This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

28. a. 10

28. a. 10

LES

GRANDS ÉCRIVAINS

DE LA FRANCE

NOUVELLES ÉDITIONS

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

DE M. AD. REGNIER

Membre de l'Institut

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

TOME X

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 24

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS

RECUEILLIES ET ANNOTÉES

PAR M. MONMERQUÉ

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES AUTOGRAPHES, LES COPIES LES PLUS AUTHENTIQUES
ET LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS

ET AUGMENTÉE

de lettres inédites, d'une nouvelle notice, d'un lexique des mots
et locutions remarquables, de portraits, vues et fac-simile, etc.

TOME DIXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1862

LETTRES

DE

MADAME DE SÉVIGNÉ,

DE SA FAMILLE ET DE SES AMIS.

---

*1313. — DE COULANGES A LAMOIGNON.

1691

A Rome, ce 11e janvier 1691.

C'est par M. de Sertes[1] que je vous écris : j'ai préféré sa prudence pour vous rendre ce paquet à toute la diligence des courriers. Il vous apprendra plus de nos nouvelles que je ne vous en puis écrire; mais en deux mots nos affaires vont mal ici, et je crains

Que nous n'ayons qu'en chansons
Des bulles[2].

Nous attendons le retour d'un courrier, qui partit hier, pour partir incontinent après. Je crois que par là Mon-

Lettre 1313. — 1. Gentilhomme attaché au cardinal de Bouillon. (*Note de l'édition de* 1827.) — Coulanges le nomme dans ses *Mémoires* (p. 242) « ce sage et avisé de Serte. »

2. Voyez tome IX, p. 530, et la fin de la note 19.

1691 sieur l'ambassadeur demande des voitures, et nous nous en servirons avec joie.

Il y a des bruits de peste du côté de Naples qui font peur, et déjà, pour plus grande précaution, toutes les portes de Rome sont murées, hors trois ou quatre, qui sont gardées soigneusement. Enfin l'on ne peut plus sortir pour rentrer qu'avec un billet de santé. Tous les opéras et tous les divertissements du carnaval, qui avoient commencé, sont sursis jusques à nouvel ordre, et l'on parle en leur lieu de prières publiques et même d'un jubilé. Les rats mangent à la campagne tous les blés[3] : en sorte que voilà la guerre, la peste et la famine. Dieu nous conserve tous !

Je crois que M. de Chubere[4] aura reçu une lettre de son correspondant ici. Vous m'avez tant mandé que M. Durye n'étoit point embarrassé des avances, que j'ai pris, comme vous voyez, toutes sortes de libertés. J'envoie par cette occasion une procuration au sieur Guilbert, qui m'en a demandé une nouvelle pour toucher mon chétif revenu. Cela seroit bien mal, que faute de cette procuration, qu'il me devoit demander plus tôt, M. Durye n'eût pas reçu la première somme, qu'il devoit toucher au mois de juillet.

J'apprends, Monsieur, par Mme de Coulanges, que vous vous opposez à l'achat de cette maison du Temple :

Pour moi, je conclus et j'opine
Comme fera M. de Lamoignon.

Voilà la réponse que je lui fais. Je vous recommande mes

3. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 228, et l'article de la *Gazette* du 10 février 1691, daté de Rome le 20 janvier.

4. Le nom de *Chubere* (Chubère ou Chuberé?), et les deux suivants : *Durye, Guilbert*, se trouvent déjà dans la lettre de Coulanges à Lamoignon du 10 décembre précédent, tome IX, p. 602 et 603.

petits intérêts. Je ne suis point du tout charmé de la description de l'appartement qui m'y est destiné : cela seroit cruel pour moi d'être mal logé pour le reste de mes jours, sans compter la solitude du quartier. 1691

M. le cardinal de Forbin a voulu absolument avoir mon portrait. Il l'a sur sa table et devant ses yeux, comme vous avez celui de feu M. Bignon[5]. Je suis bien récompensé de ce petit présent par le plaisir qu'il lui donne, et dont il m'a dit aussi qu'il vous avoit rendu compte.

Je suis toujours, Monsieur, plus que personne du monde, très-absolument à vous.

---

*1314. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

A Grignan, ce 19e janvier.

Ah ! plût à Dieu que j'eusse des plumes taillées de votre main (je ne sors pas de furie, j'en écrase tous les jours cinq ou six), et qu'avec cette plume si bien taillée, que je n'ai point, je pusse, mon cher Monsieur, vous remercier dignement de la plus jolie étrenne du monde que vous m'avez envoyée ! Elle fait plaisir à lire, elle plaît à l'imagination, elle est nouvelle : jamais on n'a si bien fait de la prose, nous en sommes tous demeurés d'accord ; nous y avons trouvé même de la poésie, car vous savez mieux que moi que le style figuré est une poésie. En vous remerciant donc, Monsieur, plus de mille fois, je serois bien heureuse si dans cette longue vie que vous me souhaitez, je pouvois vous rendre quelques services à ma fantaisie. Il me paroît que vous êtes toujours fort

5. Sans doute celui dont il a été question au tome III, p. 367, note 23.

1691 aimé ici, et que l'on compte sur vous à la fin de vos engagements. On nous a mandé de toutes parts beaucoup de bien de votre pupille[1] : il est bien fait, il est joli, il est savant ; je me le représente fort agréable. Nous avons eu ici quatre ou cinq heures Monsieur son père[2]; il ne voulut point se coucher, et partit à minuit par un froid à mourir ; car je vous avertis que l'hiver est plus cruel ici qu'en nul autre lieu. Je n'écris plus à Mme de Vins, que j'aime et que j'estime au dernier point ; nous nous aimons dans le silence en Mme de Grignan. M. de Grignan n'a plus de fièvre en forme, mais sa convalescence est d'une langueur et d'une longueur qui nous fait mourir d'ennui[3] ; nous nous en prenons à la saison. Je vous conjure, mon cher Monsieur, de souhaiter pour moi une heureuse année à M. de Pompone. Ah ! c'est à lui, c'est à un mérite comme le sien que l'on devroit souhaiter ce que vous m'avez souhaité ; vous savez comme je suis pour cet homme admirable. Faites-lui donc ma cour, et ne doutez jamais, vous, mon cher Monsieur, de la suite de mon estime et de mon amitié. Ah ! quelle plume ! je m'en vais l'écraser[4].

Lettre 1314. — 1. Le petit marquis de Vins.

2. La *Gazette* (p. 263) nous montre encore vers le milieu de mai 1691, le marquis de Vins guerroyant contre les Barbets, et remportant sur eux un avantage signalé. Il eut en cette occasion un cheval tué sous lui.

3. Voyez la lettre de Mme de Sévigné à Bussy du 12 juillet suivant, p. 31.

4. Cette lettre est une de celles qu'il est le plus difficile de lire dans l'original. La plume était si mauvaise, que l'écriture est presque indéchiffrable. (*Note de l'édition de* 1820.)

*1315. — DE COULANGES A LAMOIGNON. 1691

A Rome, ce 30e janvier 1691.

Voila donc notre saint-père qui tire pays, et qui laisse à son successeur l'honneur de nous donner des bulles : la cangrène[1] est à sa jambe, et une bonne fluxion lui est tombée cette nuit sur la poitrine[2]. Envoyez-nous vitement tous Messieurs les cardinaux[3], et bonne compagnie pour nous consoler de voir notre retour aux calendes grecques. Si M. de Chaulnes a eu meilleure opinion du pape mourant qu'il ne méritoit, au moins ne l'a-t-il pas gardée longtemps, et M. le cardinal de Fourbin ne doit pas se plaindre de son pontificat. Dieu veuille que les tré-

Lettre 1315 (revue sur l'autographe). — 1. C'est ainsi que le mot est écrit dans l'original.

2. Alexandre VIII mourut le 1er février, sur les six heures du soir : voyez la *Gazette* du 17 et celle du 24 février 1691. « Trois jours avant sa mort, dit Coulanges (*Mémoires*, p. 230 et 231),... il convoqua dans sa chambre une assemblée de douze des plus anciens cardinaux.... et après qu'ils se furent assis, lui étant dans son lit, habillé de ses habits pontificaux, avant de faire lire la constitution qu'il avoit méditée depuis longtemps, et dont il vouloit leur faire part, pour marquer son improbation sur ce qui s'étoit passé dans l'assemblée du clergé de France, tenue en 1682, il fit un assez long discours en latin, qu'il commença par ces paroles : *Deficiunt vires, sed non deficit animus.* Il parla avec toute la majesté d'un grand pape, la fermeté d'un jeune homme, et l'éloquence d'un habile Vénitien, pour leur faire connoître qu'il ne pouvoit résister plus longtemps au scrupule que lui causoit le silence qu'il avoit gardé jusqu'alors, dans l'espérance dont il s'étoit flatté de voir rétablir toutes choses en France sur le pied où elles étoient avant le pontificat de son prédécesseur, et avant cette assemblée du clergé ; mais qu'en étant frustré, il se croyoit obligé, en conscience, de faire, avant de mourir, une constitution qui marquât à quel point il improuvoit ce qui s'étoit passé. »

3. La *Gazette* du 24 février annonce que « le cardinal de Bouillon et le cardinal d'Estrées sont partis pour se rendre en Provence, où le cardinal de Bonzi et le cardinal le Camus doivent se trouver, pour s'embarquer ensemble et se rendre à Rome. »

1691 sors de l'Eglise tombent en de meilleures mains, pour en faire un autre usage qu'Alexandre VIII, qui n'a songé qu'à enrichir sa famille[4] ! Il a fait pour l'embellissement d'une fontaine, qui n'en avoit aucun besoin, environ pour cent écus de dépense, et voilà le seul endroit où ses armes paroîtront dans Rome, pour lui reprocher à jamais sa sordide avarice[5]. Ses neveux méritent bien quelque mortification ; mais ils se moqueront de nous, car ils ont notre argent. Leur insolence étoit devenue insupportable; pour moi, je faisois comme Mardochée, je ne les saluois plus.

Je viens de dîner chez le cardinal de Fourbin, et nous y avons bu à votre santé. Le petit Bontemps et l'abbé Chaslent m'ont chargé de mille compliments pour vous et de mille remerciements de l'honneur de votre souvenir. J'ai reçu, Monsieur, votre dernière lettre : vous ne pouviez me donner de plus agréables étrennes que de m'annoncer la naissance d'un troisième fils[6] et la bonne santé de Mme de Lamoignon : Dieu les conserve l'un et l'autre,

4. Le pape Alexandre VIII « fut assez libéral envers les pauvres et beaucoup trop envers ses proches, qu'il se hâtait d'enrichir à cause de son grand âge.... Il distribua en mourant à ses neveux tout ce qu'il avait amassé d'argent, ce qui fit dire à Pasquin qu'il aurait mieux valu pour l'Église être sa nièce que sa fille. » (*Biographie universelle*, 1811.) — Innocent XII, successeur d'Alexandre VIII, tint une conduite tout opposée ; il disait que ses neveux étaient les pauvres; il en fit mettre cinq mille dans le palais de Saint-Jean de Latran, et il assigna des fonds pour leur entretien.

5. La fontaine que fit réparer le pape Alexandre VIII très-peu de temps avant sa mort, est celle de *S. Pietro in Montorio*, sur le Janicule. On y voit ses armes, et au-dessous une inscription latine de huit lignes, qui explique la nature des réparations.

6. Armand, né le 28 décembre 1690, mort le 28 avril suivant. — La fille à marier dont Coulanges parle un peu plus loin est la *petite Lamoignon* dont il a été question au tome VIII, p. 360 et note 23, et qui épousa le marquis de Poissy deux ans après : voyez la lettre de Coulanges du 24 mai 1694.

et vous ôte l'envie de recommencer une telle besogne! car à la fin vous n'en seriez pas bon marchand. Vous avez donc une grande fille sur le trottoir, et vous aurez bientôt un gendre; mais souvenez-vous toujours de le choisir si bien, qu'il ne trouble point les plaisirs du beau-père et qu'il ne se moque point de ses commensaux. Je vous remercie d'improuver la maison de Mme de Coulanges, et vous remets tous mes intérêts entre les mains. A vous dire le vrai, rien ne me conviendroit tant qu'un joli logement : je voudrois de tout mon cœur pouvoir porter en France celui que j'occupe ici, je n'en demanderois pas davantage. Je vous charge toujours de mes excuses pour M. Durye. J'ai envoyé une procuration à M. Guilbert pour m'acquitter envers lui; tôt ou tard il faudra bien mettre encore une poire pour la soif dans ma cassette, si le conclave et les affaires qui le suivront nous mènent plus loin que de raison. Adieu, Monsieur : soyez toujours persuadé que vous ne pouvez aimer personne ni obliger personne qui soit plus reconnoissante que je le suis de toutes vos bontés, ni qui soit avec plus de tendresse et de très-sincère attachement votre très-humble et très-obéissant serviteur, 1691

COULANGES.

Mille respects, et mille je ne sais quoi à Mme de Lamoignon; je ne manquerai pas de porter un petit présent au petit nouveau-né : comment l'appellerons-nous? Je n'oserois vous parler de la petite mère et de Mmes Coqueret, Corfiët et Corbet : je crains bien qu'il ne leur soit arrivé quelque accident. Vous ne m'avez point répondu sur Mlles de la Chastières Candé; elles ont pris depuis huit jours le chemin de Florence pour s'en retourner en France. Elles se disent fort des amies de M. de Courte-

1691 nay[7]. Mme de Coulanges vous a-t-elle fait voir l'épître de Monsieur de Nevers à Mme de Bouillon[8] que je lui ai envoyée? Vous voulez bien que je mette dans votre paquet cette lettre pour Monsieur de Troyes[9].

---

*1316. — DU COMTE DE GRIGNAN A PONTCHARTRAIN[1].

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 12e de l'autre mois, qui me fait croire que je ne me suis pas bien expliqué en prenant la liberté de vous proposer les précautions que j'ai imaginées pour prévenir le mal contagieux[2]. Je crois devoir vous dire, Monsieur, que je n'ai pas eu dessein de les exécuter présentement, mais seulement m'assurer que vous les approuvez en cas de besoin.

Trouvez bon, Monsieur, que je vous supplie très-humblement de vouloir demander pour moi à Sa Majesté la

7. Louis-Charles, prince de Courtenay, né en 1640, mort en 1723. Sur cet avant-dernier chef d'une « branche de la maison royale, légitimement issue du roi Louis le Gros, » et sur sa famille, voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome XIII, p. 180 et suivantes.

8. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 225.

9. Chavigny. Voyez tome IV, p. 358, note 3.

LETTRE 1316 (revue sur l'original). — 1. Cette lettre est de la main d'un secrétaire, la signature seule est du comte de Grignan. Elle ne porte point de suscription, mais il est permis de conclure et de son contenu et de ce qui est dit dans la lettre suivante de Mme de Grignan, qu'elle est adressée à Pontchartrain, alors ministre de la marine.

2. La *Gazette* en divers endroits (p. 78, 103, 417) désigne aussi cette sorte de peste, dont il a été question plus haut, dans la lettre de Coulanges à Lamoignon, p. 2, par le nom du « mal contagieux. »

permission d'établir une madrague[3] pour la pêche du thon auprès d'une terre[4] que j'ai sur le bord de la mer ; le revenu de cette terre en seroit plus considérable dans les suites, et l'on m'assure que cela ne peut intéresser aucun de mes voisins. C'est une grâce que l'on a accordée à beaucoup de particuliers : j'ose me flatter que vous voudrez bien m'honorer de votre protection pour l'obtenir, puisque je suis avec un attachement très-sincère, et avec plus de respect que personne au monde, 1691

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Grignan, le 1er mars 1691.

---

*1317. — DE MADAME DE GRIGNAN A LE BRET DE FLACOURT[1].

COMME je suis plus sensible que M. de Grignan à ses propres affaires, trouvez bon, Monsieur, que ce soit moi

3. « Pêcherie faite de câbles et de filets, pour prendre des thons, qui occupe près d'un mille en carré, dont il est parlé dans l'Ordonnance de la marine. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

4. Mazargues, près de Marseille. Voyez la lettre suivante, et en outre tome V, p. 43, fin de la note 11, et plus loin la lettre de Mme de Grignan à Mme de Coulanges du 5 février 1703.

LETTRE 1317 (revue sur l'autographe). — 1. Pierre-Cardin le Bret, sieur de Flacourt, Pantin, etc., conseiller au grand conseil en 1668, maître des requêtes en 1676, intendant à Limoges en 1681, de Dauphiné en 1683, de Lyon en 1686, de Provence en 1687, et premier président du parlement d'Aix depuis 1690 (voyez tome IX, p. 572, note 23). Il mourut en mars 1710. — Il avait épousé Marie Veideau de Grandmont, fille de François, seigneur de Saint-Lubin, conseiller au parlement, et de Marie Courtin. Moréri ne lui donne qu'un fils, qui lui succéda en Provence, et une fille, Marie, qui fut mariée à Antoine-François Meliand, conseiller d'Etat.

1691 qui vous dise deux mots de celle de la madrague dont il a demandé l'établissement. Il étoit vraisemblable que M. de Pontchartrain s'adresseroit à vous pour savoir si ce nouveau don ne feroit point de tort à ceux qui en ont déjà de pareils; mais M. de Grignan n'a pas cru vous devoir prévenir sur une affaire où il ne veut que ce qui paroîtra juste à des yeux aussi délicats que les vôtres. Celui qui nous a fait cette proposition est un patron de Mazargues qui prétend avoir trouvé près de Mazargues, dans le terroir de Cassis [2], un lieu très-propre pour la pêche du thon. Il est vrai que la communauté de Cassis a une madrague; mais elle est à une distance très-grande de celle que l'on veut faire, et à cette distance il est permis d'en faire, à ce que prétend ce patron; car je ne sais que par lui les lois des madragues. Je lui ai mandé d'instruire le secrétaire de M. de Grignan de toutes les raisons qui m'ont persuadé la possibilité de cette affaire, afin qu'il ait l'honneur de vous en rendre compte, et que passant par un langage un peu moins grossier que celui du patron, vous soyez plus facilement persuadé. Nous espérons, Monsieur, que quand vous le serez que les intérêts de la justice sont à couvert, ceux de M. de Grignan ne vous seront pas indifférents. Nous vous serons très-obligés de ce que vous écrirez à la cour en faveur de cette affaire, qui nous seroit de quelque utilité. Je suis votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse de Grignan.

Permettez-moi de faire mes compliments à Madame la présidente, à Mlle de Flacourt, et à Mlle le Bret.

A Grignan, ce 25e mars.

2. Petite ville et port de mer, à cinq lieues sud-est de Marseille.

1318. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE GRIGNAN A COULANGES. 1691

A Grignan, le 10e avril.

DE MADAME DE SÉVIGNE.

Nous avons reçu une lettre, du 31e mars, de notre cher ambassadeur; elle est venue en sept jours; cette diligence est agréable, mais ce qu'il nous mande l'est encore davantage; on ne peut écrire plus spirituellement. Ma fille prend le soin de lui répondre; et comme je la prie de lui envoyer le Saint-Esprit en diligence, non-seulement pour faire un pape [1], mais pour finir promptement toutes sortes d'affaires, afin de nous venir voir, elle m'assure qu'elle lui enverra la prise de Nice en cinq jours de tranchée ouverte, par M. de Catinat [2], et que cette nouvelle fera le même effet pour nos bulles. Vous nous direz, mon cher cousin, si nous jugeons bien. Nous avons reçu cette épître de M. de Nevers au petit le Clerc [3] de l'Académie; elle est accompagnée d'une de vos lettres; elles nous font toujours un plaisir extrême; le paquet est

LETTRE 1318. — 1. Voyez ci-dessus, p. 5.

2. La ville de Nice avait été prise le 26 mars, et la citadelle avait capitulé le 2 avril; la garnison en était sortie le 5. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 8 avril 1691, et la *Gazette* du 14.

3. Cette épître fait partie du recueil indiqué dans la note 6 de la lettre du 17 décembre précédent (tome IX, p. 606). Cette pièce n'offre rien de remarquable; le duc y élève jusqu'aux nues le poëte le Clerc, qui serait depuis longtemps oublié, si Racine ne lui avait fait l'honneur de le nommer dans l'épigramme qui commence par ce vers :

Entre le Clerc et son ami Coras, etc.

(*Note de l'édition de* 1818.) — Michel le Clerc, né à Albi, auteur d'une *Virginie Romaine* et d'une *Iphigénie* pour laquelle Coras lui avait fourni une centaine de vers, entra à l'Académie le 26 juin 1662, et mourut le 8 décembre 1691.

1691 venu fort doucement, nous ne savons pourquoi; il n'y a ni rime ni raison à la conduite des postes. Cette épître de M. de Nevers nous a paru jolie, fort agréable: *es de Lope*[4]; enfin tout ce qui vient de lui a un caractère si particulier et si bon, qu'on ne peut souffrir les autres. Les deux derniers vers de la chanson qu'il a faite pour vous, ont charmé ma fille, en qualité de cartésienne; en parlant des bons vins d'Italie :

Sur la membrane de leurs sens
Font des sillons charmants[5].

Il faudroit tout louer : par exemple est-il rien de plus plaisant dans son épître, que cette chanterelle humaine tirée au plus haut point; et cette autre extrémité de cent croches, en roulant en bas jusques au fond des abîmes? cette peinture est tout à fait jolie, et cet opéra[6] dont il

4. C'est-à-dire « c'est excellent. » Voyez tome V, p. 506, note 6.

5. Voici le passage de la chanson du duc de Nevers où se trouvent les deux vers que cite Mme de Sévigné :

Le vin le plus fin
Et le nectar de la Toscane,
Verdée et Carmignane,
Et Mont-Alcin,
Sur la membrane de leurs sens
Font des sillons charmants.

(*Note de l'édition de* 1818.) La chanson tout entière est citée dans les *Mémoires de Coulanges*, p. 223 et 224. — Voyez le traité de *l'Homme* de Descartes (édition de M. Cousin), tome IV, p. 396 et suivantes.

6. Cet opéra, représenté avant la mort d'Alexandre VIII, était de son neveu, Pierre Ottoboni, fait cardinal par lui à l'âge de vingt-deux ans et trois mois. Christophe Colomb en était le héros. Coulanges donne à cet égard des détails curieux; il cite dans ses *Mémoires* (p. 227 et 228) les vers qui avaient plu à Mme de Sévigné, et qui ne manquent point d'originalité :

L'un d'un gosier tranchant, sur des tons glapissants,
Tire tout au plus haut la chanterelle humaine,
Et l'autre à même temps,

parle, très-bien ridiculisé. Ce que nous ne comprenons pas, c'est la raison pourquoi il a mis cette épître sous le nom de son fils[7]; *cui bono*[8]? quelle finesse! un style qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau, où l'on ne sauroit se méprendre, sur un sujet qui ne blesse personne: si vous ne nous expliquez cela, nous en serons malades. 1691

Mais parlons de votre affliction d'avoir perdu cet aimable ménage[9], qui a si bien célébré votre mérite en vers et en prose, tandis que vous avez si bien senti l'agrément de leur société. La douleur de cette séparation est aisée à comprendre; M. de Chaulnes ne veut pas que nous croyions qu'il la partage avec vous; il ne faut pas qu'un ambassadeur soit occupé d'autres choses que des affaires du Roi son maître, qui de son côté prend Mons avec cent mille hommes, d'une manière toute héroïque, allant partout, visitant tout, et s'exposant trop[10]. La politique du prince d'Orange, qui prenoit

De son agilité voulant faire parade,
De cent croches ne fait qu'une seule tirade.

(*Note de l'édition de* 1818.)

7. Le duc de Nevers avait deux fils: l'aîné, Philippe-Jules-François Mazarini Mancini, né en octobre 1676 et qui devint duc de Nevers; l'autre, né récemment, le 2 mars 1690, Jacques-Hippolyte, qui porta le titre de marquis Mancini.

8. « A quoi bon? » Il semble bien du moins que Mme de Sévigné prend ici dans ce sens, devenu assez ordinaire dans l'usage familier, ces mots, que nous avons traduits plus exactement au tome IX, p. 85, note 9.

9. Le duc et la duchesse de Nevers étaient partis de Rome le dernier jour de mars. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 238, et ci-après, p. 16, la note 16 de cette lettre.

10. « Le Roi.... alla se promener à l'entour de la place, et fut assez longtemps à demi-portée du mousquet. Une de nos vedettes l'arrêta; on lui dit : « Est-ce que tu ne connois pas le Roi? — Je le connois « bien, répondit le cavalier, mais ce ne devroit pas être lui qui vînt « si avant. » (*Journal* de Dangeau, au 21 mars 1691.) — Mons se rendit le 9 avril.

1691 tranquillement des mesures, avec les princes confédérés, pour le commencement du mois de mai, s'est trouvée un peu déconcertée de cette promptitude; il menace de venir au secours de cette grande place; un prisonnier le dit ainsi au Roi, qui répondit froidement : « Nous sommes ici pour l'attendre [11]. » Je vous défie d'imaginer une réponse plus parfaite et plus précise. Je crois donc, mon cher cousin, qu'en vous mandant encore dans quatre jours cette belle conquête, votre Rome ne sera point fâchée de vivre paternellement avec son fils aîné. Dieu sait si notre ambassadeur soutiendra bien *l'identité du plus grand roi du monde*, comme dit M. de Nevers [12].

Revenons un peu terre à terre. Notre petit marquis de Grignan étoit allé à ce siége de Nice, comme un aventurier *vago di fama* [13]. M. de Catinat lui a fait commander plusieurs jours la cavalerie, pour ne le point laisser volontaire; ce qui ne l'a pas empêché d'aller partout,

11. « On amena au Roi, à son dîner, un officier de l'artillerie des ennemis qui vouloit se jeter dans Mons.... Il y avoit trois jours qu'il étoit dans le camp, et avoit fait beaucoup de tentatives pour entrer; mais tous les postes sont si bien gardés qu'il n'avoit pu y réussir. Le Roi l'a fort interrogé; il dit qu'il devoit commander l'artillerie dans Mons. Il a fort assuré le Roi qu'il ne prendroit pas la place sans donner bataille. Le Roi lui a répondu fort froidement : « Monsieur, nous sommes ici pour cela. » (*Journal* de Dangeau, au 23 mars 1691.)

12. Allusion à l'épître, mentionnée plus haut (p. 8), adressée par le duc de Nevers à la duchesse de Bouillon sa sœur, sur la permission qu'elle venait d'obtenir de rentrer en France. Il disait en parlant du duc de Chaulnes :

Notre illustre ambassadeur,
Avec éclat, avec grandeur,
Soutient l'*identité* du plus grand roi du monde.

(*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 226.

13. « Avide de renommée. » Mme de Sévigné dans une lettre antérieure a appliqué ces mots à son fils : voyez tome II, p. 230.

d'essuyer tout le feu, qui fut fort vif d'abord, de porter des fascines au petit pas, car c'est le bel air; mais quelles fascines! toutes d'orangers, mon cousin, de lauriers-roses, de grenadiers! ils ne craignoient que d'être trop parfumés. Jamais il ne s'est vu un si beau pays ni si délicieux; vous en comprenez les délices par ceux de votre Italie. Voilà ce que Monsieur de Savoie a pris plaisir de perdre et de ruiner : dirons-nous que c'est un habile politique? Nous attendons ce petit colonel, qui vient se préparer pour aller en Piémont; car cette expédition de Nice n'est que peloter en attendant partie; il ne sera plus ici quand vous y passerez; mais savez-vous qui vous y trouverez? Mon fils, qui vient passer l'été avec nous, et qui vient au-devant de son gouverneur sur les pas de sa mère. 1691

A propos de mère et de fils, savez-vous, mon cher cousin, que je suis depuis dix ou douze jours dans une tristesse dont vous seul êtes capable de me tirer, pendant que je vous écris? C'est de la maladie extrême de Mme de Lavardin [14] la douairière, mon intime et mon ancienne amie; cette femme d'un si bon et si solide esprit, cette illustre veuve qui nous avoit toutes rassemblées sous son aile, cette personne d'un si grand mérite est tombée tout d'un coup dans une espèce d'apoplexie; elle est assoupie, elle est paralytique, elle a une grosse fièvre; quand on la réveille, elle parle de bon sens, mais elle retombe; enfin, mon enfant, je ne pouvois faire dans l'amitié une plus grande perte; je la sens très-vivement; Mme la duchesse de Chaulnes m'en apprend des nouvelles, et en est très-affligée; Mme de la Fayette encore plus; enfin c'est un mérite reconnu, où

14. Elle ne revint de cette maladie que pour tomber en enfance. Elle mourut trois ans après : voyez la lettre à Mme de Guitaut du 25 avril 1694.

1691 tout le monde s'intéresse comme à une perte publique : jugez ce que ce doit être pour toutes ses amies. On m'assure que M. de Lavardin en est fort touché ; je le souhaite : c'est son éloge que de regretter bien tendrement une mère à qui il doit en quelque sorte tout ce qu'il est. Adieu, mon cher cousin, je n'en puis plus ; j'ai le cœur serré ; si j'avois commencé par ce triste sujet, je n'aurois pas eu le courage de vous entretenir.

Je ne parle plus du Temple[15], j'ai dit mon avis ; mais je ne l'aimerai ni ne l'approuverai jamais. Je ne suis pas de même pour vous ; car je vous aime, et vous aimerai, et vous approuverai toujours.

DE MADAME DE GRIGNAN.

Il n'y a si bonne compagnie qui ne se sépare : celle de M. et de Mme de Nevers[16] vous abandonne, mon cher cousin : hélas ! que je vous plains ! Je me souviens pourtant qu'ils furent votre consolation à la perte que vous fîtes de M. le cardinal de Bouillon et de l'abbé de Polignac ; comme vous les avez recouvrés[17], ne pour-

15. Il paraît que Coulanges n'habita pas longtemps le Temple, car en 1695 il demeurait rue des Tournelles. Voyez la lettre du 21 janvier de cette année-là. (*Note de l'édition de* 1818.)

16. Coulanges envoya de Rome à la duchesse de Nevers ce triolet, imité du joli triolet de Ranchin.

Le dernier jour du mois de mars
Fut le dernier jour de ma vie :
Diane, à six heures trois quarts,
Le dernier jour du mois de mars,
Quitta le séjour des Césars,
Pour retourner en sa patrie :
Le dernier jour du mois de mars
Fut le dernier jour de ma vie.

(*Note de l'édition de* 1818.)

17. Le cardinal de Bouillon était arrivé à Rome, d'après la *Gazette*, le 25 mars, d'après Coulanges, le 29. Il y avait amené avec

ront-ils point à leur tour vous consoler de M. et de Mme de Nevers? Pour moi, je crois qu'ils n'y manqueront pas, dès que le conclave sera fini; car auparavant, le commerce qu'on veut établir avec le Saint-Esprit seroit un peu troublé par le vôtre. Ma mère vous dit tout ce qu'il faut vous dire sur les vers de M. de Nevers; il est vrai qu'il a des expressions et des peintures d'une imagination trop plaisante : j'aimerois bien à réjouir la mienne d'un recueil de ses ouvrages. Mais que dites-vous de trouver à Grignan un si bon morceau de la Bretagne, ma mère et mon frère, que M. de Chaulnes a laissés aux Rochers, et qu'il retrouvera à Grignan? Ils sont ravis d'espérer de lui en faire les honneurs. Vous jugez bien ce que c'est pour moi qu'une telle compagnie; je veux croire qu'elle vous y arrêtera, et que trouvant tant de parents sur votre chemin, vous ne pourrez vous résoudre à passer plus loin; je vous assure que je le souhaite fort, et que sans prétendre vous tenir lieu de Mme de Nevers, je ferai bien tout de mon mieux pour vous amuser, et pour vous marquer combien vous êtes aimé et considéré dans ce château. Adieu, mon très-cher : votre maîtresse [18] vous attend avec une impatience tout amoureuse. 1691

---

* 1319. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

A Grignan, ce 1er mai.

Oui, assurément, mon cher Monsieur, et vous et vos lettres sont fort de mon goût. Ce seroit mauvais signe

lui l'abbé de Polignac, dont il fit son premier conclaviste d'honneur. Voyez la *Gazette* du 28 avril et les *Mémoires de Coulanges*, p. 237 et 238.

18. Pauline. Voyez tome IX, p. 364.

1691 pour moi, si j'étois changée sur ce sujet. Les regrets sincères que vous me faites paroître de ne point vous raccrocher présentement dans cette maison de Grignan, si aimable et qu'on ne sauroit oublier, me donnent encore une dose d'amitié pour vous. Mais laissons faire notre Providence : ce qui n'est pas disposé présentement peut fort bien changer, et comme l'estime et les bonnes volontés ne sont pas diminuées, il n'y a qu'à laisser faire au temps. Ce seroit un joli moyen de le passer doucement! Si la lettre que je vous envoie pour Mme la duchesse de Lesdiguières pouvoit vous mettre auprès de son fils[1], j'en serois ravie, mais je ne l'espère point; cette place est trop sollicitée pour n'être pas déjà donnée, au moins *in petto*. Je me serois beaucoup plus étendue sur votre mérite et sur vos bonnes qualités; mais je la connois, et je sais qu'elle s'arme contre l'excès des louanges, comme si elle croyoit qu'on voulût la surprendre par des discours affectés. Si quelque chose la peut toucher, c'est d'avoir gouverné le marquis de Grignan avec l'amitié et l'approbation de toute sa famille, et d'en avoir fait un si joli garçon qui a la réputation d'être si sage. Voilà ce qui la peut toucher, en attendant qu'elle vous connoisse par elle-même. Vous me manderez le succès de cette lettre.

Lettre 1319. — 1. Jean-François-Paul, duc de Lesdiguières, né en 1678. Il épousa en 1696 Louise-Bernardine de Durfort Duras, et mourut sans postérité le 6 octobre 1703. « Une assez courte maladie l'emporta à Modène. Il s'étoit extrêmement distingué et fait aimer et estimer en Italie. Le Roi le regretta fort. Il étoit brigadier, et pour aller rapidement à tout par sa valeur et son application. Ce fut une véritable perte pour sa famille et pour celle où il étoit entré. C'étoit un homme doux, modeste, gai, mais qui se sentoit fort et qui n'avoit pas plus d'esprit qu'il n'en falloit pour plaire et réussir à notre cour. Fort honnête homme et fort magnifique, il vivoit très-bien avec sa femme, qui en fut fort affligée. Le vieux Canaples se sut bon gré alors de n'avoir jamais voulu renoncer à cette succession, qui le fit duc de Lesdiguières. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome IV, p. 184.)

Nous aurions bien des choses à dire, mon pauvre Monsieur, mais il faut les garder pour le retour, et se réduire à vous souhaiter toute sorte de bonheur, tout éloignement de tristesse et de chagrin, comme choses incompatibles avec votre beau naturel; et à vous assurer de mon estime et de mon amitié, pleine en vérité de beaucoup de reconnoissance. 1691

La marquise DE SÉVIGNÉ.

Nos papiers, pour cette affaire que vous savez, ne sont-ils pas toujours chez M. Guillart, avocat au conseil, où nous avons été ensemble? Je crois qu'ils y sont sûrement; si en passant dans sa rue, vous aviez la bonté de le voir et de réveiller l'affection qu'il avoit pour moi, il me semble que cela seroit fort à propos, et vous continueriez vos soins sur cette même affaire, qui, je crois, s'évanouira. Que dites-vous de la pauvre Beaulieu qui a suivi son mari de si près[2]?

Le marquis est arrivé depuis deux jours, très-joli; mais la fièvre lui reprit hier. Ma fille est hors d'elle: vous la connoissez. Elle vous fait bien des amitiés, et vous assure que ce que je dis à Mme de Lesdiguières suffira, si elle n'est point engagée. Ainsi elle ne lui écrit point.

1320. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE GRIGNAN A COULANGES.

A Grignan, le 15e mai.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

JE sentois bien que je vous étois quelque chose de plus

2. Voyez tome IX, p. 532, note 6.

1691 qu'à l'ordinaire depuis que je suis ici; je ne savois pas bien précisément ce que c'étoit, mais vous me le dites : c'est justement que je suis votre voisine, mon cher cousin; j'aime passionnément cette nouvelle alliance; je l'avois sentie, et mise dans le nombre des raisons agréables qui me forçoient d'y venir; mais je n'avois pas eu l'esprit d'en faire un nom. Vous êtes donc mon voisin, tant que vous serez à Rome; car si jamais nous nous retrouvons dans Paris, surtout dans votre Temple, nous ne serons plus que cousins. Vous voyez que j'ai reçu toutes vos lettres, quelquefois vite, quelquefois bien lentement, sans que je puisse savoir pourquoi. Ma fille croit que vous n'avez point reçu quatre vers qu'elle fit sur-le-champ, dans la joie du gain de son procès, sur la *pimbêche* fureur de Mme de Bury, parce que vous ne m'en dites rien. J'ai vu la petite feuille qui marque toujours la profonde sagesse de notre duchesse de Chaulnes, je n'en suis point surprise.

Nous sommes fort aises d'avoir la réponse de du Charmel à M. de Nevers [1] : c'est une très-bonne et très-solide prose, et d'un homme content de son état. Les vers chrétiens de l'abbé Têtu sont fort beaux aussi, et d'un vrai pénitent. Pour moi, je ne suis point blessée qu'on se baigne dans la joie de la bonne conscience : quand on a reçu des grâces de Dieu à pleines mains comme M. du Charmel, et qu'on est pénétré de la reconnoissance d'une telle distinction, j'aime assez qu'on l'avoue, et qu'on en fasse honneur à la bonté de celui à qui on les doit. Cela se peut voir par un autre côté, mais ce n'est pas celui qui se présente à moi : ainsi j'aime la manière naïve dont il

Lettre 1320. — 1. Le duc de Nevers avait adressé au comte du Charmel sur sa retraite de la cour (voyez la lettre du 15 août 1688, tome VIII, p. 169, note 2) une épître qui a été imprimée dans le *Recueil de pièces curieuses*, la Haye, 1694, tome II, p. 327.

peint la douceur et la tranquillité de son âme. A force de prêter ces beaux vers de M. de Nevers qui ont attiré cette réponse, je les ai égarés : en sorte, mon cher voisin, que je vous prie de me les rapporter, quand vous aurez fait un pape. J'approuve fort que vous demandiez votre congé dans le même temps; car si vous tardiez un moment, le nouveau pape mourroit encore, et comme vous disiez, ce seroit toujours à recommencer. Mais ces bulles, ne faut-il point que vous les apportiez? enfin de quelque manière que ce soit, vous serez les très-bien venus. 1691

Je vous ai mandé que nous attendons mon fils : il doit partir le 18e ou le 20e de ce mois. Nous sommes fâchées de la longueur de votre conclave [2]; cela vous empêche de voir et d'entendre le cardinal le Camus, et de m'en parler; c'est l'homme du monde dont j'ai les plus grandes idées, et que je serois le plus aise de voir; j'en aurai au moins tout ce que vous en attraperez. Je crois que ma fille écrit à sa princesse infortunée [3]; je comprends aisément le débris de son premier visage; il ne seroit point à cet excès si elle ne s'étoit point mise dans de si méchantes conditions, et qu'au lieu de tous ces Espagnols qui la tourmentent, elle se fût mise sous la protection d'un bon roi de France, victorieux partout, aimé du ciel, qui confond et qui dissipe d'une manière charmante tous ces grands politiques assemblés à la Haye [4], autour de ce faux

2. Le pape Innocent XII fut élu le 12 juillet 1691, « ce qui faisoit le cinquième mois complet, jour pour jour, depuis l'entrée des cardinaux au conclave. » (*Mémoires de Coulanges*, p. 279.)

3. La princesse de Vaudemont. Elle était alors à Rome et n'avait aucune relation avec l'ambassadeur de France, parce qu'elle et son mari ne vivant que des bienfaits du roi d'Espagne, ils craignaient que celui-ci ne cherchât qu'un prétexte pour les abandonner. Coulanges donne sur ce point des détails intéressants. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 243 et suivantes.

4. « Guillaume.... repartit à la fin de janvier 1691 pour la Hol-

1691 roi d'Angleterre. C'étoit pour saper et pour détruire cette grande puissance, qu'ils étoient tous ensemble; et par l'événement, ç'a été pour voir prendre de plus près la belle et importante ville de Mons. Je vous assure, mon cher cousin, que si M. et Mme de Vaudemont ne s'étoient point attachés à tous ces gens-là, ils s'en porteroient mille fois mieux, et que la princesse ne seroit point si maigre. Pour nous, qui chantons tous les jours des *Te Deum*[5], qui avons pris Nice et toute cette belle côte, nous nous portons fort bien; nous chantons la chanson italienne de M. de Nevers; notre musique la possède, et nous vous en régalerons à votre passage. Je prétends que vous me donnerez aussi toutes vos chansons, comme vous en avez donné quelques-unes à Mme de ***; car présentement elles sont éparpillées dans toutes vos lettres, comme les feuilles de la Sibylle[6]; elles sont toujours d'un goût admirable pour nous, et vous vous êtes encore perfectionné en vous frottant à M. de Nevers. Personne ne sait mieux que nous les charmes et la beauté de sa maison de Fresnes[7]; elle manquoit à votre bonheur, vous verrez quelles ressources de promenades différentes et d'agréments nouveaux.

lande, où il fut reçu moins en gouverneur qu'en roi des Provinces-Unies. Il vint présider à la Haye un congrès de princes, de ministres et de généraux, afin de concerter les opérations militaires. On convint de faire marcher simultanément contre la France plus de deux cent vingt mille combattants. » (*Histoire de France* de M. Henri Martin, tome XIV, p. 144.)

5. Voyez les deux dernières *Gazettes* du mois d'avril.

6. Voyez au tome IX, p. 475, et la note 4, où il eût d'abord fallu faire un renvoi aux vers 443-452 du IIIe livre de l'*Énéide*.

7. Il paraît que la terre de Fresnes, où Mme de Sévigné allait souvent lorsqu'elle appartenait à Mme du Plessis Guénégaud, a appartenu au duc de Nevers avant de passer dans la famille d'Aguesseau. (*Note de l'édition de* 1818.)

DE MADAME DE GRIGNAN. 1691

Vous n'avez qu'à vous imaginer, mon très-cher, que je vous dis les mêmes choses que ma mère, et vous trouverez que j'écris fort bien, et que le surplus ne seroit pas fort délicieux, après qu'elle a traité si légèrement et si vivement tous les chapitres. Il faut pourtant que je vous dise deux mots sur le sujet de ma princesse. Quoi? ce n'est plus ce même joli visage, dont j'ai gardé si précieusement le portrait! c'est dommage en vérité qu'il ait disparu. Voilà le beau chef-d'œuvre des Espagnols, de martyriser les gens, en sorte qu'ils ne sont plus connoissables. Je mets la contrainte dans laquelle vous me mandez que vit cette pauvre femme à Rome au rang des cruautés de l'inquisition. Elle m'a priée en m'écrivant par vous de lui faire réponse à Bruxelles : ce commerce est à peu près comme celui qu'on auroit à Québec ; mais quoiqu'il ne soit pas fort prompt, je vous assure qu'il est fort tendre de ma part, et que je ne saurois m'empêcher d'entrer vivement dans les peines de cette aimable personne. Mais j'ai interrompu ma mère.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je m'en vais donc achever ma lettre, en vous embrassant des deux côtés avec cette belle passion que vous savez que j'ai pour vous. Je salue avec un respect infini M. le cardinal de Bouillon ; je suis très-humble servante de M. le cardinal de Janson. Je dis à M. l'abbé de Polignac tout ce que vous savez que je pense de lui. Vous distribuerez aux autres mes compliments, comme vous le jugerez à propos.

1691

1321. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU DUC DE CHAULNES.

A Grignan, le 15e mai.

Mais, mon Dieu! quel homme vous êtes, mon cher gouverneur! on ne pourra plus vivre avec vous : vous êtes d'une difficulté pour le pas, qui nous jettera dans de furieux embarras. Quelle peine ne donnâtes-vous point l'autre jour à ce pauvre ambassadeur d'Espagne[1]? Pensez-vous que ce soit une chose bien agréable de reculer tout le long d'une rue? Et quelle tracasserie faites-vous encore à celui de l'Empereur sur les franchises? Ce pauvre sbire si bien épousseté en est une belle marque[2]; enfin vous êtes devenu tellement pointilleux, que toute l'Europe songera à deux fois comme elle se devra conduire avec Votre Excellence. Si vous nous apportez cette humeur, nous ne vous reconnoîtrons plus. Parlons maintenant de la plus grande affaire qui soit à la cour. Votre imagination va tout droit à de nouvelles entreprises; vous croyez que le Roi, non content de Mons et de Nice, veut encore le siége de Namur[3] : point du tout; c'est une chose qui a donné plus de peine à Sa Majesté et qui lui a coûté plus de temps que ses dernières conquêtes; c'est

Lettre 1321. — 1. Le duc de Medina-Celi. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 290.

2. Il faut que l'événement dont parle Mme de Sévigné ait eu quelque suite, car on voit dans le *Journal* de Dangeau (31 juillet 1691), que l'ambassadeur garda l'*incognito* à Rome sur la fin de son séjour; Coulanges n'en fait aucune mention. Voici le passage de Dangeau : « M. le duc de Chaulnes, notre ambassadeur, revient aussi; il y a déjà quelque temps qu'il y est *incognito*, depuis que le prince de Lichtenstein a pris la qualité d'ambassadeur de l'Empereur. » (*Note de l'édition de* 1818.)

3. Le Roi fit en effet le siége de Namur; mais ce ne fut que l'année suivante. Il prit la ville au commencement de juillet 1692, après un siége de six semaines.

la défaite des *fontanges* à plate couture : plus de coiffures élevées jusques aux nues, plus de *casques*, plus de *rayons*, plus de *bourgognes*, plus de *jardinières;* les princesses ont paru de trois quartiers[4] moins hautes qu'à l'ordinaire; on fait usage de ses cheveux, comme on faisoit il y a dix ans. Ce changement[5] a fait un bruit et un désordre à Versailles qu'on ne sauroit vous représenter. Chacun raisonnoit à fond sur cette matière, et c'étoit l'affaire de tout le monde. On nous assure que M. de Langlée[6] a fait un traité sur ce changement pour envoyer dans les provinces : dès que nous l'aurons, Monsieur, nous ne manquerons pas de vous l'envoyer; et cependant je baise très-humblement les mains de Votre Excellence. 1691

Vous aurez la bonté d'excuser si ce que j'ajoute ici n'est pas écrit d'une main aussi ferme qu'auparavant : ma lettre étoit cachetée, et je l'ouvre pour vous dire que nous sortons de table, où avec trois Bretons de votre connoissance, MM. du Cambout, de Trévigni, et du Guesclin[7], nous avons bu à votre santé en vin blanc, le plus excellent et le plus frais qu'on puisse boire; Mme de Grignan a commencé, les autres ont suivi, la Bretagne a fait son devoir : « A la santé de Monsieur l'ambassadeur; à la santé de Mme la duchesse de Chaulnes. — Tôpe à notre cher gouverneur; tôpe à la grande gouvernante. — Monsieur, je vous la porte; Madame, je vous fais raison. » Enfin, tant a été procédé, que nous l'avons portée à M. de Coulanges; c'est à lui de répondre.

4. *Quartier* signifiait « quart d'aune. »
5. Ce changement ne dura pas. (*Note de l'édition de* 1751.)
6. Voyez tome II, p. 455, note 5.
7. Sur du Cambout, voyez tome VIII, p. 533, note 9; sur du Guesclin, tome IX, p. 78, note 7.

1691

1322. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Six mois après que j'eus écrit cette lettre (n° 1309, tome IX, p. 596), j'écrivis celle-ci à Mme de Sévigné.

A Chaseu, ce 20e mai 1691.

Qu'êtes-vous devenue, ma chère cousine? je vous ai écrit le dernier, du 10e décembre[1] : je n'ai pas ouï parler de vous depuis ce temps-là; pour moi, je n'ai bougé d'ici, où, à des rhumatismes près, je me suis assez bien porté. Si vous m'aviez fait réponse, mes fluxions ne m'auroient pas empêché de vous répliquer : le rhumatisme n'a pas été jusqu'à l'esprit[2]. J'écrivis le jour de l'an dernier au Roi[3], seulement pour entretenir les bonnes coutumes, car je ne lui demandois rien; au contraire je lui donnois mille souhaits, et une partie de mes vœux a déjà été exaucée dans la prise de Mons[4].

Comme vous savez qu'il est difficile que je demeure sans rien faire, je m'occupe présentement à quelque chose de conséquence[5]; je ne puis vous mander ce que

Lettre 1322. — 1. Tel est le texte de la copie autographe. L'édition de 1697 donne : « je vous ai écrit le dernier au mois de décembre. » Les éditions les plus récentes portent ici : « je vous ai écrit le 10e décembre dernier; » et trois lignes plus bas : *réflexions*, au lieu de *fluxions*.

2. *L'esprit* a été changé dans le manuscrit, par une autre main que celle de Bussy, en *la tête*; et de même, trois lignes plus loin, *donnois* en *faisois*.

3. Cette lettre au Roi n'est ni dans le manuscrit, ni dans l'édition de 1697, non plus que dans les *Nouvelles lettres* (1709).

4. Tout le reste de la lettre a été biffé dans le manuscrit, et remplacé, d'une autre main, par cette seule phrase : « Adieu, ma chère cousine : je ne sais rien de ce pays qui vous pût divertir. » Ces mots terminent la lettre dans l'édition de 1697, où l'on a omis tout ce qui avait été effacé.

5. Le *Discours* à ses enfants *sur le bon usage des adversités et sur*

c'est; mais si vous venez à Paris cette année, je vous le dirai et je vous le montrerai. Avant que je sois en ce pays-là, cela sera entre les mains des premières gens du monde. 1691

Votre nièce de Dalet est en Auvergne depuis deux mois, avec son fils; elle vient de régler les payements de ce que lui devoit son beau-frère de Langhac, et leurs prétentions respectives. Enfin elle a mis un bon ordre à ses affaires en cette province-là. Je l'attends ici tous les jours; après quoi nous irons, elle à Coligny, et moi aux états de Bourgogne; et puis j'irai la rejoindre pour aller moi seul à Fontainebleau, le temps que le Roi y sera, et elle à Chaseu. Mme de Bussy est ici, son fils aîné est en Allemagne. L'abbé est à Paris avec sa sœur de Montataire, celle-ci démêle encore un reste de la succession de Manicamp.

Je vous conte tout ce qui regarde ma famille, ma chère cousine. Dites-moi maintenant des nouvelles de la vôtre, comment vous vous portez, quand vous serez à Paris, si la belle Madelonne y retournera avec vous, si M. de Grignan est encore à la cour, où est son fils, où est le commandeur[6], enfin tout ce qui concerne votre famille de Provence; après cela mandez-moi des nouvelles de votre famille de Bretagne.

les divers événements de sa vie. C'est le dernier ouvrage qu'il ait composé; il fut publié après la mort du comte, en 1694, en deux éditions, dont l'une a pour titre : *Les illustres malheureux*, par le comte de Bussy Rabutin, *avec un discours*, etc. Voyez l'apostille de Corbinelli à la suite de la lettre du 12 avril 1692, et deux notes de M. Lalanne, tome II, p. 296 des *Mémoires*, et tome VI, p. 573 de la *Correspondance* de Bussy.

6. Le chevalier de Grignan très-probablement : voyez la réponse de Mme de Sévigné, p. 32. Saint-Simon (au *Journal* de Dangeau, tome X, p. 291) dit qu'il « n'étoit chevalier (*chevalier de Malte sans doute*) que de nom; » on ne voit pas qu'il ait jamais été appelé commandeur. — A la ligne suivante, les mots *de Provence* ont été omis dans les éditions antérieures.

1691 Adieu, ma chère cousine : une autre fois nous parlerons des affaires du monde; je ne suis aujourd'hui que dans l'humeur de parler de mes enfants.

1323. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 23e juin.

Mon cher Coulanges, hélas! vous avez la goutte au pied, au coude, au genou : cette douleur n'aura pas grand chemin à faire pour tenir toute votre petite personne. Quoi? vous criez! vous vous plaignez! vous ne dormez plus! vous ne mangez plus! vous ne buvez plus! vous ne chantez plus! vous ne riez plus! Quoi? la joie et vous, ce n'est plus la même chose! cette pensée me fait pleurer; mais pendant que je pleure, vous êtes guéri; je l'espère, et je le souhaite. Ces jolis couplets[1] que vous avez envoyés à Mme de Nevers, malgré votre goutte, ne sont point assurément les derniers que vous aurez faits[2];

Lettre 1323. — 1. Sans doute les trois triolets, comme les nomme Coulanges, qu'il a insérés dans ses *Mémoires* (p. 248 et 249). Voici les deux premiers, où il parle de sa goutte (nous avons cité le troisième plus haut, p. 16, note 16) :

Chacun me présente le poing,
De peur qu'un faux pas je ne fasse;
Sans aide je ne marche point,
Chacun me présente le poing;
Me voilà donc réduit au point
Que je deviens oiseau de chasse.

Ah, mon Dieu! le cruel destin
De tomber en métamorphose!
Ma goutte en est le grand chemin;
Ah, mon Dieu! le cruel destin!
Et quel ennui de vivre enfin
Toujours perché sur quelque chose.

2. Coulanges adressa en effet au duc et à la duchesse de Nevers

ils sont très-dignes de vous en attirer d'autres. Vous devez avoir reçu nos lettres du 15e mai, qui vous auront fait voir qu'enfin, enfin, nous avons reçu toutes les vôtres; et même celle-ci répond à deux, car nous vous devons la réponse du 20e mai et du 12e juin. Voilà donc notre compte; je serois bien fâchée d'en avoir perdu aucune des vôtres; outre leur prix, que vous savez que j'estime, elles ont quasi toujours été accompagnées des ouvrages de M. de Nevers, dont j'ai fait un petit recueil que je ne donnerois pas pour bien de l'argent. Je ne sais pourquoi vous ne recevez point nos lettres, et encore moins pourquoi vous ne faites point un pape; à voir comme vous vous y êtes pris d'abord, je croyois qu'il n'y eût rien au monde de si aisé; mais nous voyons, au contraire, qu'il n'y a rien de si difficile; je crois qu'à la fin il faudra que le Saint-Esprit s'en mêle; oh! dépêchez-vous donc de l'en prier, car nous avons une extrême envie de vous voir. M. de Chaulnes mande à ma fille que la chose du monde à quoi l'on songe le moins dans le conclave, c'est à faire un pape, et qu'il lui en mande par là tout le secret; toute sa lettre est parfaitement agréable. Mon fils avoit une si forte envie d'obéir à ce duc, que sans ma fille, je crois qu'il auroit péri dans cette entreprise, non point pour Rome, mais pour voir cet illustre ambassadeur, et vous aussi, mon cher cousin; mais Mme de Grignan a décidé en maîtresse de la maison, et en Provençale qui connoît mieux que nous la force du soleil d'Italie en ce temps-ci. Revenez donc nous voir, mon cher voisin, venez nous embrasser. Je consens à tout ce que fait Mme de Coulanges pour son Temple; 1691

de nouveaux couplets, qu'il donne à la suite des triolets (p. 249 et 250), et qui, comme le dit Mme de Sévigné, *lui en attirèrent d'autres* du duc de Nevers, rapportés également dans ses *Mémoires* (p. 250-252).

1691 elle n'en aura pas si souvent notre encens, mais elle l'en estimera peut-être davantage. Vous dites tant que vous n'êtes pas le fait de votre jeune maîtresse, que si elle trouvoit un autre mari, je crois qu'elle le prendroit. Dites à Monsieur l'ambassadeur qu'il vous lise ce que je lui mande du charmant voyage que notre duchesse de Chaulnes a fait à Marly[3]. Faites tous mes compliments : vous savez mieux que moi où il les faut faire.

1324. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Deux mois après que j'eus écrit cette lettre (n° 1322, p. 26), je reçus cette réponse de Mme de Sévigné.

A Grignan, ce 12e juillet 1691.

J'ai reçu votre lettre du 20e mai; vous l'aviez adressée chez moi, à Paris, à la pauvre Beaulieu, que vous connoissiez. Sachez, mon cousin, que cette jeune femme et son mari, qui étoit un joli homme, sont morts tous deux à six mois l'un de l'autre[1]. Je regrette fort cette perte, car ces gens-là me servoient fort bien. Je n'ai pu m'empêcher de vous parler de ces pauvres gens-là. Aussi bien cette lettre est destinée à vous parler de moi, et à vous dire de mes nouvelles, dont vous voulez que je vous instruise en bonne amitié.

Il y a huit mois que je suis ici. Je vous mandai le cou-

3. La duchesse de Chaulnes fut pour la première fois du voyage de Marly le 6 juin 1691, et le lendemain, le Roi, courant le cerf en calèche avec les dames, la fit mettre auprès de lui. Voyez le *Journal* de Dangeau aux 6 et 7 juin 1691.

Lettre 1324. — 1. Nous avons vu que Beaulieu était mort le 3 juillet 1690, et sa veuve le 11 mars 1691.

rage que j'avois eu d'y venir de Bretagne : je ne m'en suis pas repentie : 1691

Je le ferois encor si j'avois à le faire[2].

Ma fille est aimable, comme vous le savez, elle m'aime extrêmement. M. de Grignan a toutes les qualités qui rendent la société agréable. Leur château est très-beau et très-magnifique. Cette maison a un grand air; on y fait bonne chère, et on y voit mille gens. Nous y avons passé l'hiver sans autre chagrin que d'y voir le maître de la maison malade d'une fièvre, dont le quinquina a eu toutes les peines du monde à le tirer, tout quinquina qu'il est. Enfin il est guéri. Il a fait un voyage à Aix, où l'on a été ravi de le revoir. D'un autre côté, mon fils est venu encore de Bretagne prendre des eaux en ce pays[3], où la bonne compagnie, qu'il augmente fort par sa présence, lui fait plus de bien que tout autre remède. Nous sommes donc ici tous ensemble. Il y a une jeune petite Grignan[4] que vous ne connoissez pas, qui tient fort bien sa place. Elle a seize ans, elle est jolie, elle a de l'esprit; nous lui en donnons encore. Tout cela ensemble fait fort bien et trop bien; car je trouve que les jours vont si vite, et les mois et les années, que pour moi, mon cher cousin, je ne puis plus les retenir. Le temps vole et m'emporte malgré moi; j'ai beau vouloir le retenir, c'est lui qui m'entraîne; et cette pensée me fait grand'peur : vous devinez à peu près pourquoi. Le petit Grignan a passé l'hiver avec nous; il a eu la fièvre ce printemps; il n'est que depuis quinze jours retourné à son régiment, qui

2. Ce vers de Corneille se trouve déjà à la fin de la lettre de Bussy du 10 décembre précédent, tome IX, p. 598.

3. Sans doute les eaux de Vals (voyez tome IX, p. 116, note 9). Vals n'est pas bien loin de Grignan, de l'autre côté du Rhône.

4. Pauline.

1691 heureusement n'étoit pas à Coni[5]. Ainsi on ne l'accusera pas d'y avoir fui.

Il est encore dans les secrets de la Providence de savoir quand nous partirons pour Paris. On ne peut pas vous parler plus à bride abattue que je viens de faire de tout mon *moi*, comme dit M. Nicole; mais vous le voulez. Revenons à vous, mon cousin. Vous avez, je crois, été à vos états; j'ai attendu à vous répondre qu'ils fussent finis. Je ne sais ce que vous faites : je m'en doute pourtant; je serai fort aise d'en savoir davantage quand nous nous verrons. Vos garçons sont à leur devoir; Mme de Bussy en repos chez elle; ma nièce de Coligny très-contente d'avoir donné ordre à ses affaires : c'est la source du repos. Ma fille est fort occupée de celles de sa maison, où elle fait des merveilles. Le chevalier de Grignan est à Paris, très-incommodé[6] de la goutte. Vous avez dessein d'aller faire votre cour à Fontainebleau, vous ferez fort bien. Vous seriez bien heureux de plaire à Sa Majesté, de quelque manière que ce pût être. Je reçus votre lettre du 10e décembre[7], au mois de février; elle étoit si

5. Le siége de Coni, commencé par le marquis de Feuquières, avait été confié à Bulonde, lieutenant général. Le prince Eugène fit tomber entre les mains de ce dernier une lettre adressée au commandant de la place, par laquelle il annonçait qu'il marchait à son secours avec un corps d'armée, et l'engageait à seconder son attaque par une sortie générale. Bulonde prit l'épouvante, et leva le siége précipitamment, abandonnant son artillerie et ses blessés. Voyez l'*Histoire du prince Eugène*, tome I, p. 150. — Le Roi fit conduire Bulonde à la citadelle de Pignerol; il ne recouvra sa liberté qu'au mois de décembre suivant. Voyez le *Journal* de Dangeau, 10 juillet et 11 décembre 1691, et la *Gazette* du 14 juillet. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Les éditions antérieures donnent : *tout incommodé;* il y a bien *très* dans le manuscrit.

7. Il y a « du 8e décembre » dans le manuscrit, mais c'est une erreur soit de Mme de Sévigné, soit de Bussy. La lettre est bien datée du 10 : voyez tome IX, p. 596.

vieille, que je ne crus pas y devoir faire réponse; je vous en demande pardon, et je ne vous en aime pas moins. Voici donc une lettre toute propre à nous remettre sur les voies, et à reprendre le fil interrompu de notre commerce. Je vous plains d'avoir eu un rhumatisme; je ne connois que trop ce mal. Nous avons vu la jolie épigramme de *Mons et Merveille*[8] : nous avons de bons correspondants à Paris. Il est question maintenant de vous faire les compliments de notre troupe. M., Mme de Grignan, la petite fille, qui sait votre mérite, mon fils, qui est votre ancien serviteur et admirateur, tout cela vous honore et vous assure de ses très-humbles services; pour moi, je ne puis jamais cesser de vous aimer. 1691

J'ai vu ici M. de Larrey, fils de notre pauvre ami Lenet[9] avec qui nous avons tant ri; car jamais il ne fut une jeunesse si riante que la nôtre de toutes les façons. Il m'étonne en me contant comme son père avoit dissipé tous ses grands biens, et qu'il n'en avoit rien eu; je ne le croyois pas.

J'embrasse ma chère nièce; j'adresse cette lettre à Mme de Montataire, ne sachant où vous prendre présentement. Vous me direz où vous serez jusques au temps de Fontainebleau. Adieu, mon cher cousin. Je demande pardon à votre bel esprit de cette lettre toute terre à terre; mais il en faut quelquefois de cette façon.

8. C'était sans doute une épigramme sur le siége et la prise de Mons.

9. Le marquis de Larrei (voyez tome IV, p. 422, note 1; tome IX, p. 69 et 183), alors maréchal de camp, commandait en Dauphiné sous Catinat. Il devint lieutenant général, gouverneur de Mont-Dauphin, et mourut en mars 1698.

1691 * 1325. — DE COULANGES A LAMOIGNON.

A Rome, ce 14e juillet 1691.

Nous avons enfin un pape[1], c'est le cardinal Antonio Pignatelli, Napolitain et archevêque de Naples. Il est si homme de bien qu'il faut espérer qu'en dépit de son pays et de toutes ses liaisons, il sera un bon père commun; et puis il est à croire que Messieurs nos cardinaux, surtout M. le cardinal de Fourbin, n'aura pas légèrement donné sa voix et sans avoir pris même de bonnes mesures. Il s'appelle Innocent XII, pour marquer sa reconnoissance à Innocent XI, dont il est créature[2]. On ne doute pas que dom Livio Odescalchi[3] ne soit cardinal de cette élection. Notre bon pape sera couronné demain, et il faut espérer que quand toutes les cérémonies seront expédiées, il travaillera à nous donner nos bulles; il est au moins en beau chemin pour cela par l'acte que le dernier pape a fait en mourant, et comme il laisse en place les deux cardinaux qui étoient du conseil du feu pape, savoir Panciatici et Albani, nous avons lieu de bien espérer. Il avoit offert au cardinal Altieri d'être secrétaire d'État, et de venir loger au palais; mais ce cardinal a de plus grandes prétentions, et lui a donné en sa place son intime ami, le

Lettre 1325. — 1. Le cardinal Antoine Pignatelli fut élu pape le 12 juillet 1691. Ainsi fut terminé le conclave qui avait duré cinq mois entiers. Le nouveau pape prit le nom d'Innocent XII. « C'est, dit Coulanges dans ses *Mémoires* (p. 279 et 280), un homme de soixante et seize ans et demi, de bonne complexion, grand et robuste, qui a passé toute sa vie dans les emplois de la cour de Rome, génie médiocre, mais homme de bien et bon gentilhomme.... Il a de bonnes et de nobles inclinations; il est charitable envers les pauvres, sans parents, ferme et désintéressé. » (*Note de l'édition de* 1818, à la lettre du 24 juillet suivant.)

2. Innocent XI l'avait nommé cardinal à sa première promotion, et ensuite légat de Bologne, et archevêque de Naples.

3. Innocent XI était de ce nom.

cardinal Spada, qui est fort honnête homme et dont nous serons contents. On dit que dom Antonio Ottobon[4] sera toujours général de la sainte Église. Le pape ne veut loger aucun Napolitain dans son palais, et il n'a aucuns neveux. Tout cela va donc à merveilles, pourvu que nous nous en allions bientôt. 1691

Mme de Coulanges vous fera part de mes craintes, et en cas qu'elles se trouvassent bien fondées, vous raisonneriez ensemble, et vous me détermineriez au parti qu'il me conviendroit de prendre sans blesser l'amitié et la bienséance.

Je possède, Dieu merci, M. le cardinal de Bouillon ; il est logé dans notre palais[5], mais je crains déjà de le perdre. Voilà comme il n'est nul bien sans peine.

J'ai eu cruellement la goutte six semaines durant. J'ai encore des pieds si enflés et si foibles qu'ils ne peuvent pas soutenir ma petite machine. Je fais pitié à tous ceux qui me voient marcher, mais il faut espérer que cela reviendra.

Je n'ai point reçu le petit mot de M. de Chubere que vous m'aviez fait espérer, mais bien une lettre de M. Guilbert, qui me promet fort de satisfaire incessamment à toutes les avances de M. Durye[6].

Si nous nous en allons, je crois bien toujours que ce ne sera au plus tôt que vers la fin de septembre[7]. Adieu, Monsieur : continuez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, et croyez-moi toujours tout ce que je vous suis avec le dernier attachement et la dernière tendresse.

4. Neveu du dernier pape.

5. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 254.

6. Voyez plus haut, p. 2, la lettre du 11 janvier précédent, et tome IX, p. 602 et 603.

7. Coulanges partit de Rome le 12 septembre, quelques heures après le duc de Chaulnes.

1691 Notre pape a soixante et dix-sept ans; on dit qu'il n'a pas la mémoire heureuse, et qu'il a une jambe qui ne va pas bien. Sur ce dernier chef on dit que c'est médisance. Il est constant qu'il est fort cassé, et que toutes les prophéties ne lui donnent pas longtemps à vivre[8]. Dieu le conserve! au moins jusques à ce que nous soyons bien rendus à Paris.

Mille hommages à Mme de Lamoignon. M. l'abbé de Guénégaud[9], ci-présent, me prie de vous bien assurer de ses respects. Je n'écrirai point à Monsieur de Troyes[10]; je ne pourrois lui mander que les mêmes choses. Vous aurez la bonté de lui en faire part, puisqu'il est à Paris.

J'ai été ravi de revoir notre bon cardinal de Fourbin[11]; c'est à lui à nous répondre du pape[12]. On dit qu'il en a déjà obtenu le *gratis* pour les bulles de Chartres[13] (cela

8. Il ne mourut qu'en septembre 1700, après un pontificat de plus de neuf années.

9. Voyez tome VIII, p. 309, note 10. Coulanges l'avait eu pour commensal et s'était lié d'amitié avec lui pendant le dernier conclave. Voyez ses *Mémoires*, p. 238.

10. Voyez tome IV, p. 358, note 3.

11. Au sortir du conclave.

12. « Je crois que l'ambassadeur ne lui fit pas (*au pape*) de grandes instances pour la conclusion de l'affaire des bulles, qui étoit devenue celle du cardinal de Janson. Il ne savoit que trop que l'honneur de la conclusion ne lui en étoit pas réservé. » (*Mémoires de Coulanges*, p. 258.)

13. Le Roi avait donné l'évêché de Chartres à l'abbé Paul Godet des Marais le 6 février 1690 : voyez le *Journal* de Dangeau à cette date; Saint-Simon y a joint la note suivante : « Cet évêque de Chartres étoit à le voir une barbe sale de fond de séminaire, et dans le vrai un homme d'esprit, d'honneur, d'une piété solide, quoique entêté, capable d'amitié, plein de sentiments nobles, désintéressé d'avoir, mais point du tout de pouvoir, grand et bon évêque, très-résident, très-appliqué, et très-aumônier, fort savant et bon théologien, grand ennemi des jansénistes, presque autant des jésuites, encore plus de la morale relâchée, médiocrement ultramontain, quoique pétri de Saint-Sulpice, dont il n'avoit point pris les petitesses et

fera plaisir à Mme de Maintenon), et que le cardinal d'Estrées a fait l'abbé de Barrière[14] camérier secret. 1691

Si vous me voulez écrire par ce courrier-ci, il reviendra bientôt.

encore moins l'inquisition, avec un cœur vrai et bon, et un esprit droit, qui le faisoit aisément revenir de ses préventions quand on lui parloit raison et preuves, ou simplement quand il avoit lieu avec jugement de se fier aux gens qui lui parloient; sachant fort vivre avec le monde, quoiqu'il l'eût peu ou point pratiqué, et fort enclin à la noblesse et aux gens de qualité; encore plus simple en tout, et s'exprimant fort bien, avec grande netteté en choses et en procédés. Saint-Sulpice, où il avoit été élevé et où il logea toute sa vie, le porta sur le siége de Chartres dès les premières lueurs de la faveur de cette maison, qui supplanta les Missions étrangères d'auprès de Mme de Maintenon, qui bientôt après réunit toute sa confiance au seul évêque de Chartres, diocésain de Saint-Cyr, dont il devint directeur et de Mme de Maintenon ensuite. Jaloux du crédit de l'abbé de Fénelon.... il forma avec Messieurs de Meaux et de Paris ce célèbre triumvirat qui perdit Monsieur de Cambrai avec tant de fracas. Profitant de son crédit, il diminua celui du P. de la Chaise sur la distribution des bénéfices, dont il devint assez promptement le plus important et le plus effectif dispensateur; mais gâté en ce point par son éducation, il commença à gâter l'Église de France par d'étranges choix pour l'épiscopat, etc. » Voyez encore sur Godet des Marais les *Mémoires de Saint-Simon*, tomes I, p. 309 et suivantes, et VII, p. 401 et suivantes. Il mourut, « consommé de travaux et d'étude, sans être encore vieux, » à la fin de septembre 1709. « C'étoit fort peu de chose pour la naissance, et néanmoins avec des alliances proches qui lui faisoient honneur.... Il étoit frère de Françoise Godet, femme d'un riche partisan nommé J. Gravé, dont la fille épousa Ch. des Monstiers, comte de Mérinville, fils aîné du lieutenant général de Provence.... Il étoit cousin germain d'autre Françoise Godet, femme d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol, ... desquels la duchesse d'Aumont et la marquise de Châtillon étoient filles. » (Saint-Simon, tome VII, p. 401.)

14. L'abbé de Barrière, camérier secret, et plus tard camérier d'honneur, eut l'abbaye de la Luzerne, à la mort de l'abbé Bigorre, et celle de Saint-Martial de Limoges en 1701.

1691

* 1326. — DE MADAME DE COULANGES A LAMOIGNON.

Mardi matin [17e juillet].

Je suis si étonnée, et ce que vous trouverez plus extraordinaire, Monsieur, c'est que je suis sensiblement touchée : en vérité on a grand tort si on ne profite des événements qui arrivent depuis quelque temps. C'est Mlle de Lestranges[1] qui m'a appris cette funeste nouvelle[2], une demi-heure avant que j'aie reçu la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Je serois fâchée qu'une autre qu'elle eût été témoin de mes premiers mouvements; ils ont été trop violents; je m'en prends à ma vivacité naturelle et point du tout à l'intérêt[3]. C'est une perte pour nous, Monsieur, et bien plus grande pour l'État. Mon Dieu, peut-on desirer des places que l'on garde si peu, et qui sont bien terribles quand on croit ce que nous croyons? Mes sentiments dans cette occasion sont des confiances[4]; au moins je retourne à Paris très-promptement.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Lamoignon[5].

Lettre 1326. — 1. Voyez tome III, p. 225, note 6.

2. La mort subite de Louvois, le 16 juillet 1691. Voyez à cette date le *Journal* de Dangeau.

3. Mme de Coulanges était cousine germaine de Louvois. Voyez tomes I, p. 496, note 2; II, p. 12, note 2, et p. 452, note 1.

4. Nous donnons cette lettre d'après une copie faite sur l'original, en marge de laquelle il est dit que ce mot est fort mal écrit et douteux, que cependant *confiances* (*confiences*) est la lecture la plus probable.

5. A l'original de cette lettre de Mme de Coulanges était réunie, nous dit-on, une lettre non signée, écrite à elle. Nous en avons vu la copie; elle paraît se rapporter à la location de la maison du Temple. Elle est datée du jeudi au soir, sans indication de mois ni d'année. On y offre à Mme de Coulanges d' « attendre jusques à Noel afin que M. de Coulanges se décide. »

1327. — DE MADAME DE COULANGES A COULANGES[1]. 1691

Paris, 23e juillet.

Vous me paroissez très-peu édifié de tout ce que vous voyez à Rome, et vous avez, je crois, raison; mais où vous ne l'avez pas, c'est de dire qu'il n'est pas bon pour la religion de voir de près toutes ces choses. Il ne faut pas confondre tant de rares merveilles, c'est-à-dire qu'il faut séparer la religion des abus. La religion est pure et sainte, mais les hommes ont des passions, et ils prennent le prétexte de la religion pour les satisfaire. Ces abus-là sont plus ordinaires où vous êtes, parce que les intérêts y sont plus considérables. Ainsi au lieu de dire : « Il est bien dangereux d'être à Rome pour conserver sa foi, » il faut admirer la corruption[2] des hommes, qui font servir les choses les plus saintes pour satisfaire leur ambition. La religion a raison, les hommes ont tort; cela est bien ancien et ne fait découvrir que ce que l'on a toujours vu. Saint Pierre seroit encore plus étonné que vous, s'il étoit témoin de ce que vous voyez; mais sa charité lui feroit plaindre les hommes sujets à tant de passions, et si

Lettre 1327 (revue sur une ancienne copie). — 1. On conserve à la Bibliothèque impériale une copie de cette lettre et de celle de Mme de Sévigné du 26 juillet suivant (ci-après, p. 45). En tête sont ces mots : « Lettres de Mme de Coulanges et de Mme de Sévigné à M. de Coulanges, écrites à cent cinquante lieues l'une de l'autre, que le hasard a fait arriver à Rome par le même ordinaire. » La lettre de Mme de Coulanges se lit aussi à la fin des *Mémoires de Coulanges*, avec ce titre : « Lettre de Mme de Coulanges du 23 juillet 1691. Réponse à une des miennes, écrite de Rome pendant les brouilleries du conclave. » Dans la copie de la Bibliothèque impériale, les deux lettres sont sans date.

2. Il y a *complexion* (*complection*), au lieu de *corruption*, dans la copie de la Bibliothèque impériale.

1691 peu appliqués à les vaincre par les sentiments que doit inspirer la religion.

M. de Louvois est mort subitement : quelle mort, mon Dieu ! et quel sujet de réflexions ! mais elles se font dans l'imagination seulement, car si elles passoient dans le cœur et dans la volonté, nous quitterions tous le monde comme M. de Santenas, qui s'est fait moine de la Trappe[3]. J'irai demain passer le jour chez Mme de Louvois : il faut pleurer avec les malheureux, sans avoir ri avec eux pendant leur bonheur ; mais je ne les en plains pas moins, et je pense que je suis plus obligée à M. de Louvois de ce qu'il n'a rien fait pour moi, que je ne l'aurois été du contraire, du moins si l'on doit mesurer la reconnoissance sur le bonheur.

On ne peut tenir à trop peu de choses en ce monde ; c'est trop que de tenir à soi. Toutes les places qu'occupoit M. de Louvois sont presque remplies[4]. Pour moi, je

3. « M. de Santenas (*ou Santena*), Piémontois, qui avoit un régiment d'infanterie en France, et qui s'étoit mis à l'institut de l'Oratoire, est allé à la Trappe, et y a pris l'habit. » (*Journal* de Dangeau, 20 juillet 1691.) Voyez encore le *Journal* de Dangeau au 18 février et au 5 mai 1691 ; la *Relation de la vie et de la mort de frère Palémon, nommé dans le monde le comte de Santenas* (Paris, Josset, 1695), et une lettre de Boileau dans le *Mercure* d'août 1691, p. 222 à 236. — Dangeau, au 20 novembre 1694, annonce la mort de Santenas, et Saint-Simon ajoute : « Santenas fut un grand exemple de pénitence même pour la Trappe, qu'il soutint et saintement et héroïquement, pendant les dernières années de sa vie principalement, parmi d'étranges infirmités. Le maréchal d'Humières, dont il étoit fort connu, suivant Monsieur sur les côtes, passa avec lui par la Trappe, et obtint de Monsieur de la Trappe, le fameux, qui vivoit alors (*l'abbé de Rancé ne mourut qu'en* 1700), de voir et de parler en particulier à Santenas, duquel il tira à peine quelques paroles d'édification qui lui firent verser des larmes. » — La copie des *Mémoires de Coulanges* donne : « à la Trappe, » pour : « de la Trappe, » et à la ligne précédente : « tout le monde, » pour : « tous le monde. »

4. Son troisième fils Barbesieux lui succéda comme secrétaire

sens le plaisir de n'espérer ni de craindre dans la plupart des événements : les honneurs et les biens de ce monde ne méritent guère d'être recherchés ; mais l'on pense[5] souvent de cette façon et l'on se conduit d'une autre. 1691

Si vous aimiez autant la solitude que moi, je vous mènerois en lieu où elle ne seroit point troublée ; mais il faut remplir ses devoirs préférablement à suivre ses goûts, quand même ils seroient bons ; ainsi je vous logerai au milieu[6] de tous vos amis et amies, si vous le desirez. Pour moi, j'avoue que je crois me peu soucier du monde ; je ne m'y trouve plus propre par mon âge ; je n'y ai, Dieu merci, point de ces engagements qui y retiennent malgré qu'on en ait ; j'ai vu tout ce qu'il y a à voir, je n'ai plus qu'une vieille figure à lui présenter[7], plus rien de nouveau à lui montrer ni à découvrir. Et que veut-on faire de recommencer toujours[8] des visites, se troubler des événements qui ne nous regardent point ? alerte[9] sur

d'Etat au département de la guerre, charge dont il avait déjà la survivance, et comme surintendant général des postes ; Dangeau dit au 19 juillet que cette dernière charge lui devait être donnée, mais assez diminuée, ce semble. L'intendant des finances le Peletier remplaça Louvois comme directeur général des fortifications. Édouard Colbert, marquis de Villacerf, eut la surintendance des bâtiments, « et beaucoup d'autres, dit Coulanges tout à la fin de ses *Mémoires*, exerçoient ses autres emplois. »

5. « L'on parle. » (*Édition de* 1818.) — « L'on pense » est le texte de nos deux copies.

6. « Ainsi, à votre retour, je vous logerai à Paris, au milieu, etc. » (*Copie des Mémoires.*)

7. Dans la copie de la Bibliothèque impériale : « à leur présenter. »

8. La copie de la Bibliothèque impériale donne : « tous jours ; » celle des *Mémoires :* « tous les jours. »

9. Ce mot est ainsi coupé dans la copie de la Bibliothèque impériale : « à l'erte. » Ce serait là l'orthographe primitive, si le mot, comme il est très-probable, vient en effet de la locution italienne :

1691 les voyages de Marly, les traiter solidement, se retirer pour en parler avec un air de solidité qui fait rire les gens qui voient cela tel qu'il est? Mon cher Monsieur, il faudroit songer à quelque chose de plus solide. M. de Barrillon qui vient de mourir[10] en a été persuadé : Dieu lui a fait de grandes grâces; c'est ce qui doit consoler ses amis, dont en vérité je ne puis douter que je ne fusse du nombre. Hélas! on ne songe plus à la cour à M. de Louvois : ce qui fait qu'on en étoit si occupé fait qu'on l'oublie si tôt. C'est le monde, ce monde que je ne crois plus aimer : Dieu veuille que je ne me trompe pas!

Je meurs d'envie de m'en retourner à mon Brevannes[11], qui me va échapper au premier jour; il faut être assez peu attaché à toutes choses pour soutenir les petits chagrins sans les sentir.

1328. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 24e juillet.

Les bons comptes font les bons amis; j'ai reçu toutes vos lettres, mon cher voisin[1] : celle du 20e mai, celle du 4e juin, dont vous étiez en peine, et cette dernière du 4e juillet, avec l'épître que M. de Nevers vous a envoyée

all'erta, qui signifie « sur la hauteur, » et par suite « au guet. » Voyez les *Dictionnaires* de MM. Diez et Littré.

10. Les mots : « qui vient de mourir, » manquent dans la copie de la Bibliothèque. — « M. de Barrillon mourut à Paris après une longue maladie; il étoit conseiller d'État ordinaire. » (*Journal* de Dangeau, au 23 juillet 1691.) « Le Roi a donné à M. de Marillac la place de conseiller d'État ordinaire qu'avoit M. de Barrillon. » (*Ibidem*, au 31 juillet 1691.)

11. « A ma petite maison de Brevannes. » (*Copie des Mémoires.*)

Lettre 1328. — 1. Voyez la lettre du 15 mai précédent, p. 20.

de Gênes, et enfin tout ce qu'a fait ce duc, vrai fils d'Apollon et des Muses. Vous me demandez si je ne garde pas toutes ses œuvres : vraiment oui, je n'en ai perdu aucune; elles ont fait notre divertissement, et tout celui des personnes qui passent ici et qui en sont dignes. Cette dernière épître est d'une force, que Pauline n'y entendoit presque rien; mais nous avons eu le plaisir de nous trouver capables de lui expliquer ce qu'elle n'entendoit pas. Pour la description du dîner, elle est à la portée de tous les bons convives, et l'eau en est venue à la bouche de M. de Grignan, du chevalier de Saint-André[2], de mon fils, et de nous aussi; car je n'ai jamais vu un si bon repas; je viens de le mettre parmi les autres merveilles de ce duc. Pour finir l'article des lettres, quand vous aurez reçu celle du 23e juin et celle-ci, vous les aurez toutes. 1691

Venons maintenant à la vôtre, dont le commencement m'a pensé faire pleurer; et le moyen de se représenter que vous êtes au lit, affligé de toutes les parties et les jointures de votre petit corps, que vos nerfs sont affligés, que vous ne remuez ni pied ni patte? c'est pour nous faire mourir; mais voir aussi qu'il sort de tout cela un couplet de chanson sur ce triste état[3], accompagné d'un autre couplet le plus plaisant et le plus joli du monde, et sur une chose que vous voyez tous les jours, mon pauvre cousin, vous jugez bien que cela nous soutient le cœur, et nous fait voir que le principe de la vie n'est point

2. Nous supposons que ce chevalier de Saint-André est un gentilhomme du Dauphiné dont Dangeau parle plusieurs fois, qui eut en 1693 un régiment dont sa mauvaise santé l'obligea de se défaire en 1698. Il était parent du premier président de Grenoble, Nicolas de Prunier, seigneur de Saint-André, marquis de Virieu, mort en 1692.

3. Peut-être le couplet inséré dans les *Mémoires*, p. 247, et auquel l'abbé de Polignac répondit spirituellement en italien.

1691 attaqué. Cette goutte vous a donné seulement quelques pensées noires, et vous a fait entrer dans l'avenir par le côté le plus triste qui pût se présenter à vous; mais cet état si violent et si contraire à votre humeur n'a pas eu le loisir de faire aucune impression.

Malgré la Saint-Pierre passée, et la prédiction des médecins, voilà donc un pape fait, et les cardinaux sortiront du conclave sans qu'il leur en coûte la vie; au contraire, ils retrouveront leur santé et leur liberté. Ce n'est pas la première fois que Messieurs de la Faculté se sont trompés. M. le duc de Chaulnes nous écrit une lettre du 15e, par le courrier qui porte la nouvelle de l'exaltation : il ne songe qu'à nous venir voir; il sera quinze jours avec nous; et quoique le pape soit Napolitain, il prétend que l'affaire des bulles est si bien disposée, que ce sera le coup de partance, et le boute-selle pour venir à Grignan; cette espérance nous donne bien de la joie, et abrége fort la part que je voulois prendre à tous vos tristes almanachs : voilà qui est fait, mon cousin, vous êtes guéri, vous êtes parti, vous arrivez ici, je vous embrasse mille fois. Parlons un peu de la table du cabinet de Monsieur l'ambassadeur, de ce chaos de lettres, de ces abîmes de poches, de cette confusion de papiers, qui fait que, comme dans l'enfer, quand une pauvre lettre y est une fois jetée, jamais elle n'en sort. Ce fut un beau miracle de retrouver la mienne; mais c'étoit celle de ma fille, dans laquelle j'avois écrit : elle a voulu s'offenser d'être ainsi perdue et confondue; mais je l'ai apaisée le mieux que j'ai pu, en l'assurant que Monsieur l'ambassadeur avoit lu ce qu'elle lui mandoit avec la dernière attention, et que c'étoit sur mon écriture qu'il n'avoit pas daigné jeter les yeux; et cela est vrai, puisqu'il disoit que je ne lui avois point écrit; elle répond : « Mais puisque c'étoit ma lettre, pourquoi la jeter dans ce chaos? » A cela je ne sais

que répondre; Monsieur l'ambassadeur y pensera, s'il lui plaît. Il est vrai que mes pauvres lettres n'ont de prix que celui que vous y donnez en les lisant comme vous faites; car elles ont des tons, et ne sont pas supportables quand elles sont ânonnées ou épelées; quoi qu'il en soit, mon cher cousin, vous leur faites cent fois plus d'honneur qu'elles ne méritent. 1691

1329. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

[A Grignan, 26e juillet.]

Voila donc M. de Louvois mort, ce grand ministre[1], cet homme si considérable, qui tenoit une si grande place, dont le *moi*, comme dit M. Nicole, étoit si étendu, qui étoit le centre de tant de choses! Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échecs à faire et à conduire! « Ah! mon Dieu, donnez-moi un peu de temps: je voudrois bien donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. — Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment. » Faut-il raisonner sur cette étrange aventure? En vérité, il faut y faire des réflexions[2] dans son cabinet. Voilà le second ministre[3] que vous voyez mou-

Lettre 1329 (revue sur une ancienne copie). — 1. Tel est le commencement de la lettre dans la copie que nous suivons (voyez ci-dessus, p. 39, note 1). Dans l'édition de 1751, elle commence par ce début, qui pourrait bien être de la composition du premier éditeur : « Je suis tellement éperdue de la nouvelle de la mort très-subite de M. de Louvois, que je ne sais par où commencer pour vous en parler. Le voilà donc mort, ce grand ministre, etc. »

2. « Non, en vérité, il y faut réfléchir, etc. » (*Édition de* 1751.)

3. Seignelai était mort l'année précédente. Voyez la lettre du 13 novembre 1690, tome IX, p. 582 et 583.

1691 rir depuis que vous êtes à Rome; rien n'est plus différent que leur mort; mais rien n'est plus égal que leur fortune, et leurs attachements, et les cent mille millions de chaînes dont ils étoient tous deux attachés à la terre[4].

Et sur ces grands objets[5] qui doivent porter à Dieu, vous vous trouvez embarrassé dans votre religion sur ce qui se passe à Rome et au conclave[6] : mon pauvre cousin, vous vous méprenez. J'ai ouï dire qu'un homme de très-bon esprit tira une conséquence toute contraire sur ce qu'il voyoit dans cette grande ville, et conclut[7] qu'il falloit que la religion chrétienne fût toute sainte et toute miraculeuse de subsister ainsi par elle-même au milieu de tant de désordres et de profanations[8]. Faites donc comme cet homme[9], tirez les mêmes conséquences, et songez que cette même ville a été autrefois baignée du

4. « Que leur fortune, et les cent millions de chaînes qui les attachoient tous deux à la terre. » (*Édition de* 1751.)

5. « Quant aux grands objets. » (*Ibidem.*)

6. Voyez la lettre de Mme de Coulanges, p. 39.

7. « Au sujet de ce qu'il voyoit dans cette grande ville : il en conclut. » (*Édition de* 1751.)

8. Mme de Sévigné se rappelait sans doute un passage curieux du *Décaméron*, qui ne se trouve que dans l'édition de 1527 ou dans celles qui ont été faites d'après elle (voyez la traduction d'Antoine le Maçon, Paris, 1670, 1re partie, p. 50). C'est aussi en souvenir de ce passage que Montaigne dit dans ses *Essais*, livre II, chapitre XII : « Pourtant eut raison nostre bon sainct Louys, quand ce roy tartare qui s'estoit faict chrestien deisseignoit de venir à Lyon baiser les pieds au pape, et y recognoistre la sanctimonie qu'il esperoit trouver en nos mœurs, de l'en destourner instamment, de peur qu'au contraire nostre desbordee façon de vivre ne le desgoustast d'une si saincte créance : combien que depuis il adveint tout diversement à cet aultre, lequel, estant allé à Rome pour mesme effect, y voyant la dissolution des prelats et peuple de ce temps là, s'establit d'autant plus fort en nostre religion, considerant combien elle debvoit avoir de force et de divinité, à maintenir sa dignité et sa splendeur parmy tant de corruption, et en mains si vicieuses. »

9. « Faites donc comme lui. » (*Édition de* 1751.)

sang d'un nombre infini de martyrs; qu'aux premiers siècles, toutes les intrigues du conclave se terminoient à choisir entre les prêtres celui qui paroissoit [avoir] le plus de zèle et de force pour soutenir le martyre; qu'il y eut trente-sept papes qui le souffrirent l'un après l'autre, sans que la certitude de cette mort les fît fuir ni refuser cette place[10] où la mort étoit attachée, et quelle mort! vous n'avez qu'à lire cette histoire. L'on veut qu'une religion subsistante par un miracle continuel et dans son établissement et sa durée, ne soit qu'une imagination des hommes[11]! Les hommes ne pensent point ainsi. Lisez saint Augustin dans la *Vérité de la religion*[12]; lisez l'Abbadie[13], bien différent de ce grand saint, mais très-digne de lui être comparé, quand il parle de la religion chrétienne (demandez à l'abbé de Polignac s'il estime ce livre) : ramassez donc toutes ces idées, et ne jugez point si frivolement[14]; croyez que, quelque manége qu'il y ait dans le conclave, c'est toujours le Saint-Esprit qui fait le pape; Dieu fait tout, il est le maître de tout, et voici comme nous devrions penser (j'ai lu ceci en bon lieu) : « Quel trouble[15] peut-il arriver à une personne qui sait que Dieu fait tout, et qui aime tout ce que Dieu fait? » Voilà sur quoi je vous laisse, mon cher cousin. Adieu. 1691

10. « Sans que la certitude de cette fin leur fît fuir ni refuser une place, etc. » (*Edition de* 1751.)

11. « Vous n'avez qu'à lire cette histoire, pour vous persuader qu'une religion.... et dans sa durée, ne peut être une imagination des hommes. » (*Ibidem.*)

12. Sans doute le livre de *la Véritable religion* traduit par du Bois : voyez tome IX, p. 434, note 5.

13. Le *Traité de la Vérité de la Religion chrétienne :* voyez tome VIII, p. 33, note 12; p. 162, note 6; et tome IX, p. 316.

14. « Si légèrement. » (*Édition de* 1751.)

15. « Quel mal. » (*Ibidem.*)

1691 * 1330. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

A Grignan, 4e août 1691.

J'APPROUVE tout à fait, Monsieur, la bonne résolution que vous prenez de n'être plus si longtemps sans m'écrire : il faut que vous me rendiez compte plus souvent de cette amitié que je veux que vous ayez toujours pour moi. Vous me témoignez une grande estime dans votre dernière lettre, en me consultant sur un point de conscience si difficile à décider. Quelque opinion que vous ayez de ma haute piété, qui est pourtant tout comme vous l'avez vue, je ne crois pas que je puisse vous satisfaire sans consulter un peu moi-même cette fameuse Faculté de Louvain. Mais ce que je déciderai en attendant, c'est qu'un homme est bien heureux quand une personne d'un grand mérite, comme vous me dites, trouve qu'il n'a point d'autre défaut que ce qu'on peut appeler une perfection. Cependant il y a bien des choses à dire sur ce chapitre ; j'espère que nous le pourrons traiter à loisir. En attendant, mon cher Monsieur, vous devez être bien content de toute l'estime qu'on a pour vous dans ce beau château que vous connoissez. Je vous remercie de la peine que vous avez prise d'aller chez M. Guillart[1] : c'est une suite de mille obligations que je vous ai. Je crois qu'il n'y a qu'à lui laisser entre les mains les papiers de cette affaire jusqu'à notre retour ; j'espère qu'elle ne sera jamais réveillée, puisqu'elle ne l'a point été.

Il s'est passé de grandes choses depuis quelque temps : la mort de M. de Louvois, le retour glorieux de M. de Pompone[2], la retraite rigoureuse de M. de Fieu-

LETTRE 1330. — 1. Voyez le post-scriptum de la lettre du 1er mai précédent, p. 19.

2. Le 24 juillet, le Roi avait fait rentrer Pompone dans son conseil, et lui avait donné le titre de ministre d'État, en même temps

bet[3]. Que de sujets d'admirer notre Providence! Je suis toujours à vous, mon cher Monsieur; je vous prie de n'en jamais douter. 1691

1331. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre (n° 1324, p. 30), j'y fis cette réponse.

A Coligny[1], ce 9e août 1691.

L'ABSENCE de ses bons amis est un grand mal, Madame, surtout quand elle dure longtemps; mais quand avec cela le commerce est difficile, c'est ce qui fait enra-

qu'au duc de Beauvilliers. Voyez la *Gazette* du 28 juillet, le *Journal* de Dangeau, au 24, et les *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, p. 327 et suivantes.

3. Dangeau annonce le 9 août la retraite de Fieubet aux Camaldules de Grosbois, dans la forêt de Senart, près de Paris, et Saint-Simon ajoute : « C'étoit un des hommes de France qui avoit le plus d'esprit, et le plus agréable, et le plus desiré dans toutes les meilleures compagnies de la cour; ami particulier des gens les plus distingués, et avec cela capable, intègre et appliqué. Avec ces talents, qu'il sentoit, il ne put, quoi qu'il fît, arriver à rien de plus qu'à être conseiller d'État. Cela, et la mort de sa femme sans enfants, le détermina à la retraite, où il s'ennuya tant, que la jaunisse le prit, dont il mourut après quelques années. Mais il soutint ce grand parti avec courage et une piété non démentie. M. de Pontchartrain envoya un jour son fils le voir aux Camaldules, qui, assez peu discrètement, lui demanda ce qu'il faisoit là. « Ce que je fais, dit-il tout franchement, voulez-« vous le savoir? Je m'ennuie, mais c'est ma pénitence, et je me suis « assez bien diverti toute ma vie pour m'ennuyer présentement. » Il mourut le 10 septembre 1694 : voyez la lettre de Coulanges du 3 octobre 1694.

LETTRE 1331. — 1. Sur la terre de Coligny, voyez tome III, p. 444.

1691 ger[2]. Je vous écris le 20e mai, vous me faites réponse le 12e juillet, et je la reçois le 8e août : voilà qui est bien languissant pour des gens aussi vifs que nous sommes. Je suis bien fâché de la mort des pauvres Beaulieus, quand ce ne seroit que parce qu'elle est cause que j'ai attendu plus longtemps le plaisir de recevoir de vos nouvelles.

Au reste, ma chère cousine, la peinture que vous me faites[3] de la vie que vous menez en Provence me donne une grande envie d'être avec vous autres. Je voudrois avoir eu une raison d'aller prendre des eaux, comme a eu M. de Sévigné ; car vraisemblablement ce n'est pas pour un mal fort douloureux, puisque vous vous trouvez respectivement de bonne compagnie les uns et les autres. Je m'en vais vous dire aussi ce que j'ai fait depuis trois mois. J'ai passé tout le mois de juin auprès de Monsieur le Prince[4] ; vous en savez la raison. Il n'y a jamais eu tant de noblesse aux états de cette province que cette année. Le prince a eu pour moi tous les égards que je pouvois souhaiter, et huit jours avant qu'il partît de Dijon, je lui donnai le mémoire que je vous envoie. Comme je savois qu'il ne s'engageoit pas de si loin, je lui dis en lui donnant ce mémoire que je le suppliois de le lire à son loisir, et que je ne lui en demandois de réponse que quand il lui plairoit. Depuis que je le lui eus donné, il ne me dit rien sur ce sujet, mais il redoubla de caresses et d'agréables traitements : ainsi je crois que

2. « Mais quand avec cela le commerce est difficile, comme est celui de Provence ici, c'est ce qui fait enrager. » (*Édition de* 1697.)

3. Les mots : « que vous me faites, » ont été ajoutés par Bussy, au-dessus de la ligne ; de même que, cinq lignes plus bas, *et* devant *les autres*.

4. Le prince de Condé était gouverneur de la province de Bourgogne, dont il était venu présider les états.

pourvu que je vive jusqu'en 1694, je serai élu[5]; voilà toute mon ambition. 1691

Quand on n'a pas ce que l'on veut,
Il faut avoir ce que l'on peut[6].

Pendant le temps que nous avons fait notre cour au prince, qui par parenthèse a de l'esprit, après le Roi, plus que toute la maison royale, il y avoit huit ou dix bonnes tables ouvertes; nous avions des comédies, des promenades et des concerts tous les jours. Un jour que nous dînions chez l'abbé de Fontenay[7], élu du clergé, nous nous trouvâmes, l'évêque d'Autun[8], le président de Berbisy et moi; les uns auprès des autres; nous bûmes à votre santé; nous vous souhaitâmes fort, et dans la chaleur de nos desirs le prélat nous proposa de vous écrire, et de vous mander entre autres choses qu'il vous anathématiseroit si vous ne veniez à Bourbilly; le président, qu'il donneroit un arrêt contre vous; et comme ils me pressèrent de dire ce que je ferois, moi, je leur dis que je me servirois de prières, et jamais de menaces, contre vous, même en riant.

M. d'Argouges, notre intendant[9], fils du conseiller d'État, est un homme agréable, qui a fort bien fait l'honneur de la province à Monsieur le Prince; sa femme,

5. Voyez tome IX, p. 546, note 9. — Bussy mourut le 9 avril 1693.

6. Imitation de deux vers que nous avons vus au tome I, p. 492. Ils pourraient bien être de la façon de Bussy.

7. Il y avait une abbaye de Fontenay dans les environs de Montbard. Mais l'élu du clergé est-il désigné par son nom de famille ou par celui de son abbaye?

8. L'évêque d'Autun était président-né des états de Bourgogne.

9. Florent d'Argouges, auparavant conseiller au parlement de Bretagne. Voyez l'*État de la France* de 1692, tome II, p. 293. Sur le conseiller d'État, son père, voyez notre tome IX, p. 140, note 5.

1691 assez[10] jolie, de fort bonne humeur, a de l'esprit. J'y soupois réglément tous les jours, avec cinq ou six des plus jolies femmes de la ville et cinq ou six des plus honnêtes gens de la suite du prince. J'y manquai deux fois, parce que les veilles m'avoient fort enrhumé. L'intendante, qui ne se payoit pas de mes raisons, proposa un soir, sur les deux heures après minuit, de venir faire un charivari à Briord[11] et à moi, qui étions logés vis-à-vis l'un de l'autre. Ils vinrent donc avec quatre tambours et six trompettes à nos fenêtres, et après une heure de cette sérénade, ils se retirèrent sans avoir pu m'éveiller. Je l'appris le lendemain de Monsieur le Prince, à qui l'on l'avoit déjà conté. Voici ce que j'écrivis sur cela à l'intendante.

« Ce mardi matin, 20e juin.

« Il y a vingt et cinq ans, Madame, que si vous aviez été au monde, faite comme vous êtes, vous n'auriez pas eu besoin de tambours, de trompettes, pour m'ôter le repos, et ce n'auroit pas aussi été avec ces sortes d'instruments-là que j'aurois essayé de troubler le vôtre. Cependant, Madame, je vous avertis que vous avez perdu vos peines, car je n'ai jamais mieux dormi que cette nuit. »

Eh bien! ma chère cousine, ce billet vous plaît-il? Vos Provençaux, à soixante ans passés, en écrivent-ils d'aussi galants? Ma foi! il est bien vrai que bon cheval ne fut jamais rosse!

Je trouve comme vous que les jours, les semaines, les mois et les années vont fort vite; mais cela ne me fait pas tant de peur qu'à vous : la nécessité de mourir m'en console; si quelqu'un s'en sauvoit, j'en serois au déses-

10. Plusieurs pages de cette lettre sont biffées dans le manuscrit; le mot *assez*, devant *jolie*, l'a été avec un soin tout particulier.

11. Voyez tome III, p. 207, note 13.

poir. La mort de M. de Louvois doit faire prendre patience à tout le monde. Il y a tant de choses à dire sur ce sujet, qu'une lettre n'y peut suffire. Venez à Paris le plus tôt que vous pourrez. J'espère d'y être en octobre prochain; si je vous y trouve, comme je le souhaite, je vous montrerai choses nouvelles[12], et la fortune d'ici là nous fournira de la matière à raisonner ensemble. 1691

Je rends mille grâces à M. et à Mme de Grignan de l'honneur de leur souvenir. J'aime la petite fille qui a du goût pour moi, et je l'en estime davantage. Pour M. de Sévigné, il y a longtemps que je lui ai trouvé d'heureux commencements. Je crois que vous et lui l'avez bien achevé, de sorte que ce que nous sommes l'un à l'autre lui et moi, la reconnoissance de l'amitié qu'il m'a toujours témoignée, et le mérite que j'aime et que j'estime partout où je le rencontre, m'attachent fortement à lui. Pour vous, ma chère cousine, qui m'assurez que vous ne pouvez jamais cesser de m'aimer, vous m'obligez infiniment par cette assurance.

Je ne connois pas Larrey : on dit qu'il a du mérite à la guerre. Son père, avec qui nous avons tant ri, avoit de l'esprit, point de jugement ni de probité; il étoit né sans bien, il en avoit volé à Bordeaux[13] en servant feu Monsieur le Prince; il en mangea une partie, et Monsieur le Prince lui reprit l'autre. Adieu, ma chère cousine : mon bel esprit pardonne aisément à votre lettre, toute terre à terre que vous la croyez.

12. Tel est le texte du manuscrit.

13. Lenet avait été l'un des principaux agents du prince de Condé et de la duchesse de Longueville, dans les troubles de la Fronde, et durant le séjour que cette princesse fit à Bordeaux. Il ne faut pas au reste oublier que Bussy s'était brouillé avec Lenet, dont il avait été l'ami. (*Note de l'édition de* 1818.)

1691 1332. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 14e août.

Venez çà que je vous embrasse, que je vous caresse, et que je vous dise que ma fille, dont vous estimez tant l'approbation, est charmée des deux petits couplets que vous avez faits sur le saint-père[1] :

Son nom, ses armes sont des pots,
Une Caraffe étoit sa mère[2].

Je ne crois pas que rien puisse être si plaisamment imaginé, ni si bien mis en œuvre; nous en avons tous été ravis. Mais, mon cher cousin, M. le duc de Chaulnes, dans sa lettre du 20e juillet, ne nous dit pas un mot de M. de Louvois[3] : il me semble qu'on doit à cette mort

Lettre 1332. — 1. Voici les deux couplets de Coulanges, tels qu'il les donne dans ses *Mémoires*, p. 255 et 256; ils ne sont pas dans le recueil imprimé de ses poésies.

Notre pape est Napolitain,
Mais c'est un saint, ce qui s'appelle,
Qui veut de l'empire romain
Chasser à jamais la donzelle,
Bannir les jeux, les opéra,
Le carnaval, *et cetera*.

Mais au moins de boire en repos
Nous permettra-t-il, le saint-père :
Son nom, ses armes sont des pots,
Une Caraffe étoit sa mère;
Pour moi, je veux avec éclat
Célébrer son pontificat. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. En italien, *pignattello*, diminutif de *pignatto*, *pignatta*, signifie *petit pot;* la maison des Pignatelli portait pour armes trois petits pots. La mère d'Innocent XII était de la maison *Caraffa*. (*Ibidem.*) — Le jour de son couronnement le nouveau pape fit jeter au peuple des médailles sur lesquelles les trois pots étaient représentés remplis d'argent et renversés, avec ces mots : *Nihil pro me*. (Note des *Mémoires de Coulanges*, p. 255.)

3. Louvois était mort le 16 juillet; le duc de Chaulnes ne pouvait guère en être instruit à Rome le 20.

quelques exclamations. Il espère beaucoup de ce nouveau pape, quoiqu'il ne soit pas l'œuvre de ses mains. Tout notre intérêt, c'est qu'il nous donne des bulles, et que vous veniez bientôt nous revoir : il me semble que nous touchons ce jour du bout du doigt, tant le temps passe vite. Vous trouverez mon fils à Marseille au-devant de vous : il doit bien cette civilité à notre gouverneur, pour réparer de n'avoir pas été jusqu'à Rome. 1691

J'ai bien envie de savoir comme vous aurez trouvé le retour de M. de Pompone dans le ministère ; nous en avons ici une très-sensible joie ; M. et Mme de Grignan n'en doutoient point, par un esprit tout prophétique ; pour moi, je le desirois trop pour vouloir seulement les écouter ; et quand Mme de Vins manda cette nouvelle à ma fille, j'en fus si surprise et si transportée, que je ne savois ce que j'entendois ; je compris enfin que c'étoit une vérité très-agréable pour moi et pour tout le monde ; car vous ne sauriez croire l'approbation générale de ce retour. J'ai fait mes compliments à Mme de Chaulnes et à notre ambassadeur sur le choix de M. de Beauvilliers[4] : voilà encore un étrange homme dont le Roi augmente son conseil ; cela est parfait comme tout ce que fait le Roi ; il est le plus habile homme de son royaume, et travaille sans cesse, et suffit à tout ; il n'y a qu'à prier Dieu qu'il le conserve. Monsieur le Dauphin entre dans tous les conseils[5] : n'approuvez-vous pas encore cette conduite ?

4. Nous avons dit que la nomination du duc de Beauvilliers comme ministre d'État était de la même date que le retour de Pompone.

5. « Sa Majesté veut que Monseigneur le Dauphin entre dans tous les conseils ; jusqu'ici il n'étoit entré que dans les conseils des finances et des dépêches. » (*Journal* de Dangeau, au 24 juillet 1691.) Le Dauphin usa peu de la faculté que le Roi lui accordait ; il refusait, dit Madame de Bavière, de se mêler d'affaires d'État, par crainte d'être obligé d'aller à tous les conseils secrets et de n'avoir pas assez de temps à donner à la chasse. Voyez un fragment de lettre du 23 dé-

1691 c'est proprement l'associer à l'empire; il n'y a partout que des sujets d'admiration. Si votre bon pape vouloit faire la paix, ce seroit un ouvrage bien digne de lui, et qui nous mettroit en état de louer d'un esprit plus tranquille toutes les merveilles que nous voyons. Adieu, mon cher cousin : vous savez comme je suis toute à vous. MM. de Barrillon et Jeannin[6] sont morts : nous mourrons aussi.

---

* 1333. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A DU PLESSIS.

A Grignan, ce 15e septembre 1691.

J'ai reçu votre dernière lettre, mon cher Monsieur. Vous n'êtes pas entré dans ma plaisanterie. Il me semble que de vous dire bien sérieusement qu'il falloit consulter la célèbre Faculté de Louvain, pour savoir si c'étoit un crime que d'aimer sa femme, vous devoit paroître une assez grande badinerie pour vous persuader que je trouvois ce sentiment aussi juste et aussi raisonnable qu'il l'est en effet. Je vous assure même que personne ne conteste ici cette vérité; mais on soupire très-obligeamment pour vous, quand on considère les conséquences qu'elle traîne après elle. Il faut que vous conveniez qu'on n'est point portatif, quand on est attaché inséparablement à deux ou trois personnes : on ne sauroit faire des courses légères; c'est toujours un établissement et une résidence qu'il faut faire. On a un *moi* trop étendu,

cembre 1718 placé au 8 novembre dans la *Correspondance de Madame*, tome II, p. 26 et 27.

6. « M. Jeannin de Castille est mort à Paris depuis quelques jours. Il avoit été autrefois trésorier de l'Épargne, et avoit été officier de l'ordre; mais il n'en avoit pas conservé le cordon, quand le Roi l'obligea de s'en défaire. » (*Journal* de Dangeau, 1er août 1691; voyez, à cette même date, une addition de Saint-Simon.)

en comparaison d'un homme qui ne tient à rien, qui est comme un oiseau, qui ne tient qu'une place nécessaire, et dont l'esprit doit être aussi libre que le corps. Combien de fois, mon cher Monsieur, seriez-vous content par vous-même, que vous seriez peut-être chagrin par cette moitié qui seroit fâchée? Quel partage, quelle attention, quelle diversion ne feroit point cette liaison, dans un esprit aussi libre et aussi naturel que le vôtre! voilà ce qui fait soupirer et regretter de ne pouvoir pas profiter de quelque chose d'aussi bon que vous; car je vous assure que rien ne se peut ajouter à l'estime parfaite qu'on a pour vous; elle passe tout ce que j'en connoissois. Mais le moyen de répondre à ces difficultés? et comment votre sincérité pourroit-elle les contester? Si on étoit toujours dans le même lieu! mais l'année est partagée, et la vie aussi, car on prétend aller à Paris et revenir selon les occasions : jugez vous-même de ces débarquements. Voilà, mon cher Monsieur, ce que je vois dans l'esprit des personnes du monde qui vous estiment le plus, et qui sont à plaindre encore plus que vous. 1691

Pour les sentiments que vous me demandez pour cette chère moitié, il ne faudroit que votre considération pour vous en répondre à vous-même, mais en y joignant la sienne, vous pouvez penser quelle double raison de l'estimer! Pour ma haute piété, je vous assure, mon cher Monsieur, qu'elle est tout comme vous l'avez laissée. C'est avec douleur que je vous l'annonce, mais il faut dire la vérité : il est certain que j'ai toujours le même amour que vous m'avez vu pour les bonnes choses; voilà tout ce que j'ai de bon. Je suis assez de votre sentiment sur les partis extraordinaires. Il seroit juste de donner un bon exemple où peut-être on a donné du scandale; mais il faut respecter ces chemins peu battus de la Trappe

1691 et des Camaldules[1], et croire que Dieu qui prend les élus où il lui plaît, leur marque aussi les voies par où il veut les faire marcher. Enfin voici un mot de Monsieur d'Aleth : *Quis indicabit electos Dei*[2] ?

1334. — DE MADAME DE LA FAYETTE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Paris, le 19e septembre.

Ma santé est un peu meilleure qu'elle n'a été, c'est-à-dire que j'ai un peu moins de vapeurs; je ne connois point d'autre mal : ne vous inquiétez pas de ma santé, mes maux ne sont pas dangereux; et quand ils le deviendroient, ce ne seroit que par une grande langueur et par un grand desséchement, ce qui n'est pas l'affaire d'un jour. Ainsi, ma belle, soyez en repos sur la vie de votre pauvre amie; vous aurez le loisir d'être préparée à tout ce qui arrivera, si ce n'est à des accidents imprévus, à quoi sont sujettes toutes les mortelles, et moi plus qu'une autre, parce que je suis plus mortelle qu'une autre : une personne en santé me paroît un prodige. M. le chevalier de Grignan a soin de moi; j'en ai une reconnoissance parfaite, et je l'aime de tout mon cœur. Mme la duchesse de Chaulnes me vint voir hier; elle a mille bontés pour moi; mon état lui fait pitié. Ma belle-fille a eu une fausse couche huit jours après être accouchée; il y a assez de femmes à qui cela arrive; c'est avoir été bien près d'avoir deux enfants; sa fille se porte bien; ils n'en auront que trop. Notre pauvre ami Croisilles est toujours à Saint-

Lettre 1333. — 1. Allusion à Santenas et à Fieubet.
2. « Qui indiquera les élus de Dieu? »

Gratien[1]; il me mande qu'il se porte fort bien à sa campagne. Il faudroit que vous vissiez comme il est fait, pour admirer qu'il se vante de se porter fort bien : nous en sommes véritablement en peine, le chevalier de Grignan et moi. L'abbé Têtu est allé faire un voyage à la campagne; nous le soupçonnons, Mme de Chaulnes et moi, d'être allé à la Trappe. La bonne femme Mme Lavocat[2] est bien malade; il y a aussi bien longtemps qu'elle est au monde. Je suis toute à vous, ma chère amie, et à toute votre aimable et bonne compagnie. 1691

L'on vient de me dire que M. de la Feuillade étoit mort cette nuit[3]; si cela est véritable, voilà un bel exemple pour se tourmenter des biens de ce monde.

1335. — DE MADAME DE LA FAYETTE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Paris, le 26e septembre.

Venir à Paris pour l'amour de moi, ma chère amie! la seule pensée m'en fait peur; Dieu me garde de vous déranger ainsi! et quoique je souhaite ardemment le

Lettre 1334. — 1. Village de Seine-et-Oise, à trois lieues nord de Paris, sur l'étang de Montmorency. Catinat, frère de Croisilles, y avait une maison de campagne.

2. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 4 octobre 1691 : « Mme Lavocat, belle-mère de M. de Pompone, est morte à Paris; elle a laissé M. Lavocat, le maître des requêtes, son fils, son légataire universel. Mme de Pompone et Mme de Vins n'auront que leur légitime. »

3. « Le Roi a appris ce matin (*à Fontainebleau*) la mort de M. de la Feuillade; il mourut hier au soir à Paris fort subitement et sans s'être préparé à la mort : on le croyoit même beaucoup mieux qu'il n'avoit été ces jours passés. Il ne laisse que deux enfants, qui sont M. le duc d'Aubusson, mestre de camp de cavalerie, et Mlle de la Feuillade, qui est aux petites Carmélites. » (*Journal* de Dangeau, 19 septembre 1691.)

1691 plaisir de vous voir, je l'achèterois trop cher, si c'étoit à vos dépens. Je vous mandai il y a huit jours la vérité de mon état : j'étois parfaitement bien, et j'ai été, comme par miracle, quinze jours sans vapeurs, c'est-à-dire guérie de tous maux. Je ne suis plus si bien depuis trois ou quatre jours, et c'est la seule vue d'une lettre cachetée, que je n'ai point ouverte, qui m'a ému mes vapeurs. Je ressemble comme deux gouttes d'eau à une femme ensorcelée; mais l'après-dînée je suis assez comme une autre personne : je vous écrivis, il y a un mois ou deux, que c'étoit ma méchante heure, et c'est à présent la bonne; j'espère que mon mal, après avoir tourné et changé, me quittera peut-être; mais je demeurerai toujours une très-sotte femme, et vous ne sauriez croire comme je suis étonnée de l'être; je n'avois point été nourrie dans l'opinion que je le pusse devenir. Je reviens à votre voyage, ma belle : comptez que c'est un château en Espagne pour moi que de m'imaginer le plaisir de vous voir; mais mon plaisir seroit troublé si votre voyage ne s'accordoit pas avec les affaires de Mme de Grignan et avec les vôtres. Il me paroît cependant, tout intérêt à part, que vous feriez fort bien de venir l'une et l'autre; mais je ne puis assez vous dire à quel point je suis touchée de la pensée de revenir uniquement à cause de moi. Je vous écrirai plus au long au premier jour.

1336. — DE MADAME DE LA FAYETTE A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A MADAME DE GRIGNAN.

Paris, mercredi 10e octobre.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'ai eu des vapeurs cruelles, qui me durent encore, et

qui me durent comme un point de fièvre qui m'afflige. 1691
En un mot, je suis folle, quoique je sois assurément une femme assez sage. Je veux remercier Mme de Grignan pour me calmer l'esprit : elle a écrit des merveilles pour moi à M. le chevalier de Grignan.

A MADAME DE GRIGNAN.

Je vous en remercie, Madame, et je vous prie d'ordonner à M. le chevalier de Grignan de m'aimer; je l'aime de tout mon cœur : c'est un homme que cet homme-là. Ramenez Madame votre mère, vous avez mille affaires ici; prenez garde de voir vos affaires domestiques de trop près, et que les maisons ne vous empêchent de voir la ville. Il y a plus d'une sorte d'intérêt en ce monde. Venez, Madame, venez ici pour l'amour des personnes qui vous aiment, et songez qu'en travaillant pour vous, c'est me donner en même temps la joie de voir Madame votre mère.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Mon Dieu! ma chère amie, que je serai aise de vous voir! vraiment je pleurerai bien; tout me fait fondre en larmes. J'ai reçu ce matin des lettres de mon fils l'abbé, qui étoit en Poitou[1], à deux lieues de Mme de la Troche. Un gentilhomme d'importance, gendre de Mme de la Rochebardon, chez qui Mme de la Troche est actuellement, vint dire adieu à mon fils, et c'est là qu'il apprit la mort de la Troche[2], par la *Gazette*, s'il vous plaît; car je n'en avois point parlé à mon fils, qui me fait une peinture de la désolation de ce gentilhomme d'avoir à

Lettre 1336. — 1. L'abbé de la Fayette eut, entre autres abbayes, celle de la Grenetière dans le diocèse de Luçon.

2. Tué au combat de Leuze, le 19 septembre 1691. Il était lieutenant des chevau-légers du Dauphin.

1691 donner chez lui une telle nouvelle, ce qui m'a rejetée dans les larmes; j'y retombe bien toute seule. M. de Pompone croyoit Mme de la Tròche riche; je lui ai écrit, et il m'a mandé que la duchesse du Lude l'avoit détrompé, et qu'ils avoient présenté un placet pour elle[3]. Croisilles sort d'ici, il m'est venu voir de Saint-Gratien; je lui ai fait vos compliments; il est fort bien. Ma petite-fille est louche comme un chien, il n'importe: Mme de Grignan l'a bien été; c'est tout dire. Me voilà à bout de mon écriture, et toute à vous plus que jamais, s'il est possible.

1337. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Sur ce que j'écrivis à Mme de Sévigné de Fontainebleau[1] la pension que le Roi me donna le 16e octobre 1691, j'en reçus cette réponse.

A Grignan, ce 27e octobre 1691.

J'ai reçu, mon cousin, à la fin de septembre, la lettre que vous m'écriviez de Coligny au mois d'août; notre commerce est si dégingandé, que n'espérant point de le mieux régler tant que nous serons si éloignés l'un de l'autre, je vous attends à la remise[2], c'est-à-dire à Paris et à Versailles, pour vous faire réponse. Cependant j'ai bien envie de ne me point amuser à cette exactitude, et de passer légèrement sur tout ce que vous me contez de vos états, sur vos espérances éloignées, sur votre jolie lettre à l'intendante, et passer tout d'un coup à ce qui

3. Mme de la Troche obtint du Roi une pension de deux mille francs. Voyez le *Journal* de Dangeau, 6 décembre 1691.

Lettre 1337. — 1. Le Roi était parti pour Fontainebleau le 13 septembre, et il revint à Versailles le 23 octobre.

2. Voyez tome VI, p. 100, note 39, et tome VII, p. 45.

me tient le plus au cœur, qui est la pension que le Roi vous a donnée[3], dans un temps où vous aviez l'honnêteté de n'oser quasi lui demander. Cette circonstance m'a plu; car encore que la grâce soit considérable, il ne faut pas oublier les agréments dont elle est accompagnée. Je ne sais pas tout le détail, et je vous le demande; mais il me semble que j'entrevois que M. de Beauvilliers a bien fait en cette occasion le personnage d'un des plus honnêtes hommes du monde, et celui de bon ami, qui n'est pas moins estimable et qui n'en sauroit être séparé. Le cœur me disoit que vous sentiriez tôt ou tard le prix d'une amitié si précieuse; et j'ai une joie sensible de ne m'être pas trompée. Il faut aimer tout ce que Dieu fait. Il n'a pas voulu que votre fortune fût telle que selon toutes les apparences elle devoit être; il faut s'y soumettre, et je crains d'avoir été plus sensible que vous à cette privation. Il faut accepter et recevoir ce qui[4] lui plaît de vous donner dans un temps où vos malheurs rendent ce bienfait digne de beaucoup de reconnoissance. Il faut donc remercier Dieu, le Roi, et votre admirable ami: c'est ce que je fais intérieurement, mon cher cousin, avec tous les sentiments qui m'ont rendue trop sensible à tous les maux de votre vie. Voilà le compliment trop sincère que vous recevrez de moi. En voici d'autres, qui, pour n'être pas si intéressés, n'en sont pas moins agréables: c'est de M. de Grignan, c'est de ma fille, de mon fils, et de M. de Coulanges, qui revient de Rome[5]. Ils vous

1691

3. Voyez la lettre suivante. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 16 octobre 1691 : « Le Roi a donné à M. de Bussy, autrefois mestre de camp général de la cavalerie, une pension de quatre mille francs. »

4. Tel est le texte du manuscrit. Dans les éditions, dès la première, on a corrigé *qui* en *qu'il*.

5. Coulanges était arrivé à Marseille avec le duc de Chaulnes le soir du 11 octobre, et après y avoir passé huit jours, il s'était rendu à Grignan. « Nous y trouvâmes (*à Marseille*), dit-il dans ses *Mémoires*,

1691 assurent tous de leur joie, et de la part qu'ils prennent à la vôtre. Pour moi, j'en ferai de tout particuliers, si cette douceur en répand sur tout le reste de votre vie, si vous êtes content, si elle vous met désormais[6] à couvert des justes chagrins que vous aviez, et des peines humiliantes d'avoir toujours à demander, et enfin si vous passez dans un véritable repos ce que Dieu vous donnera de temps pour le servir; je l'en remercie de tout mon cœur, et je vous souhaite sa grâce; car après toutes les morts que nous avons vues depuis peu, et dont nous parlerions un an si nous voulions, il n'est pas possible de n'en pas souhaiter une chrétienne à ceux que l'on aime.

Voilà, mon cher cousin, tout ce que vous aurez de moi aujourd'hui. Nous disions que la dernière lettre que je vous écrivis étoit toute terre à terre : celle-ci commence de la même façon; car pourquoi se réjouir que vous ayez un nouvel attachement pour ce corrupteur du genre humain, que Voiture a si bien décrié[7] ? Mais elle finit d'une

p. 308 et 309, toutes les galères du Roi et une telle foule de peuple sur le port, que ce ne fût qu'avec peine que les personnes les plus considérables parvinrent à nous joindre : l'évêque de Marseille entre autres.... et le marquis de Sévigné, qui, du château de Grignan, où il étoit chez sa sœur avec une bonne partie de sa famille, accourut pour avoir part à nos premières embrassades. »

6. Bussy a ajouté *désormais* au-dessus de la ligne. — Un peu plus loin l'épithète *humiliantes* a été biffée dans le manuscrit et omise dans la première édition (1697).

7. Mme de Sévigné a en vue cette sortie de Voiture, dans sa *Lettre au marquis de Pisani, qui avoit perdu au jeu tout son argent et son équipage, au siége de Thionville.* « Or comme ainsi soit qu'Euripide.... écrive en l'une de ses tragédies que l'argent fut un des maux qui sortit de la boîte de Pandore, et peut-être le plus pernicieux, j'admire, comme une qualité divine en vous, l'incompatibilité que vous avez avec lui, et il me semble que c'est une excellente marque d'une âme grande et extraordinaire de ne pouvoir durer avec le corrupteur de la raison, l'empoisonneur des âmes et l'auteur de tant de désordres,

manière si relevée en vous souhaitant les biens éternels, que j'ai peur qu'on ne puisse m'accuser d'avoir donné dans le sublime[8]. 1691

Où est ma nièce de Dalet? Où est cette Marie de Rabutin[9]? Je les embrasse toutes deux, et j'adresse ma lettre chez cette dernière, ne croyant rien de plus naturel.

1338. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Paris, ce 5e novembre 1691.

Pour répondre à votre lettre du 27e octobre, Madame, je vous dirai que pour peu que vous tardiez à venir ici, vous ne m'y trouverez plus, dont je serai bien fâché; mais enfin, ne voulant point passer l'hiver à Paris, je ne veux pas attendre le mauvais temps à m'en retourner.

Vous me demandez le détail de ce qui s'est passé à Fontainebleau sur le sujet de ma pension : il est trop long pour vous le dire; il faut que je vous voie pour vous l'apprendre. Tout ce que je vous dirai, c'est que mon ami Beauvilliers n'y a aucune part; au contraire, c'étoit lui qui me décourageoit et qui m'obligea de me désister

d'injustices et de violences. Mais je voudrois, Monsieur, que votre vertu ne fût pas tout à fait à un si haut point; que vous vous pussiez accommoder en quelque sorte avec cet ennemi du genre humain, et que vous fissiez quelque paix avec lui, comme nous en faisons avec le Grand Turc, etc. » (*Œuvres de Voiture*, édition de 1672, p. 307.)

8. Bussy a écrit : « d'avoir donné le sublime. » Une autre main a ajouté *dans*, au-dessus de la ligne.

9. Mme de Montataire.

1691 le 15e octobre, parlant au Roi; et je reçus la grâce le 16e. Mais voulez-vous savoir de qui je la tiens? de Dieu, du P. de la Chaise et de Mme de Maintenon. Je ne sais pas si le Roi y apporta de la résistance, mais je sais qu'il ordonna à M. de Pontchartrain de m'expédier mon brevet, et que quand je remerciai Sa Majesté, elle me dit les plus honorables paroles qu'elle pourroit dire à un prince du sang à qui elle feroit une grâce.

Mais ne cesserez-vous jamais, Madame, de reparler de la fortune que, selon toutes les apparences, je devois faire? Je vous ai déjà dit plusieurs fois que les regrets en étoient passés, et je ne trouve ni assez chrétien, ni d'un esprit comme le vôtre, de porter impatiemment les adversités et de se rafraîchir la mémoire de choses désagréables, et surtout dans le temps que je reçois une grâce que je n'ai garde d'empoisonner par de fâcheuses idées. Laissons donc là toutes les pensées des malheurs passés, et ne songeons qu'aux grâces présentes et à en jouir longtemps. C'est cela qui est de bon sens, Madame, quand on ne laisse pas d'ailleurs de songer à la mort et à son salut.

Je reçois comme je dois les compliments de M. de Grignan, de la belle Comtesse, de Monsieur votre fils et de M. de Coulanges. Pour vous, ma chère cousine, vous devez être contente sur mon sujet, si pour l'être il ne faut que bien savoir que je le suis. Oui, ma chère cousine, je le suis, en ne regardant même que moi; mais je le suis encore bien davantage quand je regarde les morts de MM. de Louvois, de la Feuillade et de la Trousse[1], tous trois plus jeunes et mille fois plus heu-

Lettre 1338. — 1. « M. de la Trousse mourut à Paris; il étoit chevalier de l'ordre, lieutenant général, et gouverneur d'Ypres. Ce gouvernement lui valoit plus de quarante-cinq mille francs. » (*Journal* de Dangeau, 10 octobre 1691.)

reux que moi. Je rends grâces à Dieu de toutes mes adversités, qui m'ont fait retourner à lui, et qui en me donnant le loisir de faire pénitence, me donne[2] moyen d'achever ma vie commodément, et de soutenir le rang où il m'a mis dans le monde. 1691

Votre nièce de Dalet est[3] à Clermont, où elle achève avec son beau-frère de Langhac les affaires qui lui restoient avec lui, qui étoient de toucher vingt mille francs qu'il lui devoit. Votre filleule[4] est à Manicamp[5], où elle bâtit. Je l'attends ici à la Saint-Martin. Le marquis de Bussy arrivera ici d'Allemagne cette semaine; son frère l'abbé est auprès de moi. Je ferai savoir aux dames l'honneur que vous leur faites de vous en souvenir, et je finirai cette lettre par vous dire, ma chère cousine, que personne ne vous aime plus chèrement que je fais[6].

2. *Donne* est ainsi au singulier dans le manuscrit.
3. Une autre main a ajouté *toujours*, au-dessus de la ligne.
4. Mme de Montataire.
5. A onze lieues et demie de Laon, dans le département de l'Aisne.
6. Cette lettre a été biffée tout entière dans le manuscrit, et elle manque dans l'édition de 1697, où on y a substitué celle-ci, qui ne se trouve pas dans la copie autographe de Bussy, et nous paraît n'être pas de lui, mais avoir été composée, peut-être par Mme de Coligny, pour remplacer la lettre supprimée.

A Paris, ce 25e novembre 1691.

Je vous écrivis de Fontainebleau, ma chère cousine, dès que le Roi m'eut fait la grâce de me donner une pension. Je vous mandai comme ce bienfait m'avoit surpris, ne demandant et n'espérant plus rien, et par conséquent comme il m'avoit comblé de joie, qui pourtant n'avoit point égalé celle que je sentis lorsque le Roi me fit l'honneur de me dire, quand je le remerciai, qu'il n'avoit pas voulu m'apprendre lui-même ce qu'il m'avoit donné, parce que c'étoit trop peu de chose pour moi. Mon amour-propre fut content, et je vous avoue que je sentis moins le présent, que la manière de le faire. Aujourd'hui qu'on me vient de payer par avance, je trouve que l'espèce ne sied pas mal au compliment. Enfin, ma chère cousine, je ne desire plus rien que de

1692

1339. — DE MADAME DE LA FAYETTE A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 24e janvier.

Hélas! ma belle, tout ce que j'ai à vous dire de ma santé est bien mauvais : en un mot, je n'ai repos ni nuit ni jour, ni dans le corps, ni dans l'esprit; je ne suis plus une personne, ni par l'un, ni par l'autre; je péris à vue d'œil; il faut finir, quand il plaît à Dieu, et j'y suis soumise. L'horrible froid qu'il fait m'empêche de voir Mme de Lavardin. Croyez, ma très-chère, que vous êtes la personne du monde que j'ai le plus véritablement aimée[1].

1340. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois mois après que j'eus écrit cette lettre (n° 1338, p. 65), je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 27e janvier 1692.

Nous sommes arrivés ici, mon cher cousin, à la fin de l'année, assez tôt pour faire que M. de Grignan ait été

la santé, pour finir ma vie doucement en songeant à faire mon salut et à vous aimer de tout mon cœur.

Votre nièce d'Alets* est en Auvergne avec son fils. Votre filleule de Montataire est en Picardie. Pour moi je retourne à Chaseu, où ma fille de Dalet me joindra bientôt. Voilà vous rendre un compte exact de tout ce que vous voulez savoir.

* C'est l'orthographe conseillée par Mme de Sévigné (voyez tome IX, p. 519); mais deux lignes plus loin le nom est écrit, comme à l'ordinaire : « de Dalet. »

Lettre 1339. — 1. Ce billet est le dernier qui ait été conservé de ceux que Mme de la Fayette écrivit à Mme de Sévigné.

reçu chevalier[1], mais pas assez tôt pour avoir l'honneur et le plaisir de vous voir et de vous embrasser. Je me souvenois du vers de l'opéra : 1692

J'aurois beau me presser, j'arriverai trop tard[2].

En effet, vous étiez parti dans le temps que vous me l'aviez mandé, et je sais par Mme de Montataire que vous êtes dans vos châteaux, ou à Autun, jouissant en repos de la grâce que le Roi vous a faite. Cette douceur vous étoit nécessaire; et quoi que je vous aie dit mal à propos et très-inutilement sur les comparaisons de ce qui pouvoit être avec ce qui étoit, j'ai fort senti cette dernière disposition de la Providence, dont je devrois adorer tous les arrangements, faisant profession comme je fais d'être sa très-humble servante. C'est en vérité une sottise de me mêler quelquefois de retourner sur le passé : je lui en demande pardon, et à vous aussi.

Mandez-moi de vos nouvelles : quelle vie vous faites, si ma nièce de Dalet et Mme de Toulongeon ne servent pas toujours à la rendre heureuse, si votre esprit ne se rétrécit point, comme dit M. Nicole, par l'éloignement des objets qui le mettent en mouvement? Nous trouvions,

Lettre 1340. — 1. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 31 décembre 1691 : « Le Roi, le matin, après son lever, a fait chevaliers de Saint-Michel MM. de Grignan, de Bissy et de Montbron; il les recevra demain chevaliers de l'ordre; » et dans la *Gazette* du 5 janvier 1692 : « Le 1er de ce mois, le Roi revêtu du grand collier de son ordre, accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, et de M. le duc de Chartres, et précédé des officiers, des prélats commandeurs et des chevaliers, se rendit à la chapelle du château, où il entendit la grande messe, célébrée par l'archevêque duc de Reims, prélat commandeur de l'ordre. Sa Majesté donna ensuite le collier au comte de Grignan, au comte de Bissy et au marquis de Montbron, qui ayant été absents, ne l'avoient pas encore reçu. »

2. Ce vers se lit ainsi dans l'*Alceste* de Quinault (acte I, scène 1) :

J'aurai beau me presser, je partirai trop tard.

1692 ma fille et moi, que nous étions un peu gâtées; mais nous commençons à nous remettre, et nos amis nous veulent bien reconnoître. Pour vous, mon cousin, je me réponds à moi-même, et j'ai su qu'à Fontainebleau vous étiez fort bien; et quand vous n'êtes pas à la cour, je me fie à ma nièce d'exercer votre vivacité en exerçant aussi la sienne. Je vous ai trop souvent recommandés l'un à l'autre pour craindre pour vous deux les accidents qui arrivent aux autres. J'ai senti la force du nom, dans le plaisir que m'a fait ma nièce de Montataire de s'être enfin rendue dame et maîtresse de tout le bien de Manicamp. Il est donc vrai qu'il y a de grands procès qui finissent, et qu'une fille qui n'a été mariée qu'avec des prétentions, qui est la chose du monde qui donne le moins de subsistance, se trouve présentement un très-solide et un très-bon parti. J'ai su aussi que Monsieur votre fils a eu une pension, et l'abbé un petit bénéfice en attendant mieux; mon cœur a fait son devoir dans toutes ces occasions. Toute la cour est pleine de joie et de plaisirs pour le mariage de Monsieur de Chartres et de Mademoiselle de Blois[3]. Il y aura un grand bal, où tous ceux qui disent qu'ils n'ont pas un sou, font des dépenses de deux et trois cents pistoles. C'est ce qui fait qu'on ne croit point à leurs misères, qui sont pourtant bien véritables. Mais les François ont des ressources dans leurs envies[4] de plaire au Roi, qui ne trouveroient point de créance dans ce qu'on nous en pourroit dire, si nous ne le voyions de nos propres yeux. Nous verrons donc tous les jeunes et vieux courtisans parés selon leur âge, et toujours magnifiquement. Je ne vous parlerai point des bulles; nous sommes contents présentement qu'on en

3. Ce mariage eut lieu le 18 février 1692, à Versailles. Voyez la *Gazette* du 23.

4. Il y a bien *leurs envies*, au pluriel, dans le manuscrit.

donne à tous ceux qui n'ont point été de l'assemblée du clergé en 1682. Ceux-là demeureront à être pourvus une autre fois. C'est toujours beaucoup qu'il y en ait trente qui vont faire leur devoir dans leurs diocèses[5], du moins il ne tiendra qu'à eux. 1692

M. de Grignan et ma fille vous assurent de leurs très-humbles services. Ils ont ici une petite fille[6], qui sans avoir la beauté de sa mère, a si bien mitigé et radouci l'air des Grignans, qu'elle est en vérité fort jolie. Vous en jugerez peut-être quelque jour. Je le souhaite, et que vous m'aimiez toujours autant que je vous aime. J'embrasse ma chère nièce[7].

1341. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Le même jour que je reçus cette lettre, j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce dernier de janvier 1692.

La *Gazette* m'avoit appris l'arrivée de M. de Grignan à la cour[1], et cela m'avoit fait espérer, Madame, que vous ne seriez pas demeurées en Provence, vous et la belle Comtesse; vous me faites grand plaisir de m'en assurer vous-même. J'eusse été bien plus aise que vous fussiez arrivées plus tôt, mais la Providence, comme vous dites, ne l'avoit pas réglé ainsi. Ce sera pour l'automne

5. L'autographe porte : « *leur* diocèses, » et deux lignes plus loin : « *leur* très-humbles services, » conformément à l'ancienne orthographe et à l'origine du pronom *leur*, qui vient du génitif latin *illorum*.
6. Pauline.
7. Mme de Dalet.
Lettre 1341. — 1. Par l'article cité plus haut, p. 69, note 1.

1692 que je ne vous manquerai pas, quand j'irai faire ma cour à Fontainebleau.

Je n'ai fait que passer à Bussy et je n'ai point été à Autun, parce que l'évêque est à Paris; je passe l'hiver à mon Chaseu, avec la tranquillité d'un philosophe chrétien, qui jouit de toutes les commodités de la vie. Vous êtes trop bonne de me demander pardon de m'avoir grondé de n'être pas assez heureux. Si vous tombez quelquefois, ma chère cousine, personne ne se relève plus vite ni de meilleure grâce que vous.

Ma fille de Dalet est revenue depuis six semaines d'Auvergne, où elle a fait toutes les affaires qu'elle y avoit avec son beau-frère de Langhac, c'est-à-dire qu'il l'a payée de vingt mille francs qu'il lui devoit, outre les terres de Dalet et de Malintras qu'elle a bien affermées. Son fils est ici, qui achève ses études pour entrer à ce mois de septembre à l'académie.

Je n'ai point vu les Toulongeons depuis mon retour en ce pays-ci; ils sont à Autun et je suis à bout de mes fleurettes pour la petite dame; mais comme il faut toujours que je m'amuse, de peur que mon esprit ne se rétrécisse (puisque *rétrécir* y a[2]), voici à quoi il se mit hier au large. Il y a en ce pays-ci une jeune fille de la maison de Damas[3], qui n'est pas riche, quoique héritière; le petit comte de Dalet la trouve jolie, depuis un an, il m'a prié quelquefois de lui faire des couplets de chanson pour elle. On vient d'accorder son mariage avec le marquis de Ragni[4], qui le lendemain de la passation du

2. Voyez la lettre précédente, p. 69. — Quelques éditions antérieures à la nôtre portent : « ne rétrécisse; » mais il y a bien : « ne se rétrécisse, » dans le manuscrit, et dans la première édition (1697).

3. Marie-Anne Damas, fille unique de Charles Damas, baron de Marcilly, et de Marie de Ganay. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Anne Bernard de la Madelaine, comte de Ragni, seigneur

contrat est parti pour Paris. Aussitôt je fis ce madrigal pour le petit comte, qu'il envoya à la demoiselle : 1692

MADRIGAL.

Quand j'appris votre mariage,
Iris, je n'eus pas le courage
De m'en réjouir avec vous;
Mais quand j'ai su que le futur époux
S'abandonnoit aux malheurs de l'absence,
J'ai repris quelque espérance,
Et sur cela je me suis dit :
« On ne sait qui meurt ni qui vit. »

Je ne sais si je me flatte, mais cela ne me paroît pas encore d'un homme trop enrouillé; vous en jugerez, ma chère cousine.

Votre nièce s'est aussi amusée en mon absence. Mme de Tavannes[4] et Mme de Toulongeon, entêtées de bouts-rimés cet été, envoyèrent des rimes à Mme de Dalet; elle les remplit ainsi pour son fils :

BOUT-RIMÉ.

SONNET.

Pour corriger le vice ayez de la *vigueur;*
Ne soyez point brutal, mais montrez du *courage;*
Tâchez dans vos desseins de n'être point *volage;*
Et si vous le pouvez, gardez bien votre *cœur.*

Fuyez l'air étourdi, fuyez l'air de *langueur;*
D'un ami bien choisi n'ayez jamais d'*ombrage;*
Faite' amas de vertus pour le temps de l'*orage;*
Rien que sur vos défauts n'ayez de la *rigueur;*

Contre toutes leçons ne soyez point *rebelle;*
Faites-vous des amis, puis soyez-leur *fidèle;*
D'amour, du vin, du jeu, tenez tout pour *suspect;*

d'Épiry. (*Note de l'édition de* 1818.) C'était sans doute le fils de la comtesse de Ragni dont il est parlé au tome V, p. 504 et note 7.

5. Voyez tome VII, p. 216, note 5.

1692 Sur des gens approuvés formez-vous un *mérite;*
Plutôt qu'aux jeunes gens faite' aux barbons *visite;*
Et ne parlez jamais de Dieu qu'avec *respect.*

Trouvez-vous l'esprit de votre nièce en brassières[6], ma chère cousine? Le pays, ce me semble, ne nous a pas encore trop gâtés[7], et je crois aussi que c'est un excès de votre modestie qui vous fait dire que vous et Mme de Grignan êtes revenues de Provence avec moins d'esprit que vous n'en aviez avant que d'y aller : vous avez pris toutes deux un trop bon pli pour que les provinces vous puissent faire tort.

Les deux procès de Rouville et de Manicamp étoient les deux meilleurs procès du monde; cependant pour les mettre à bout il falloit de l'argent, du crédit et des soins, et c'est ce qu'a eu ma fille de Montataire.

Je croyois que vous sussiez[8] la pension du marquis de Bussy; il y a déjà du temps, car il y a trois ans qu'il l'a, et les deux bénéfices de l'abbé[9]. Je serois bien ingrat si je n'aimois le Roi : mes enfants ou moi jouissons de quinze mille livres de rente de ses bienfaits. Il m'eût fait plaisir et je puis dire justice de me donner autrefois des honneurs, mais je trouve aujourd'hui l'argent plus solide.

Les mariages des filles naturelles du Roi avec ce qui

6. Voyez tome IX, p. 50, note 5.

7. Dans le manuscrit, ces mots ont été corrigés d'une autre main en ceux-ci : « ne l'a pas encore trop gâtée. »

8. Les éditeurs ont changé *sussiez* en *saviez*. Cette partie de la lettre n'est pas dans l'édition de 1697.

9. Ils avaient obtenu, l'un la pension, l'autre les bénéfices, en 1688. Ces deux bénéfices de l'abbé étaient une abbaye donnée à la fin de décembre 87 ou au commencement de janvier 88, et un prieuré meilleur que l'abbaye, affermé cinq cents écus, donné le 2 novembre 88. Voyez les lettres du 3 novembre et du 14 novembre 1688, tome VIII, p. 243 et note 5, et p. 260. Voyez encore les *Mémoires de Bussy*, tome II, p. 301 et 302; et sa *Correspondance*, tome VI, p. 121 et 182.

est à la tête des légitimes de la maison royale sont des marques assurées de la grandeur de ce prince et du respect qu'on a pour lui. Quand je songe que Mademoiselle de Blois pourra être reine de France, je ne trouve point d'exemple de pareille chose dans l'histoire. 1692.

Je suis très-humble serviteur de M. et de Mme de Grignan et de la petite Grignan *mitigée;* j'ai bien envie de la voir; mais j'achèterois chèrement le plaisir de passer huit jours avec vous; je ne sais pas encore si j'aurois pu tout dire. Nous vous aimons toujours chèrement, votre nièce et moi. Je m'étonne que vous ne me disiez rien de notre ami Corbinelli; il a pu vous dire que nous avons été deux heures ensemble à mon dernier voyage de Paris.

1342. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE CORBINELLI AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

Trois mois après que j'eus écrit cette lettre, je reçus celle-ci de Mme de Sévigné.

A Paris, ce 12e avril 1692.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je crois, mon cousin, que vous n'avez pas attendu ma réponse pour être assuré de mon approbation sur les jolis ouvrages que vous m'avez envoyés : la vôtre vous répondoit de la mienne, et ce seroit un malheur pour moi si sur ce point nous avions des avis différents. Le madrigal est fort galant, vous avez pris en volant le voyage du futur époux de cette jolie fille, et cela vous a donné une agréable pensée. Pour le bout-rimé de ma nièce, il seroit digne du gouverneur de M. le duc de Bourgogne[1] :

Lettre 1342. — 1. Ce gouverneur étoit le duc de Beauvilliers. — Le manuscrit donne : « de gouverneur; » et à la ligne suivante : « tout ce qu'on en peut dire sur, etc.; » mais *en* a été biffé d'une autre main.

1692 c'est tout ce qu'on peut dire sur l'éducation d'un jeune homme; on ne sauroit lui donner de plus nobles et de plus solides leçons. Je m'en réjouis avec ce jeune garçon, qui a tant de beaux noms, qu'il ne lui sera pas permis d'être médiocrement honnête[2] homme avec une mère et un grand-père qui savent si bien comme il faut être. Je ne vous dis point que vous me paroissez l'un et l'autre avoir autant d'esprit que vous en eûtes jamais : vous le savez bien; je souhaite que vous trouviez la même chose de ma fille et de moi. Si vous venez ici cet automne, mon cher cousin, j'aurai une véritable joie; mais il se passera bien des choses entre ci et ce temps-là. Voilà des armées de tous côtés. On dit que le tombeau de M. de Louvois fait des miracles, il fait voir un aveugle qui est notre ami Choiseul[3], dont le public a eu une véritable joie, et il fait marcher des gens qui avoient des jambes rompues, qui sont le maréchal de Bellefonds et Montrevel. C'est en vérité un plaisir que de revoir de si bons sujets sur la scène; celle-ci est grande, le Roi sera lui-même à la tête de l'une de ses armées; les dames qui doivent être de ce voyage sont déjà nommées[4]; les ministres suivront aussi. Dieu veuille bien conduire cette guerre pour la gloire du Roi et pour le bonheur de la France!

Je ne vous parle plus du mariage de M. du Maine et de

2. Le mot *honnête* est écrit en interligne d'une autre main. Bussy l'avait sans doute omis par inadvertance.

3. Le duc de Choiseul était désigné pour servir comme lieutenant général sous Luxembourg, tandis que le comte de Choiseul allait comme lieutenant général sous les ordres du maréchal de Bellefonds, qui commandait une armée de vingt mille hommes en Normandie. Le marquis de Montrevel devait être maréchal de camp dans l'armée de Luxembourg. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 23 et 24 mars 1692.

4. Le Roi partit le 10 mai, avec les dames, et alla faire le siége de Namur. Voyez la *Gazette* du 17 mai.

Mademoiselle de Charolois[5] : après celui de Monsieur de Chartres, rien ne mérite notre attention. Je me réjouis, mon cher cousin, de la douceur que vous trouvez dans les bienfaits du Roi ; cela donne une aisance à votre vie qui vous fait philosopher plus agréablement. Je serai ravie de voir tous vos amusements gais et sérieux ; tout en est bon. Je ne vous dis rien du P. Bouhours ; vous ne savez pas le premier mot de toute la vérité de cette histoire[6]. Le P. Bourdaloue a prêché encore mieux que jamais à la Salpêtrière. Pour réparer ma faute de ne vous avoir rien dit de notre ami Corbinelli, le voilà qui vous en va parler lui-même. 1692

DE CORBINELLI.

Quoique je sois enrhumé, Monsieur, de manière à être bouché sur toutes les choses d'esprit[7], j'ai trouvé les vers que j'ai vus fort jolis ; mais il me semble que vous nous aviez promis de nous faire voir votre discours sur les malheureux de mérite[8] ; j'en meurs d'envie.

5. Fille du prince de Condé. — Le mariage avait eu lieu le 19 mars 1692. Voyez la *Gazette* du 22, le *Mercure galant* de mars 1692, p. 307 à 319, et Saint-Simon, tome I, p. 34 et suivantes.

6. Voyez un *Mémoire concernant le P. Bouhours* inséré dans les *Lettres historiques contenant ce qui se passe de plus important en Europe....* (à la Haye, tome I, p. 548 et suivantes, mois de mai 1692). On y réfute d'une façon assez maladroite, ou peut-être perfide, les calomnies dont le vieux P. Bouhours était l'objet. Il s'agissait d'une intrigue galante, comme on le voit par ce passage du *Mémoire :* « .... Les auteurs de la calomnie, qui ne savoient pas que depuis deux ans le Père n'avoit point vu la demoiselle qu'on mettoit en jeu, publièrent la chose comme une affaire toute récente. On dit ensuite qu'il s'étoit enfui avec elle ; on dit après cela qu'il étoit enfermé, enfin qu'il avoit quitté l'habit et que la Société l'avoit chassé.... » — Voyez la fin de la lettre de Bussy du 17 avril suivant, p. 82, et les *Mémoires de l'abbé le Gendre*, p. 138-141.

7. Il y a ici une seconde fois *Monsieur*, dans le manuscrit.

8. Le *Discours* à ses enfants *sur le bon usage des adversités*, etc. Voyez plus haut, p. 26, note 5.

1692 Notre ami le P. Bouhours m'a envoyé ce matin les *Nouvelles remarques sur la langue*[9]. Je vous y ai trouvé très-agréablement cité[10], comme un homme dont l'autorité devoit régler le langage. Je ne vous dis point de nouvelles. Il n'y en eut jamais tant sur les préparatifs de toutes parts à une campagne mémorable, et dont il n'y auroit que vous digne d'être l'historien, n'en étant pas le chef[11]. Adieu, Monsieur : si vous étiez tout ce que je voudrois, vous seriez peut-être au-dessus de tout ce que vous desirez. Je suis très-obéissant serviteur de Mme de Dalet.

9. Les *Remarques nouvelles* du P. Bouhours sont de 1675. Il est ici question de la *Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise*, dont l'Achevé d'imprimer est du 1er avril 1692.

10. Dès la page 4, dans la première Remarque, sur *Faire ses premières armes :* « Mais le troisième exemple est à mon gré d'un plus grand poids que les deux autres (*empruntés à Brantôme et à Balzac*), parce qu'il fait voir que la manière de parler dont il s'agit se dit aujourd'hui par les personnes qui parlent le mieux. M. le comte de Bussy Rabutin dit dans une lettre écrite à M. le maréchal d'Humières du 25e de février 1676, plusieurs mois avant que l'*Histoire d'Aubusson* (*du P. Bouhours lui-même*) parût.... (*Suit une citation de plus de onze lignes.*) Après cela je ne pense pas que personne s'obstine à m'attribuer cette phrase, ni qu'on ose la condamner. » — Corbinelli aussi eut la satisfaction de voir cités, en marge de la p. 275, ses *Historiens latins réduits en maximes ;* le P. Bouhours donne deux phrases de ce livre encore manuscrit, et met ainsi l'auteur au nombre des personnes qui parlent et qui écrivent le mieux.

11. Plusieurs feuillets ont été coupés en cet endroit du manuscrit; une main inconnue a écrit à la suite la fin de cette lettre-ci, et en outre deux lettres, dont l'une est de Bussy Rabutin; l'autre, de Mme de Sévigné, a été publiée pour la première fois dans l'édition de 1818 (voyez ci-après, p. 81 et 85). On voulait évidemment supprimer ou modifier notablement certains passages qu'on tenait à ne pas donner au public tels que Bussy les avait écrits.

*1343. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A PONTCHARTRAIN[1]. 1692

A Rennes, ce 13e avril.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu une seconde lettre de M. de Caumartin[2], où il me parle de la continuation de vos bontés et de la grâce que vous me faites de m'assurer encore de votre protection pour entrer dans la nouvelle charge de lieutenant de Roi de cette province[3]. Trouvez bon, Monseigneur, qu'avec toute sorte de respect je cesse de parler au ministre, pour m'adresser à Monsieur de Pontchartrain, qui a bien voulu depuis longtemps m'honorer de quelque part dans sa bienveillance[4]. Je meurs d'envie de

LETTRE 1343 (revue sur l'autographe). — 1. Pontchartrain avait dans son département, comme contrôleur général, les pays d'états. Voyez l'*État de la France* de 1692, tome II, p. 286.

2. Urbain-François-Louis le Fèvre de Caumartin était conseiller d'État et intendant des finances.

3. On lit dans le *Journal* de Dangeau (16 avril 1693) : « M. le marquis de Sévigné achète la lieutenance de Roi du pays nantois soixante mille écus; elle lui vaudra douze mille francs. M. de Guémadeuc avoit eu l'agrément de cette charge-là en faveur du mariage qu'il devoit faire avec Mlle de Montchevreuil; mais tout cela est rompu. » — On voit par des annotations mises à la lettre de Charles de Sévigné dans les bureaux de Pontchartrain, qu'un concurrent offrait cent quatre-vingt-quatorze mille francs, et qu'on répondit à Charles de Sévigné le 15 avril. — La *Gazette* du 19 septembre 1693 annonce que « le 7, le marquis de Sévigné prêta serment pour la lieutenance de Roi de Nantes et du comté nantois. » — Voyez encore le *Journal* de Dangeau, au 18 mars 1699. — La comparaison de l'*État de la France* de 1692 avec celui de 1694 nous montre, d'une part, que la lieutenance de Roi du comté nantais était une charge nouvelle : elle ne figure que dans le second, où le marquis de Sévigné en est le titulaire; d'autre part, que le marquis de Guémadeuc dont parle Dangeau avait été nommé lieutenant de Roi pour la haute Bretagne, à la place du marquis de Coetlogon, et qu'il avait été « créé héréditaire. »

4. Pontchartrain avait été premier président du parlement de Bretagne.

1692 rentrer dans le service; la vie inutile que je mène en Bretagne m'est devenue insupportable, et il faut qu'elle finisse ou par cet emploi ou par une retraite entière où je ne pense plus qu'à mon salut : en cet état, Monseigneur, vous jugez bien que je fais les derniers efforts pour atteindre à la charge qui est à remplir, et pour l'obtenir avec tous les appointements que le Roi y a attachés[5]. Je ne puis aller qu'à cinquante-cinq mille écus; c'est tout ce que je puis faire dans le temps présent. Permettez-moi de vous faire souvenir de quelques détails où vous avez daigné entrer quand je me suis marié, et dont les papiers ont été longtemps entre vos mains. La difficulté du temps où nous sommes me mettroit hors d'état de soutenir le titre de lieutenant de Roi, si les appointements de la charge étoient absorbés par l'intérêt de l'emprunt qu'il faut faire : mes forces ne s'étendent pas plus loin. Si par votre protection, Monseigneur, je puis à ce prix être agréé du Roi, j'espère que vous serez content de mon zèle et de mon application pour son service; et si mes concurrents l'emportent sur moi, le reste de ma vie sera employé à faire loin du monde des vœux très-sincères et très-ardents pour votre bonheur et pour votre prospérité. Je suis avec un extrême respect,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

5. Dans l'annotation dont il est parlé plus haut (note 3), il est dit qu'on offre de la place cent quatre-vingt-quatorze mille francs, « aux mêmes appointements que les deux autres (*sans doute les deux lieutenances de Roi qu'avait sous lui le marquis de Lavardin, lieutenant général de Bretagne*), et par conséquent sans les deux mille francs qui y sont attribués par l'édit de création. »

1344. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A CORBINELLI. 1692

Le lendemain du jour que j'eus reçu cette lettre (n° 1342, p. 75), j'y fis cette réponse.

A Chaseu, ce 17e avril 1692.

A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Je reçus hier votre lettre du 12e, Madame; je commençois à être en peine de votre santé, et quand je voulois me flatter sur cela, je pensois qu'après avoir été longtemps hors de Paris, les amis que vous y avez retrouvés ne vous laissoient pas le loisir d'écrire à vos amis de province. Pour moi, qui n'ai rien de meilleur à faire que de vous entretenir, je ne vous ferai pas attendre ma réponse. Je vous dirai donc, ma chère cousine, que je suis ravi que vous trouviez que je ne baisse point : outre qu'il y a du plaisir d'avoir de l'esprit et d'en avoir la réputation, c'est que c'est un bon signe aux vieilles gens pour la santé; quand la tête est encore bonne, cela tire à conséquence pour le corps.

Au reste, ma chère cousine, si vous souhaitez d'avoir notre approbation pour vous et pour la belle Comtesse, vous devez être contentes toutes deux. Personne au monde ne vous estime plus et ne vous aime plus tendrement que nous faisons, ma fille et moi. Vous savez que je ne suis pas flatteur; la lettre que je viens de recevoir de vous nous plaît d'un bout à l'autre. N'allez pas croire que vos louanges nous aient aveuglés ou corrompus; je louerois une satire contre moi, si elle étoit bien faite, et je condamnerois un panégyrique en ma faveur, s'il ne valoit rien.

J'irai cet automne à Fontainebleau et de là à Paris, quand vous seriez encore en Provence. Jugez, ma chère

1692 cousine, si le plaisir de vous voir me fera changer de dessein : j'en meurs d'envie, j'ai mille choses à vous dire et à vous montrer. En attendant, je vous dirai que je viens de faire une version du cantique de Pâques, *O filii et filiæ*, car je ne suis pas toujours profane. Vivonne, le comte de Guiche, Manicamp et moi fîmes autrefois des *alleluia* à Roissy [1] qui ne furent pas aussi approuvés que le seroient ceux-ci ; aussi nous firent-ils chasser tous quatre. Je dois cette réparation pour mes amis et pour moi à Dieu et au monde.

Ce n'est pas la mort de M. de Louvois, qui a fait rentrer dans le service Bellefonds, Choiseul et Montrevel : c'est la plus grande guerre qu'aura jamais roi de France sur les bras qui fait revenir ces gens-là et qui en mettra bien d'autres dans l'emploi, si elle dure. Vous avez raison, ma chère cousine, de dire que la scène va être bien remplie ; on me mande que l'armée de Flandre sera de cent mille hommes de pied et de cinquante mille chevaux ; le Roi la commandera en personne.

J'ai fait compliment à Monsieur le Prince sur le mariage de Mlle de Charolois ; il l'a fort bien reçu. Je ne sais qu'en gros la calomnie contre le P. Bouhours ; vous me ferez plaisir de m'en apprendre le détail.

A CORBINELLI.

Pour un homme que le rhume accable, Monsieur, je ne vous trouve pas trop bouché. Le P. Bouhours m'a envoyé ses *Nouvelles remarques sur la langue* [2] ; il me fait bien de l'honneur de citer mon autorité sur le langage.

Je crois cette campagne de conséquence ; il y a, comme

Lettre 1344. — 1. Voyez sur ces *alleluia* la *Notice*, p. 78 et 79 ; l'*Histoire amoureuse des Gaules*, tome II, p. 419 et suivantes ; et un article de M. Bazin dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juillet 1842.

2. Voyez ci-dessus, p. 78, note 9.

vous dites, de grands préparatifs de toutes parts. J'en serai l'historien en quelque endroit; pour un des acteurs, je ne le serai ni je ne voudrois l'être : je me porte bien, mais je ne conserverois pas cette santé, dont je fais plus de cas que de tous les autres biens, si je rentrois dans le service. Adieu, Monsieur : soyez bien persuadé que je vous aimerai toujours de tout mon cœur. 1692

---

* 1345. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, mercredi 29e octobre.

J'avois compté par mes doigts, et il me sembloit, Madame, que vous deviez être arrivée; je me préparois à l'envoyer demander chez vous, lorsqu'une très-honnête personne, m'abordant dans nos Filles-Bleues[1], m'a nommé votre nom, et comme inspirée m'a dit précisément ce que je voulois savoir. Vous voilà donc dans votre beau château, avec vos jolis enfants, votre chapitre, vos chanoines, la *très-bonne*[2], M. Gautier, et du blé dans vos greniers, avec lequel[3] vous ne laisserez peut-être pas de crier famine; mais pourtant ce sera votre faute si vous n'en faites de l'argent, car il se vend cher partout. Cependant, Madame, il n'y a jour que je ne vous regrette, surtout le matin à notre messe, où je me trouvois heureuse de vous

Lettre 1345 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome V, p. 347, note 7.

2. Voyez tome V, p. 335, la note 1 (où il fallait dire que la *très-bonne* vivait encore au 20 juillet 1694 : voyez la lettre de cette date), et p. 539, note 5; mais ici et à la fin de la lettre du 22 novembre suivant, etc., la *très-bonne* ne semble plus être confondue avec les enfants : peut-être était-elle une amie ou une parente de la comtesse de Guitaut.

3. L'autographe porte : « avec lesquels. »

1692 voir un moment et d'être à deux pas de vous : ce goût que j'ai pour vous ne m'a point passé, vous êtes mon idée plus que jamais; et plus que jamais votre dupe[4] si vous me trompez. L'abbé Têtu a gagné ce mal : il dit qu'il avoit fermé sa boutique pour l'amitié, mais qu'il la rouvre pour vous, et qu'il n'oubliera jamais la dernière visite que vous lui avez faite la veille de votre départ. J'aime à parler de vous avec lui. Mandez-moi comme se porte votre âme, et de quelle sorte de tranquillité vous jouissez présentement qu'il ne peut plus arriver nul tremblement de terre dans vos affaires. Mandez-moi, je vous supplie, Madame, un petit mot des miennes. La pauvre Mme de Béthune vient de perdre son mari très-aimable en Suède[5]; cette pauvre créature a toujours été livrée aux plus vives passions : elle adoroit son mari, elle en étoit jalouse; les Furies l'avoient suivie[6] jusqu'en Pologne : ah! quel état! Jouissez, Madame, de la paix que Dieu vous fait sentir présentement; vous avez eu vos peines, vous en avez fait un sacrifice. Dieu sensible au

4. Y a-t-il ici ellipse ou omission du mot *moi*, ou de *je suis?* — voyez le commencement de la lettre du 30 novembre suivant, et la fin de celle du 10 mars 1693, p. 89, 90, et p. 107.

5. On lit dans la *Gazette* du 31 octobre : « On a eu avis de Stockholm que le marquis de Béthune, ambassadeur extraordinaire de France, y étoit mort le 3, après six jours de maladie, étant fort regretté à la cour de Suède. » — Voyez tome II, p. 54, seconde partie de la note 9. Voyez aussi le *Journal* de Dangeau et une longue addition de Saint-Simon, au 25 octobre 1692. — Mme de Béthune était cousine germaine de la première femme du comte de Guitaut. Elle se retira à Paris à la mort de son mari, et y vécut « tantôt pimpante, tantôt gueusante, avec beaucoup d'esprit, d'humeur, de bizarrerie, et un corps de fer, qui est parvenu à quatre-vingt-douze ou treize ans. » (Saint-Simon, *Journal* de Dangeau, tome IV, p. 190.) Elle mourut le 11 novembre 1728.

6. Mme de Sévigné a écrit par inadvertance : *suivies*. — Deux lignes plus loin, elle avait mis d'abord : « senti vos peines, » puis elle a effacé *senti*, pour écrire *eu* au-dessus.

cœur, voilà votre bienheureux état : je n'ai jamais vu une telle parole, mais elle est aussi de M. Pascal[7]. Adieu, Madame : comptez bien que je suis à vous. 1692

La M. de Sévigné.

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitault. Par Semur, Bourgogne[8].

1346. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE DALET ET AU COMTE DE BUSSY RABUTIN.

A Paris, ce dernier octobre 1692.

Il m'est apparu, ma chère nièce, un fort joli garçon, bien fait, un air noble; et dans le peu de paroles qu'il a dites je parierois qu'il a bien de l'esprit, et que vous et mon cousin avez pris soin de son éducation et de commencer à former ses mœurs. Voilà le vrai âge de le mettre à l'académie[1]; je n'ai pu l'y mener, je l'irai voir au premier jour. En attendant je lui ai donné deux jolis camarades de fort bonne maison de Bretagne, fort sages, et fils de deux personnes que j'aime fort, qui ont bien du mérite et qui sont venues[2] à Paris loger tout auprès de

7. « Le cœur a ses raisons, que la raison ne connoît point; on le sait en mille choses.... C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison. Voilà ce que c'est que la foi : Dieu sensible au cœur, non à la raison. » (*Pensées* de Pascal, p. 296 de l'édition de M. Havet.) — Toutes les éditions antérieures à la nôtre donnent : « vous en avez fait un sacrifice bien sensible au cœur, » phrase où il était assurément difficile de trouver un souvenir de Pascal. Cependant le mot *dieu* est écrit on ne peut plus lisiblement.

8. Ces derniers mots : « Par Semur, Bourgogne, » ne sont pas de la main de Mme de Sévigné.

Lettre 1346. — 1. Le petit comte de Dalet avait seize ans. Voyez tome IV, p. 517.

2. Il y a dans le manuscrit *venus*, au masculin, et plus loin *logés*,

1692 l'académie pour être les gouverneurs de leurs enfants; ils le seront aussi du vôtre, quoiqu'il en ait un qui me paroît un fort honnête homme et qui sait vivre : il a été à la guerre et a fait plusieurs bonnes éducations. Vous êtes bien heureuse, ma chère nièce, d'avoir fait une si bonne rencontre : c'est une marchandise qu'on ne trouve pas bien aisément. J'aurai l'œil sur tout cela et vous en rendrai compte. Mandez-moi si les biens de votre enfant ne sont pas considérables, car il me semble qu'étant seul d'un si grand nom, il doit être grand seigneur, et il faut tâcher de le marier sur ce pied-là. Je reviens à mon pauvre cousin, dont la santé ne lui a pas permis de venir cet hiver à Paris.

Vous avez fort bien fait, Monsieur le Comte, de ne point apporter ici une santé languissante : vous vous remettrez par le repos de votre château, et vous nous retrouverez tous encore ce printemps. Je loue fort ma chère nièce de ne vous point quitter : c'est dans ces occasions qu'on a besoin de la famille, et dans cette famille de ceux qu'on aime le plus. Je vous conjure de me mander l'état d'une santé où je prends tant d'intérêt par toutes sortes de raisons.

Adieu, ma chère nièce; adieu, mon cher cousin : je vous recommande toujours l'un à l'autre, et à tous deux de m'aimer, comme je le mérite par l'amitié que j'ai pour vous.

Nulle recommandation n'est nécessaire à un nom

pour *loger*. Voyez le *Malherbe* de M. Lalanne, tome IV, p. 149, note 2.

comme celui de votre fils, il n'y a qu'à le nommer, mais j'irai pour me faire honneur d'être sa tante[3]. 1692

---

* 1347. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, samedi 22e novembre.

Je vous ai écrit un petit billet, ma chère Madame, pour vous demander des nouvelles de votre santé et comme vous vous trouviez dans votre château. Vous ne m'avez point répondu, et je sais par la demoiselle qui demeure chez vous que vous avez eu de grands maux de tête. Cette excuse est trop bonne, et je souhaite que vous ne l'ayez plus, et qu'avec une bonté digne d'une Mme de Guitaut qui règne dans notre pays, et de l'idée que j'ai de son mérite, vous vouliez bien, par charité, vous mêler d'écouter ce que vous dira Hébert, mon receveur, et M. Boucard, mon ancien juge, sur la manière dont ledit Hébert me doit payer 1200* et plus, qu'il me doit de l'année 91, et toute l'année 92. Après cela, j'ai un amodiateur, et ce sera une autre manière de gouvernement, dont vous ne serez plus importunée. Mais l'aigreur qui a toujours été entre Boucard et Hébert, et les différentes manières qu'ils imaginoient pour sortir de cette recette, me met dans un état de mourir de faim pendant leur contestation, état assez ennuyeux dans la bonne ville où je suis. Commencez donc par décider sur un article de la lettre d'Hébert que je vous envoie, savoir si je vendrai mes grains à Noël prochain au prix qu'ils

3. Cette lettre termine le manuscrit sur lequel Bussy a copié les lettres de sa cousine et les réponses qu'il lui faisait. Voyez plus haut, p. 78, note 11. — Bussy mourut le 9 avril 1693.

1692 se trouveront. Il ne m'est pas possible de parler d'ici sur cet article, qu'en vous assurant en général que le pain est fort enchéri. Vous consulterez M. Gautier, si vous le trouvez à propos; et sans faire semblant d'avoir la lettre d'Hébert, qui est d'un style assez ridicule, vous aurez la charité d'écouter ses raisons et celles de Boucard, et vous déciderez *souverainement*. Je les renvoie tous deux à vous, et je vous renvoie à Monsieur le curé de Saint-Jacques[1], pour savoir si vous n'êtes pas obligée, en cas que votre bonne tête se porte bien, de me tirer de l'embarras où je suis. J'envoie ce paquet par votre homme d'affaires, et je vais écrire par la poste à mes gens. Quand vous aurez jugé, je vous ferai mes remerciements, et vous demanderai mille pardons.

Mme de Mornay[2] s'est jetée, après avoir passé par la Trappe avec Mme de Guise[3], dans l'abbaye des Clérets, qui est devenue toute sainte, depuis qu'une Mme de Valençay[4], sortie de la Visitation de Moulins, et vagabonde depuis trois ans d'abbaye en abbaye, l'a réformée, et est

Lettre 1347 (revue sur l'autographe). — 1. Sans doute encore Marcel. Voyez la lettre du 19 novembre 1688, tome VIII, p. 274, fin de la note 24.

2. Voyez tome VIII, p. 265, note 19, et p. 287. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 13 novembre 1692 : « Mme de Mornay se fait religieuse aux Clérets; elle a choisi cette maison-là, parce qu'elle ne connoît personne en ce pays-là, et que cette maison est fort régulière et fort austère. Il y a déjà quelques mois qu'elle s'éprouve; elle avoit été au calvaire à Saint-Malo, où sa sœur s'est fait religieuse depuis peu. » Mais au 23, on voit que Mme de la Marselière alla chercher sa fille, Mme de Mornay, et la ramena à Paris. — Les Clérets (ou Clairets) sont une abbaye du diocèse de Chartres, de l'ordre de Cîteaux, qui fut réformée par l'abbé de Rancé.

3. La sœur de Mademoiselle. Voyez tome II, p. 122, note 6.

4. Angélique-Isabelle d'Étampes Valençay (voyez sur sa mère, morte à la fin d'août 1684, tome II, p. 68 et note 8), abbesse et réformatrice de l'abbaye des Clérets sur le pied de la Trappe, en 1690, morte, d'après Moréri, le 23 décembre 1707.

devenue sainte elle-même. Vous savez comme moi, Madame, par qui ces miracles sont arrivés. Mme de la Marselière, sa mère (à Mme de Mornay)[5], l'attendoit à Paris; elle vit revenir son équipage, elle courut en bas pour embrasser sa chère fille : elle trouva ses femmes toutes épleurées, qui lui présentèrent un billet. Elle mande qu'elle est demeurée aux Clérets, pour faire une retraite qui durera autant que sa vie, si Dieu lui fait la grâce de lui conserver les sentiments qu'il lui donne présentement. La mère est partie, mais apparemment elle ne fera que l'admirer sans la ramener. Voilà des coups de cette grâce si victorieuse, que j'aime et honore si parfaitement. Mme d'Ambres est morte[6]. Voilà ce qui se trouve sous ma plume, ma chère Madame. Ne faites point trotter la vôtre, si vous avez encore mal à la tête : rien n'est plus mauvais; mais faites agir M. Gautier sous vos ordres. Je voudrois bien, après vous avoir embrassée, embrasser encore tous vos enfants, la *très-bonne*, et quasi votre chapitre, dont vous faites un si bon usage. 1692

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitauld.

---

* 1348. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, dimanche 30e novembre.

Non, Madame, je n'ai point changé de sentiment sur votre sujet : ce que je pense de vous est trop bien établi, pour changer sur une légère apparence. Ce qui m'a fait votre dupe, me fascine encore tellement les yeux, qu'en

5. Ces mots : « à Mme de Mornay, » sont écrits au-dessus de la ligne.
6. Le 18 novembre 1692. Voyez tome VII, p. 267, note 7.

1692 y ajoutant vos nouvelles bontés, vous pouvez compter que jamais vous n'avez eu une dupe plus dévouée que moi. Mais tout de bon, n'êtes-vous point la meilleure et la plus charitable personne du monde? car il y a de la charité à me tirer de l'embarras où je suis, et Monsieur de Saint-Jacques approuveroit tout ce que vous faites. Continuez donc, ma chère Madame, ne vous rebutez point, ennuyez-vous, pour l'amour de Dieu, à écouter les différents styles de mes deux ministres, tous deux singuliers, et mêlés de bonnes et de mauvaises choses, et se haïssant tous deux cordialement depuis le premier jour qu'ils se sont vus; c'est une de mes raisons pour avoir été ravie d'avoir un amodiateur : il n'y aura plus au moins qu'une opinion, bonne ou mauvaise; j'aurai du moins le plaisir d'être décidée; mais dans ce dénouement-ici, je vous demande votre secours; je vous en ai déjà écrit par votre homme d'affaires, et vous ai envoyé une lettre d'Hébert, qui m'écrit d'un style assez ridicule; mais je n'y pense pas. Il est vrai que je lui mandai tout ce que Boucard m'avoit écrit, comme le meilleur pour moi; mais si je me trompe, hélas! Madame, redressez mes pensées, qui ne sauroient être bien droites, étant absente; et sur la vente des blés, ordonnez entièrement, faites comme pour vous, et ne croyez point que je puisse jamais improuver ce que vous aurez fait sur tous les chapitres. Si vous voulez que je me moque des rats, faites vendre mes blés; sinon ordonnez qu'on s'en défasse[1] :

Lettre 1348 (revue sur l'autographe). — 1. Pour que la phrase eût de la suite, il faudrait donner à ces mots cette signification assez peu probable : « qu'on se défasse, *non des blés*, mais des rats. » Au reste la lecture est douteuse; le mot que nous lisons *faites*, à la fin de la ligne précédente, est écrit sous ou sur un autre mot, qui pourrait être *gardés;* mais *gardez*, même en supposant que Mme de Sévigné ait oublié d'effacer *vendre*, ne nous donnerait pas un sens satisfaisant. Faut-il peut-être à *vendre* substituer *moudre?*

tout sera bien, pourvu que vous ayez la bonté de vous faire obéir. Voilà une petite lettre que je reçois de Boucard; elle figurera avec celle d'Hébert, et vous verrez tout le procès par écrit. Songez seulement à ne vous point redonner votre mal de tête : je serois affligée d'y contribuer. De quoi s'est avisée cette tête si bonne et si bien faite, de vous tourmenter? Celle de l'abbé Têtu n'a plus aucune incommodité depuis qu'il est à Saint-Victor[2]. Sérieusement, il goûte cette retraite, et goûte votre mérite encore davantage. Je lui ai dit votre souvenir. Il vous écrit, et nous parlons souvent *très-dignement* de vous. 1692

Adieu, Madame, ma très-chère Madame : vous voulez que ce soit sans préjudice de votre très-humble et très-obéissante servante; je le veux bien, car il n'y a rien que je ne sois pour vous. Je m'en vais au sermon du P. Bourdaloue; au lieu de vous, j'ai auprès de moi Mme Martel[3] : vraiment[4], ce n'est point du tout la même[5]....

2. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. L'église Saint-Nicolas du Chardonnet était primitivement une chapelle bâtie dans l'enceinte de cette abbaye.

3. Est-ce celle dont il a été parlé au tome III, p. 72, note 2?

4. Dans l'autographe : *vrament*.

5. La sixième page de l'original se termine par le mot *même*, auquel on a ajouté *chose* dans la première édition (1814). Il manque évidemment au moins un feuillet de la lettre.

1692

1349. — DU COMTE DE BUSSY RABUTIN A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

A Chaseu, ce 2e décembre 1692.

Les petits contes ne vous déplaisent pas, ma chère cousine. En voici un que Théophile[2] a écrit en latin, qui m'a paru assez bon pour être traduit et pour vous réjouir. Guéri, grâces à Dieu, de l'amour et de la fortune, je suis trop heureux de m'occuper de petites choses. Je trouve même qu'il n'y a que cela de bon pour la douceur de la vie; car les bagatelles ne coûtent rien ni au corps ni à l'âme; et quoique je sois persuadé par mon expérience, et surtout depuis cinq ou six ans, que l'ouvrage du salut est seul capable de contenter le cœur, il faut que j'amuse encore mon esprit. Dieu, qui m'a fait naître gai, veut bien assurément que je me réjouisse, et surtout quand ce ne sera qu'aux dépens de Larisse et de Glison[3]. Votre nièce est de mon avis. Elle et moi vous embrassons, et la belle Comtesse aussi, de tout notre cœur. Je recom-

Lettre 1349. — 1. Cette lettre et la suivante, qui, comme nous l'avons dit, ne sont point dans notre manuscrit, n'ont probablement jamais été échangées entre Bussy et sa cousine. C'est sans doute un artifice de composition, comme nous en avons vu plusieurs autres, pour encadrer le petit conte, assez insignifiant, dont il y est parlé. Elles ont été imprimées pour la première fois dans les *Lettres de Bussy* (1697), tome II, p. 313 et p. 318.

2. Théophile de Viau, né en 1590, mort en 1626. Il fut banni en 1622 pour la publication du *Parnasse satirique*. C'est de lui que Boileau a parlé (satire IX, vers le milieu) :

A Malherbe, à Racan préférer Théophile.

— Ce conte, intitulé *Larissa*, se trouve à la fin de la Ire partie des *Œuvres de Théophile* (édition de 1662, p. 233); la traduction est imprimée dans les *Lettres de Bussy* (1697), tome II, p. 314-317, et tome VI, p. 561 et suivantes de l'édition de M. Lalanne.

3. Personnages du conte de Théophile.

mande à notre ami C****[4] de lire le latin de mon petit conte, et de vous faire valoir mon françois. 1692

1350. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU COMTE DE BUSSY RABUTIN[1].

A Paris, ce 10e décembre 1692.

Votre petit conte, mon cousin, est si modestement habillé, qu'on le peut louer sans rougir; mais les réflexions de votre lettre nous ont fait autant de plaisir que le conte. Vos raisonnements en douze lignes, justes, solides et badins, font bien reconnoître votre heureux caractère, et nous font dire avec notre ami C****[2] que vos traductions honorent les originaux, mais qu'il n'appartiendra jamais à personne de vous traduire dignement. Il n'y a qu'à vous souhaiter, et à ma chère nièce, de jouir longues années tous deux d'une vie si douce qu'elle devroit faire envie même à ceux qui vous plaignent. N'est-il

4. Corbinelli.

Lettre 1350. — 1. Cette lettre est la dernière que nous ayons de Mme de Sévigné à Bussy (voyez la note 1 de la lettre précédente). Bussy mourut le 9 avril suivant. — A la suite de cette lettre il n'y en a plus qu'une seule dans la première édition de sa correspondance (1697); elle lui est adressée par Corbinelli, sous la date du 24 décembre 1692, et l'authenticité nous en paraît suspecte, comme celle des deux précédentes. Elle contient un grand éloge des mémoires et des lettres de Bussy et une invitation pressante de les faire imprimer. Voici la dernière phrase, où Mme de Sévigné est nommée : « Je ne suis pas tout seul de cet avis, Monsieur. Mme de Sévigné, M. de Vardes, et bien d'autres à qui j'en ai parlé, m'ont assuré que mon cœur n'avoit point corrompu pour vous mon jugement. Fiez-vous-en à nous, et croyez que nous ne vous admirerions pas, si vous n'étiez pas admirable. »

2. Corbinelli.

1692 pas vrai, ma nièce? Vous ne m'en dédirez pas; et vous m'aimerez toujours tous deux, s'il vous plaît.

---

*1351. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Paris, dimanche 21e décembre[1].

Vraiment, Madame, il s'en faut bien que vous ne m'écriviez de votre bonne encre; je ne sais pour qui vous la gardez, mais je comprends que je n'en suis pas digne : à peine votre lettre a-t-elle pu paroître à mes yeux. La mienne n'a pas eu moins de peine à se présenter devant vous. C'est une étrange pensée à Monsieur votre homme d'affaires, ne lui en déplaise, que de mettre ce pauvre paquet avec des raquettes et des volants : voilà une exactitude dont l'ombre de M. de Louvois lui est fort obligée. Enfin tout cela s'est heureusement démêlé, et j'ai vu ou entrevu toutes les peines que vous prenez pour moi, et comme vous souffrez l'ennui des styles différents et des difficultés, pour faire approcher et confronter mes ministres, les oppositions, les aversions, les contestations : n'êtes-vous pas trop bonne, ma chère Madame, de vous charger de tout ce tracas? Nous chantions l'autre jour vos louanges, le comte de Choiseul[2] et moi; il vous a

Lettre 1351 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'original, les deux chiffres 2 et 1 sont si rapprochés l'un de l'autre, qu'on peut hésiter entre 4 et 21; cependant 21 est la lecture la plus probable; d'ailleurs 4 est impossible avec *dimanche;* le 4 décembre en 1692 était un jeudi. — Le premier mot de la lettre est écrit *vrament*.

2. Celui qui fut maréchal l'année suivante (voyez tome III, p. 2, note 5). Il mourut en 1711, et Saint-Simon, en annonçant sa mort (tome IX, p. 82 et 83), fait le plus bel éloge de ses talents, de sa probité et de son courage.

mille obligations : il est bien fâché de ne vous avoir pas celle d'avoir vendu ses bois. A propos de vendre, je n'ai nul dessein de vendre Bourbilly, par une petite raison : c'est que c'est à ma fille après ma mort; elle en fera le marché en ce temps-là. En attendant, je suis bien aise qu'on le souhaite et d'en jouir; c'est de quoi il est question, ma chère Madame. Vous ne sauriez finir avec ces gens-là; pour vous faire entendre leurs raisons, il vaut mieux vous envoyer leurs lettres. Je vous ai confié le style d'Hébert, et vous celui d'un de vos hommes. Voici encore une lettre de M. Boucard; je vous conjure de la lire et d'observer tout ce qu'il me dit sur la manière dont Hébert prétend me payer, quels retardements il prétend apporter à des choses déjà échues, et donnez-vous la peine de tirer la vérité et de m'empêcher d'être trompée. Voilà, ma chère Madame, ce que j'attends de votre charité, et de ne me laisser pas bien longtemps dans le mois de janvier sans me faire envoyer de l'argent. L'abbé Têtu a reçu avec plaisir ce que je lui ai dit de votre part; il a de grandes dispositions à vous aimer plus que toutes les femmes qu'il connoît; il a raison, je suis de son avis. Nous avons depuis dix jours M. de Grignan[3]; M. Catinat[4] vint en même temps; il a eu de grandes conférences avec le Roi; tout le monde est fort content de ses manières. L'abbé Pelletier[5] est toujours très-mal, le boyau percé, c'est une pitié; on ne sait où faire cette opération; 1692

3. Dangeau ne mentionne pas l'arrivée du comte de Grignan; mais au 30 novembre précédent il donne la nouvelle suivante : « Le Roi a donné douze mille francs de gratification à M. le comte de Grignan, lieutenant général en Provence, et qui a très-bien servi cette année. »

4. « *Mercredi* 10 (décembre 1692), *à Versailles*. M. de Catinat arriva ici le matin; il y avoit trois ans qu'il n'avoit été à la cour. Il fut enfermé avec le Roi le matin, l'après-dînée et le soir; il repartira incessamment pour retourner à Pignerol. » (*Journal* de Dangeau.)

5. Voyez tome VIII, p. 557, note 27.

1692 Mme de Carman[6] toujours pitoyablement entre les mains des chirurgiens[7]. Je vais finir cette lettre sans scrupule, ma chère Madame, en vous disant, sans aucune exagération, qu'il y a très-peu de personnes au monde que j'estime et qui me touchent autant que vous, et qu'il n'y en a point que je mette au-dessus de mon idée[8].

J'embrasse la *très-bonne*, et ce que vous avez d'enfants autour de vous : je ne saurois aller jusqu'à Avalon[9].

---

*1352. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Paris, dimanche 28e décembre.

Vous me parlez de vos maux, ma chère Madame : je m'arrête sur ce premier article, et le trouve le plus important. Sont-ce toujours ces maux de tête? Je vous plains, et j'ai un vrai scrupule de vous importuner de mes affaires, et de vous embarrasser des discours infinis de mes ministres : la diversité de leur style n'en doit point mettre à l'ennui qu'ils doivent vous donner. Faites-vous un peu soulager par M. Gautier, et ne faites que prononcer vos arrêts quand les affaires seront digérées.

Vous me demandez si dans le compte d'Hébert il se charge des blés de 91 : je ne puis le savoir ; il a laissé ces comptes à son frère, qui est à Reims avec son maître

6. Mme de Kerman. Voyez tome II, p. 288, note 3.

7. Dans l'autographe : *sirurgiens*. Voyez tome VII, p. 224, note 11. Trois lignes plus loin il y a *touche*, au singulier.

8. Voyez la lettre du 29 octobre précédent, p. 84, et la fin de la lettre du 10 mars suivant, p. 107.

9. Où les filles de la comtesse de Guitaut étaient au couvent : voyez la lettre du 25 janvier suivant, p. 102.

l'archevêque de Reims; je ne les pourrai voir que dans quinze jours; mais il n'y a pas d'apparence qu'il veuille mentir sur une chose qu'on verra dans si peu de temps. Pour la manière d'envoyer ces comptes, je ne sais pas à qui je les pourrai confier. Quand le frère d'Hébert sera ici, je le consulterai pour lui ôter ces comptes, qui lui sont inutiles, et les envoyer en Bourgogne, où ils me sont nécessaires. Rochon ne sera pas oublié non plus; mais en attendant je voudrois qu'Hébert fît payer ceux qui doivent : quel bien peut-il arriver de leur laisser mon bien? Je lui écris pour lui dire, et vous envoie sa lettre, afin que vous voyiez[1] toujours le fond des cœurs de ces Messieurs. Ne vous lassez point d'ordonner, de commander en peu de mots; et s'il y a une querelle pour la chasse, comme Hébert me le mande, soyez encore le maréchal de France[2]. Enfin, ma chère Madame, que votre bonté s'étende partout; mais ne vous fatiguez point, je vous en conjure. Je suis en peine de votre tête, et de l'effet de votre saignée et de votre médecine. Je dirai à l'abbé Têtu vos trop bonnes raisons. Le P. Bourdaloue a fait des merveilles cet avent. Ceux qui ont de la mémoire disent qu'ils connoissent ses sermons; pour moi, qui n'en ai point, ils me sont nouveaux. Rien ne vous doit consoler de les avoir perdus, que de n'en avoir point entendu du tout; mais vous aurez eu quelque minime[3]. Je n'oserois vous demander de m'aimer autant que je vous aime, ce seroit trop, cela ne seroit

1692

Lettre 1352 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'original : « afin que vous voyez. »

2. Les maréchaux étaient juges du point d'honneur entre les gentilshommes et les officiers d'armée.

3. Tel est le texte de l'autographe. Les éditions antérieures à la nôtre donnent : « mais vous auriez eu quelques minimes. » Vers la fin de la phrase suivante, elles ont *sens*, au lieu de *suis*, qui nous paraît la lecture la plus probable.

1692 pas juste; mais souffrez au moins avec plaisir tout ce que je suis pour vous.

1693 * 1353. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Mercredi 7e janvier.

COMMENT vous portez-vous cette année, ma très-chère Madame? avez-vous toujours mal à cette tête que j'estime tant? avez-vous toujours bien de la bonté, bien de la charité pour moi? êtes-vous toujours bien importunée de mes ministres? Le frère d'Hébert est revenu, et il ne faut qu'un mot de son frère pour lui faire envoyer ce compte, qui est tout arrêté, et signé de moi avant qu'il s'en retournât en Bourgogne. Je vous adresse le billet que je lui écris, parce que par Semur c'eût été une longueur infinie. Envoyez-le-lui donc, ma chère Madame, et me renvoyez le sien, afin que ce gros livre se donne au messager de Semur, car je ne sais point d'autre voie : vous y verrez tout ce que vous voulez savoir; et il faudra que Boucard y prenne toutes les connoissances qui seront utiles pour le nouveau fermier. Je trouve assez fâcheux que Boucard me dise que je dois toucher 1800* présentement, et que le receveur en rabatte cent écus. Enfin, Madame, il faut finir, et il faut qu'il m'envoie tout, le plus tôt *qu'il pourra*, le plus *qu'il pourra*, car j'en ai un besoin extrême. J'ai donné ce que j'avois d'argent, à cause du décri[1] : ainsi ma soif[2] est grande. Dieu vous

LETTRE 1353 (revue sur l'autographe). — 1. Sur les hauts et bas de la monnaie de 1689 à 1693, voyez tome IX, p. 360, note 22; le *Journal* de Dangeau, au 18 décembre 1691 et au 29 octobre 93; et M. Henri Martin, tome XIV, p. 120 et 121, et p. 203.

2. Les éditions antérieures donnent *ma foi*, pour *ma soif*, qui est pourtant très-lisible dans l'original.

comble de ses grâces de plus en plus, ma très-aimable Madame! J'embrasse la *très-bonne*. Que vous êtes heureuse que vos garçons soient petits! Toutes les mères sont désolées du siége de Rinfeld et de Furne[3] : quelle saison! 1693

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitaut.

---

* 1354. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Ce 18e janvier.

Je veux vous recommander d'abord votre santé, ma chère Madame, et de profiter, par le repos et par le régime, des remèdes que vous avez faits.

Voilà l'extrait du compte d'Hébert; vous verrez qu'il s'est chargé des grains et qu'il les doit vendre. Voilà ce que vous vouliez savoir; j'y ajoute que tout le plus tôt qu'on les pourra vendre présentement, c'est assurément le meilleur : c'est le conseil que mes amis de ce pays me donnent; ils ne seront jamais plus chers qu'ils le sont, et peuvent diminuer. L'avoine est à un prix excessif. Je vous conjure donc, Madame, de donner vos ordres sans balancer et sans retardement; et prenez pour vous le conseil que je vous donne. Ayez la bonté de dire à Hébert que j'ai reçu sa lettre de change de 1500 #. Il ne faut point croire ces gardeurs de grains pour l'éternité : c'est ainsi qu'il me parle; et suivant ma bonne

3. Rheinfeld fut assiégé dans le courant de décembre 1692 par Tallard, qui leva le siége dès les premiers jours de janvier pour se porter au-devant des ennemis qui venaient au secours de la place. — Furnes se rendit le 5 janvier, après quinze heures de tranchée, à Boufflers, qui allait être fait maréchal de France au mois de mars.

1693 coutume de vous faire toujours part du style et des sentiments de mes ministres, je vous envoie la dernière lettre d'Hébert, à qui vous aurez la bonté de donner vos ordres, puisque vous savez de quoi il doit rendre compte; il est chargé des grains, c'est assez. L'heure me presse : je suis à vous, et vous êtes toujours pour moi la femme qui ne se trouve point. M. de Chandenier[1] a quitté sa belle retraite de Sainte-Geneviève, pour aller dans un trou, près de M. Nicole[2] : si c'est dévotion, je l'honore; si c'est légèreté, je m'en moque; mais de quoi n'est point capable l'humanité?

M. de Rabutin Chantal.

---

* 1355. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Dimanche 25e janvier.

Je viens de recevoir votre petit billet, ma chère Madame, et je vous remercie toujours de vos soins, qui sont proprement des charités. Je vous ai envoyé l'arrêté que j'ai fait au compte d'Hébert, que j'ai fait copier par son frère. Je vois que vous ne l'avez pas reçu; car si vous l'aviez, vous auriez vu ce qu'Hébert me doit de reste de ce compte, tant en argent qu'en grains, dont il s'est chargé. Le compte finit l'année 91, et il me doit toute l'année 92, sur quoi j'ai reçu cette lettre

Lettre 1354 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome V, p. 321, note 10.

2. Nicole était revenu à Paris vers la fin de mai 1683. Il logeait, depuis 1687, rue du Puits-l'Hermite, derrière la Pitié, dans une maison qui appartenait aux religieuses de la Crèche.

de 1500*[1], que je n'ai pas encore reçue; mais il verra par mon arrêté de quoi il est chargé, et comme il me doit encore toute l'année 92. Je serai bien fâchée si vous ne recevez point cet arrêté; s'il est perdu, je vous en renverrai[2] un autre, car j'ai le compte ici en original, tant le frère d'Hébert a de confiance en moi. 1693

Je vous assure qu'il semble que tous les intérêts des princes soient de faire la guerre, rien ne se tourne[3] du côté de la paix : ainsi, Madame, vendons nos grains, dès que les intendants nous le permettront[4]; tout le monde

Lettre 1355 (revue sur l'autographe). — 1. Dans la première édition (1814) on a imprimé : « 2500 livres. » Voyez la lettre suivante, p. 103.

2. Mme de Sévigné a écrit *renvoiré*.

3. Dans la première édition on avait changé *tourne* en *trouve*, et quatre lignes plus loin « question de le pouvoir » en « question de le prévenir. »

4. Les intendants durent réglementer sans cesse et sans mesure en ces malheureuses années. Voyez M. Henri Martin, tome XIV, p. 189 et 190 : « La récolte de 1692, dit-il, avait été gâtée par les pluies; celle de 1693 n'avait pas été meilleure, et comme toujours, la panique générale et l'avidité des trafiquants portaient la cherté fort au delà du déficit réel; le gouvernement était d'ailleurs par nécessité le *grand accapareur*, à cause des vastes magasins qu'exigeait la subsistance des armées. Le Roi commença par taxer les grains, ce qui n'aboutit qu'à rendre les marchés vides; le Roi alors prescrivit un recensement général des grains appartenant soit aux communautés, soit aux particuliers, et enjoignit à chacun d'envoyer au marché, à raison de certaine quantité par semaine, et d'y vendre au prix courant la moitié du blé qu'il possédait, l'autre moitié restant à la libre disposition du possesseur. Il prohiba l'exportation des grains sous peine des galères. » Ainsi il y avait défense aux particuliers de vendre en gros au delà de la moitié des grains recensés chez eux, et pour l'autre moitié qui devait être portée et en quelque sorte détaillée sur les marchés, défense de vendre au delà de la quantité fixée chaque semaine. Voyez encore tome IV, p. 351 et suivantes du *Journal* de Dangeau, une longue citation du *Mercure* (faite par les éditeurs) annonçant différentes mesures ordonnées au commencement de septembre 1693.

1693 me le conseille : je vous l'ai mandé ; il est présentement question de le pouvoir : n'y perdons point de temps, dès que nous le pourrons. Vous ne me dites rien de votre tête dont je suis toujours en peine. Je me réjouis avec vous, ma chère Madame, du mariage de Mademoiselle votre nièce[5] ; tout le monde l'approuve. M. de Caumartin[6] vous les mariera toutes, quand il y en auroit une douzaine. S'il vouloit aussi marier toutes nos petites sœurs d'Avalon[7], ce seroit une commodité. Je parlerai à l'abbé Têtu des vêpres de la veille de la Chandeleur à Notre-Dame ; vous me donnez envie d'y aller aussi. Mon Dieu ! que je suis fâchée les matins de voir Mme de Congis[8] à votre place ! ah ! quelle représentation !

5. Marguerite le Fèvre, fille de la seconde femme de Caumartin, laquelle était sœur de Mme de Guitaut. Mariée le 14 janvier 1693 à Marc-René de Voyer de Paulmi, marquis d'Argenson, conseiller d'État, procureur général de la commission des prises, garde des sceaux en 1718, elle mourut le 1er août 1719, à l'âge de quarante-sept ans. Elle était sœur de père du Caumartin qui est nommé à la ligne suivante. Sa sœur aînée, Jeanne-Baptiste, morte en février 1693, s'était mariée en 1690 à Barthélemy de Mascranni (voyez Dangeau, tome VI, p. 293), seigneur de la Verrière, maître des requêtes. Elle avait encore trois sœurs plus jeunes qu'elle : Madeleine-Charlotte-Emilie, mariée le 8 mars 1693 à Jacques de la Cour, seigneur de Manneville et de Balleroi, maître des requêtes, veuve en 1725, morte en 1749 ; Élisabeth-Antoinette-Julie, mariée le 17 juillet 1696 à François-Delphin d'Aulède de Lestonac, marquis de Margaux, morte sans enfants en avril 1713 ; enfin Marie-Louise-Mélanie, mariée en février 1702 à Jérôme-Joseph de Goujon, marquis de Thuisi, morte le 5 janvier 1717.

6. Voyez tome VI, p. 495, note 29.

7. Les filles de la comtesse de Guitaut, qui étaient au couvent d'Avallon. Voyez ci-dessus, p. 96 et note 9, et tome VII, p. 215.

8. Peut-être la femme d'un premier capitaine aux gardes, dont Dangeau parle plusieurs fois.

*1356. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT. 1693

Paris, vendredi 5e février[1].

Je sais, Madame, que vous vous portez bien, et Dieu sait comme je vais abuser de votre tête. Je vous envoie une lettre de mon ministre Boucard; vous y verrez une telle résignation dans la perte qu'il a faite de sa fille, que cela vous disposera à écouter ses raisons. Il est toujours persuadé qu'Hébert ne me fait pas toucher tout l'argent qu'il pourroit me faire tenir présentement; il est persuadé qu'il devroit vendre tous nos grains, et qu'il devroit donner des connoissances à mon nouvel amodiateur, qui lui sont nécessaires pour commencer à prendre possession; il voudroit encore qu'il lui fît place pour se loger dans le château : cela me paroît juste; mais je voudrois aussi que jusqu'à ce qu'Hébert m'ait tout à fait payée, il pût demeurer dans une autre chambre que celle que doit habiter l'amodiateur, et qu'ils fussent tous deux assez raisonnables pour être quelque temps ainsi, logés ensemble. C'est à vous à ordonner, ma chère Madame, car je les renvoie tous à vos ordres. C'est, en vérité, une charité que de me tirer de ce pas embarrassé, et de me mettre dans la route ordinaire de l'amodiation. Hébert me doit toute l'année 92 : je n'ai pas encore reçu les 1500 # qu'il me fait payer ici[2], du reste de 91. Toute cette conduite si lente est tout à fait propre à faire mourir de faim. Faites-vous soulager par M. Gautier, qui voudra bien prendre pour moi toutes ces peines, afin que vous n'ayez qu'à commander.

Lettre 1356 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné s'est trompée sur la date. Le 5 février de cette année-là était un jeudi.
2. Voyez la lettre précédente, p. 100 et 101.

1693 Vous êtes assez heureuse de n'aller point tous les matins au P. Gaillard. La bonne femme Saint-Pol[3] est morte. Ses enfants[4] étoient ravis de la voir perdre tous les procès[5] qu'ils lui faisoient. Quatre jours après, l'abbé de Caumartin[6], son fils, est mort aussi; sa belle abbaye de Saint-Quentin a été donnée à l'abbé Bignon[7], neveu

3. Geneviève de la Barre, fille d'Adam de la Barre, président aux enquêtes du parlement, et de Geneviève Regnault. Elle était veuve, depuis le 11 décembre 1667, de Jacques le Fèvre de Caumartin, seigneur de Saint-Port, marquis de Cailli, frère de Louis de Caumartin (l'ami du cardinal de Retz). Elle mourut le 15 janvier 1693, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

4. Elle avait plusieurs fils, dont l'aîné avait épousé en premières noces, en septembre 1666, Anne de Sévigné, fille de Renaud comte de Montmoron, doyen du parlement de Bretagne, et de Bonaventure Bernard. Cette Anne de Sévigné mourut le 22 décembre 1675. Mais ce comte de Montmoron est-il le même que celui dont il a été parlé au tome II, p. 423, note 3? Le prénom donné par Moréri n'est pas le même : l'ami de Mme de Sévigné s'appelait Charles, et peut-être Renaud était-il son père.

5. Il y a *secours*, au lieu de *procès*, dans la première édition (1814).

6. Henri de Saint-Port Caumartin, abbé de Saint-Quentin-en-l'Ile, dans le diocèse de Noyon, mort le 30 janvier 1693.

7. Jean-Paul Bignon, baptisé le 19 septembre 1662, fils puîné de Jérôme Bignon, avocat général au parlement de Paris, et de Suzanne Phelipeaux de Pontchartrain; il avait prêché l'avent à la cour en 1692, et allait être nommé (17 février) prédicateur du Roi; il succéda à Bussy à l'Académie française le 15 juin 1693, fut nommé conseiller d'État en 1701, bibliothécaire du Roi en 1718; il mourut le 14 mars 1743, dans son château de l'Ile-Belle, près de Meulan. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome III, p. 75 et 76), ce qui véritablement, et en bonne part, se pouvoit appeler un bel esprit, très-savant, et qui avoit prêché avec beaucoup d'applaudissements; mais sa vie avoit si peu répondu à sa doctrine qu'il n'osoit plus se montrer en chaire, et que le Roi se repentoit des bénéfices qu'il lui avoit donnés.... Son oncle le mit.... à la tête de toutes les académies : ce dernier emploi étoit fait exprès pour lui. Il étoit un des premiers hommes de lettres de l'Europe; et il y brilla, et solidement.... Il se fit une île enchantée auprès de Meulan, qui se put comparer en son genre à celle de Caprée, l'âge ni les places ne l'ayant pas changé, et n'y ayant gagné qu'à faire estimer son savoir et son esprit aux dépens de son cœur et de son âme. »

de M. de Pontchartrain : tous les méchants enfants devroient être punis de cette sorte. J'ai vu une de vos nièces fort belle et fort bien mariée. Je suis toute à vous, Madame, et vous demande toujours mille pardons, sans jamais cesser de vous accabler de mes misérables affaires. 1693

Un souvenir à la *très-bonne*. J'embrasse tout ce qui est autour de vous de ce qui compose la petite couvée que vous avez mise au monde.

Suscription : A Madame, Madame la comtesse de Guitaut.

---

* 1357. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Mardi 10e mars.

Nous n'eussions jamais cru, Madame, que votre maison eût été une maison à faire noces[1]. Cependant Madame votre sœur et M. de Caumartin y ont fait celle de la troisième sœur[2]. On dit des merveilles de ce mariage; on croit qu'il s'en prépare encore un autre, et puis encore un autre, jusqu'à ce qu'il y en ait cinq; car M. de Caumartin les marie avec une facilité qui devroit s'étendre jusques à Mesdemoiselles vos filles. Mais nous remarquons la diversité de leurs vocations : les unes sont destinées à

Lettre 1357 (revue sur l'autographe). — 1. Il s'agit sans doute ici d'une maison que la comtesse de Guitaut avait à Paris, dans laquelle peut-être son mari était mort, et où depuis son veuvage elle ne devait plus recevoir grand monde quand elle y venait.

2. Madeleine-Charlotte-Émilie. Voyez sur elle, ainsi que sur la seconde sœur (Mme d'Argenson) mariée récemment, et la première (Mme de Mascranni), morte plus récemment encore, la lettre du 25 janvier précédent, p. 102, note 5.

1693 faire d'honnêtes femmes et à peupler la république; les autres[3] à faire une communauté à force de voiles blancs et noirs, qui se suivent d'aussi près que les établissements des autres. C'est ainsi, Madame, que la Providence en dispose. Cependant nous tâchons d'achever la carrière du P. Gaillard; il a beaucoup d'esprit, il nous fait tous les jours des pièces d'éloquence, et nous persuade fortement, par les peintures qu'il fait, qu'il connoît parfaitement les vices de la cour et les foiblesses de l'humanité. Comme c'est de nous qu'il nous parle, nous sommes quelquefois ennuyées de nous retrouver toujours comme dans un miroir. Pour entendre un peu parler de Dieu et des vertus qui nous sont nécessaires, nous avons été trois fois au P. de la Tour[4], à Notre-Dame; ce sont des beautés tout à fait différentes; mais ce qui nous est le plus commode, c'est M. le Tourneur et M. Nicole, qui nous font tous les jours une instruction si solide et si belle, qu'elles ne se font point de tort l'une à l'autre[5]; et quand on quitte l'un, on est ravi de retrouver l'autre. Pour vous, ma chère Madame, je vous vois collée à votre chapitre, ne perdant aucun des offices de l'Église et prêchant d'exemple; si vous n'aviez point d'autre sermon, ce seroit assez; mais je suis persuadée que vous en formez et en façonnez qui suivront les traces de M. Trouvé[6].

Hébert me mande que vous voudriez bien qu'on vous donnât la permission de vendre vos grains[7]. Cette défense

3. Les filles de Mme de Guitaut, qui, comme nous l'avons dit, étaient au couvent d'Avallon.

4. Voyez tome VIII, p. 559, note 39.

5. Nous n'avons pas besoin d'avertir qu'il s'agit ici non de sermons prêchés, mais de lectures pieuses : de l'*Année chrétienne* de le Tourneux (Mme de Sévigné écrit *le Tourneur*), et des *Essais de morale*, etc., de Nicole.

6. Voyez tome VII, p. 210, note 11.

7. Voyez ci-dessus, p. 101, note 4.

vint bien mal à propos; je crois qu'à la première occasion vous donnerez vos ordres chez vous, comme chez moi. Le nouveau fermier et mon ancien receveur sont logés ensemble dans ce beau château, avec une douceur qui me donne bonne opinion de l'un[8] et de l'autre. Les esprits faciles sont aimables. Je vous fais toujours la maîtresse absolue de tous mes intérêts, et je n'ai jamais mieux mérité le nom que vous me donnez de votre dupe, par celui de mon idée parfaite que je vous donne plus que jamais. 1693

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitaud.

---

* 1358. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, ce mercredi 3e juin.

Je vous ai laissée dans votre silence, Madame, respectant et ménageant cette bonne tête, et sachant seulement de vos nouvelles. Vous ne pouviez rompre ce silence, ma chère Madame, dans une occasion qui me fût plus sensible. Vous saviez tout le mérite de Mme de la Fayette[1] ou par vous, ou par moi, ou par vos amis; sur cela vous n'en pouviez trop croire : elle étoit digne d'être de vos amies; et je me trouvois trop heureuse d'être aimée d'elle depuis un temps très-considérable; jamais nous n'avions eu le moindre nuage dans notre amitié. La longue habitude ne m'avoit point accoutumée à son mérite : ce

8. Il y a *l'une*, au lieu de *l'un*, dans l'original.

Lettre 1358 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de la Fayette était sans doute morte du 23 au 26 mai : au Quesnoy, à moins de cinquante lieues de Paris, on la savait au plus mal le 26, et morte le 29 : voyez le *Journal* de Dangeau à ces dates.

1693 goût étoit toujours vif et nouveau; je lui rendois beaucoup de soins, par le mouvement de mon cœur, sans que la bienséance où l'amitié nous engage y eût[2] aucune part; j'étois assurée aussi que je faisois sa plus tendre consolation, et depuis quarante ans c'étoit la même chose : cette date est violente, mais elle fonde bien aussi la vérité de notre liaison. Ses infirmités depuis deux ans étoient devenues extrêmes; je la défendois toujours, car on disoit qu'elle étoit folle de ne vouloir point sortir; elle avoit une tristesse mortelle : quelle folie encore! n'est-elle pas la plus heureuse femme du monde? Elle en convenoit aussi; mais je disois à ces personnes, si précipitées dans leurs jugements : « Mme de la Fayette n'est pas folle, » et je m'en tenois là. Hélas! Madame, la pauvre femme n'est présentement que trop justifiée : il a fallu qu'elle soit morte pour faire voir qu'elle avoit raison et de ne point sortir et d'être triste. Elle avoit un rein tout consommé et une pierre dedans, et l'autre pullulant[3] : on ne sort guère en cet état. Elle avoit deux polypes dans le cœur, et la pointe du cœur flétrie : n'étoit-ce pas assez pour avoir ces désolations dont elle se plaignoit? Elle avoit les boyaux durs et pleins de vents, comme un ballon, et une colique dont elle se plaignoit toujours. Voilà l'état de cette pauvre femme, qui disoit : « On trouvera un jour.... » tout ce qu'on a trouvé. Ainsi, Madame, elle a eu raison pendant sa vie, elle a eu raison après sa mort, et jamais elle n'a été sans cette divine raison, qui étoit sa qualité principale. Sa mort a été causée par le plus gros de ces corps étrangers qu'elle

2. Cet endroit a été ainsi défiguré dans des éditions antérieures à la nôtre : « sans que la bienséance, ou l'amitié qui nous engage, y eût, etc. » Trois lignes plus bas on avait changé *violente* en *récente*.

3. Il y a bien *pullulant* dans l'autographe, sans doute pour *purulent* à la ligne suivante, on lit : *polibes*, pour *polypes*.

avoit dans le cœur, et qui a interrompu la circulation et frappé en même temps tous les nerfs, de sorte qu'elle n'a eu aucune connoissance pendant les quatre jours qu'elle a été malade. Mlle Perrier, qui est une personne admirable, ne l'a quittée ni jour ni nuit, avec une charité dont je l'aimerai toute ma vie; elle vous pourra dire que[4] tout cela s'est passé comme je vous le dis, et que pour notre consolation, Dieu lui a fait une grâce toute particulière et qui marque une vraie prédestination : c'est qu'elle se confessa le jour de la petite Fête-Dieu[5], avec une exactitude et un sentiment qui ne pouvoit venir que de lui, et reçut Notre-Seigneur de la même manière. Ainsi, ma chère Madame, nous regardons cette communion, qu'elle avoit accoutumé de faire à la Pentecôte, comme une miséricorde [de] Dieu, qui nous vouloit consoler de ce qu'elle n'a pas été en état de recevoir le viatique. J'ai senti dans cette occasion un fonds de religion, qui auroit redoublé ma douleur si je n'avois point été soutenue de l'espérance que Dieu lui a fait miséricorde. Voilà, ma chère Madame, ce que [je] n'ai pu m'empêcher de vous dire; vous me le pardonnerez par les sentiments que vous savez bien que j'ai pour vous, qui m'ont poussée à vous ouvrir mon cœur sur un sujet qui le touche si fort : j'aurois encore bien plus abusé de vous si vous aviez été ici. Après cela il faut démonter mon esprit[6] pour faire réponse à votre lettre. 1693

4. Mme de Sévigné avait d'abord écrit : « elle vous pourra dire *que je dis*, » puis elle a effacé *que je dis*, et continué par : *que tout cela*, etc.

5. « *Petite fête*, c'est d'ordinaire une octave, comme la petite Fête-Dieu, qui est l'octave de la fête du saint sacrement. » (*Dictionnaire de Furetière*.)

6. Mme de Sévigné a déjà employé cette expression dans sa lettre du 6 juillet 1670, tome II, p. 4. Comparez encore tome I, p. 549, un emploi analogue de *démonter*. Ici l'édition de 1814 y avait substitué *démontrer*.

1693 Je vous plains bien d'avoir trouvé vos affaires en l'état que vous me marquez; j'en suis surprise, je ne l'eusse jamais pensé, et je comprends votre rompement de tête dans l'application dont vous avez eu besoin pour débrouiller cette confusion. Je voudrois que vous trouvassiez un moyen pour ne pas pousser plus loin un épuisement qui est plus important que vous ne pensez. Ainsi, ma chère Madame, faites-vous soulager, et ne méprisez pas ce que je vous dis.

Il est vrai que l'antipathie naturelle de Boucard et d'Hébert est étonnante et m'a fort déplu; elle me fait trouver heureuse d'avoir amodié ma pauvre petite terre.

Pour notre chapelle, sans autre détour, je vous conjure, Madame, d'en parler à M. Tribolet, qui est fort honnête homme; et s'il étoit en état avec M. Poussy[7] de lui pouvoir dire de ma part que je sais qu'il ne sert point la chapelle comme il le devroit, présentement que le revenu en est plus grand, *et ce que je souhaiterois qu'il fît*[8], je pourrois par lui, qui comme curé a droit de se mêler dans cette [affaire], parvenir ou à lui faire faire son devoir, ou à en mettre un autre de la main de notre curé, qui le feroit beaucoup mieux. Ce petit bénéfice est au-dessous de l'opinion qu'a M. Poussy de lui[9] : ainsi je crois qu'il ne seroit pas difficile de le porter à s'en défaire. Songez tout doucement à cela, ma chère Madame : cette affaire ne vous fera point mal à la tête.

Pour cette tierce[10] que je dois prendre du côté de Cour-

7. Pour l'abbé Tribolet, curé d'Époisse, voyez la lettre du 2 février 1694; et pour l'abbé Poussy, tome V, p. 465, et p. 467 et note 1.

8. Ces mots sont soulignés dans l'original.

9. Mme de Sévigné avait mis d'abord : « que M. Poussy a de lui. »

10. La *tierce*, d'après le *Complément* du Dictionnaire de l'Académie, était un droit seigneurial sur les fruits de la terre : voyez les lettres des 17 juillet et 7 août suivants, p. 113 et 114, et p. 121.

celles[11], c'est une négligence de Boucard qui n'est pas pardonnable; il en a eu d'autres encore plus importantes. Je ne sais comme un homme de cette lenteur et de cette indifférence pour mes intérêts, peut blâmer autant qu'il fait un homme à qui on n'a rien[12] de pareil à reprocher; je lui écrirai sur cela. J'ai assez vu M. de Montal[13] à Paris, pour qu'il puisse croire qu'il m'a parlé de ce procès. Est-ce aimer les intérêts d'une personne que d'abuser ainsi de sa confiance? Je m'en vais tâcher de redonner quelque sentiment à Boucard sur toutes ces choses, et lui dirai de conférer avec M. Tribolet, qui m'a écrit plusieurs fois, et à qui je trouve bien de l'esprit. Si tout cela vous revient[14], vous aurez la bonté et la charité *d'ordonner*. Je vous rends mille grâces de votre aimable lettre; elle récompense le temps passé; je n'y trouve rien à souhaiter que de n'écrire point toujours en *tourniolant* comme vous faites : que n'écriviez-vous comme moi et comme du temps de nos pères? Vous ne me dites point quand vous reviendrez. 1693

Je viens d'écrire à Boucard un galimatias de M. de Montal et de cette tierce que me doit cette Mme Druys[15],

11. Courcelles-Frémoy, dans le canton de Semur, près d'Époisse.

12. Dans l'autographe : « on a rien. »

13. Charles de Montsaulnin, comte du Montal, lieutenant général, chevalier des ordres du Roi, mort à Dunkerque en septembre 1696, à l'âge de près de quatre-vingts ans. Il avait épousé en 1640 Gabrielle de Solages, fille d'Albert de Solages de Fredant, seigneur de Cambolaret, et de Cassandre de la Fare.

14. Les éditions antérieures donnent *remue*, au lieu de *revient*.

15. Est-ce Cassandre-Marie, fille du comte du Montal, mariée en 1669 à François-Eustache de Marion, comte de Druy, lieutenant général en 1702, mort en 1712, et qui elle-même mourut en 1695? Ou bien Henriette-Marguerite de Saulx de Tavannes, veuve en 1686 du fils du comte du Montal, et remariée à Eustache-Louis de Marion, marquis (ou d'après Dangeau chevalier) de Druy, major général de la gendarmerie, tué à la Marsaille le 4 octobre 1693? Il

1693 qui l'empêchera de rien soupçonner, et je le prie, ma chère Madame, de vous parler de cette affaire et de M. Poussy : tout cela vous reviendra; et je mande à Hébert de me dire combien M. Poussy dit de messes à Bourbilly, afin qu'il fasse voir que ce n'est pas lui qui m'a donné l'avis : enfin je suis bien fine. Je sais que la femme de Boucard n'est pas *si exacte* que lui, c'est ce qui me donne du chagrin; je leur demande l'argent des grains qu'Hébert leur a envoyés pour vendre.

Ma fille vous fait mille et mille très-humbles compliments, et moi, ma chère Madame, je suis en vérité toute à vous.

La M. de Sévigné.

Je vous recommande la diligence, car le mois de juillet est proche, et ceux qui attendent mon argent ont grand'soif[16]; faites un peu agir M. Tribolet; cela hâtera la conclusion.

---

* 1359. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, vendredi 17e juillet.

Je m'en fie bien à votre cœur, Madame, pour avoir compris mes sentiments sur le sujet de Mme de la Fayette : vous veniez de perdre une aimable nièce[1], mais ce n'étoit point une amitié de toute votre vie, et un commerce continuel et toujours agréable. Je suis dans l'état d'une vie très-fade, comme vous le dites, n'étant plus animée par le commerce d'une amitié qui en faisoit quasi toute l'oc-

est plus probable que c'est de cette seconde qu'il s'agit : voyez la lettre du 7 août suivant, p. 121. — Les Druy étaient alliés aux Arnauld.

16. Nous avons déjà vu cette expression plus haut, p. 98.

Lettre 1359 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Mascranni. Voyez la lettre du 25 janvier précédent, p. 102, note 5.

cupation. Si Dieu vouloit bien remplir ce vide, en vérité je lui en serois très-obligée. Vous sentez les peines du temps à venir sur le sujet de Monsieur votre fils[2]; ma fille les sent très-présentes : son fils est en Allemagne, et l'on attend à tous moments quelque courrier, dont la seule pensée fait battre le cœur. L'éducation de vos filles, toute simple, toute sainte, vous fait des religieuses toutes célestes; la Providence en use ainsi chez vous, et d'une autre manière chez Madame votre sœur[3] : tout est bon. Mais votre mal de tête, qui sur ce ton-là seroit bon aussi, me paroît bien mauvais pour la tranquillité dont vous devriez jouir dans votre château; c'est un étrange remède que la saignée, à le recommencer souvent. Je suis persuadée que vos longs et difficiles calculs vous l'ont donné; et si vous ne trouvez quelqu'un qui vous soulage, la tête du pauvre Gautier, qu'on m'a mandé qui étoit toute pleine de vapeurs, achèvera de s'épuiser en épuisant la vôtre. Mon Dieu! ma chère Madame, ne négligez pas cet avis : j'ai vu des épuisements bien terribles et bien difficiles à guérir. Je vous admire de vouloir bien joindre encore mes affaires aux vôtres; vous me le dites d'une manière si sincère, que vous me persuadez que ce vous sera[4] un divertissement en comparaison de vos supputations infinies. Cela étant donc, Madame, divertissez-vous, je vous en conjure, à ordonner et à régler avec Boucard tout ce que vous trouverez à propos. Voici les

1693

2. Louis-Athanase de Pechpeyrou de Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Époisse, né en 1682, lieutenant général des armées du Roi en 1734, mort le 10 juillet 1748. Il épousa le 19 septembre 1719 Madeleine-Elisabeth de Chamillard, fille de Clément de Chamillard, seigneur de Villate, président de la chambre des comptes, et de Madeleine-Bénigne de Lussé.

3. Voyez les lettres des 25 janvier et 10 mars 1693, p. 102, 105 et 106.

4. *Sera* est écrit dans l'interligne, au-dessus de *est*, biffé.

1693 articles : il me parle lui-même de cette tierce de Sauvigny[5] : ainsi je m'en vais lui en écrire sans aucun mystère, et lui dirai de prendre votre avis sur la manière de faire exécuter un jugement que je vois dans les mémoires de feu mon oncle l'abbé, qui fut rendu autrefois, du temps de la Maison[6]. Je ne comprends point le grand mystère que fait M. Tribolet pour ne pas paroître dans une affaire où son intérêt le met nécessairement : il faudroit agir plus naturellement. Voici la seconde affaire : c'est de M. Poussy. Je crois Monsieur d'Autun à Lyon ; sans cela je lui écrirois, mais je crains qu'il ne me remît à son retour ; car il faudroit, ce me semble, voir sur les lieux à quoi la fondation l'oblige et le revenu ; et s'il ne fait pas son devoir, l'obliger de se corriger, ou en mettre un autre. Ce seroit à Monsieur d'Autun à terminer ce différend ; car sans cela M. Poussy se moquera toujours de moi, et chargera toujours sa conscience, comme il fait depuis quinze ans. Pour moi, je suis très-peinée de cette négligence, et je ne prétends point la mettre sur mon compte, déclarant devant Dieu que je suis prête à faire sur cela tout ce que vous me conseillerez. Vous voilà en jeu, ma chère Madame, et j'espère qu'en vous touchant par cet endroit, vous parlerez à M. Tribolet, *et vous me direz sans détour ce que j'ai à faire*[7].

Voici une nouvelle affaire sur quoi je mande à Boucard que je ferai encore tout ce que vous voudrez : je vous demande de la régler comme pour vous ; il n'y a point de supputation à faire, il n'y [a] qu'à juger

5. Probablement Sauvigny-le-Beuréal, près d'Époisse et de Savigny-en-Terre-Pleine, sur la limite de l'Yonne et de la Côte-d'Or, à gauche de la route d'Époisse à Avallon.

6. Ancien fermier de Mme de Sévigné à Bourbilly : voyez tome II, p. 539, et tome IV, p. 294, note 2.

7. Ces mots sont soulignés dans l'original.

comme je dois agir à l'égard de mon meunier. Hébert, dont M. Tribolet me vante tant la droiture, a laissé accumuler par sa négligence une assez grande quantité de grains; il est question dans le dernier compte qu'il me va rendre, de prendre ces grains que lui doit le meunier, pour argent comptant Il faut premièrement savoir combien il y en a, et puis on verra s'il est en état de me les payer. Voyez la belle manière de recevoir le revenu d'une terre! Au lieu de se faire payer à mesure, et vendre le blé et les autres grains aussi cher qu'on le peut, on les laisse entre les mains du meunier; et puis ce pauvre homme, me dit-on, aura bien de la peine à les payer : je vois que par de nouveaux intérêts on oseroit lui toucher[8]. Si on le ruinoit[9], le nouveau fermier, qui est l'homme de Boucard, auroit bien de la peine à en trouver un autre; ce seroit un commencement de prétexte à me mal payer; et cependant, moi qui n'ai pas besoin de diminuer mon revenu de la moindre chose, je suis toujours sur le point d'être condamnée à perdre : il n'y a rien de plus commode et de plus tôt fait que de tout jeter sur mon dos. Ma chère Madame, je me jette entre vos bras, causez de tout cela en vous promenant doucement; *point d'écritoire, point de jetons*[10], ôtez-moi tout cela; je ne veux que vous faire discourir avec ceux que vous choisirez, pour dire : « Voilà comme il faut que 1693

8. Tel est le texte assez obscur de l'autographe. Sans doute le *ne* est omis après *on* (comme plus haut, p. 111, note 12), et peut-être Mme de Sévigné veut-elle dire que de nouveaux intérêts feraient qu'on n'oserait les lui toucher, les lui faire payer. Dans les premières éditions les mots : « on oseroit lui toucher, » avaient été remplacés par : « il faudra le ménager; » la dernière avant la nôtre donne : « on useroit sans toucher. »

9. Dans l'édition de 1814 : « si on le minoit. »

10. Les éditions précédentes portent : « gestions. » — Le bon abbé aussi comptait, comme Argan, avec des jetons : voyez tome II, p. 240.

1693 cela se fasse, je le manderai à Mme de Sévigné; » et je vous assure que ce sera une sentence mieux exécutée que celle que vous savez sur la tierce; ou pour mieux dire, ce sera pour moi une loi et une décision où je me réduirai avec plaisir. Ah, mon Dieu! ma chère Madame, quelle lettre! elle est pire qu'un calcul : je vous en demande mille pardons, et à la *très-bonne*, que j'embrasse, et qui me trouve bien indiscrète; elle a raison. Je vous quitte donc, et j'avoue que je dis beaucoup de paroles inutiles. J'espère que quand vous en aurez *tiré* les choses en un moment, elles ne vous feront ni peur ni mal. Je le souhaite, et vous fais mille excuses.

J'ai reçu les 1000* d'Hébert.

---

* 1360. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Paris, vendredi 24e juillet 93.

Aussitôt que j'eus reçu la lettre de Boucard, qui assurément ne diminuoit rien de l'horreur de la tempête, je me mis, comme une fidèle disciple de la Providence, à me soumettre de tout mon cœur à cette grêle qui avoit emporté tout mon pauvre bien, et je dis, comme votre petite fille, qui est peut-être grande à cette heure : « Mon Dieu, vous avez tonné, vous avez grêlé, je ne vous en ai pas empêché. » Car en effet, ma chère Madame, que peut-on faire contre une puissance si supérieure et des arrêts qui viennent de si haut? Qui croiroit qu'au 7e de juillet, quand il a tant plu toute l'année, on ne fût pas en sûreté, et qu'il vînt une espèce de chose qui vous emporte tous vos grains, qui brise votre paille, qui emporte vos foins, qui casse et renverse les vitres et les

couvertures de votre vieux château, et qui reçoit de cette manière un nouvel amodiateur? La première pensée qui me vint, c'est-à-dire la seconde, car je vous ai dit la première, ce fut de songer que je ferois sur tout cela tout ce que vous me conseilleriez. A l'égard de mon fermier, c'est un homme sans aucun bien; je l'ai pris ainsi, il ne sauroit donc faire de rien quelque chose, je ne lui demanderai que ce qu'il aura reçu; et enfin quand j'ai pensé : « C'est Mme de Guitaut, la bonté, la justice et la charité même, qui sera maîtresse de tout cela, » il n'est pas en mon pouvoir d'avoir la moindre inquiétude. Si je ne reçois rien à Noël ni à la Saint-Jean qui vient, je serai dans une extrême, mais je vous dis extrême, incommodité; mais je la souffrirai quand Mme de Guitaut m'aura dit qu'il faut que cela soit ainsi : voilà mon état et d'où je reviens de tout pays, avec la consolation que me donne votre nom et la connoissance de vos bontés. Je suis ravie que vous n'ayez point été grêlée : ce seroit trop; vous ne pourriez pas songer à moi et à vous. Devinez où s'en alla cette diablesse[1] d'orage? Après m'avoir ravagée, elle s'en alla bien vite à Vantou[2] près Dijon, chez le président de Berbizy. Elle fit une belle diligence : elle étoit à deux heures chez moi, et à quatre heures chez lui, et y fit de plus une oille[3] et une fricassée épouvantable de toutes sortes de gibiers et de volailles. 1693

Lettre 1360 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'édition de 1814 on a remplacé *cette diablesse* par *ce diable*, et changé partout dans les phrases suivantes *elle* en *il*. « La plupart des femmes, dit Thomas Corneille dans ses notes sur Vaugelas (édition de 1697, p. 754), ne se contentent pas de faire *ouvrage* féminin; elles donnent ce même genre à *orage*, et disent : « voilà une grande orage. » Celles qui parlent bien font ces deux mots masculins. » Mme de Sévigné le fait masculin un peu plus loin, p. 150 et 151.

2. Dans le canton de Dijon.

3. Voyez tome III, p. 237, note 5.

1693 Je vous remercie, Madame, de penser à ce qui a toujours fait mon château en Espagne : c'est de passer un été avec vous à Époisse. Cette imagination me fait une douceur et un plaisir qui m'empêche bien de pouvoir appliquer le bon mot de cet homme qui souhaitoit que son ami eût des coups de bâtons, pour lui faire voir à quel point il étoit dans ses intérêts. Ah ! ce ne seroit point pour moi des coups de bâtons que d'être avec vous, aimable femme que vous êtes, ma chère idée : et plus votre dupe que jamais[4]. Vous me parlez d'une tierce[5] ; hélas ! y a-t-il encore du blé dans mon petit climat[6] ? Je vous écrivis l'autre jour de belles lettres, et bien à propos : je crois que c'étoit le jour de l'orage.

Vous avez de si bons correspondants, que je ne vous dis aucune nouvelle. Conservez votre tête pour bien ordonner sur tous mes intérêts[7].

L'abbé Têtu vous honore au delà de toute expression[8].

Suscription : A Madame, Madame la comtesse de Guitault. A Époisses.

---

* 1361. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Vendredi 7e août.

Mon Dieu ! Madame, que de morts, que de blessés,

4. Voyez plus haut, p. 84.

5. Les éditions antérieures portent : « d'une herse. »

6. Voyez dans le *Dictionnaire* de M. Littré le dernier sens du mot *climat* et le dernier exemple cité.

7. Dans les premières éditions : « pour bien ordonner pour tous mes intérêts ; » dans la dernière avant la nôtre : « pour bien ordonner tous mes intérêts. »

8. Ce petit post-scriptum est écrit en travers sur la page qui porte la suscription.

que de[1] visites de consolation à faire, et que ce combat[2], qui fut dit d'abord comme un avantage qui nous avoit coûté trop cher, est devenu enfin une grande victoire! Nous avons tant de canon, tant de timballes, tant de drapeaux, tant d'étendards, tant de prisonniers, que jamais aucune bataille rangée ni gagnée, depuis cinquante ans, n'a fait voir tant de marques de victoire. L'armée du prince d'Orange n'est plus en corps, elle est par pelotons en divers endroits, et M. de Luxembourg *peut, s'il veut*, marcher vers Bruxelles sans que personne l'en empêche. Enfin, Madame, tout est en mouvement; nous tremblons pour le marquis de Grignan, qui est en Allemagne, où l'on ne doute pas que Monseigneur ne veuille[3] donner une grande bataille. Gardez bien vos deux petits garçons tant que vous pourrez; car quand ils seront à la chair[4], vous ne les pourrez non plus retenir que de petits lions. Vous vous souviendrez en ce temps-là pourtant que la balle a sa commission, qu'il n'y en a pas une qui ne soit poussée par l'ordre de la Providence, et que les plus braves et les plus exposés meurent dans leur lit *quand il plaît à Dieu*. 1693

Parlons de votre tête : comment se porte-t-elle? L'état où vous me la représentez me fait craindre de vous embarrasser de mes misérables affaires; cependant, ma chère Madame, il faut que vous ayez pitié de moi, et que

Lettre 1361 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné a écrit, par inadvertance, *que que*, pour *que de*.

2. La bataille de Nerwinde en Brabant, gagnée le 29 juillet par le maréchal de Luxembourg sur le prince d'Orange et l'électeur de Bavière. Voyez la relation de cette victoire dans un numéro extraordinaire de la *Gazette* (du 12 août).

3. Le mot est écrit *veule* dans l'original; d'autres fois Mme de Sévigné a écrit *veille*.

4. « En termes de fauconnerie, dit M. Littré, l'oiseau *est bien à la chair* lorsqu'il chasse bien. »

1693 vous ordonniez sur deux ou trois choses où vous décideréz absolument.

Je vous envoie le mémoire de ce que vaut ma terre, afin que vous voyiez[5] ce qui me doit être payé malgré la tempête. Ces revenus doivent être payés à Noël et à la Saint-Jean, parce que dans ce dernier terme les blés doivent être vendus. Je fis ce mémoire avec M. Gautier, chez vous, ma chère Madame, quand M. Gautier apporta les comptes d'Hébert; M. Rochon y étoit. Sur cette connoissance vous verrez ce que je dois avoir à Noël; quelque peu que ce puisse être, c'est toujours quelque chose : il y a des prés et des rentes qui doivent aller leur chemin. Vous verrez par ces mémoires que quand les grains ont été à bas prix, ma terre a toujours dû valoir 3620 * (à peu près[6]), et quand les grains sont chers, cela passe 4000 *. Je ne veux point tirer de mon fermier, que je sais qui n'a point de bien (*c'est mon malheur*[7]), plus qu'il ne recevra; mais aussi, dans les temps à venir, il doit avoir égard à cette bonté que je veux bien avoir pour lui, et retrancher sur ce qu'il gagnera pour récompenser cette année : cela me paroît juste. Vous ordonnerez sur tout cela sans vous faire mal à la tête, et ce que doivent porter les sous-fermiers et le meunier dans ce commun malheur.

Boucard me propose de faire couper les bois qui sont gâtés, et que sans cela ils ne vaudront plus rien. Comme cette petite terre est à ma fille après moi, je prends plus de part à l'avenir qu'au présent, quoique en vérité le présent me soit fort nécessaire. Je vous conjure de décider

5. Dans l'autographe : « afin que vous voyez. » Comparez plus haut, p. 97, note 1.

6. Les mots *à peu près* sont écrits au-dessous du chiffre 3620 *, qui termine la dernière ligne de la page.

7. Ces mots sont entre parenthèses et soulignés dans l'original.

sur cet article. Je vous demande aussi de faire achever le compte d'Hébert, de sa dernière année, *chez vous*, *afin que la belle et naturelle antipathie* de M. Boucard et d'Hébert soit bridée par le respect qu'ils auront pour vous. Je vous conseille de mettre M. Tribolet dans tout cela : il a bien de l'esprit, il peut être sur tout cela le chef de votre conseil, et ce ne peut être que par vous qu'il soit prié de s'y trouver. Pour cette tierce de Mme de Tavannes[8], je mande à Boucard qu'il y a eu une sentence et que c'est une étrange négligence que de l'avoir perdue : quand il sera temps nous remettrons cette affaire en chemin. 1693

Il faut que je vous envoie la lettre de M. Poussy : ne le dites à personne, mais je veux bien vous faire ce secret dont vous n'abuserez pas. Il s'amuse à battre la campagne sur ce que je mandois à Boucard qu'il eût bien voulu glisser cette affaire jusqu'après ma mort ; mais il m'offre de nommer quelqu'un pour examiner *ses titres et raisons*. Dites-moi, Madame, qui vous me conseillez de nommer : *ce sera dans le pays* et je le prendrai au mot ; mais il me faut votre réponse pour lui répondre. Les lignes que j'ai marquées dans sa lettre vous épargneront de lire toutes les *inutilités* de sa lettre.

Mille pardons, ma chère Madame, des *inutilités* de celle-ci ; hélas ! je tombe dans le même cas. Vous êtes trop bonne, mais la charité vous fait agir pour la personne du monde qui vous estime le plus et qui vous rend le plus de justice. Oui, *justice :* je me vante de connoître toutes les obligations que vous avez à Dieu[9] : vous voilà attrapée.

L'abbé Têtu ne parle de vous qu'avec transport. Je

8. Voyez tome VII, p. 216, note 5, et ci-dessus, p. 111 et note 15.

9. Dans les précédentes impressions : « .... les obligations que vous avez. Adieu. » L'un des éditeurs propose même en note de lire *obligeances*, au lieu de *obligations*.

1693 vous réponds que vous serez sa dernière amie; j'aimerois mieux cela que la première.

---

*1362. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Mercredi, 26e août.

Je ne répondrai point, Madame, à toute l'émotion que vous a donnée[1] le gain d'une bataille qui nous coûte si cher. Nous avons passé par ces tristes réflexions, et peut-être aurons-nous bientôt sujet d'en faire encore, dès que les troupes qu'on envoie au maréchal de Catinat seront jointes à son armée, car il est sûr qu'il voudra secourir Pignerol, à quelque prix que ce soit[2] : ainsi vous voyez que nous aurons encore des sujets de raisonner; Dieu veuille que ce soit avec moins de tristesse! Je vis l'autre jour Madame votre sœur[3]; je lui demandai si elle avoit soin de vous mander toutes les nouvelles, qu'elle étoit logée bien commodément pour cela : elle me dit qu'oui. C'est que vous m'aviez paru, dans votre lettre, n'être instruite (comme vous le dites vous-même) que *par bricole;* et en vérité vous deviez l'être fort directement.

Lettre 1362 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'original : *donné.*

2. Le duc de Savoie avait entrepris, avec ses alliés, en juillet 1693 le siége de Pignerol; mais les attaques, contrariées par les habiles dispositions du comte de Tessé, qui défendait la place, s'étaient bientôt réduites à l'inaction d'un blocus. Catinat (maréchal de France depuis le 27 mars) ayant reçu des renforts, et étant entré en Piémont, les ennemis se retirèrent de devant Pignerol et vinrent camper à la Marsaille, où Catinat remporta sur eux une victoire complète. Voyez la *Gazette* du 10 octobre, celle du 17, le numéro extraordinaire du 17, et l'*Histoire de Louvois* de M. Rousset, tome IV, p. 523-525.

3. Mme de Caumartin : voyez ci-dessus, p. 102, note 5.

Je ne puis vous dire, ma chère Madame, la honte que j'ai, malgré tout ce que vous me mandez, de vous parler de mes misérables affaires. Hébert me mandoit la dernière fois qu'elles vous avoient bien rompu la tête; et comme j'aime et honore cette tête, et que je sais combien vous en avez abusé, je ne puis souffrir qu'elle reçoive encore le moindre épuisement pour mes intérêts. J'envoie à Boucard un petit mémoire de mon aimable Rochon[4], dont je ménage la tête et la poitrine aussi. Il conseille une compensation que vous verrez, et que je trouve fort juste. Je ne blâme point Hébert de ce qu'il a prêté au meunier pour semer; mais je désapprouve fort qu'il donne tant de temps et de patience au meunier, qui est mauvais payeur: il ne devroit pas, *pour cela seul, avoir une si grande complaisance pour Boucard*. Je vous avoue enfin, Madame, que je suis ravie de n'avoir plus de receveur: je n'ai pas reçu 2200# de ma terre chaque année; et même cette dernière année que les grains sont chers, je ne m'en serois pas trop sentie: je hais cette manière de payement, encore plus les continuelles contestations de Boucard et de lui; cela me déplaît. Nous avons joint la fin de son compte avec cette dernière année: il faut finir, ma chère Madame, et n'en entendre jamais parler. S'il venoit ici, comme il me l'offre, je ne regarderois pas son compte: c'est dans le pays et sur les lieux qu'il faut l'arrêter, et se tirer de ce vilain détail. Ordonnez à Boucard de le finir; et si Hébert ne veut pas l'en croire, priez M. Manin[5] d'y entrer pour y mettre la conclusion; il le voudra bien à votre prière, et je crois même qu'il ne sera pas fâché de me faire ce plaisir. Je vous assure que je signerai ce qu'ils auront tous deux signé; 1693

4. Voyez ci-dessous, p. 130, un billet de Rochon.
5. Voyez tome V, p. 557.

1693 et quand au lieu de décider comme je vous le demande à genoux, vous me demandez mon avis, je suis prête à pleurer; car que ferois-je si j'étois en Bourgogne, que de suivre tous vos conseils? Après cela, ma chère Madame, je ne vous dirai plus rien.

Si le nouveau fermier étoit un homme sincère et de bonne foi, qui voulût me payer à Noël *tout ce qu'il aura reçu en conscience*, comme il me le fait espérer, je le croirois aussi sur la perte que la grêle lui auroit causée, j'entrerois en considération de ce qu'il n'auroit point reçu; et si on voyoit dans le pays qu'il dit vrai, je ne lui demanderois point ce qu'il n'auroit pas touché : voilà comme j'en userois avec lui, s'il est digne de cette confiance, car je n'ai aucune envie de ruiner un homme qui l'est déjà, et je ne le ferois point du tout mettre en prison. Je vous ai envoyé le revenu de la terre, il sera aisé de voir ce qu'il ne recevra pas; et pour les bonnes années, si Dieu nous en envoie, il est clair que la terre qu'il afferme 3400 * en vaut 4600 : ainsi tout se pourroit accommoder et raccommoder. Ayez la bonté de vous informer de la conduite de cet homme, dont on m'a dit beaucoup de bien. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien que je n'aime mieux que la recette que je finis et où j'ai beaucoup perdu.

Pour M. Poussy, s'il veut sans autre façon nommer un ecclésiastique, et vous un autre, et qu'ils choisissent un tiers, s'ils ont peine à convenir : qu'ils voient une bonne fois à quoi M. Poussy est obligé, et que je n'aie plus ce paquet sur la conscience. Je vous jure, Madame, que je signerai tout ce que vous me conseillerez. Usez donc de tout le pouvoir que je vous donne pour soulager votre tête par de fréquentes décisions, et pour me donner le repos que je n'espère que de vous.

L'abbé Têtu vous honore, vous estime et se prépare

à faire de vous une amie qui fasse la douceur, l'honneur et la consolation du reste de sa vie. Pour moi, ma chère Madame, je ne trouve aucune femme que je puisse comparer à vous : je le pense comme je le dis, et ne crois plus être votre dupe. 1693

---

* 1363. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Vendredi 25e septembre.

J'ai vu, ce matin, Madame, dans un petit billet où vous n'écrivez que de votre petite écriture, que vous êtes assez bonne pour penser à mes affaires ; pour moi, je mets toutes mes espérances en vous. C'est vous qui ordonnerez qu'on finisse le compte d'Hébert ; c'est vous qui nommerez deux ecclésiastiques pour régler les prétentions de M. Poussy ; il y consent : voilà qui est désormais sur votre conscience ; c'est vous qui direz à Boucard et à mon fermier qu'ayant six ans à jouir, et les grains étant si chers, et la terre valant plus de 4000* pour le moins, il gagnera assez sur les années suivantes pour ne pas faire une grande plainte sur celle-ci : ce ne sera qu'un léger retardement.

C'est vous, ma très-chère Madame, que je croirai sur tout cela ; et comme vous aimez la justice, et que Dieu me fait la grâce de l'aimer aussi, je me trouve trop heureuse de me soumettre à vos décisions. Ma pauvre terre devroit être affermée 4000 *, au lieu de 3400 ; mais c'en est fait.

Quand reviendrez-vous, ma chère Madame ? L'abbé Têtu me le demande souvent avec l'empressement d'un nouvel ami. Comment se porte votre bonne tête ? Mon Dieu ! que j'estime cette tête, et que je parlois l'autre jour

1693 de vous à ma fantaisie, avec un homme très-estimable, qui seroit[1] votre dupe comme moi, si on pouvoit l'être!

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitault.

---

* 1364. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Mardi 6e octobre.

N'êtes-vous pas trop bonne? hélas! Madame, vous pensez à moi, et je trouve qu'il n'y a que vous qui songiez à mes pauvres intérêts. Tout le monde est entêté et soutient son parti. Je vous conjure donc, puisque vous avez la parole d'un homme qui me fait une si bonne offre de ma terre, de la faire valoir à Boucard et à mon fermier, afin que cela les oblige au moins à ne me pas proposer des rabais, qui ne seroient pas justes dans la cherté où est le blé : il est vrai qu'il aura quelque peine à toucher ce qui est grêlé, j'en suis d'accord; mais les années suivantes le dédommageront bientôt de la perte[1] de celle-ci. Enfin, ma chère Madame, vous êtes maîtresse, ordonnez. On dit que mon fermier est bon homme et laborieux : parlez à lui, et comptez que je ne ferai que ce que vous ordonnerez, et sur l'affaire de M. Poussy, que vous finirez aussi comme il vous plaira. Comment se porte votre tête, et quand reviendrez-vous, ma très-aimable Madame?

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitault.

Lettre 1363 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné avait d'abord écrit *est*, qu'elle a ensuite effacé pour y substituer *seroit*.

Lettre 1364 (revue sur l'autographe). — 1. Les éditions antérieures donnent *grêle*, au lieu de *perte*.

---

*1365. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT. 1693

A Paris, ce 26e novembre 93.

Je vous avoue, ma chère Madame, qu'on ne peut pas être plus parfaitement consolée que je le suis de la perte de M. Hopines[1]. C'étoit un bon homme, un bon docteur, de fort bonnes maximes; mais ses manières étoient si grossières, que j'avois beaucoup de peine à les supporter. Dès qu'il fut mort, il me parut que si le père prieur de Sainte-Catherine[2], que j'estime depuis longtemps, vouloit prendre soin de ma pauvre âme, je serois trop heureuse: je lui demandai, il me parut qu'il ne me refusoit point, et depuis ce temps je ne suis appliquée qu'à prendre sur moi de ne point abuser de son temps. Il a bien de l'esprit, j'aimerois fort à causer avec lui; mais je respecte ses occupations, son esprit de retraite; en un mot, j'entre dans le goût qu'il a de ne point ressembler à ses voisins[3], et je le traite à sa mode, qui est aussi tout à fait la mienne; car plus je vois de certaines femmes ne parler que de leur directeur, dîner avec lui, le recevoir en visite, avoir toujours un carrosse prêt pour toutes leurs visites[4], plus la vie retirée de ce père et sa solitude me le font pa-

Lettre 1365 (revue sur l'autographe). — 1. Ce nom est douteux: on peut lire *Hopines* ou *Hopinet*. — A la ligne précédente, devant le mot *suis*, Mme de Sévigné avait d'abord écrit *la*, qu'elle a ensuite corrigé en *le*.

2. Sainte-Catherine de la Couture (autrefois Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers). Voyez tome VIII, p. 356, note 2, et l'*Histoire de Paris* de M. Lavallée, tome II, p. 78 et 79. C'était depuis 1629 un prieuré de génovéfains.

3. La maison professe des jésuites dans la rue Saint-Antoine était tout près de Sainte-Catherine.

4. Ces mots: « avoir toujours, etc., » ont été sautés dans la première édition (1814). On lit bien dans l'original: « leurs visites, » comme si plus haut il y avait « leurs directeurs, » au pluriel.

1693 roître précieux et digne de la bonne opinion que j'en ai toujours eue. Voilà, Madame, le fond de mon cœur; mais je vais vous dire une chose : c'est que lui ayant parlé de vous dans mon langage de votre dupe, dont je ne puis me défaire, il ne s'en faut guère que je ne l'aie trouvé aussi dupe que moi; ainsi, Madame, ne croyez pas que je puisse jamais faire scrupule d'avoir des sentiments pareils aux siens.

Il est bien fâcheux de passer de ce discours à ceux dont votre bonté veut bien m'entretenir; vous devez bien les mettre sur le compte de votre charité : j'en fais juge Monsieur le curé de Saint-Jacques, que j'honore infiniment. Je vous remercie donc, Madame, du terme de Noël, que Boucard même m'assure que je recevrai. Sans vous, qui voyez clair et qui avez en main un homme qui offre 4600 ℔ de ma terre, je ne me serois jamais tirée de tous les dédommagements et diminutions dont il ne cesse de m'entretenir; mais vous lui fermez la bouche en disant : « Eh bien! si vous perdez, voulez-vous quitter votre bail? » On voit par là qu'il ne croit pas faire un mauvais marché de tenir sa parole, *c'est-à-dire son bail; il se croiroit un lâche* de le céder à un autre. Je suis fâchée, ma chère Madame, que mon pauvre fermier vous paroisse suffisamment[5] sot. Il me semble que l'esprit est si bon à toutes choses, que tout va mal quand on en manque. Nous verrons ce que son travail et la cherté des blés pourront faire en ma faveur. Je suis persuadée que M. Rochon sera bien de votre avis pour ne rien diminuer, la ferme étant de *six ans*. Je vous envoie son mémoire. Je vous supplie, Madame, que ces pauvres tierceurs ne viennent point ici : hélas! que vien-

5. Mme de Sévigné avait mis d'abord : « vous paroisse un sot, » puis elle a effacé *un*, et écrit *suffisamment* au-dessus de la ligne.

droient-ils faire et que leur dirois-je, sinon de s'en retourner et d'écouter la justice de vos décisions? Ce seroit un voyage bien placé et une dépense bien imaginée! 1693

Pour M. Poussy, vous dites tout en prenant le parti de parler avec Boucard sur ce titre[6]; vous jugerez l'affaire ensemble, et vous verrez ce que ces Messieurs les prêtres seront obligés de régler sur ce sujet. Ainsi, Madame, vous êtes toujours maîtresse de cette affaire.

Je suis persuadée comme vous que Boucard *ne laissera point de mon bien* à Hébert qu'à son corps défendant. Je trouve Hébert très-négligent et très-coupable de n'avoir pas fait payer le meunier. N'avois-je pas raison de me plaindre d'un receveur? Je serai très-obligée à M. Manin de vouloir bien finir cette affaire. C'est encore à vous, Madame, à qui j'ai cette obligation, quoi que vous puissiez dire. N'êtes-vous point trop bonne de vouloir bien, avec votre tête malade, entendre parler de toutes mes affaires? Elle ne laisse pas d'être si bonne, que vous décidez de tout en vous reposant. Bon Dieu! que je suis incapable d'approcher, à cent lieues près, de votre habileté! Aussi je me fais justice, et je me fie, et suis trop heureuse de souscrire à tout. Si j'étois en Bretagne, ou en Provence, ou à Époisse, je vous assure, Madame, que je me garderois bien de venir ici. On n'oseroit vous dire tout ce que l'on a sujet d'y craindre[7]. C'est en cette occa-

6. « Vous dites tout » ce qu'il y a à dire, c'est-à-dire je n'ai rien de plus à vous demander que de parler avec Boucard sur cette affaire, d'examiner avec lui le titre où sont définies les obligations de M. Poussy. Toute cette phrase et les mots : « Ainsi, Madame, » ont été omis par les premiers éditeurs, qui ont ainsi modifié la suite : « Vous êtes toujours maîtresse de l'affaire de M. Poussy. » Voyez plus haut, p. 121.

7. Voyez l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, tome XIV, p. 189 et 190.

1693 sion qu'il faut plus que jamais être disciple de la Providence.

J'embrasse de tout mon cœur la *très-bonne*. Je ne sais plus le plan de votre famille, je ne sais à qui j'ai affaire, ni ce qui est autour de vous : il y a pourtant deux jolis garçons où je ne saurois me méprendre.

Suscription : Pour Madame la comtesse de Guitault.

---

*1366. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT, ET DE ROCHON A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

[Novembre ?]

Voilà un billet de mon ami Rochon, qui vous approuve et vous admire[2].

DE ROCHON A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Tout ce que Mme la comtesse de Guitaut vous a écrit, Madame, sur le sujet de votre terre, est si justement décidé, qu'il n'y a qu'à le suivre pour conserver vos droits, et faire justice à vos fermiers. Je suis avec respect, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ROCHON.

Suscription : A Madame, Madame la marquise de Sévigné.

LETTRE 1366 (revue sur l'autographe). — 1. Ces deux billets inédits sont écrits sur la même feuille, à la suite l'un de l'autre. Voyez ci-dessus, p. 123 et p. 128.

2. Cette phrase a été écrite par Mme de Sévigné entre les lignes de la suscription du billet de Rochon, de la manière suivante :

A Madame,
Voilà un billet
de mon ami Rochon,
Madame la marquise de Sévigné.
qui vous approuve
et vous admire.

Vous voyez bien, Madame, que vous êtes approuvée d'un homme qui l'est de tout le monde : je n'ai pas attendu son sentiment pour me soumettre au vôtre. Je viens d'envoyer à M. Boucard une manière de procuration pour M. Poussy; Rochon en a ri : demandez à la voir, et vous verrez avec quelle prudence je donne mon consentement à l'accommodement que vous ferez. 1693

---

* 1367. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT[1]. 1694

Le premier jour de l'année 1694.

En voilà encore une, ma chère Madame, que je vois commencer. Je me souhaite à moi toute la première toutes les grâces dont j'ai un extrême besoin pour aimer Dieu plus que toutes choses, persuadée qu'il n'y a que cela de bon, et dédaignant de desirer autre chose; et pour venir à vous, car encore faut-il bien que je pense à vous, je vous souhaite, Madame, la continuation des grâces que vous avez, et l'augmentation, parce qu'on n'en sauroit trop avoir. Après ce ton si relevé, pourrois-je vous parler du besoin que j'ai que mon fermier m'envoie ce terme de Noël si promis et si desiré? pourrois[-je] me rabaisser à vous supplier de ressusciter M. Boucard sur toutes les choses dont je lui écris sans cesse et qu'il me promet toujours? Non, Madame, je ne veux point quitter le sublime, ni vous embarrasser de ces ennuyeux détails. Je veux vous demander la continuation de votre charitable amitié (et c'est tout dire), et vous assurer que

Lettre 1367. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe.

1694 j'en suis toujours logée là : c'est de croire qu'il n'y a point de mérite comme le vôtre.

Suscription : Semur en Auxois. A Madame, Madame la comtesse de Guitault. A Époisse. A Semur.

---

*1368. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Lundi 18e janvier.

Mon Dieu! que vous m'étonnez, ma chère Madame, de me faire entendre que le sage Gautier, que je croyois l'Adamas[1] de la contrée, soit tombé dans la confusion que vous me représentez! Les gens si fins sont quelquefois confondus; mais cette confusion vous donne d'étranges peines, et vous cause très-assurément les maux de tête que vous avez eus. Ce que vous faites me paroît comme impossible, c'est courir après les feuilles de la Sibylle[2] : en un mot, Madame, cette chasse est bien fatigante. Vous avez bien raison d'être persuadée que l'espèce de folie dont vous parlez manquoit absolument dans le nombre de toutes celles qu'on a connues jusques ici. Je vous plains infiniment, et vous conjure d'avoir pitié de votre tête, et de ne rien mettre en comparaison de sa conservation. Cependant je profiterai du temps que vous donnerez à vos affaires, pour finir les miennes. Celle de M. Poussy finira tout comme vous l'ordonnerez; et que puis-je

Lettre 1368 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome III, p. 142, note 7, et tome IV, p. 457. — Au lieu de *l'Adamas*, on avait jusqu'à présent imprimé *le Grand-Lama*.

2. Voyez Virgile, *Énéide*, chant III, vers 443-452, et la lettre du 31 mars suivant. Mme de Sévigné a déjà fait allusion à ces vers, tome IX, p. 475, et ci-dessus, p. 22.

desirer que de la terminer par votre avis? vous en êtes donc la maîtresse absolue. J'attends l'argent que mon fermier me doit envoyer, avec impatience, par des raisons que vous pourrez peut-être bien deviner. Je reçois et je conserve avec plaisir la lettre et les offres de M. Tribolet, et j'en profiterai pour n'avoir aucun égard aux lamentations du triste Boucard. Je vois bien que je puis être payée cette année malgré la grêle, à cause de ce que le fermier a déjà reçu; et je me servirai de tous les avis que me donne M. Tribolet, si on prétendoit me faire perdre sur mes payements, et je le ferai souvenir de ce qu'il me promet; mais si on me paye bien, je ne ferai point d'incident et laisserai les choses comme elles sont. Ce que vous avez dit une fois à Boucard sur ce sujet l'empêchera d'abuser de ma bonté et de mon éloignement; car sans vous, ma chère Madame, on prendroit tout sur moi, avec toute la bonne intention et toute l'affection du monde, car les gens prévenus ne voient ni n'entendent aucune raison; mais vous me valez tout ce que je ne perdrai point, et je suis ravie de vous avoir tant d'obligation. Je vous prie de bien remercier aussi M. Tribolet, et de me conserver toutes ses bonnes volontés. Ayez recours aussi à toutes les équivoques, et invoquez M. de Vertamond[3] pour finir l'affaire de M. Poussy. 1694

Je m'en vais écrire à M. de Berbisy, comme vous me le conseillez, et pour celui qui fait si bien des homélies[4]. M. l'abbé Têtu saura votre souvenir, dont il sera ravi :

3. Peut-être Michel-François de Verthamon, sieur de Breau, d'abord conseiller aux requêtes du Palais, puis maître des requêtes (1677), et que le Roi nomma en 1697 premier président du grand conseil, à la place de Bignon, son beau-père. La comtesse de Guitaut était fille de François de Verthamon, conseiller d'État : voyez tome II, p. 73, note 1.

4. Probablement l'abbé Trouvé. Voyez tome VII, p. 210, note 11.

1694 il vous estime et vous honore d'une manière digne de vous. On le va voir tous les dimanches; ils surpassent de beaucoup présentement les plus beaux vendredis de feu Mme de Chavigny[5]. Vous me voulez tenter de faire abattre ma belle allée de Bourbilly. Non, Madame, je veux que ma fille en fasse une partie d'une campagne à son fils; je ne veux point dégrader une terre qui doit être à elle.

Je lui ferai vos souhaits pour cette année. Elle vous estime comme quand on vous connoît. J'ai envoyé votre billet chez vous. Si on ne vous a point envoyé la harangue qu'a faite l'archevêque d'Arles[6], je vous l'enverrai[7], ma chère Madame; c'est une belle chose.

5. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 3 janvier 1694 : « Mme de Chavigny est morte à Paris; elle avoit quatre-vingts ans passés. Elle laisse un fort gros bien, mais qui sera partagé entre beaucoup de gens. Elle étoit mère de feu M. du Pont, du marquis de Chavigny, de l'évêque de Troyes, de feu Mme de Brienne, de la maréchale de Clérembaut, et avoit encore d'autres enfants que nous connoissons moins que ceux-là. » Et Saint-Simon ajoute : « Cette Mme de Chavigny étoit veuve du secrétaire d'État, fils de Bouthillier, surintendant des finances, qui tous deux figurèrent avec tant d'adresse sous Louis XIII et le commencement de Louis XIV. Elle étoit Phélypeaux et fille héritière du sieur de Villesavin. »

6. « Le clergé vint ici (*à Versailles*) haranguer le Roi. L'archevêque d'Arles portoit la parole; il fit un discours très-beau et très-fort. L'assemblée se sépare. » (*Journal* de Dangeau, 31 décembre 1693.) — L'assemblée générale du clergé, tenue extraordinairement à Paris, au couvent des Augustins, avait commencé ses séances le 14 décembre 1693. Voyez la *Gazette* du 19. La harangue de l'archevêque d'Arles se trouve à la p. 63 du *Procès-verbal* imprimé en 1696. A l'ouverture de l'assemblée, l'archevêque de Paris, après avoir proposé de déférer la présidence à l'archevêque d'Arles, avait été nommé lui-même seul président, sur la proposition de l'abbé Bignon.

7. Dans l'autographe : « je vous l'envoiré. »

* 1369. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT. 1694

Paris, mardi 2e février.

Je reçois, Madame, un arrêt du conseil d'en haut de M. l'abbé Tribolet, qui me taxe à donner aux pauvres de mes villages vingt boisseaux de blé par mois; il ne dit point jusques à la récolte, mais je le suppose; car ce seroit une étrange chose, et me mettroit quasi au nombre de ceux à qui je donnerois, si cela duroit toujours. Il m'assure que si j'en appelle à votre tribunal, je n'en serai pas quitte à meilleur marché; cela ne m'empêche point d'y avoir recours et de m'y soumettre entièrement. Voyez donc, ma chère Madame, si une personne qui n'est pas trop bien payée de son bien, qui n'est pas sans dette[1], et qui a peine à trouver le bout de l'année, doit obéir aveuglément à Monsieur notre curé. Je suis persuadée que rien ne se prendra sur les deux mille francs que mon fermier me doit envoyer incessamment, et sur quoi je compte, et que cette charité ne durera que jusques à la moisson. Avec ces deux précautions et les considérations que je vous ai fait faire d'abord, vous n'avez, ma chère Madame, qu'à ordonner et dire ce que vous voulez que je donne par mois, et ce sera une chose faite. Sans me vanter, j'ai de petites charités d'obligation en ce pays-ci; mais il n'importe, vous n'avez qu'à prononcer, et vous serez promptement obéie : voilà toute la réponse que je ferai à mon curé.

La M. de Sévigné.

Suscription : A Madame, Madame la comtesse de Guitault.

Lettre 1369 (revue sur l'autographe). — 1. Le mot *dette* (*debte*) est au singulier dans l'original.

1694 * 1370. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Vendredi 12e février 1694.

Que je vous obéis de bon cœur, Madame, et que je suis touchée des histoires que vous me contez de ces pauvres gens qui meurent de faim ! On pourroit vous en conter de plus pitoyables encore, et en plus grande quantité; mais il faut s'attacher principalement à ceux que nous pouvons et devons secourir ; et comme il n'est pas aisé de vivre d'espérance dans ces pressants besoins, je vous envoie un billet pour Lapierre[1], qui donnera à Monsieur notre curé, à qui j'écris, vingt boisseaux de blé et de seigle, c'est-à-dire moitié l'un, moitié l'autre. Je serai trop bien récompensée, dès ce monde-ci, de cette aumône, si M. l'abbé Tribolet me délivre des plaintes de mon fermier et même de M. Boucard sur la grêle, en offrant de me donner un autre fermier : cela ferme la bouche et me fait un bien dont je ne puis assez le remercier. Je n'ai point encore reçu mon terme de Noël; ce payement ira encore bien loin, car comme c'est par une lettre de change sur un marchand, il y a tant de jours et de mystères avant que de toucher son argent, qu'on se trouve insensiblement dans le rang des pauvres. Je ne puis vous dire à quel point je suis incommodée de ce retardement.

Je trouve qu'Hébert ne se presse pas beaucoup aussi de finir ce compte.

Pour M. Poussy, il dit qu'il est malade.

Enfin, ma chère Madame, rien ne finit que la patience, car on en trouve le bout fort souvent. Cependant, malgré les misères, qui sont extrêmes, on ne laisse pas de se

Lettre 1370 (revue sur l'autographe). — 1. Le nouveau fermier. Voyez la lettre du 31 mars suivant, p. 139.

marier : M. le prince de Rohan et Mme de Turenne[2]; Mlle Dangeau et le fils de M. de Chevreuse[3]; on dit encore M. d'Alincourt et Mlle de Louvois[4]. Vous ne songez point encore à quitter votre château; quelque joie que j'eusse de vous voir, je suis contrainte d'avouer que vous avez raison. Je vis l'autre jour un très-saint homme qui est de cet avis, quoiqu'il ait la même envie que moi. 1694

---

*1371. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT[1].

[Février ou mars.]

Vous ne voulez donc pas venir au sermon du P. de

2. Voyez tome VIII, p. 469, note 12, et p. 440, note 20.

3. Voyez tome VIII, p. 403, note 44. — On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 17 février 1694 : « M. le duc de Montfort épousa Mlle de Dangeau, ma fille, à Paris, à la paroisse de Saint-Paul. La noce se fit en ma maison à la place Royale; nous étions environ cinquante personnes à la noce. »

4. Louis-Nicolas de Neufville, marquis d'Alincourt, fils du duc et maréchal de Villeroi, baptisé le 25 décembre 1663, lieutenant général, duc de Villeroi et pair de France en 1696 par la démission de son père (il paraît cependant qu'il prit le titre de duc à l'occasion de son mariage : voyez le *Mercure* d'avril, et Dangeau au 18 avril 1694), capitaine des gardes du corps en 1708, épousa le 20 avril 1694 (voyez la lettre du 19 avril suivant, p. 141) Marguerite le Tellier, fille de Louvois, née le 14 juillet 1678, morte le 23 avril 1711. Il mourut à Paris le 22 avril 1734. Voyez la lettre du 19 avril suivant; voyez aussi dans le *Journal* de Dangeau, tome IV, p. 450 et 451, une longue addition où Saint-Simon explique la parenté du marquis d'Alincourt et de Mlle de Louvois. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, parle souvent et longuement du duc et de la duchesse de Villeroi : voyez notamment, sur la duchesse, tome VI, p. 365, et tome IX, p. 180 et 181.

Lettre 1371. — 1. L'autographe de cette lettre n'est plus à Époisse; nous la donnons d'après la première édition (1814); elle y est sans date, mais elle a été certainement écrite avant la lettre du 31 mars 1694 (p. 139), où Mme de Sévigné accuse réception des deux mille

1694 la Rue[2] à Saint-Paul? C'est pourtant un jésuite qui a fort contenté les courtisans à Versailles[3]. Si vous ne voulez pas, et que vous aimiez mieux un de vos chanoines, ou M. Nicole, ou M. Letourneur[4], faites-moi donc tenir ici deux mille francs que mon fermier me garde entre ses mains, et qu'il n'ose confier aux marchands de Semur, qui n'osent plus se fier à ceux de Paris, et qui savent que présentement, sans aucune pudeur, on refuse ainsi toutes les lettres de change. Ces vendeurs de moutons sont des vilains qui m'ont fait enrager, et je ne puis pas même attendre jusqu'à Pâques, car mes besoins sont aussi pressants que ceux des pauvres à qui je donne du blé. Que ferai-je donc, ma chère Madame? Vous êtes mon secours en toutes occasions: ne pouvez-vous point, vous qui savez que mon argent est là, me le faire donner ici par le moyen de M. de Caumartin? Que sais-je ce que je dis! Enfin, Madame, ayez pitié de moi, consolez-moi au moins, exhortez-moi au jeûne, afin de diminuer mes besoins. Je vous envoie M. Boucard, pour trouver quelque remède *prompt* à mes peines. Je suis absolument à vous, plus entêtée de votre mérite que jamais, par la connoissance que j'ai des autres femmes. Enfin, vous me paroissez comme il n'y en a point.

Mon curé est-il content de mon obéissance?

francs, et après celle du 12 février de la même année (p. 136), où elle obéit au curé en donnant les vingt boisseaux. Dans la dernière édition avant la nôtre, on l'a placée au mois de février 1693.

2. Charles de la Rue, né à Paris en 1643, mort en 1725. On a de lui quatre volumes de sermons, quatre volumes de panégyriques ou oraisons funèbres, et des éditions estimées de Virgile et d'Horace. Il fut confesseur de la duchesse de Bourgogne. Saint-Simon (tome I, p. 432) l'appelle un « jésuite de tous points. » — Le carême commença cette année-là le 24 février.

3. Le P. de la Rue avait prêché le carême à Versailles en 1693.

4. Voyez ci-dessus, p. 106, note 5.

* 1372. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT. 1694

Paris, mercredi 31e mars[1].

Puisque vous avez eu la bonté de songer à me faire tenir mes deux mille francs, je me trouve obligée de vous dire, ma chère Madame, que j'ai été assez heureuse pour les recevoir par Dijon. C'est par Boucard, qui s'avisa de parler au trésorier de la province, qui fut bien aise de faire ce plaisir à M. le président de Berbisy, qui lui témoigna l'intérêt qu'il prenoit à moi. Bref, je les ai touchés ici, à mon très-grand étonnement.

Je vous conjure de me mander des nouvelles de votre bonne tête à ce commencement de printemps, et si vous avez toujours bien de la peine à reprendre en l'air ces sommes éparpillées, que je compare toujours aux feuilles de cette Sibylle qui ne rendoit ses réponses qu'à condition de les chercher sur les feuilles qu'elle jetoit en l'air[2]: Voilà ce que c'est que de lire les bons auteurs.

J'ai reçu une lettre de M. l'abbé Tribolet, qui me loue d'avoir été si ponctuelle à suivre ses conseils touchant nos pauvres. Je le remercie ici, Madame, avec votre permission, de toutes les honnêtetés qu'il me fait. J'accepte ses offres pour me dire en sa conscience ce que je dois demander à Lapierre pour le payement du terme de Saint-Jean qui vient. Je vous en croirai et lui, Madame, persuadée que vous verrez clair aux plaintes qu'il voudroit me faire à cause de la grêle; je n'en croirai pas tout à fait Boucard : enfin vous êtes ma souveraine de toutes les façons, et M. Tribolet le premier ministre; je

Lettre 1372 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Sévigné, se trompant sans doute plutôt sur le quantième que sur le jour, a daté du « mercredi 30e. »

2. Voyez la lettre du 18 janvier précédent, p. 132.

1694 ne lui ferai point d'autre réponse. Ma fille est partie pour Provence; je crois que j'irai la trouver dans six semaines. Il n'y a plus moyen de vivre au milieu de l'air et de la misère qui est ici. Je vous embrasse, ma chère Madame, avec toute l'estime et l'inclination que vous savez.

La M. DE SÉVIGNÉ.

---

* 1373. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Lundi 19e avril[1].

JE crois que présentement je ne me tromperai pas, quand je vous croirai à portée de M. de Grignan; pour moi, le miracle que le ciel vient de faire pour dissiper cette flotte[2], si bien concertée avec les troupes qui devoient venir du côté des montagnes pour dévorer la Provence, me persuade que M. de Grignan est revenu dans son château, où il a trouvé assurément une très-bonne compagnie. Ce même hôte divin avec qui on ne sauroit rien faire de bien[3], vous aura sans doute inspirée pour

LETTRE 1373 (revue sur une ancienne copie). — 1. Le manuscrit porte : « lundi 20e avril. » C'est une erreur semblable à celle que nous avons remarquée en tête de la lettre précédente : voyez p. 139, note 1.

2. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 1er avril 1694 : « On a eu confirmation du malheur arrivé à la flotte de Smyrne; le vaisseau amiral, qui étoit de quatre-vingt-dix pièces de canon, a péri avec cinq autres vaisseaux de guerre et douze vaisseaux marchands richement chargés, parmi lesquels il y en avoit un qui portoit deux cent mille piastres en espèces, que le prince d'Orange avoit destinées à Monsieur de Savoie. » Voyez l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, tome XIV, p. 196. — « Le duc de Savoie, dit-il p. 195, très-supérieur à Catinat, ne tira (*cette campagne*) aucun parti de sa supériorité. »

3. Nous reproduisons le texte du manuscrit. Faut-il peut-être lire :

choisir entre l'or et les pierres[4]; il en arrivera ce qui est écrit où vous savez. 1694

C'est enfin aujourd'hui que finit la longue magnificence de la noce de Mlle de Louvois[5]. Il y a deux mois qu'elle est exposée au public : j'admire qu'elle n'ait pas été pillée, comme ces grands festins dont la vue fait succomber à la tentation. Monsieur de Reims a donné, outre beaucoup de louis d'or, qui ont accompagné ceux de Madame la chancelière[6] et de Mme de Bois-Dauphin[7], et ceux[8] d'un des coins de la cassette de pierreries de la maréchale de Villeroi, deux pendeloques que vous avez sans doute vues et admirées à feu Mademoiselle, qu'on estimoit douze mille écus; il les a eues pour treize mille francs, et les jette encore à deux des quatre ou six oreilles que je souhaite à sa nièce : enfin cette pauvre créature, importunée comme Midas de l'or dont elle est chargée, est présentement chez sa grand'mère la chancelière, avec toute sa noble compagnie, où on lira et signera le contrat. A huit heures, on sera chez Mme de Louvois, où M. de Langlée, pour la soulager, prend le soin du souper. Ce sont cinq tables de vingt personnes chacune, servies comme chez *Pysché*[9] : on a jeté six cents pistoles pour faire que ce soit

« sans qui on ne sauroit rien faire de bien, » ou : « avec qui on ne sauroit rien faire que de bien ? »

4. Voyez la lettre suivante, p. 146, et la *Notice*, p. 296.

5. Voyez la lettre du 12 février précédent, p. 137 et note 4.

6. Élisabeth Turpin, veuve du chancelier le Tellier.

7. Mère de Mme de Louvois : Marguerite de Barentin, veuve en 1646 du marquis de Courtenvaux (voyez tome III, p. 308, note 3), et en 1661 d'Urbain de Laval, marquis de Bois-Dauphin (fils de Mme de Sablé). Elle mourut le 7 février 1704, âgée de soixante et dix-sept ans : voyez Dangeau à cette date.

8. Dans le manuscrit il y a *de* devant *ceux*.

9. « Il y fut servi de l'ambrosie en toutes les sortes. Quant au nectar, les Amours en furent les échansons. » (La Fontaine, les *Amours de Psyché*, livre I.)

1694 un petit repas bien propre. Mme de Coulanges n'est point priée chez la chancelière; elle me mande qu'elle en est tout étonnée; et c'est que les parents des alliances ont tenu un si grand terrain, que les tantes à la mode de Bretagne[10] ont été cassées et suffoquées. Le seul M. de la Rochefoucauld[11], avec un peu de dureté et d'inhumanité, refuse l'honneur de sa présence à cette grande fête, où tous les ducs, les d'Estrées, les Armagnacs, les Brissacs et autres se font un plaisir de se montrer[12].

Je suis ravie de la quantité de souvenirs que vous m'envoyez : je les distribuerai avec plaisir; j'en avois besoin; envoyez-m'en une poignée pour des femmes : des Troches, des Coulanges, des *Divines*[13]; je ne trouve rien en mon chemin qui ne me parle de vous.

10. Mme de Coulanges était cousine germaine de Louvois, et par conséquent tante à la mode de Bretagne de la mariée. Voyez tome II, p. 452, note 1.

11. Le duc de la Roche-Guyon, son fils, avait épousé une fille de Louvois. — Voyez tome VI, p. 99, note 35, et p. 105 et 106.

12. On lit de plus ici, dans le manuscrit, la phrase inachevée, et évidemment altérée, que voici, où Mme de Sévigné donnait les raisons qui auraient dû déterminer le duc de la Rochefoucauld à paraître à la noce : « On trouve qu'une femme couverte de tant de millions, la plus honnête, la plus attachée à leur maison, qui a fait tomber tant de présents chez elle du temps de M. de Louvois, qui n'est point coupable du petit tour de feu M. Langlade, qui s'appeloit une tromperie en ce temps-là et qui est réparée par de si grands biens présentement, qui leur donne* de si beaux garçons, sans compter les années qui se sont passées depuis cette offense à leur orgueil, joints (*sic*) aux lois du christianisme.... » Il a été dit au tome VI (p. 99) que c'était Langlade qui avait fait le mariage du duc de la Roche-Guyon avec une des filles de Louvois. Il avait sans doute exagéré la valeur de quelque bien de la dot, ou tourné trop adroitement quelque clause du contrat.

13. Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaise, sa sœur.

* Dans la copie : *donnent*. — Mme de la Roche-Guyon à cette date avait sept garçons.

Nous revîmes hier M. du Coudray[14]; il avoit assez bien dîné avec ses amis en partant du Coudray[15]. Il est aimable; il est aisé de l'aimer; l'amitié qu'il a pour vous réverbère sur moi, car Monsieur le chevalier marche tout seul. Il me dit une chose qui me jeta dans mon baquet plus d'une heure. Il pâmoit de rire. Il vous écrivit un fort joli fagotage de toutes sortes d'ingrédients : Pauline trouvera sa part. Je vous assure que mon cher comte trouve la sienne ici, et M. de la Garde; je le prie de trouver bon que je le compte pour beaucoup dans la joie que je vais chercher à Grignan. 1694

M. et Mme de Chaulnes parlent souvent de la belle Comtesse. Le courrier qui est allé à Rome pour M. de la Châtre[16], vous a porté une lettre. Ils attendent à tout

14. Rouillé du Coudray, procureur général de la cour des comptes, membre du conseil des finances en 1715; il était frère aîné de Rouillé, ambassadeur en Portugal, et sans doute parent de Rouillé de Meslai, l'ancien intendant de Provence. Saint-Simon, qui en fait le portrait (tome III, p. 190 et 191), dit de lui qu'il « ne se déridoit qu'avec des filles et entre les pots. » Il dit encore dans une longue note au *Journal* de Dangeau (tome XVI, p. 188) : « Rouillé étoit un homme de beaucoup d'esprit, fort capable en beaucoup de choses.... d'une érudition vaste en histoire, en belles-lettres et en beaucoup de connoissances utiles et agréables. Avec toutes ces connoissances, c'étoit un ours mal léché, rustre, grossier, brutal et qui s'en faisoit gloire, sans mœurs aucunes,... avec cela un saltimbanque dont les railleries et les extravagances déshonoroient le caractère, qui s'enivroit journellement et s'alloit montrer dans cet état et qui y donnoit des scènes continuelles et publiques, qui à soixante-douze ou treize ans qu'il avoit à la mort du Roi, alloit au bal de l'Opéra y vomir et y faire cent sottises, et qui fit revenir les comédiens italiens, chassés depuis longtemps, et se fit leur protecteur et leur économe. »

15. Probablement le Coudray-Montceaux, au delà de Corbeil, sur la rive gauche de la Seine. Mais il y avait un autre Coudray, non loin du Bourget et de Blancmesnil.

16. Louis de la Châtre, comte de Nançai, marquis de la Châtre, fils de celui qui périt à Gigeri en 1664 (voyez le *Mercure* de mai 1694, p. 301). Il était alors colonel d'un régiment qui portait son nom,

1694 moment qu'on les envoie en Bretagne; j'envoie mille choses à mon fils, pour briller à Nantes[17].

Je ne vous répéterai point ennuyeusement tout ce que je suis pour vous. Si vous m'aimez, comme je le crois, je suis trop bien payée.

---

* 1374. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Nous admirons votre destinée de faire un voyage si bien placé pour voir M. de Grignan, dans un temps où cette seule raison vous servoit d'excuse, et que vous ne l'ayez pas encore envisagé. Tous ces contre-temps sont faits pour vous, et vous savez comme il le faut souffrir. Vous ne faites encore que ballotter[2] sur vos mariages, et je trouve la saison un peu avancée pour espérer d'en faire aucun avant cet hiver. Il me paroît que vous ne devez pas craindre que l'on vous échappe: vous en avez la clef, comme M. du Coudray celle de votre fureur, et à moins que, par un miracle, il ne se fît un prodige qui changeât les pierres en pain, comme par exemple la vente d'une terre, je ne crois pas qu'il y ait à balancer entre ce qui soutient votre fils et votre maison, ou ce qui achèvera de vous accabler : ces raisonnements ne vous sont pas nouveaux; ainsi ils auront la force qu'il plaira à Dieu de leur donner.

et devint plus tard lieutenant général et gouverneur de Pequais. Il épousa le 9 mai 1694 Anne-Charlotte de Beaumanoir, fille du marquis de Lavardin et de sa première femme, Françoise-Paule-Charlotte d'Albert de Luynes.

17. Voyez ci-dessus, p. 79, note 3.

LETTRE 1374. — 1. Cette lettre est sans date dans le manuscrit; on l'a datée du mercredi 21 avril 1694 dans la première édition (1827).

2. Nous avons déjà vu ce mot dans le sens de *peloter avant partie*.

Je veux seulement en attendant vous consoler de Mlle de Lavardin. Sachez que ce qui a gagné entièrement le père, c'est que M. de la Châtre ne doit rien du tout; sa mère lui donne dix mille écus, qui suffiront pour payer ses petites dettes. Voilà ce qui l'a fait décider[3]; car il n'a pas voulu écouter Bouligneux[4], ni le comte de Tillières[5], ni tous ceux qui ont quelques embarras dans leur maison; vous jugez bien que par cet endroit vous n'eussiez pas été choisis, quoique si bons pour les autres endroits. Le bien de M. de la Châtre est de quinze mille livres de rente; il en aura trente un jour : cela est médiocre; ils n'auront présentement que trente mille livres de rente; la sagesse de Mlle de Lavardin, qui ne veut pas qu'on fasse la moindre dépense et qui songera d'abord à l'équipage de son mari, est ce qui se doit le plus regretter; car dans la disposition du père vous y voyez une entière impossibilité[6]. Otez-vous donc cette pensée, et sans vous occuper à des choses inutiles, songez à ce qui est dans vos mains. 1694

Pour la petite d'Ormesson[7], elle n'a que cent mille

3. Dans la première édition (1827) on avait, pour la clarté, remplacé ces mots par ceux-ci : « Voilà ce qui a décidé M. de Lavardin. »

4. Voyez tome VI, p. 559, note 15, et tome III, p. 96, note 9.

5. Jacques-Tanneguy le Veneur, comte de Tillières et de Carouges, brigadier des armées du Roi en 1702, fils de Mme de Tillières dont il a été question au tome IX (p. 511, note 6), épousa au mois de janvier 1699 Michelle-Gabrielle, fille de Louis-Dreux du Gué de Bagnols, conseiller d'Etat.

6. La première édition avait ainsi modifié ce membre de phrase : « mais vous y voyez une entière impossibilité dans la disposition du père. »

7. Anne-Françoise, fille d'André le Fèvre d'Ormesson, seigneur d'Amboile, maître des requêtes, et petite-fille d'Olivier, née le 15 mai 1678, épousa le 4 octobre 1694 François-Henri d'Aguesseau, chancelier en 1717. Elle mourut le 1er décembre 1735.

1694 écus bien juste; c'est une jolie petite fille, toute destinée, et par elle et par ses parents, à un homme de la ville : on croit même qu'elle n'ira pas loin, et qu'elle n'aura qu'à passer le ruisseau pour épouser M. d'Aguesseau. Voilà qui ne paroît point encore destiné pour nous. Si vous ne pouvez décider entre vos deux extrémités, donnez-vous du repos, vous n'avez plus rien entre vos mains; Monsieur le chevalier crie miséricorde pour l'or[8].

Oh! mon Dieu, qu'il y en avoit hier chez Mme de Louvois! Mme de Chaulnes m'y mena, et Coulanges nous y reçut fort bien. Mme la maréchale de Villeroi nous dit qu'elle nous attendoit avec impatience, et que Monsieur et tous les princes qui sortoient de là ne lui avoient point ôté cette attention. Vous m'avouerez que cela est bien obligeant. Elle étoit habillée comme une reine mère, et Mme de Louvois, de nuit. Je dis à cette dernière que je lui faisois vos compliments, et que sans avoir envoyé aucun courrier, vous saviez le jour de cette fête, et que vous m'aviez priée de faire vos compliments avec les miens; elle les reçut très-agréablement, et me pria bien sérieusement de vous en faire mille remerciements. La petite mariée étoit toute brillante d'or et de diamants; elle me parla de Pauline avec un petit air honteux, comme si elle n'eût pas été digne de la nommer. Toutes les cousines et les sœurs avoient de beaux habits tout neufs, de différentes couleurs, avec beaucoup de pierreries : cela faisoit le plus bel effet du monde, comme l'émail d'un parterre. Nous trouvâmes d'abord pour notre consolation Mme de Moucy[9] et sa troupe, Mme la maréchale de Créquy; et l'on étoit si occupé à voir tous ces beaux appartements, si bien parés, qu'on n'avoit pas le temps de

8. Voyez la lettre précédente, p. 140 et 141.
9. La sœur du premier président de Harlay.

s'ennuyer. Langlée a fait tendre son beau lit dans la chambre de la Courtenvaux[10], qui est ouverte pour allonger l'enfilade, et c'est une nouvelle beauté le soir. Il avoit ordonné le souper : il coûtoit six mille francs ; il y avoit quatre tables ; tout y étoit exquis ; tous les alliés et les amis des amis avoient pris un si grand terrain, que les tantes à la mode de Bretagne ont été entièrement suffoquées, et Mme de Coulanges ne fut pas même en état d'y aller hier faire ses compliments. Sa colique ne lui donne point de repos ; c'est Saint-Donat qui la traite ; je ne sais s'il est bien habile à ces sortes de maux. Il y eut les deux derniers soirs une illumination très-admirable, dans la cour, le degré et toutes les chambres. Langlée avoit raffiné en cette occasion ; vous ferez part de ce récit à Pauline. 1694

Je voudrois qu'elle sût aussi que Mme Cornulier, la marquise[11], a fait ici le plus pitoyable personnage du monde. On l'a voulu faire une *beauté malgré elle*, comme le *médecin malgré lui :* on l'a regardée comme une beauté, et jamais elle n'y a pensé. Elle est jeune, elle est gaie, elle joue fort bien, elle tenoit fort bien sa place au jeu de Monsieur, à Saint-Malo et à Pontorson[12] ; sur cela on dit

10. La belle-fille de Mme de Louvois. Voyez tome IX, p. 459, note 6.

11. Ce devait être la femme de Toussaint de Cornullier, marquis de Châteaufremont, président à mortier au parlement de Bretagne, dont il est parlé dans le P. Anselme, tome III, p. 601. (*Note de l'édition de* 1827.)

12. C'était sans doute en 1693, pendant le voyage de Monsieur sur les côtes. « Monsieur, dit Saint-Simon (tome I, p. 103), avec le maréchal d'Humières étoit revenu.... de Pontorson, où il s'étoit le plus fixé. Il avoit fait un tour en Bretagne, où le duc de Chaulnes l'avoit reçu et traité avec une magnificence royale. » — Pontorson, chef-lieu de canton, est sur la route d'Avranches à Saint-Malo. Monsieur reçut du Roi, le 3 mai 1693, le commandement des forces qui devoient protéger nos côtes ; il partit de Paris le 28 mai ; le 7 juin il alla à Saint-Malo, le 17 juillet à Pontorson, et séjourna quelque

1694 ici que Monsieur en est amoureux, et que c'est une beauté; elle arrive au Palais-Royal, on crie sur elle, on la regarde sous le nez. Mme de Bouillon dit à Monsieur que cela ne valoit pas la peine de rompre son jeûne. Madame dit : « Mais ce n'est point là une beauté, et vraiment non, ce n'en est point une, c'est quasi une laideur; mais on se tient pour telle. » Le bruit est grand autour d'elle; Monsieur en est au désespoir; il se tue de dire qu'elle ne prétend à rien. Cette petite femme soutient tout cela avec esprit, avec courage; sa famille ne s'en accommode pas si bien; et enfin elle s'en retourne sans avoir eu d'autre plaisir en ce pays, que d'avoir été ridiculisée par ceux qui pensoient qu'elle vouloit être une beauté, quand elle n'y pensoit pas. Que dit Pauline de cette aventure?

Je plains bien celle du pauvre Renauld, de mourir sous ma puissante protection, sur le point de me voir; cette protection n'est pas à l'épreuve d'une fièvre maligne. Je voudrois bien que ce mauvais air ne montât point jusqu'à votre château.

Vous savez l'ordre que nous avons donné pour nos litières[13], et comme nous avons un pied en l'air. Vous me donnez une grande joie en me parlant de celle que vous avez, et de l'amitié que vous avez pour moi; si elle ressemble[14] à celle que j'ai pour vous, j'ai sujet d'être contente.

temps dans chacune de ces villes (voyez la *Gazette* du 30 mai, du 20 juin, du 1er août); le 12 août il était de retour à Versailles, sans avoir assisté à aucun fait de guerre.

13. Voyez ci-après, p. 151.

14. Dans le manuscrit : « si elle ne ressemble. »

* 1375. — DE MADAME DE GRIGNAN A BOYER. 1694

A Grignan, ce 24 avril.

Boyer, je ne vois point que vous ayez exécuté les ordres que je vous ai envoyés pour me rassembler tout ce que l'on me doit à Entrecasteaux[1], de la paye de Pâques. M. Bonnieux m'a mandé qu'il n'avoit reçu que 800* : il me faut incessamment l'entier payement. Ne perdez point de temps à le porter ici ou à le donner à Saint-George sur son reçu[2]. Voilà le mémoire de ce que doit Riforan, Entrecasteaux et les défrichements.

J'enverrai environ le dix ou le 15 de mai un homme à moi pour le nouvel arrentement. J'écris à M. de Mouriès de faire placarder que la terre d'Entrecasteaux est à arrenter ; le temps est bon et doit produire une augmentation ; si je ne la trouve pas présentement, j'enverrai un receveur ; enfin je veux profiter à ce nouvel arrentement ou en le faisant ou en ne le faisant pas.

Vous m'aviez rendu des comptes tous les ans des petites ventes de pins et autres choses, et des petites dépenses qui se sont faites. Mandez-moi si vous ne tenez pas toujours le même ordre.

La comtesse de Grignan.

Il faut envoyer à Peiroles[3] placarder aussi pour le

Lettre 1375 (revue sur l'autographe). — 1. Près de Brignole. Voyez tome IV, p. 447, note 6.

2. Une note écrite au dos du second feuillet de la lettre originale donne à Saint-George la qualité de « garde de Monseigneur le Comte. » A la lettre, tirée des archives de la maison de Grignan, était joint un reçu, signé Saint-George, de la somme de « quatre cent septante-cinq livres, » daté du « six mai mil six cent nonante quatre. » Au dos de ce reçu on lit : « Acquit de 475* pour entier payement de la paye de Pâques 1694, payé à Saint-George, suivant la lettre de Madame. »

3. Peyrolles sur la Durance, chef-lieu de canton de l'arrondisse-

1694 nouvel arrentement. On dit qu'il y a là des bois à vendre qui se perdent, et que l'on coupe à mon dommage : il seroit bon d'empêcher ce désordre par une coupe pour moi.

Suscription[4] : Provence. Pour Monsieur Boyer, lieutenant de juge d'Entrecasteaux, à Entrecasteaux, par Brignoles.

---

*1376. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Dimanche, 25e avril.

Hélas! ma chère Madame, par mon goût, je passerois bien volontiers à Époisse, et j'y ferois un long séjour avant que de sentir le moindre ennui, et je ne mettrois qu'au second rang le plaisir d'être payée du terme de la Saint-Jean; mais voici mes engagements. Je suis liée avec M. le chevalier de Grignan, qui n'est point parti avec ma fille, pour m'attendre, parce que je ne pouvois partir qu'au commencement de mai; elle crut que cette liaison assuroit mon voyage à Grignan, et que je n'aurois jamais le courage de partir toute seule. Cette pensée est d'une personne qui me souhaite; et comme j'aime aussi cette campagne de Grignan, et le château, et le pays, et le repos qu'on y trouve, je me suis résolue d'aller me mettre à couvert pour quelque temps, jusqu'à ce que l'orage qui nous accable ici de toutes parts[1] soit un

ment d'Aix, mais près du département du Var, dont est Entrecasteaux.

4. La suscription n'est pas de la main de Mme de Grignan.

Lettre 1376 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez ci-après, p. 169 et 170, le commencement de la lettre du 20 juillet. « Les efforts du gouvernement, dit M. Henri Martin parlant de 1693, ne portèrent

peu passé. J'ai perdu mes deux premières amies, Mme de la Fayette et Mme de Lavardin[2]; j'en laisse encore ici que j'aime et que j'estime; mais comme ce n'est pas à ce degré, et qu'elles en ont d'autres que moi, je les quitte avec un regret supportable. Pour le chevalier de Grignan, il est sur le point de manger du pain de feuilles et de fougères, n'ayant au monde qu'une pension de menin, qu'on ne lui paye plus : son parti n'est pas difficile à prendre. Nous faisons donc venir deux litières de Lyon, et avec des gens à cheval, et sa chaise roulante, nous partons le 8e de mai[3]; et voilà, ma chère Madame, une trop bonne raison pour n'aller point à Époisse. Si je ne meurs point bientôt, il me semble pourtant que la Providence veut que j'y fasse un voyage dans son temps, et que j'aime et admire de près cette Mme de Guitaut, dont le mérite, et l'esprit, et les manières sont faites pour me toucher et pour me plaire, sans préjudice de ce qu'elles font ailleurs; mais je réponds pour moi, et voilà comme je pense. Je laisse donc à une autre le soin de cultiver votre amitié avec l'abbé Têtu. Le pauvre homme est tout à fait à plaindre : 1694

qu'un faible et tardif remède à la disette, qui engendra de cruelles épidémies, suite ordinaire de l'épuisement populaire. On prétend (sans doute le chiffre est exagéré) qu'il mourut cette année à Paris quatre-vingt-seize mille personnes. » *Histoire de France*, tome XIV, p. 190.

2. Dangeau annonce ainsi la mort de Mme de Lavardin, dans son *Journal*, à la date du 12 mai 1694 : « La vieille Mme de Lavardin est morte; elle étoit tombée en enfance il y a déjà quelque temps; elle étoit de la maison de Rostaing. Il y a huit jours que dans sa famille ils savoient sa mort; mais ils ne l'ont point voulu dire que le mariage de Mlle de Lavardin ne fût fait. » Il n'est pas probable cependant que cette mort ait été antérieure à la date de notre lettre : il y avait trois ans déjà que Mme de Sévigné avait *perdu* Mme de Lavardin et avant Mme de la Fayette : voyez plus haut, p. 15 et 16.

3. Le jour fut changé : Mme de Sévigné ne partit que le 11. Voyez ci-après, p. 169, le commencement de la lettre du 20 juillet, et p. 156, le commencement de celle du 24 mai.

1694 il y a quatre mois qu'il ne dort point, c'est une chose terrible; sa crainte est de perdre la raison, qui est une grande perte pour lui, et de ne pas mourir. Sa vie n'est plus qu'une tristesse perpétuelle; il est fort changé; il a eu de ces sortes d'insomnies dont il s'est tiré, mais celle-ci est d'une longueur qui l'épouvante : son état fait une extrême pitié. Écrivez-moi, Madame, avant que je parte; il sera consolé de votre souvenir, que je lui ferai voir. Je vous demande de faire mes compliments à notre premier ministre[4]; car par vous il devient le mien, et je lui suis obligée de l'intérêt qu'il prend à moi. Je trouve en lui ce que je ne trouve pas aux gens payés pour cela. Je le plains d'avoir perdu Madame sa mère. Je compterai cependant, ma chère Madame, sur le terme de Saint-Jean, que je ferai toucher à Paris, chez moi, et dont l'emploi sera bientôt fait. Je disposerai M. Boucard à cette lettre de change, malgré la grêle; et M. le président de Berbisy me servira dans cette occasion, comme il fait toujours. Je finis, ma chère Madame, et je souhaite que vous ayez toujours quelque sorte d'amitié pour moi, non pas comme celle que j'ai pour vous (il faut être juste), mais comme votre cœur reconnoissant vous l'inspirera. Écrivez-moi encore un billet avant le 8e mai; pour moi, je vous écrirai, de quelque lieu que je sois, me trouvant plus près de vous à Grignan qu'à Paris.

Suscription : A Madame, Madame la comtesse de Guitault.

4. Le curé Tribolet. Voyez la lettre du 31 mars précédent, p. 139.

1377. — DE COULANGES ET DE MADAME DE COULANGES A PAULINE DE GRIGNAN. 1694

A Paris, le 10e mai.

DE COULANGES.

Je me sens très-honoré, charmante Pauline, que vous ayez bien voulu vous adresser à moi pour me faire le confident de votre amitié pour Mme la duchesse de Villeroi; elle a assurément reçu votre lettre[1] avec tous les sentiments que vous pouvez desirer; et vous en auriez déjà la réponse, sans la mort cruelle de Mme de Barbesieux[2], qui a jeté dans une affliction sensible tous ses parents et tous ses amis. La petite duchesse[3] en a pensé mourir de douleur, mais mourir au pied de la lettre; je la vis trois heures avec des vapeurs si terribles et si nouvelles pour elle, qu'elle nous fit peur : à l'heure qu'il est, sa douleur est dans les règles ordinaires; mais c'est une plaie que je crois qui saignera longtemps dans la famille. Monsieur l'archevêque de Reims dit qu'il ne

Lettre 1377. — 1. La lettre écrite pour la complimenter au sujet de son mariage. Voyez ci-dessus, p. 137 et note 4.

2. Catherine-Louise de Crussol d'Uzès. Mariée à Barbesieux le 12 novembre 1691, elle était morte le 4 mai, à vingt ans. Le *Mercure* de mai, p. 78, annonce ainsi cette mort : « La petite vérole, qui n'a pas moins régné cette année que les fièvres malignes, a emporté dans ce même temps Mme la marquise de Barbesieux, âgée seulement de vingt ans. Elle avoit tout ce qu'on peut souhaiter en une femme pour la rendre aimable; et pour vous faire son éloge en peu de mots, je vous apprendrai que le Roi a dit, en parlant d'elle, que M. de Barbesieux ne perdoit pas seul à cette mort, mais que toute la cour y perdoit aussi. » — Barbesieux se remaria en janvier 1696 avec Marie-Thérèse-Delphine-Eustochie d'Alègre, fille d'Yves, marquis d'Alègre, lieutenant général, et de Jeanne-Françoise de Garaud de Caminade. Cette seconde femme mourut le 27 octobre 1706, à vingt-six ans.

3. La jeune duchesse de Villeroi était sœur de Barbesieux. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 25 février 1694.

1694 conseillera jamais à M. de Barbesieux de se remarier, par l'impossibilité de trouver une femme aussi parfaite; mais pour moi, je lui conseillerai le contraire, s'il veut bien en prendre une de ma main; car je connois un petit chef-d'œuvre[4], non pas en toutes richesses méprisables et périssables, mais en toutes perfections rares et adorables, qui peut très-aisément lui faire oublier ce qu'il a perdu, et le rendre le plus heureux de tous les hommes. Après avoir bien pleuré et lamenté trois jours dans sa petite maison de Lestang[5], il s'en retourna samedi au soir à Versailles et à son devoir. La duchesse de Villeroi est venue ici passer quelques jours auprès de sa mère; pour moi, je m'en vais demain, avec mes foibles pieds, porter mes mauvais bras à Saint-Martin[6], où je serai quelque temps avec le cardinal de Bouillon; je voudrois bien que l'air de Saint-Martin pût remettre mes épaules dans leur devoir; mais il fait une sécheresse et un diable de vent tout propre à rendre malade, bien loin de guérir: avez-vous le même temps à Grignan? C'est enfin demain le départ de Mme de Sévigné et de M. le chevalier de Grignan; voilà des hôtes qui ne vous déplairont assurément point; plût à Dieu que je pusse les accompagner! mais ce qui est différé n'est pas perdu; je crois fermement encore que je m'y retrouverai quelque jour, dans l'admiration de toutes vos grandeurs; car ce chapitre d'un côté, tous ces écussons en manteau ducal de l'autre, ce château magnifique, ces appartements si bien meublés, toutes ces tables dans la galerie, tout le monde qui va et vient, et ce Comte et cette Comtesse, qui remplissent si bien ce château, et qui y font si bonne chère à leurs amis, sont en vérité pour

4. Pauline de Grignan.
5. Létang-la-Ville, dans le canton de Marly-le-Roi.
6. L'une des abbayes du cardinal de Bouillon; elle était située auprès de Pontoise. Voyez tome IV, p. 1, note 1.

moi *la gloire de Niquée*[7], ni plus ni moins, et un séjour qui convient à tous mes goûts : attendez-moi donc, adorable Pauline, et soyez persuadée que vous ne pouvez jamais voir arriver personne à Grignan qui vous honore et qui vous estime plus que je fais. 1694

Je ne doute pas que Mme de Coulanges ne vous dise elle-même des nouvelles de sa santé, qui est beaucoup meilleure qu'elle n'a été.

DE MADAME DE COULANGES.

Depuis que vous êtes partie, Mademoiselle, rien ne fait du bruit ici que vos lettres; mais je suis lasse que vous fassiez plus de bruit que de besogne; vous ne pouvez jamais savoir ce que c'est que de vous regretter, et vous êtes bien heureuse. Je vous fais des compliments sur la tragique mort de Mme de Barbesieux[8]; j'en fais aussi à Mme de Grignan; et j'ai bien de la bonté de penser à elle, sans me plaindre de ce qu'elle m'ôte aujourd'hui Mme de Sévigné. Je vous avoue que je ne m'imagine de consolation pour moi que d'aller à Grignan, où j'espère que vous me recevrez mieux que la première fois que je fis ce voyage : vous n'y parûtes point[9]. Adieu, Mademoiselle : je vous serai sensiblement obligée si vous faites souvenir M. et Mme de Grignan de la manière dont je les honore. Je me réjouis avec vous de ce que je ne suis pas morte : vous auriez perdu une personne bien attachée à vos charmes.

7. Voyez tome IV, p. 547, note 14.

8. Mme de Barbesieux était nièce de la première femme du comte de Grignan.

9. Mme de Coulanges était venue à Grignan en 1672, deux ans avant la naissance de Pauline. Voyez les lettres du 1er août et du 11 septembre 1672, tome III, p. 160-162.

1694 1378. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 24e mai.

Il y aura demain justement quinze jours que vous partîtes d'ici; il est donc temps, ma très-aimable gouvernante, de vous écrire à Grignan, et de vous assurer que vous y êtes la très-bienvenue. Nous avons eu de vos nouvelles de Moulins, et jusque-là le voyage avoit été heureux; je souhaite qu'il ait continué de même, et qu'à l'heure présente, hors de toutes vos fatigues, vous jouissiez de la vue de tant de personnes que vous aimez, et de tous les charmes inséparables du château magnifique où vous êtes. Pour moi, je vous dirai que je partis pour Saint-Martin le même jour que vous partîtes d'ici; et comme vous n'êtes point ennemie des détails, je vous rendrai compte de tout ce que j'ai fait depuis ce temps-là. Je fus à Saint-Martin jusques au samedi, je ne vous dirai pas en toute joie et en toute liesse; car jamais je ne fus plus triste ni plus abattu, sans savoir pourquoi, ni de plus mauvaise compagnie. Saint-Martin, aussi bien que le cardinal, sont toujours pour moi d'un agrément sans pareil; mais enfin cette épaule, ce bras gauche et cette main, qui ne sont point sans douleurs et qui me chicanent toujours, m'ont jeté dans une pesanteur et dans un abattement dont je ne reviens point : c'est ce qui me fait résoudre de songer absolument à ma santé; et pour cela depuis huit jours je me suis abandonné à la saignée et à beaucoup de médecines réitérées, dont je ne sens point encore tout l'effet que j'en attends; mais il faut espérer que m'étant mis dans mon devoir, ma bonne nature s'y remettra aussi. Voilà donc où j'en suis, mon adorable gouvernante. J'ai été fort visité pendant tous mes remèdes, et je ne saurois trop courir, quand je me porterai bien, pour aller remercier tous les gens qui s'intéressent

à ma santé. Je suis encore plus heureux qu'une infinité d'autres gens, accablés de fièvres, de pourpre, et de mille autres maux. M. de Harlay[1], gendre de Monsieur le chancelier, est assez considérablement malade; la présidente le Coigneux[2] l'est aussi; mais qui l'est d'une très-cruelle façon, c'est la pauvre Mlle de Sanzei[3], qui court risque de tomber dans le mal de la feue duchesse de Gramont[4], si Dieu n'y met la main. L'on prétend que les parfums et les jonquilles, dans un temps où ces odeurs sont mortelles, l'ont jetée dans l'état où elle est. On a jusqu'ici qualifié son mal d'un rhumatisme dans les entrailles; il n'y a sorte de remèdes qu'on ne lui ait faits, jusques à la saigner trois et quatre fois du pied en deux jours; enfin elle est dans des agitations et des convulsions si violentes, qu'elle n'a plus de repos qu'en prenant de l'opium, dont on lui fait faire un trop fréquent usage; en un mot, les médecins paroissent bien empêchés pour remédier à un mal si extraordinaire. Mme de Coulanges vient d'envoyer Saint-Donat à Mlle de Sanzei, et son retour nous apprendra ce qu'il faut espérer de la guérison de cette pauvre fille; le malheur est qu'il ne pourra pas la secourir longtemps, car il part incessamment. Mme de Poissy[5] est accouchée d'un

1694

Lettre 1378. — 1. Nicolas-Auguste de Harlay, comte de Césy, seigneur de Bonneuil, conseiller d'État, gendre de Louis Boucherat, chancelier de France depuis le 1er novembre 1685. Voyez tome II, p. 433, seconde partie de la note 2.

2. Voyez tome VII, p. 473, note 6.

3. Voyez tome VIII, p. 327, note 10.

4. L'ancienne comtesse de Louvigny. Voyez tome II, p. 215, note 12. — Elle était morte le 29 janvier précédent. « Elle étoit attaquée d'un mal dont on guérit rarement, ce qui est cause qu'on a déjà plusieurs fois publié sa mort. » (*Mercure* de décembre 1693, p. 282, cité par les éditeurs de Dangeau.)

5. Madeleine de Lamoignon, fille de Chrétien-François, morte à vingt-trois ans, le 15 septembre 1694. Elle avait épousé le 13 avril 1693 Claude de Longueil, marquis de Poissy, fils aîné du président de

1694 garçon : faites vos compliments à tout ce qui s'appelle Maisons et Lamoignon. On marie fort M. de Barbesieux par la ville ; mais il est constant qu'il est encore si affligé, qu'il ne songe point à se remarier ; je veux toujours espérer, par tout ce que j'entends, qu'il préférera un mérite solide à tous les trésors périssables, quand il sera obligé d'en venir à de secondes noces. M. de Barrillon[6] épouse aujourd'hui Mlle Doublet. Le chevalier de Bezons[7] se maria aussi hier. Savez-vous qui se marie encore, s'il n'est déjà marié ? M. le marquis de Grignan, et l'on

Maisons et président à mortier au parlement de Paris. Ce garçon, son unique enfant, né le 22 mai, mourut le 9 août suivant. Le marquis de Poissy se remaria en 1698 à une fille de Pierre Roque de Varangeville, et mourut en août 1715, à l'âge de quarante-huit ans. Voyez tome VIII, p. 360 et note 23.

6. Était-ce un fils de l'ambassadeur (mort le 23 juillet 1691) ? La veuve de ce dernier mourut le 16 octobre suivant. Quant à Mlle Doublet, peut-être était-ce la fille de l'un des deux frères Doublet, conseillers au parlement, dont l'un avait pris le nom de Persan et l'autre celui de Croui.

7. Jacques Bazin de Bezons, maréchal de France en 1709 (voyez tome III, p. 261, note 8) ; il était alors maréchal de camp, et épousa le 23 mai Marie-Marguerite le Ménestrel de Hauguel, fille d'Antoine, grand audiencier de France, et nièce de du Metz, garde du trésor royal. Né en 1646, il mourut le 23 mai 1733. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome XIII, p. 159), un rustre brutal, qui s'étoit échappé tout jeune de la maison de son père, qui le vouloit faire d'Église, s'étoit enrôlé dans les troupes qui passoient clandestinement en Portugal, et y porta le mousquet.... Il étoit bon officier général, entendoit bien à mener une aile de cavalerie, et de certains détails ; encore ses brusqueries et son emportement l'empêchoient-ils souvent de voir et d'entendre. Ce qui étoit au delà surpassoit fort sa portée.... Avec une humeur insupportable et fort peu d'entendement, c'étoit un homme brave de sa personne, et qui savoit ce que c'étoit que l'honneur, mais embarrassé de tout, infiniment timide, qui ménageoit tout, avoit grande passion d'être et d'avoir, fort bas et fort plat, qui ne manquoit pas de sens ni d'un certain petit esprit de courte intrigue, avec assez de jugement. Une tête de lion et fort grosse, lippu, dans une grosse perruque, qui eût fait une bonne tête de

débite que c'est Mlle de Saint-Amant[8] qu'il épouse ou qu'il a épousée ; c'est à vous, Madame, à nous éclaircir sur ce fait ; vous avez du moins un avantage, qu'on a très-bonne opinion de tout ce que vous ferez ou aurez fait ; de bel et bon argent, et en quantité, voilà qui est d'un grand secours, dans le temps où nous sommes principalement. Tous les guerriers prennent congé dans la semaine prochaine : la solitude sera grande à Versailles et dans les bonnes maisons. M. et Mme de Chaulnes s'en vont jeudi ; eux et Mme de Coulanges se sont raccommodés de fort bonne grâce, et il n'est plus question entre eux de la *pétoffe* dont vous avez vu les commencements. Je m'en vais chez la maréchale de Villeroi, qui s'est fait saigner aujourd'hui du pied, par précaution seulement ; et tous les Louvois ne manqueront pas de s'y trouver. Ce sera jeudi prochain la procession de la châsse de sainte Geneviève[9] ; l'Archevêque et Mme de

1694

Rembrandt, et qui paroissant tout d'une pièce, comme tout son corps, passoit parmi les sots pour une bonne tête. Son père étoit conseiller d'État ; et son frère aîné, qui étoit mort, l'avoit été aussi, tous deux avec réputation. Leur nom est Bazin, de la plus courte bourgeoisie ; et Bezons, dont ils portoient tous le nom, est ce village sur la Seine, près de Paris, si connu par la foire qui s'y tient.... dont le père avoit acquis la seigneurie. »

8. Saint-Amant était fermier général, trésorier des états de Languedoc, commissaire des vivres. Sa grande fortune décida le mariage de sa fille avec le jeune marquis de Grignan (célébré le 2 janvier 1695). Ce fut M. Habert de Montmor, intendant de Provence, qui négocia cette affaire ; aussi assista-t-il à la noce comme témoin. La mère de Mlle de Saint-Amant se nommait Anne Racine ; c'est par vanité sans doute qu'elle signa Anne *de* Racine au contrat qui existe dans les archives de Grignan. La marquise de Grignan mourut en septembre 1736. Voyez la *Notice*, p. 296 et suivantes, et p. 304 et 305. — Une seconde fille, sœur de la jeune marquise de Grignan, fut mariée au marquis de Salins.

9. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au (vendredi) 28 mai 1694 : « Hier matin on descendit à Paris la châsse de sainte Geneviève ; il y avoit dans le mandement de Monsieur l'Archevêque que c'étoit

1694 Lesdiguières[10] n'ont pas été les plus forts pour l'empêcher cette année. Adieu, ma très-aimable : je vous embrasse avec une tendresse infinie.

1379. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 23e juin.

Il y a mille ans que nous n'avons eu de vos nouvelles : à qui en avez-vous, ma chère gouvernante ? croyez-vous qu'elles nous soient indifférentes ? Non en vérité, nous vous aimons tendrement, et tous les habitants de ce royal château où vous êtes. J'arrive de Versailles, où j'ai été huit grands jours à faire une fort jolie vie avec tous mes amis et amies. J'y ai laissé Mlle de Sanzei dans le doux et agréable chemin de la convalescence : elle vous est très-obligée de toute l'inquiétude que vous avez eue de son mal, qui a été fort douloureux en vérité, et fort périlleux ; mais enfin, jeunesse revient de loin ; et désormais, dans de certains temps principalement, elle ne s'abandonnera pas volontiers à tous les parfums dont elle est entourée, quoiqu'elle s'en prenne plus à une promenade qu'elle fit sur l'eau qu'aux jonquilles. Mais une bizarre aventure qui m'est arrivée à Versailles, a été la mort de mon petit laquais, qui chantoit, et que bien con-

pour avoir de la pluie et pour tout ce qui étoit nécessaire aux besoins de l'État, et cela même en termes très-forts. Monsieur alla à Paris pour voir la procession.... Depuis l'année 1675 on ne l'avoit point descendue ; il y avoit une affluence de peuple extraordinaire. Dès le soir même il plut et pleut encore. » — Voyez tome III, p. 517 et suivantes.

10. La liaison de Mme de Lesdiguières avec l'archevêque Harlay de Champvallon donnait lieu en ce temps-là à bien des propos. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 290.

noissiez. J'arrivai à Versailles le jeudi au soir; la nuit il fut pris d'une grosse fièvre, et d'un grand mal de côté; et il lui survint encore tant de fâcheux accidents, qu'il mourut le lundi sur les dix heures du matin; mais pourquoi ne seroit-il pas mort? M. le duc de Sully[1] et M. de Rebenac[2] sont bien morts. Mme de Verneuil et la duchesse du Lude[3], qui alloient à Sully à leurs journées, n'ont été que jusqu'à Montargis[4]; et la duchesse[5], qui avoit pris la poste, est arrivée tout juste pour les derniers moments; elles sont toutes de retour ici. La duchesse est à Saint-Denis aux Filles de Sainte-Marie. Le fils unique de la belle Mme du Fresnoi[6] est mort aussi : enfin l'on ne voit qu'enterrements, et l'on ne parle que de gens malades. La princesse d'Enrichemont[7], maintenant duchesse régnante de Sully, a la petite vérole, et Mme de Beringhen[8] la rougeole; mais je suis bien moins en peine d'elles, que de Mme de Coulanges, qui a perdu son temps et son argent avec Saint-Donat. Les douleurs de colique sont revenues de plus belle, et l'enflure de son estomac et de son ventre est devenue si considérable, que la maladie dont elle est menacée n'étant point équivoque, elle s'est mise depuis trois jours, avec l'approbation de toutes les bonnes têtes qu'elle a consultées, 1694

Lettre 1379. — 1. « M. le duc de Sully est mort en son château de Sully, où il demeuroit presque toujours. Il venoit fort peu à la cour; il étoit chevalier de l'ordre. » (*Journal* de Dangeau, 20 juin 1694.)

2. Le comte de Rebenac mourut du pourpre le 22 juin, dans sa quarante-cinquième année. Voyez tome VI, p. 246, fin de la note 32; le *Journal* de Dangeau, au 20 juin, et le *Mercure* de juillet, p. 88.

3. La mère et la sœur du duc de Sully.

4. Entre Fontainebleau et Sully. — 5. La duchesse de Sully.

6. Voyez tome II, p. 411, note 2. — Le fils de Mme du Fresnoi, colonel d'infanterie, était mort le 20 juin.

7. Voyez tome VIII, p. 365, note 14.

8. Voyez tome V, p. 460, note 11.

1694 entre les mains de Carette[9], qui lui fait prendre des médecines, et des eaux de Saint-Mion[10], dans lesquelles elle fait tomber sept gouttes d'une liqueur qui fait tous les miracles dont vous avez entendu parler. Mme de Coulanges a été assez mal de ces remèdes les deux premiers jours; mais aujourd'hui elle se trouve beaucoup mieux; je souhaite fort, comme vous pouvez croire, que ce mieux continue, et que nous la tirions bientôt d'affaire : vous ne sauriez croire combien son mal me donne de chagrin, et combien il m'envoie de tristes vapeurs à la tête, dont je ne me vante pas. Vous apprendrez sans doute aujourd'hui par plus d'un endroit les nouvelles de Bretagne : la flotte ennemie s'est présentée devant Brest, et a voulu faire une tentative ; mais douze cents hommes, qui étoient descendus, ont été si violemment repoussés, qu'on ne croit pas que la flotte hasarde une seconde descente[11]; ils

9. Sur ce charlatan italien, voyez la Bruyère, chapitre *De la Cour*, article 16 de l'édition de Walckenaer, et chapitre *De quelques usages*, article 68, et une note de Walckenaer, p. 698. Voyez aussi les *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, p. 135 et suivantes, et ci-après, p. 168, note 3.

10. Près de Riom, canton de Combronde. Les eaux minérales de Saint-Mion ont beaucoup d'analogie avec l'eau de Seltz.

11. « Le Roi reçut à son réveil la nouvelle de la défaite de douze cents hommes qui avoient fait une descente à Camaret, voulant se rendre maîtres de ce poste pour pouvoir ensuite bombarder Brest. L'action se passa vendredi 18; ils commencèrent à canonner à onze heures du matin, et firent la descente à une heure, et commençoient à se retrancher; ils avoient plusieurs officiers à leur tête. Nous avons fait d'abord un très-grand feu des tours et des retranchements, qui étoient garnis des milices du pays et de huit compagnies franches de la marine, sous les ordres de M. de Langeron, chef d'escadre. Le feu dura longtemps, après quoi Benoise, capitaine d'une compagnie franche de la marine, voyant les ennemis dans une espèce de confusion, a marché sur eux l'épée à la main, suivi de cinquante soldats de sa compagnie, et soutenu par un autre détachement de pareil nombre, qui les a renversés et poussés jusque dans l'eau. On en a tué quatre ou cinq cents, et fait autant de prisonniers. Talmash, général

ont tous été tués ou noyés, et l'on prétend qu'un milord considérable, chef de l'entreprise, y a péri tout des premiers; Langeron a fait des merveilles en cette occasion. Je ne doute pas que cette tentative des ennemis n'ait donné par plus d'une raison de l'inquiétude à nos amis[12], qui sont toujours à Saint-Malo; mais s'il est vrai que la flotte ait levé l'ancre, comme on dit, ils n'auront point le dégoût de voir venir les troupes de Normandie à leur secours; Dieu veuille qu'ils n'en aient aucun besoin! car comme nous connoissons le mari et la femme, *le diable seroit bien aux vaches*[13]. L'abbé Têtu est toujours fort extraordinaire; il a loué une maison dans la rue Neuve-Saint-Paul. Voilà, ma belle gouvernante, toutes nos nouvelles, au moins les miennes; car je ne sais jamais que fort grossièrement le sujet de la pièce. La maréchale de Villeroi, qui est ici, sachant que je venois de vous écrire, m'a prié de vous dire toujours mille belles et bonnes choses de sa part; elle est très-assidue auprès de Mme de Coulanges, qu'elle aime de plus en plus, et dont elle est en peine; je n'ai jamais vu une meilleure femme, ni plus digne d'être honorée et aimée. Je fus hier chez Mme de Lesdiguières, qui me fait enfin espérer son portrait; mais il ne sera pas avec ses accompagnements, comme celui qui se débite dans les tabatières : quelque charitable personne ne vous en auroit-elle point envoyé quelqu'une à Grignan? Il n'est rien de plus scandaleux que ces sortes de boîtes, et l'on en cherche les peintres avec attention pour en faire justice. Adieu, ma très-aimable gouvernante.

1694

de l'infanterie angloise et irlandoise, qui commandoit ce débarquement, y a été tué. » (*Journal* de Dangeau, 22 juin 1694.)

12. Le duc et la duchesse de Chaulnes.

13. « *Le diable est aux vaches*, pour dire que tout est en trouble, en confusion. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

1694 1380. — DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, lundi 28e juin.

Faites, faites votre mariage : vous avez raison, et le public a tort, et très-grand tort. Si j'avois su que Mme de Coulanges vous eût parlé de tous les dits publics, je me serois bien gardé de vous les répéter; et si la lettre que vous lui avez écrite fût arrivée deux heures plus tôt, je me serois bien gardé encore de traiter avec vous ce chapitre; tout ce que vous nous avez écrit à l'un et à l'autre sur ce sujet, est admirable, très-vrai, et sans aucune réplique : chacun sait ses affaires;

L'un a dételé le matin,
L'autre l'après-dînée[1],

et quiconque dételle, mérite louange; c'est une marque d'esprit, et d'un grand savoir-faire; prenez donc le parti qui vous convient; mais voulez-vous mettre le public dans son tort? faites-vous donner une si bonne et grosse somme en argent comptant, que vous vous mettiez à votre aise : un gros mariage justifiera votre procédé; tirez, comme je vous le dis, le plus d'argent comptant que vous pourrez; car voilà la précaution qu'il faut prendre en pareil cas; le public dit, et il n'a pas tort, qu'il ne faut jamais compter avec les financiers sur les biens à venir; et le public est persuadé, et il a raison en-

Lettre 1380. — 1. Ce sont deux vers d'un couplet de Coulanges.

D'Adam nous sommes tous enfants;
La preuve en est connue,
Et que tous nos premiers parents
Ont mené la charrue;
Mais lasde cultiver enfin
La terre labourée,
L'un a dételé le matin,
L'autre l'après dînée.

core, que la paix faite, on les pressera tant, qu'on en ruinera beaucoup; prenez donc bien toutes vos mesures, et consolez-vous d'une mésalliance, et par le doux repos de n'avoir plus de créanciers dans le séjour de beaux, grands et magnifiques châteaux qui ne doivent rien à personne, et par la satisfaction de donner quelquefois dans le superflu, qui me paroît le plus grand bonheur de la vie. Voilà, ma belle Madame, tout ce que j'ai à vous répondre. Vos lettres sont admirables, et c'est un meurtre de n'en pouvoir faire aucune part au public; mais comme il n'en profiteroit pas, je conviens avec vous du silence, ce seroient précisément *des marguerites devant des pourceaux*[2]. Je n'ai pu cependant m'empêcher de discourir de tout cela avec la maréchale de Villeroi, qui a bon sens et bon esprit, qui aime tendrement tout ce qui s'appelle Grignan, qui vous estime et vous aime aussi, qui se sent obligée de l'attention que vous avez de lui faire faire des compliments, qui me prie à tout moment de vous les rendre au centuple, et sur de bons tons, et qui enfin est déchaînée comme vous contre le public, qui se déchaîne toujours sans savoir pourquoi. Elle approuve toutes vos raisons, elle vous loue sans fin et sans cesse, et vous conseille d'aller votre grand chemin. Aujourd'hui, comme vous dites fort bien, on parle d'une chose, et demain on n'en parle plus; et quand vous présenterez au public une jolie marquise de Grignan, et qu'il sera persuadé que vous en avez beaucoup de bien, il ne vous fera pas plus votre procès qu'à tous les gens de la première qualité qui vous ont montré ce chemin, et qui ne croient 1694

2. « On dit : Jeter des marguerites devant les pourceaux.... En ce sens on fait allusion au mot latin *margarita*, qui signifie *grosse perle*. » (*Dictionnaire de Furetière*.) — Voyez l'*Évangile de saint Matthieu*, chapitre VII, verset 6.

1694 pas à l'heure qu'il est en avoir la jambe moins bien tournée. Voilà qui est dit, je ne vous en parlerai plus.

Mme de Coulanges vous a mandé de ses nouvelles, qui ne sont point encore trop bonnes : elle eut avant-hier une très-mauvaise nuit; mais les remèdes qu'elle prend ne peuvent pas la guérir sur-le-champ, il faut bien se donner quelque patience. Qui en mourra assurément, c'est l'abbé Têtu, qui ne peut souffrir ni la personne, ni la conversation de Carette, et à tel point, qu'il a déserté la maison de Mme de Coulanges, parce que Carette la vient voir tous les jours, et passer avec elle des temps infinis. Mme de Coulanges est bien de même goût que l'abbé; mais quand il y va de la vie, *il sait bien peu faire, qui cela ne sait faire,* et l'abbé, qui veut être le maître partout, admire Mme de Coulanges, et trouve mauvais entre cuir et chair qu'elle ne se défasse pas de Carette, puisqu'il lui déplaît. L'abbé a trouvé mauvais encore qu'elle eût mis un oranger chargé de fleurs dans sa galerie : en un mot, il est bien extraordinaire, et je crains que la transmigration qu'il fera sans doute quelque jour, au sortir du quartier de Saint-Paul, où il va se loger, ne soit au quartier des incurables, pour adoucir le mot de la retraite par où il finira vraisemblablement. Je n'ai point entendu parler des Chaulnes depuis l'affaire de Brest, qui s'est passée à souhait pour eux. Le blé et l'avoine sont ici toujours fort chers, et les maladies et les morts très-fréquentes. La Péraudière, frère de M. de Valentiné[3], est mort en deux fois vingt-quatre heures; mais qui est assez malade, et dont je suis bien en peine, c'est de Mme de Louvois : elle a une petite fièvre, des frissons

3. Sans doute le mari de cette Mme de Valentiné dont il a été question au tome III, p. 83, et tome V, p. 90. Elle mourut en 1713 : voyez le *Journal* de Dangeau, tome XIV, p. 392.

de temps en temps qui la chicanent; elle a fort mal passé la nuit; elle a tant peur d'être malade, qu'elle en sera malade, et tant de peur de la mort, que je crains qu'elle n'en meure; dès qu'elle a le moindre mal, c'est la rougeole, le pourpre, la petite vérole : en un mot, elle est agitée de la crainte continuelle de toutes ces maladies; mais savez-vous ce qui me fait le plus de peur pour elle? ce sont ses immenses richesses, et l'extrême bonheur dont elle jouit. Mme de Coulanges est aujourd'hui toute tournée du côté de la vie; elle se trouve beaucoup mieux qu'elle n'a encore été. Elle a donné à dîner à Carette, au maréchal de Bellefonds, et aux *Divines;* vous croyez bien que l'abbé Têtu n'a pas été de ce repas; son procédé est trop plaisant. Carette dit toujours qu'il part mercredi pour l'Italie; mais il promet à sa malade des gouttes, et la manière dont elle aura à se conduire pendant son absence. Franchement j'ai bien de l'impatience de revoir Mme de Coulanges dans sa première santé, et par bien des raisons. Adieu, ma chère Madame : voilà une assez longue lettre. Rendez-moi toujours de bons offices auprès des habitants de votre château, que j'honore et que je prends la liberté d'aimer selon leurs mérites. Je suis très-obligé à la sage Pauline des deux lignes qu'elle a écrites dans votre lettre; j'ai beaucoup d'amitiés à lui faire de la part de la duchesse de Villeroi, qui ne me voit point sans me demander de ses nouvelles, et sans me prier de lui dire mille choses pour elle.

1694

1694 1381. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES[1].

A Grignan, le 5e juillet.

Vous me faites respirer en me disant que Mme de Coulanges est bien mieux : sa dernière lettre m'avoit tellement affligée, que je n'en pouvois plus ; je suis fâchée que Carette la quitte ; je veux qu'il laisse le maréchal de Bellefonds, comme son maître garçon, pour la conduire dans la suite de ses remèdes[2]. C'est une cruelle chose que de mettre sa vie entre les mains d'un médecin qui croit fermement qu'il va prendre possession d'une souveraineté en Italie[3] ; je vous demande la suite d'une histoire où je prends tant d'intérêt. Je plains bien Mme de Louvois de toutes ses craintes : c'est le malheur attaché au

Lettre 1381. — 1. Il paraît qu'on a supprimé de cette lettre tout ce que Mme de Sévigné répondait sur le mariage de son petit-fils. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Le maréchal de Bellefonds s'occupait-il de recettes et de remèdes ? Il en avait enseigné un à Racine pour les extinctions de voix. Voyez la lettre de Racine à Boileau du 13 août 1687.

3. « Enrichi et en honneur, en dépit des médecins, et avec des amis considérables, il se mit à faire l'homme de qualité, et à se dire de la maison Caretti, héritier de la maison Savoli ; que d'autres héritiers plus puissants que son père lui avoient enlevé cette riche succession et son propre bien, et l'avoient réduit à la misère et au métier qu'il faisoit pour vivre. On se moqua de lui et ses protecteurs mêmes ; personne n'en voulut rien croire ; il le maintint toujours, et se trouvant enfin assez à son aise, il dit qu'il s'en alloit tâcher de faire voir qu'il avoit raison, et il obtint de Monsieur une recommandation de sa personne et de ses intérêts pour le grand-duc. Il fit après quelques voyages à Bruxelles et quelques cures aux Pays-Bas, et repassa ici allant effectivement en Italie. Au bout de quatre ou cinq ans, il gagna son procès à Florence, et le grand-duc manda à Monsieur que sa naissance et son droit avoient été reconnus ; qu'il lui avoit été adjugé cent mille livres de rente dans l'État ecclésiastique, et qu'il croyoit que le pape l'en alloit faire mettre en possession En effet, cet empirique vécut encore longtemps grand seigneur. » (Saint-Simon, tome II, p. 136 et 137.)

bonheur de cette vie. Vous ne me dites rien de vous, mon cher cousin; pensez-vous que votre santé et votre joie me soient indifférentes? M. de Grignan est vers Nice avec un gros corps de troupes, pour repousser en cas d'alarmes cette flotte si mal reçue à Brest[4]. Vous savez comme Messieurs les lieutenants généraux des provinces sont présentement lieutenants généraux des armées; cela les charme et les ruine. Nous avons toujours ici quelqu'un qui passe et joue à l'hombre; on lit, on est dans sa chambre; enfin les jours passent. Notre petite troupe vous aime et vous embrasse. 1694

---

*1382. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT.

A Grignan, 20e juillet 94[1].

Je suis plus près de vous ici, Madame, que je n'étois à Paris; il faut cependant que cette lettre y retourne pour aller sûrement à vous. Je partis le 11e de mai, j'arrivai à Lyon le onzième jour, je m'y reposai trois jours, je m'embarquai sur le Rhône, et je trouvai le lendemain, sur le bord de ce beau fleuve, ma fille et M. de Grignan, qui me reçurent si bien, et m'amenèrent dans un pays si différent de celui que je quittois et où j'avois passé, que je crus[2] être dans un château enchanté. Enfin, Ma-

4. L'amiral anglais Russell avait passé de la Manche dans la Méditerranée, pour rallier les escadres espagnoles et protéger les côtes d'Espagne. Voyez ci-après, p. 193, note 3.

Lettre 1382 (revue sur l'autographe). — 1. Dans la dernière édition avant la nôtre, cette lettre a été datée, nous ne savons pourquoi, du 10 mars : voyez plus bas la note 9.

2. Mme de Sévigné avait d'abord écrit *crois*, puis elle l'a corrigé en *crus*.

1694 dame, jugez-en, puisqu'on n'y voit ni misère, ni famine, ni maladies, ni pauvres. On croit être dans un autre monde, mais on ne laisse pas de se souvenir de ses amies; et comme dans ce vilain monde que j'ai quitté il est toujours question d'argent, et que j'ai assigné celui qui me doit revenir de mon terme de la Saint-Jean à des gens à qui je dois des arrérages qui sont attendus avec impatience dans le mois de juillet, je mande à M. Boucard de m'envoyer 1391 * que mon fermier me doit, parce qu'il m'a payé 2090 * à Noël : ainsi il ne me doit plus que ce que je vous dis. Si la chose est sans difficulté, comme elle doit être, il ne vous importunera point, et m'enverra[3] mon argent par Dijon. S'il a quelque chose à dire, je le renvoie à vous, ma chère Madame, et vous demande à genoux de juger et de décider, et de vous souvenir que j'avois un fermier qui m'offroit 200 * plus que Lapierre, en cas qu'il voulût quitter à cause de cette grêle; et qu'il songe que le blé est cher, que notre bail sera long; en un mot, je crois qu'il me doit payer mes 1391 * sans aucune difficulté; et je déclare que si par hasard je me trompois là-dessus, je n'entendrois aucune raison *que par vous*, refusant toute remontrance et négociation, et perte de temps, et lettres inutiles, qui ne sont bonnes qu'à nourrir la lenteur et la nonchalance de mes gens, et desirant *venir au fait* sans aucune mauvaise excuse. Ainsi, ma chère Madame, assemblez votre conseil, c'est-à-dire M. l'abbé Tribolet, et ne me refusez pas cette suite et cette continuation de vos bontés et charités, car je n'ai que vous. M. Manin, M. Boucard et Hébert lui-même, m'avoient promis d'y mettre la dernière main; mais ce n'est pas une chose possible que de mettre ensemble et de fixer ces trois personnes; je n'y songe plus. Il n'est

3. Dans l'autographe : *m'envoira*.

donc question que de ce nouveau fermier. Son premier terme étant payable à Noël dernier 93, qui étoit de 1700 *, il me fit toucher 2009 *, 4 sous : c'est 309 *, 4 sous de trop; il faut les compter comme reçus à bon compte, sur les 1700 * qu'il me doit à la Saint-Jean dernière. Il doit donc encore 1390 *, 16 sous, sur quoi il faut compter les réparations dont je suis assommée, et le blé qu'il a donné par mon ordre : c'est justement, ma chère Madame, ce qu'il faut que vous fassiez pour l'amour de Dieu. Si ces réparations n'étoient pas absolument nécessaires, j'aurois sujet de me plaindre de Boucard et de Lapierre; mais ce n'est plus votre affaire, car elles sont faites. 1694

Je vous ai mandé, Madame, comme j'étois arrivée ici fort heureusement; je crois vous avoir dit aussi l'aimable vie que j'y fais : un chapitre et une tribune dont il ne tiendroit qu'à moi de faire des merveilles; une liberté qui fait que j'ai toujours trois heures pour le moins à lire, et à faire ce que je veux. Quand je rentre dans la société, je trouve ma fille et sa fille, M. le chevalier de Grignan, M. le marquis de la Garde, d'une piété et d'un commerce admirable; Monsieur de Carcassonne et Monsieur d'Arles, dans deux ou trois jours; un beau château, un bel air, de belles terrasses, une trop bonne chère : Madame, cette vie est trop douce, et les jours s'écoulent trop tôt, et l'on ne fait point de pénitence.

La mort de M. de Saint-Romain[4] me fait peur : je n'y vois pas un moment entre sa vie dure et sèche pour la religion, et sa mort. Comment fait-on pour parler

4. « Durant la chasse (du Roi), M. de Montchevreuil lui vint dire que M. de Saint-Romain mourut mercredi au soir à Paris en faisant des visites; il avoit quatre-vingts ans passés. » (*Journal* de Dangeau, au jeudi 15 juillet.) — Voyez la lettre du 8 octobre 1688, tome VIII, p. 198, note 4.

1694 à Dieu en faveur d'un tel philosophe? Pour moi, il ne me vient jamais que ce que dit saint Augustin d'un religieux qui déserta le christianisme : « C'est qu'il n'étoit pas d'avec nous, car s'il avoit été[5].... » vous savez le reste.

Il est vrai qu'on a pensé enterrer toute vive cette pauvre petite la Fayette[6], et l'histoire que vous me contez fait grand'peur. Mais on est bien empêché, car vous saurez, Madame, qu'on me mande de Caen, qu'une Mlle de Guinée, nièce d'un abbé que vous avez peut-être connu, étoit malade[7] de la petite vérole : elle eut des convulsions, on la crut morte; on lui voulut tirer le cœur, pour le mettre dans un couvent qu'elle aimoit : elle cria quand on commença de lui faire cette petite opération; on fut étonné, comme vous pouvez penser; on lui fit des remèdes, elle guérit, mais non pas de l'incision qu'on avoit commencée; car il faisoit fort chaud, et la cangrène[8] s'y mit, et elle en est morte. Ainsi, ma chère Madame, histoire de tous côtés : on ne sait quel parti prendre. Mais le pauvre M. du Bois, j'y ai un regret extrême[9].

5. Voyez tome VIII, p. 510, note 22.

6. Sans doute la petite-fille de l'amie de Mme de Sévigné, la fille unique du marquis de la Fayette (lequel mourut au commencement du mois suivant) et de Jeanne-Madeleine de Marillac (voyez tome IX, p. 354, note 16) : Marie-Madeleine de la Fayette, alors âgée d'environ trois ans, qui épousa en 1706 le prince de Tarente (plus tard duc de la Trémouille), et mourut à vingt-six ans, le 6 juillet 1717.

7. Après avoir écrit : « est morte, » Mme de Sévigné y a substitué : « étoit malade. »

8. Voyez ci-dessus, p. 5, et la note 1.

9. « M. Dubois est mort à Paris (*d'une fièvre maligne, le* 1er *de juillet* 1694 : *voyez le* Mercure *de juillet, p.* 251); il étoit de l'Académie françoise, et il n'y avoit pas longtemps qu'il y avoit été reçu (*le* 12 *novembre* 1693). » *Journal* de Dangeau, au 1er juillet. — Ce passage de Dangeau et celui de la note 4 nous font dater la lettre du 20 juillet; nous avions cru lire sur l'autographe le « 10e juin; » mais il est aisé de s'y tromper, car Mme de Sévigné, dont la grande écriture est d'ordinaire si ferme et si belle, avait l'habitude en datant de n'écrire

Il avoit été si occupé de saint Augustin, qu'il en avoit oublié ses petites affaires domestiques; mais je le crois bien placé : il étoit entre les mains de votre aimable et saint curé de Saint-Jacques : je l'envie et le regrette en même temps. Je ne vous dis point de nouvelles, vous en savez comme nous. Pour moi, je n'en sais jamais à Paris; mais dans les provinces on lit tout, on sait tout. Ma fille vous estime et vous honore; et moi, ma chère Madame, je vous embrasse et vous demande mille pardons, et vous conjure d'avoir pitié de mes pauvres affaires. 1694

Je salue la *très-bonne*. Mandez-moi où est M. Trouvé; j'en ai entendu parler d'une manière qui me donne du chagrin : éclaircissez-moi.

1383. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 4e août.

Je viens de passer les plus beaux quinze jours du monde à Meudon; en vérité c'est un lieu enchanté, et je ne comprendrai jamais que le Roi ne veuille point jouir d'un tel enchantement; car cette maison, avec toute sa vaste étendue, lui convient beaucoup mieux qu'à Mme de Louvois; il en faut demeurer d'accord. Elle espère bien aussi que la paix faite, et l'abondance revenue dans le royaume, le Roi prendra Meudon[1], et lui don-

que les deux ou trois premières lettres des noms de mois, et ces lettres souvent sont à peine formées; ses 1 ressemblent aussi quelque peu à des 2, et ces deux chiffres peuvent parfois être pris l'un pour l'autre.

Lettre 1383. — 1. Mme de Louvois vendit en effet Meudon à Louis XIV, qui le céda plus tard au Dauphin. Voyez le *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, par Hurtaut et Magny, et ci-après la lettre du 24 juin 1695.

1694 nera moyen d'acquérir aux portes de Paris une maison plus convenable pour elle et pour les compagnies qu'elle veut voir, et moins exposée à celles dont elle se passeroit à merveilles; et je ne trouve pas qu'elle ait tort. Cependant, je lui conseille fort de prendre le temps comme il vient, et de s'accommoder autant qu'elle pourra des incommodités de Meudon. Elle a même eu contentement ce voyage-ci; car elle n'y a eu précisément que les gens qu'elle y vouloit avoir. Nous en revînmes samedi au soir, pour assister dimanche au dernier acte de philosophie du joli abbé de Villeroi[2], qui fit des merveilles, et où il se trouva bonne et nombreuse compagnie en haut et en bas; car présentement les dames viennent aux actes; et la maréchale de Villeroi donna une belle et magnifique collation à toutes celles qu'elle y avoit invitées. Mais parlons d'autres choses. J'espérois à mon retour trouver Mme de Coulanges dans le bon train où je l'avois laissée; elle avoit même été d'une fête à Lestang chez M. de Barbesieux il n'y a que huit jours, où je l'avois vue, et d'où elle étoit revenue à Paris sur les deux heures après minuit, sans qu'elle s'en fût trouvée mal. Il est vrai, Madame, qu'au lieu de la retrouver avec le même visage, je l'ai trouvée dans le dernier changement, causé par un grand dérangement, et une insomnie extraordinaire, nonobstant quoi Carette a voulu la faire baigner; ce qui l'a réduite en tel état, et son pauvre estomac s'en est trouvé si affoibli, que Carette lui-même a suspendu quant à présent les bains et les gouttes même; elle ne digère plus, elle rend le peu qu'elle mange sans appétit, tout comme elle le prend; en un mot, elle ne sait plus où

2. François-Paul de Neufville de Villeroi, abbé de Fécamp, né en 1677, archevêque de Lyon en 1714, mort le 6 février 1731. Il avait alors dix-sept ans.

elle en est, et tous les gens occupés d'elle se trouvent bien embarrassés. Faut-il quitter Carette? ne le faut-il pas? faut-il frapper à une autre porte? faut-il aller à Bourbon cette automne sans perdre de temps? enfin, que faut-il faire? On n'ose donner aucun conseil, parce qu'on ne veut se charger d'aucun événement : cependant nous ne sommes pas bien; après avoir passé trois nuits entières sans fermer l'œil, elle a enfin dormi quatre ou cinq heures celle-ci. Je suis assuré que cette rechute ne vous plaira point; car elle trouve encore que les vents s'emparent de son estomac, comme dans le premier temps; ce qui fait voir l'inutilité de tout ce qu'elle a pris jusques ici pour les en chasser. L'abbé Têtu triomphe, et bat des mains, et ce triomphe ne sert qu'à déplaire et à mettre en colère, car quel autre parti falloit-il prendre? Cependant la maison de Mme de Coulanges ne désemplit point; comme on est assuré de la trouver, tout ce qui la connoît y vient; et chacun donne son avis, qui est à mon gré un autre mal. C'est tout vous dire que Mme de Montchevreuil[3] y a passé deux après-dînées, et que Mme la chancelière le Tellier, à quatre-vingt-six ans, y passa celle d'avant-hier. Je suis assuré que vous ne nous quitteriez pas si vous étiez ici. Mme de Coulanges me prie de vous dire de sa part mille choses plus tendres les unes que les autres. Dans le nombre des visites qu'elle reçoit, vous croyez bien que les maréchales de Créquy et de Villeroi ne lui manquent pas; ainsi il me fut hier fort aisé de leur faire voir dans votre dernière lettre l'honorable commémoration que vous faites d'elles : elles m'ont chargé de n'épargner aucuns des termes les plus significatifs pour vous bien marquer leur reconnoissance,

1694

3. La femme de Henri de Mornay, marquis de Montchevreuil : voyez tome VI, p. 171.

1694 et pour vous bien assurer qu'elles sont très-sensibles aux marques de votre amitié. La maréchale de Créquy est fort tendre sur le sujet de Blanchefort[4]; et vous n'avez rien oublié de tout ce qui se pouvoit dire à cette occasion pour la bien flatter. Vous n'avez assurément, ma belle Madame, qu'à me mettre entre les mains tous vos souvenirs, j'en ferai toujours un très-bon usage et fort aisément, car vous connoissez tous mes amis et toutes mes amies. Je ne sais si je n'irai point demain à Pontoise : je reçus hier une semonce fort obligeante de mon aimable cardinal[5], et son ambassadeur me fit entendre qu'il pourroit bien m'envoyer ce soir une voiture pour cela; je n'y serai qu'autant de temps que l'état de Mme de Coulanges me le permettra; car vous croyez bien que désormais cet état fera la règle de mes séjours. C'est un premier devoir à quoi je n'ai garde de manquer; mais c'est elle-même qui veut que j'aille mon chemin, disant que sa maladie ne doit pas être regardée comme un mal dont on voie sitôt la fin; et c'est à moi sur cela à marcher avec prudence.

Nous avons eu bien des affaires avec Carette; mais cela seroit bien long à vous conter : on l'avoit mis d'une partie à Vaugirard avec Mmes de Louvois, de Créquy, Bernières; et Mme de Coulanges y avoit fourré une pe-

4. Blanchefort (voyez tome VIII, p. 46, note 3) était fils de la maréchale de Créquy; il venait de se distinguer dans une escarmouche. « M. le maréchal de Boufflers ayant su que les troupes de Liége faisoient un grand fourrage, détacha du Rosel, brigadier de cavalerie, avec quelques escadrons; et le marquis de Blanchefort, plus nouveau brigadier que du Rosel, pria M. de Boufflers de le laisser marcher aussi. Ces messieurs trouvèrent les ennemis fourrageant, prirent beaucoup de chevaux, battirent quelques troupes des ennemis, et en tuèrent deux cents. Le marquis de Blanchefort eut un cheval tué sous lui à cette affaire. » (*Journal* de Dangeau, au 8 juillet 1694.)

5. Le cardinal de Bouillon.

tite Mme de Séchelles, amie de Mme de Pezeux, fort jolie, et dont Carette disoit qu'il étoit amoureux passionné; on espéra que cette passion réjouiroit la compagnie, et tout cela se passa de travers. La marquise de Créquy outra la pièce; M. de Barbesieux, qui survint, parut touché de la petite dame, et le tout pour rendre Carette jaloux; enfin on en vint si bien à bout, que Carette s'en retourna furieux à Paris, en traitant Mme de Coulanges d'infâme, qui n'avoit amené cette jeune femme que pour la vendre à son cousin; et Mmes de Louvois et de Créquy, de bonnes confidentes. Enfin cela fut si plaisant, qu'on n'a parlé d'autre chose à Paris; mais vous croyez bien que tous les acteurs de la pièce n'ont fait qu'en rire, et que tout le ridicule en est tombé sur le *marquis* de Carette; si on l'avoit mieux connu, on ne l'auroit point admis en si bonne compagnie. Il a été longtemps sans revenir voir Mme de Coulanges; mais enfin, comme elle en avoit affaire, elle a fait marcher le P. Gaillard pour lui demander pardon; et le *Prince* paroît à l'heure qu'il est avoir mis tout son ressentiment sous les pieds du crucifix; mais comme Mme de Coulanges est retombée après cette *pétoffe*, il y a bien des gens qui la trouvent hardie d'avoir repris les remèdes de Carette. Voilà grossièrement le sujet de cette pièce, qui a été fort ridicule. Eussiez-vous jamais pris votre amie pour une vendeuse de chair humaine, et de concert avec elle, de telles confidentes que celles que je vous ai nommées? 1694

Il n'y a rien ici de nouveau; et puis les nouvelles publiques, et plusieurs particulières vous vont par l'abbé Bigorre et par Mme de la Troche. Mme de Bagnols, qui partit samedi pour Versailles, y est tombée si malade, qu'il la fallut saigner du pied en diligence; cela est fort commode pour les gens qui lui prêtent leur appartement; mais aussi que va-t-elle faire dans cette galère? Voilà son

1694 portrait que je vous envoie : y a-t-il rien de plus plaisant que cette taille-douce avec ses chiens, et son nom gravé et orthographié à ne pouvoir pas le prendre pour un autre[6] ? Cette taille-douce a fort réjoui Mme de Coulanges ; c'est Mme de Louvois qui vient de me l'envoyer, et vous la recevrez tout chaudement. Adieu, ma très-aimable : toujours mille tendresses et mille respects pour vous et pour tous les habitants du magnifique château où vous êtes. Je vois ces amusements et toute votre bonne compagnie, et l'eau m'en vient à la bouche. Monsieur l'archevêque d'Arles m'a fait une très-bonne et très-aimable réponse, et j'aurai encore l'honneur de lui écrire incessamment. C'est donc présentement Monsieur de Carcassonne qui est malade.

1384. — DE COULANGES ET DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 27e août.

DE COULANGES.

Je viens de passer trois semaines tant à Pontoise qu'à Versailles sans débrider, c'est-à-dire sans revenir à Paris. Vous pouvez bien juger par là de la meilleure santé de Mme de Coulanges ; car pour peu qu'elle eût été équivoque, vous croyez bien que je ne l'eusse pas quittée, ou que mon voyage n'eût pas été si long. J'ai été même fort content à mon retour, l'ayant trouvée avec un très-bon visage et fort engraissée ; cependant elle ne se tient pas

6. Mme du Gué de Bagnols (*sœur de Mme de Coulanges, qu'on appelait d'ordinaire Mme de Bagnols, la distinguant ainsi de Mme du Gué, mère des deux sœurs*) a en effet été gravée assise et tenant un chien. Voyez la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, Appendice du tome IV, p. 206, première colonne. (*Note de l'édition de* 1818.)

encore guérie, parce qu'elle a de temps en temps de petits retours de colique, et qu'elle n'est pas tout à fait délivrée des vents qui veulent s'établir dans son estomac, et qui font qu'elle est quelquefois enflée; mais enfin elle mange, sobrement à la vérité; elle a de bonnes nuits, et elle va et vient par le monde, comme si de rien n'étoit. Voilà ce qui a succédé au triste état dont je vous rendis compte dans ma dernière lettre. Elle s'est remise aux gouttes de Carette, avec intention pourtant de laisser passer des jours sans en prendre; elle est au surplus délivrée des fréquentes visites du *Marquis*, parce qu'il a été lui-même assez malade, et qu'il ne sort point encore. Je n'ai pas manqué, ma très-aimable Madame, de faire lire votre lettre à Mme de Coulanges, qui a été fort contente d'y voir la continuation de votre amitié, et fort touchée des sentiments de l'adorable Pauline, qui a des manières d'écrire et des expressions si naturelles, qu'on est très-persuadé qu'elle a dans le cœur tout ce qu'elle écrit. Ainsi Mme de Coulanges et moi, nous lui sommes très-obligés de tout ce qu'elle nous dit d'agréable, et nous vous supplions instamment, ma belle Marquise, de la bien remercier, et tous les habitants de ce magnifique château, qui veulent bien s'intéresser à ce qui nous regarde. Mais revenons à nos moutons, car vous voulez des détails, et il me semble que vous m'avez écrit autrefois que c'étoit le style de l'amitié[1]. Ce fut donc un vendredi matin qu'une calèche à six chevaux de l'aimable cardinal de Bouillon me vint prendre chez moi, et me mena rapidement dîner à Saint-Martin, où je trouvai M. et Mme de Croissy, Mlle de Croissy[2], Mme de Saint-Géran, 1694

Lettre 1384. — 1. Voyez le dernier alinéa de la lettre du 1er décembre 1690, tome IX, p. 593.

2. Sans doute l'aînée, Marie-Françoise, née le 6 février 1671, mariée le 15 mai 1696 à Joachim de Montaigu, vicomte de Beaune,

1694 et Richard Hamilton[3], qui y étoient dès la veille. Mon amour-propre fut content de la réception qu'on me fit; quelle chère, quelle maison, quelles promenades, et quelle liberté! Les Croissys s'en allèrent samedi au soir; mais ils furent remplacés dans le moment par la comtesse de Furstemberg[4], et par Mlle d'Albret[5], une jolie se-

marquis de Bouzoles, lieutenant général. « Bouzoles, dit Saint-Simon (tome I, p. 307), gentilhomme d'Auvergne tout simple et peu connu, sinon pour avoir acheté le régiment Royal-Piémont, épousa la fille aînée de Croissy, déjà fort montée en graine et très-laide. Ce n'étoit pas faute d'ambition d'être duchesse comme ses cousines; mais à force d'attendre et d'espérer, il fallut faire une fin et se contenter du possible, fort éloigné du titre. Elle avoit infiniment d'esprit, de grâce et d'amusement dans l'esprit, et passoit sa vie avec Madame la Duchesse; elle ne faisoit pas moins de chansons bien assenées qu'elle, mais elle et son cher ami Lassay ne furent pas à l'épreuve des siennes, et si parlantes et si plaisantes qu'on s'en souvient toujours. »

3. Richard Hamilton, frère d'Antoine et de la comtesse de Gramont, lieutenant général en 1692 dans l'armée de Jacques II, et en 1708 dans celle du chevalier de Saint-Georges, dont il quitta le service au commencement de 1713. Dangeau dit au 20 décembre 1717: « Richard Hamilton est mort à Poussay, chez sa nièce l'abbesse, fille de la feue comtesse de Gramont, sœur de Richard. » — « Richard Hamilton, ajoute Saint-Simon, étoit un homme de beaucoup d'esprit, qui savoit, qui amusoit, qui avoit des grâces et de l'ornement, et qui ayant eu une fort aimable figure, avoit eu beaucoup de bonnes fortunes en Angleterre et en France, où la catastrophe du roi Jacques l'avoit ramené. Il avoit servi avec distinction, et la comtesse de Gramont, sa sœur, l'avoit aidé à s'initier dans les compagnies de la cour les plus choisies; mais elles ne lui procurèrent aucune fortune, pas même le moindre abri de la pauvreté. Il étoit catholique, et sa sœur l'avoit mis dans une grande piété, qui l'avoit fait renoncer aux dames, pour qui il avoit fait de très-jolis vers et des historiettes élégantes. Il alla mourir chez sa nièce, quoique pauvre elle-même, mais moins pauvre que lui, pour ne pas mourir de faim. »

4. Catherine-Charlotte, fille de Jean-Ernest, comte de Wallenrodt, mariée en premières noces à François-Antoine, comte de la Marck, dont elle eut un fils, et en secondes noces à Emmanuel-François-Egon, comte de Furstemberg, tué en 1686 à l'assaut de Belgrade. Elle mourut le 4 avril 1726, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

5. Morte à Port-Royal de Paris, le 16 septembre 1696.

conde fille de Mme de Bouillon. Le dimanche arrivèrent, Monsieur le Grand.... 1694

DE MADAME DE COULANGES.

C'est moi qui arrive dans Saint-Alexis, où je trouve un vieil enfant entouré de jouets, et tout ravi dans la contemplation de ses poupées; il sait lire et écrire cet enfant; il me fait voir qu'il vous a rendu compte de tout ce que j'avois à vous dire sur ma santé : vous n'aurez donc point de mes nouvelles cet ordinaire, mon amie; mais je vous assurerai de toute la vive reconnoissance que j'ai de vos bontés pour moi. Peut-être guérirai-je, peut-être mourrai-je; mais je vous aime bien en attendant, ma très-aimable; je ne suis point du tout insensible à toutes les honnêtetés que je reçois des habitants du palais *de la Félicité*[6]; M. de la Garde a beaucoup de part à ma reconnoissance; et pour l'adorable Pauline, j'en suis charmée : savoir dire des choses aussi aimables que celles que M. de Coulanges m'a montrées, est un trésor que je suis bien aise en vérité qui ne me soit point caché. Jamais absente n'a été moins oubliée qu'elle l'est ici; on en parle, on la loue; et je dis tristement :

Mais ce n'est pas la voir que de s'en souvenir[7].

Cela est trop plaisant combien je l'aime; je crois devoir lui en demander pardon, et j'ai même la confiance d'espérer l'obtenir. Le maréchal d'Humières est bien malade[8]; mais le maréchal de Villeroi se porte bien. Mon amie, n'avez-vous jamais vu une Mme Berthier belle et

6. Le château de Grignan.

7. Ce vers revient encore ci-après, dans la lettre, aussi de Mme de Coulanges, du 27 janvier 1696.

8. Il mourut à Versailles, le 31 août, à midi. Voyez ci-après, p. 188 et note 4.

1694 fleurie, jeune et saine? elle est morte en quatre jours; et puis, comptez sur quelque chose en cette vie. Je vous embrasse, ma très-belle, et je sens le plaisir de vous griffonner quelques lignes, que vous ne pourrez peut-être pas lire. Voici bien une autre rareté que je viens de trouver ici : c'est le miroir de toilette dont se servoit la reine Marguerite[9]; les carrés[10] y manquent, on les va chercher par toute la terre; c'est bien à M. de Coulanges à avoir les restes de la reine Marguerite!

DE COULANGES.

C'est bien parlé; voilà un beau griffonnage, et une femme qui a du sens et de la raison peut-elle orthographier de la sorte? Je suis vengé de toutes ses mauvaises plaisanteries à mon égard par l'espérance bien fondée que j'ai que vous ne les pourrez jamais lire.

Le dimanche, arrivèrent donc Monsieur le Grand, Mme d'Armagnac, avec les *Anges*[11], ses filles, Mlle de Bouillon[12] et Mme de Beaufremont[13]; et lundi à dîner, le chevalier de Lorraine; et le mardi, M. de Bouillon, la duchesse de la Ferté[14] et Langlée : tout cela fait une compa-

9. Sans doute l'une des deux Marguerite reines de Navarre, la grand'mère ou la première femme de Henri IV, et bien probablement la plus célèbre des deux, c'est-à-dire la première.

10. « *Quarré* (*carré*) *de toilette* est un petit coffret carré où les dames mettent leurs essences, fards et pommades, qui servent à leur toilette. » (*Dictionnaire de Furetière*, 1690.)

11. Voyez tome III, p. 10, note 19. — 12. Marie-Élisabeth.

13. Il y a sans doute ici une erreur d'impression, et nous pensons qu'il s'agit, non pas de Mme de Beaufremont, nous ne voyons en 1694 personne qui pût porter ce nom-là, mais de Mlle de Beaufremont, sœur du marquis de Listenois, qui vécut longtemps chez les Duras et les brouilla, « laide, pieuse, joueuse, mais qui avoit beaucoup d'esprit, » dit Saint-Simon (tome IV, p. 364). Elle mourut en 1705. Voyez dans le *Journal* de Dangeau deux additions de Saint-Simon, tome I, p. 213, et tome X, p. 308 et 309.

14. Voyez tome V, p. 499, note 4.

gnie admirable pour manger les bons mets du cardinal, et pour faire ronfler les pistoles au lansquenet, tout comme si elles ne valoient pas quatorze francs la pièce. Il y eut beaucoup de sang répandu, mais il ne fut pas perdu ; et tel devint gai, qui étoit triste auparavant, comme tel devint triste, qui auparavant étoit de fort bonne humeur ; des quarante et cinquante pistoles aux réjouissances[15] seulement : en un mot, grande chère et beau jeu. Nous nous séparâmes tous, qui un jour plus tôt, qui un jour plus tard ; mais le jeudi, le cardinal me ramena à Versailles avec Mme de Saint-Géran, qui avoit trouvé le gîte de Saint-Martin fort bon. J'ai été à Versailles depuis ce jeudi jusqu'à avant-hier en toute joie et en toute liesse, et, ce qui est rare à Versailles, en toute liberté ; car Dieu merci, je n'y vois que qui j'y veux voir, et que les personnes encore qui me conviennent. J'ai donc passé mes journées avec la maréchale de Villeroi, qui répond à vos souvenirs comme vous le pouvez desirer, et qui dit, comme vous, que je ne ménage point les termes pour vous parler de ses sentiments ; avec la duchesse de Villeroi, qui me parle très-souvent de l'adorable Pauline et qui la souhaite à tout propos ; avec la Saint-Géran, *belle pochette et rien dedans*[16] ; avec tout ce qui s'appelle Noailles, Boufflers, Croissy ; à toute heure chez Mme d'Armagnac, qui me donne son portrait et celui de ses filles ; mais chez qui encore? chez Madame la Duchesse[17], la plus gracieuse et la plus jolie princesse qui

1694

15. Terme du jeu de lansquenet. Voyez le *Dictionnaire de l'Académie*.

16. « On dit proverbialement et figurément : *Belle pochette et rien dedans*, pour dire : Belle montre et peu de rapport ; et cela se dit des personnes et des choses qui n'ont que l'apparence. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

17. La duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Nantes. Voyez tome VII, p. 438, note 31.

1694 fut jamais; j'y ai eu des entrées fort libres; et je lui ai déclaré que quelques avances qu'on me fît de la part des autres princesses pour les fréquenter, je ne verrois jamais qu'elle. Enfin, ma chère gouvernante, je ne me suis point du tout encanaillé, et je ne serois point encore revenu, si je m'étois laissé aller aux pressantes instances qu'on m'a faites pour rester encore à Versailles; mais il a bien fallu revenir aux ordres de Mme de Louvois, qui graisse ses bottes pour aller à Tonnerre et à Ancy-le-Franc[18], et qui ne veut point faire de voyages sans moi, en sorte que me voici. Elle dit qu'elle partira sans faute mercredi prochain, mais tant de gens lui disent qu'elle va trouver du mauvais air, et lui veulent ôter ce voyage de l'esprit, qu'hier au soir la tête lui en tournoit : si elle le fait donc, je m'en vais avec elle, et voilà notre commerce interrompu pour quelque temps; si je ne le fais pas, je ne m'éloignerai point de Paris : ainsi je serai à portée de vous rendre toujours compte de mes faits et gestes.

La disgrâce de Mlle Chouin a fait une grande nouvelle à Versailles[19] : la princesse de Conti eut l'honnêteté d'as-

18. Voyez la note 2 de la lettre suivante, p. 188.

19. Voici quelle fut la cause de la disgrâce de Mlle Chouin. Jean-Baptiste de Clermont Chate, chevalier de Malte, cornette des chevau-légers, était le cadet de sa maison. Il parvint à s'insinuer dans les bonnes grâces de la princesse de Conti; le Dauphin le voyant chez cette princesse, lui accorda de la bienveillance. Le chevalier de Clermont était parent du maréchal de Luxembourg, qui, se voyant assez mal dans l'esprit du Roi, s'était rapproché de Monseigneur, et cherchait tous les moyens d'assurer son crédit dans le cas où le règne viendrait à changer. Clermont, sous l'influence du maréchal, parut rechercher la main de Mlle Chouin; il n'en fut pas éconduit, et bientôt la liaison de ces deux personnes fut si intime, que la princesse de Conti fut l'objet de leurs plaisanteries. Les lettres qu'ils s'écrivaient furent interceptées et remises au Roi. Ce prince fit à sa fille de sévères réprimandes, et il la couvrit de confusion en l'obligeant de lire les lettres saisies, parmi lesquelles se trouvaient celles qu'elle avait écrites à Clermont, et dont ce dernier faisait à

surer Mlle de Sanzei qu'elle n'avoit aucune part au sujet qu'elle avoit de s'en défaire; mais quel est-il ce sujet? c'est sur quoi on raisonne, qui d'une façon, qui d'une autre, car si jamais Monseigneur a aimé quelqu'un, c'est cette fille. L'a-t-on chassée sans sa participation? La princesse de Conti a eu des entretiens très-particuliers avec le Roi qui étonnoient tout le monde, et voilà ce qu'ils ont enfanté. Mlle Chouin est à Paris chez Mme de Lislebonne, et l'on dit qu'on lui prépare un appartement aux petites Hospitalières[20]. 1694

Vous saurez par l'abbé Bigorre les nouvelles de l'armée, qui furent hier apportées par le petit Bontemps[21]; et moi, je finis par vous remercier aussi de vos détails, et par vous en demander la continuation. Le dîner de

Mlle Chouin le sacrifice le plus insultant. La princesse ne pouvait plus conserver sa fille d'honneur, mais elle ne laissa pas de lui faire une pension par égard pour Monseigneur. On envoya le chevalier de Clermont à Tournay, et au mois d'avril suivant, son frère (Louis Annet de Clermont Chate), évêque de Laon, lui porta l'ordre de se défaire de sa charge, avec défense de jamais reparaître à la cour. Le chevalier se retira dans sa province, reparut à la cour du régent, et mourut en 1718, sans avoir repris de service. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 208 et suivantes; les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 458 et 459; le *Journal de Dangeau*, et les additions de Saint-Simon, au 22 août 1694 et au 6 avril 1695; les *Mémoires de Duclos*, tome LXXVI, p. 74 et suivantes, et l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, tome VIII, p. 935. (*Note de l'édition de* 1818.) — Mlle Chouin était, comme nous avons eu occasion de le dire, nièce de Mme de Buri.

20. Il y avait quatre maisons d'Hospitalières; nous ne savons laquelle désigne ici Mme de Coulanges; peut-être celle qui était voisine des Minimes de la place Royale, et où s'était retirée Mme Scarron avant de devenir gouvernante des enfants de Mme de Montespan.

21. Il apportait la nouvelle d'une marche très-célèbre du maréchal de Luxembourg, qui fit faire quarante lieues en quatre jours à l'armée qu'il commandait sous Monseigneur, et empêcha ainsi le prince d'Orange d'exécuter ses projets. Voyez les *Mémoires de Feuquières*, tome II, p. 317, et le *Journal de Dangeau*, au 26 août 1694. (*Note de l'édition de* 1818.)

1694 Rochecourbières m'a fait venir l'eau à la bouche; je vois d'ici ce lieu enchanté, et j'en connois tout le mérite; rien n'est pareil à la description que vous en faites. Je vous fais mes compliments, quoique un peu tard, sur la mort de M. de la Fayette [22] : sa pauvre mère n'avoit songé qu'à remettre ce nom et cette maison à la cour et dans le monde, et le voilà sur la tête d'une petite fille [23]. On dit que le testament de M. de la Fayette [24], fait par les soins et du vivant de Madame sa mère, a consolé sa femme et M. de Marillac, qui étoient fort affligés avant que d'avoir vu ce testament, lequel est très-désavantageux pour la veuve. M. de Lamoignon vous en pourra dire mieux que moi tous les tenants et aboutissants : c'est, dit-on, l'ouvrage du lieutenant civil. Adieu, ma très-aimable gouvernante; adieu, Madame la Comtesse; adieu, divine Pauline, et tous les aimables habitants d'un des plus magnifiques châteaux que je connoisse : Dieu vous conserve tous, et nous fasse la grâce de nous revoir

22. Dangeau dit au 11 août 1694 : « Le marquis de la Fayette, brigadier dans notre armée et colonel du régiment de la Fère, est mort de maladie à Landau. » Saint-Simon ajoute : « Avec ce M. de la Fayette, sa maison s'éteignit, ancienne et bonne. Il s'appeloit Mottier. Il étoit fils de cette Mme de la Fayette si connue par son esprit et sa liaison si longue et si intime avec M. de la Rochefoucauld, celui de la minorité de Louis XIV. Il étoit gendre de Marillac, conseiller d'État, et ne laissa qu'une fille unique, qui hérita de tout le bien de son grand-père, et qui fut mère du duc de la Trémouille d'aujourd'hui. La Fayette laissa un frère, homme d'esprit, de lettres, de campagne, cynique et singulier, qui avoit de l'honneur et des amis. Il avoit des abbayes et nul ordre. Il est mort bien des années après, sans avoir été tenté de se marier. »

23. Marie-Madeleine de la Fayette, mariée le 13 avril 1706 à Charles-Louis-Bretagne, prince de Tarente, plus tard duc de la Trémouille, petit-fils de la bonne Tarente. Elle mourut le 6 juillet 1717, à l'âge de vingt-six ans. Son mari, né en 1683, mourut en 1719. Voyez p. 172, note 6.

24. Il avait fait son testament le 11 mai 1692. (*Note de l'édition de* 1818.)

quelque jour! Mme de Morangies[25] est très-malade : Mme Bénard de Rezé[26], notre voisine, est morte; et j'ai appris aussi la mort d'un de mes cousins d'Ormesson[27], qui étoit religieux de Sainte-Geneviève, et, je crois, votre filleul. Enfin l'on meurt à tout âge et par tout pays. Faites savoir, je vous prie, à M. le comte de Grignan, quand vous lui écrirez, combien je l'honore, et n'oubliez pas dans mes litanies la bonne Martillac, ni Monsieur le doyen[28]. On vous aura mandé l'histoire tragique d'Hanovre[29]. La cour s'en va le 15e du mois prochain à Fontainebleau[30]. 1694

1385. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 1er septembre.

Adieu, ma belle gouvernante; adieu, Madame la Comtesse; adieu, divine Pauline; adieu, Monsieur le chevalier, et tous les charmants habitants du palais d'Apollidon[1] :

25. Serait-ce la femme d'un brigadier d'infanterie, neveu de la Fare, que Dangeau nomme plusieurs fois, et qui mourut en juillet 1705? Ou bien ne faut-il pas plutôt lire *Morangis*, nom qui se trouve au tome III, p. 12, et au tome V, p. 205?

26. Sans doute la femme de Cyprien Bénard, seigneur de Rezé, conseiller d'État, dont il est fait deux fois mention dans le *Journal* de Dangeau.

27. Simon le Fèvre d'Ormesson, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, prieur de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois. Il était cousin germain de Coulanges et de Mme de Sévigné. (*Note de l'édition de* 1818.)

28. Du chapitre de Grignan.

29. La mort du comte de Kœnigsmark (1er juillet 1694). Voyez tome IV, p. 61, note 6, et le récit de Saint-Simon, tome I, p. 242 et 243.

30. Le Roi partit de Versailles pour Fontainebleau le 16 septembre; il en revint le 27 octobre. Voyez la *Gazette* du 18 septembre et celle du 30 octobre.

Lettre 1385. — 1. Voyez tome II, p. 253, note 15.

1694 je pars de ce pas pour Tonnerre et pour Ancy-le-Franc[2], et je m'abandonne avec soumission à mon étoile errante, qui ne me guide point trop mal. Mme de Louvois, contre l'avis des sottes gens qui s'opposoient à son voyage, en lui disant qu'une femme aussi riche et aussi heureuse qu'elle ne doit jamais passer Meudon[3], a pris courage, et part sans écouter davantage tous les flatteurs de sa cour. Cependant si elle alloit tomber malade, jugez de l'embarras et des repentirs qui nous suffoqueroient; mais il faut espérer que Dieu nous conservera tous en vie et en santé; toujours est-il vrai qu'il n'y a point actuellement d'air plus détestable que celui de Paris, où tout le monde est malade et meurt. L'évangile du jour est la mort du maréchal d'Humières, qui mourut hier à Versailles[4];

2. Terre de la maison de Louvois, près de Tonnerre. Voyez l'*Itinéraire de Paris à Lyon*, de M. Joanne, p. 24 et 25. Le magnifique château d'Ancy-le-Franc, bâti pour les Clermont-Tonnerre, ne fut vendu à Louvois qu'en 1683.

3. Meudon appartenait encore à Mme de Louvois (voyez la lettre du 4 août 1694, p. 173 et 174). Elle le céda l'année suivante au Roi : voyez la lettre du 3 juin 1695.

4. Voyez ci-dessus, p. 181, note 8, et le *Journal* de Dangeau, au 31 août. Saint-Simon, qui consacre à cet endroit une longue note au maréchal d'Humières, dit entre autres choses : « C'étoit un homme aimable au dernier point, jusque dans ses colères, qui avoit toujours été du plus grand monde et du plus choisi, et qui avec beaucoup de valeur et d'aisance dans les manières, mais avec un esprit médiocre et des talents bornés pour la guerre, en avoit un infini pour la cour, dont il rassembloit chez lui tout l'illustre et l'agréable avec une grande magnificence, et avoit partout l'air du maître, et chez lui et ailleurs, sans en avoir le haut ni le rebutant, et d'autant mieux avec le Roi qu'il étoit le très-humble serviteur des ministres.... C'étoit un homme de toutes sortes de plaisirs et de fêtes.... Un courtisan de ce caractère ne pensa guère à sa fin; c'est ce qu'il déplora comme le feu duc de Créquy, qui lui étoit en cela fort semblable, et qui s'écrioit amèrement qu'il n'avoit point d'échelle pour monter au ciel. Le maréchal d'Humières avoua humblement qu'il n'y avoit jamais pensé, et mourut dans le sein de la cour,

l'on a attendu si tard à lui dire qu'il alloit mourir, de peur de l'effrayer, qu'il a fallu recourir à Monsieur l'évêque de Troyes, pour tourner à bien ses derniers moments, dans lesquels il a reçu ses sacrements : voilà un beau sujet de faire des réflexions. Le public donne déjà tous les grands postes qu'il occupoit; je ne sais si le Roi sera de même goût; je souhaite du moins que le public ne se trompe pas, lorsqu'il donne l'artillerie au maréchal de Villeroi [5]. La maréchale et la duchesse suivirent hier le Roi à Marly; cela me paroît d'un bon augure. La maison d'Humières, au surplus, est ruinée de fond en comble; il n'y eut jamais une telle déroute; la maréchale n'aura point de pain, au pied de la lettre : autre sujet encore de réflexion sur la mauvaise conduite. La maréchale, qui vint hier débarquer chez sa fille d'Isenghien [6], se retire aujourd'hui chez les Filles de la Croix [7] dans le faubourg Saint-Antoine, sous les auspices de l'abbé d'Effiat [8], qui pourra lui servir de caution envers les religieuses. Mme de Coulanges se porte assez joliment; elle a envoyé à son

1694

dans son appartement de Versailles, entre les bras de l'abbé de Fénelon..., qui, avec peu ou point d'habitude avec lui, l'assista dans ce terrible passage. » — Voyez tome I, p. 403, note 7, et tome II, p. 114, note 8.

5. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 1er septembre, que le Roi donna la charge de grand maître de l'artillerie au duc du Maine, qui rendit celle de général des galères. Le maréchal de Boufflers succéda à d'Humières dans le gouvernement de Flandre et pays conquis. Voyez la *Gazette* du 4 septembre.

6. Marie-Thérèse de Crevant d'Humières, mariée le 10 février 1677 à Jean-Alphonse de Gand dit Villain, prince d'Isenghien, né à Bruxelles le 13 juillet 1655, mort à Versailles le 6 mai 1687.

7. Couvent de l'ordre de Saint-Dominique, situé rue de Charonne. Au siècle suivant le prix de la pension était de quatre à cinq cents livres, ou trois cents livres sans vin. Voyez le *Dictionnaire de Paris*, par Hurtaut et Magny (1779), tome IV, p. 10.

8. Voyez tome I, p. 440, note 5.

1694 *marquis*[9] une tabatière d'or, pesant deux cents écus, et coûtant dix louis de façon, sous prétexte qu'elle avoit du tabac meilleur que le sien. Le *Marquis* n'a pas daigné seulement l'en venir remercier, et a publié qu'elle lui avoit fait un présent où il y avoit plus d'invention que de magnificence; il prétend lui avoir donné pour deux cent cinquante pistoles de bouteilles[10]; jamais il n'y eut un homme plus extravagant, et Mme de Coulanges est bien heureuse d'en être défaite. Je la quitte avec quelque repos, par le bon état où je la laisse. Adieu, mon aimable gouvernante : je m'en vais être plus près de vous de quarante-cinq lieues, et dans le voisinage de Bourbilly, si je ne me trompe; je trouverai peut-être les bois de Chantal[11] sur mon chemin, et ils me feront plaisir, quand je les entendrai nommer. Je vous embrasse, ma belle Madame, avec une tendresse infinie. Écrivez-moi toujours, quand cela vous conviendra; j'ai prié Mme de Coulanges de m'envoyer toutes vos lettres : ainsi ne nous séparez point, cela seroit inutile, puisque les siennes me viendront, après qu'elle les aura lues.

1386. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 9e septembre.

J'ai reçu plusieurs de vos lettres, mon cher cousin; il n'y en a point de perdues : ce seroit grand dommage;

9. Carette, son médecin. Voyez p. 162, note 9, et p. 168, note 3.
10. De son élixir.
11. Le château de Chantal était dans la paroisse de Monthelon près d'Autun (voyez Walckenaer, tome I, p. 3, et notre tome IV, p. 13, note 20); mais d'autres bois que ceux du château pouvaient porter ce nom, soit autour de Bourbilly, soit ailleurs.

elles ont toutes leur mérite particulier, et font la joie de toute notre société; ce que vous mettez pour adresse sur la dernière, en disant adieu à tous ceux que vous nommez, ne vous a brouillé avec personne: *Au château royal de Grignan*. Cette adresse frappe, et donne tout au moins le plaisir de croire que dans le nombre de toutes les beautés dont votre imagination est remplie, celle de ce château, qui n'est pas commune, y conserve toujours sa place, et c'est un de ses plus beaux titres : il faut que je vous en parle un peu, puisque vous l'aimez. Ce vilain degré par où l'on montoit dans la seconde cour, à la honte des Adhémars, est entièrement renversé, et fait place au plus agréable qu'on puisse imaginer; je ne dis point grand, ni magnifique, parce que ma fille n'ayant pas voulu jeter tous les appartements par terre, il a fallu se réduire à un certain espace, où l'on a fait un chef-d'œuvre. Le vestibule est beau, et l'on y peut manger fort à son aise; on y monte par un grand perron; les armes de Grignan sont sur la porte; vous les aimez, c'est pourquoi je vous en parle. Les appartements des prélats, dont vous ne connoissez que le salon, sont meublés fort honnêtement, et l'usage que nous en faisons est très-délicieux. Mais puisque nous y sommes, parlons un peu de la cruelle et continuelle chère que l'on y fait, surtout en ce temps-ci; ce ne sont pourtant que les mêmes choses qu'on mange partout: des perdreaux, cela est commun; mais il n'est pas commun qu'ils soient tous comme lorsqu'à Paris chacun les approche de son nez en faisant une certaine mine, et criant : « Ah, quel fumet ! sentez un peu; » nous supprimons tous ces étonnements; ces perdreaux sont tous nourris de thym, de marjolaine, et de tout ce qui fait le parfum de nos sachets; il n'y a point à choisir; j'en dis autant de nos cailles grasses, dont il faut que la cuisse se sépare du corps à la première semonce (elle n'y manque

1694

1694 jamais), et des tourterelles, toutes parfaites aussi. Pour les melons, les figues et les muscats, c'est une chose étrange: si nous voulions, par quelque bizarre fantaisie, trouver un mauvais melon, nous serions obligés de le faire venir de Paris, il ne s'en trouve point ici; les figues blanches et sucrées, les muscats comme des grains d'ambre que l'on peut croquer, et qui vous feroient fort bien tourner la tête, si vous en mangiez sans mesure, parce que c'est comme si l'on buvoit à petits traits du plus exquis vin de Saint-Laurent[1]; mon cher cousin, quelle vie! vous la connoissez sous de moindres degrés de soleil : elle ne fait point du tout souvenir de celle de la Trappe. Voyez dans quelle sorte de détails je me suis jetée : c'est le hasard qui conduit nos plumes; je vous rends ceux que vous m'avez mandés, et que j'aime tant; cette liberté est assez commode, on ne va pas chercher bien loin le sujet de ses lettres.

Je loue fort le courage de Mme de Louvois d'avoir quitté Paris, contre l'avis de tous ceux qui lui vouloient faire peur du mauvais air : eh! où est-il ce mauvais air? qui leur a dit qu'il n'est point à Paris? Nous le trouvons quand il plaît à Dieu, et jamais plus tôt. Parlez-moi bien de vos grandeurs de Tonnerre et d'Ancy-le-Franc; j'ai vu ce beau château, et une reine de Sicile sur une porte, dont Monsieur de Noyon vient directement[2]. Je vous

Lettre 1386. — 1. Voyez tome VIII, p. 557, note 30.

2. Cette reine de Sicile était Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre, petite-fille de Hugues IV, de la première maison des ducs de Bourgogne. Elle fut la seconde femme de Charles de France, roi de Sicile et comte d'Anjou, et mourut le 5 septembre 1308. Elle figurait sans doute sur les deux cartes généalogiques dont parle Saint-Simon (tome I, p. 107), et qui étaient intitulées : « Descente de la très-auguste maison de Clermont-Tonnerre, des empereurs d'Orient et des empereurs d'Occident. » — Dans une de ses chansons, Coulanges dit du château d'Ancy-le-Franc :

A grands frais le bâtit

trouve trop heureux : au sortir des dignités de M. le duc de Chaulnes, vous entrez dans l'abondance et les richesses de Mme de Louvois; suivez cette étoile si bienfaisante tant qu'elle vous conduira. Je le mandois l'autre jour à Mme de Coulanges; elle m'a parlé de Carette: ah! quel fou! 1694

Comment pourrons-nous passer de tout ceci, mon cher cousin, au maréchal d'Humières, le plus aimable, le plus aimé de tous les courtisans? Il dit à Monsieur le curé de Versailles : « Monsieur, vous voyez un homme qui s'en va mourir dans quatre heures, et qui n'a jamais pensé ni à son salut, ni à ses affaires. » Il disoit bien vrai, et cette vérité est digne de beaucoup de réflexions; mais je quitte ce sérieux, pour vous demander sur un autre ton sérieux si je ne puis pas assurer ici Mme de Louvois de mes très-humbles services; elle est si honnête qu'elle donne toujours envie de lui faire exercer cette qualité. Mandez-moi qui est de votre troupe, et me payez avec la monnoie dont vous vous servez présentement. Je suis aise que vous soyez plus près de nous, sans que cela me donne plus d'espérance; mais c'est toujours quelque chose. M. de Grignan est revenu à Marseille; c'est signe que nous l'aurons bientôt. La flotte qui est vers Barcelone[3] fait mine de prendre bientôt le parti

Antoine de Clermont;
Partout est sa devise,
Partout son écusson.

3. La flotte alliée, commandée par l'amiral Russell, protégeait Barcelone, que menaçait le maréchal de Noailles. Tourville, inférieur en forces, s'était retiré à Toulon. Voyez l'*Histoire de France* de M. Henri Martin, tome XIV, p. 200. On lit dans le *Mercure* de septembre (p. 319 et 322) : « Jamais flotte n'a fait tant de bruit que la flotte de l'amiral Russell jointe avec celle de Hollande, et jamais flotte n'a tant coûté ni moins produit. Elle a été devant Barcelone, c'est tout, et ce tout n'est rien. Elle croit en avoir empêché le siége, et on ne

1694 que la saison lui conseille. Tout ce qui est ici vous aime et vous embrasse, chacun au prorata de ce qui lui convient, et moi plus que tous. Monsieur de Carcassonne est charmé de vos lettres.

1387. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Tonnerre, le 3e octobre.

Cela est honteux, cela est horrible, cela est infâme, que depuis que je suis dans votre voisinage, je ne vous aie pas donné le moindre signe de vie; cependant Tonnerre et Grignan, Grignan et Tonnerre, Ancy-le-Franc et Grignan, Grignan et Ancy-le-Franc, tous ces châteaux peuvent fort bien avoir quelque commerce ensemble sans se mésallier, et ne pas regarder aux portes à qui passera le premier. Il y a un mois que je me promène dans les États de Mme de Louvois; en vérité ce sont des États, au pied de la lettre; et c'en sont de plaisants[1], en comparaison de ceux de Mantoue, de Parme et de Modène. Dès qu'il fait beau, nous sommes à Ancy-le-Franc; dès qu'il fait vilain, nous revenons à Tonnerre; nous tenons partout cour plénière, et partout, Dieu merci, nous sommes adorés. Nous allons, quand le beau temps nous y invite, faire des voyages de long cours, pour connoître la grandeur de nos États; et quand la curiosité nous porte à demander le nom de ce premier village : « A qui est-il? »

fait point de siéges en ce pays-là pendant les chaleurs, du moins des siéges de cette importance.... Ce qui passe pour constant, c'est que le 6. et le 7. de ce mois les flottes d'Angleterre et de Hollande séparées ont passé par Alicante, faisant route vers Cadix. »

Lettre 1387. — 1. Tel est le texte de l'édition de 1751, la première où cette lettre ait paru. Ne faut-il pas plutôt lire : « de puissants? » Voyez la réponse, p. 200.

on nous répond : « C'est à Madame. — A qui est celui qui est le plus éloigné? — C'est à Madame. — Mais là-bas, là-bas, un autre que je vois? — C'est à Madame. — Et ces forêts? — Elles sont à Madame. — Voilà une plaine d'une grande longueur. — Elle est à Madame. — Mais j'aperçois un beau château. — C'est Nicei[2], qui est à Madame, une terre considérable, qui appartenoit aux anciens comtes de ce nom. — Quel est cet autre château sur un haut? — C'est Pacy[3], qui est à Madame, et lui est venu par la maison de Mandelot, dont étoit sa bisaïeule. » En un mot, Madame, tout est à Madame en ce pays; je n'ai jamais vu tant de possessions ni un tel arrondissement. Au surplus, Madame ne se peut dispenser de recevoir des présents de tous les côtés; car que n'apporte-t-on point à Madame, pour lui marquer la sensible joie qu'on a d'être sous sa domination? tous les peuples des villages courent au-devant d'elle avec la flûte et le tambour : qui lui présente des gâteaux, qui des châtaignes, qui des noisettes, pendant que les cochons, les veaux, les moutons, les coqs d'Inde, les perdrix, tous les oiseaux de l'air et tous les poissons des rivières l'attendent au château. Voilà, Madame, une petite description de la grandeur de *Madame;* car on ne l'appelle pas autrement dans ce pays; et dans les villages, et partout où nous passons, ce sont des cris de « Vive Madame! » qu'il ne faut pas oublier. Mais cependant, au milieu d'un tel triomphe, il faut dire que Madame n'en est pas plus glorieuse : elle est civile, elle est honnête, et l'on vit auprès 1694

2. Canton de Laigne, arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Voyez plus loin, p. 267 et la note 5.

3. Pacy-sur-Armançon, canton d'Ancy-le-Franc. Le grand-père de Mme de Louvois, Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, avait épousé en 1620 Catherine de Neufville, dame de Pacy, fille de Charles marquis d'Alincourt et de Marguerite de Mandelot, dame de Pacy.

1694 d'elle dans une liberté charmante; pour moi, j'y ai mes coudées franches; mais aussi fais-je dans sa cour un principal personnage. Au surplus, Madame se porte ici beaucoup mieux qu'à Paris; elle y respire un bon air; et il n'en faut de meilleure preuve, qu'on n'entend parler ici d'aucune maladie qui puisse donner de l'inquiétude: aussi fait-elle état de passer ici la Toussaint, et de ne s'en retourner que comme les grandes personnes. Elle est ravie de n'avoir qu'à se tranquilliser; et je lui vois faire avec un tel zèle son noviciat de campagne, et même de province, qu'il est comme assuré qu'elle fera profession, et qu'il ne se passera guère d'automne, quand la cour sera à Fontainebleau, qu'elle ne vienne se reposer ici, et jouir innocemment de tous les plaisirs champêtres. Nous n'avons pas encore eu un moment à nous ennuyer; pour moi, je me porte si bien, ma bonne humeur et mon appétit sont si bien revenus, et ma veine poétique s'est si bien ouverte, qu'il n'y a sottise dont je ne m'avise ici, pour me réjouir premièrement, et puis pour réjouir mon prochain; car charité bien ordonnée doit toujours commencer par soi-même. Il faut bien vous faire part de nos chansons et de nos mascarades: les voilà. Vous aurez bien la bonté de les présenter à la charmante Pauline, et d'en faire *chorus* avec elle; c'est par là que je vous veux récompenser de l'agréable description que vous me fîtes, il y a quelque temps, de votre débauche de Rochecourbières: je n'en ai jamais vu une telle, et j'ai bien mis cette lettre entre les parfaites que je conserve dans mon trésor. Nous n'aurons pas ici grandes compagnies de Fontainebleau, comme nous l'avions espéré; les maréchale et duchesse de Villeroi sont tombées malades à Paris, et nous ont fait peur; mais à l'heure qu'il est, nous sommes rassurés. Le mauvais air, les morts et les maladies y continuent; mais le principal pour moi est que Mme de

Coulanges me paroît hors d'affaire : elle va et vient comme une autre ; et pour peu qu'elle s'applique à faire une vie sainte, il y a toute apparence que le médecin ne rentrera de longtemps chez elle ; Dieu le veuille, et nous conserve tous ! 1694

On me mande de Paris que votre mariage[4] est tout à fait résolu ; que M. de Saint-Amant achète des habits pour sa fille, plus magnifiques les uns que les autres ; que vous avez eu à Grignan cette petite fille, que vous avez trouvée encore plus riche en perfections qu'elle ne l'est en biens, et qu'avant de l'amener à Paris, vous la garderez trois ans à Grignan, pour la rendre un prodige : et qui me mande tout cela ? ce n'est point Mme de Coulanges ; et voilà par conséquent quelle est la voix du peuple : s'il dit bien ou s'il dit mal, je m'en rapporte à vous. J'ai été ravi du mariage de la petite d'Ormesson avec M. d'Aguesseau[5] : je n'en ai jamais vu de mieux assorti, ni de plus desirable. Monsieur le premier président a dit tout ce qui s'en pouvoit dire, et que c'étoit l'alliance du mérite et de la vertu. J'ai fait tous vos compliments à nos reines de Sicile ; la grandeur de la maison de Clermont est bien étalée dans tous les coins et les recoins d'Ancy-le-Franc ; et je suis toujours à admirer qu'on puisse sans mourir voir sortir de sa maison tant de belles et magnifiques possessions. M. de Louvois, avec toute sa faveur, mérite qu'on rende à sa mémoire la justice qu'il a eue de n'entrer dans aucune terre qu'on ne lui ait, pour ainsi dire, jetée à la tête : il n'y a aucun seigneur, grand ni petit, qui puisse lui reprocher la moindre contrainte, et cela peut passer pour un chef-d'œuvre, dans le poste où il étoit.

4. Le mariage du marquis de Grignan avec Mlle de Saint-Amant. Il fut célébré le 2 janvier suivant.

5. Voyez ci-dessus, p. 145, note 7.

1694 Adieu, ma très-aimable Madame : croyez toujours que je ne suis pas indigne de toute l'amitié dont vous m'honorez, par toute la bonne et très-sincère tendresse que j'ai pour vous. Trouvez bon que je me promène dans ce royal château de Grignan, et qu'allant d'appartement en appartement, je rende tous mes honneurs et mes devoirs à ceux qui les occupent; il n'est pas nécessaire de vous les nommer, vous comprenez mes intentions à merveilles. Je n'ai seulement qu'à ne pas oublier la chambre de la bonne Martillac. En vérité, je voudrois bien encore me retrouver avec vous, tous tant que vous êtes, et je n'en veux point désespérer, pour ne pas mourir de chagrin. Mme de Louvois a fort agréablement reçu tous vos compliments, et m'a chargé de vous les rendre avec usure, et de vous supplier d'en distribuer encore de sa part à la belle Comtesse, à la charmante Pauline, et à tout ce qui s'appelle Grignan.

Je crois que vous ne manquez pas de vous bien récrier sur tous les gens qui meurent à Paris; vous avez été apparemment affligée de la mort de Mme de Poissy[6], par rapport à M. de Lamoignon. On nous mande de Fontainebleau que le pauvre petit capitaine Saint-Hérem a fait une chute à la chasse, et qu'il a la cuisse cassée trois doigts au-dessous de la hanche[7]; voilà qui est bien mortel pour un homme de son âge, et j'en suis tout à fait fâché. Vous avez fait de belles réflexions,

6. Voyez ci-dessus, p. 157, note 5.

7. « *Lundi* 27 (septembre), *à Fontainebleau.* — Le Roi courut le cerf en calèche avec Mme la duchesse de Chartres, Mademoiselle et Madame la Duchesse. On courut deux cerfs, et comme le second cerf étoit aux abois, un cerf de change bondit et renversa M. de Saint-Hérem; il a la cuisse cassée, et on craint bien qu'il n'en meure. » (*Journal* de Dangeau.) — Saint-Hérem (voyez tome II, p. 110, note 3) ne mourut qu'en août 1701, à plus de quatre-vingts ans.

de l'humeur que je vous connois, sur la mort de M. de Fieubet[8]; mais adieu. 1694

1388. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 14e octobre.

Votre lettre, mon cher cousin, ne pouvoit être trop longtemps attendue; elle nous a tous charmés, nous l'avons lue et relue, nous avons chanté et rechanté vos chansons; et quand M. de Grignan arriva hier de Marseille[1], où il avoit encore quelques affaires, ce fut la première chose que nous lui lûmes que la lettre et les chansons de Coulanges. Elles trouvèrent leur place, après la première surprise qu'il nous donna; il étoit tombé à Sorgues[2] sur un degré, et s'étoit tellement cassé le nez, et un peu la tête, et avoit de si grands emplâtres, que jamais *la Rapinière* ni *le Destin*[3] n'en portèrent de plus remarquables; mais étant persuadés et bien assurés que ce ne seroit rien du tout, nous reprîmes tous notre pre-

8. « M. de Fieubet est mort ce matin dans sa maison de Villefrit, proche Paris. Il y a déjà plus de trois ans qu'il avoit quitté le monde et s'étoit retiré aux Camaldules de Gros-Bois. Le Roi lui avoit conservé sa place de conseiller d'État. » (*Journal* de Dangeau, 10 septembre 1694.) L'abbé Anselme prononça son oraison funèbre. Voyez la lettre du 15 octobre 1695. — D'Aguesseau, père de l'avocat général, conseiller d'État de semestre, fut fait conseiller d'État ordinaire, en la place de Fieubet. Voyez le *Mercure* de septembre, p. 264 et 265.

Lettre 1388. — 1. Le comte de Grignan, comme nous l'apprend la *Gazette* du 16 octobre, venait de commander les troupes employées à couvrir les côtes de Provence.

2. Petite ville du Comtat Venaissin, canton de Bédarride, arrondissement d'Avignon.

3. Personnages du *Roman comique* de Scarron.

1694 mière joie à vos dépens. Jamais un commencement de discours n'a captivé plus agréablement les auditeurs : *le château d'Ancy-le-Franc*, *celui de Grignan*, *Tonnerre*, *Grignan*, *Grignan et Tonnerre*, cette égalité, cette balance doit plaire également aux vivants et aux morts. Après cela, vous nous peignez, comme dans un miroir, la beauté, la grandeur, la magnificence, l'étendue de toutes ces possessions, et puis, vous vous écriez : « Comment est-il possible que les seigneurs de tels royaumes aient pu se résoudre à s'en défaire? » Hélas! vous le dites dans vos chansons, c'est que depuis très-longtemps l'hôpital étoit attaché à cette maison seigneuriale de Tonnerre; en voilà la seule et véritable raison : raison où il n'y a pas un mot à répondre, raison qui ferme la bouche, raison enfin qui fait sortir le loup du bois, et qui fait que tout est à Mme de Louvois, et qu'on est encore trop heureux d'avoir trouvé un ministre assez riche pour acheter ces espèces de souverainetés, que vous mettez avec raison bien au-dessus de Parme et de Modène. Pour moi, je comprends le bonheur de ces peuples tout accablés de leur pauvreté et de celle de leurs seigneurs, de se trouver sous la domination d'une femme de grande qualité, petite-fille de Gilles[4] et des Mandelots, toute pleine de mérite, de vertus, et de trésors pour répandre à propos dans tous leurs besoins. Quelle douceur! quelle protection! et quelle disposition pour crier de tout leur cœur : « Vive Madame! » C'est la mode du pays de faire des présents, et ces présents leur seront bien rendus. On ne peut rien de plus joli que toutes vos imaginations, ces appa-

4. Mme de Louvois était arrière-petite-fille de Gilles de Souvré, maréchal de France, mort en 1626, et de Marguerite de Mandelot, dame de Pacy, qui avait épousé le marquis d'Alincourt (de la famille de Villeroi), le 20 février 1588. Voyez ci-dessus, p. 195, note 3.

ritions, ces mascarades[5], ce héros enfermé et conservé dans une armoire avec ses descendants[6]. Mon cousin, vous vous êtes surpassé vous-même, et c'est beaucoup dire; mais cette petite chapelle de commodité à la ruelle de votre lit, que vous avez sans doute fait mesurer, et qui a soixante-trois toises de longueur, donne bien à penser à notre chapitre[7], qui croyoit être un des plus beaux de France. Savez-vous bien que cette chapelle est donc comme l'église de Notre-Dame de Paris? Ma fille me prie de vous faire mille amitiés, et de vous assurer qu'elle est ravie de vous retrouver avec toute votre belle humeur et votre veine poétique. Elle vous conjure, comme moi, de remercier Mme de Louvois de l'honneur de son souvenir. Pauline m'a aidée à faire *chorus* de vos aimables couplets; elle vous aime de tout son cœur; et le moyen, mon aimable, de ne vous aimer pas? Si vous étiez assez juste pour aimer qui vous aime, je serois la mieux partagée. Toute notre troupe vous rend au double toutes vos amitiés; votre nom et vos louanges retentissent partout dans ce château : et pourquoi n'y reviendriez-vous pas, tant qu'il y aura des papes à faire et des cardinaux qui vous aimeront? 1694

5. Ce passage a son explication dans deux chansons de Coulanges, trop médiocres pour être données ici. L'une est sur l'apparition de Marguerite de Bourgogne, comtesse de Tonnerre et reine de Sicile, à Mme de Louvois; l'autre est intitulée : « Apparition de la même reine à M. de Coulanges, logé à Tonnerre dans une chambre qui donnoit par une fenêtre sur l'église, et d'où il voyoit le tombeau de bronze de la reine, où elle est représentée en habit de religieuse. »

6. Amadis de Gaule. Voyez la lettre suivante, p. 206.

7. Le chapitre de Grignan.

1694 1389. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Ancy-le-Franc, le 29e octobre.

Nous voici encore dans notre magnifique château. Mme de Louvois s'est trouvé un goût pour la royauté et pour la solitude, choses fort contraires qu'elle ne connoissoit point, en un mot le goût des grands seigneurs du bon vieux temps, qui se trouvoient fort bien chez eux, et dont l'ambition se trouvoit bornée à demeurer maîtres des grandes possessions que leurs pères leur avoient laissées; ils alloient par respect visiter leur souverain; mais leur cour faite et ce devoir rendu, ils n'étoient pas fâchés de se trouver souverains eux-mêmes, et de revenir représenter à leur tour. Mme de Louvois, contente, et avec raison très-contente de son état, s'est donc si bien trouvée d'une liberté dont elle n'avoit jamais joui, et dont il est impossible qu'elle jouisse à Paris, ni même à Meudon, qu'insensiblement elle a attrapé la Toussaint, et que je la vois comme résolue de ne partir de son royaume que le 15e du mois prochain. Pour moi, je me suis rangé volontiers sous ses lois; et plus je connois sa domination toute aimable et toute honnête, plus je suis content de vivre partout où il lui plaira. N'avouerez-vous pas après cela que mes secondes noces sont très-heureuses, et que vous n'avez jamais entendu parler d'un mari plus soumis que je le suis, ni d'un meilleur ménage que le nôtre Quand Mme Louvois est à Tonnerre, c'est le bruit, c'est le tumulte, ce sont tous les attributs de la royauté; quand elle est ici, ce n'est point Mme de Grignan dans son château, exposée à un nombre infini de voisins, exposée aux hommages de tous les Provençaux; mais c'est Mme de Sévigné dans ses Rochers, qui lit, qui se promène beaucoup, qui écrit à Paris, qui reçoit beaucoup de lettres, qui entreprend de son pied des promenades

champêtres et de long cours, et qui fait enfin une vie de campagne, toute pleine de liberté et d'agrément, et une vie que Mme de Louvois goûte de telle sorte, qu'elle ne songe pas qu'il y ait au monde un Fontainebleau ni un Versailles. 1694

Nous arrivons de Tonnerre, où nous avons été recevoir Mme de Courtenvaux[1], qui cavalièrement et honnêtement est partie de Fontainebleau en poste pour venir se ranger auprès de Madame sa belle-mère. Nous avons tous été fort aises de la voir, et nous ne cessons de l'interroger sur les événements du pays d'où elle vient; cela nous fait une compagnie sans contrainte, et un amusement nouveau. Nous n'avons pas manqué à son arrivée ici de lui présenter l'aimable Amadis, qui est bien l'homme de la meilleure compagnie qu'on puisse entretenir, et qui est assurément d'une grande ressource contre l'ennui. Nous allons sagement et raisonnablement passer ici les fêtes, et puis nous ferons une Saint-Hubert[2], à peu près comme celle que nous fîmes il y a trois ans[3] dans ce royal château de Grignan; avec cette différence pourtant que si la bête nous échappe, elle ne tombera pas de si haut. Mme de Courtenvaux vient de recevoir toute sorte d'honneurs à Tonnerre; il y a eu même un bal magnifique, et des mascarades, en sorte qu'elle n'est pas fâchée, non plus que nous, d'être ici en repos loin du monde et du bruit; car nous n'avons pas même de voisins qui nous puissent tourner à importunité.

Voilà, Madame, quel est notre état, selon toutes personnes raisonnables beaucoup plus digne d'envie que de pitié.

Lettre 1389. — 1. La femme du fils aîné de Louvois : voyez la lettre du 15 février 1690, tome IX, p. 459, fin de la note 6.

2. Le 3 novembre.

3. En 1691, au retour du voyage de Rome. Voyez ci-dessus, p. 63 et note 5.

1694 Je suis ravi que ma dernière lettre ait fait le voyage si heureusement, sans passer par Paris : c'est ce qui me donne courage de vous écrire encore celle-ci par la même route. Mon amour-propre m'a obligé de faire voir la vôtre à Mme de Louvois, qui en a été ravie, et qui a pris plaisir à la lire plus d'une fois; car parmi toutes ses bonnes qualités elle a encore celle de goûter les bonnes choses, et en lisant de certaines lettres de leur donner tous les tons qui leur conviennent. Mais où prenez-vous, Madame la Marquise, que si l'on eût marié l'héritier de toutes ces possessions-ci[4] d'une certaine manière, il pourroit les posséder encore? hélas! ne l'est-il pas? n'aura-t-il pas des millions de sa femme? Mais c'est qu'il s'est trop pressé de vendre, et il n'est pas à l'heure qu'il est à s'en repentir; mais c'est qu'il étoit temps qu'Anne de Souvré parût sur cet horizon, et que cela étoit réglé de toute éternité. Il faut avouer aussi que les peuples de ces cantons sont heureux de ce changement; car elle n'a d'application qu'à les soulager, et qu'à donner des marques de sa charité à ceux qui en ont le plus de besoin.

Mais qu'est-ce, Madame, qu'un bruit que Mme de Coulanges me mande qui s'est répandu dans Paris, et dont elle doit s'éclaircir avec vous, que votre mariage est rompu? j'en serois d'autant plus surpris que vous m'en

4. François-Joseph de Clermont, comte de Tonnerre, colonel du régiment d'infanterie de Monsieur et premier gentilhomme de sa chambre, né en 1655, épousa en 1687 Marie de Hanyvel, fille d'Adrien de Hanyvel, comte de Mennevillette, marquis de Crèvecœur, secrétaire des commandements de Monsieur, le même peut-être qui était en 1669 receveur général du clergé, et qui fut, à ce qu'on suppose, empoisonné par Penautier. Il mourut le 30 octobre 1705. Saint-Simon, dans une addition au *Journal* de Dangeau (tome X, p. 461), cite de lui des traits d'esprit; mais il dit aussi : « Ce comte de Tonnerre, frère de l'évêque de Langres et neveu de l'évêque comte de Noyon, étoit si déshonoré sur le courage, qu'on l'auroit été d'avoir affaire à lui, quoi qu'il dît. »

avez parlé dans votre dernière lettre comme d'une chose faite, et dont vous sembliez tous très-contents. Pour moi, j'en serois fâché à l'heure qu'il est; car voyant le changement qui est arrivé dans ces terres, je suis du sentiment qu'il vaut mieux, n'importe à quel prix, conserver ce qui nous vient de nos pères, que de le mettre au hasard, fondé sur un petit point d'honneur, qui avec le temps renverse toutes les bonnes maisons : ainsi, ma très-aimable gouvernante, je suis impatient de savoir la vérité de ce bruit, comme prenant plus d'intérêt que personne à tout ce qui regarde la maison de Grignan. Je vous conjure de la vouloir toujours bien assurer de tous mes respects et de toute ma vénération; et pour vous, ma très-aimable, d'être bien persuadée qu'en m'honorant de vos bonnes grâces, et même de votre tendresse, vous favorisez la personne du monde qui vous estime, et qui vous aime davantage. 1694

Mme de Louvois a reçu avec plaisir toutes les louanges que vous lui donnez, et tous les compliments que vous lui faites. Elle m'ordonne de vous en bien remercier, et de répandre aussi dans votre château beaucoup de compliments de sa part; elle veut que j'envoie à la sage et raisonnable Pauline trois couplets que j'ai ajoutés à l'aventure de *Gradafilée*, en supprimant le couplet que j'avois adressé aux duchesses ses filles, ce qui rend l'ouvrage beaucoup plus complet. Si vous ne connoissez point l'*Amadis*, c'est du grec que je vous envoie.

LES VINGT-QUATRE TOMES DE L'*AMADIS*

TROUVÉS A ANCY-LE-FRANC.

Sur l'air des Folies d'Espagne.

Encore hier, aventure nouvelle,
Gradafilée avec un air benin

1694

Nous apparut, et n'avoit avec elle,
Pour écuyer, que Busando, le nain.

Elle venoit pour avertir Madame
Qu'en ce château, le plus beau du pays,
Un vieux Clermont (Dieu veuille avoir son âme!)
Avoit caché le bonhomme Amadis.

Nous le cherchons, et ne le pouvons croire;
Mais la géante, instruite du trésor,
Nous le fait voir dans le fond d'une armoire,
Où pour le moins depuis cent ans il dort.

Au bruit qu'on fait, le héros se réveille,
Bâille d'abord, frotte ensuite ses yeux,
Se lève, et dit en secouant l'oreille :
« Pourquoi venir me troubler en ces lieux? »

Mais regardant du château la maîtresse,
Troublé, confus, il demande pardon;
Voyant Louvois, il croit voir Grimanesse
Dans le fameux palais d'Apollidon.

Plein de respect, il se rend à Madame,
Et finissant tous les enchantements,
Nous découvrons Oriane sa femme,
Esplandian, et tous ses descendants.

Mme de Louvois demande à Coulanges où il en est d'Amadis. Sa réponse,

Sur l'air de Marianne étoit coquette :

Pour nouvelle, et qui n'est point fausse,
D'Amadis Oriane est grosse,
Et Mabile en a le secret,
Qui répond à qui le demande
Qu'elle a toujours cru sur ce fait
Qu'à tel saint viendroit telle offrande.

De Danemark la damoiselle,
Autant que Mabile fidèle,
Peu scrupuleuse par bonheur,
Attend, dit-on, que l'enfant sorte,

Pour l'emporter à Mirefleur,
Et l'exposer sur quelque porte. 1694

Réponse à une pareille question un autre jour,

Sur le même air :

Amadis par les soins d'Urgande,
Avec sa race belle et grande,
Dans l'île ferme dort enfin,
Comme aussi le nain, et Carmelle,
Maître Élisabeth, Gandalin,
Et la danoise damoiselle.

Maintenant un épais nuage
Nous cache palais et village,
Enveloppe bêtes et gens;
Mais Urgande nous fait promesse
Qu'on les reverra dans le temps
Que viendra Liznard de Grèce.

1390. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 29e octobre.

On me dit hier que votre mariage étoit refait, c'est-à-dire qu'on avoit envoyé des conditions à Mme de Grignan qu'elle auroit tort de ne pas accepter; et comme je suppose qu'elle ne peut avoir tort, je conclus que vous vous mariez, et je m'en réjouis avec vous, ma chère amie.

Le Roi est à Choisy pour jusqu'à samedi [1]; tout le monde revient en foule; l'armée de Flandre est séparée. Nous

Lettre 1390. — 1. Le Roi partit de Fontainebleau le 27 octobre pour aller passer quelques jours à Choisy : voyez la *Gazette* du 30 octobre. Pour Choisy, voyez ci-dessus, p. 173, note 1. — Le 29 octobre, date de notre lettre, était un vendredi; c'est le 30 que le Roi quitta Choisy pour retourner à Versailles : voyez la *Gazette* du 6 novembre.

1694 n'aurons Mme de Louvois et M. de Coulanges que le 8e du mois qui vient; ils ont M. de Souvré[2] et Mme de Courtenvaux pour augmentation de bonne compagnie. La maréchale de Villeroi est partie pour passer tout son hiver à Versailles avec sa belle-fille[3]; nous avons cru être fort fâchées de nous séparer. Au reste, Madame, j'ai vu la plus belle chose qu'on puisse jamais imaginer : c'est un portrait de Mme de Maintenon, fait par Mignard[4]; elle est habillée en sainte Françoise romaine[5]; Mignard l'a embellie, mais c'est sans fadeur, sans incarnat, sans blanc, sans l'air de la jeunesse; et sans toutes ces perfections, il nous fait voir un visage et une physionomie au-dessus de tout ce que l'on peut dire : des yeux animés, une grâce parfaite, point d'atours, et avec tout cela aucun portrait ne tient devant celui-là. Mignard en a fait aussi un fort beau du Roi[6]; je vous envoie un madri-

2. Louis-Nicolas le Tellier, marquis de Souvré, lieutenant général de Béarn et de Navarre et maître de la garde-robe, fils puîné de Louvois. Il épousa le 18 février 1698 Catherine-Charlotte, fille unique du comte de Rebenac (voyez tome VI, p. 246, fin de la note 32) et nièce du marquis de Feuquières. Par ce mariage il prit le nom de comte de Rebenac.

3. La fille de Louvois, récemment mariée au duc de Villeroi : voyez ci-dessus, p. 137 et note 4.

4. Ce portrait est au musée du Louvre. « L'esprit et l'âme de celle qui en est l'objet s'y reconnoissent. L'auteur qui l'avoit vue dans sa jeunesse en avoit su rappeler les agréments sans altérer le caractère de l'âge qu'elle avoit alors. » (*La Vie de P. Mignard* par l'abbé de Monville, 1730, p. 173.)

5. Fondatrice de la congrégation des Oblates, née en 1384, morte en 1440.

6. « A peine le portrait de Mme de Maintenon étoit-il fini, lorsque le Roi fit commencer le sien. « Vous me trouvez vieilli, » disoit ce prince à son premier peintre, qui le regardoit avec une extrême attention. « Il est vrai, Sire, que je vois quelques campagnes de plus « tracées sur le front de Votre Majesté.... » Ce fut pour la dixième et dernière fois que Mignard peignit Sa Majesté. » (*La Vie de P. Mignard*, p. 173.) — Nous ne savons pas où est maintenant ce portrait.

gal que Mlle Bernard[7] fit impromptu en voyant ces deux portraits; il a eu beaucoup de succès ici : vous jugerez si nous avons raison. Mlle de Villarceaux est morte de la petite vérole, sans confession et sans avoir eu le temps de déshériter ses cousines[8]. Mme d'Épinoi, la princesse[9], est accouchée d'un fils, et depuis ce grand jour on ne cesse de tirer et de boire à la place Royale. Adieu, ma chère amie. 1694

7. Catherine Bernard, parente des deux Corneille, née à Rouen en 1662, morte à Paris vers l'âge de cinquante ans. On a d'elle des poésies, une tragédie de *Laodamie* (1689), une autre de *Brutus* (1690), et des romans oubliés. Ce madrigal est sans doute celui que cite l'abbé de Monville (p. 174), sans en connaître, dit-il, l'auteur :

Oui, votre art, je l'avoue, est au-dessus du mien.
J'ai loué mille fois votre invincible maître,
Mais vous en deux portraits vous le faites connoître :
L'on voit aisément dans le sien
Sa bonté, son cœur magnanime;
Dans l'autre on voit son goût à placer son estime.
Ah! Mignard, que vous louez bien!

8. « Mlle de Villarceaux mourut à Paris; elle a laissé quarante ou cinquante mille écus de bien, dont l'abbé de Grancey, Mme de Marey et Mme de Grancey hériteront également. Elle n'a pas eu le loisir de faire un testament qu'elle vouloit faire, où l'on prétend qu'il y auroit eu une donation à un de ses amis. » (*Journal* de Dangeau, 24 octobre 1694.) Mlle de Villarceaux était la dernière de sa maison. (Voyez la lettre du 16 juillet 1690, tome IX, p. 553.) Les enfants du maréchal de Grancey étaient ses cousins germains.

9. Il faut sans doute : « la *jeune* princesse; » voyez ci-dessous, p. 233 et 240. « Avant que d'aller à l'Opéra, dit Dangeau au 11 novembre 1694, Monseigneur alla à la place Royale voir Mme la princesse d'Épinoi, nouvellement accouchée. Je crois que c'est la première visite qu'il avoit jamais faite à Paris. » — Saint-Simon s'est souvent occupé de Mme d'Épinoi, Élisabeth de Lorraine (voyez notre tome V, p. 209, notes 17 et 18, et ci-dessous, p. 240, note 5). Son fils unique, dont elle venait d'accoucher, le duc de Melun, mourut sans postérité en 1724, ayant été tué d'un coup d'andouiller.

1694

1391. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE COULANGES.

A Grignan, le 16e novembre.

Je ne sais, Madame, où cette lettre que je vous adresse trouvera présentement mon cousin : la voilà, toute pleine de bagatelles bien indignes des relations qu'il nous fait tous les jours de son voyage. Je ne sais si vous vous souvenez de votre dernière lettre, et avec quel agrément et quelle politesse vous vous excusez d'avoir montré une des miennes, et comme vous m'assurez que puisque le monde n'en a point vu, c'est signe que je n'ai point écrit, et tout ce que vous me dites sur cela; je voudrois en être digne, mon amie, et je vous plains de ne point recevoir de vos lettres : voilà tout ce que je vous puis dire. Je crois que rien ne peut plus empêcher que nous ne fassions notre mariage; tout enfin est réglé, il me paroît que tous les acteurs nécessaires à cette cérémonie s'assembleront de tous côtés entre ci et quinze jours. M. de Grignan a eu des étourdissements qui nous ont fait peur, à cause de l'horrible chute qu'il a faite[1]; ce fut un miracle qu'il n'eut pas la tête cassée, et le vingt-unième jour il eut les vapeurs que je vous dis; mais on nous assure que ce n'est rien. Il vous fait mille et mille compliments; il disoit l'autre jour qu'il vouloit vous écrire, je lui ai promis de vous le mander. Adieu, ma très-aimable amie : quand je ne vous nomme point Pauline, c'est ma faute; car elle est toujours vive sur votre sujet, et sent votre esprit et vos lettres d'une manière qui fait son éloge; elle vous conjure de ne la pas oublier.

Lettre 1391. — 1. Voyez ci-dessus, p. 199, la lettre du 14 octobre précédent.

1392. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1694

A Paris, le 17e novembre.

Me voici bien arrivé et bien rendu dans mon aimable appartement, d'où je vous écris, mon adorable gouvernante, pour vous faire tous mes compliments sur le mariage de M. le marquis de Grignan, qu'on dit être non-seulement résolu et réglé, mais peut-être fait et parfait présentement; vous croyez bien que je souhaite que vous en soyez tous bien contents; et mes souhaits sont assurément des plus sincères, puisque personne ne s'intéresse plus que je fais à tout ce qui regarde la bonne, illustre et ancienne maison des Adhémars entés sur Castellanne : Dieu leur conserve *ad multos annos*[1] leurs beaux et magnifiques châteaux! et que sur toute chose ils n'y fondent jamais d'hôpital; car tôt ou tard l'hôpital porte guignon. Je n'ai point erré quand je vous ai mandé que l'église de celui de Tonnerre étoit de soixante-trois toises de long; on la dit de la longueur de Notre-Dame de Paris; mais elle n'est pas desservie comme celle de Grignan; on n'y voit point ce chapitre vénérable, qui m'a donné de l'émotion toutes les fois que je l'ai vu, et tant de respect pour ses fondateurs. J'arrivai ici samedi au soir. Mme la maréchale de Villeroi est venue pour voir Mme de Louvois, et je m'en vais demain avec elle à Versailles, et peut-être de là à Pontoise, pour me redonner à tous mes illustres amis. Je ne sais quand je reviendrai; et c'est ce qui fait que je vous écris aujourd'hui, et pour vous, et pour tout ce qui est marié et ce qui ne l'est pas dans le *royal* château que vous habitez; mais comme il est impossible de faire son thème en tant de façons, je

Lettre 1392. — 1. « Pour de longues années. » Voyez tome VIII, p. 453, note 2.

1694 vous remets, ma très-belle, tous mes compliments pour les distribuer, et je vous supplie de n'épargner aucuns termes pour bien faire connoître tous les sentiments de mon cœur et de mon âme. Je ne suis point content de la santé de Mme de Coulanges : je l'ai retrouvée avec ses maux d'estomac et ses justes craintes de ne point rattraper son premier état; elle continue les remèdes de Carette; Dieu veuille qu'elle s'en trouve mieux qu'elle n'a fait jusques ici! mais, selon toutes les apparences, elle ne pourra pas se dispenser d'aller à Bourbon ce printemps. Je suis très en peine d'elle, et son état trouble bien la perfection du mien; car je me porte à merveilles et de corps et d'esprit; mais gare la goutte, qui me prit si vilainement le 20e décembre de l'année passée! Adieu, ma très-belle : je suis mille fois plus à vous qu'à moi-même. La maréchale de Villeroi vous prie de trouver bon que tous ses compliments pour vous, et pour tout ce qui s'appelle Grignan, passent par mon canal : elle n'est pas *écriveuse* de son naturel, mais elle sait penser et parler comme si elle écrivoit. Vous devez être assurément très-contente de la manière dont elle parle de tout ce qui vous regarde, et de la chaleur avec laquelle elle relève les sottises et les dits du vulgaire.

1393. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 19e novembre.

Il y a quinze jours, mon amie, que je ne vous ai écrit; je vous en avertis, de peur que vous ne vous en aperceviez pas. Je n'avois point reçu de vos lettres, et cela me faisoit craindre que vous ne voulussiez plus les miennes.

Êtes-vous à la noce? y serez-vous bientôt? Je veux savoir ce qui vous regarde tous, parce que j'y prends un véritable intérêt. Toute la troupe de Tonnerre est revenue dans une parfaite santé. M. de Coulanges a trouvé une grande affliction à son retour : il paroît dans le monde un livre imprimé de ses chansons[1], et à la tête de ce livre, un éloge admirable de sa personne : on dit qu'il est né pour les choses solides et pour les frivoles, on montre les preuves des dernières; il est très-touché de cette aventure, que j'ai encore aggravée par ne la pouvoir prendre sérieusement : à tout cela je réponds : *chansons, chansons*. Il est allé à Versailles, et de là à Saint-Martin[2]. Il faut espérer qu'il se consolera d'avoir fait ce livre par en faire un second, avant que sa jeunesse se passe. Vous voulez que je vous dise des nouvelles de ma santé, mon amie? elle n'est en vérité point bonne : Carette me donne tout ce qu'il veut, et j'avale ses remèdes sans confiance et sans succès; mais je crois que ce seroit encore pis de changer tous les jours de médecin : il faut prendre 1694

Lettre 1393. — 1. L'Achevé d'imprimer est du 15 novembre 1694. Le livre est intitulé : *Recueil de chansons choisies, divisé en deux parties*. A Paris, chez Simon Benard, 1694. On lit dans l'avertissement du libraire au lecteur : « Il n'est pas nécessaire de nommer ici l'auteur dont je parle : personne n'ignore que c'est le fameux Monsieur de C***, si connu par le talent rare qu'il a pour ces sortes d'ouvrages, et qui l'a rendu les délices de tout ce qu'il y a de gens de bon goût à la cour et à la ville.... Monsieur de C*** donc est un homme capable de tout, mais qui a préféré aux autres talents qu'il avoit et dont il pouvoit se servir avantageusement dans le monde, celui de la poésie. L'événement fait voir qu'il ne s'est pas trompé; car enfin toute autre occupation lui auroit attiré plus de peine et moins de gloire. Il a l'esprit solide et agréable en même temps; personne ne conte et ne raille plus finement que lui; il est capable des conversations les plus sérieuses et les plus enjouées, où il réussit toujours également bien, etc. »

2. A Saint-Martin de Pontoise, résidence du cardinal de Bouillon.

1694 patience, et être bien persuadée qu'on ne meurt que quand il plaît à Dieu. Voilà des vers que l'abbé Têtu m'a priée de vous envoyer; ils sont de sa façon[3]. Le bruit court que le marquis de Mouy[4] aura la maison de Pipaut; on dit qu'il fait habiller un de ses laquais en cerf, et qu'il le court toutes les nuits avec un cor : que vous semble de cet équipage de chasse? M. de Harlay n'est point encore de retour de ses négociations[5] : tout le monde desire la paix, et l'espère peu. Voilà encore des vers de Mlle Bernard; malgré toute cette poésie, la pauvre fille n'a pas de jupe; mais il n'importe, elle a du rouge et des mouches. Adieu, ma belle amie : ne m'oubliez pas, je vous en conjure.

3. Voyez ci-après, p. 218, note 6. — Nous avons un recueil de poésies de l'abbé Têtu, intitulé : *Stances chrétiennes sur divers passages de l'Écriture sainte et des Pères*. Le privilége de la première édition est du 2 mai 1669.

4. Hyacinthe-Joseph-Procope, second fils de Claude Lamoral, prince de Ligne et du saint-empire romain, héritier de Henri de Lorraine, marquis de Moy, son grand-oncle maternel. Il acheta en 1682 la compagnie des gendarmes écossais, dont il se démit en 1691. Il mourut à Paris, ruiné, le 31 décembre 1723. Il avait épousé le 8 avril 1682 Anne-Catherine de Broglio, fille unique de Charles, comte de Broglio, marquis de Dormans, morte le 4 décembre 1701. « Ce M. de Mouy, dit Saint-Simon entre autres détails (*Journal* de Dangeau, tome III, p. 293 et 294), étoit le plus prodigieux menteur de son temps et débauché à l'excès, bien fait et avec de l'esprit. »

5. Le traité de Riswick ne fut conclu que l'année 1697. « Le Roi, dit le président Hénault, y envoie pour plénipotentiaires MM. de Harlay, de Crécy et de Callières, qui négocioient déjà secrètement depuis plus de trois ans. »

1394. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1694

A Paris, le 26e novembre.

J'ai envoyé à Versailles la lettre que vous m'avez adressée pour M. de Coulanges : il y est établi depuis son retour. J'ai été bien tentée d'ouvrir cette lettre ; mais la discrétion l'a emporté sur l'envie que j'ai toujours de voir ce que vous écrivez : tout devient or entre vos mains. Je suis très-obligée à M. de Grignan de se souvenir encore de moi. Sa chute me met tout à fait en peine, et je vous prie, ma belle, de me bien mander de ses nouvelles, parce que j'y prends un très-sincère intérêt. Les vers que j'ai envoyés à la cour ont été fort bien reçus : la personne à qui ces vers s'adressoient[1] m'a écrit la plus aimable lettre du monde ; vous en jugerez par son effet, puisque sans ma mauvaise santé, qui me rend si difficile à changer de lieu, je serois partie sur-le-champ pour Versailles. J'avale sans fin des gouttes de Carette ; et tout ce que je sais, c'est qu'elles ne font point de mal ; il y a peu de remèdes dont on en puisse dire autant. Au reste, j'allai voir hier la maréchale d'Humières ; elle demeure dans une vilaine maison au faubourg Saint-Germain, où il n'y a place que dans la cour pour mettre son dais[2]. La duchesse d'Humières[3], de son côté, occupe une autre maisonnette dans l'Ile[4]. Si la maréchale avoit un peu de courage, en attendant

Lettre 1394. — 1. Mme de Maintenon. Voyez la lettre du 29 octobre précédent, p. 208 et 209.

2. « *Dais*, meuble précieux qui sert de parade et de titre d'honneur chez les princes et les ducs. Il est fait en forme du haut d'un lit.... Il n'y a des dais que chez les rois, chez les princes et les ducs.... Le dais se met auprès de la cheminée dans les chambres de parade. » (*Dictionnaire de Furetière.*)

3. La fille de la maréchale. Voyez tome IX, p. 497, note 13.

4. L'île Saint-Louis.

1694 mieux, elle auroit bien donné la préférence à un couvent. M. du Maine vient coucher aujourd'hui à l'Arsenal[5]; il y doit donner à souper à toutes les dames qui l'habitent; la jeune Mme de la Troche[6] y brillera, car elle est la beauté de ce lieu. Mme de Bois-Franc[7] a la petite vérole; le fils de Monsieur le premier président l'a aussi; enfin, tout en est rempli. Je vous ai mandé l'affliction de M. de Coulanges au sujet de ses chansons, qui ont été même assez mal choisies à l'impression : on a mis son éloge à la tête du livre; comme il ne pouvoit plus lui arriver que ce malheur, il y a été aussi sensible que ce capitaine qui après avoir vu mourir son fils et perdu la bataille de sang-froid, pleura seulement la mort de son esclave. Mme de Montespan est de retour ici; elle a donné un lit de quarante mille écus à M. du Maine, et trois autres encore très-magnifiques. Elle donne ses perles à Madame la Duchesse. Adieu, ma chère amie : dites bien des choses pour moi à toute votre belle et bonne compagnie, et surtout ménagez-moi bien les bonnes grâces de la charmante Pauline.

1395. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 10e décembre.

Je viens de passer encore quinze jours sans vous écrire; mais je garde mes excuses pour quand je vous

5. Il venait d'être fait grand maître de l'artillerie : voyez p. 189, note 5.

6. La veuve de celui qui fut tué à Leuze en 1691? voyez plus haut, p. 61 et note 2.

7. Est-ce la veuve de l'ancien chancelier de Monsieur, ou la belle-fille de ce même chancelier, Mlle de Soyecourt? C'est plus probablement cette dernière. Voyez tome IX, p. 538, note 7.

écris ; car mes lettres ne peuvent être que tristes et ennuyeuses : je perds tous mes amis et amies. La mort du maréchal de Bellefonds[1] m'a donné une véritable douleur ; je suis la dernière visite qu'il ait faite ; je le vis en parfaite santé, et six jours après il étoit mort : on dit que c'est d'un abcès dans le genou, et que si on le lui avoit percé, on lui auroit sauvé la vie ; mais vous n'êtes pas la dupe de ces sortes de repentirs : il faut partir quand l'heure est venue. Sa famille est dans une désolation digne de pitié ; pour moi, je sens très-vivement cette perte. Ajoutez à cette mort celle de Mlle de Lestranges[2], qui étoit mon amie depuis vingt-cinq ans, et vous ne serez pas surprise de la noirceur de mes pensées. Ma santé est assez mauvaise ; Carette exerce son art très-inutilement sur ma personne ; il me donna, il y a quelques jours, une médecine qui me fit de très-grands maux ; mais il dit, comme don Carlos, *tout est pour mon bien*[3]. J'ai des journées assez bonnes, et puis des retours de colique plus violents que jamais ; je suis résolue à ne plus faire de remèdes, et à vivre avec ce mal tant qu'il plaira à Dieu : le pis qu'il en puisse arriver arrive sitôt, même avec une bonne santé, que l'événement ne vaut pas qu'on s'en tourmente ; il n'y a que les douleurs qui sont redoutables. Vous voyez, mon amie, par le récit de tous mes ennuis, quelle est ma confiance en votre amitié : je sens cependant le plaisir de vous savoir tous dans la joie. M. l'abbé de Marsillac me dit hier des biens infinis de M. et de Mme de Saint-Amant, 1694

Lettre 1395. — 1. Il mourut le 5 décembre 1694, au château de Vincennes, dont il était gouverneur. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 5 décembre 1694.

2. « Mlle de Lestranges mourut ces jours passés à Châlons, où elle étoit avec Mme de Noailles la douairière. Il y a longtemps que Mlle de Lestranges vivoit dans une grande retraite et dans une grande dévotion. » (*Journal* de Dangeau, 2 décembre 1694.)

3. Voyez la lettre de Bussy du 20 juin 1687, tome VIII, p. 67.

1694 et de Mme la marquise de Grignan leur fille; il les a vus à Vincennes : il dit que ce sont les plus honnêtes gens qu'il est possible, et qu'ils vous ont élevé un chef-d'œuvre; enfin il passa bien du temps à me chanter leurs louanges, et je vous assure qu'il ne m'ennuya pas, car je prends un très-sincère intérêt à tout ce qui a rapport à vous et à ce qui vous touche; je vous demande en grâce de faire bien des compliments de ma part à M. et Mme de Grignan : je suis trop triste et trop malade pour écrire à tout autre que vous; vous vous passeriez peut-être bien de cette préférence. M. de Coulanges est toujours à la cour. Monsieur de Noyon[4] y fait une figure principale; il est le seul présentement qui y soit, et la cour a toujours besoin d'un pareil amusement. Il sera reçu lundi à l'Académie[5]; le Roi lui a dit qu'il s'attendoit à être seul ce jour-là.

L'abbé Têtu se trouva ici lorsque je reçus votre dernière lettre; il fut fort touché du bon accueil que vous avez fait à ses stances[6]; il vous envoie une dissertation sur Montaigne. Je ne veux pas oublier, mon amie, que l'on m'obligea il y a quelques jours, en très-bonne com-

4. François de Clermont-Tonnerre. Voyez tome II, p. 102, note 12.

5. « Le (*lundi*) 13, l'évêque comte de Noyon, pair de France, conseiller ordinaire du Roi en son conseil d'État, fut reçu à l'Académie françoise à la place vacante par le décès du sieur Barbier Daucourt. Il fit un discours plein d'éloquence et d'érudition, en présence d'un grand nombre de personnes de qualité; et l'abbé de Caumartin, chancelier, lui répondit au nom de la Compagnie, avec beaucoup d'esprit et d'éloquence. » (*Gazette du* 18 *décembre* 1694.) — Voyez le chapitre III de l'*Histoire de l'Académie française* par M. Paul Mesnard; le *Journal* de Dangeau, au lundi 13 décembre, et l'addition de Saint-Simon.

6. Ne seraient-ce pas les six stances insérées au *Mercure* de décembre 1694, et intitulées : *Cantique sur les vaines occupations des gens du siècle, tiré de divers endroits d'Isaïe et de Jérémie?* Voyez ci-dessus, p. 214, note 3.

pagnie, à dire tout ce que je savois de la charmante Pauline; mon cœur avoit tant de part dans le portrait que j'en fis, qu'en vérité je crois qu'il lui ressembloit : au moins dit-on qu'une telle personne devoit être cherchée au bout du monde par tout ce qu'il y avoit de meilleur. Je crois que nous aurons M. et Mme de Chaulnes à la fin de ce mois. Le maréchal de Choiseul a exécuté vos ordres : c'est une vérité, je ne le vois plus; il dit qu'on l'a averti qu'il se rendoit ridicule par aller souvent chez des femmes; je lui ai laissé croire qu'on ne le trompoit pas; et enfin j'en suis quitte pour une visite la semaine[7]. Il a fait des merveilles pour le pauvre maréchal de Bellefonds : il n'y a que lui qui parle au Roi pour toute cette famille. Adieu, ma très-chère : embrassez toujours la belle Pauline pour l'amour de moi; voyez comme j'abuse de vous, de vous demander des choses si difficiles. 1694

---

*1396. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT[1].

[Grignan, décembre.]

Je vous ai écrit la dernière, ma chère Madame; je vous demandois même une suite de vos bontés pour mes affaires, qui sont quasi devenues les vôtres; mais il ne faut pas compter juste avec vous : vous avez une règle de ne point perdre le temps et de retrancher toutes les paroles inutiles, qui coupe la gorge à vos pauvres amies, qui seroient ravies de vous entendre quelquefois. Il faut cependant vous faire justice : c'est que, sans le dire, vous faites

7. Voyez plus bas, p. 256, note 8.

Lettre 1396. — 1. L'original de cette lettre n'est plus au château d'Époisse.

1694 sûrement ce que l'on vous demande; mais vous ôtez le plaisir de le savoir par vous-même et de vous en remercier. Par exemple, Madame, je vous écrivis cet été[2] : je vous disois que j'avois quitté toutes les misères de Paris pour venir respirer un peu plus doucement avec ma fille; je vous suppliois en même temps d'ordonner à M. Boucard de vous donner une entière connoissance des réparations que mon fermier a faites à Bourbilly, et de faire de vous, Madame, et de votre bonté, comme si j'étois dans le pays, hormis que vous avez mille fois plus de mérite, et que vous êtes cent fois plus habile : je ne rabattrai rien de ce calcul. Je mandois en même temps à Boucard que je ne passerois rien à mon fermier de tout le mémoire, qui montoit à neuf cents francs, que vous n'eussiez pris la peine de le faire examiner et de l'arrêter : voilà ce que je souhaitois, et j'en suis encore là; car du terme de Saint-Jean passé, je n'ai touché que huit cents livres. Ces diminutions font de grands mécomptes. J'espérois même que notre bon curé M. Tribolet feroit un petit tour sur les lieux. Enfin, ma chère Madame, ayant su que vous n'êtes point encore à Paris, et que l'on doute même si vous y reviendrez, je vous écris cette lettre par Lyon droit à Semur, pour vous dire que je vous demande encore toutes ces bontés, et de vouloir bien me répondre avec cette charité qui fait le fondement de toutes mes importunités; et puis je prendrai la confiance de vous parler un peu de ce qui se passe ici.

Il y a près d'un an que l'on parle d'un mariage pour le marquis de Grignan : c'est la fille d'un fermier général, nommé Saint-Amant. Vous ne doutez pas qu'il ne soit fort riche : il avoit une commission à Marseille pour les vivres. Sa fille aînée a dix-huit ans, jolie, aimable, sage,

2. Voyez la lettre du 20 juillet précédent, p. 169 et 170.

bien élevée, raisonnable au dernier point. Il donne quatre cent mille francs comptant à cette personne, beaucoup plus dans l'avenir : il n'a qu'une autre fille. On a cru qu'un tel parti seroit bon pour soutenir les grandeurs de la maison, qui n'est pas sans dettes, principalement celle de Mme de Vibraye[3], fille du premier mariage, qui presse fort. M. de Pontchartrain est entré dans cette affaire avec beaucoup d'amitié; Monsieur le lieutenant civil aussi; ils ont fait le contrat à Paris, où le père étoit allé; il l'a signé, et le lieutenant civil, qui avoit une bonne procuration. Le père et le contrat sont ici; sa femme et sa fille s'y sont rendues de Montpellier; et enfin, Madame, après avoir vu et admiré pour plus de cinquante mille francs de linge, d'habits, de dentelles et pierreries, qu'il donne encore fort honnêtement, après huit ou dix jours de séjour ici pour faire connoissance, le marquis et cette fille seront mariés dimanche, 2e jour de l'année 95. Voilà, Madame, comme nous passons cet hiver, sans être sortis de notre château, où l'on a seulement les deux prélats, et M. de Montmor[4], qui a commencé toute cette affaire. Je vais vous faire perdre un quart d'heure de votre temps, Madame, pour lire cette longue lettre, et vous apprendre de quelle manière il a plu à la Providence de disposer de l'établissement de cette maison, et de notre séjour en ce pays. Si vous me faites l'honneur de répondre, adressez votre lettre à Paris, à l'hôtel du Carnavalet. Boucard me les envoie par Lyon, mais il est plus sûr de faire comme je le dis. Adieu, Madame, ma chère Madame, l'objet de mon estime et de mon envie. Ma fille me prie de vous assurer de ses très- 1694

3. Mlle d'Alerac, marquise de Vibraye depuis le mois de mai 1689. Voyez tome IX, p. 35, note 7, et la *Notice*, p. 252 et suivantes.

4. Voyez tome IX, p. 593, note 13, et ci-dessus, p. 159, note 8.

1694 humbles services, et de vous dire qu'elle espère que bientôt vous aurez une pareille occupation.

---

* 1397. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A LA COMTESSE DE GUITAUT[1].

.... le terme passé, que je ne passerai[2] que sur ce que vous me direz : je ne veux rien du tout. Sur celui de cette Saint-Jean dernière[3], vous me dites qu'on m'a fait toucher *mille francs* à Lyon : *on n'a pas pu;* mais on me promettoit 1400 ℔ à Paris le 20e du mois passé, dont je n'ai point encore entendu parler; j'en écris à Boucard : ces manières lentes et languissantes me déplaisent fort. Il restera encore trois cents francs de ce terme que je veux avoir incessamment. Au nom de Dieu, ma chère Madame, *commandez* un peu en *souveraine* à ces gens si éloignés de la vigilance chrétienne, et croyez qu'on ne peut être à vous ni sous vos lois avec plus de sincérité que j'y suis.

LETTRE 1397 (fragment inédit revu sur l'autographe). — 1. Il est sans doute question dans cette fin de lettre (la dernière très-probablement que Mme de Sévigné ait adressée à la comtesse de Guitaut) du terme échu à la Saint-Jean de 1695; car Mme de Sévigné, qui réclame ici dix-sept cents livres, n'en réclamait qu'environ quatorze cents en 1694 (voyez la lettre du 20 juillet, ci-dessus, p. 170), et elle mourut avant la Saint-Jean de 1696. Mais ce très-court fragment nous semble pouvoir être placé à la suite de la lettre précédente et de celle du 20 juillet 1694, qui l'expliquent en partie.

2. « Que je ne passerai en compte : » il s'agit, comme dans la lettre précédente, de quelque mémoire de réparations ou autres dépenses à défalquer du prix de fermage.

3. On ne peut mettre qu'un peu au hasard la ponctuation d'une phrase dont on n'a pas le commencement; peut-être faut-il ici : « Je ne veux rien du tout sur celui de cette Saint-Jean dernière. Vous me dites, » etc.

1398. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ ET A LA FAMILLE DE GRIGNAN. 1694

A Paris, le dernier jour de l'an.

Me voici enfin dans la grande ville, où je n'ai pas fait un grand séjour depuis quatre mois; car vous saurez, Madame, que depuis mon retour de Tonnerre, j'ai partagé six semaines durant mes faveurs entre Versailles et Saint-Martin, où j'ai mené assurément une vie fort agréable; mais enfin me voici : il faut un peu se rendre à ses femmes et à ses amis de Paris, et ne pas abandonner tout à fait ses parents et ses anciennes connoissances. Tout le monde me dit que je me porte si bien, que j'ai le teint si frais, et que je suis si jeune, que par saint Jean! je le crois. Enfin voilà le 20e décembre passé, et je suis sur mes pieds comme un autre; c'est dommage que la saison soit aussi avancée; car si j'avois pu prévoir une santé aussi parfaite quand j'étois à Ancy-le-Franc, ma foi, ma foi jurée! j'aurois pris la diligence de Lyon en passant chemin, et à l'heure qu'il est je chanterois *Hymen io, ô Hyménée.* N'est-il pas vrai, tous mes adorables Grignans, que vous m'auriez bien reçu dans votre magnifique château, et que vous m'auriez admis à votre noce? A quoi en êtes-vous? est-ce fait? la victime est-elle immolée, et le sacrificateur a-t-il bien fait son devoir? Faut-il vous faire à tous des compliments en forme, et séparément? Je crois en vérité que vous ne le voulez pas, et que Mme de Sévigné voudra bien, quand vous serez tous assemblés, vous faire la lecture de cette mauvaise lettre, pour distribuer selon les rangs toutes les assurances de mes respects, de mes obéissances, de mes services et de mon très-sincère attachement pour toute l'illustre maison des Adhémars entée sur Castellanne, dont je souhaite la prospérité ès siècles des siècles.

1694 Monsieur le Marquis, il ne faut point lanterner, il nous faut promptement un bel enfant de votre façon, et par là élever tous vos parents, et leur donner la qualité de grands. Pour moi, je ne désespère point du tout de voir les enfants de vos enfants; et si ce bonheur m'arrive, je me flatte que vous voudrez bien me présenter à eux, comme ayant l'honneur d'être neveu de leur quatrième aïeule[1].

Mais, Monsieur le Comte, comment vous portez-vous? vos étourdissements continuent-ils? Je suis en vérité très en peine de vous, sans croire qu'il vous puisse mésarriver d'une chute que vous avez faite il y a déjà si longtemps; conservez-vous bien, au nom de Dieu, et que cela vous serve à ne pas négliger, dans les occasions, la main de quelqu'un pour vous soutenir; quant à moi, je suis toujours sur le poing de mon écuyer, et je m'en trouve fort bien.

Mais, mon aimable chevalier, faut-il que je vous voie toujours avec la goutte? j'en suis, en vérité, au désespoir. Je n'ai rien à dire à la goutte; mais pour à mes épaules et à mes bras, j'ai fait l'expérience d'un remède nouveau, dont je me trouve à merveilles. Il faut, sans autre cérémonie, faire mettre en plusieurs doubles un linge sur la partie affligée, et se faire repasser comme du linge avec le fer à repasser. Je fus dernièrement attaqué à Versailles, je criois l'épaule : on mit en même temps les fers au feu, et les femmes de chambre de Mme de Saint-Géran me repassèrent que rien n'y manqua; oncques depuis je n'ai crié l'épaule : et voilà comme j'en userai à l'avenir pour tout ce qui s'appellera rhumatisme; il est

Lettre 1398. — 1. C'est-à-dire de la mère de Mme de Sévigné.

au surplus de la prudence que le fer ne soit pas trop chaud. 1694

Pour vous, Madame la Comtesse, je suis assuré que vous êtes plus belle que jamais : je vous fais tous mes compliments, et tous mes remerciements de la bonne et aimable lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire; vous ne devez jamais douter que je n'approuve tout ce que vous approuvez, et que je ne sois fort content de voir entrer dans votre maison une belle-fille dont j'entends dire tant de merveilles : il n'y a pas deux avis sur son aimable figure, et sur ses manières nobles et polies, qui font honneur à son éducation. J'ai bien de l'impatience d'avoir l'honneur de vous voir tous ensemble; mais encore faut-il que je fasse ma révérence à ces illustres prélats, et à M. de la Garde, et que je leur fasse aussi mon petit compliment.

Pour vous, charmante Pauline, il faut vous souhaiter un mari, et un mari digne de vous; dès que je fais ce souhait, vous voyez bien que je ne veux point vous être de quelque chose de plus d'un côté; non en vérité, j'aimerois mieux avoir perdu mon petit doigt, je vous l'ai déjà dit.

Je reviens maintenant à vous, adorable gouvernante, pour vous remercier de la lecture que vous venez de faire, et pour vous assurer que je vous honore, et que je vous aime toujours plus que ma vie. Maintenant que je suis à Paris, et que j'y serai quelque temps, j'espère que nous aurons plus de commerce ensemble; car en vérité il n'y a pas moyen d'écrire au pays d'où je viens. J'ai mis dans ma hotte toute la maisonnée d'Armagnac, qui m'occupe encore beaucoup : c'est tout vous dire, qu'on me

1694 donna dernièrement à conduire à la comédie les duchesses de Valentinois, de Villeroi, de la Feuillade, et Mlle d'Armagnac[2], et que j'étois avec elles en cinquième sur le premier banc de la loge, et pour comble de bonheur, que c'étoit *Cinna* qu'on joua, dont je fus plus charmé que jamais. Que de détails, et de jolis détails j'aurois à vous conter! Mais ce sera pour une autre fois, ma lettre est assez longue. Nos Chaulnes sont en chemin, et arrivent incessamment; c'est encore une raison qui m'a ramené ici que leur retour. Aimez toujours votre petit cousin, ma très-aimable gouvernante, et croyez-moi plus à vous mille fois que je ne puis vous le dire. Je ne finirai point sans saluer Monsieur le doyen à la tête de son vénérable chapitre, sans caresser Mlle de Martillac, ni sans entonner un *croustillantes* qui retentisse aux quatre coins du château. Il faut encore que j'ajoute ici un remerciement d'un plaisir que vous nous faites sans le savoir : le chevalier de Sanzei[3], fort joli, et filleul de Mme de Grignan, est ici; et ne sachant où le gîter, l'abbé Bigorre nous a bien voulu ouvrir la chambre du marquis de Grignan, que nous avons meublée, et où nous l'avons établi pour le peu de temps qu'il a à être ici; nous avons

2. Sur la duchesse de Valentinois et Mlle d'Armagnac, qui étaient sœurs, voyez tome VIII, p. 157, note 4, et p. 158, note 5. — Sur la duchesse de Villeroi (dont le mari était neveu de la comtesse d'Armagnac), voyez ci-dessus, p. 137, note 4, et p. 153. — La jeune duchesse de la Feuillade était Charlotte-Thérèse Phelypeaux, fille de Balthasar, marquis de Châteauneuf, et de Marie-Marguerite de Fourci. Elle fut la première femme de Louis, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade et de Roannez, né en 1673, maréchal de France en 1724, un an avant sa mort. Elle mourut le 5 septembre 1697, à l'âge de vingt-deux ans, sans postérité. Le vieux maréchal de la Feuillade était mort en septembre 1693, huit ans après sa femme.

3. Frère du comte et de l'abbé de Sanzei. Il fit naufrage en janvier 1703 sur les côtes d'Espagne, auprès du Passage, avec la frégate qu'il commandait. Voyez le *Journal* de Dangeau, tome IX, p. 87.

cru que vous le trouveriez bon; il n'y fera pas grande ordure, comme vous pouvez croire, par le soin que nous prendrons de ses journées. Adieu, ma très-adorable : quand une fois je vous écris, je ne puis finir. La maréchale de Villeroi n'est pas écriveuse[4]; ainsi il faut tous tant que vous êtes, que vous soyez aussi contents de tous les compliments qu'elle m'a ordonné de vous faire de sa part, sans ménager aucuns termes, que si elle vous avoit écrit à tous en particulier; elle est pour vous envers tous et contre tous, et parle très-dignement de vous, et de tout ce que vous faites. 1694

1399. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1695

A Paris, le 14e janvier.

Je vous remercie, mon amie, de m'avoir appris la conclusion de votre roman; car tout ce que vous me mandez est romanesque. L'héroïne est charmante; le héros, nous le connoissons; ce qui me paroît, c'est que vous ne faites point de légers repas, comme faisoient tous ces princes et princesses. Je suis ravie que M. de Grignan se porte bien; cette circonstance n'a pas été inutile pour l'agrément de la fête. J'appris hier votre mariage à Mme de Chaulnes, qui est arrivée en très-bonne santé, et qui n'en dit pas moins : « Jésus Dieu! ils sont donc mariés, » que si elle n'en avoit jamais entendu parler. Elle avoit couché à Versailles; elle y avoit vu Mme de Chevreuse et toutes ses amies. On ne peut être plus remplie qu'elle l'est de tout ce qu'on lui a conté de la mort de M. de Luxembourg[1]; si vous étiez ici, mon amie, elle vous di-

4. Voyez ci-dessus, p. 212.

Lettre 1399. — 1. Le maréchal de Luxembourg mourut au châ-

1695 roit bien : « Gouvernante, il est mort bien chrétiennement. Monsieur a presque toujours été dans sa chambre. » Ce qui est de vrai, c'est que le P. Bourdaloue a dit qu'il n'avoit pas vécu comme M. de Luxembourg, mais qu'il voudroit mourir comme lui. Mme de Maintenon se porte bien ; elle a été assez mal ; elle sort maintenant tous les jours pour aller à Saint-Cyr. J'eus hier une des *Andromaques*[2] de ce temps. La maréchale d'Humières donna ses rendez-vous dans ma chambre à M. de Tréville et à l'abbé Têtu ; elle nous apprit qu'elle ne voyoit plus la duchesse d'Humières[3] : qui l'eût cru, que les intérêts pussent faire une telle désunion ?

Le bruit court ici que la princesse d'Orange[4] est morte ; mais cette nouvelle auroit besoin d'une plus grande confirmation. La capitation[5] est enfin passée et

teau de Versailles le 4 janvier 1695, à sept heures du matin, après une maladie de quatre jours. Lorsque les quatre fils du maréchal vinrent saluer le Roi, il leur dit qu'il avait fait une aussi grande perte qu'eux. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 4 et 10 janvier 1695. « Il fut attaqué d'une fausse pleurésie le vendredi 31 de l'année dernière, dit le *Mercure* de janvier (p. 255), et tous les remèdes s'étant trouvés inutiles, il mourut à Versailles le mardi 4 de ce mois, avec tous les sentiments de fermeté et de piété que l'on peut souhaiter dans un grand homme et dans un véritable chrétien. Ce fut le P. Bourdaloue, jésuite, qui l'assista à la mort, et il n'eut pas de peine à le mettre dans la résignation qu'il lui inspira pour les volontés du souverain maître. »

2. C'est-à-dire une des veuves. Voyez tome III, p. 386.

3. Sa fille. Voyez ci-dessus, p. 215, note 3.

4. Marie, fille de Jacques II, et femme de Guillaume III, qu'on appelait encore en France le prince d'Orange. Elle était morte au palais de Kensington, le 7 janvier.

5. Ce fut Bâville, intendant de Languedoc, qui donna le projet de la capitation. Pontchartrain s'opposa longtemps à son établissement, à cause de la difficulté de répartir cet impôt sans tomber dans l'arbitraire. Tout le monde y fut soumis, même les princes du sang, qui furent taxés à deux mille livres. La capitation produisit environ vingt et un millions, pour la première année ; elle fut supprimée en 1698,

réglée. J'ai toujours oublié de vous faire les compliments de l'abbé Têtu, et à toute la maison de Grignan. Adieu, ma très-aimable : je vous embrasse, je vous aime et vous desire toujours. M. de Coulanges n'habite plus que la cour; on ne dira pas qu'il est mené par l'intérêt, quelque pays qu'il habite; c'est toujours son plaisir qui le gouverne, et il est heureux : en faut-il davantage? 1695

1400. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

Paris, le 21e janvier.

Comptez, Madame, qu'on ne songe point ici qu'il y ait eu un M. de Luxembourg dans le monde. Vous ne me faites pitié où vous êtes que par les réflexions que vous vous amusez à faire sur des morts dont on ne se souvient plus du tout. Les meilleurs amis de M. de Luxembourg s'assemblent encore souvent; le prétexte est de le pleurer, et ils boivent, mangent, rient, se trouvent de bonne compagnie, *et de Caron, pas un mot*[1]. C'est ainsi qu'est fait le monde, ce monde que nous voulons toujours aimer. On parle à peine encore de la princesse d'Orange, qui n'avoit que trente-trois ans, qui étoit belle, qui étoit reine, qui gouvernoit, et qui est morte en trois jours. Mais une grande nouvelle, c'est que le prince d'Orange est malade, très-assurément; la maladie de la reine

rétablie en 1701, et elle subsiste encore sous le nom de contribution personnelle. Voyez les *Recherches sur les finances*, de Forbonnais, tome II, p. 83, 101 et 122 (édition in-4° de 1758). (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez aussi M. Henri Martin, tome XIV, p. 204 et 205.

Lettre 1400. — 1. Mot emprunté à Lucien, qui lui-même paraît l'avoir pris d'un aparté comique plusieurs fois répété dans les *Grenouilles* d'Aristophane (vers 87, 107 et 115). Voyez tome II, p. 349, note 7, et tome IV, p. 147, note 10.

1695 sa femme[2] étoit contagieuse; il ne l'a point quittée, et Dieu veuille qu'elle ne l'ait pas quitté pour longtemps[3] !

Il se passa hier une belle et magnifique scène à l'hôtel de Chaulnes : Monsieur y passa presque toute la journée, avec ses bontés et ses agréments ordinaires pour la maîtresse de la maison. L'appartement de cette duchesse est dans le point de la perfection : depuis le salon jusques au dernier cabinet, tout est meublé de ces beaux damas galonnés d'or que vous connoissez; on a fait dans la chambre du lit une cheminée d'une beauté et d'une magnificence qui ne se peut dire; il y avoit de gros feux partout, et des bougies en si grande quantité, qu'elles auroient obscurci le soleil, s'ils s'étoient trouvés ensemble. Mme de Chaulnes est allée ce matin rendre la visite à Monsieur, et ensuite à Versailles pour quelques jours : c'est ce qui l'a empêchée de vous écrire. Il n'y a de plaisirs qu'à Grignan, mon amie; mais ce qui est triste, c'est qu'il n'y en a point pour nous à Paris, quand vous êtes à Grignan. Je révère et estime tout ce qui habite ce beau château. M. le marquis de Grignan m'a écrit la plus jolie lettre qu'il est possible : elle a été trouvée telle par les connoisseurs. Rendez-moi de bons offices auprès de Madame sa femme; mais, mon amie, rendez-m'en de bons auprès de vous, je vous en supplie. On parle ici tous les jours de l'aimable Pauline, et toutes ses amies s'en souviennent si tendrement, qu'elle est une ingrate si elle ne s'en soucie plus; mais pourvu qu'elle ne m'oublie pas, je lui par-

2. C'était la petite vérole.

3. « Pendant tout ce temps (*de la maladie de sa femme*), Guillaume demeura jour et nuit auprès de son lit. Il avait fait dresser dans l'antichambre le petit lit sur lequel il dormait quand il était en campagne, mais il ne s'y coucha guère. La vue de sa douleur, écrivait l'envoyé de Hollande, suffisait pour fondre le cœur le plus dur. » (Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, chapitre xx, tome VII, p. 342.) — Guillaume ne mourut qu'en 1702.

donne tout le reste. La petite duchesse de Sully, qui est à mon gré la vieille, vient de m'envoyer prier de vous faire à tous mille compliments de sa part. Aimez-moi toujours, je vous en conjure, ma chère amie. 1695

1401. — DE COULANGES À MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 21e janvier.

Mon Dieu! les bonnes lettres que les vôtres, ma très-aimable gouvernante, et que les détails me font plaisir! J'ai vu toutes vos noces comme si j'y avois assisté; j'ai vu ce beau château illuminé, toute la compagnie qui le remplissoit, les belles hardes et tous les ajustements de la mariée; ces trois tables somptueusement servies dans la galerie; tous les appartements richement meublés et éclairés; j'ai même entendu la musique; en un mot, par vos détails aimables, je n'ai rien perdu, et ils m'ont tiré de la peine où j'étois de voir les tables servies dans la galerie en ce temps-ci; j'en trouvois la séance bien froide; mais les deux cheminées dont vous me parlez m'ont réchauffé l'imagination, et je me suis trouvé à ce festin nuptial, sans autre incommodité que d'y avoir trop mangé; car jamais je ne fis meilleure chère. Vous vous êtes en vérité acquittée des détails à merveilles; mais qui m'apprendra si véritablement nous avons une marquise de Grignan, et si nous pouvons espérer des neveux dignes de leurs ancêtres? qu'on m'assure au moins que la première nuit des noces du marquis ne ressembla point à la première nuit des noces de Monsieur son père[1], et

Lettre 1401. — 1. Ce passage est expliqué par une chanson du temps, dont l'auteur est vraisemblablement Coulanges. Le comte de Grignan eut une violente colique la première nuit de ses noces, qui fut celle du 29 au 30 janvier 1669.

1695 je me le tiendrai pour dit. Pour moi, je fais toujours la même vie, ma très-aimable marquise, tantôt à Versailles, et tantôt à Paris, et toujours en bonne compagnie. Je partage à Paris mes nuits entre mes deux femmes; car j'en passe bien autant au quartier de Richelieu[2] que dans la rue des Tournelles[3]; bien m'en a pris par les temps horribles que nous avons eus, car il n'y alloit pas moins que de la vie à courir les rues, et principalement la nuit.

Nous avons enfin ici les bons Chaulnes, tout comme vous les avez jamais vus, et toujours aussi disposés à faire bonne chère à leurs amis. Ils sont arrangés à merveilles dans leur hôtel; et la duchesse, toujours si opposée aux changements qu'on y veut faire, est toujours ravie, quand elle arrive de Bretagne, de les trouver faits, et est toute la première à les approuver. Monsieur, que vous savez qui est passionné pour elle, la vint voir hier, et lui fit une visite la plus aimable qu'on puisse faire. Mme de Coulanges fut invitée pour aller faire les honneurs, et elle n'y manqua pas, comme vous pouvez croire. Pour moi, je ne me trouvai point à l'hôtel de Chaulnes quand Monsieur y vint, parce que je dînois au faubourg Saint-Germain; mais j'y arrivai assez tôt pour trouver encore des feux d'un très-bon air dans toutes les cheminées, et toutes les marques d'une riche maison où l'on sait vivre à la grande. Monsieur fut voir encore Mme la princesse de Rohan, qui est en couche[4], et la princesse d'Épinoi la douairière[5], qui a été malade.

2. A l'hôtel de Louvois, là où est maintenant la place de ce nom, dans la rue Richelieu.

3. Coulanges n'habitait plus au Temple. Voyez p. 16, note 15.

4. Mme de Rohan (voyez tome VIII, p. 469, note 12) était accouchée le 4 janvier précédent (d'après Moréri) de Louise-Françoise, qui fut mariée en 1716 au duc de la Meilleraye.

5. Jeanne-Pélagie Chabot de Rohan, fille puinée de Henri Chabot et de Marguerite duchesse de Rohan, seconde femme, en 1668,

La mort de la princesse d'Orange fait toujours faire beaucoup de raisonnements; mais hier encore, il y avoit des parieurs qui soutenoient qu'elle n'étoit point morte; quoi qu'il en soit, il est résolu par le roi son père qu'il ne recevra point de visites, et qu'on n'en portera point le deuil. Mlle d'Hocquincourt épouse le marquis de Feuquières[6], et Mme de Bracciane[7] donne de petits bals, qui finissent à dix heures du soir; on y voit toutes les héritières à marier, et c'est à ceux qui y prétendent à les aller faire danser. Voilà toutes nos nouvelles. Je m'en vais de ce pas dîner à l'hôtel de Chaulnes; le mari et la femme s'en vont après dîner à Versailles; pour moi, je suis fort prié d'aller à Saint-Martin, et je ne sais si je n'irai point dimanche, avec M. le duc de Montmorency[8], qui a fait espérer au Cardinal qu'il m'y mèneroit; c'est toujours une très-bonne maison, en quelque saison que ce soit et quelque temps qu'il fasse. Adieu, ma très-adorable: je vous 1695

d'Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Épinoi. Elle mourut subitement, le 18 août 1698, à Versailles. « Cette princesse d'Épinoi, dit Saint-Simon à cette occasion (*Journal* de Dangeau, tome VI, p. 399 et 400), étoit Chabot, sœur du duc de Rohan et de Mmes de Soubise et de Coetquen, presque aussi laide que ses sœurs étoient belles; femme d'esprit, d'intrigue, du grand monde et du grand jeu, ayant beaucoup d'amis; femme aussi de grand cœur.... Mme d'Épinoi eut deux fils et deux filles, et devint veuve de fort bonne heure (*en* 1679); tous les biens de ses enfants étoient en Flandre, et cela l'obligea à y faire des séjours. Elle y devint amie intime de Pelletier, intendant de la province et des fortifications, qui, dès qu'il fut veuf, l'épousa. » Voyez tome VI, p. 460, note 22.

6. Marie-Madeleine-Thérèse-Geneviève de Monchi, dame d'Hocquincourt, petite-fille du maréchal, et en 1717 dame d'honneur de la princesse de Conti, épousa le 26 janvier 1695 Antoine de Pas, marquis de Feuquières, l'auteur des *Mémoires sur la guerre*. Voyez tome VI, p. 245 et 246, note 32.

7. Voyez tome VI, p. 166, note 35.

8. Le fils aîné du maréchal de Luxembourg. Voyez ci-après, p. 239, note 2.

1695 remercie d'avoir si bien distribué tous mes compliments; je vous supplie de continuer, et d'être très-persuadée que personne au monde n'est plus à vous que j'y suis ni avec un plus tendre attachement. Mme d'Armagnac m'a envoyé son portrait, et ceux de ses deux filles[9]; vous croyez bien qu'il a fallu leur faire place; mais ne soyez point en peine pour votre portrait; il occupe toujours le même lieu, et tient à mon cœur, ce qui est bien plus vous dire qu'à fer et à clou. Mme de Coulanges se porte assez joliment; elle commence à manger un peu plus qu'elle ne faisoit.

1402. — DE MADAME DE SEVIGNÉ A MADAME DE COULANGES.

A Grignan, le 3e février.

Ah! ne me parlez point de Mme de Meckelbourg[1]: je la renonce. Comment peut-on, par rapport à Dieu et même à l'humanité, garder tant d'or, tant d'argent, tant de meubles, tant de pierreries, au milieu de l'extrême misère des pauvres dont on étoit accablé dans ces der-

9. La duchesse de Valentinois et Mlle d'Armagnac.

Lettre 1402. — 1. « Mme de Meckelbourg mourut (*le 24 janvier*) à cinq heures du matin, à Paris, du même mal que M. de Luxembourg, son frère; elle avoit près de soixante-dix ans. On croit qu'elle laisse quatre millions de bien. Elle donne à M. de Montmorency la terre de Merlou, qu'elle substitue; elle laisse au chevalier de Luxembourg une terre en Poitou, qui n'est pas considérable; elle avoit déjà assuré au comte de Lux (*troisième fils du maréchal de Luxembourg, depuis duc de Châtillon*) la terre de Châtillon, et les droits qu'elle avoit sur le canal de Briare; ses meubles, ses pierreries et son argent comptant reviendront à Mme de Boutteville, sa mère, qui a quatre-vingt-dix ans, et qui se porte bien encore. » (*Journal* de Dangeau, 24 janvier 1695.)

niers temps? mais comment peut-on vouloir paroître aux yeux du monde, ce monde dont on veut l'estime et l'approbation au delà du tombeau, comment veut-on lui paroître la plus avare personne du monde? Avare pour les pauvres, avare pour ses domestiques, à qui elle ne laisse rien; avare pour elle-même, puisqu'elle se laissoit quasi mourir de faim; et en mourant, lorsqu'elle ne peut plus cacher cette horrible passion, paroître aux yeux du public l'avarice même? Ma chère Madame, je parlerois un an sur ce sujet; j'en veux à cette frénésie de l'esprit humain, et c'est m'offenser personnellement que d'en user comme vient de faire Mme de Meckelbourg; nous nous étions fort aimées autrefois, nous nous appelions sœurs : je la renonce, qu'on ne m'en parle plus. 1695

Parlons de notre hôtel de Chaulnes, c'est justement le contraire : ce sont des gens adorables, et qui font un usage admirable de leur bien; ce qu'ils reçoivent d'une main, ils le jettent de l'autre; et quand ils n'avoient point les lingots de Saint-Malo[2], ils savoient fort bien prendre sur eux-mêmes pour soutenir les grandes places où Dieu les a destinés; les pauvres se sentent de leur magnificence, enfin ce sont des gens qu'on ne sauroit trop aimer, et honorer, et admirer. J'en suis tellement entêtée, que je loue même Mme de Chaulnes d'avoir appris l'amitié à Monsieur : c'est une science que les personnes de l'élévation de Monsieur n'ont pas le bonheur de connoître. Je suis fort aise qu'on ne m'oublie point

2. Peut-être quelque droit sur les prises, ces profits dont parle Saint-Simon (tome II, p. 181 et 182) : « Les profits immenses du droit d'amirauté de Bretagne, dit-il, attachés au gouvernement de cette province, et qui pendant les guerres avoient été fort hauts, avoient fait croire qu'il (*le duc de Chaulnes*) laisseroit beaucoup de richesses. Il se trouva qu'il avoit tout dépensé.... » — Voyez en outre au même tome des *Mémoires*, p. 441.

1695 dans cet hôtel; je vous conjure, mon aimable amie, de ne m'y point oublier vous-même. Pauline vous embrasse, et ne sauroit plus se passer de vos douceurs. Nous sommes encore dans des visites de noces; des Mmes de Brancas[3], des Mmes de Buous[4], dames de conséquence, qu'on avoit priées de ne point venir, ont rompu des glaces, ont pensé tomber dessous, ont été en péril de leur vie, pour venir faire un compliment : voilà comme on aime en ce pays; en fait-on de même à Paris? cependant, je me contente à moins, et je vous jure que j'aurai une joie fort sensible de vous revoir.

1403. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 3e février.

Madame de Chaulnes me mande que je suis trop heureuse d'être ici avec un beau soleil; elle croit que tous nos jours sont filés d'or et de soie. Hélas! mon cousin, nous avons cent fois plus de froid ici qu'à Paris; nous sommes exposés à tous les vents; c'est le vent du midi, c'est la bise, c'est le diable, c'est à qui nous insultera; ils se battent entre eux pour avoir l'honneur de nous renfermer dans nos chambres; toutes nos rivières sont prises; le Rhône, ce Rhône si furieux, n'y résiste pas; nos écritoires sont gelées; nos plumes ne sont plus conduites par nos doigts, qui sont transis; nous ne respirons que de la neige; nos montagnes sont charmantes dans leur excès d'horreur; je souhaite tous les jours un peintre pour bien représenter l'étendue de toutes ces épouvantables beautés : voilà où nous en sommes. Contez un peu

3. Il y avait beaucoup de Brancas en Provence.
4. Voyez tome II, p. 367, note 11.

cela à notre duchesse de Chaulnes, qui nous croit dans des prairies, avec des parasols, nous promenant à l'ombre des orangers. Vous avez très-bien imaginé toutes les magnificences champêtres de notre noce ; tout le monde a pris sa part des louanges que vous donnez; mais nous ne savons ce que vous voulez dire d'une première nuit de noce. Hélas ! que vous êtes grossier ! j'ai été charmée de l'air et de la modestie de cette soirée ; je l'ai mandé à Mme de Coulanges : on mène la mariée dans son appartement, on porte sa toilette, son linge, ses cornettes; elle se décoiffe, on la déshabille, elle se met au lit; nous ne savons qui va ni qui vient dans cette chambre ; chacun va se coucher; on se lève le lendemain, on ne va point chez les mariés; ils se lèvent de leur côté, ils s'habillent; on ne leur fait point de sottes questions : « Êtes-vous mon gendre ? êtes-vous ma belle-fille ? » Ils sont ce qu'ils sont; on ne propose aucune sorte de déjeuner; chacun fait et mange ce qu'il veut; tout est dans le silence et dans la modestie ; il n'y a point de mauvaise contenance, point d'embarras, point de méchantes plaisanteries ; et voilà ce que je n'avois jamais vu, et ce que je trouve la plus honnête et la plus jolie chose du monde. Le froid me glace et me fait tomber la plume des mains. Où êtes-vous ? à Saint-Martin, à Meudon, à Bâville ? Quel est le bienheureux endroit qui possède l'aimable et *jeune* Coulanges ? Je viens de dire pis que pendre de l'avarice à Mme de Coulanges : les richesses que laisse Mme de Meckelbourg me donnent une joie extrême de penser que je mourrai sans aucun argent comptant, mais aussi sans dettes ; c'est tout ce que je demande à Dieu, et c'est assez pour une chrétienne.

1695

1695

1404. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 4e février.

On voit bien que vous avez oublié le climat de Paris, mon amie, puisque vous croyez avoir plus froid que nous: jamais il n'y a eu un hiver comme celui-ci. Le soleil se fait voir depuis deux jours, mais il ne se laisse point sentir; c'est un privilége dont vous jouissez à Grignan, j'en suis assurée. Je comprends à merveilles que Mme de Grignan se fasse un plaisir de ne point faire de visites; c'est un avantage que j'ai au milieu de Paris; mais aussi n'ai-je point de raison pour m'incommoder : point d'enfants, point de famille; grâces à Dieu, assez de dégoût pour ces fatigantes occupations; bien des années, et une assez mauvaise santé; tout cela me fait demeurer au coin de mon feu avec un plaisir, pour moi, que je préfère à d'autres qui paroissent plus sensibles; mais une retraite que j'admire, c'est celle de Mlle de la Trousse[1] : Dieu lui fait de grandes grâces, et son état est maintenant bien digne d'envie. Mme de Chaulnes veut toujours se reposer, et court incessamment. Il y a chez elle des dîners magnifiques : le chevalier de Lorraine, M. de Marsan, M. le cardinal de Bouillon; cela se soutient de cette sorte tous les jours de la semaine. Mme de Pontchartrain est assez malade; la comtesse de Gramont est retournée à la cour

Lettre 1404. — 1. Il faut sans doute lire ici *Mme de la Trousse* (voyez tome III, p. 131, note 4) : nous ne croyons pas qu'il y eût alors une Mlle de la Trousse; la fille du marquis (tome VI, p. 349, note 9) était mariée très-probablement, puisqu'elle resta veuve avec des enfants, dit Moréri, en octobre 1698. La veuve du marquis de la Trousse, dont nous pensons qu'il est question, ne tarda pas à rentrer dans le monde : voyez la lettre de Coulanges du 4 mars 1695, dernier alinéa, p. 253. — Voyez cependant ci-dessous, p. 313, la note 1.

en assez bonne santé. L'on ne se souvient plus ici de Mme de Meckelbourg, si ce n'est pour parler de son avarice. On dit que M. de Montmorency va épouser Mme de Seignelai[2]; j'ai peine à croire ce mariage-là. M. de Coulanges arriva hier de Saint-Martin et de Versailles; mais c'est chez Mme de Louvois qu'il est descendu : *à tout seigneur, tout honneur*. Je comprends fort bien que l'on s'accommode d'un mari qui a plusieurs femmes[3]; j'en souhaiterois encore une ou deux comme Mme de Louvois à M. de Coulanges. Le maréchal de Villeroi prêta hier le serment, et prit le bâton ensuite[4]; il fit attendre beaucoup le Roi, parce qu'il s'ajustoit; il avoit un habit de velours bleu d'une magnificence extraordinaire, et sa bonne mine le paroit plus que son habit. Mme la duchesse du Lude m'a fait promettre que je vous ferois mille compliments et mille amitiés bien ten- 1695

2. Charles-François-Fréderic de Montmorency, qui prit un peu plus tard le nom de son père, était fils aîné du maréchal de Luxembourg, et devint gouverneur de Normandie. Né le 22 février 1661, il avait épousé le 18 août 1686 Marie-Anne d'Albert, fille aînée de Charles-Honoré duc de Chevreuse Luynes. Resté veuf le 17 septembre 1694, il se remaria le 15 février 1696 avec Marie-Gillonne de Gillier, fille unique de René marquis de Clérambault, morte le 15 septembre 1709 (voyez tome III, p. 182, note 14). Il mourut le 4 août 1726. — Voyez sur la rupture du mariage de Montmorency et de Mme de Seignelai et sur leurs secondes noces, les détails piquants donnés par Saint-Simon (tome I, p. 302; tome II, p. 380 et suivantes; et tome VII, p. 409 et 410).

3. Coulanges appelait Mme de Louvois *sa seconde femme*. Voyez ci-dessus, p. 232.

4. Le duc de Villeroi avait été fait maréchal de France en 1693; après la mort du maréchal de Luxembourg, le Roi lui donna la charge de capitaine de ses gardes; il prêta serment le 3 février 1695. « M. de Noailles, qui est en quartier, dit Dangeau, l'alla recevoir dans la salle des gardes, et lui céda pour toute la journée l'honneur de faire sa charge, honnêteté que les capitaines des gardes du corps ont toujours pour celui qui est reçu. »

1695 dres de sa part. Le Roi a donné à Mme de Soubise l'appartement que le maréchal d'Humières avoit à Versailles, et celui de Mme de Soubise aux princesses d'Épinoi[5], celui de ces princesses à M. de Rasilly[6]; et de la duchesse d'Humières, pas un mot. Adieu, ma chère amie : je vous embrasse et vous aime beaucoup. J'ai peur que la charmante Pauline ne m'oublie à la fin; l'absence laisse tout craindre, même quand on est heureux. Continuez, je vous prie, de faire mes compliments dans le château de Grignan. Je suis fort obligée à Monsieur le chevalier de l'honneur de son souvenir, et je vous conjure de l'en remercier pour moi : je suis véritablement occupée de ses maux. Son ami, le P. de la Tour[7], prêche à Saint-Nicolas, et si je suis en état de pouvoir sortir, ce sera mon prédicateur pour ce carême. On vous a sans doute envoyé tous les sonnets qui ont été faits à la louange de la princesse de Conti[8].

5. Sur la princesse douairière, voyez ci-dessus, p. 233, note 5. Sa belle-fille, femme de son fils Louis de Melun, prince d'Épinoi, qu'elle avait épousé en octobre 1691 et dont elle devint veuve à la fin de septembre 1704, était Élisabeth (ou, d'après la généalogie des Melun dans Moréri, Thérèse) de Lorraine, fille puînée de François-Marie comte de Lillebonne. Voyez sur elle Saint-Simon, tome III, p. 195 et suivantes; tome V, p. 425 et suivantes; et ci-dessus, p. 209, note 9.

6. Le marquis de Rasilly, d'une bonne famille de Touraine alliée au duc de Noailles. En 1693, il fut nommé sous-gouverneur du duc de Berri, et Saint-Simon, dans ses additions au *Journal* de Dangeau, dit à cette occasion (tome IV, p. 346) : « Rasilly étoit un homme de condition de Touraine, qui, sans être rien moins qu'un aigle, étoit de fort loin le meilleur des trois gouverneurs; et c'étoit tout. » Il était sans doute frère de Marie de Rasilly, dont on a des poésies assez estimées.

7. Voyez tome VIII, p. 559, note 39.

8. C'étaient vraisemblablement des sonnets satiriques.

1405. — DE MADAME DE COULANGES ET DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1695

A Paris, le 12e février[1].

DE MADAME DE COULANGES.

J'ai perdu mon petit secrétaire, mon amie, et je ne puis me résoudre à vous faire voir de ma mauvaise écriture : j'essaye un secrétaire nouveau[2]; mandez-moi si vous lisez bien son écriture. La nouvelle qui fait ici le plus de bruit, est le mariage de la belle Pauline[3]; on dit que l'abbé de Simiane est parti pour se trouver aux noces; quand je dis que je n'en sais rien, personne ne me veut croire. La duchesse du Lude dit qu'elle le sait par le chevalier de Grignan; pour moi, je pardonne tout le secret que vous m'en faites, pourvu que cela soit vrai : vous croirez par là que j'aime passionnément M. de Simiane.

M. le duc de Chaulnes donne des dîners magnifiques : il en a donné un à Mme de Louvois, comme il l'auroit donné à M. de Louvois; un autre au chevalier de Lorraine, et à toute la maison de Monsieur; j'étois du pre-

Lettre 1405. — 1. Cette lettre a été datée du 22 février dans l'édition de 1751, où elle a paru d'abord, et dans toutes les suivantes, mais il faut évidemment substituer 12 à 22. Les trois jours gras, dont il est parlé à la fin du troisième alinéa, commençaient en 1696 le 13 février. La date de la réponse (voyez p. 246) prouve aussi que 22 est une date fausse.

2. C'étoit M. de Coulanges. (*Note de l'édition de* 1751.) Voyez le commencement des lettres du 22 février et du 4 mars suivants, p. 246 et p. 248. — Le secrétaire perdu était le comte de Sanzei : voyez p. 246, note 2; ci-après, p. 243, la fin de cette lettre-ci de Mme de Coulanges; et p. 251, la lettre du 4 mars suivant.

3. Voyez la *Notice*, p. 299. — Ce mariage ne fut célébré que le 29 novembre suivant.

1695 mier, et pour le second, j'y envoyai mon fils, qui s'appelle M. de Coulanges : à mesure qu'il me vient des années, les siennes diminuent, de façon que je me trouve encore bien vieille pour être sa mère. Tous les courtisans sont devenus poëtes, l'on ne voit que des bouts-rimés, les uns aussi remplis de louanges que les autres de médisances ; Dieu me garde de vous envoyer ces derniers ! Il en court un à la louange du cardinal de Bouillon, qui passe pour une chanson : qu'en dites-vous, mon amie ? Que dites-vous aussi du *prince dauphin*[4] ? je laisse à mon secrétaire le soin de vous mander cette histoire ; car il se mêle quelquefois d'écrire de son style. On dit que c'est une affaire résolue que le mariage de Mlle de Croissy avec le comte de Tillières[5]. Mme de Maintenon est encore languissante ; mais elle se porte beaucoup mieux. Mme de Gramont paroît à la cour sous la figure d'une beauté nouvelle ; elle est parfaitement guérie.

M. l'abbé de Fénelon a paru surpris du présent que le Roi lui a fait[6] ; en le remerciant, il lui a représenté qu'il ne pouvoit regarder comme une récompense, une grâce qui l'éloignoit de M. le duc de Bourgogne : le Roi lui a dit qu'il ne prétendoit point qu'il fût obligé à une résidence entière ; et en même temps ce digne archevêque a fait voir au Roi que par le concile de Trente il n'étoit

4. Voyez plus loin, p. 244, la lettre de Coulanges et la note 10.

5. Ce mariage ne se fit point. Marie-Françoise Colbert de Croissy, née le 6 février 1671, épousa le 15 mai 1696 Joachim de Montégut, vicomte de Beaune, marquis de Bouzoles, lieutenant général des armées du Roi. Quant à Jacques-Tannegui le Veneur, comte de Tillières et de Carouges, brigadier en 1702, il épousa au commencement de 1699 Michelle-Gabrielle du Gué Bagnols, fille de Louis-Dreux, conseiller d'État, qui mourut à quatre-vingt-trois ans, en 1756.

6. De l'archevêché de Cambrai, auquel le Roi l'avait nommé le 4 février.

permis aux prélats que trois mois d'absence de leurs diocèses, encore pour les affaires qui les pouvoient regarder; le Roi lui a représenté l'importance de l'éducation des princes, et a consenti qu'il demeurât neuf mois à Cambrai, et trois à la cour; il a rendu son unique abbaye[7]. Monsieur de Reims a dit que M. de Fénelon, pensant comme il faisoit, prenoit le bon parti; et que lui, pensant comme il fait, il fait bien aussi de garder les siennes. Adieu, ma chère amie : votre absence m'est toujours insupportable; ne me laissez point oublier dans ce château de Grignan; c'est votre affaire, je vous en avertis. J'embrasse bien tendrement la charmante Pauline. Les femmes courent après Mlle de l'Enclos, comme d'autres gens y couroient autrefois; le moyen de ne pas haïr la vieillesse après un tel exemple? L'abbé et le chevalier de Sanzei partirent hier pour aller faire carême-prenant avec leur mère; ce dernier fera son possible pour aller faire la révérence à sa marraine[8], en s'en retournant à son vaisseau. 1695

DE COULANGES.

Premièrement, Madame, comment vous accommodez-vous de ce petit papier[9]? Ne vous trouble-t-il point quel-

7. De Saint-Valery. Il y avait été nommé en 1694. Le Roi refusa d'abord de recevoir cette démission. « Fénelon insista, et pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auroient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au Roi que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçoient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. » (*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, tome I, p. 319.)

8. Mme de Grignan. Voyez plus haut la fin de la lettre du dernier jour de l'an 1694, p. 226 et note 3.

9. Cette lettre et la précédente étoient écrites sur des feuilles volantes, d'un très-petit papier. (*Note de l'édition de* 1751.) Voyez ci-après, p. 334, note 1.

1695 quefois dans votre lecture? Pour moi, j'aime mieux les bonnes feuilles de papier de nos pères, où les détails se trouvent à l'aise. Il y eut hier huit jours que je revins de Saint-Martin et de Versailles, pour passer le reste des jours gras à Paris. Il n'y a rien de pareil aux bons et sómptueux dîners de l'hôtel de Chaulnes, à la beauté du grand appartement, qui augmente tous les jours, et au bon air des feux qui sont dans toutes les cheminées : il n'y a plus en vérité que cette maison qui représente la maison d'un seigneur. M. de Marsan et le duc de Villeroi furent du dîner du chevalier de Lorraine.

Comme je n'ai point entendu le cardinal de Bouillon sur le sujet du *prince dauphin*[10], je ne puis bien vous dire la vérité de ce fait; mais on prétend que Monsieur, pressé par le Cardinal, avoit consenti à démembrer la principauté dauphine d'Auvergne du duché de Montpensier, pour les prétentions que la maison de Bouillon pouvoit avoir sur la succession de Mademoiselle : en sorte qu'ils étoient par là les maîtres de toute l'Auvergne; car le Cardinal en a le duché, et M. de Bouillon le comté; et que dans la suite le duc d'Albret[11] se seroit appelé le

10. « L'orgueil du cardinal de Bouillon donna vers ce même temps une autre sorte de scène. Pour l'entendre, il faut dire qu'il y a dans la province d'Auvergne deux terres particulières dont l'une s'appelle le comté d'Auvergne, l'autre le dauphiné d'Auvergne.... Le dauphiné est encore plus petit en étendue que le comté, et bien qu'érigé en princerie, n'a ni rang ni distinction par-dessus les autres terres, ni droits particuliers, et n'a jamais donné aucune prétention à ceux qui l'ont possédé. Mais la distinction du nom de *prince dauphin* avoit plu à la branche de Montpensier, qui possédoit cette terre, dont quelques-uns ont porté ce titre du vivant de leur père avant de devenir ducs de Montpensier.... Le dauphiné d'Auvergne étoit échu à Monsieur par la succession de Mademoiselle, et aussitôt le Cardinal avoit conçu une envie démesurée de l'avoir, etc. » Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome I, p. 217 et suivantes.

11. Sur le duc d'Albret, voyez la lettre du 3 février 1696, note 1.

prince dauphin. Comme on est persuadé qu'il n'y a rien de trop chaud pour ce cardinal, qui n'est occupé que de la grandeur de sa maison, que ne dit-on point de cette vision? Ce qui est vrai, c'est que Monsieur, ayant tout promis, fut parler au Roi de ce démembrement, et que le Roi s'y opposa. On assure que le Cardinal, encore affligé de ce refus, a écrit au chevalier de Lorraine, pour lui dire qu'il étoit surpris que Monsieur lui eût manqué de parole, et qu'il ne pouvoit plus désormais être du nombre de ses serviteurs. On ajoute que le chevalier de Lorraine a montré sa lettre à Monsieur, qui l'a gardée, et qui a dit que du moins le Cardinal devoit lui savoir gré de ce qu'il ne la montroit point au Roi. Quoi qu'il en soit, Madame, voilà qui est fort désagréable pour notre cardinal; car comme il n'est pas universellement aimé et approuvé, tous ses ennemis ne perdent pas une si belle occasion de se déchaîner, et tous ses amis sont fâchés qu'une bonne fois pour toutes, il ne finisse point sur sa maison, et qu'il ne s'accommode point au temps présent. Jugez après cela du succès du bout-rimé dont Mme de Coulanges vous a parlé. Il y a des temps infinis que je ne vous ai écrit; mais je sais toujours de vos nouvelles par Mme de Coulanges, qui veut bien quelquefois me faire part de vos lettres. J'ai toujours oublié de vous faire dans les miennes les compliments de Mme de Louvois, et à tout le château de Grignan; elle me gronda très-sérieusement l'autre jour d'y avoir manqué. 1695

1695 1406. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE COULANGES ET A COULANGES.

A Grignan, le 22e février[1].

A MADAME DE COULANGES.

Je serois consolée du petit secrétaire[2] que vous avez perdu, si celui que vous avez pris en sa place, étoit capable de s'attacher entièrement à votre service. Son écriture est fort belle, son style est bon; mais de la façon que j'en ai ouï parler, il vous manquera à tout moment : il est libertin, je sais même que souvent il couche à la ville; après cela, mon amie, vous en userez comme vous voudrez; je vous conseille de le prendre à l'essai; quand vous le trouverez sous votre patte, servez-vous-en : *tant tenu, tant payé*. Voilà qui est fait : il n'y a plus que notre hôtel de Chaulnes qui conserve l'honneur de la seigneurie; ils sont dans l'usage de jouir de leur bien; ils font l'un et l'autre ce qui ne se fait plus présentement; ils sont dignes de toute sorte d'estime et d'amitié. Dieu conserve leur santé, et la pluie d'or de Saint-Malo, et la jeunesse de votre secrétaire! je m'en vais un peu lui parler.

A COULANGES.

Premièrement, mon cher cousin, pour vous le dire à

Lettre 1406. — 1. Cette lettre, qui est la réponse à la précédente, avait été mise par erreur, dans la première édition (1751), à l'année 1696. Dans les éditions les plus récentes on a substitué dans la date 1695 à 1696, et 26 février à 22. La précédente, comme nous l'avons dit p. 241, note 1, ayant été d'abord placée faussement à la date de celle-ci, c'est-à-dire au 22, avancer la réponse au 26 n'était point assez : une lettre ne pouvait arriver en quatre jours de Paris à Grignan.

2. Le comte de Sanzei. (*Note de l'édition de* 1751.

cœur ouvert à cette heure que nous sommes en liberté, 1695
je n'aime point les petites feuilles volantes de Mme de Coulanges[3] : elles me font enrager, je m'y brouille à tout moment ; je ne sais plus où j'en suis ; ce sont les feuilles de la Sibylle, elles s'envolent, et l'on ne peut leur pardonner de retarder et d'interrompre ce que dit mon amie ; mais il ne faut pas lui en parler, car elle est attachée à ces petites feuilles. Je voudrois que vous pussiez aussi vous attacher à son service : c'est une bonne condition que d'être son secrétaire ; je m'en trouverois fort bien, votre écriture m'a fait un plaisir sensible. Je sais toutes les merveilles de l'hôtel de Chaulnes, je suis fâchée de n'en être pas témoin ; si j'avois pu changer les arrangements qui font que je suis ici, quand ils sont à la place Royale, je l'aurois fait avec plaisir. J'aime et j'honore M. le cardinal de Bouillon ; vous le savez louer en vers et en prose ; je voudrois que ce qu'il avoit imaginé pour le lot de la succession de Mademoiselle eût pu réussir. On nous apprend ici les magnificences de votre duchesse de Villeroi, ses habits superbes pour les derniers jours de carnaval ; elle est dans le juste point d'aimer toutes ces choses. N'avez-vous pas fait tous les compliments de ce château au maréchal et à la maréchale de Villeroi ? je vous en avois prié. Nous recevons avec une extrême reconnoissance ceux de Mme de Louvois : c'est une personne que j'honore en mon particulier ; elle est honnête, elle est polie, c'est tout ce que je lui demande. Vous avez eu des temps enragés, et nous aussi ; un froid extrême, et de la neige en grand volume, comme vous savez ; et puis de la gelée par-dessus, et puis de la neige encore, et du verglas ; et enfin nous avons été cent fois pis qu'à

3. Mme de Coulanges écrivoit ordinairement sur de petit papier coupé des quatre côtés. (*Note de l'édition de* 1751.) Voyez plus haut, p. 243, note 9, et ci-après, p. 334, note 1.

1695 Paris. Je finis, mon aimable : je n'ai point de jolis détails à mettre à leur aise sur ma feuille, je gagnerois beaucoup que le vent emportât cette lettre; c'est à vous à parler. Corbinelli me mande des merveilles de la bonne compagnie d'hommes qu'il trouve chez Mlle de l'Enclos : ainsi elle rassemble tout sur ses vieux jours, quoi que dise Mme de Coulanges, et les hommes et les femmes; mais quand elle n'auroit présentement que les femmes, elle devroit se consoler de cet arrangement, ayant eu les hommes dans le *bel âge pour plaider*[4].

1407. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le vendredi 4e mars.

Il a bien paru à la dernière lettre que vous avez reçue de votre amie, qu'elle n'avoit pas un secrétaire tout à fait à ses commandements. Tout ce que vous me mandez sur le libertinage de ce secrétaire est incomparable et très-vrai. Je ne revins que mercredi matin de chez ma seconde femme[1], où j'avois couché deux nuits; et j'en revins pour assister au triomphe du mercredi à l'hôtel de Chaulnes. Le duc et la duchesse font gras les autres jours; mais le mercredi, vendredi et samedi, c'est une bonne chère, qu'on ne peut assez vous vanter : leur maître d'hôtel est un homme admirable[2], et qui contribue beau-

4. Voyez la VIIe scène du Ier acte des *Plaideurs* de Racine.

Lettre 1407. — 1. Mme de Louvois.

2. Ce maître d'hôtel s'appelait *Honoré*. Coulanges n'a pas dédaigné de célébrer ses talents dans ce couplet :

En jours maigres comme en jours gras,
  Vive l'hôtel de Chaulne :
Tous les jours des mets délicats,
  Des poissons longs d'une aune.
Après le *benedicite*,

coup à ce triomphe, mais faut-il que la compagnie qui s'y trouve soit quelquefois aussi mêlée? Jugez-en, Madame, par l'échantillon de mercredi dernier : les *Divines*[3], toujours d'un fort bon commerce ; mais Mme de la Salle[4], et sa fille de Roussillon[5], Mme de Saint-Germain[6], Mme du Bois de la Roche, qui rit plus haut que jamais[7], et le bon abbé d'Effiat, pour qui principalement la fête se faisoit. J'aurois juré d'abord que je me serois contenté de manger pour vivre seulement ; mais la chère se trouva si bonne, si grande, et même si magnifique, que je l'assaisonnai de toute ma bonne humeur : je mangeai comme un diable, je bus comme un trou, et je fis convenir Mme de la Salle, sa fille, Mme de Saint-Germain, et Mme du Bois de la Roche, qu'il n'étoit rien tel qu'une bonne compagnie, d'un même pays, qui parloit la même langue, et qui étoit fort aise de se voir rassemblée ; je dis qu'il falloit convenir encore que la moindre personne qui seroit survenue à notre dîner nous auroit troublés infiniment : en sorte qu'elles opinèrent que les maîtres de la maison 1695

En nous mettant à table,
Honorons monsieur Honoré,
Car il est honorable.

(*Note de l'édition de* 1818. Voyez les *Chansons* de Coulanges, édition de 1698, tome II, p. 102.)

3. Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaise.

4. Anne-Madeleine de Martel, veuve de Louis Caillebot, seigneur de la Salle et de Montpinçon, capitaine-lieutenant des gendarmes de la garde. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez sur son mari, mort en 1672, un passage fort piquant de Saint-Simon (tome X, p. 257 et suivantes).

5. Marie-Ferdinande Caillebot de la Salle, mariée le 27 novembre 1683 à Charles-Balthasar de Clermont-Chate, comte de Roussillon, frère aîné du chevalier de Clermont-Chate dont il a été parlé ci-dessus, p. 184, note 19. (*Note de l'édition de* 1818.)

6. Voyez tome V, p. 396, note 10.

7. Voyez tome IX, p. 219 et note 24.

1695 seroient exacts à ne donner entrée à l'heure de leur dîner qu'à de certaines gens, et que rien n'étoit si capable de mortifier une bonne compagnie que de la mêler avec une mauvaise. Sur cela, Mme de la Salle dit cent jolies choses plus délicates et plus françoises les unes que les autres; Mme de Saint-Germain y applaudit avec son air de confiance ordinaire, et Mme du Bois de la Roche en rit plus haut que jamais; les cuillers sales redoublèrent dans les plats en même temps, pour servir l'un, et pour servir l'autre; et ayant par malheur souhaité une vive, Mme de Saint-Germain m'en mit une toute des plus belles sur une assiette pour me l'envoyer; mais j'eus beau dire que je ne voulois point de sauce, la propre dame, en assurant que la sauce valoit encore mieux que le poisson, l'arrosa à diverses reprises avec sa cuiller, qui sortoit toute fraîche de sa belle bouche; Mme de la Salle ne servit jamais qu'avec ses dix doigts; en un mot, je ne vis jamais plus de saleté; et notre bon duc, avec les meilleures intentions du monde, fut encore plus sale que les autres. Voilà, ma belle gouvernante, comme se passa cette fête. Je m'en vais de ce pas dîner encore avec la duchesse de Chaulnes, car le duc n'arrivera que ce soir de Versailles; mais demain le triomphe est destiné au premier président de Bretagne[8], à son fils, à sa belle-fille, à Mme Girardin[9], à l'évêque de Vannes[10], à sa sœur, Mme de Creil[11], et autres : je suis encore retenu pour en faire les honneurs.

8. De la Faluère. Voyez tome IX, p. 136, note 2.

9. Dangeau (tome VI, p. 69) parle d'une Mme de Girardin, veuve de l'ambassadeur de France à la Porte; mais rien ne dit qu'il soit ici question d'elle.

10. François d'Argouges.

11. Une Mme de Creil a déjà été nommée tome I, p. 418. Dangeau parle d'un intendant du Bourbonnais, gendre de M. d'Argouges, et d'un capitaine aux gardes de ce nom.

Mlle de Bréval[12] fut mariée mercredi avec M. de Thianges; et comme M. de Thianges entendit quelques propositions d'aller à l'opéra en attendant le souper, car le mariage se fit le matin et on dîna chez l'archevêque de Paris, il supplia de prendre quelque autre divertissement : en sorte que toute la noce fut amenée par M. du Maine à l'Arsenal, dont on ferma les portes, et où l'on joua au lansquenet jusqu'à ce que l'heure fût venue d'aller souper chez le premier président. Les mariés y ont couché jusqu'à aujourd'hui, qu'ils doivent aller demeurer à l'hôtel de Nevers[13], où ils seront trois mois, c'est-à-dire en attendant qu'ils trouvent une maison qui leur convienne. Mme de Montespan ouvrit hier sa porte[14], et couchée dans son lit, elle reçut les compliments de tous ceux qui voulurent lui en aller faire. Voilà ce qui a fait la grande nouvelle de tous ces jours-ci. La duchesse de Villeroi est grosse, et bien triste d'un état qui lui est fort nouveau, pendant que toute sa famille en est dans la dernière joie. Le comte de Sanzei arriva hier; il n'attend que les ordres de Mme de Coulanges pour vous faire voir de son écriture; il ne sera tout au plus que quinze jours avec nous, car voilà le tambour qui va

1695

12. Anne-Philippe-Geneviève-Françoise, fille de François-Bonaventure de Harlay, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, frère aîné de l'archevêque de Paris, et de Geneviève de Fortia, épousa le 2 mars 1695 le marquis de Thianges, dont elle était la seconde femme : voyez tome V, p. 459, note 10.

13. Le marquis de Thianges était frère de la duchesse de Nevers.

14. Mme de Montespan avait rebâti en 1684 la maison des filles Saint-Joseph, fondée en 1640, pour l'éducation de jeunes orphelines, sur l'emplacement actuel du ministère de la guerre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain. Elle s'y était réservé un appartement, qu'elle occupa souvent, et qui au dix-huitième siècle fut habité par Mme du Deffand; elle l'occupait alors : « Mme de Montespan, dit Dangeau au 15 novembre 1694, est revenue à Paris; elle loge toujours à Saint-Joseph; elle y passera l'hiver. »

1695 battre aux champs. Vous avez su la mort de Mme de Montglas[15] : en revanche, la comtesse de Fiesque se porte mieux que jamais[16]; elle a été merveilleuse sur ce mariage de Mlle de Bréval, qu'elle a toujours aimée et regardée comme sa fille. Il n'est plus question de l'affaire du cardinal de Bouillon; je l'ai fort vu depuis quelque temps, et il me paroît tout aussi tranquille qu'il le peut être. L'hôtel de Chaulnes avec tous ses triomphes ne laisse pas aussi d'avoir quelquefois des chagrins, parce que le duc et la duchesse en veulent avoir : toutes ces troupes sur les côtes et tous ces officiers pour les commander, les embarrassent, lorsqu'ils devroient s'accommoder au temps, passer ici tranquillement leur printemps et leur été entre Chaulnes, Versailles et Paris, et n'aller en Bretagne que pour les états; mais ils étouffent sans vouloir s'ouvrir à leurs amis, et veulent avancer leurs jours à toute force. Le bon duc s'appesantit fort, et il y a raison pour cela; mais en ce monde, qui est-ce qui se rend justice?

Voici insensiblement une assez longue lettre; elle est au moins sur les feuilles de nos pères, qui ne s'envoleront point comme celles de votre amie. Elle est partie dès le matin, votre amie, pour le sermon du P. Gaillard à Saint-Roch, et de là elle doit aller dîner chez Mme de Valentiné[17]. Adieu, ma très-aimable Madame : aimez-

15. Elle était morte à Paris, le 18 février précédent. (*Journal* de Dangeau.)

16. Elle mourut le 16 octobre 1699. « C'étoit, dit Saint-Simon dans une addition au *Journal* de Dangeau à cette date, la meilleure femme du monde, la plus gaie, la plus rare, et qui morte à plus de quatre-vingts ans, ne chemina jamais qu'entre quinze et dix-huit ans. »

17. Voyez tome III, p. 83, note 3, et tome V, p. 90, note 12. Elle mourut en sa belle maison de Touraine au mois d'avril 1713. Elle avait été amie de la duchesse de la Vallière. Voyez le *Journal* de Dangeau, tome XIV, p. 392.

moi toujours, et comptez que je vous aime ni plus ni moins que moi-même. La marquise de la Trousse[18] va se remettre dans le commerce; elle a prié Mme de Coulanges de la présenter en certaines maisons; elle doit aussi vous écrire. Dites, je vous supplie, mille belles et bonnes choses pour moi à tous les habitants de votre *royal* château. J'ai bien de l'impatience d'apprendre de bonnes nouvelles de l'adorable Pauline : nous espérons que vous nous en donnerez, indépendamment de celles qui nous pourroient venir d'ailleurs. Nous méritons cette distinction par l'intérêt sincère que nous prenons à tout ce qui la regarde. 1695

1408. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 25e mars.

Mes secrétaires me manquent au besoin; mais quand c'est à vous que j'écris, ma chère amie, mes deux doigts sont toujours disposés à écrire,

Ils ne vont plus que pour Clymène.

Que dites-vous de ne plus savoir M. le duc de Chaulnes gouverneur de Bretagne[1]? On ne parle que de ce grand

18. La veuve du cousin de Mme de Sévigné : voyez tome III, p. 131, note 4.

Lettre 1408. — 1. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 20 mars 1695 : « Le Roi a donné à M. le comte de Toulouse le gouvernement de Bretagne, sur la démission de M. de Chaulnes, a qui il a donné celui de Guyenne avec la survivance pour M. de Chevreuse (*son neveu*). Le gouvernement de Bretagne convient mieux à M. le comte de Toulouse, parce que l'amirauté de Bretagne est unie au gouvernement. Le gouvernement de Guyenne vaut cent neuf mille livres de rente, et celui de Bretagne n'en vaut que soixante-dix mille, et ne laisse pas d'être plus considérable à cause des casuels. Il y a un mois

1695 événement; les gens modérés croient que ce duc et cette duchesse se doivent trouver heureux de ce changement; les autres les croient désespérés; pour moi, je dis tout ce que l'on veut, et suis très-persuadée qu'il ne faut point juger de la manière de penser de nos amis par la nôtre; c'est cependant un tort que le monde a toujours, et qu'il ne peut pas ne point avoir : il a plus tôt fait de juger par ses dispositions que d'examiner celles des autres. M. de Chaulnes fait bonne mine; la duchesse se cache si bien, que je ne l'ai point vue; il est vrai qu'il est assez aisé de m'échapper, car je fais naturellement peu de diligence, et j'en fais moins que jamais, dans l'espérance d'avancer toujours dans cette parfaite indifférence, dont vous ne vous apercevrez jamais, ma très-aimable. Au reste, ma santé n'est point du tout bonne; il est plus question que jamais de me faire aller à Bourbon : il arrivera ce qu'il

que le Roi en avoit fait la proposition à M. de Chaulnes, qui, après y avoir eu un peu de peine, a fait la chose de fort bonne grâce; il étoit accoutumé à la Bretagne, et y étoit fort aimé. » — Saint-Simon, dans une addition au 12 mars, donne de longs détails sur les motifs de ce changement, et, ce qui nous intéresse davantage, sur les liens d'affection qui existaient entre la Bretagne et son gouverneur (voyez cependant la lettre du 16 octobre 1675, tome IV, p. 183) : «.... M. de Chaulnes, qui vivoit en roi en Bretagne, qui y répandoit en libéralités et en magnificence tout ce qu'il tiroit de cette amirauté, qui étoit adoré en Bretagne, et qui en étoit considéré, aimé, respecté comme le père de la province en général, et de chaque particulier en détail, aimoit de même les Bretons, et y avoit attaché son cœur.... Le plus simple eût été de laisser mourir M. de Chaulnes, qui étoit vieux.... Pour M. de Chaulnes, il obéit, ne cacha point sa douleur, c'est peu dire, mais son désespoir, que celui des Bretons, qui fut sans mesure, ne fit qu'accroître, en lui faisant sentir plus que jamais combien il étoit aimé. M. de Chevreuse eut beau protester qu'il n'y avoit eu aucune part, et qu'il n'en avoit pas même eu le secret, son oncle et sa tante ne le lui pardonnèrent jamais. M. de Chaulnes ne fit que languir depuis, et mourut bientôt après de regret; et sa femme, d'affliction de l'avoir perdu, incontinent après, sans avoir eu d'enfants. »

plaira à Dieu; quand je songe que dix ou douze ans de plus ou de moins font la différence de cette affaire-là, je ne trouve pas que cela vaille la peine de la traiter si solidement; peut-être penserai-je tout d'une autre façon quand je me trouverai plus proche de la mort; il faut trancher le mot, ne fût-ce que pour s'y accoutumer. 1695

J'attends de vous un compliment, qui sera bien sincère, sur l'aventure du feu[2]; cela a paru une occasion digne de m'attirer le monde entier; mais le monde est bien inutile, je l'ai évité avec assez de soin. Au reste, Mme de Villars[3] m'a fait promettre que je vous dirois des choses infinies de sa part, et surtout que j'apprendrois qu'elle ne pardonnera point à M. de Villars de n'avoir point parlé d'elle à Mme de Grignan; cela pourroit bien aller à une séparation, si Madame votre fille ne s'y oppose.

Comme j'achève ma lettre, voilà un secrétaire qui m'arrive; il vous apprendra que je viens de voir M. de Chaulnes, qui m'a conté tout ce qui s'étoit passé entre le Roi et lui; mais comme en même temps il m'a dit qu'il vous alloit écrire, je ne m'embarquerai point dans un récit que vous saurez encore mieux par lui-même. Il me paroît tout plein de raison; Madame sa femme m'a envoyé prier qu'elle pût aujourd'hui passer la journée avec moi; je la plains, puisqu'elle est fâchée : pour moi, qui ne connois point le goût de la représentation, ou pour mieux dire qui ne connois que celui du repos quand on n'est plus jeune, je ne me trouverois pas à plaindre à la place de Mme de Chaulnes. M. de Mesmes[4] épouse Mlle de Brou, à qui on donne trois cent cin-

2. Voyez la lettre suivante, p. 257, 259 et 260.

3. La femme d'*Orondate* sans doute : voyez tome II, p. 52, note 3.

4. Jean-Antoine de Mesmes, président à mortier au parlement de Paris depuis 1689, épousa le 23 mai suivant Marie-Thérèse Fey-

1695 quante mille francs en argent, et cinquante mille francs en habits et en pierreries; on dit aussi que M. de Poissy épouse Mlle de Bosmelet[5], qui aura un jour soixante mille livres de rente; *et de ma pauvre nièce, pas un mot*[6]. M. de Coulanges arriva hier de Saint-Martin, et il est allé aujourd'hui je ne sais où. Le maréchal de Choiseul part dimanche; il a le commandement de la Bretagne joint aux autres[7]; comme il a le commandement beau, je suis assez aise qu'il commande loin d'ici; ce n'est pas que je ne sois une ingrate cette année, car je ne l'ai presque pas vu[8]. Adieu, ma vraie amie : ne me laissez pas oublier à Grignan, et surtout de l'adorable Pauline.

deau, fille de Denis Feydeau, seigneur de Brou, président au grand conseil, et de Marie-Anne Voisin de la Noiraye; elle mourut en janvier 1705. — Sur les magnificences de cette noce, voyez le *Mercure* du mois de mai, p. 276 à 281.

5. Anne-Marie de Beuzelin de Bosmelet, fille unique de Jean, seigneur de Bosmelet, président à mortier au parlement de Rouen, et de Renée Bouthillier de Chavigny, nièce par sa mère de la maréchale de Clérembaut et de l'évêque de Troyes, après deux projets de mariage rompus, l'un avec M. de Poissy, l'autre avec le comte de Lux, épousa le 18 juin 1698 Henri-Jacques de Caumont, duc de la Force par démission de son père. — Quant à M. de Poissy, le futur président de Maison, veuf depuis le 15 septembre 1694 de Madeleine de Lamoignon, il se remaria en 1698 avec Mlle de Varangeville (voyez tome IX, p. 175, note 20).

6. Allusion au mot de Lucien, imité d'Aristophane, et qui a été cité déjà plusieurs fois : *Et de Caron, pas un mot* (voyez ci-dessus, p. 229 et note 1). — Cette pauvre nièce est-elle Mlle de Sanzei ou Mlle de Bagnols?

7. « M. le maréchal de Choiseul commandera en Bretagne comme en Normandie. » (*Journal* de Dangeau, au 22 mars 1695.)

8. Deux ou trois traits au milieu de l'éloge enthousiaste que Saint-Simon a fait de son ami, expliquent bien la peur que Mme de Coulanges avait des visites du maréchal : « Malgré fort peu d'esprit, dit-il.... Quoique peu amusant.... Il ne parloit mal de qui que ce soit.... » Voyez les *Mémoires*, tome IX, p. 82, et ci-dessus, p. 219, la fin de la lettre du 10 décembre 1694.

1409. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ. 1695

A Paris, le 15e avril.

Je ne vous ai point écrit depuis la bizarre aventure de notre feu, et il y a un temps infini; je vous en demande mille pardons, ma très-aimable Madame; mais il faut excuser un homme qui n'est point à lui, et qui a toujours l'esprit bandé, comme je disois autrefois à Monsieur votre fils, qui me faisoit des reproches. Dès que j'eus pris part à la déconvenue de nos pauvres meubles, je m'en retournai à Versailles, et de là à Pontoise, d'où je ne suis revenu presque que pour m'en aller passer la quinzaine de Pâques à Bâville; me voici présentement de retour de Bâville; mais on m'a signifié de me tenir prêt pour aller à Chaulnes vers le 24e ou le 25e du mois, pour y demeurer jusqu'à la Pentecôte[1]; je ne doute pas qu'en ce temps-là quelqu'un ne mette encore la main sur moi, et c'est ainsi que mes jours s'en vont insensiblement, et que je profite d'un regain de jeunesse, qui fait que je m'accommode encore du monde, et que le monde s'accommode encore de moi. Je ne sais plus ce qu'est devenue la goutte, je n'en ai point entendu parler depuis l'année passée; et mes forces, et ma santé, et ma bonne humeur sont revenues de telle sorte, que je suis prêt de croire qu'il y a une très-grosse erreur dans mon baptistaire, et qu'il faut qu'on s'y soit trompé pour le moins de vingt ans; car assurément à soixante et un ans passés on n'est point aussi jeune que je le suis. Vous êtes jeune aussi, ma très-aimable : je n'ai jamais vu une écriture plus ferme que la vôtre, ni un style plus délicieux; vos lettres me font un plaisir sensible; Mme de

Lettre 1409. — 1. Pâques tombait en 1695 au 3 avril, et la Pentecôte au 22 mai.

1695 Coulanges a soin de me garder aussi toutes celles que vous lui écrivez, et c'est pour moi une lecture dont je ne me puis lasser.

Vous avez su, et vous avez vu avec une lunette d'approche tout ce qui s'est passé à l'hôtel de Chaulnes; plus on va en avant, plus tous les zélés serviteurs et amis du duc et de la duchesse trouvent qu'ils sont trop heureux d'être sortis d'intrigue aussi noblement qu'ils ont fait; enfin les voilà les plus grands seigneurs de France, les mieux en leurs affaires, et avec le plaisir d'entendre chanter leurs louanges de tous les côtés; car de celui de Bretagne on apprend qu'ils y ont secouru bien des gens à leurs propres dépens, quand on a mis des règles plus étroites aux états pour en arrêter les petites douceurs qui faisoient subsister plusieurs pauvres gentilshommes et pauvres familles. En vérité ce sont de bonnes gens que notre duc et notre duchesse : Dieu les conserve! mais qu'ils se gardent bien par inquiétude de vouloir aller en Guyenne, car s'ils y vont jamais, ils sont perdus. On trouvera bon qu'ils n'y aillent point, et s'ils y vont une fois, on voudra qu'ils y soient toujours; et quelle dépense faudra-t-il qu'ils fassent, et quels esprits auront-ils à gouverner!

Il n'y a pas ici de grandes nouvelles. Monsieur l'archevêque de Reims croyoit avoir acheté l'hôtel Colbert; et M. de Beauvilliers, premier tuteur des enfants, et nanti des consentements de l'archevêque de Rouen et de Mme de Seignelai, croyoit l'avoir vendu; mais ces derniers ayant changé d'avis, ils ont manqué et à M. de Beauvilliers et à Monsieur de Reims, qui ont eu une conduite sans reproche [2]. Ce sont de ces choses qui font

2. « Monsieur l'archevêque de Reims (*le Tellier*) avoit fait marché de l'hôtel Colbert à Paris, il en donnoit deux cent vingt mille livres. M. le duc de Chevreuse et M. de Beauvilliers en avoient fait le traité

discourir, et dont on parle selon que l'on est dans les intérêts des uns ou des autres. Je vis hier Mme de Nevers tout le matin, et puis je retournai chez elle le soir : c'est pour vous dire que je ne l'ai point abandonnée; mais il est constant qu'on la voit avec cela toujours moins qu'une autre, parce que sa vie et celle de son mari sont toujours des vies très-particulières, et même extraordinaires[3]. Adieu, ma très-aimable gouvernante : je m'en vais dîner à l'hôtel de Chaulnes, où cette belle duchesse doit venir après dîner. Je ne suis point content de la santé de Mme de Coulanges; la voilà dans les remèdes d'Helvétius[4] : Dieu veuille qu'ils fassent mieux que ceux de Saint-Donat et de Carette! Je n'aime point à la voir courir d'empirique en empirique; elle me paroît une personne égarée qui cherche le bon chemin et qui ne le peut trouver. Portez-vous toujours bien, ma très-belle; il est constant que je suis plus en repos de vous à Grignan que si vous étiez ici, parce que je sais que vous ne manquez de rien où vous êtes, et que vous y avez tout ce que vous aimez le mieux. Je vois M. de Sévigné tant que je puis[5]; il est toujours mon enfant.

1695

L'incendiaire s'appeloit Beauvais, une femme de cham-

avec lui, du consentement de Mme de Seignelai; et afin de faire profiter le bien des mineurs, Monsieur l'archevêque de Rouen (*Colbert*), qui est bien aise que cette maison ne sorte point de la famille, donne quatre-vingt mille francs aux petits Seignelais, moyennant qu'il jouira de la maison sa vie durant, et a rompu par là le marché qu'en avoit fait Monsieur l'archevêque de Reims. » (*Journal* de Dangeau, au 12 avril 1695.)

3. Voyez tome IX, p. 606, et Saint-Simon, tome V, p. 390 et 391.

4. Voyez tome VIII, p. 182, note 7.

5. Charles de Sévigné était sans doute venu à Paris pour le règlement de difficultés qu'il avait, comme lieutenant de Roi du pays nantais, avec de Morveaux, lieutenant du gouverneur de Nantes. Voyez plus bas, p. 290-292, la lettre du 25 juin.

1695 bre que Mme de Coulanges avoit depuis peu à la place de la *belle de nuit;* cette femme de chambre lui déplut dès le lendemain qu'elle fut entrée à son service; elle attira aussi la haine de toute la maison; mais jamais votre amie n'eut la force de s'en défaire, parce qu'elle lui étoit donnée par une pénitente chérie du P. Gaillard.

1410. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 26e avril.

Quand vous m'écrivez, mon aimable cousin, j'en ai une joie sensible : vos lettres sont agréables comme vous, on les lit avec un plaisir qui se répand partout; on aime à vous entendre, on vous approuve, on vous admire, chacun selon le degré de chaleur qu'il a pour vous. Quand vous ne m'écrivez pas, je ne gronde point, je ne boude point, je dis : « Mon cousin est dans quelque palais enchanté; mon cousin n'est point à lui; on aura sans doute enlevé mon pauvre cousin; » et j'attends avec patience le retour de votre souvenir, sans jamais douter de votre amitié; car le moyen que vous ne m'aimiez pas? c'est la première chose que vous avez faite quand vous avez commencé d'ouvrir les yeux, et c'est moi aussi qui ai commencé la mode de vous aimer et de vous trouver aimable : une amitié si bien conditionnée ne craint point les injures du temps. Il nous paroît que ce temps, qui fait tant de mal en passant sur la tête des autres, ne vous en fait aucun; vous ne connoissez plus rien à votre baptistaire, vous êtes persuadé qu'on a fait une très-grosse erreur à la date de l'année; le chevalier de Grignan dit qu'on a mis sur le sien tout ce qu'on a ôté du vôtre, et il a raison : c'est ainsi qu'il faut compter son âge. Pour moi, que rien

n'avertit encore du nombre de mes années, je suis quelquefois surprise de ma santé; je suis guérie de mille petites incommodités que j'avois autrefois; non-seulement j'avance doucement comme une tortue, mais je suis prête à croire que je vais comme une écrevisse : cependant je fais des efforts pour n'être point la dupe de ces trompeuses apparences, et dans quelques années je vous conseillerai d'en faire autant. 1695

Vous êtes à Chaulnes, mon cher cousin : c'est un lieu très-enchanté, dont M. et Mme de Chaulnes vont reprendre possession; vous allez retrouver les enfants de ces petits rossignols que vous avez si joliment chantés[1]; ils doivent redoubler leurs chants, en apprenant de vous le bonheur qu'ils auront de voir plus souvent les maîtres de ce beau séjour. J'ai suivi tous les sentiments de ces gouverneurs, je n'en ai trouvé aucun qui n'ait été en sa place, et qui ne soit venu de la raison et de la générosité la plus parfaite : ils ont senti les vives douleurs de toute une province qu'ils ont gouvernée et comblée de biens depuis vingt-six ans; ils ont obéi cependant d'une manière très-noble; ils ont eu besoin de leur courage pour vaincre la force de l'habitude, qui les avoit comme unis à cette Bretagne; présentement ils ont d'autres pensées; ils entrent dans le goût de jouir tranquillement de leurs grandeurs : je ne trouve rien que d'admirable dans toute cette con-

Lettre 1410. — 1. C'est peut-être une allusion au couplet :

Rossignols, qui sous ces ombrages
M'entendez plaindre chaque jour, etc.

Voyez les *Chansons* de Coulanges (tome II, p. 274, édition de 1698). Dans une autre de ses *chansons*, intitulée *Aventure dans les bois de Chaulnes* (*ibidem*, p. 137 et 138), Coulanges déplore le malheur d'un « petit ménage » de rossignols; mais ce n'est pas de ceux-là qu'il peut retrouver les enfants, au moins la couvée dont parle la chanson : une belette avait « fait une omelette » de leurs œufs.

1695 duite; je l'ai suivie et sentie avec l'intérêt et l'attention d'une personne qui les aime et qui les honore du fond du cœur. J'ai mandé à notre duchesse comme M. de Grignan est à Marseille et dans cette province sans aucune sorte de dégoût; au contraire, il paroît par les ordres du maréchal de Tourville qu'on l'a ménagé en tout : ce maréchal lui demandera des troupes quand il en aura besoin, et M. de Grignan, comme lieutenant général des armées[2], commandera les troupes de la marine sous ce maréchal; voilà de quoi il est question en ce monde; on veut agir, quoi qu'il en coûte. Je plains bien mon fils de n'avoir plus la douceur de faire sa cour à nos anciens gouverneurs; il sent cette perte comme il le doit. Je suis en peine de Mme de Coulanges, je m'en vais lui écrire. Recevez les amitiés de tout ce qui est ici, et venez que je vous baise des deux côtés.

1411. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 13e mai.

Je me porte beaucoup mieux; Helvétius ne m'a donné que d'un extrait d'absinthe, qui m'a rétabli, ce me semble, mon estomac. Je vous assure, ma très-belle, que je suis bien éloignée d'avoir de l'indifférence pour ma santé, et que je supporte mes maux fort impatiemment; ainsi je ne me veux point parer auprès de vous d'un mérite que je n'ai point. Je crois que si j'eusse imaginé de passer à Grignan le temps d'entre les deux saisons des eaux, je les aurois crues nécessaires pour ma santé; et je pense que si j'y étois une fois arrivée, j'aurois donné la préfé-

2. Voyez ci-dessus, p. 199 et note 1.

rence aux vins de Grignan sur les eaux de Bourbon. Je plains bien M. le chevalier de Grignan, et je suis bien honteuse de me plaindre de mes petits maux, quand j'en vois souffrir de si grands, et avec tant de patience. La pauvre Mme de Kerman est bien mal; nous verrons la fin de sa vie avant celle de sa patience[1]. 1695

Mon Dieu! que je me presse de vous faire des compliments de M. de Tréville : il me gronde tous les jours de l'avoir oublié; il souhaite votre retour très-sincèrement. Il nous dit avant-hier les plus belles choses du monde sur le quiétisme, c'est-à-dire en nous l'expliquant; il n'y a jamais eu un esprit si lumineux que le sien. M. Duguet[2], qui n'est pas trop sot, comme vous savez, sur de tels sujets, étoit transporté de l'entendre. Parlons d'autre chose. Les princesses sont ici, et se divertissent si parfaitement bien, qu'on assure qu'elles n'ont nulle impatience du retour de la cour[3]; elles se couchent ordinairement vers onze heures ou midi. Langlée donna hier un souper à Monsieur et à Madame de Chartres; Madame la Princesse, Madame la Duchesse, qui étoit la reine de la fête, Mme de Montespan, une infinité d'autres dames, dont Madame la maréchale et Mme la duchesse de Villeroi étoient; Monsieur le Duc et tous les princes qui sont

Lettre 1411. — 1. Elle ne mourut qu'en 1707.

2. Jacques-Joseph Duguet, fils de Claude Duguet, avocat du Roi au présidial de Montbrison en Forez, et de Marguerite Colombet, naquit à Montbrison le 9 décembre 1649. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, dont il sortit en 1685 pour se retirer à Bruxelles auprès d'Antoine Arnauld; mais bientôt après il revint en France. Il mourut le 25 octobre 1733. On a de Duguet beaucoup d'ouvrages de philosophie et de théologie, dont le principal est l'*Institution d'un prince*. Voyez sur lui le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, surtout au tome V, p. 362 et suivantes.

3. Le Roi était parti le 28 avril pour Compiègne; il revint à Versailles le 17 mai.

1695 ici, s'y trouvèrent; mais une autre fête, ce fut celle que Monsieur le Duc donna il y a deux jours dans sa petite maison de Mme de la Sablière; tous les princes et princesses y étoient; cette maison est devenue un petit palais de cristal : ne trouvez-vous pas que ce sont les lieux saints aux infidèles[4]? Mme de Montespan a acheté Petit-Bourg quarante mille écus; elle le donne après sa mort à M. d'Antin[5]. M. de Sévigné nous quitte après-demain; il m'assure qu'il vous retrouvera cet hiver à Paris; cela me fera paroître l'été bien long, malgré la belle saison. M. de Chaulnes reviendra le 17e de ce mois, et notre duchesse ne reviendra qu'après les fêtes. M. de Coulanges me mande que plus il a de printemps, plus il sent le printemps : voilà un grand prodige; car, sans l'offenser, il a plus de printemps que Mme de Brégy[6]. Je vous prie, ma très-aimable, de dire bien des choses de ma part à Mme de Grignan, et d'embrasser pour moi bien tendrement la tranquille Pauline : on dit que vous nous l'amènerez toute mariée, je sens déjà que je ne l'en aimerai

4. A cause de l'extrême dévotion de Mme de la Sablière, à qui cette maison appartenoit auparavant. (*Note de l'édition de* 1751.)

5. Voyez *les Environs de Paris*, par M. Joanne, p. 701.

6. Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de Brégy, « qui, étant belle femme, dit Mme de Motteville (tome I, p. 316), faisoit profession de l'être. » Nièce du critique Saumaise, elle était née en 1619, et mourut en avril 1693. Elle était femme de chambre de la Reine, mère de Louis XIV, dont sa mère, Marguerite Habert, avait été femme de chambre aussi. Elle avait épousé Léonor de Flexelles, comte de Brégy, lieutenant général des armées du Roi. On a d'elle un recueil de lettres et de pièces diverses sous le titre de : *Œuvres galantes de Mme la Comtesse de B...*, Leyde, 1666. En tête de ce recueil elle avait fait elle-même son portrait. Voyez sur son aventure avec Estoublon une addition de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau, tome II, p. 134 et 135. M. Cousin, dans *Madame de Sablé*, a donné plusieurs lettres de Mme de Brégy (p. 411 et suivantes).

pas moins. L'oraison funèbre de M. de Luxembourg[7] sera achevée d'imprimer dans deux jours; l'on dit qu'on a retranché quelques traits du portrait du prince d'Orange. Mme de Grignan va avoir le plaisir de recevoir des lettres tendres de son mari, et de lui en écrire; il est bien joli que tous ses sentiments se développent pour lui. Adieu, ma très-chère. 1695

1412. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ ET DE MADAME DE GRIGNAN A COULANGES.

A Grignan, le 28e mai.

DE MADAME DE SÉVIGNÉ.

J'ai reçu vos deux lettres de Chaulnes, mon cher cousin; nous y avons trouvé des couplets[1] dont nous sommes charmés; nous les avons chantés avec un plaisir extrême, et plus d'une personne vous le dira; car il ne faut pas

7. Elle fut prononcée à Paris par le P. de la Rue, le 21 avril, dans la maison professe de la Compagnie de Jésus. Elle a été imprimée en 1695, in-4°.

Lettre 1412. — 1. Voici les couplets que Coulanges avoit adressés au duc de Chaulnes, sur l'air : *Je ne saurois.*

Défaites-vous de l'envie
De Paris et de la cour,
Demeurez en Picardie :
Chaulne est un si beau séjour! —
Je ne saurois
Mener une douce vie,
J'en mourrois.

Reposez-vous : à votre âge,
Comblé de biens et d'honneur,
Que vous faut-il davantage?
Vous êtes si grand seigneur! —
Je ne saurois. —
Tirez-vous de l'esclavage. —
J'en mourrois.

1695 que vous ignoriez le bon goût que nous conservons ici pour ce que vous faites. Vous allez en avant pour la gaieté et pour l'agrément de votre esprit, et en reculant contre le baptistaire; c'est tout ce qui se peut souhaiter, et c'est ce qui fonde bien naturellement l'envie qu'on a de vous avoir partout : avec qui n'êtes-vous pas bon? avec qui ne vous accommodez-vous point? et sur le tout, cette conduite de ne vous point jeter à la tête et de laisser place aux desirs de vous voir, c'est ce qui fait le ragoût de votre amour-propre. Il faut que la force du proverbe soit bien violente, s'il est bien vrai que vous ne soyez pas prophète en votre pays. Je reçois souvent des nouvelles de Mme de Coulanges; son commerce est fort aimable, et sa santé ne doit plus faire de peur, surtout ayant la ressource que nous devons avoir, que quand elle sera lasse et désabusée des remèdes, c'en sera un très-salutaire que de n'en plus faire.

Mais revenons à Chaulnes : j'en connois la beauté[2], et je vois d'ici combien notre bon gouverneur s'y ennuie. Vous avez beau dire les meilleures raisons du monde, il répondra toujours : « Je ne saurois; » et si vous continuez, il vous fera taire enfin en disant : « J'en mourrois. » C'est ce qui arrivera sans doute, avant que d'avoir pris le goût du repos et de la douceur d'une vie tranquille : les habitudes sont trop fortes, et l'agitation attachée au commandement et aux grands rôles a fait de trop profondes traces, pour qu'elles s'effacent aisément. J'écrivis à ce duc sur la députation de mon fils, et je badinois avec lui, croyant dire des contre-vérités sur sa solitude de Chaulnes; je le traitois comme un véritable ermite, s'entretenant avec ce beau jet d'eau qu'on appelle le *Solitaire*[3]. Je supposois ses

2. Voyez tome IX, p. 22.
3. Voyez même tome, même page et note 6.

repas conformes à cet état, et que les dattes et les fruits sauvages feroient tous ses festins; je plaignois son maître d'hôtel; et en disant toutes ces bagatelles, je sentois que j'avois grand besoin de vous, et que l'ânonnement[4] que je connois feroit une étrange pauvreté de toute cette lettre. Vous êtes venu au secours, comme je l'avois pensé, et vous êtes présentement dans un autre pays, où vous sentez toutes les douceurs de l'amour paternel; qu'en dites-vous? vous n'eussiez jamais pensé qu'il eût été si fort, si vous ne l'aviez éprouvé : c'eût été grand dommage que toutes les bonnes instructions que vous avez données aux petits enfants[5] n'eussent point été suivies par quelque enfant de votre imagination. Ce petit comte de Nicei est un chef-d'œuvre[6], et la singularité 1695

4. M. de Chaulnes lisoit aussi mal que M. de Coulanges lisoit bien. (*Note de l'édition de* 1751.) — Voyez ci-dessus, p. 45.

5. Allusion à la chanson de Coulanges intitulée : *Avis aux pères de famille.*

6. L'explication de ce passage est donnée par Coulanges lui-même dans le manuscrit de ses *Chansons* (folio 79 recto) : « Le *petit comte de Nicey*, dit-il, enfant imaginaire des secondes noces, imaginaires aussi, de M. de Coulanges avec Mme de Louvois. Pour entendre ces couplets et plusieurs autres qui roulent sur la même plaisanterie, il faut savoir qu'il y avoit autrefois dans l'abbaye de Tarascon une religieuse qui devint folle pour avoir vu le feu comte de Moret, fils naturel de Henri IV. Dans ses accès de folie elle ne parloit que de son amour, et s'étoit persuadé qu'elle en avoit deux enfants, un fils et une fille, quoiqu'elle ne l'eût vu qu'en passant; et comme on l'alloit voir souvent pour se réjouir, on la faisoit tomber sur ce chapitre. Aussitôt elle contoit son amour et toutes les perfections du comte, elle le pleuroit, et puis de ses deux mains elle montroit ces deux enfants imaginaires, en disant qu'ils faisoient toute sa consolation. « Voilà « mon fils, voilà ma fille : les beaux enfants! » Elle contoit en les montrant combien ils étoient parfaits. Ce disant ne finissoit point, et puis après avoir bien parlé, elle disoit à la dame qui l'entretenoit : « Le voyez-vous, Madame? — Non, Madame, répondoit l'étran- « gère. — Ni moi non plus; » et sur cela elle versoit un torrent de larmes. Il faut savoir encore que le comté de Nicey, en Bourgogne,

1695 d'être invisible le met au-dessus des autres. Quel usage vous faites de ce conte, que je n'osois quasi vous rappeler! le voilà en honneur pour jamais; rien ne sauroit être plus joli que tous ces couplets, nous les chantons avec plaisir. Nous avons eu ici un commencement de printemps admirable; mais depuis deux jours la pluie, qu'on n'aime point ici, s'est tellement répandue comme en Bretagne et à Paris, qu'on nous accuse d'avoir apporté cette mode; elle interrompt nos promenades, mais elle ne fait pas taire nos rossignols; enfin, mon cher cousin, les jours vont trop vite. Nous nous passons du grand bruit et du grand monde; la compagnie cependant ne vous déplairoit pas; et si jamais un coup de vent vous rejette dans ce *royal* château..., mais c'est une vision, il faut espérer de nous revoir ailleurs d'une manière plus naturelle et plus vraisemblable; nous avons encore un été à nous écrire.

Le mariage de M. de Lauzun[7] nous a surpris; je ne l'eusse pas deviné le jour que je vous en écrivis un autre[8] à Lyon: Mme de Coulanges s'en souvient encore. Tout le monde vous aime ici, et vous remercie de votre souvenir.

appartient à Mme de Louvois. » Voici le commencement de la chanson à laquelle s'applique cette note :

Le petit comte de Nicé
  Est un petit prodige,
Un petit garçon fort bien né
  Qu'aisément on corrige.
Il a la douceur d'un mouton
  Et de la grandeur d'âme.
Le voyez-vous? Vous dites non?
  — Ni moi non plus, Madame.

Et cependant de nos amours
  C'est le précieux gage, etc.

7. Avec Mlle de Lorges. Voyez tome II, p. 26, note 4, et le *Journal* de Dangeau, au 17 mai 1695.

8. Voyez la lettre du 15 décembre 1670, tome II, p. 25.

Je vous écris imprudemment, sans songer que vous n'êtes plus à Chaulnes, et que dans un autre pays il ne sera plus question de tout ceci. Il faut finir par Pauline : elle chante vos louanges en chantant vos couplets; elle vous aime toujours, et vous prie de faire tous ses remerciements à Mme la duchesse de Villeroi; on ne peut oublier une si jolie amie. Adieu, mon cousin : vous savez combien je suis à vous. 1695

DE MADAME DE GRIGNAN.

Tous vos enfants sont charmants; ceux que l'on voit l'emportent sur ceux qu'on ne voit point, et quelque parfait que puisse être le comte de Nicei, dont vous me paroissez faire votre Benjamin, nous ne saurions croire qu'il soit préférable à ces jolis enfants que vous nous envoyez et que nous chantons avec tant de plaisir. Je ne crois pas qu'il y ait rien de pareil dans tous vos ouvrages à la folie de mettre en œuvre : « Le voyez-vous? — Non. — Ni moi non plus. » Comme l'original de ce conte est provençal, vous me devez un tribut de tout ce que vous composerez sur ce modèle, dont les copies le surpassent de bien loin. Je vois avec plaisir dans vos lettres à ma mère le souvenir qui vous reste de notre rocher; les épithètes dont vous l'honorez[9] sont des monuments éternels à la gloire des Adhémars; si leur château mérite dans votre esprit un rang entre tout ce que vous voyez de châteaux magnifiques, superbes et singuliers, rien ne sauroit être pour lui un si grand éloge. Il est plus beau que vous ne l'avez vu; et si on avoit l'espérance de vous y revoir, il n'y auroit plus rien à desirer.

9. Celle de *royal* château, etc. (voyez le commencement de la lettre du 9 septembre précédent, ci-dessus, p. 191, et celle du 29 octobre, p. 203).

1695

1413. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 3e juin.

Comment vous portez-vous, ma très-belle? Je n'ai point reçu de vos nouvelles depuis la lettre que vous m'avez fait écrire par votre joli secrétaire. J'ai peur que vous n'ayez gâté votre belle santé par une médecine. Je vis hier M. de Chaulnes, qui est le parfait courtisan; il a demeuré dix jours à Marly, où il a passé ses journées à jouer aux échecs avec le cardinal d'Estrées; et sur ce qu'on lui a dit que cela faisoit ici une nouvelle, il a répondu qu'il en étoit surpris, par la raison qu'il y a longtemps qu'ils cherchoient à se donner échec et mat[1]. Une autre nouvelle est que Mme de Louvois a cédé Meudon au Roi, qui l'a pris pour Monseigneur, en donnant quatre cent mille francs à Mme de Louvois, et la charmante maison de Choisy, qui étoit la chose du monde qu'elle desiroit le plus; ainsi je crains qu'elle ne puisse plus avoir de desirs[2]. Elle est fort mal contente de M. de Coulanges, qui en arrivant de Chaulnes partit le lendemain pour Pontoise. Quant à moi, je ne me sens plus de goût que pour le repos : on m'a priée d'aller chez le cardinal de Bouillon cette semaine; cela me paroît comme si l'on me proposoit d'aller faire un petit tour à Rome; je trouve

Lettre 1413. — 1. Allusion à la manière dont le cardinal n'avait cessé de traverser les vues du duc de Chaulnes pendant que ce dernier était ambassadeur à Rome. Voyez tome IX, p. 270, note 17, et les *Mémoires de Coulanges*, p. 282. Lorsque le duc de Chaulnes fut au lit de la mort, le cardinal d'Estrées se présenta pour lui faire ses excuses, et se réconcilier avec lui. Voyez les *Annales de la cour et de Paris pour les années* 1697 *et* 1698, tome II, p. 239 et 240. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 1er juin 1695, et la lettre de Coulanges du 10 juin, p. 274 et 275.

qu'il faut de grandes raisons pour quitter son lit; c'est la mauvaise santé qui fait penser ainsi; il faut bien le croire; la mienne est cependant meilleure qu'elle n'a été. Je ne suis point contente de celle de Mme de Chaulnes; elle a un vilain rhume que je n'aime point. Je crois le marché de Ménilmontant absolument rompu[3], d'autant que, selon toutes les apparences, le premier président ne le veut plus vendre. Adieu, ma très-aimable : ne me laissez point oublier à Grignan, je vous en prie, et dites à la belle Pauline de songer quelquefois à ce que je suis pour elle. 1695

1414. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Grignan, le 5e juin.

J'ai dessein, Monsieur, de vous faire un procès : voici comme je m'y prends. Je veux que vous le jugiez vous-même. Il y a plus d'un an que je suis ici avec ma fille, pour qui je n'ai pas changé de goût. Depuis ce temps vous avez entendu parler, sans doute, du mariage du marquis de Grignan avec Mlle de Saint-Amant. Vous l'avez vue assez souvent à Montpellier pour connoître sa personne; vous avez aussi entendu parler des grands biens de Monsieur son père; vous n'avez point ignoré que ce mariage s'est fait avec un assez grand bruit dans ce château que vous connoissez. Je suppose que vous n'avez point oublié ce temps où commença la véritable es-

3. Voyez également la lettre de Coulanges du 10 juin, p. 276. — Ménilmontant, entre Belleville et Charonne, était en ce temps-là assez loin de Paris. En 1766, il en était encore à une lieue et demie. Il y avait de belles maisons de campagne. Voyez le *Dictionnaire géographique, etc., des Gaules*, par l'abbé Expilly, 1766.

1695 time que nous avons toujours conservée pour vous. Sur cela je mesure vos sentiments par les miens, et je juge que ne vous ayant point oublié, vous ne devez pas aussi nous avoir oubliées. J'y joins même M. de Grignan, dont les dates sont encore plus anciennes que les nôtres. Je rassemble toutes ces choses, et de tout côté je me trouve offensée; je m'en plains ici; je m'en plains à vos amis, je m'en plains à notre cher Corbinelli, confident jaloux et témoin de toute l'estime et l'amitié que nous avons pour vous; et enfin je m'en plains à vous-même, Monsieur. D'où vient ce silence? est-ce de l'oubli? est-ce une parfaite indifférence? Je ne sais : que voulez-vous que je pense? A quoi ressemble votre conduite? donnez-y un nom, Monsieur. Voilà le procès en état d'être jugé, jugez-le : je consens que vous soyez juge et partie.

1415. — DE COULANGES A MESDAMES DE SÉVIGNÉ ET DE GRIGNAN.

A Paris, le 10e juin.

Elle est tombée au beau milieu de Saint-Martin, cette dernière aimable lettre; et comme elle n'a point été lettre close pour mon charmant cardinal, qui a pris la place et au delà du charmant marquis, elle a donné une ample matière pour parler de la mère et de la fille, et pour reparler de ce *royal* château, et de la bonne et grande réception qu'on y fit à ce cardinal à son retour de Rome[1]. En parlant de vous, Mesdames, combien de fois vous

Lettre 1415. — 1. Le cardinal de Bouillon, en revenant de Rome au mois d'octobre 1691, avait passé quelques jours à Grignan avec le duc de Chaulnes et Coulanges. Voyez les *Mémoires de Coulanges*, p. 310.

souhaitâmes-nous à Saint-Martin! Nous vous fîmes même placer au fond d'une superbe calèche, pour vous en faire voir plus commodément les promenades et toutes les beautés; mais hélas! on avoit beau demander: « Les voyez-vous? » on disoit : « Non; » et nous répondions tristement : « Ni nous non plus. » Nous vous donnâmes aussi un très-bon souper; et ce fut dans l'enthousiasme du veau, du bœuf et du mouton, qui se trouvèrent au suprême degré de bonté, que je fis en soupant ce triolet, qui me parut avoir votre approbation[2]: 1695

Quel veau! quel bœuf! et quel mouton!
La bonne et tendre compagnie!
Chantons à jamais sur ce ton:
Quel veau! quel bœuf! et quel mouton!
Rôti, soyez exquis et blond[3],
Mais mon appétit vous oublie:
Quel veau! quel bœuf! et quel mouton!
La bonne et tendre compagnie!

Non, Mesdames, il n'y a point de vie pareille à celle qu'on mène à Saint-Martin; et il faudra bien qu'on vous y voie quelque jour réellement et de fait; je m'y en retourne demain, pour être dimanche à l'arrivée de notre duc et de notre duchesse de Chaulnes, qui y amènent Mme de Coulanges et l'abbé Têtu. Il y a un temps infini que le Cardinal demande Mme de Coulanges; et il y a un temps infini que je desire aussi que Mme de Coulanges voie Saint-Martin, et qu'elle me voie à Saint-Martin; car elle m'y trouvera les coudées bien franches,

2. Ce couplet se lit au manuscrit autographe des *Chansons* de Coulanges, f° 50. Il y est intitulé : *Triolet impromptu fait à table à Saint-Martin.*

3. Dans le manuscrit des *Chansons :*

Rôti, vous pouvez être blond.

1695 comme on dit, et d'une liberté et d'un air qui lui feront voir combien je suis aimé dans cette maison, et si j'ose le dire, considéré depuis le galopin jusques au maître. Je ne puis en vérité assez me louer du Cardinal : il n'y a sorte de sincère amitié qu'il ne me témoigne, et il n'y a sorte encore de confiance qu'il n'ait en moi. Toute sa famille même est devenue comme la mienne; je m'y trouve pêle-mêle en toutes rencontres, et me voilà à la veille d'aller à Évreux[4], avec la même liberté et les mêmes agréments que je vais à Pontoise; enfin, je vous le puis dire, il n'y a jamais eu une vie plus heureuse que la mienne; Dieu veuille que celle qui viendra après le soit autant! Voilà par où il faut finir l'aveu que je vous fais de mon extrême bonheur.

Pendant que j'étois à Saint-Martin, est arrivé cet échange de Meudon contre Choisy, et quatre cent mille francs; c'est ce qui m'a obligé de revenir ici, pour marquer à Mme de Louvois l'intérêt sensible que je prends à tout ce qui la regarde. Je l'ai trouvée fort contente et fort satisfaite du beau présent qu'elle a fait au Roi. Je fus avant-hier avec elle à Versailles; le Roi la reçut chez Mme de Maintenon; Sa Majesté la combla de mille honnêtetés; et elle eut la force d'y répondre, en lui disant qu'elle étoit ravie d'avoir eu en ses mains de quoi lui marquer tout son respect et toute sa reconnoissance; qu'elle avoit toujours regardé Meudon comme une maison qui lui étoit destinée, et que ce n'étoit que dans cette vue qu'elle avoit pris tant de soin pour le bien entretenir et le lui remettre en bon état toutes fois et quantes il lui plairoit; qu'elle savoit les intentions de feu M. de Louvois, à qui, si Dieu avoit accordé quelque temps pour

4. Les Bouillon étaient seigneurs d'Évreux. Voyez tome VI, p. 268, note 2.

s'expliquer, son dessein auroit été d'en faire présent à Sa Majesté. Le Roi répondit des merveilles; elle vit ensuite Monseigneur, qui la remercia d'un si beau présent; enfin toute cette scène s'est passée à merveilles, et nous voilà maintenant occupés à transporter nos meubles de Meudon à Choisy, et à nous bien assurer nos quatre cent mille francs, dont il devroit bien revenir quelque petite chose *au petit comte de Nicei;* mais avec toute la tendresse du monde de Mme de Louvois pour moi, les beaux yeux de sa cassette l'éblouiront toujours de telle sorte qu'elle ne verra jamais, *ni moi non plus*, tous les petits présents qu'elle me pourroit faire; je l'ai toujours dit, je suis né pour le superflu, et jamais pour le nécessaire; il s'en faut consoler, et vivre heureux au milieu de l'indigence. 1695

J'ai été ravi, mon adorable Comtesse, des sacrés caractères dont vous m'avez honoré. Je vous remercie de recevoir aussi agréablement que vous m'en assurez tout ce que je dis à Madame votre mère de vous et de votre *royal* château, et je vous prie de continuer; car je mérite assurément quelque reconnoissance de tous les sentiments tendres et respectueux que j'ai pour vous et pour tout ce qui vous environne; plût à Dieu qu'un coup de vent me jetât encore vers Donzère[5] ! je sais bien où j'irois. Je ne doute point que ce *royal* château n'embellisse chaque jour, et que mon goût ne s'y trouvât, en toute manière, plus satisfait que jamais; mais il est bien plus vraisemblable qu'un coup de vent vous jettera de ces côtés-ci, et en ce cas-là je vous ferai voir, quand il vous plaira, mes maisons de Chaulnes, de Saint-Martin et de Choisy, qui ne vous déplairont point. Je m'en vais en-

5. Sur le Rhône, dans le canton de Pierrelatte.

1695 core pour huit jours à Saint-Martin ; après quoi je m'en reviens à Choisy, pour y arranger, et y cogner et recogner depuis le matin jusques au soir : ce n'est que sous cette promesse que Mme de Louvois me laisse partir demain ; des quatre jours qu'il y a que je suis ici, j'ai couché deux nuits chez elle ; enfin la maison où je suis le moins est celle de Mme de Coulanges, qui a bien son mérite aussi. Je suis ravi que vous ayez approuvé tous mes couplets ; en voici encore que je vous envoie. Je m'en vais dîner à l'hôtel de Chaulnes ; les maîtres y revinrent hier au soir de Versailles. Le duc se flatte toujours qu'il aura le Ménilmontant, et la duchesse y résiste toujours : elle n'est pas bien raisonnable quelquefois, votre amie ; pour moi, voilà ce que je chante tout haut, avec cette liberté que Dieu m'a donnée, et en dépit de sa grosse moue. C'est au duc que je m'adresse.

TRIOLET.

Achetez le Ménilmontant,
C'est le repos de votre vie.
Avez-vous de l'argent comptant?
Achetez le Ménilmontant.

Madame n'en dit pas autant;
Mais satisfaites votre envie;
Achetez le Ménilmontant,
C'est le repos de votre vie.

Je m'en vais voir comme va cette affaire, et boire à votre santé, adorable mère, fille et petite-fille. Voilà M. de Vendôme qui va commander en Catalogne[6], et

6. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 7 juin 1695 : « Les incommodités de M. de Noailles l'ont mis hors d'état de pouvoir servir cette année ; il a demandé son congé au Roi et revient ici. Le Roi donne à M. de Vendôme le commandement de l'armée de Catalogne. J'appris que M. de Noailles, avant que de partir d'ici, avoit confié au Roi le mauvais état de sa santé et qu'il ne croyoit pas pouvoir faire

M. de Noailles qui revient pour faire achever son portrait chez Rigaud[7]. La duchesse de Villeroi, sur nouveaux frais, fait mille et mille compliments à la belle Pauline. Vous ne sauriez croire comme une grossesse de quatre mois et demi sied bien à cette duchesse. 1695

Voilà encore des triolets[8] enfants de Saint-Martin.

Pour Mlle DE BOUILLON[9], *absente.*

La voyez-vous? vous dites non;
Hélas! j'en dis autant moi-même.
La belle et charmante Bouillon,
La voyez-vous? vous dites non;
Je ne la vois plus, tout de bon,
Celle que j'adore et que j'aime;
La voyez-vous? vous dites non;
Hélas! j'en dis autant moi-même.

la campagne, priant Sa Majesté de lui nommer un successeur pour le commandement. Le Roi, dès ce temps-là, jeta les yeux sur M. de Vendôme, ordonna à M. de Barbesieux de lui expédier les patentes de général de l'armée de Catalogne, et lui défendit d'en parler ni à lui ni à personne, et M. de Noailles emporta ces lettres patentes-là avec lui. » Saint-Simon, à cette occasion, explique comment le Roi, n'osant pas préférer ouvertement le duc de Vendôme aux princes du sang, demanda cette complaisance au maréchal de Noailles; le duc de Vendôme paraissait ainsi n'être choisi que comme suppléant et à cause du voisinage de la Provence : « après quoi se trouvant général d'armée, il le demeuroit de plain-pied, et devenoit un chausse-pied pour M. du Maine.... M. de Noailles, dont le mal prétendu étoit un violent rhumatisme, revenu à Versailles, joua longtemps l'estropié, et il lui échappoit quelquefois de l'oublier assez pour faire rire le monde. » — Voyez le *Mercure* de juin, p. 173 à 177.

7. Le maréchal de Noailles fit représenter dans le fond de ce tableau les deux places de Campredon et de Roses qu'il avait conquises. — Hyacinthe Rigaud, qu'on a surnommé le van Dyck de la France, était né à Perpignan le 25 juillet 1659; il mourut le 29 décembre 1742.

8. Ces trois triolets se lisent, sans variantes, au manuscrit autographe, f° 49 verso.

9. Marie-Elisabeth de la Tour, fille aînée du duc de Bouillon; elle mourut sans alliance le 24 décembre 1725.

1695

Pour Mlle D'ALBRET[10], *présente.*

La voyez-vous? vous dites oui :
D'Albret, cette belle princesse
(Car pour moi j'en suis ébloui),
La voyez-vous? vous dites oui.
Ses yeux, son teint épanoui,
Inspirent certaine tendresse.
La voyez-vous? vous dites oui :
D'Albret, cette belle princesse.

Pour Mlle DE CHATEAU-THIERRY[11], *la plus belle et la plus jeune des trois sœurs, qui est à Port-Royal à Paris, et qui vient rarement à Saint-Martin.*

Jeune et belle Château-Thierry,
Vous tiendra-t-on toujours en cage?
Il n'est cœur qui n'en soit marri,
Jeune et belle Château-Thierry.
L'Oise, en attendant un mari,
Vous demande sur son rivage.
Jeune et belle Château-Thierry,
Vous tiendra-t-on toujours en cage?

Adieu, ma charmante gouvernante : lisez ma lettre avec les points et les virgules, en récompense des bons tons que je donne aux vôtres.

1416. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 19e juin.

JE suis fort affligée de cette colique de Mme de Cou-

10. Seconde fille du duc de Bouillon; elle mourut l'année suivante. « Mlle d'Albret.... mourut au Port-Royal, à Paris, fort brusquement; on croit que c'est d'apoplexie. » (Dangeau, 16 septembre 1696.)

11. Louise-Julie; elle épousa le 22 juin 1698 François-Armand de Rohan, prince de Monthazon, fils aîné du prince de Guémené, dont elle resta veuve sans enfants en 1717.

langes; je lui conseille Carette ou Vichy : il ne faut point laisser prendre possession de nos pauvres machines à des maux si dangereux et si douloureux. Si l'on peut passer d'un discours si triste à une bagatelle que vous avez mandée à Pauline, je vous dirai que nous en avons senti tout le sel; il nous sembloit que Mme Cornuel étoit ressuscitée [1], ou qu'elle l'avoit mandé de l'autre monde. Pour moi, j'en ferois un vrai compliment à M. de Poissy, si j'avois eu seulement l'honneur de le voir deux fois en ma vie; mais il peut s'assurer de nos admirations secrètes. « Ah! masques, je vous connois, » en voyant entrer de certaines gens annoncés sous de grands noms : comment cette pensée si naturelle, et qui paroît si simple, ne m'est-elle point venue mille fois, à moi qui hais mortellement les grands noms sur de petits sujets? J'admire l'humilité de ceux qui veulent bien les porter; ils les refuseroient, s'ils avoient l'esprit de faire réflexion à ce que leur coûte l'explication de ces beaux noms, et comme elle tombe tout en outrage sur leurs pauvres petits noms, à quoi l'on ne penseroit pas, s'ils n'avoient point voulu prendre les plumes du paon, qui leur conviennent si peu [2]. J'espère que ce mot empêchera dans l'avenir ces sortes d'usurpations, et les pourra corriger, comme Molière a corrigé tant de ridicules; Dieu le veuille, et que chacun craigne qu'on ne lui puisse dire : « Masque, je vous connois! » Mon cousin, vous ne doutez pas que nous n'ayons reçu avec votre lettre tout l'entêtement qu'il nous a paru que vous aviez de ce mot, que je vous supplie de mettre à la tête de tous ceux que M. du Bellai [3]

1695

Lettre 1416. — 1. Elle était morte au mois de février 1694. Voyez tome IX, p. 90, note 16.

2. Voyez la lettre suivante, p. 283.

3. Est-ce le du Bellai dont il a déjà été question tome VIII, p. 319 et note 4.

1695 rassemble; je voulois vous en dire un de ce pays-ci; mais il ne paroîtroit pas : je vous le garde pour quand nous aurons oublié celui dont il s'agit, c'est-à-dire jamais.

Oui, mon enfant, je suis dans cette chambre, dans ce beau cabinet, où vous m'avez vue entourée de toutes ces belles vues. M. de Grignan est allé faire un tour vers ces côtes; son absence se fait sentir dans ce château; nous pensions y avoir Monsieur de Carcassonne, il n'arrivera que dans deux ou trois jours. Si vous écriviez un petit mot à Monsieur l'archevêque d'Arles sur sa résurrection, d'un style d'*alleluia*, il me semble que vous lui feriez plaisir : il est fort sensible à la joie d'être revenu de si loin, il ne s'étoit jamais trouvé à telle fête. Vous êtes fort aimé de tous les habitants de ce château; vous savez la vie qu'on y fait, quelle bonne chère, quelle société, quelle liberté; les jours passent trop vite : c'est ce qui me tue de toutes les manières. Si vous allez à Vichy, vous ne sauriez vous dispenser de venir à Grignan. Je suis tentée de vous prier de faire mille très-humbles compliments à Mme la maréchale de Villeroi; vous êtes trop heureux d'être si souvent avec cette aimable personne. Pauline trouve que vous l'êtes beaucoup aussi de voir encore Madame sa belle-fille; elle a reçu sa lettre avec beaucoup de plaisir; elle vous conjure de la conserver dans l'amitié de cette duchesse, dans la vôtre, et dans celle de Mme de Coulanges.

1417. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 20e juin.

Vous jouissez présentement des beautés de la campagne, ma très-belle, le printemps paroît dans tout son triomphe. Je m'en vais faire un grand excès, car je

compte partir dimanche pour aller à Saint-Martin avec M. et Mme de Chaulnes, et y passer trois jours; les plaisirs que j'y espère seront bien troublés par ma mauvaise santé : je suis arrivée à un tel excès de délicatesse, que la vue d'un bon dîner me fait malade; ainsi je suis intimidée, et dans cet état les plus petites choses paroissent considérables. Mme de Louvois alla hier remercier le Roi; il lui donna une audience particulière chez Mme de Maintenon; elle sent plus que jamais la joie d'être défaite de Meudon. Le Roi est allé à Trianon[1], où il demeurera jusqu'au voyage de Fontainebleau. Je crois vous avoir mandé que M. de Montchevreuil marie son fils à la cousine germaine de la maréchale de Lorges[2], qui est une petite personne que vous avez souvent vue avec elle; on lui donne trois cent quatre-vingt mille livres. C'est vous qui me manderez que M. de Vendôme va commander en Catalogne, et que M. de Noailles en revient malade. M. de Coulanges a toujours plus d'affaires que jamais, et toutes de la même importance; mais elles sont agréables, quand elles le rendent heureux : c'est de cela qu'il est question. J'ai trouvé les couplets du comte de Nicei fort jolis; c'est un aimable enfant : aussi rien ne laisse des idées plus agréables que de ne le point voir; ce petit comte-là parviendra à l'immortalité. J'ai remarqué

1695

Lettre 1417. — 1. La *Gazette* (p. 276) nous apprend que le Roi alla à Trianon le 9 juin, et (p. 456) qu'il partit de Versailles pour Fontainebleau le 22 septembre. Voyez ci-après, p. 311.

2. Ce mariage n'eut pas lieu. Léonor de Mornay, marquis de Montchevreuil après la mort de son père en 1706, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Germain en Laye, épousa, au mois de janvier 1696, Gabrielle du Gué Bagnols. Il mourut le 18 octobre 1717. Voyez, p. 339, la lettre du 6 janvier 1696, note 5. — Quant à la cousine germaine de la maréchale de Lorges, Marie-Geneviève Rioult de Douilly, fille de Jacques seigneur de Douilly, secrétaire du Roi, elle épousa en janvier 1696 Charles-Louis de Montmorin Saint-Hérem.

1695 comme vous, mon amie, le temps de la mort de notre pauvre Mme de la Fayette[3]. Mme de Caylus se divertit à merveilles chez elle : la cour ne lui paroît pas un séjour de plaisir[4]; elle ne quitte plus Mme de Leuville, qui donne tous les jours les plus jolis soupers qu'il est possible. Je ne crois pas le marché de Ménilmontant rompu sans ressource[5]; et n'en déplaise à Mme de Chaulnes, c'est la plus jolie acquisition que puisse faire M. de Chaulnes. La maréchale d'Humières se retire aux Carmélites : elle a loué la maison de feu Mlle de Portes[6]; elle gouverne entièrement le faubourg Saint-Jacques; et ce qui est de plus étonnant, c'est que le P. de la Tour[7] la gouverne. Vous savez que M. de Lauzun a l'appartement de Versailles du maréchal d'Humières; il fait faire pour sa femme un collier de diamants de deux cent mille francs. Adieu, ma chère amie : je souhaite bien plus votre retour que je ne l'espère; je vous prie de dire des choses infinies de ma part à Mme de Grignan; priez la belle Pau-

3. Mme de la Fayette était morte deux ans auparavant, à la fin de mai. Voyez ci-dessus, p. 107, note 1.

4. Voyez tome VIII, p. 437, note 9. — Mme de Caylus avait été obligée de se retirer de la cour en 1693, pour s'être permis des plaisanteries assez vives sur la dévotion de Mme de Montchevreuil. Elle ne revint à la cour qu'en 1707. Voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 102. — Sur Mme de Leuville, voyez tome II, p. 416, note 8, et tome III, p. 288, note 4.

5. Voyez la lettre du 10 juin précédent, p. 276.

6. Fille du marquis de Portes-Budos, vice-amiral et chevalier de l'ordre, tué au siége de Privas. Sa mère, sœur du duc d'Uzès, restée veuve avec deux filles, se remaria « au marquis de Saint-Simon, chevalier de l'ordre, frère aîné du duc de Saint-Simon, qui épousa la seconde fille de sa belle-sœur. Sa beauté et sa douceur la lui firent préférer à l'aînée (*Mlle de Portes*), qui, laide et méchante, ne lui pardonna jamais, et lui fit toute sa vie du pis qu'elle put. » (Saint-Simon, addition au *Journal* de Dangeau, tome IV, p. 357.) Mlle de Portes était morte le 11 septembre 1693.

7. Voyez tome VIII, p. 559, note 39, et ci-dessus, p. 240.

line de ne me point jeter dans la nécessité d'aimer une ingrate. Mme de Mesmes paroît dans un carrosse de mille louis. Lisez un peu dans le *Mercure galant* la généalogie de F***[8], et vous verrez qu'il n'y a que cette maison-là de noble et d'illustre dans le monde, et que le feu grand maître[9] s'est trompé, quand il a cru ne pas tirer de là tout son éclat. 1695

1418. — DE COULANGES A MESDAMES DE SÉVIGNÉ ET DE GRIGNAN.

A Paris, le 22e juin.

J'ARRIVAI avant-hier de Saint-Martin; je passai hier tout le jour à Choisy; je m'en vais coucher à Versailles, pour m'en aller demain matin à Évreux avec tous les Bouillons du monde, qui se mettent à m'aimer à l'exemple du Cardinal, et qui veulent aussi m'avoir à leur tour; et puis dites, Mesdames, que votre petit cousin n'est pas un homme fort considéré : ce qui est encore à savoir, est

8. De Feydeau. — On a vu dans la lettre du 25 mars précédent, p. 255 et 256, que Mlle Feydeau de Brou venait d'épouser le président de Mesmes. On publia dans le *Mercure galant*, à l'occasion de ce mariage (volume de mai 1695, p. 283 et suivantes), une généalogie de la famille Feydeau, suivant laquelle le duc du Lude, dont la mère était Marie Feydeau, fille d'un trésorier de l'Épargne, aurait été plus ancien par sa mère que par ses ancêtres paternels. Le généalogiste fait en effet remonter cette famille jusqu'en 1310, tandis que la maison de Daillon descend de Jean Daillon, seigneur du Lude, chambellan de Louis XI, en 1443. Feydeau de Marville était lieutenant de police en 1751, quand fut publié le *Recueil de lettres choisies pour servir de suite aux lettres de Madame de Sévigné à Madame de Grignan;* c'est sans doute pour ce motif que le nom de *Feydeau* fut supprimé dans la première édition. (*Note de l'édition de* 1818.)

9. Le duc du Lude, l'ami de Mme de Sévigné.

1695 que je ne vais point d'un côté, qu'on ne crie miséricorde de l'autre; car Mme de Louvois étoit hier dans une si terrible colère de ce que je l'abandonnois encore pour huit ou dix jours, et me fit des reproches si tendres, que peu s'en fallut que je ne lui sacrifiasse mon voyage d'Évreux; mais aussi je lui fis voir des lettres si honnêtes, et si touchantes, et si menaçantes de M. et de Mlle de Bouillon, que Mme de Louvois s'y rendit à la fin, à condition qu'à mon retour je ne la quitterois pas d'un moment pour cogner et recogner à Choisy depuis le matin jusques au soir; mais il faudra bien pourtant placer encore une petite partie de Saint-Martin; car Mme de Chaulnes, qui veut se tuer, à quelque prix que ce soit, par tous les tourments qu'elle se donne sans rime ni raison, n'a pu y venir la semaine passée, comme elle l'avoit résolu avec Mme de Coulanges, à qui le Cardinal veut faire voir comme je suis le maître dans ce délicieux séjour, et combien, quand j'y suis, il y est peu question de lui. Ce voyage n'est que différé, et mon amour-propre prendra soin de le renouer, dès que la santé de la duchesse le permettra. Voilà déjà une grande épine hors de son pied; car l'affaire de Ménilmontant vient d'échouer une seconde fois: vous jugez bien que les embarras ne viennent que de la part du premier président, qui est homme difficultueux. Comme je n'ai point vu M. de Chaulnes depuis que je suis ici, parce qu'il a toujours la rage de Versailles, je ne sais point les tenants et les aboutissants de la rupture de ce marché; mais je les saurai tantôt, car le duc vient dîner à Paris, parce que le Roi s'en va à Marly[1] pour neuf jours; et je me propose d'aller dîner avec lui pour lui dire adieu, et voir un peu comme

Lettre 1418. — 1. Le Roi alla à Marly le 22 juin, le jour même d'où est datée cette lettre. Voyez la *Gazette* du 25.

se porte cette grande duchesse, qui a pour garde, par préférence à toute autre, Mme de Saint-Germain[2] avec une quenouille à son côté et le fuseau à la main. Je viens encore de passer les plus aimables jours du monde à Saint-Martin; M. de Chaulnes nous y est venu voir avec Mme de Guénégaud[3]. Vous demandez, Mesdames, toutes les folies que produiront *le voyez-vous?* — *Non.* — *Ni moi non plus.* En voici de toutes nouvelles, mais les dernières, pour ne pas pousser à bout cette plaisanterie, qui en deviendroit mauvaise à la fin. M. le cardinal de Bouillon, pour adoucir la destinée de ses nièces, qui sont dans des couvents, au moins les deux dernières, car l'aînée est à la cour, les mène à Saint-Martin, et se charge plus volontiers encore de Mlle d'Albret que de Mlle de Château-Thierry, en sorte que nous appelons la petite d'Albret *Madame de Saint-Martin*, et que c'est elle qui en fait les honneurs; et même en ce temps-ci elle préfère à Port-Royal de Paris une maison de religieuses de Pontoise, où elle demeure pendant les petits séjours que son oncle est obligé d'aller faire à Versailles et à Marly, en sorte qu'à l'heure présente, elle est dans son couvent de Pontoise, le Cardinal étant à Versailles pour s'en aller aujourd'hui à Marly avec Sa Majesté. Mais revenons à nos moutons : M. de Chaulnes s'apprivoisa avec la petite d'Albret; il la trouva jolie, et ne put même s'empêcher de lui dire, en sorte qu'en même temps je m'avisai de lui proposer de la prendre pour sa belle-fille[4] : « Plût à Dieu! dit le Cardinal. — Plût à Dieu! dit M. de Chaulnes. Mais, hélas! voyez-vous ce mari, ce duc de Pecquigny, ce fils unique? — *Non.* — *Ni moi non plus;* » et de rire. 1695

2. Voyez tome VIII, p. 480, note 19, et ci-dessus, p. 249.
3. Voyez tome IX, p. 304, note 9.
4. Le duc de Chaulnes n'avait point d'enfants.

1695 M. de Chaulnes s'en alla à Paris, et moi je me mis à faire ces couplets, que je lui envoyai le lendemain; c'est encore sur l'*air de Joconde :*

La belle d'Albret pour certain
  Dans deux jours se marie;
Tout se prépare à Saint-Martin
  Pour la cérémonie.
Elle épouse un joli garçon
  Fait comme une peinture;
Le voyez-vous? vous dites non:
  Ni moi, je vous le jure.

Il est fils d'un fort grand seigneur,
  Homme de conséquence;
Trois fois à Rome ambassadeur,
  Et duc et pair de France.
Son épouse dans Trianon
  Fera bonne figure;
Le voyez-vous? vous dites non :
  Ni moi, je vous le jure.

Le petit comte de Nicé,
  Qui bien loin d'être bête,
Pour son âge est fort avancé,
  Doit venir à la fête.
Il y brillera, ce dit-on,
  D'une riche parure;
Le voyez-vous? vous dites non .
  Ni moi, je vous le jure.

On dit que déjà dans un an
  La nouvelle duchesse
Pourra nous donner un enfant
  Digne de sa noblesse.
Qu'il sera joli, ce poupon!
  L'aimable créature!
Le verrez-vous? je crois que non :
  Ni moi, je vous le jure.

Que Chaulnes sera satisfait

De voir sa belle-fille
D'un rejeton aussi parfait
Augmenter sa famille!
Mais tout ceci n'est que chanson
Et que pure chimère;
Nous ne voyons rien tout de bon,
Et je m'en désespère.

1695

Eh bien! qu'en dites-vous? voilà la plaisanterie finie par ces couplets; au moins je vous le répète encore. J'ai retrouvé ici Mme de Coulanges avec une fort jolie santé; elle est même engraissée, ce qui est un très-bon signe: je ne vous dirai pas beaucoup de nouvelles publiques, car je n'en sais point. La maréchale de Créquy a pensé mourir; mais elle est hors d'affaire. Adieu, Mesdames; adieu, mère et fille adorables; adieu, belle Pauline. Je suis ravi, comme vous pouvez croire, que M. de Grignan ait été traité avec toutes les distinctions qu'il mérite: mais seroit-il vrai que la flotte ennemie fût devant Marseille avec quelque intention de la bombarder[5]? Quelle éternelle et malheureuse guerre! Les poëtes satiriques ne finissent point ici sur les chansons et sur les épigrammes; mais je ne me charge de rien de tout cela; je me flatte au moins qu'il vous en vient quelque chose par des voies détournées. Adieu encore une fois. Voici la deuxième lettre que je vous écris depuis celle que j'ai reçue de vous.

5. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 12 juin 1695: « Il y a des lettres de Marseille qui portent que l'on croit voir la flotte ennemie forte de plus de cent voiles; cependant on écrit cela fort incertainement, parce que le temps est fort obscur, et que dans ce temps-là on prend souvent des nuages pour des voiles. »

1695

1419. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 24e juin.

Madame de Louvois n'avoit point attendu l'approbation du monde pour desirer Choisy : ç'a été la seule maison qu'elle ait souhaitée; le Roi et elle ont fait un très-bon marché; ils en paroissent fort contents aussi; cela se passe de part et d'autre avec des honnêtetés que l'on voit quelquefois entre les particuliers, mais que l'on éprouve rarement avec son maître. Le Roi est à Marly pour neuf jours; la duchesse du Lude est de ce grand voyage, et pour comble de bonheur, elle mène et remène demain Mme de Maintenon de Pontoise, où cette dernière va voir une fille de Saint-Cyr. Le Roi donna une fête lundi dernier[1] à Trianon au roi et à la reine d'Angleterre; il y eut un opéra, où le Roi alla; Mme de Maintenon n'y parut point du tout. Il est grand bruit de la faveur de M. de la Rochefoucauld; on prétend qu'il s'est rendu maître de l'esprit de Monseigneur, et qu'il se sert de son crédit tout comme le Roi le peut desirer. Sa Majesté mena il y a quelques jours Mme de Maintenon, suivie de ses dames, souper dans une maison de campagne de ce nouveau favori, qui se nomme la Selle[2]; et je vous le dis ainsi, pour ne vous point dire qu'il les mena à la selle. Il doit aller un de ces jours à l'Étang chez M. de Barbesieux,

Lettre 1419. — 1. C'est-à-dire le 20 juin. On joua l'opéra d'*Acis et Galatée*, représenté pour la première fois en 1686, le dernier de Lully. Les paroles sont de Campistron : voyez le *Journal* de Dangeau, au 30 juin 1695.

2. « Le Roi, sur les cinq heures, monta en carrosse, et alla avec les dames se promener à la Selle (*la Celle*), maison auprès de Marly, qui est à M. de la Rochefoucauld, qui donna une collation magnifique. Fort peu de courtisans suivirent le Roi, qui vouloit être là en particulier. » (*Journal* de Dangeau, dimanche 19 juin 1695.)

afin d'avoir l'air de partager ses faveurs. Une autre grande nouvelle : les princesses ont mené dîner et souper à Trianon avec le Roi, la comtesse de la Chaise, les marquises de la Chaise et de la Luzerne[3]; je crois que cette distinction les a fort touchées, car jusqu'alors elles n'en avoient eu qu'au salut. M. de Coulanges arriva avant-hier de Saint-Martin; il fut tout de suite à Choisy, le lendemain à Versailles, et part enfin aujourd'hui pour Évreux avec M. de Bouillon; je lui propose de ne plus tant perdre de temps en chemin, et de se mettre tout d'un coup dans une escarpolette, qui le jettera tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, afin de ne pas mettre au moins les pieds à terre. 1695

J'attends aujourd'hui une compagnie qui ne vous déplairoit pas, ma très-belle : c'est M. de Tréville, qui vient lire à deux ou trois personnes un ouvrage qu'il a composé; c'est un précis des Pères, qu'on dit être la plus belle chose qui ait jamais été. Cet ouvrage ne verra jamais le jour, et ne sera lu que cette fois seulement de tout ce qui sera chez moi; je suis la seule indigne de l'entendre; c'est un secret que je vous confie au moins.

. . . . N'abusez pas, prince, de mon secret :

3. Catherine d'Aix, fille de François comte de la Chaise, frère cadet du P. de la Chaise, capitaine des gardes de la porte du Roi (depuis 1687), avait épousé en décembre 1691 François de Briqueville, marquis de la Luzerne, maréchal de camp, lieutenant de Roi de Normandie, lequel, étant devenu veuf, se remaria en mai 1717 à la marquise de la Varenne, fille du maréchal de Tessé. Le titre de marquis de la Luzerne avait été apporté à la maison de Briqueville, au seizième siècle, par une fille héritière de la branche aînée de la Luzerne. — La marquise de la Chaise, était une fille du président du Gué, de Paris, nièce (peut-être seulement à la mode de Bretagne : voyez ci-après, p. 301) de Mme de Coulanges; elle avait épousé en novembre 1693 le marquis, fils du comte de la Chaise, colonel d'infanterie (Dangeau, au 26 novembre 1693), et à la mort de son père, en août 1697, capitaine des gardes de la porte.

1695 Au milieu de ma lettre il m'échappe à regret;
Mais enfin il m'échappe[4]....

M. de Bagnols est parti pour l'armée[5]; et ma sœur sera, je crois, bientôt de retour; cependant elle ne me parle point encore du jour de son départ. Avez-vous bien chaud à Grignan, ma très-belle? Je me souviens d'y avoir été par un temps pareil à celui-ci. L'affaire du Ménilmontant paroît tout à fait rompue; cependant j'ai dans la tête qu'elle se raccommodera. Adieu, ma chère amie.

---

*1420. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A LAMOIGNON.

A Nantes, ce 25e juin 1695.

La guerre est recommencée, Monsieur, bien plus vivement que jamais, entre M. de Morveaux[1] et moi, et sans Monsieur l'évêque de Nantes[2] les choses auroient pu aller bien loin. Comme vous n'avez pas beaucoup de temps à perdre, je viens d'abord au fait.

Je croyois avoir établi une paix ferme et durable en me désistant de mes prétentions sur la lieutenance de Roi de la ville de Nantes[3], et j'avois accablé depuis mon retour M. de Morveaux de mille honnêtetés; je lui avois même

4. Voyez tome I, p. 554.

5. En qualité d'intendant; il l'avait été en 1693 de l'armée de Luxembourg. Voyez Dangeau, tome IV, p. 306, et tome V, p. 240; voyez aussi plus bas, p. 297, note 11.

Lettre 1420. — 1. Le lieutenant du marquis Molac de Rosmadec, qui était gouverneur de Nantes, en même temps que lieutenant général au comté nantais. Il est nommé *M. Marveaux* dans l'*État de la France* de 1692 et dans celui de 1694.

2. Gilles de Beauvau du Rivau : voyez tome VIII, p. 27, note 2.

3. Le titre de Charles de Sévigné était « lieutenant de Roi de Nantes et du comté nantois. » Voyez l'*État de la France* de 1694, tome II, p. 598.

offert mes gardes pour aller en cérémonie à l'hôtel de ville faire l'installation des nouveaux échevins : croiriez-vous, Monsieur, que ce fut le sujet de la querelle? M. de Morveaux s'est trouvé offensé de cette proposition, et a prétendu être en droit d'aller à l'hôtel de ville quand il lui plairoit, avec les gardes de M. de Molac, sans m'en demander la permission. Monsieur l'évêque de Nantes lui représenta que personne n'étoit en droit de marcher en ma présence avec d'autres gardes que les miens, et que ceux de M. de Molac ne pouvoient seulement que porter la bandolière, sans armes, et ne pouvoient rien exécuter que par mes ordres; il ne se rendit point, et j'en fus averti. Aussitôt je fis venir le capitaine des gardes de M. de Molac et lui donnai l'ordre par écrit dont je vous envoie la copie. Dès que M. de Morveaux le sut, il bondit dans sa chaise comme un ballon, déclara hautement que passé les trois premiers jours, il ne me reconnoissoit en rien; que je n'étois que comme un particulier dans la ville; que c'étoit lui qui y commandoit en chef; que je n'étois point son supérieur; qu'il se serviroit des gardes de M. de Molac malgré moi, et qu'il iroit à l'hôtel de ville avec une si nombreuse escorte de ses amis que l'on verroit qui seroit le plus fort. Ces menaces ne font pas grand'peur quand on a l'autorité du Roi; je ne laissois pas cependant de prendre mes mesures, et j'étois bien résolu de soutenir par toutes sortes de voies ce que j'avois fait et ce que j'avois eu raison de faire. Monsieur de Nantes voyant les choses dans cette situation, alla trouver M. de Morveaux et lui représenta si fortement les conséquences de ce qu'il vouloit faire, qu'enfin il le fit consentir à ne point aller pour cette fois à l'hôtel de ville, et que nous attendrions la décision de la cour. Nous voilà donc, Monsieur, dans une espèce de trêve; mais si M. de Morveaux continue dans ses principes, et qu'il soit bien

1695

1695 résolu à ne me regarder ici que comme un particulier, je suis bien résolu aussi de me faire reconnoître pour quelque chose de plus, en observant toute la sagesse et la modération qu'on doit avoir quand on a l'honneur de représenter la personne du Roi. J'envoie à M. le duc de Chaulnes un mémoire des raisons de M. de Morveaux et des miennes, avec les exemples sur lesquels je suis fondé. Quelque liaison qu'il y ait entre vous et M. de Morveaux, vous en avez encore davantage avec la justice et la raison, et je me flatte, non-seulement que vous approuverez ma conduite, mais que vous me continuerez l'honneur de vos bonnes grâces : je vous en demande, Monsieur, la continuation, et vous supplie de me croire très-sincèrement et avec respect votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

Remarquez, Monsieur, s'il vous plaît, que la difficulté consiste uniquement en ce que je prétends que les gardes de M. de Molac ne peuvent être mis en fonction sans ma permission[4].

4. Nous croyons devoir placer ici en note une lettre inédite, sans signature et sans date d'année, adressée à Lamoignon (probablement en 1694 ou en 1695) par une sœur de Morveaux, et se rapportant, comme cette lettre de Sévigné et celle du 9 juillet (voyez ci-après, p. 298), aux difficultés qui s'étaient élevées entre le nouveau lieutenant de Roi et le lieutenant du marquis de Molac.

Le 5e avril.

J'AI appris, Monsieur, que Mme de Morveaux étoit à Paris. Trouvez bon que je vous recommande ses intérêts comme les miens propres : elle a bien des affaires à faire régler avec M. de Sévigné. Je crois que le meilleur parti qu'elle pût prendre, ce seroit de lui vendre la charge de mon frère, car il est impossible qu'il ne lui arrive pas tous les jours des affaires : il est très-incommodé, à ce que j'apprends, et hors d'état de la pouvoir faire. Je n'ose pas lui proposer, car elle

1421. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU. 1695

A Grignan, 29e ju .

C'est bien gagner son procès, Monsieur, que de le perdre comme vous faites. Je ne puis m'empêcher de vous dire, malgré le dessein que je vois que vous avez de rompre tout commerce avec le monde, que votre style, que nous avons reconnu et retrouvé avec les mêmes agréments, nous a fait une sorte de plaisir que nous n'avions pas senti depuis votre silence. Nous avons lu et relu plusieurs fois votre lettre, ma fille et moi; elle est délicieuse, et vous n'avez peut-être pas senti ce qu'elle vaut. Que vous êtes heureux, Monsieur, de conserver cette sorte d'esprit avec le sérieux et la solidité de la dévotion! elle vous fait faire des réflexions très-bien placées sur ces deux tropiques que vous avez vus depuis peu si près de vous, et je ne sais comme notre ami Corbinelli a pu résister à vos lettres. C'est dommage qu'une morale accommodée au style que vous avez avec lui eût été perdue; cette perte ne vous seroit pas arrivée avec nous; et comme l'appétit vient en mangeant, il nous a pris une si

pourroit croire que ce seroit mon intérêt qui me feroit parler. Cependant, Monsieur, je puis vous assurer que ce n'est que le sien propre, et que je crois qu'il ne peut mieux faire que de penser à avoir du repos. Ce n'est pas un emploi qui lui donne aucune considération : ainsi il n'y a rien à ménager. Je puis vous assurer que cette affaire dépend entièrement d'elle. Elle a peut-être en vue de la faire avoir à quelqu'un de ses proches; mais si par malheur mon frère mouroit, nous sommes dans un temps où l'on seroit ravi d'avoir cet emploi pour récompenser quelqu'un : ainsi elle n'en profiteroit pas, ni la famille non plus. Je vous supplie de vouloir lui dire que je vous ai recommandé cet intérêt, et tâchez de lui faire dire tout cela par quelqu'une de ses amies qui la verront. Pardon, Monsieur, de la liberté que je prends; mais je suis persuadée que vous le trouverez bon, et de me croire plus à vous que personne au monde.

1695 grande envie d'avoir encore une fois l'honneur et le plaisir de vous revoir dans ce château, que ma fille ne comprend pas qu'ayant de la santé, vous n'ayez point eu la pensée de nous venir voir, et que même vous ne puissiez y venir encore cette automne. J'ai beau lui représenter que nous n'en sommes pas là, et que sans moi vous seriez encore dans votre léthargie : il n'importe, elle veut que je hasarde de vous en faire la proposition. En vérité, si vous jugiez du plaisir que vous nous feriez par celui que nous a donné votre lettre, je crois en conscience que vous ne pourriez pas nous résister. Je vais parler de vous, Monsieur, à notre ami : il me répondra; je serai obligée de vous faire savoir sa réponse; peut-être qu'il se trouvera encore quelque autre occasion de vous dire un mot; enfin je n'oublierai ni raison, ni prétexte pour vous faire dire encore quelques mots, et pour vous dire encore, Monsieur, que jamais votre mérite et votre esprit n'ont fait de plus profondes traces dans aucun cerveau, que dans celui de vos très-humbles servantes.

1422. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 8e juillet.

Je puis répondre pour M. de Tréville qu'il auroit été ravi que vous eussiez augmenté la bonne compagnie qui l'entendit[1]; et je suis assurée, ma chère amie, que vous auriez été contente de votre journée; mais vous nous regardez du haut en bas de votre château de Grignan, et je m'amuse à vous desirer toujours sans m'en pouvoir

Lettre 1422. — 1. Voyez ci-dessus, p. 289.

empêcher. On est fort alerte ici sur le grand événement du siége de Namur[2]; car c'est tout de bon, et apparemment ce siége sera meurtrier; vous savez que le maréchal de Boufflers s'est jeté dedans avec six régiments de dragons à pied, et celui du Roi à cheval : ainsi le pauvre Sanzei est dans Namur tout comme un grand homme. M. le maréchal de Boufflers a la fièvre double-tierce, mais il aura bien d'autres affaires qu'à l'écouter. Le maréchal de Lorges est hors de danger[3]. Tout retentit ici des louanges du maréchal de Villeroi[4] : il n'y a guère de jours que le Roi n'en parle avec éloge, et tous les guerriers qui composent son armée n'écrivent ici que pour chanter ses louanges. Je crois qu'à la fin M. le duc de Chaulnes va acheter Puteaux, qui est une maison près du pont de Neuilly, située sur le bord de la rivière; il y a de quoi faire des merveilles, et il les fera, car il a une extrême envie d'une maison de campagne[5]. Le Roi va à

1695

2. Namur était investi depuis le 1er juillet, et défendu par treize ou quatorze mille hommes, que commandait Boufflers, contre une armée ennemie de plus de quatre-vingt mille hommes. Boufflers était entré sans obstacle dans Namur le 2 juillet sur les six heures du soir, avec *sept* régiments de dragons, dit la *Gazette* du 16. Le 4 août la ville capitula, et le château fut rendu le 6 septembre. La garnison était réduite de treize mille hommes à moins de cinq mille.

3. On lit dans la *Gazette* du 16 juillet, en date de Philisbourg, le 8 juillet : « Le maréchal duc de Lorges, se trouvant entièrement délivré de la fièvre, fut le 5 de ce mois transporté en cette ville. Il partit le 6 pour aller à Landau, où il demeurera jusqu'à ce que sa santé soit parfaitement rétablie. » C'était le maréchal de Joyeuse qui commandait l'armée à sa place.

4. Le maréchal de Villeroi venait de passer l'Escaut, pour faire subsister l'armée dans le pays ennemi. Voyez la *Gazette* du 9 juillet.

5. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 23 septembre 1695 : « M. de Chaulnes a acheté à vie Dampierre, qui est à M. de Chevreuse; il lui en donne cinq mille francs par an, qui est à peu près ce que valoit le parc dont M. de Chevreuse lui laisse la jouissance, par là M. de Chevreuse profitera de la dépense que M. de Chaulnes

1695 Marly pour quinze jours; si la duchesse du Lude est de ce voyage, ce sera pour la troisième fois de suite; ces distinctions charment quand on est en ces pays-là : heureux qui peut voir cela du point de vue où il faut l'envisager! Je n'ai point vu la lettre du P. Quesnel[6]; on dit qu'il la désavoue, et il ne sauroit mieux faire. Vous savez, ma très-belle, que Monsieur de la Trappe[7] a remis son abbaye entre les mains de dom Zosime[8], supérieur de sa maison, avec la permission du Roi, et qu'il se va trouver simple religieux : cette fin est bien digne de lui, et couronne parfaitement une si belle vie. Pour l'oraison funèbre du P. de la Rue[9], on n'en parle non plus présentement que de celle que l'on fit pour la Reine mère : on ne sait pas qu'il y ait eu un M. de Luxembourg dans le monde; est bien fou qui compte sur la gloire qui suit la mort; ce n'est en vérité pas de cela qu'il faut être occupé dans cette vie; mais les hommes auront toujours leurs erreurs, et les chériront.

M. de Coulanges arriva avant-hier au soir ici plus

veut faire à une maison auprès de Paris, et M. de Chaulnes aura moins de dépense à faire là qu'ailleurs. » — Voyez la lettre du 10 octobre suivant, p. 322.

6. Il s'agit vraisemblablement ici de la lettre dans laquelle le P. Quesnel donnait les détails de la vie et de la mort d'Antoine Arnauld : voyez le commencement de la lettre du 29 juillet suivant. Cette lettre a été imprimée à la suite de l'ouvrage intitulé : *Question curieuse* ou *Vie de M. Arnauld*. Cologne, 1695, p. 283.

7. L'abbé de Rancé.

8. Dom Zosime Foisel ne fut pas longtemps abbé de la Trappe; il mourut le 3 mars 1696. Dangeau dit à la date du 28 : « Dom Zosime, que le Roi avoit fait abbé de la Trappe, est mort depuis quelques jours, et le Roi, pour maintenir l'esprit de réforme établi dans cette maison par l'abbé de Rancé, a nommé pour abbé un autre religieux de la même abbaye (*l'indigne dom Gervaise*), que lui recommandoit M. l'abbé de Rancé, qui demeure dans la maison comme un simple religieux. »

9. Voyez ci-dessus, p. 138, note 2, et p. 265, note 7.

charmé de M. de Bouillon, de Mlle de Bouillon et de Navarre[10] que de tous ses anciens amis; il partit hier pour Choisy, où il sera jusqu'à ce que notre voyage de Saint-Martin s'accomplisse; je ne me sens pour ces sortes de parties que la force du projet; l'exécution est fort au-dessus de moi. Ma sœur monte dimanche sur l'*Hippogriffe*, et arrive lundi à Paris. M. de Bagnols[11] ne perd pas de vue le maréchal de Villeroi, cela me fait craindre pour sa vie. Monsieur de Reims a acheté la maison d'Erval[12] deux cent vingt et une mille livres. Adieu, ma très-aimable : n'oubliez pas de m'aimer, je vous en conjure, et ne me laissez point oublier dans le lieu que vous habitez; mandez-moi si la charmante Pauline aura été bien contente du portrait mystérieux que vous lui avez donné. Mme de Caylus me vint voir hier, plus jolie qu'un ange; elle me demanda en grâce de venir voir l'arrangement de sa maison; j'aurai plus de peine à rendre cette visite que je n'en montrerai; ce que je sens là-dessus ne peut être confié qu'à vous, ma chère amie. 1695

10. Navarre était une grande et belle maison de campagne appartenant aux Bouillon, située à une demi-lieue sud-ouest d'Évreux, sur la rive droite de l'Iton. Elle avait pris son nom du château « que fit bâtir Jeanne de France, fille de Louis le Hutin, et femme de Philippe d'Évreux, héritier du royaume de Navarre. Cet ancien château ne subsiste plus. Vers l'an 1686, Godefroi-Maurice duc de Bouillon fit jeter les fondements de celui qu'on voit aujourd'hui, qui est situé à cent pas de l'ancien, et qui a été élevé sur les dessins de Jules Hardouin Mansart. (*Dictionnaire géographique, etc., des Gaules*, par l'abbé Expilly, 1766.)

11. Intendant de l'armée de Flandre. (*Note de l'édition de* 1751.) — Voyez ci-dessus, p. 290, note 5.

12. Le *Journal* de Dangeau dit au 3 juillet : « Monsieur l'archevêque de Reims a acheté la maison de M. d'Orval, à Paris; il en donne deux cent vingt mille livres. M. de Louvois avoit voulu autrefois acheter cette maison, et en avoit offert quatre cent mille livres. » — Sur M. d'Orval, voyez tome VI, p. 166, note 36.

1695 * 1423. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A *** [1].

A Nantes, ce 9e juillet 1695.

MONSIEUR l'abbé de Boylesve est en cette ville, Monsieur; il m'a fait l'honneur de me venir voir : je lui ai rendu toutes les civilités qui sont dues à un homme de son mérite; et l'amitié qu'il m'a dit qui est entre vous et lui a beaucoup augmenté mon penchant naturel. Il m'a parlé de l'affaire nouvelle qui est entre M. de Morveaux et moi. Je lui ai répondu en termes très-honnêtes, mais aussi très-précis et très-propres à ôter tous les doutes qui lui pourroient être venus dans l'esprit que je me départisse d'aucuns droits de ma charge. Je crois que celui qui sera chargé du soin de faire son panégyrique oubliera de dire avec quelle facilité il reçoit toutes les impressions de M. de Morveaux. Apparemment la vivacité avec laquelle M. de Morveaux lui a dit ses raisons a produit tout son effet et l'a entièrement persuadé. Pour moi, j'ai été un peu plus rebelle, et je vous avoue que j'ai eu beaucoup plus d'envie de rire que de me fâcher quand il m'a assuré que M. de Morveaux avoit quelque raison de me disputer que je fusse officier général : c'est proprement en ces occasions qu'on peut dire que qui prouve trop ne prouve rien. Il m'a dit de plus que M. de Morveaux étoit dans une longue possession : je lui ai répondu que si M. de Morveaux vouloit faire présentement ce qu'il a fait à propos ou non depuis vingt ans, je n'avois qu'à m'en retourner à Paris, et que je n'aurois point de charge. Il a fini par me dire que nous n'aurions point de décision de la cour, et j'ai fini aussi de mon côté en lui disant

LETTRE 1423 (revue sur l'autographe inédit). — 1. Cette lettre, dont la suscription manque, est sans doute adressée à Lamoignon, comme celle du 25 juin précédent : voyez ci-dessus, p. 290.

que ce n'étoit pas moi qui la demandois, et que dans le fait dont il s'agissoit je me consolerois de n'en point avoir, puisque j'étois le maître d'empêcher que M. de Morveaux ne mît à exécution tout ce qu'il prétendoit. J'ai cru, Monsieur, devoir vous rendre compte de cette conversation; vous jugerez s'il est à propos de solliciter les ministres pour redresser les idées de M. de Morveaux, et pour le faire consentir à me reconnoître pour officier général. Ayez la bonté de considérer tous les inconvénients qui peuvent arriver. Je suis très-résolu à conserver la charge dont le Roi m'a honoré sans souffrir qu'il lui soit donné [2] aucune atteinte. Il y a des heures dans le jour où M. de Morveaux prend des conseils fort extraordinaires. Enfin nous sommes une vive représentation de ce que Lucain dit de César et de Pompée : 1695

Nec quemquam jam ferre potest, Cæsarve priorem,
Pompeiusve parem[3].

Il est vrai que dans cette comparaison je suis Pompée; mais j'espère que M. de Morveaux ne me battra pas et qu'on ne lui présentera pas ma tête. Je suis toujours très-parfaitement et du meilleur de mon cœur, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

1424. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 29e juillet.

IL n'est plus question, ma chère amie, ni de M. Ar-

2. Dans l'autographe : « sans souffrir qui lui soit donné. »
3. Voyez la *Pharsale*, livre I, vers 125 et 126. Brébeuf traduit ainsi ce passage :

L'un ne veut point d'égal, et l'autre point de maître.

1695 nauld, ni du P. Quesnel : toutes les pensées sont tournées du côté de Namur[1]. Ces derniers tués ont jeté une consternation qui ne laisse plus de joie ici. Mme de Morstein[2] est inconsolable ; la bonne chancelière pleure amèrement son petit-fils de Vieuxbourg[3] ; et Mme de Maulevrier[4] renvoie bien loin tous les gens qui lui veulent parler de

Lettre 1424. — 1. Le 18 juillet, à six heures du soir, les ennemis ayant attaqué un des retranchements de Namur, les assiégés firent une sortie, et il y eut un combat rude et sanglant, qui dura depuis sept heures jusqu'à dix. « Les alliés emportèrent deux fois le retranchement, et les troupes du Roi les en chassèrent autant de fois avec un grand carnage. Enfin ils l'abandonnèrent, et les ennemis en demeurèrent les maîtres.... Nous y avons perdu le comte de Maulevrier-Colbert et le marquis de Vieuxbourg ; et il y a eu sept à huit cents soldats tués ou blessés. » (*Gazette du* 30 *juillet*.)

2. Marie-Thérèse d'Albert de Luynes, née en 1673, avait épousé le 2 avril 1693 Michel-Albert comte de Morstein et de Châteauvillain, colonel du régiment de Hainaut, tué à Namur le 18 juillet 1695, dans un engagement antérieur à celui dont parle la note 1. Elle se remaria en 1698 avec Ismidon-René, comte de Sassenage. Morstein, dit Saint-Simon (tome I, p. 278), « étoit fils du grand trésorier de Pologne qui avoit été autrefois ambassadeur ici. Il s'étoit fort enrichi et avoit excité l'envie de ses compatriotes. La peur qu'il eut d'être poussé le fit rentrer en France avec sa femme, ce fils unique et quantité de richesses. Elles séduisirent le duc de Chevreuse, qui n'avoit rien à donner à ses filles ; il en donna une au jeune Morstein, dont le monde fut assez surpris. Par l'événement il avoit bien fait : ce jeune homme, s'il eût vécu, eût été un grand sujet en tous genres. »

3. Voyez plus haut la note 1. — Louis de Vielbourg (ou Vieuxbourg), marquis de Mienne, comte de Thou, lieutenant général des provinces du Nivernois et Donziois, colonel du régiment de Beauvoisis, tué dans une sortie au siége de Namur, le 18 juillet, avait épousé le 6 mai 1693 Louise-Françoise, fille de Nicolas-Auguste de Harlay et d'Anne-Françoise-Louise-Marie Boucherat, petite-fille du chancelier Boucherat et de sa seconde femme Anne-Françoise de Loménie. Mme de Vieuxbourg mourut à Paris le 20 février 1735.

4. Voyez plus haut la note 1. — Jean-Baptiste Colbert, comte de Maulevrier, colonel du régiment de Navarre, fils aîné du lieutenant général comte de Maulevrier et neveu du grand Colbert. Sa mère, Marie-Madeleine de Bautru, mourut le 10 mars 1700.

consolation, jusqu'au P. Bourdaloue. On ne sait point de nouvelles du comte d'Albert[5], sinon qu'on le croit trépané, et depuis cela pas un mot; M. et Mme de Chaulnes en sont dans une extrême inquiétude[6]. Vous savez que M. le prince de Conti a la petite vérole; elle est sortie avec abondance, et commence à suppurer sans aucun accident; ainsi on espère qu'il s'en tirera heureusement. On fait des détachements de tous côtés pour envoyer au secours de Namur; Sanzei est dans la place, et il n'y a que sa mère qui soit plus à plaindre que lui. Mme la duchesse du Lude, qui est de retour de Versailles, m'a conté qu'elle avoit mené ma petite nièce de la Chaise[7] dîner à Trianon avec le Roi; Sa Majesté et Monsieur ne parlèrent que de l'agrément de cette petite personne, et de son peu d'embarras; pour moi, je crois qu'elle confesseroit[8] fort bien le Roi. Monsieur le premier président[9] a eu une 1695

5. Louis-Joseph d'Albert, prince de Grimberghen et du Saint-Empire, fils de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes et de sa seconde femme Anne de Rohan, connu dans sa jeunesse sous le nom de chevalier, et depuis sous celui de comte d'Albert, était né le 1er avril 1672. Il était colonel des dragons du Dauphin au siége de Namur; il se rétablit de sa blessure sans être trépané. Cassé en 1700 pour duel et désobéissance (voyez Saint-Simon, tome II, p. 424), il s'attacha en 1703 à l'électeur de Bavière, qui, devenu empereur, le créa en 1742 prince du saint-empire romain. Il épousa Madeleine-Marie-Honorine-Charlotte, princesse de Berghes, chanoinesse de Mons, fille de Philippe-François, prince de Berghes. — Pour entrer dans Namur, il s'était déguisé en batelier, avait traversé le camp des assiégeants, et passé la Meuse à la nage, tenant son épée entre ses dents. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 13 et 29 juillet 1695.

6. Le duc de Chaulnes était oncle à la mode de Bretagne du comte d'Albert.

7. *N....* du Gué, marquise de la Chaise : voyez ci-dessus, p. 289, fin de la note 3.

8. Allusion au P. de la Chaise, confesseur du Roi. (*Note de l'édition de* 1751.)

9. De Harlay.

1695 manière d'apoplexie; on l'a saigné quatre fois; sa bouche est demeurée un peu tournée; il doit partir incessamment pour Bourbon. Voilà une épigramme que l'on a faite sur son mal :

Ne le saignez pas tant, l'émétique est meilleur;
Purgez, purgez, purgez : le mal est dans l'humeur.

Je crois que je ferois bien de prendre le même chemin que ce magistrat, car mon estomac ne se rétablit point du tout : au reste, ma très-belle, j'ai consulté si l'on pouvoit prendre du café deux heures après la germandrée; on en peut prendre en toute sûreté, et même ils s'accordent fort bien ensemble. Adieu, ma très-aimable : je ne vous en dirai pas davantage pour aujourd'hui; je vous supplie seulement de faire mes compliments à *tutti quanti*, et surtout de vous faire la violence d'embrasser pour moi bien tendrement la charmante Pauline. Ma sœur vous rend mille grâces de l'honneur de votre souvenir, elle en a été fort touchée; elle est à Versailles pour quelques jours.

1425. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 6e août[1].

Je ne vous écrirai qu'une très-petite méchante lettre, mon aimable, pour vous remercier de la vôtre, qui nous a fait un très-grand plaisir. Je ne changerai point d'avis sur l'estime que j'ai pour les détails, tant que vous me ferez lire les vôtres. Nous sommes charmés de Navarre[2] :

Lettre 1425. — 1. Le jour même où Mme de Sévigné écrivait cette lettre, Coulanges adressait ses adieux à la terre de Saint-Martin dans trois couplets intitulés : *Adieux faits à Saint-Martin le* 6 *août* 1695; ces couplets se trouvent au manuscrit autographe, folio 99.

2. Voyez la lettre du 8 juillet précédent, p. 297, note 10.

la situation, le bâtiment comme celui de Marly, que je n'ai jamais vu, la bonne compagnie, tout cela me persuade que cette maison doit être du rang des vôtres. Pour Choisy, il est fait exprès pour vous; vos couplets instruisent fort bien les passants de la noblesse de son origine et de sa destinée; mais vous méritez d'être exalté jusqu'aux nues pour le couplet où vous vous humiliez jusques au pied du mont *avec le cocher de Verthamont*[3]; tout homme qui veut bien se mettre dans ce limon jusques au cou, et qui croasse de si jolis couplets, mérite la place que lui donne M. Tambonneau[4]. Le couplet est au rang des meilleurs que vous ayez jamais faits; c'est cette Comtesse dont vous demandez toujours l'approbation, qui vous conjure de l'en croire; il est joli, il surprend : enfin, mon enfant, croassez toujours, et faites-nous-en part. 1695

Mais, mon Dieu, que de sang répandu à Namur! que de pleurs! que de veuves et de mères affligées! et l'on est assez barbare pour trouver que ce n'est point encore assez, et l'on voudroit que le maréchal de Villeroi eût encore battu, tué et massacré ce pauvre M. de Vaudemont[5]! quelle rage! Je suis en peine de votre neveu de

3. Cocher fameux, qui faisoit toutes les chansons du pont Neuf à Paris. (*Note de Coulanges.*) Cette note se trouve au folio 50 du manuscrit autographe des *Chansons* de Coulanges, qui dit dans un de ses couplets :

Près du cocher de Verthamont
Je me contente d'une place.

4. Voyez tome II, p. 536, note 5.

5. « Villeroi, dit M. Henri Martin (tome XIV, p. 208), n'attaqua pas Vaudemont, qui s'était couvert de la rivière de Senne et qu'une partie de l'armée de Guillaume était venue joindre; il marcha vers le camp des alliés, après avoir reçu de puissants renforts tirés de l'armée d'Allemagne et des garnisons du Nord. Deux masses de cent mille combattants chacune se trouvèrent ainsi en présence; mais

1695 Sanzei; je plains sa mère; on dit qu'elle vient attendre de plus près la fin de ce siége; il nous paroît d'une fureur digne du maréchal[6] qui le défend; toutes les occasions sont des batailles. Notre Allemagne est assez paisible; c'est elle qui fait nos principales inquiétudes[7]. Adieu, mon cher cousin : ne vous avois-je pas promis que ma lettre seroit bien plate? On a quelquefois des chagrins, et l'on sait pourquoi; j'en parle à Mme de Coulanges; je vous fais les amitiés de ma fille; vous l'avez parfaitement divertie par vos chansons et votre causerie; car votre lettre est une vraie conversation. J'ai arrosé tous les appartements de vos souvenirs; ils ont été reçus et rendus avec empressement. Je vous embrasse, mon aimable cousin, et je vous exhorte à vivre toujours délicieusement en l'honneur de la polygamie[8], qui au lieu d'être un cas pendable pour vous, fait tout le bonheur et le plaisir de votre vie.

1426. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 12e août.

La mort de Monsieur de Paris[1], ma très-belle, vous

Villeroi, après avoir reconnu les positions qu'occupait Guillaume au bord de la Mehaigne, ne jugea point à propos de rien hasarder. »

6. Du maréchal de Boufflers.

7. A cause du marquis de Grignan.

8. Nous avons vu plusieurs fois que Coulanges appelait Mme de Louvois sa seconde femme.

Lettre 1426. — 1. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 6 août : « Le Roi apprit le soir que l'archevêque de Paris étoit mort (*à Conflans*) fort brusquement, et il n'a pas pu recevoir les sacrements; il étoit de la maison de Harlay; il avoit soixante et onze ans. Outre l'archevêché, qui vaut présentement plus de cent mille francs, il avoit

aura infailliblement surprise : il n'y en eut jamais de si prompte. Mme de Lesdiguières a été présente à ce spectacle; on assure qu'elle est médiocrement affligée. L'on ne parle point encore du successeur; mais bien des gens croient que ce sera Monsieur de Cambrai[2], et ce sera certainement un bon choix; d'autres disent M. le cardinal de Janson. Nous saurons lundi ce grand événement; la chose mérite bien qu'on y pense. Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort[3]; on prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile, c'est la vie et la mort. 1695

On vous aura sans doute envoyé les articles de la capitulation de Namur[4]; vous aurez vu qu'on fait la guerre fort poliment, et qu'on se tue avec beaucoup d'honnêteté. Nous bombardons Bruxelles à l'heure qu'il est[5]; les chan-

l'abbaye de Jumiéges, qui en vaut plus de vingt mille; il avoit la nomination du Roi au cardinalat; il étoit un des anciens chevaliers de l'ordre; il étoit proviseur de Sorbonne et un des quarante de l'Académie françoise. » — Sur l'archevêque et sur Mme de Lesdiguières, dont il est question deux lignes plus loin, voyez ci-dessus, p. 160, note 10.

2. Fénelon, qui avait été sacré le 10 juillet dans la chapelle de Saint-Cyr, par Bossuet, assisté des évêques de Châlons et d'Amiens. Voyez la *Gazette* du 16 juillet.

3. Ce fut le P. Gaillard qui s'en chargea. Voyez la lettre du 16 septembre suivant, p. 312.

4. La capitulation fut réglée pour la ville le 4 août, et pour la citadelle le 2 septembre. Voyez la *Gazette* du 13 août, et celle du 10 septembre.

5. « Villeroi, dit M. Henri Martin (tome XIV, p. 208), essaya une diversion : il poussa Vaudemont jusque sous Bruxelles, et, du 13 au 15 août, il fit pleuvoir sur cette grande cité force bombes et boulets rouges. Bruxelles eut le sort de Gênes : près de quatre mille maisons s'effondrèrent dans les flammes; il y eut, dit-on, pour plus de vingt millions de dégâts. Ces cruelles représailles du bombardement de Dieppe ne sauvèrent pas Namur. » — Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 11, 15 et 18 août, et la *Gazette* du 20.

1695 sons, les madrigaux, les bons mots pleuvent sur le maréchal de Villeroi, qui peut-être n'a aucun tort : c'est le malheur des places; heureux qui n'en a point! mais peu de gens sentent ce bonheur-là. La comtesse de Gramont est de retour; je la vis hier si fatiguée des eaux de Bourbon, qu'elle me confirma plus que jamais dans ma paresse; elle est revenue dans une litière, et elle dit qu'elle aimeroit mieux être revenue à pied. Le Roi doit aller samedi à Meudon pour deux jours; les distinctions vont rouler présentement sur Meudon, et point sur Marly; tout y a été cette semaine, jusqu'à M. de Buzanval[6] et M. de Saint-Germain[7]. Comme je me sens incapable de prendre la résolution d'aller à Bourbon, je m'en vais essayer à Paris des eaux de Forges; cela s'appelle aller du chaud au froid. Depuis que Madame de Fontevrault est ici, Saint-Joseph[8], où elle est presque toujours, est le rendez-vous du beau monde, mais non pas de la galanterie. Adieu, ma très-aimable. Tous les marchés de M. de Chaulnes sont rompus; Mme de Chaulnes se console de tout avec Mme de Saint-Germain; elle ne se peut passer d'elle; et cela apprend à se passer de Mme de Chaulnes.

1427. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 2e septembre.

Hélas! mon amie, il n'est non plus question de Monsieur l'Archevêque, que s'il n'avoit jamais été; on a dit

6. Voyez tome II, p. 504, note 2.
7. Le mari d'une Mme de Saint-Germain, nommée plusieurs fois? Voyez tome V, p. 396, note 10; tome VIII, p. 321, et p. 480, note 19.
8. Voyez la lettre du 4 mars précédent, p. 251, note 14.

bien du mal de lui après sa mort : on a parlé du successeur[1]; et depuis qu'il est nommé, on ne parle plus ni de l'un ni de l'autre : ceci est un tourbillon qui ne permet pas les réflexions. Tout le monde étoit fou hier à Paris; on ne voyoit que des femmes désespérées; les unes couroient les rues, les autres se faisoient enfermer dans les églises; on entendoit : « Je n'ai plus de mari, je n'ai plus de fils; » d'autres ne disoient pas ce qu'elles n'avoient plus, mais elles ne s'en désespéroient pas moins. La comtesse de Fiesque disoit que la bataille étoit donnée, et par conséquent gagnée; elle ajoutoit que le prince d'Orange étoit prisonnier. Je me trouvai le soir chez Mme de Kerman, où étoit Mme de Sully, la duchesse du Lude, Mme de Chaulnes, et une douzaine d'autres femmes, dont étoit la comtesse de Fiesque; quand elles eurent bien discouru, j'entrepris de leur remettre l'esprit (chose bien difficile) par un petit raisonnement, qui concluoit qu'il n'y auroit point de bataille; elles se moquoient toutes de moi; aujourd'hui que l'événement justifie mes raisons, elles croient que d'ici je conduis l'armée; on ne parle que de ma pénétration, et sur cela je conclus qu'on ne sait presque jamais pourquoi on loue, ni pourquoi on blâme. J'étois hier folle, et aujourd'hui je suis la plus habile personne du monde; et la vérité est que je ne suis ni folle, ni habile; mais que par un courrier qui étoit arrivé on avoit appris qu'il étoit impossible de donner une bataille sans hasarder toute l'armée. M. de Conti l'a mandé au Roi, aussi bien que M. le duc du Maine, et tout ce qu'il y a de principal dans l'armée.

1695

M. de Coulanges est toujours à Navarre; il me prie

Lettre 1427. — 1. Louis-Antoine de Noailles, évêque et comte de Châlons, depuis cardinal. Voyez tome V, p. 185, note 9. Le Roi l'avait nommé à l'archevêché de Paris le 19 août. Voyez la *Gazette* du 27 août.

1695 par toutes ses lettres de vous dire des choses infinies de sa part. Le Roi doit partir le 24e de ce mois pour aller à Fontainebleau[2]. M. et Mme de Chaulnes partent incessamment pour Chaulnes, et le bruit court que je vais avec eux. Je prends des eaux de Forges, dont je me trouve assez bien. Je suis ravie que la santé de Mme de Grignan soit bonne; je m'en réjouis avec vous et avec elle. Faites-vous la violence d'embrasser la charmante Pauline pour l'amour de moi; je vous en conjure, ma très-aimable.

1428. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 9e septembre.

Que d'événements, Madame! que de discours! que de chansons! que d'épigrammes! que de dignités! Le maréchal de Boufflers est duc[1], vous le savez déjà. Le même courrier qui a apporté la réduction de Namur, lui a été renvoyé pour lui apprendre que le Roi le faisoit duc, et lui dire en même temps qu'il pouvoit prendre le chemin de la cour. Quand il s'est trouvé pressé par sa reconnoissance de venir remercier le Roi, le prince d'Orange lui a dit qu'il le faisoit son prisonnier; on prétend qu'il a pris cette conduite sur celle que nous avons eue à Dixmude[2]; il a bien voulu cependant le laisser revenir à la cour sur sa parole; mais le maréchal a cru devoir at-

2. C'est le 22 que le Roi partit de Versailles pour aller à Fontainebleau. Voyez la *Gazette* du 24 septembre.

Lettre 1428. — 1. Voyez la *Gazette* du 10 septembre.

2. Au moment où le maréchal de Boufflers sortit de Namur à la tête de la garnison, Létang, lieutenant des gardes du prince d'Orange, l'arrêta prisonnier, sous prétexte que les garnisons de Dixmude et de Deynse avaient été retenues. Cette action était contraire au droit des

tendre les ordres du Roi. La maréchale de Boufflers est transportée de joie de sa nouvelle dignité, et ne sait point encore ce malheur, qui selon les apparences ne sera pas long. Revenons aux épigrammes; le maréchal de Villeroi en est chamarré[3]; il a pourtant la consolation de savoir que le Roi est persuadé qu'il n'a aucun tort; et je sais bien ce que je dis; mais le monde veut juger de ce qu'il ignore, et comme on juge par l'opinion des autres, on est assez fou pour se croire malheureux malgré sa bonne conduite. Le Roi va aujourd'hui à Marly pour dix jours. 1695

M. et Mme de Chaulnes partiront dans peu pour Chaulnes, et moi avec eux : que dites-vous de cette résolution? ne me trouvez-vous pas grande femme tout à fait? M. de Coulanges est toujours à Évreux; Mme de Louvois le boude; Mlle de Bouillon l'aime de passion, et le retient malgré lui; moi je lui écris régulièrement et lui mande toutes les nouvelles; à qui donneriez-vous la préférence? Les passions sont horribles; je ne les ai jamais tant haïes que depuis qu'elles ne sont plus à mon usage; cela est heureux. Notre dragon[4] est sorti tout couvert de gloire, et tout nourri de cheval; il a écrit une très-plaisante lettre à sa sœur; dans toutes les relations

gens. Montal n'avait consenti à admettre la garnison de Dixmude à capituler que sous la condition qu'elle resterait prisonnière; celle de Deynse s'y était également soumise. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 30 et 31 juillet 1695. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. On ne citera que celle-ci sur l'air de *Joconde :*

Quand Charles sept contre l'Anglois
N'avoit plus d'espérance,
De Jeanne d'Arc Dieu fit le choix
Pour délivrer la France;
Ne t'embarrasse pas, grand roi :
Cent fois plus sûre qu'elle,
Dans le fourreau de Villeroi
Il est une pucelle. (*Note de l'édition de* 1818.)

4. Sanzei, neveu de Coulanges.

1695 il a été nommé au Roi avec distinction; et pour dire plus, c'est de Mme de Montchevreuil que je le sais. Vous jugez bien, ma très-aimable, de la joie de Mme de Sanzei, qui sait à cette heure que son fils se porte bien; songez que de douze mille hommes qu'ils étoient dans Namur, il n'en est resté que trois mille trois cents[5]. J'oubliois de vous dire que c'est M. de Guiscard[6] qui est venu apprendre à la cour que le maréchal de Boufflers est prisonnier. Mme de Sully a la même maladie que Mme de Grignan[7]; elle prend des eaux de Forges[8], dont elle se trouve à merveilles; mais Forges est un peu trop

5. Voyez ci-dessus, p. 295 et note 2.

6. Louis de Guiscard, chevalier, comte de la Bourlie, marquis de Magny, fils de Georges de Guiscard et de Geneviève de Longueval, dame de Foudrinoi en Picardie. Il était né le 27 septembre 1651, devint lieutenant général, reçut l'ordre le 1er janvier 1696 pour son héroïque conduite à Namur, fut ambassadeur en Suède en 1698, partagea la disgrâce du maréchal de Villeroi, et mourut le 10 décembre 1720. Il avait épousé Angélique de Langlée, dont il n'eut qu'une fille, mariée au marquis de Villequier, fils aîné du duc d'Aumont. « Guiscard, dit Saint-Simon (tome XVIII, p. 73 et 74), étoit bon homme, honnête homme, doux et d'un commerce agréable et fort honorable. Avec ses biens, son cordon bleu, ses amis, car il en avoit, l'alliance de sa fille, il se pouvoit passer de la cour et mener une vie agréable; mais il avoit de l'honneur et de l'ambition.... La mort du Roi et le brillant du maréchal de Villeroi dans la Régence avoient fait renaître ses espérances.... Voyant enfin qu'on ne songeoit à lui pour rien, il se retira tout à fait en Picardie auprès de Chaulnes, dans une terre qui s'appeloit Magny, à qui il avoit fait donner le nom de Guiscard, dont il avoit rendu la demeure fort agréable. La mélancolie l'y gagna de plus en plus.... Il ne lui paroissoit ni fièvre ni aucun autre mal, et cependant gardoit son lit. Sa fille, au bout de quelques jours, le pressa de se lever. Il lui répondit que ce n'étoit plus la peine, et lui tint quelques discours ambigus. La conclusion fut que, sans nul accident qui parût, il mourut le soir de ce même jour, à soixante-onze ou douze ans. »

7. Voyez la lettre du 20 septembre suivant, p. 314.

8. En Normandie : voyez tome II, p. 317, note 5.

loin de Grignan, il faudroit s'en approcher, mon amie. Je pardonne à Mme de Sully cette maladie; mais Mme de Grignan est trop avancée pour son âge. On prétend que de toutes les façons d'être malade, c'est la moins fâcheuse. Je vous demande toujours des nouvelles de Mme de Grignan, dont je suis très-sincèrement en peine. Ne me laissez point oublier dans le château que vous habitez, et baisez pour l'amour de moi la charmante Pauline : vous m'avouerez que j'exige des choses bien difficiles de votre amitié. 1695

1429. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 16e septembre.

Ce n'est que pour marquer la cadence que je vous écris aujourd'hui, Madame, car je n'ai point reçu de vos lettres cette semaine, et je suis toute honteuse de n'avoir pas de grands événements à vous mander; depuis quelque temps, ils ne nous ont pas manqué : de vous dire que le Roi est à Marly depuis huit jours, voilà une belle affaire! la duchesse du Lude y est; le Roi en revient demain, et doit partir jeudi 22e de ce mois, pour aller à Fontainebleau[1]. Une assez grande nouvelle, c'est que je crois que j'irai dimanche à Versailles pour deux ou trois jours. Il sera question incessamment du voyage de Chaulnes; j'espère encore que j'en serai; mais j'ai une santé qui me dérange si aisément, que je n'ose plus faire de projets. M. de Coulanges doit revenir aujourd'hui d'Évreux pour rompre avec Mme de Louvois, et aller à

Lettre 1429. — 1. Voyez ci-dessus, p. 308, note 2.

1695 Chaulnes. Encore faut-il bien vous apprendre, mon amie, que c'est le P. Gaillard qui ne doit point faire l'oraison funèbre de feu Monsieur l'Archevêque. Voici ce que je veux dire : Monsieur le premier président et le P. de la Chaise se sont adressés au P. Gaillard pour ce grand ouvrage; le P. Gaillard a répondu qu'il y trouvoit de grandes difficultés; il a imaginé de faire un sermon sur la mort au milieu de la cérémonie, de tourner tout en morale, d'éviter les louanges et la satire, qui sont deux écueils bien dangereux; tout le prélude des oraisons funèbres n'y sera point; il se jettera sur les auditeurs pour les exhorter; il parlera de la surprise de la mort, peu du mort, et puis : Dieu vous conduise à la vie éternelle[2].

Adieu, ma belle amie : ne me laissez jamais oublier à Grignan, je vous en conjure, et surtout de la charmante Pauline. Je crois que M. de Chaulnes va acheter Villefrit de M. de Fieubet[3], dont Mme de Chaulnes paroît peu contente. Le confesseur extraordinaire[4] de Mme de Grignan me doit demain lire l'oraison funèbre qu'il a faite de ce saint homme.

2. « Le P. Gaillard fit son oraison funèbre (*de l'Archevêque*) à Notre-Dame; la matière étoit plus que délicate, et la fin terrible. Le célèbre jésuite prit son parti : il loua tout ce qui méritoit de l'être, puis tourna court sur la morale; il fit un chef-d'œuvre d'éloquence et de piété. » (Saint-Simon, tome I, p. 291.) — « Ce fut à qui le déchireroit, dit l'abbé le Gendre de l'Archevêque son protecteur (p. 201); il n'y eut pas jusqu'au jésuite qui fit son oraison funèbre qui ne parlât de lui en des termes à faire croire que le prélat étoit damné. « Quels talents n'eut-il point! » dit ce pitoyable rhéteur (c'étoit le P. Gaillard). « Quel usage en fit-il? Dieu le sait. »

3. Mort le 10 septembre 1694, « dans sa maison de Villefrit, proche Paris. » Voyez ci-dessus, p. 199, note 8. Il y a *Villeflit* dans l'édition de 1751.

4. L'abbé Anselme : voyez tome VIII, p. 514, note 11, et ci-après, p. 325 et note 1. Il prononça le 12 septembre l'oraison funèbre de Fieubet dans l'église des Camaldules de Grosbois.

1430. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A CHARLES DE SÉVIGNÉ ET AU PRÉSIDENT.... 1695

De Grignan, le mardi 20e septembre.
Réponse au 7e.

Vous voilà donc à nos pauvres Rochers, mes chers enfants! et vous y trouvez une douceur et une tranquillité exempte de tous devoirs et de toute fatigue, qui fait respirer notre chère petite marquise. Mon Dieu, que vous me peignez bien son état et son extrême délicatesse! j'en suis sensiblement touchée, et j'entre si tendrement dans toutes vos pensées, que j'en ai le cœur serré et les larmes aux yeux. Il faut espérer que vous n'aurez dans toutes vos peines, que le mérite de les souffrir avec résignation et soumission; mais si Dieu en jugeoit autrement, c'est alors que toutes les choses *impromises* arriveroient d'une autre façon; mais je veux croire que cette chère personne, bien conservée, durera autant que les autres; nous en avons mille exemples : Mlle de la Trousse[1] n'a-t-elle pas eu toute sorte de maux? En attendant, mon cher enfant, j'entre avec une tendresse infinie dans tous vos sentiments, mais du fond de mon cœur. Vous me faites justice quand vous me dites que vous craignez de m'attendrir en me contant l'état de votre âme; n'en doutez pas, et que je n'y sois infiniment sensible. J'espère que cette réponse vous trouvera dans un état plus tranquille et plus heureux. Vous

LETTRE 1430. — 1. Peut-être, suivant une note de l'édition de 1818, Mlle de Méri, qui s'appelait Mlle de la Trousse depuis la mort de sa sœur. L'usage, et surtout l'état ordinaire de la santé de Mlle de Méri, rendent cette supposition bien vraisemblable; cependant Mlle de la Trousse était morte en décembre 1685 (tome VII, p. 481), et en novembre 1688 (tome VIII, p. 235) Mlle de Méri n'avait pas encore, ce semble, changé de nom pour reprendre celui de son aînée. Voyez ci-dessus, p. 238, note 1.

1695 me paroissez loin de penser à Paris pour notre marquise; vous ne voyez que Bourbon pour le printemps : conduisez-moi toujours dans tous vos desseins, et ne me laissez rien ignorer de tout ce qui vous touche.

Rendez-moi compte d'une lettre du 23e d'août et du 30e. Il y avoit aussi un billet pour Galois, que je priois M. Branjon[2] de payer : répondez-moi sur cet article. Il est marié, le bon Branjon; il m'écrit sur ce sujet une fort jolie lettre. Mandez-moi si ce mariage est aussi bon qu'il me le dit; c'est une parente de tout le parlement et de M. d'Harouys : expliquez-moi cela, mon enfant. Je vous adressois aussi une lettre pour notre abbé Charrier : il sera bien fâché de ne vous plus trouver. Et Monsieur de Toulon[3]! vous dites fort bien sur ce bœuf, c'est à lui à le dompter, et à vous à demeurer ferme comme vous êtes. Renvoyez la lettre de l'abbé à Quimperlé[4].

Pour la santé de votre pauvre sœur, elle n'est point du tout bonne. Ce n'est plus de sa perte de sang, elle est passée; mais elle ne s'en remet point, elle est toujours changée à n'être pas reconnoissable, parce que son estomac ne se rétablit point, et qu'elle ne profite d'aucune nourriture; et cela vient du mauvais état de son foie, dont vous savez qu'il y a longtemps qu'elle se plaint Ce mal est si capital, que, pour moi, j'en suis dans une véritable peine. On pourroit faire quelques remèdes à ce foie; mais ils sont contraires à la perte de sang, qu'on craint toujours qui ne revienne, et qui a causé le mauvais effet[5] de

2. Voyez tome IX, p. 314, note 18.

3. Armand-Louis Bonnin de Chalucet, d'une famille de Bretagne (voyez tome III, p. 10, note 16), fut évêque de Toulon de 1684 à 1712, et se distingua par sa fermeté et son courage pendant le siége de Toulon en 1707.

4. Charrier était abbé de Quimperlé : voyez tome IX, p. 319 et note 13, et p. 329, note 8.

5. Tel est le texte de l'édition de Grouvelle (1806), qui a donné le

cette partie affligée. Ainsi ces deux maux, dont les remèdes sont contraires, font un état qui fait beaucoup de pitié. On espère que le temps rétablira ce désordre : je le souhaite, et si ce bonheur arrive, nous irons promptement à Paris. Voilà le point où nous en sommes, et qu'il faut démêler, et dont je vous instruirai très-fidèlement. 1695

Cette langueur fait aussi qu'on ne parle point encore du retour des guerriers. Cependant je ne doute pas que l'affaire[6] ne se fasse : elle est trop engagée ; mais ce sera sans joie, et même si nous allions à Paris, on partiroit deux jours après, pour éviter l'air d'une noce et les visites dont on ne veut recevoir aucune : *chat échaudé*, etc.

Pour les chagrins de M. de Saint-Amant[7], dont il a fait grand bruit à Paris, ils étoient fondés sur ce que ma fille ayant véritablement prouvé, par des mémoires qu'elle nous a fait voir à tous, qu'elle avoit payé à son fils neuf mille francs sur dix qu'elle lui a promis, et ne lui en ayant par conséquent envoyé que mille, M. de Saint-Amant a dit qu'on le trompoit, qu'on vouloit tout prendre sur lui, et qu'il ne donneroit plus rien du tout, ayant donné les quinze mille francs du bien de sa fille (qu'il a payés à Paris en fonds, et dont il a les terres qu'on lui a données et délaissées ici), et que c'étoit à Monsieur le marquis à chercher son secours de ce côté-là. Vous jugez bien que quand *ce côté-là* a payé, cela

premier cette lettre d'après l'original ou une copie de l'original qui lui fut communiquée par François (de Neufchâteau). N'aurait-il pas lu *effet* pour *état* (*estat*) ?

6. Le mariage de Pauline avec le marquis de Simiane. On attendait le retour du marquis de Grignan.

7. On lit dans une addition de Saint-Simon au *Journal* de Dangeau (tome X, p. 397), à propos de la mort de Mme de Grignan : « Il ne faut pas oublier un mot de la précieuse Mme de Grignan, qui avoit fort mésallié son fils pour raccommoder leurs affaires délabrées : « Il « faut bien quelquefois fumer ses terres, » disoit-elle. Jamais la famille de sa belle-fille ne lui pardonna. »

1695 peut jeter quelques petits chagrins; mais cela s'est passé : M. de Saint-Amant a songé en lui-même qu'il ne lui seroit pas bon d'être brouillé avec ma fille. Ainsi il est venu ici, plus doux qu'un mouton, ne demandant qu'à plaire et à ramener sa fille à Paris, ce qu'il a fait, quoiqu'en bonne justice elle dût nous attendre; mais l'avantage d'être logée avec son mari dans cette belle maison de M. de Saint-Amant, d'y être bien meublée, bien nourrie pour rien, a fait consentir sans balancer à la laisser aller jouir de tous ces avantages; mais ce n'a pas été sans larmes que nous l'avons vue partir[8], car elle est fort aimable, et elle étoit si fondue en pleurs en nous disant adieu, qu'il ne sembloit pas que ce fût elle qui partît pour aller commencer une vie agréable, au milieu de l'abondance. Elle avoit pris beaucoup de goût à notre société. Elle partit le premier de ce mois avec son père.

Croyez, mon fils, qu'aucun Grignan n'a dessein de vous faire des finesses, que vous êtes aimé de tous, et que si cette bagatelle avoit été une chose sérieuse, on auroit été persuadé que vous y auriez pris bien de l'intérêt, comme vous avez toujours fait.

M. de Grignan est encore à Marseille : nous l'attendons bientôt, car la mer est libre, et l'amiral Russell[9], qu'on ne voit plus, lui donnera la liberté de venir ici.

Je ferai chercher les deux petits écrits dont vous me parlez. Je me fie fort à votre goût. Pour ces lettres à Monsieur de la Trappe[10], ce sont des livres qu'on ne sau-

8. Mme de Sévigné ne devait plus la revoir. (*Note de l'édition de* 1818.)

9. Voyez ci-dessus, p. 169, note 4, et p. 193, note 3.

10. Les jansénistes, mécontents d'une phrase sur la mort d'Arnauld qui se trouvait dans une lettre adressée par Rancé à l'abbé Nicaise, faisaient courir des lettres fort vives, une entre autres du P. Quesnel. « Enfin, avait écrit l'abbé de Rancé, voilà M. Arnauld mort : après avoir poussé sa carrière le plus loin qu'il a pu, il a fallu

roit envoyer, quoique manuscrits. Je vous les ferai lire à Paris, où j'espère toujours vous voir; car je sens mille fois plus l'amitié que j'ai pour vous, que vous ne sentez celle que vous avez pour moi. C'est l'ordre, et je ne m'en plains pas. 1695

Voilà une lettre de Mme de Chaulnes, que je vous envoie entière, par confiance en votre sagesse. Vous vous justifierez des choses où vous savez bien ce qu'il faut répondre, et vous ne ferez point d'attention à celles qui vous pourroient fâcher. Pour moi, j'ai dit ce que j'avois à dire, mais en attendant que vous répondissiez vous-même sur ce que je ne savois pas; et j'ai ajouté que je vous manderois ce que cette duchesse me mandoit. Écrivez-lui donc tout bonnement comme ayant su de moi ce qu'elle écrit de vous. Après tout, vous devez conserver cette liaison : ils vous aiment, et vous ont fait plaisir; il ne faut pas blesser la reconnoissance. J'ai dit que vous étiez obligé à l'Intendant[11]; mais je vous dis à vous, mon enfant : Cette amitié ne peut-elle compatir avec vos an-

qu'elle se soit terminée. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies : son érudition et son autorité étoient d'un grand poids pour le parti : heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jésus-Christ! » Voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome III, p. 586 et suivantes.

11. « La lettre de Mme de Chaulnes a surtout pour objet de grandes plaintes, de la part de cette dame, sur ce que M. de Sévigné ne sortait pas de chez l'intendant de Rennes, et sur ce qu'il négligeait, disait-on, le premier président du parlement de Bretagne (*la Faluère : tome IX*, *p.* 136, *note* 2) et le procureur général (*était-ce encore la Bédoyère, le mari d'une parente de la duchesse de Chaulnes? voyez tome VII*, *p.* 305, *note* 11, *et p.* 388). Mme de Chaulnes attachait beaucoup d'importance à cet article. « Il me paroît, dit-elle, que cela « n'est pas d'un homme de la qualité de Monsieur votre fils, de se « mettre toujours à la suite d'un intendant. » (*Lettre de François de Neufchâteau, qui avait les originaux sous les yeux*, tome I de Grouvelle, p. cxciij.) — Dans l'*État de la France* de 1694, l'intendant de Bretagne est encore Louis Béchameil, marquis de Nointel, maître des requêtes.

1695 ciens commerces et du premier président et du procureur général? Faut-il rompre avec ses vieux amis, quand on veut ménager un intendant? M. de Pommereuil[12] n'exigeoit point cette conduite. J'ai dit aussi qu'il vous falloit entendre, et qu'il étoit impossible que vous n'eussiez pas fait des compliments au procureur général sur le mariage de sa fille. Enfin, mon enfant, défendez-vous, et me dites ce que vous aurez dit, afin que je vous soutienne.

Ceci est pour mon bon président[13] :

J'ai reçu votre dernière lettre, mon cher président : elle est aimable comme tout ce que vous écrivez.

Je suis étonnée que Dupuis ne vous réponde point; je crains qu'il ne soit malade.

Vous voilà trop heureux d'avoir mon fils et notre marquise. Gouvernez-la bien, divertissez-la, amusez-la, enfin mettez-la dans du coton, et nous conservez cette chère et précieuse personne. Ayez soin de me faire savoir de ses nouvelles; j'y prends un sensible intérêt.

Mon fils me fait les compliments de Pilois[14] et des ouvriers qui ont fini le labyrinthe. Je les reçois, et je les aime, et les remercie. Je leur donnerois de quoi boire, si j'étois là.

Ma fille et votre idole[15] vous aiment fort; mais moi par-dessus tout. Adieu, mon bon président : mon

12. Pommereuil était intendant de Bretagne en 1689 : voyez tome IV, p. 259, note 2; il en fut rappelé en décembre 91, pour être remplacé par de Nointel, l'intendant de Champagne (Dangeau, tome III, p. 442).

13. Sans doute le beau-père de Charles de Sévigné (Maurille de Bréhan comte de Mauron : tome VII, p. 253, note 1), conseiller en 1684 et devenu président.

14. Le jardinier des Rochers.

15. Très-probablement Pauline.

fils vous fera part de ma lettre. J'embrasse votre tourterelle[16]. 1695

1431. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 30e septembre.

Je m'en vais vous parler bien habilement du mal de Mme de Grignan, c'est-à-dire du mal d'estomac, qui n'est autre chose, mon amie, que le mien : j'ai éprouvé par mon impatience toutes sortes de remèdes, trop heureuse si ces expériences lui peuvent être utiles! Carette m'a donné pendant neuf mois de ses gouttes, qui ne m'ont point fait un mal sensible, mais qui m'avoient grésillée à un tel point, sans me raccommoder l'estomac, que je vous avouerai confidemment qu'elles m'ont fait une seconde maladie. Venons à Helvétius : il m'a donné une préparation d'absinthe qui m'a tout à fait rétabli l'estomac. Comme cela fait quelque impression de chaleur, très-légère pourtant, il m'a fait prendre des eaux de Forges, dont je me trouve à merveilles. Je commence à engraisser, je mange du fruit, je dîne et je soupe; en un mot, mon amie, je ne suis plus la même personne que j'étois il y a deux mois. Vous voyez bien pourquoi je vous conte tous ces détails; ramenez-nous donc Mme de Grignan à Paris; je vous promets qu'en trois semaines Helvétius et moi lui rétablirons l'estomac : c'est la cause de presque tous les maux. Je me suis même raccommodée avec le café; et comme je ne sais point user d'une

16. Au dos de cette lettre, de onze pages, sont écrits ces mots, de la main du marquis de Sévigné : « De ma mère, le 20 septembre 1695. » (*Note de l'édition de* 1806.)

1695 chose que je n'en abuse, j'en prends dans l'excès; ma petite absinthe est le remède à tous maux.

Vous me demanderez, mon amie, pourquoi, me portant aussi bien que je vous le dis là, je ne suis point allée à Chaulnes; et je vous répondrai que je me trouve comme les personnes qui deviennent avares par être riches: depuis que j'ai un peu de santé, je la ménage beaucoup; le vilain temps m'avoit alarmée; si j'avois prévu qu'il pût faire aussi beau qu'il fait présentement, je crois que je me serois embarquée pour ce grand voyage; mais je me garde pour Dampierre[1], et je fais très-facilement de ma maison une maison de campagne: je me promène les matins sur mon rempart[2], et je passe les après-dînées assez solitairement. La cour d'Angleterre est à Fontainebleau[3]; ils ont des comédies, des fêtes, et s'ennuient, à ce qu'ils disent, et tant pis pour eux. Mme la marquise de Grignan[4] ne veut voir personne; c'est ce qui m'a empêchée de me présenter à sa porte aussi souvent que j'aurois fait. M. de Chaulnes, qui sait forcer les portes, dit qu'elle est très-aimable. M. de Coulanges est allé à Chaulnes; ils reviendront tous dans un mois, et c'est tout à l'heure. L'abbé et moi ne laisserons point ignorer à Mme de Sanzei tout ce que vous dites pour elle. Je

Lettre 1431. — 1. Terre située auprès de Chevreuse, que le duc de Chaulnes venait d'acheter à vie. Voyez ci-dessus, p. 295, note 5, et la lettre suivante, p. 322.

2. Mme de Coulanges habitait alors la rue des Tournelles (voyez la lettre du 21 janvier précédent, p. 232). Sa maison avait une sortie sur l'ancien cours (appelé encore boulevard ou rempart dans le *Dictionnaire de Paris* de Hurtaut et Magny, 1779): voyez tome IV, p. 430, note 3.

3. Le roi et la reine d'Angleterre étaient arrivés à Fontainebleau le 28 septembre au soir. Voyez la *Gazette* du 1er octobre.

4. La jeune marquise de Grignan était partie pour Paris au commencement du mois avec son père. Voyez la lettre précédente, p. 316.

vous demande mille compliments pour Mme de Grignan, ma très-aimable : je vous demande aussi d'embrasser la belle Pauline pour l'amour de moi, tout comme si vous n'aviez point de sujet de vous plaindre d'elle. 1695

1432. — DE COULANGES ET DE MADAME DE CHAULNES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Chaulnes, ce 10e octobre.

DE COULANGES.

Me voici absolument aux gages de Mme la duchesse de Chaulnes; c'est ma bonne maîtresse, quoique M. de Chaulnes m'assure que j'ai pris une étrange condition, et que je sers une étrange maîtresse. La voilà qui parle, écoutez-la bien.

DE MADAME DE CHAULNES.

Nous voici, ma chère gouvernante, dans une maison qui n'est pas trop laide, et mon secrétaire [1] la trouve assez honnêtement meublée; mais nous y voyons souvent de fort mauvais temps, ce qui est fort triste à la campagne. Parlons, ma chère gouvernante, de la belle Comtesse, dont nous serions fort en peine si nous n'espérions qu'après ce temps-ci sa santé en sera beaucoup meilleure; mais je vous conseille d'empêcher qu'elle ne prenne des remèdes de M. Aliot; car feu Mme Colbert s'en est fort mal trouvée. Il ne faut plus songer qu'à la bien nourrir, et à rétablir son estomac tout doucement, pour revenir le plus tôt que vous pourrez dans un air

Lettre 1432. — 1. Coulanges.

1695 beaucoup plus doux que celui de Grignan. J'ai impatience que la campagne soit finie, pour que vous me mandiez que Mlle de Grignan changera de nom; personne ne souhaite plus que moi de lui voir un bon établissement. Je suis ravie, ma chère gouvernante, que vous désapprouviez l'achat de toutes ces vilaines petites maisons d'auprès de Paris, et que vous approuviez, au contraire, l'acquisition que nous avons faite de Dampierre; je crois vous avoir mandé que nous n'avons pas donné un sol d'argent comptant. On nous cède Dampierre avec cinq mille livres de rente, qui y sont attachées pour l'entretenir; et la vie durant de M. le duc de Chaulnes, M. le duc de Chevreuse prendra cinq mille livres de rente sur nos revenus. Nous nous accommoderons aussi des meubles, afin de n'avoir aucun embarras. J'espère bien, ma chère gouvernante, que vous y viendrez faire de petits séjours avec moi, et que vous ne serez pas fâchée de voisiner un peu avec Port-Royal des Champs[2]. Mon secrétaire a lu votre lettre à M. de Chaulnes avec tous les tons qui y convenoient, et nous avons bien plaint la belle Comtesse; mais c'est à M. de Chaulnes à vous répondre sur l'empressement qu'il a eu de voir Mme la marquise de Grignan : il a reçu toutes les lettres de Monsieur votre fils, dont il est fort content. Il faut laisser toutes ces tracasseries-là de province[3] jusqu'à ce que nous soyons tous ensemble à Paris. Vous jugez bien que je serai toujours disposée à ne lui pas faire son procès, personne ne connoissant mieux que moi les dits et redits de la ville de Rennes; et le secrétaire ne sait que trop comme

2. L'abbaye de Port-Royal des Champs était située près de Chevreuse et de Dampierre, à environ une lieue nord de l'un et de l'autre (Dampierre est à une lieue ouest de Chevreuse), à six lieues sud-ouest de Paris.

3. Voyez ci-dessus, p. 317 et 318.

Beaucé autrefois hasarda de se faire chasser de l'hôtel de Mesneuf pour sa mauvaise langue[4]. A cet hiver donc toutes sortes d'éclaircissements et de bonnes intentions pour rétablir la paix. Mme de la Chastre est accouchée d'un gros garçon; il est déjà destiné pour le baptême à M. de Lavardin son grand-père, et à Mme de la Chastre sa grand'mère[5]. Fontainebleau ne dit mot, et la Flandre encore moins; toutes les armées se séparent le 25e de ce mois, et déjà le roi et la reine d'Angleterre sont revenus de Fontainebleau à Saint-Germain[6]. Je suis, ma chère gouvernante, toute à vous et à la belle Comtesse. Mille compliments à tout ce qui est Grignan. 1695

DE COULANGES.

Et moi, je vous dirai en mon particulier que j'ai été effrayé de l'état où vous mandez qu'a été Mme de Grignan; je ne savois point qu'il eût été si terrible; vous ne devez pas douter que je ne desire fort sa meilleure santé, et par plus d'une raison; car quelque errant que je sois, j'ai bien de l'impatience de vous trouver quelquefois en mon chemin. Mille caresses, mille tendresses, mille respects, mille compliments pour vous, ma très-aimable gouvernante, et pour tout ce qui est autour de vous. Dès qu'il fait beau, je voudrois que Mme de Coulanges fût venue ici; mais en vérité nous sommes venus trop tard pour une santé aussi ébranlée que la sienne. Pour moi, je suis devenu un bilboquet, à qui rien ne fait mal, et qui se trouve partout sur ses pieds, comme s'il n'avoit jamais eu de goutte.

4. Nous avons vu, au tome VII, p. 18, une Mme de Beaucé. — Sur M. de Mesneuf, voyez tome III, p. 411, note 6.

5. Voyez ci-dessus, p. 143, note 16.

6. La *Gazette* (p. 492) dit que le roi et la reine d'Angleterre ne revinrent de Fontainebleau à Saint-Germain que le 12 octobre.

1695 1433. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES.

A Grignan, le 15e octobre.

Je viens d'écrire à notre duc et à notre duchesse de Chaulnes, mais je vous dispense de lire mes lettres : elles ne valent rien du tout; je défie tous vos bons tons, tous vos points et toutes vos virgules, d'en pouvoir rien faire de bon; ainsi laissez-les là; aussi bien je parle à notre duchesse de certaines petites affaires peu divertissantes. Ce que vous pourriez faire de mieux pour moi, mon aimable cousin, ce seroit de nous envoyer, par quelque subtil enchantement, tout le sens, toute la force, toute la santé, toute la joie que vous avez de trop, pour en faire une transfusion dans la machine de ma fille. Il y a trois mois qu'elle est accablée d'une sorte de maladie qu'on dit qui n'est point dangereuse, et que je trouve la plus triste et la plus effrayante de toutes celles qu'on peut avoir. Je vous avoue, mon cher cousin, que je m'en meurs, et que je ne suis pas la maîtresse de soutenir toutes les mauvaises nuits qu'elle me fait passer; enfin son dernier état a été si violent, qu'il en a fallu venir à une saignée du bras : étrange remède, qui fait répandre du sang quand il n'y en a déjà que trop de répandu! c'est brûler la bougie par les deux bouts. C'est ce qu'elle nous disoit; car au milieu de son extrême foiblesse et de son changement, rien n'est égal à son courage et à sa patience. Si nous pouvions reprendre des forces, nous prendrions bien vite le chemin de Paris : c'est ce que nous souhaitons; et alors nous vous présenterions la marquise de Grignan, que vous deviez déjà commencer de connoître sur la parole de M. le duc de Chaulnes, qui a fort galamment forcé sa porte, et qui en a fait un fort joli portrait. Cependant, mon cher cousin, conservez-nous une sorte d'amitié, quelque indignes que nous

en soyons par notre tristesse : il faut aimer ses amis avec leurs défauts; c'en est un grand que d'être malade. Dieu vous en préserve, mon aimable! J'écris à Mme de Coulanges sur le même ton plaintif qui ne me quitte point; car le moyen de n'être pas aussi malade par l'esprit, que l'est dans sa personne cette Comtesse que je vois tous les jours devant mes yeux? Mme de Coulanges est bien heureuse d'être hors d'affaire; il me semble que les mères ne devroient pas vivre assez longtemps pour voir leurs filles dans de pareils embarras; je m'en plains respectueusement à la Providence. 1695

Nous venons de lire un discours qui nous a tous charmés, et même Monsieur l'archevêque d'Arles, qui est du métier : c'est l'oraison funèbre de M. de Fieubet par l'abbé Anselme[1]. C'est la plus mesurée, la plus sage, la plus convenable et la plus chrétienne pièce qu'on puisse faire sur un pareil sujet; tout est plein de citations de la sainte Écriture, d'applications admirables, de dévotion, de piété, de dignité, et d'un style noble et coulant. Lisez-la : si vous êtes de notre avis, tant mieux pour nous; et si vous n'en êtes pas, tant mieux pour vous, en un certain sens : c'est signe que votre joie, votre santé et votre vivacité vous rendent sourd à ce langage; mais quoi qu'il en soit, je vous donne cet avis, puisqu'il est sûr qu'on ne rit pas toujours : c'est une chanson qui dit cette vérité.

Lettre 1433. — 1. Voyez les *Oraisons funèbres* de l'abbé Anselme, Paris, 1701, p. 405. — Le texte que l'abbé Anselme avait choisi (*dans le livre de* Job, *chapitre* XXIX, *versets* 17 *et* 18) s'appliquait de la manière la plus heureuse au magistrat qui venait de terminer sa vie dans une sage retraite : *Conterebam molas iniqui, et de dentibus illius auferebam prædam; dicebamque : « In nidulo meo moriar. »* (*Note de l'édition de* 1818.)

1695

1434. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 28e d'octobre.

Vous avez eu la colique, ma chère amie, et quoique je sache que vous vous en portez bien présentement, je ne saurois être rassurée que je ne le sois par vous-même. Je vous demande aussi des nouvelles de Mme de Grignan; si vous saviez combien l'air subtil est contraire à ses maux, vous l'obligeriez de se mettre dans une litière bien faite et bien commode, et vous gagneriez Paris : l'air de Lyon lui feroit connoître qu'il n'y a point de meilleur remède pour elle que de changer de climat : c'est l'avis de mon oracle[1]. La maréchale de Boufflers[2] a été fort malade d'une pareille maladie; elle se porte très-bien aujourd'hui. Le Roi est de retour[3] dans une parfaite santé. Je vis hier la duchesse du Lude, qui est venue à Paris pour se faire saigner et purger, sans autre raison, je crois, que d'avoir trop de santé. Il s'est fait de grands changements à Chaulnes. M. de Chaulnes aime son château comme sa vie, et ne le peut quitter. Mme de Chaulnes passe les jours, et peut-être une bonne partie des nuits, à jouer. M. de Coulanges est devenu délicat et précieux; les visites de province l'ennuient. Je vois souvent notre petite accouchée[4]; elle a un fils un peu plus grand que son père[5], et un peu moins grand que le maréchal; il n'y

Lettre 1434. — 1. Helvétius.

2. Catherine-Charlotte de Gramont, mariée le 17 décembre 1693; elle était fille d'Antoine-Charles duc de Gramont (l'ancien comte de Louvigny) et de Marie-Charlotte de Castelnau.

3. Il avait quitté Fontainebleau le 26 octobre, et était venu à Meudon, où il passa deux jours. (*Journal* de Dangeau, aux 26, 27 et 28 octobre 1695.)

4. La duchesse de Villeroi.

5. C'est-à-dire un peu plus grand que Louvois par la naissance.

a point de jours qu'elle ne me demande des nouvelles de Mlle de Grignan, et qu'elle ne lui souhaite tous les biens et les maux qu'elle a. L'on dit que le maréchal de Lorges se porte mieux, et on n'appelle plus sa maladie une apoplexie; la maréchale, qui l'est allée trouver, va avec lui aux eaux de Plombières. Tout le monde croit le mariage de M. de Lesdiguières fait avec Mlle de Clérembault[6] : le charme que Mme de Lesdiguières trouve dans ce mariage, c'est qu'elle n'aura point son fils avec elle. Le monde dit aussi celui de Mlle d'Aubigné avec le fils de M. de Noailles[7], et je crois qu'en cette occasion le monde dit vrai. Au reste, ma très-belle, j'ai à vous apprendre que l'abbé Têtu est charmé de Mme de Kerman, et qu'il se plaint hautement de toutes ses amies, de ne lui avoir pas fait connoître ce mérite-là plus tôt. On parle fort ici de la solitude de Mme la marquise de Grignan; on dit que sa vie n'est pas soutenable, parce qu'il ne faut voir 1695

6. Ce mariage ne se fit point. Jean-François-Paul, duc de Lesdiguières, né en 1678, épousa le 16 janvier 1696 Louise-Bernardine de Durfort de Duras, fille du maréchal duc et de Marguerite-Félice de Lévis de Ventadour. Il mourut à Modène, le 6 octobre 1703, sans postérité; sa veuve ne se remaria point, et, malgré les plus vives instances, refusa la main du duc de Mantoue. Quant à Mlle de Clérembault, voyez ci-dessous, p. 354, note 5. — Le duc de Lesdiguières, dit Saint-Simon (tome IV, p. 184), « s'étoit extrêmement distingué et fait aimer et estimer en Italie. Le Roi le regretta fort.... C'étoit un homme doux, modeste, gai, mais qui se sentoit fort et qui n'avoit pas plus d'esprit qu'il n'en falloit pour plaire et réussir à notre cour. Fort honnête homme et fort magnifique, il vivoit très-bien avec sa femme, qui en fut fort affligée. »

7. Adrien-Maurice, comte d'Ayen, né en 1678, mort en 1766, duc de Noailles en 1704, par démission de son père, maréchal en 1734, épousa en effet, mais seulement le 1er avril 1698, Françoise d'Aubigné, fille unique du frère de Mme de Maintenon, morte le 6 octobre 1739. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 1er avril 1698; le *Mercure* d'avril 1698, p. 215 et suivantes; et les *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, p. 113 et suivantes.

1695 personne, ou voir bonne compagnie : vous voyez com bien votre retour et celui de sa belle-mère sont nécessaires. Mes conseils sur cela vous paroîtront bien intéressés; je souhaite que cette raison ne vous empêche pas de les suivre, et que vous me croyiez aussi tendrement à vous que j'y suis. Je vous demande en grâce de dire bien des choses de ma part à Mme de Grignan, et de ne pas oublier la belle et charmante Pauline.

1435. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 7e novembre.

Après avoir réfléchi avec toute l'application possible sur tout ce que vous me mandiez, ma chère amie, Helvétius a encore voulu emporter votre lettre, afin d'y penser à loisir; il ne me rapporta qu'hier ce que je vous envoie : il est persuadé que l'air subtil est fort contraire à Mme de Grignan, et que s'il étoit possible qu'elle se mît dans une litière bien commode, et qu'elle fît de petites journées, elle ne seroit pas plus tôt arrivée à Lyon qu'elle se trouveroit fort soulagée; c'est un remède que nous approuvons fort ici. Notre oracle Helvétius a sauvé la vie à la pauvre *Tourte*[1]; il a un remède sûr pour arrêter le sang, de quelque côté qu'il vienne[2]; c'est un très-joli homme et très-sage : sa physionomie ne promet pas tant de sagesse, car il ressemble à Dupré comme deux gouttes

Lettre 1435. — 1. Mlle de Montgeron. Voyez tome V, p. 37, note 24.

2. Sans doute l'ipécacuana. Voyez tome VIII, p. 182, note 7. Ce remède a été en effet employé pour arrêter diverses sortes d'hémorrhagies : voyez le *Dictionnaire des sciences médicales* (1818), tome XXVI, p. 29.

d'eau. Je vous demande des nouvelles de Mme de Grignan, ma très-aimable, pour me récompenser de toutes mes consultations. M. le marquis de Grignan m'est venu voir; il est assurément moins gras qu'il n'étoit, je lui en ai fait des compliments très-sincères. Madame sa femme me fit l'honneur de venir ici hier; je la trouvai si considérablement embellie, qu'elle me parut une autre personne que celle que j'avois vue : c'est qu'elle est engraissée, et qu'elle a bien meilleur visage, de beaux yeux si brillants que j'en fus éblouie; elle vint ici sur les deux heures avec Madame sa mère et Mademoiselle sa sœur[3]. Malheureusement pour moi, Mme de Nevers s'étoit levée aussi matin qu'elles; elle arriva un moment après ces dames, qui s'en allèrent quand elle entra; et Mme de Nevers, qui me parla très-sincèrement, trouva Mme la marquise de Grignan toute des plus jolies. M. et Mme de Chaulnes et M. de Coulanges arrivent mercredi pour dîner à Paris; je me dois trouver à l'hôtel de Chaulnes pour les y recevoir. Le Roi est à Marly pour jusqu'à lundi[4]; la comtesse de Gramont[5] y est aussi; mais quoiqu'elle ait rattrapé à la cour les grâces de la nouveauté, la pauvre femme ne s'en porte pas mieux; tous ses maux sont revenus; elle les soutient avec un courage et une gaieté qui m'étonnent, ayant perdu, je crois, jusqu'à l'es- 1695

3. Sur la mère et la sœur de la marquise de Grignan, voyez ci-dessus, p. 159, note 8.

4. On lit dans la *Gazette* du 5 novembre : « Le 2, le Roi alla au château de Marly, pour y passer quelques jours. » — Le 7 novembre 1695, date de cette lettre, était un lundi. Mme de Coulanges veut-elle dire que le Roi reviendra à Versailles le lundi 14? Dangeau dit qu'il revint de Marly à Versailles le samedi 12, à la nuit.

5. Sur la comtesse de Gramont, qui ne mourut qu'en 1708, à soixante-sept ans, voyez tome II, p. 285, note 9. Saint-Simon, tome VI, p. 257, dit que de grandes infirmités la tirèrent de la cour, mais moins de deux ans avant sa mort.

1695 pérance de guérir. La duchesse de Villeroi reçoit ses visites dans son lit, jolie tout ce qu'on peut l'être : je fis, il y a deux jours, les honneurs de sa chambre avec la maréchale de Villeroi. J'ai découvert à cette petite duchesse un mérite qui lui fait bien de l'honneur dans mon esprit, c'est qu'elle a un goût si naturel pour Mlle de Grignan, qu'elle en est sincèrement occupée; elle m'en demande continuellement des nouvelles; elle lui souhaite tout le bonheur qu'elle mérite, mais elle ne veut consentir à aucun mariage qu'elle ne soit assurée de la revoir ici : enfin elle a des sentiments, elle a des pensées, c'est un des miracles de Pauline. Je sais de ses nouvelles : on dit que vous vous allez encore marier; j'en suis ravie, mon amie. Revenez donc toutes; la vie est trop courte pour de si longues absences : par rapport à la vie, les plus longues ne devroient être que de deux heures. Je vous envoie une lettre de Monsieur de Vannes[6], qu'il y a en vérité trois mois qui est dans mon écritoire : je lui en demande pardon; car pour vous, je suis assurée que vous l'aimez autant à l'heure qu'il est que quand elle a été écrite. Adieu, ma très-aimable : mandez-moi vitement que vous allez revenir, et que vous ne pouvez plus souffrir la solitude de cette jeune marquise, qui comme moi soupire après votre retour.

1436. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 18e novembre.

Monsieur de Lamoignon me montra hier une lettre de M. le chevalier de Grignan, qui m'apprit que Ma-

6. François d'Argouges. Voyez tome IX, p. 140, note 5.

dame votre fille se portoit bien mieux; j'en ai une joie très-sincère, et je souhaite de tout mon cœur, ma très-chère, d'apprendre la continuation de ce mieux. J'ai la confiance de croire que vous me le ferez savoir; cela me donne aussi des espérances que nous vous reverrons bientôt : il n'y a rien en vérité que je desire si vivement. Votre retour est nécessaire à bien des choses, dont le changement d'air est une des principales pour Mme de Grignan; Madame sa belle-fille est trop abandonnée ici; le retour de M. de Sévigné qui approche : que de raisons, ma très-belle, pour nous revenir voir! Paris est fort rempli à l'heure qu'il est; mais il ne le sera point à ma fantaisie, tant que vous ne serez point avec nous. J'ai bien envie d'apprendre si Mme de Grignan a fait usage des bouillons d'écrevisse, et si elle s'en est bien trouvée. Il y a tous les jours de bons dîners à l'hôtel de Chaulnes, et une très-bonne compagnie, où vous êtes toujours desirée. M. le marquis de Grignan me fit l'honneur de me venir voir il y a deux jours; je le remerciai de n'être point grossi; il me paroît fort content du palais qu'il habite[1]. On me mande de Lyon que la charmante Pauline va changer de nom; ne nous l'amènerez-vous pas? Il n'y a que Mme de Simiane que je puisse jamais autant aimer que Mlle de Grignan. Hélas! à propos de Simiane, le pauvre Monsieur de Langres[2] est à l'extrémité; j'en suis tout à fait en peine. Je crois M. Nicole mort; il tomba en apoplexie, il y a deux jours; Racine vint en diligence de Versailles lui apporter

1695

Lettre 1436. — 1. L'hôtel de son beau-père. Voyez la lettre du 20 septembre précédent, p. 316.

2. Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, mort le 21 novembre 1695, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait été premier aumônier de la feue Reine. Voyez la *Gazette* du 26 novembre.

1695 des gouttes d'Angleterre[3], qui le ressuscitèrent; mais on vient de me dire qu'il est retombé : c'est une grande perte; il s'est trop épuisé à écrire; on prétend qu'il s'est cassé la tête à ce dernier livre contre les quiétistes[4]; ils n'en valoient, en vérité, pas la peine. Adieu, ma très-aimable : j'attends toujours de vos nouvelles avec impatience; mais encore plus à présent, à cause de l'état où est Mme de Grignan.

1437. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONE.

A Grignan, 24e novembre.

Que j'aurois de choses à vous dire, Monsieur, si je voulois repasser sur tous les sujets de tristesse que vous avez eus de votre côté et moi du mien; le respect, la crainte de renouveler vos peines[1], et plus que tout la confiance que vous connoissez mon cœur, et comme il est sensible à tout ce qui vous touche, m'a retenue dans un

3. Le *Dictionnaire* de Trévoux donne diverses recettes des gouttes d'Angleterre. Dans deux de ces compositions il entre d'étranges ingrédients : du sel volatil de crâne humain, du sel volatil de sang humain, de vipères sèches, etc. On veut, dans l'une de ces recettes, que le crâne humain qu'on emploie soit celui d'un pendu ou au moins d'un homme mort de mort violente.

4. La *Réfutation des principales erreurs des quiétistes* (à Paris, 1695). — « Il s'épuisa, dit M. Sainte-Beuve, à relire de ses yeux affaiblis les ouvrages dont il voulait combattre la doctrine; il avait à peine terminé son travail qu'il fut atteint de paralysie, le 11 novembre 1695; ses savants médecins et pieux amis, Dodart, Morin, Hecquet, accoururent, mais ne le purent sauver. Une seconde attaque l'emporta le 16, à l'âge de soixante-dix ans. » (*Port-Royal*, tome IV, p. 397.)

Lettre 1437 (revue sur l'autographe). — 1. Pompone avait perdu un de ses fils en 1693. Voyez tome IX, p. 85, note 4, et 580, note 5.

silence que je crois que vous avez entendu. Je le romps aujourd'hui, Monsieur, parce que M. de Grignan ne trouve pas que le mariage d'une fille mérite d'en écrire à un ministre comme vous; et ma fille ne pouvant encore vous écrire de sa main, et n'osant en prendre une autre que la mienne, je me trouve insensiblement le secrétaire de l'un et de l'autre. Je sais que vous aimez Mlle de Grignan; elle n'oseroit changer de nom sans que vous en soyez informé : celui de Simiane n'est pas inconnu. 1695

Voilà, Monsieur, toute ma commission finie; et comme il y a quelque plaisir à se défaire de telle marchandise, nous vous prions de faire Mademoiselle votre fille la *Félicité*[2] d'une autre maison : c'est un présent digne de vous, et qui recevra un nouveau prix quand vous le ferez vous-même. Voilà, Monsieur, les conseils que l'on donne quand on est sur le point de faire une noce; mais elle se fera sans bruit et sans aucune cérémonie, et comme il convient à l'état de foiblesse où ma fille est encore. J'espère qu'il nous reviendra des forces, que nous emploierons à vous aller dire nous-mêmes à quel point vous êtes sincèrement honoré de tout ce qui est ici. Cependant nous perdons M. Nicole[3] : c'est le dernier des Romains. Et je suis toujours, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante,

La M. de Sévigné.

Nous vous supplions de faire part de cette lettre à Madame votre femme, en l'assurant de nos très-humbles services.

2. La fille de Pompone s'appelait Catherine-Félicité. Voyez ci-après, p. 405, la note 1 de la lettre du 7 août 1696, et le *Journal* de Dangeau, au 20 septembre 1695.

3. Voyez la page précédente, note 4.

1695

* 1438. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ[1].

[A Paris,] le 23e de décembre.

La jolie chose de dater une lettre de Marseille! la jolie chose de se porter assez bien pour faire des voyages! la jolie chose d'être toujours aimable comme vous l'êtes! mais la vilaine chose de me tromper! car, mon amie, vous me trompez : vous ne reviendrez point; je le sais par des personnes bien instruites; vous aimez à abuser de ma simplicité, mais je ne suis pas si simple pour les choses qui me tiennent autant au cœur. Cependant il est certain que l'on vous dit vrai quand on vous assure que le retour du printemps est pernicieux pour Mme de Grignan, dans l'air subtil qu'elle respire. Mon oracle[2] est bien de cet avis.

Vous me donnez une grande idée de sa foiblesse par me conter qu'elle ne put se faire porter à la chapelle pour voir marier sa chère Pauline. Pour moi, je crois que si j'avois su le jour, je m'y serois trouvée; ne le pouvant, j'ai écrit à Mme la marquise de Simiane : lui avez-vous donné ma lettre, ma chère amie?

Notre mariage est enfin résolu pour le lendemain des Rois[3]. La noce, selon toutes les apparences, se fera chez moi : je vous manderai dans peu de jours qui donnera le

Lettre 1438. — 1. Cette lettre, que nous donnons d'après une copie de l'original faite en 1826, a été écrite par Mme de Coulanges sur quatre petits feuillets détachés, dorés sur la tranche. Voyez ci-dessus, p. 243 et 247.

2. Helvétius.

3. Le mariage de Gabrielle du Gué Bagnols, cousine probablement de Mme de Coulanges, avec le marquis de Mornay. Voyez ci-dessus, p. 281, note 2, et la lettre suivante, p. 339 et note 5.

dîner du lendemain. M. de Bagnols[4] est de retour : je le trouve triste et abattu, sa grande fille[5] maigre, et je ne vois point de mariage prêt. Je donne tous les jours Mme de Grignan pour exemple : rien n'est pareil à la manière dont elle établit sa famille. Je loue et approuve beaucoup une pareille conduite. 1695

Celle de Mme de Lesdiguières est bien extraordinaire. Après avoir pensé qu'il n'y avoit que Mlle de Clérembault au monde pour son fils, et avoir réglé toutes choses, avoir été contente de deux cent mille écus, elle a rompu ce mariage, avec des circonstances très-désagréables pour M. et Mme de Clérembault. On prétend qu'elle veut présentement Mlle de Duras[6]. Rien ne peut surprendre de cette femme.

Je passe ma vie à faire la question à M. de Tréville que vous lui faites. Il n'a aucune bonne raison à me répondre, si ce n'est que la raison ne se mêloit pas de ses affaires dans ce temps-là.

Je vous prie, ma très-aimable, de vouloir bien dire à M. le chevalier de Grignan que Mme de Montchevreuil, qui compte sur son amitié, m'a fait promettre que je ne lui laisserois pas ignorer notre mariage. Je vous demande en même temps de lui vouloir dire bien des choses de ma part.

M. de Coulanges est à Versailles; il y a de grandes affaires; car il faut, à ce qu'il dit, qu'il entende les

4. Le beau-frère de Mme de Coulanges, et son neveu à la mode de Bretagne (voyez tome II, p. 507, l'apostille de Coulanges).

5. Michelle du Gué Bagnols, petite-nièce à la mode de Bretagne de Mme de Coulanges, mariée, probablement en janvier 1699, au comte de Tillières. Elle n'avait qu'un frère, non marié à la fin de 1698. Voyez Dangeau au 25 décembre 1698. Voyez aussi la lettre du 12 février 1695, p. 242, fin de la note 5, et les lettres des 4 janvier et 7 mars 1697.

6. Voyez la lettre du 28 octobre précédent, p. 327 et note 6.

1695 noëls de la messe de minuit. Pour moi, je compte demain d'aller dans mon couvent passer les fêtes : je m'en fais un plaisir; depuis trois semaines je suis toujours entourée de monde depuis le matin jusques au soir.

Je suis fort mal contente du chevalier de Sanzei de ne pas faire son élément de la mer. Il n'est pas permis d'avoir des goûts quand on est un cadet de bonne maison sans bien, ou du moins il n'est pas permis de les suivre[7].

Adieu, ma chère Madame : je vous aime trop pour croire légèrement votre retour. Hélas! je me défie toujours de ce que je desire passionnément.

L'oraison funèbre[8] n'est point encore imprimée; je me charge de vous l'envoyer dès qu'elle le sera, quoique je sois persuadée que le P. Gaillard prendra ce soin-là lui-même.

Je suis versée il y a trois jours dans mon carrosse, qui a été tout fracassé et les glaces réduites en poussière. C'est un très-grand miracle de ce que je suis encore au monde. Vous auriez perdu une personne fort attachée à vous : ainsi, mon amie, remerciez Dieu de ce qu'il m'a conservée; je vous en supplie.

Suscription : A Madame, Madame la marquise de Sévigné. A Grignan[9].

7. Le chevalier de Sanzei devint cependant capitaine de frégate, et périt dans un naufrage, le 1er janvier 1703. Voyez la lettre du 5 février 1703.

8. De l'archevêque de Paris, par le P. Gaillard.

9. L'original, dans le temps où on a copié la lettre, avait un cachet aux deux écussons de Coulanges et du Gué Bagnols.

1439. — DE COULANGES ET DE LA DUCHESSE DE VILLEROI A MADAME DE SIMIANE. 1696

Du quartier de Richelieu[1], le 6e janvier.

DE COULANGES.

Je suis assurément fort touché, Madame, de l'honneur de votre souvenir; mais il me semble cependant que vous pouviez ne pas m'écrire aussi sérieusement que vous avez fait; tout ce qui m'en a consolé, c'est que votre lettre étoit datée de Vauréas[2], et vous devez savoir, ce me semble, combien j'ai eu toute ma vie de curiosité pour aller voir cette belle ville, sans que j'aie pu me contenter là-dessus. Quoi? Madame, vous demeurez dans Vauréas! que vous êtes heureuse! et faut-il qu'un homme qui a séjourné si longtemps à Rome, n'ait pas seulement été un quart d'heure à Vauréas? mais je ne veux pas désespérer d'y aller quelque jour, puisque je sais que vous y avez un palais très-magnifiquement meublé. Ne vous souvient-il point de l'attachement particulier que j'eus pour un laquais de Mme de Grignan, seulement parce qu'il étoit de Vauréas, et que n'ayant point obligé un ingrat en sa personne, il se fit un devoir très-étroit de me revenir voir à Paris, où je n'eus pas l'avantage de le conserver longtemps, parce que Paris n'eut aucun charme pour lui? Et ne vous souvient-il point encore combien, étant à Grignan, je trouvois heureux les gens que je voyois aller à

Lettre 1439. — 1. C'est-à-dire de chez Mme de Louvois. (*Note de l'édition de* 1751.) Voyez ci-dessus, p. 232 et note 2.

2. *Vauréas* ou *Valréas*, petite ville du Comtat Venaissin, où Mme de Simiane faisoit quelquefois sa demeure depuis son mariage. (*Note de l'édition de* 1751.) Vauréas est entre Grignan et Nyons, au sud-est et tout près de Grignan, à huit lieues nord-est d'Orange : voyez ci-après, p. 343, fin de la note 2.

1696 Vauréas, ou en revenir? Vous croyez donc bien que quand vous y serez, je ne vous plaindrai point du tout; mais c'est assez parlé de Vauréas. Je veux vous dire maintenant que j'ai beaucoup d'impatience de vous revoir ici, et de faire connoissance avec le jeune et joli seigneur dont vous me parlez; mais je crains un peu qu'il ne se rebute d'abord sur ma vieillesse, et sur ma figure; cependant, je puis vous assurer, Madame, que je ne suis pas encore de contrebande en beaucoup de bonnes maisons; c'est de chez ma *seconde femme* que je vous écris; elle m'a trouvé tellement enrhumé, à mon retour de Versailles, où je viens de passer quinze jours, qu'elle ne veut point se confier à Mme de Coulanges pour me désenrhumer; ainsi voilà deux nuits que je couche chez elle, et selon les apparences j'y en coucherai encore plusieurs, pour être des noces de M. de Barbesieux, qui se feront mardi[3]. Je ne vois autour de moi que pierreries, qu'habits magnifiques, que linge étonnant et difficile à croire; un seul équipage de tête, cinq cents écus; je ne vois que repas somptueux, que symphonie exquise; enfin je suis dans une fort bonne maison, où je reçois toujours beaucoup d'honneurs et de distinctions, et où je m'entends appeler très-souvent du doux nom de mari et de beau-père. J'ai un appartement très-bon, très-chaud et très-voisin de celui de Mme la duchesse de Villeroi; c'est où je vais prendre mon eau sucrée, avant que de me coucher. Il y a des temps infinis que je n'ai écrit à Mme de Sévigné, non plus qu'à Madame votre mère; mais j'espère que par vous elles entendront parler de moi. Pendant que je suis ici dans les noces de *mon fils* de Barbesieux, Mme de Coulanges laboure sa pauvre vie pour celles de

3. Le 10 janvier. Voyez ci-dessus, p. 153, seconde partie de la note 2.

M. de Mornay et de Mlle du Gué; on ne vit jamais un enfant si difficile à baptiser[4]; il le sera pourtant; mais je ne sais point à quoi l'on en est pour le jour, ni même pour le lieu où se célébreront les noces; rien n'est plus bizarre que tout ce qui se passe entre l'aveugle[5] et sa femme, qui ne peuvent jamais être d'un même avis; et Mme de Coulanges et Mme de Bagnols sont toujours deux sœurs fort différentes; je ne sais si je mettrai mon nez dans ces noces-là. Mme de Montchevreuil cependant m'a dit qu'il falloit bien que je fusse des repas qui se feront à Versailles; mais croyez-vous que je n'aie encore que cette noce? Vraiment, j'ai été d'un beau dîner chez M. le cardinal de Bouillon, où je fus prié en cérémonie, et admis avec une distinction qui flatte bien mon amour-propre. Je dînai avec tout ce qui s'appelle Bouillon, la Trémouille et Créquy; et je fus présenté d'un si bon ton à Mlle de la Trémouille[6], que toute pleine déjà d'honnêtetés et de caresses pour moi, elle me parut la plus belle personne du monde. Voilà ce que fait l'honnêteté jointe à une taille au-dessus de toutes les tailles, et à une grande naissance, qui a toujours pour moi de grands charmes; car vous savez que j'ai toujours eu du goût pour les poissons nobles. On ne parle point encore du jour que ce mariage se terminera, parce qu'il dépend du retour d'un courrier, qui est allé querir une dispense à Rome. Celui de Mme de Sei- 1696

4. Voyez tome IX, p. 592.

5. « M. le marquis de Mornay épouse Mlle de Bagnols, la fille de l'aveugle.... Mlle de Bagnols n'a qu'un frère, et on croit ces gens-là fort riches.... » (*Journal* de Dangeau, 5 décembre 1695.) Le mariage eut lieu le 10 janvier suivant. — Ce du Gué ou Bagnols l'aveugle était-il un frère du père de Mmes de Coulanges et de Bagnols? Son fils, frère de la future marquise de Mornay, épousa en 1703 Mlle de Ménars : voyez la lettre du 17 juin 1703.

6. Marie-Victoire-Armande de la Trémouille. Voyez ci-après, p. 352, note 1.

1696 gnelai[7] et de M. de Luxembourg ne se publie point encore; tout est d'accord, il n'est plus question que du consentement de Mme de Luxembourg. On tient celui de Mlle de Monaco[8] en fort bon chemin avec le duc d'Uzès; et celui du marquis de Janson avec Mlle de Virieu[9]. Pour celui de Mlle de Duras avec M. de Lesdiguières, les uns parient pour, et les autres contre; mais Mme de Lesdiguières se décrie si fort, qu'on commence à la regarder comme la femelle de M. de Mazarin; il sera plaisant que Mme de Duras, par son bon esprit, ait profité à bon marché de l'extravagance de l'un et de l'autre, pour aussi bien établir ses filles[10]. Le maréchal de Lorges s'est retiré du service, les uns disent volontairement, les autres le contraire[11]. Le Roi vient de faire cent mille offi-

7. Voyez ci-dessus, p. 239, la lettre du 4 février 1695.

8. Anne-Hippolyte Grimaldi, fille du prince de Monaco, épousa le 18 janvier 1696, à l'âge de trente-quatre ans, Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès à la mort de son frère aîné (tué en 1693), qui avait quinze ans de moins qu'elle. Elle mourut en couches le 23 juillet 1700, à trente-huit ans (voyez Saint-Simon, tome II, p. 419), ne laissant que des filles. Le duc d'Uzès se remaria, le 13 mars 1706, à Mlle de Bullion, et mourut le 20 juillet 1739.

9. Joseph de Forbin, marquis de Janson, baron de Villelaure, neveu du cardinal, épousa à cette époque Marie Prunier, demoiselle de Virieu, fille de Nicolas Prunier marquis de Saint-André, premier président du parlement de Grenoble, et de Marie du Faure, marquise de Virieu (voyez le P. Anselme, tome VIII, p. 296). Il mourut en novembre 1705.

10. Elle avait en 1685 marié l'aînée au duc de la Meilleraye, fils de l'extravagant duc de Mazarin : voyez tome IX, p. 158 et 159.

11. Voici ce que dit Dangeau, à la date du 2 janvier : « Le Roi a parlé à M. le maréchal de Lorges avec beaucoup de bonté; il lui a témoigné être fort content de lui, et lui a dit qu'il étoit bien fâché que sa mauvaise santé le mît hors d'état de commander cette année son armée d'Allemagne comme à l'ordinaire. On ne sait point encore qui le Roi choisira pour la commander. M. le maréchal de Lorges n'avoit point prié le Roi de le dispenser de cet honneur-là. »

ciers généraux[12]; j'en ai la liste devant mes yeux; je ne vous l'envoie point, parce que Monsieur votre frère apparemment ne manquera pas de vous l'envoyer; j'ai été fort fâché de n'y pas trouver son nom. Je n'ai vu Madame votre belle-sœur qu'une seule fois; à moins que vous ne soyez tous ici, je comprends fort bien que nous ne ferons pas grande connoissance; mais quand y serez-vous, Mesdames? La santé de Madame votre mère se fortifie-t-elle assez pour que nous puissions croire aux paroles qu'on nous donne pour le mois de mars? J'ai été ravi de savoir que Mme de Sévigné couroit le pays : j'aime assez que son étoile ait quelque rapport avec la mienne, qu'on peut très-bien appeler errante. Il seroit difficile de mettre mieux en œuvre le regain de jeunesse dont je suis en possession; Dieu veuille qu'il dure encore quelques années! mais il est extraordinaire que j'ignore ce qu'est devenue cette goutte qui m'affligea tant il y a deux ans, et dont vous me consoliez par me tendre si obligeamment le bras, pour me faire faire dans ma chambre quelque sorte d'exercice. Voilà une lettre qui me mène loin, comme vous voyez; mais que puis-je mieux faire que de m'entretenir avec vous, mon adorable Pauline, puisque j'en ai le temps? Mme de Louvois est allée courir la ville; et comme le maître de la maison, je suis demeuré dans sa chambre avec un très-bon feu, et tous les instruments nécessaires pour vous écrire; elle m'a même laissé tout à propos Mme la duchesse de Villeroi, pour qu'elle s'acquitte envers vous d'un compliment qu'il y a longtemps

1696

12. Le 3 janvier, le Roi fit une promotion de seize lieutenants généraux, vingt-sept maréchaux de camp et cinquante-neuf brigadiers. Le 4 il nomma encore trois maréchaux de camp; le 6, un lieutenant général, treize maréchaux de camp et deux brigadiers. Les jours suivants il y eut encore quelques promotions isolées. Voyez les premiers numéros de la *Gazette* de 1696.

1696 qu'elle a envie de vous faire. Le cardinal de Bouillon vouloit aussi vous en faire un, et c'est ma faute de n'y avoir pas tenu la main. Mme la maréchale de Villeroi[13] m'a recommandé aussi mille fois de vous dire bien des choses de sa part, et à Mesdames vos mères; Mme de Louvois tout de même; enfin croyez toutes, Mesdames, que vous n'êtes point du tout oubliées dans ce pays-ci; mais il est temps de finir, et de vous assurer, Madame, que cette année ne diffère point de toutes les précédentes quant au respect et à la bonne et sincère amitié avec lesquels je suis mille fois plus à vous que personne du monde. Voici Mme la duchesse de Villeroi qui vous va écrire de sa main blanche.

DE LA DUCHESSE DE VILLEROI.

Il y a longtemps, Madame, que j'ai dessein de vous faire mes compliments sur votre mariage, sans l'avoir fait, par la faute de Coulanges, qui m'avoit toujours dit que nous vous écririons ensemble; mais enfin cet heureux moment est arrivé, et je l'emploie, Madame, à vous assurer que je conserve toujours pour vous toute l'estime et l'amitié que vous méritez.

1440. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Grignan, mardi 10e janvier[1].

J'ai pris pour moi les compliments qui me sont dus,

13. Plusieurs éditions antérieures à la nôtre ont ici, par erreur, substitué *duchesse* à *maréchale*.

Lettre 1440. — 1. La première édition (1773) date par erreur cette lettre du mardi 9 janvier, et la suivante du mercredi 23.

Monsieur, sur le mariage de Mme de Simiane, qui ne sont proprement que d'avoir extrêmement approuvé ce que ma fille a disposé dans son bon esprit il y a fort longtemps. Jamais rien ne sauroit être mieux assorti : tout y est noble, commode et avantageux pour une fille de la maison de Grignan, qui a trouvé un homme et une famille qui comptent pour tout son mérite, sa personne et son nom, et rien du tout le bien[2]; et c'est uniquement ce qui se compte dans tous les autres pays : ainsi on a profité avec plaisir d'un sentiment si rare et si noble. On ne sauroit mieux recevoir vos compliments que M. et Mme de Grignan les ont reçus, ni conserver pour votre mérite, Monsieur, une estime plus singulière. Nous n'avons qu'un sentiment sur ce sujet, et vous avez fait dans nos cœurs la même impression profonde que vous dites que nous avons faite sur vous : ce coup double est bien heureux; c'est dommage qu'on ne s'en donne plus souvent des marques. Votre style nous charme et nous plaît, il vous est particulier, et plus que nous ne saurions vous le dire, dans notre goût : c'est dommage que nous n'ayons encore quatre ou cinq enfants à marier; il est triste de penser que nous ne reverrons jamais une seule de vos aimables lettres. Les traits que vous donnez à celle qui cache la moitié de son esprit et au degré de parenté de l'autre, nous font voir que vous seriez un bon peintre, si c'étoit encore la mode des portraits[3]. 1696

C'est à vous, Monsieur, qu'il faut souhaiter une longue

2. Mme de Simiane n'eut en mariage qu'une dot peu considérable. Voici ce qu'en dit Dangeau : « On mande de Provence que le marquis de Simiane a épousé Mlle de Grignan; il a vingt-cinq mille livres de rente en fonds de terre; la demoiselle n'a que vingt mille écus; mais elle est fort jolie; les terres des Simianes et des Grignans se touchent. » (*Journal* de Dangeau, au 2 décembre 1695.)

3. Comme du temps de la jeunesse de Louis XIV, à la cour de Mademoiselle de Montpensier.

1696 vie, afin que le monde jouisse longtemps de tant de bonnes choses; pour moi, je ne suis plus bonne à rien; j'ai fait mon rôle, et par mon goût je ne souhaiterois jamais une si longue vie : il est rare que la fin et la lie n'en soit humiliante[4]; mais nous sommes heureux que ce soit la volonté de Dieu qui la règle, comme toutes les choses de ce monde : tout est mieux entre ses mains qu'entre les nôtres.

Vous me parlez de Corbinelli : je suis honteuse de vous dire que m'écrivant très-peu, quoique nous nous aimions toujours cordialement, je ne lui ai point parlé de vous; ainsi son tort n'est pas si grand; je m'en vais lui en écrire sans lui parler d'autre chose : nous verrons si c'est tout de bon que le crime de l'absence soit irrémissible auprès de lui. Je ne le crois pas en me souvenant du goût que je lui ai vu pour vous : je serois quasi dans le même cas à son égard, si j'étois encore longtemps ici; mais il nous fera voir, comme vous, Monsieur, que le fonds de l'estime et de l'amitié se conserve et n'est point incompatible avec le silence; et c'est cette seule vérité qui peut me consoler du vôtre[5].

La marquise de Sévigné.

4. Voyez la lettre du 15 août 1685, tome VII, p. 458.

5. On avait par erreur dans l'édition de 1818 (tome VIII, p. 229) placé ce dernier alinéa à la suite d'une lettre de date incertaine, et peut-être incomplète, que nous avons rejetée à la fin de ce volume.

1441. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU. 1696

A Grignan, mercredi 25e janvier.

J'ai répondu, Monsieur, à votre dernière lettre au commencement de cette année[1] : ce billet est donc uniquement pour vous supplier de faire lire ces consultations sur l'état de ma fille à M. Barbeyrac[2], le prier qu'il augmente, s'il se peut, son application ordinaire pour nous donner son avis, que nous estimons beaucoup, de nous l'envoyer le plus promptement qu'il sera possible[3]. Voilà, Monsieur, ce que je demande à votre cœur, qui sans doute n'a pas oublié combien le mien est tendre et sensible à ce qui touche ma fille; et dans une occasion si importante je croirois vous offenser si je vous faisois la moindre excuse et le moindre compliment.

Lettre 1441. — 1. Voyez la lettre précédente.

2. Charles Barbeyrac, célèbre médecin, né à Céreste en Provence, fut reçu docteur à Montpellier en 1649. Il simplifia beaucoup la pratique de la médecine. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 6 novembre 1699, laissant un fils, qui fut docteur en médecine et trésorier de France à Montpellier, et deux filles. Son neveu Jean Barbeyrac, qui a traduit le traité de Grotius : *De jure belli et pacis*, et le *Droit de la nature et des gens* de Puffendorf, fut obligé de sortir de France à cause de la révocation de l'édit de Nantes.

3. Nous suivons le texte de l'édition de 1773, où cette lettre a paru d'abord. Peut-être faut-il ponctuer autrement, finir la phrase à *beaucoup*, et continuer ainsi : « De nous l'envoyer le plus promptement qu'il sera possible, voilà, Monsieur, ce que je demande, etc. »

1696 1442. — DE COULANGES ET DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 27e janvier.

DE COULANGES.

J'espère que la lettre que je vous écrivis, il y a aujourd'hui huit jours, n'aura pas été mal reçue. J'en reçus le lendemain une aimable petite, qui me fit d'autant plus de plaisir, que me disant que vous ne m'écriviez qu'un mot pour en avoir mille, il se trouvoit que de ma bonne, libre et franche volonté je vous avois obéi par avance, et satisfait, ce me semble, à toutes les questions que vous me pouviez faire; aujourd'hui, ma très-aimable gouvernante, ma lettre ne sera pas si longue, par la raison qu'il n'est pas tous les jours fête. Les nouvelles duchesses d'Uzès et de Lesdiguières ont été présentées au Roi. La duchesse de Lesdiguières la douairière fut à Versailles avec tous les Duras, et même y coucha; et le bruit court que Sa Majesté les traita fort sérieusement, ne disant autres paroles, que de souhaiter à la jeune duchesse qu'elle fût heureuse.

DE MADAME DE COULANGES.

Je ne vous écrirai point aujourd'hui, ma très-aimable; M. de Coulanges en est bien plus digne que moi : sa belle jeunesse le laisse dans un commerce du monde qui lui orne fort l'esprit. Il vous dira des nouvelles du bal du Palais-Royal[1], de la parure des beautés qui composoient

Lettre 1442. — 1. « Monseigneur alla dîner chez Monsieur; l'après-dînée il entendit l'opéra dans sa loge, et puis joua jusqu'au souper; ensuite de quoi il y eut un grand bal, où il y eut tant de masques qu'à peine pouvoit-on danser. » (*Journal* de Dangeau, au mardi 24 janvier 1696.)

cette belle assemblée. Je vis Mme de Barbesieux et la duchesse de Villeroi, qui me parurent resplendissantes; les diamants, la magnificence, l'éclat de l'or et de l'argent, tout cela m'impose, et m'empêche de faire le discernement, que je sais, ce me semble, faire de la beauté, quand elle est moins chargée d'ornements. Mme de Mornay[2] reçoit toutes les distinctions qui suivent la faveur, sans y paroître trop sensible; elle le deviendra, et je le souhaite, afin qu'elle se fasse au moins un plaisir de ce qui charme les autres. Je vis avant-hier M. de Pompone; nous parlâmes toujours de vous, ma chère amie, et de tout ce qui est Grignan; nous nous plaignîmes tendrement de votre longue absence, et de celle de Mme de Grignan. J'allai ensuite chez Mme de Vins; je changeai de compagnie sans changer de conversation; nous conclûmes que Mme de Grignan ne retrouveroit de la santé que par venir respirer l'air de ce pays-ci. Soyez bien persuadée de cette vérité, ma chère Madame; songez aussi quelquefois au pressant besoin que doit avoir Mme la marquise de Grignan de Madame sa belle-mère; si toutes ces réflexions vous obligent à prendre le chemin de Paris, personne n'en profitera avec tant de joie que moi. Je vous demande en grâce de bien dire des choses de ma part à Madame votre fille. Est-il vrai que Mme de Simiane soit grosse? Rien de tout ce qui a rapport à elle ne me peut être indifférent; je n'ai jamais vu personne de qui on se souvienne si souvent que d'elle, ni que l'on loue plus sincèrement; mais je dis toujours : *Ce n'est pas la voir que de s'en souvenir*[3].

1696

2. Cousine sans doute de Mme de Coulanges. Voyez ci-dessus, p. 339, note 5.
3. Voyez ci-dessus, p. 181.

1696 DE COULANGES.

Votre amie a pris aujourd'hui la place de l'Aurore ; je ne l'ai jamais vue plus belle ni avec un teint qui marquât plus de santé. Cependant c'est après deux jours d'expériences qu'elle a faites avant-hier, à dîner, à l'hôtel de Chaulnes, et hier au soir, à souper, chez M. de Lamoignon; enfin, c'est tout vous dire, elle a hasardé une tranche, petite à la vérité, de canard d'Amiens, et un doigt de vin de Saint-Laurent : ne la voilà-t-il pas bien avancée? Mais revenons à nos moutons : il y eut jeudi[4] un grand bal au Palais-Royal, où tous les masques furent admis, et ils y apportèrent la confusion ordinaire. J'assistai avec Mme de Coulanges à la parure de Mmes de Villeroi et de Barbesieux, dont je fus ébloui; ce que je vis encore, que ne vit pas Mme de Coulanges, ce fut Mlle de Tourpes[5] avec un habit de velours couleur de feu si magnifique qu'il défie la description. Quand Mmes les maréchales de Villeroi et d'Estrées, suivies de ces trois infantes, furent parties de chez Mme de Louvois, à onze heures du soir, pour se rendre au Palais-Royal, je restai encore une heure et demie au lansquenet, et puis je me fis ramener par Mme de Varangeville[6] chez moi,

4. Ou plutôt le mardi 24, d'après le *Journal* de Dangeau.

5. Élisabeth-Rosalie d'Estrées, dite *Mlle de Tourpes*. Elle était fille du maréchal. C'est elle sans doute qui, restée vieille fille, épousa en 1722 un gentilhomme provençal, Laurent d'Ampus. Voyez Saint-Simon, tome XIX, p. 311.

6. Une des deux filles d'Honoré Courtin (tome VI, p. 201, note 45). Elle était veuve depuis octobre 1692 d'un ancien secrétaire de Monsieur, dont Saint-Simon dit (dans une addition au *Journal* de Dangeau, 24 octobre 1692) : « Ce Varangeville s'appeloit Rocq. C'étoit un homme de rien, fort riche, de Normandie, qui fut ambassadeur à Venise, où ses deux filles naquirent, qui depuis sa mort épousèrent le président de Maisons (ci-dessus, p. 158, note 5), et le fils de Villars, qui depuis la fit maréchale, duchesse, etc. » Elle

où j'ai toujours été depuis; ainsi je ne suis pas plus savant du détail du bal que Mme de Coulanges. Je dînai avant-hier avec elle à l'hôtel de Chaulnes, et je soupai hier avec elle chez M. de Lamoignon, où étoient la belle duchesse du Lude, la présidente le Coigneux[7] cuite au four, le bon duc de Chaulnes, et l'admirable avocat général d'Aguesseau, qui sait toutes mes chansons, et qui les retient, comme s'il n'avoit autre chose à faire. Je ne retournerai pas sitôt coucher chez ma *seconde femme*, parce que je dois dimanche dîner chez la duchesse du Lude avec le cardinal de Bouillon; et c'est là où je ne manquerai pas de lui faire tous les compliments dont vous me chargez. Le mariage du duc d'Albret et de Mlle de la Trémouille ne tient plus qu'à une grosse fièvre, qui est survenue à la duchesse de Créquy; car la dispense de Rome est arrivée[8]; mais vous jugez bien qu'une telle noce veut la présence, ou du moins la meilleure santé, d'une grand'mère qui y a autant contribué[9]. Le mariage de M. de Luxembourg est toujours rompu sans retour; son procédé fort désapprouvé, d'autant plus qu'on croit que c'est un sacrifice qu'il a voulu faire à la marquise de Bellefonds; mais Mme de Seignelai ne méritoit pas un 1696

vivait encore en novembre 1709. Elle avait une maison à Meudon. Saint-Simon dit de plus, au tome III de ses *Mémoires* (p. 346), qu'elle demeura toujours avec son père veuf, dont elle gouvernait la maison; qu'elle avait un frère abbé, et une sœur qu'épousa le président de Rochefort, du parlement de Bretagne.

7. Judith-Thérèse-Suzanne de Montault, marquise de Saint-Geniez. Elle était nièce du maréchal de Navailles. Voyez tome VII, p. 473, note 6.

8. Le bisaïeul de Mlle de la Trémouille avait épousé une grand'-tante du duc d'Albret (une sœur de Turenne). — Pour une autre alliance, mais beaucoup plus ancienne, entre les deux maisons, voyez la *Gazette* du 4 février 1696.

9. La duchesse de Créquy était la grand'mère maternelle de Mlle de la Trémouille. Voyez ci-après, p. 352, note 1.

1696 tel traitement; cependant on ne désapprouve point la marquise de Bellefonds, si tant est qu'elle puisse devenir une duchesse considérable : il est constant que le duc a toujours été fort assidu auprès d'elle, et que la marquise a toujours dit qu'elle verroit M. de Luxembourg et Mme de Seignelai aller ensemble à l'église pour être mariés, sans croire pour cela que le mariage se fît; ce qui a même fait dire par le monde qu'elle avoit épousé M. de Luxembourg il y a plus de six mois, et que M. de Luxembourg n'osant le déclarer à sa mère, écoutoit les propositions de mariage qu'on lui faisoit, pour amuser le tapis et pour gagner du temps : avec un peu de patience nous serons plus savants. On me dit hier que le mariage du petit Saint-Hérem étoit conclu avec la petite cousine de la maréchale de Lorges[10]. Il n'est plus question de celui de Mlle de Clérembault avec le petit de Guémené[11]. Mme la duchesse de Rohan a la petite vérole en Bretagne. Voilà tout ce que je sais, ma très-aimable gouvernante : ainsi je n'ai plus qu'à vous embrasser avec une tendresse infinie, et à vous protester que je suis toujours plus à vous qu'à moi-même. Je vous demande vos bons offices auprès de Madame votre fille et de tous les illustres habitants du *royal* château où vous êtes. Comment se porte Monsieur le chevalier? je lui en demande pardon; mais je n'ai point du tout de goutte, et si, je bois comme un trou de tous les vins qui la pourroient faire venir. Il n'en est pas de même de M. de Nevers, qui est enfin revenu de Nevers avec sa belle épouse, après y avoir pensé mourir : l'humeur de la goutte, qui se promène par tous les canaux les plus cachés de son corps, lui cause des maux tout extraordinaires. Il partit

10. Voyez ci-dessus, p. 281, seconde partie de la note 2.
11. Voyez ci-après, p. 354, note 5, et ci-dessus, p. 239, note 2.

avant-hier pour aller dans le voisinage de la Roche-Guyon consulter *Christophe aux ânes*[12], qui est un laboureur, mais un homme admirable pour la guérison de tous les maux, par la connoissance qu'il a des simples, qu'il tient de son père, et qu'il laissera, faute d'enfants, à un de ses neveux; enfin les cancers, la gravelle, les abcès, les ulcères, rien ne tient devant lui: on ne parle que des cures étonnantes qu'il fait, et de son désintéressement. Il donne aux pauvres ses remèdes pour rien; il les fait payer aux riches précisément ce qu'ils valent, n'exige pour toute récompense que trente sous ou un écu qu'il fait mettre dans un tronc pour les pauvres. Il ne veut point venir en ce pays-ci, il ne veut pas non plus qu'on bâtisse aux environs de chez lui. Le duc de Gramont[13] et Turmenies[14] sont guéris par lui; le dernier lui a envoyé cent pistoles, qu'il lui a renvoyées aussitôt. 1696

1443. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 3e février.

Les bruits qui nous viennent de la continuation de la mauvaise santé de Mme de Grignan m'affligent à tel

12. Christophe Ozannes, fils d'un paysan de Chaudray, hameau situé à deux lieues de Mantes, acquit une sorte de réputation, en 1696, par des cures extraordinaires qu'il faisait à l'aide de quelques simples. On accourait de toutes parts pour le consulter. Voyez la *Bibliothèque historique du P. Lelong*, Appendice du tome IV, p. 244. On peut trouver sur Ozannes de curieux détails dans *Les malades en belle humeur, ou Lettres divertissantes écrites de Chaudray*, Paris, 1698.

13. L'ancien comte de Louvigny: voyez tome II, p. 215, note 12.

14. Trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui acheta au mois de juin, pour un million, la charge de garde du trésor royal. Il mourut le 28 avril 1702. Son fils, qui s'appelait de Nointel, lui succéda.

1696 point et pour vous et pour elle, ma très-aimable gouvernante, que je n'ai pas le cœur de vous envoyer le second tome de nos mariages. Les lettres ne sont aimables que selon les temps où elles arrivent; ainsi faites de celle-ci l'usage qui conviendra au temps que vous la recevrez, et croyez bien fermement que, quelque style que je prenne, mon cœur fait son devoir sur tout ce qui vous regarde et cette aimable Comtesse. Je vous dirai après cela que ce fut mardi au soir que se firent les noces du duc d'Albret[1] et de Mlle de la Trémouille, qui auroient été infailliblement plus joyeuses sans le contre-temps de la maladie de la duchesse de Créquy, qui n'a fait qu'augmenter depuis ce temps-là; car hier même elle étoit en quelque danger; je ne sais pas encore comme elle est aujourd'hui. L'hôtel de Créquy cependant étoit magnifiquement meublé et illuminé; il y eut deux tables de quinze ou seize couverts chacune, si bien et si délicatement servies, qu'on dit qu'elles ont surpassé en délicatesse celles de la noce de M. de Barbesieux. Les jeunes gens, pour s'amuser, dansèrent aux chansons, ce qui est présentement fort en usage à la cour; joua qui voulut, et qui voulut aussi prêta l'oreille au joli concert de Vizé, Marais, Descôteaux et Philibert[2]; avec cela l'on attrapa minuit,

Lettre 1443. — 1. Emmanuel-Théodose de la Tour, duc d'Albret, devenu par la mort du prince de Turenne (1692) l'aîné des fils du duc de Bouillon. Il épousa le mardi 31 janvier 1696 Marie-Victoire-Armande de la Trémoille, née en 1677, morte en 1717. Elle était fille du duc Charles-Belgique-Hollande (le fils de la princesse de Tarente) et de Madeleine de Créquy. Il mourut, âgé de soixante-trois ans, au mois de mai 1730, après s'être trois fois remarié.

2. Descôteaux et Philibert étaient des joueurs de flûte très-renommés. Ce dernier avait recherché en mariage la fille de Jean Brunet, riche bourgeois de Paris; il eut le malheur de plaire à Catherine Bonnières, mère de sa prétendue. La Voisin fut consultée et Mme Brunet devint veuve; la fortune principale lui appartenait;

et le mariage fut célébré dans la chapelle de l'hôtel de Créquy. Il y eut à cette noce plus d'amis que de parents : c'est encore un usage qui s'introduit à cause des conséquences; et je puis vous dire que j'ai été grondé de n'y être pas survenu; mais j'aime mieux être grondé en pareille occasion, que de hasarder d'arriver comme le chien dans un jeu de quilles. Je vis le lendemain matin toute la noce, et je fus très-agréablement accueilli de tout ce qui s'appelle Bouillon et la Trémouille. La porte de l'hôtel de Créquy n'a été ouverte au public que par rapport aux visites de Monsieur et de Madame et de leurs enfants, qui n'ont pas manqué en cette occasion de venir voir leurs proches parents[3]; car elle a été fermée, à cause de la maladie de Mme de Créquy, à tout ce qui s'y est présenté, hors cet heureux moment; toutes les dames s'en sont consolées par la peine qu'elles avoient de s'enharnacher de leurs habits noirs, moitié révolte et moitié paresse. Mlle de Villars, fille de la pauvre duchesse de ce nom, épousa le même jour son cousin de Brancas[4]. Mais

1696

aussi Philibert lui adressa-t-il ses vœux, la jeune fille fut mise dans un couvent, et la mère se remaria. Quand la Voisin fut arrêtée, le nom de Mme Brunet était inscrit sur ses registres; la justice fit des recherches, le procès s'instruisit, et Mme Philibert fut pendue. On eut des soupçons sur Philibert, et le Roi lui-même lui conseilla de s'éloigner si sa conscience lui faisait le moindre reproche; Philibert n'y consentit point, et il se justifia pleinement devant la chambre de l'Arsenal. Voyez les *Causes célèbres* de Richer, tome I, p. 426. (*Note de l'édition de* 1818.) — Quant à Vizé, c'était un excellent joueur de guitare, que Louis XIV faisait souvent venir le soir. Marais, que Dangeau appelle toujours *le petit Marais*, donna en 1686 un opéra, *Endymion*, et fit en 1693 la musique de la tragédie de *Didon* par Mme Saintonge.

3. La princesse de Tarente, grand'mère de Mlle de la Trémouille, morte en 1693, était tante de Madame.

4. Élisabeth-Charlotte-Candide de Brancas-Villars, fille du troisième lit du vieux duc de Villars (le frère aîné du *Distrait*), épousa

1696 voici bien un autre mariage : M. et Mme de Clérembault se sont si bien emparés de M. de Luxembourg, aussitôt qu'il a eu rompu avec Mme de Seignelai, qu'enfin c'est un mariage conclu. On donne à Mlle de Clérembault[5] cinq cent mille francs présentement, et pour cent mille francs de pierreries, suivant l'estimation des trois plus fameux joailliers de Paris. Je vis hier des gens qui s'étoient trouvés chez Mme de Clérembault à la visite qu'elle reçut de M. de Luxembourg, de Madame sa mère, et de toute sa famille; ainsi cette affaire est conclue absolument, et je ne sais pas ce qu'en dira la marquise de Bellefonds : voilà, par ce moyen, les Clérembaults bien dépiqués[6]. Le public veut que Mme de Seignelai soit en quelque négociation avec M. de Marsan; je m'en rapporte. Le jeune Saint-Hérem épouse dimanche la petite cousine de la maréchale de Lorges. Mme la duchesse de S** est toujours grosse, et fait voir par là qu'il n'y a rien d'impossible en ce monde. Mais savez-vous qui entre dans ma chambre? c'est le marquis de Grignan en propre personne, qui a bien voulu honorer mon lever, las, à ce qu'il dit, de me chercher inutilement les après-dînées; cela n'est-il pas bien obligeant? Pour le récompenser de sa peine, je le mènerai dîner un de ces

à la fin de janvier 1696 Louis de Brancas, marquis de Cereste, connu sous le nom de marquis de Brancas, qui fut ambassadeur en Espagne (en 1714), devint maréchal de France (en 1741), et mourut à soixante-dix-huit ans au mois d'août 1750. Sa femme mourut en août 1741, âgée de soixante-deux ans. Voyez sur lui Saint-Simon, tome XIII, p. 156 et 157; et sur ses parents, notre tome III, p. 530, note 9.

5. Marie-Gillonne Gillier, seconde femme de Charles-François-Fréderic de Montmorency, duc de Luxembourg, et fille unique de René Gillier, marquis de Clérembault, et de Marie le Loup de Bellenave (*voyez tome III, p.* 182, *note* 14). (*Note de l'édition de* 1751.)

6. Voyez la lettre de Mme de Coulanges à Mme de Sévigné du 23 décembre 1695, ci-dessus, p. 335, second alinéa.

jours chez le cardinal de Bouillon, qui n'a qu'un cri après lui, par rapport à vous, Mesdames, et à tout ce qui porte le nom de Grignan, qu'il honore et qu'il aime. Nous fîmes ensemble, c'est-à-dire le Cardinal et moi, un dîner merveilleux dimanche dernier chez la duchesse du Lude, où je déployai à ce cardinal tous vos compliments, qu'il reçut avec une joie et une reconnoissance infinie; je suis chargé de vous en faire beaucoup de sa part, jusqu'à ce que nous retrouvant tranquillement ensemble à Saint-Martin, nous vous écrivions conjointement dans la même lettre, comme il y a longtemps que c'est son dessein. Savez-vous qu'il a si bien patrociné jusqu'ici avec le Roi et avec ses moines, qu'il croit l'échange assuré de son manoir de Saint-Martin contre un autre dans Pontoise, pour les abbés qui lui succéderont? ainsi il a fait un beau présent de sa belle maison et de ses beaux jardins au duc d'Albret, le lendemain de ses noces, par une donation en bonne forme, pour en jouir après sa mort s'entend, avec une habitation assurée à la duchesse sa femme tant qu'elle sera en viduité; ils ont grand intérêt cependant que le Cardinal en jouisse longtemps, car il ne se tiendra jamais, croyant ce fonds assuré à ses héritiers, d'y faire beaucoup de dépenses[7]. Le comte de Lux, à qui le Roi, selon la promesse qu'il en avoit faite à feu

1696

7. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 3 février 1696 : « M. le cardinal de Bouillon, le lendemain du mariage de M. le duc d'Albret son neveu, lui a donné pour lui et pour Madame sa femme, après sa mort, en cas qu'elle ne se remarie point, le domaine de Pontoise, où il a joint sa belle maison de Saint-Martin avec toutes les acquisitions qu'il y a faites et qu'il y fera d'ici à vingt ans. Il a encore quelque chose à terminer avec les moines pour séculariser cette abbaye, mais les plus grandes difficultés sont levées; et on ne doute point qu'au premier jour il ne vienne à bout du reste, parce que les moines y trouvent leur compte; et d'un autre côté, le Roi l'y trouveroit aussi, s'il vouloit un jour retirer ce domaine. »

1696 M. le maréchal de Luxembourg, a accordé un brevet de duc, épouse toujours, dit-on, Mlle de B***[8], avec quatre cent mille francs présentement, et trois cent mille francs d'assurés; mais ce mariage pourtant n'est pas encore fait; la demoiselle me paroît assez déplaisante, et la famille de Luxembourg, dit-on encore, n'est pas bien charmée de cette alliance. Voilà, Mesdames, tout ce que j'ai à vous dire; mais, au nom de Dieu, apprenez-moi de bonnes nouvelles de la santé de notre Comtesse, si vous voulez que je continue mes longues lettres. Je vis avant-hier la bonne la Troche, qui se porte beaucoup mieux. Notre aimable l'Enclos a un rhume qui ne me plaît point; on ne voit que des enrhumés par le monde. Mme de Soubise l'a été aussi au suprême degré; mais adieu, je m'en vais dîner à l'hôtel de Chaulnes; j'ai attendu jusques ici inutilement des nouvelles de mon cardinal pour aller aujourd'hui coucher à Pontoise; mais la maladie de Mme de Créquy pourroit bien l'avoir arrêté; il ne se portoit pas trop bien lui-même : voilà qui me fera prendre après dîner la route du faubourg Saint-Germain. A vendredi prochain le reste, si mon étoile errante m'en donne la permission.

1444. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Grignan, samedi 4e février.

Je ne me suis point trompée, Monsieur, quand j'ai cru que vous seriez touché de ma peine, et que vous feriez toute la diligence possible pour la soulager. Votre ordonnance de M. Barbeyrac et votre lettre ont eu des ailes,

8. Mlle de Bosmelet. Voyez ci-dessus, p. 256, note 5.

comme vous le souhaitez, et il semble que cette petite fièvre qui paroissoit si lente, en ait eu aussi pour fuir aux approches seulement du nom de M. Barbeyrac. Tout de bon, Monsieur, il y a du miracle à un si prompt changement, et je ne saurois douter que vos souhaits et vos prières n'y aient contribué. Jugez de ma reconnoissance par leur effet. Ma fille est de moitié de tout ce que je vous dis ici : elle vous fait mille remerciements, et vous conjure d'en faire beaucoup à M. Barbeyrac. Nous sommes trop heureuses de n'avoir plus qu'à prendre patience, et de la rhubarbe, dont elle se trouve tout à fait bien. Nous ne doutons pas que dans cet état de repos, M. Barbeyrac n'approuve ce remède, avec un régime qui est quelquefois le meilleur de tous. Remerciez Dieu, Monsieur, et pour vous, et pour nous, car nous ne saurions douter que vous ne soyez intéressé dans cette reconnoissance; et puis, Monsieur, jetez les yeux sur tous les habitants de ce château, et jugez de leurs sentiments pour vous. 1696

1445. — DE COULANGES ET DU CARDINAL DE BOUILLON A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Saint-Martin, le 17e février.

DE COULANGES.

Mais pourquoi ne pas écrire quelquefois *in-folio*, quand on trouve un beau et bon papier qui vous y invite? J'ai reçu ici, ma très-aimable gouvernante, la grande et la petite lettre que vous avez bien voulu m'écrire en même jour pour répondre à toutes les miennes; et je suis toujours charmé de votre style et de votre bon et loyal commerce. Il y a tantôt quinze jours que je suis ici auprès de cet adorable cardinal; et il y a tantôt quinze

1696 jours que je suis l'homme du monde le plus heureux : bonne compagnie, partout de grands feux, bonne symphonie, mille et mille jeux, table bien servie, vins délicieux ; enfin, Madame, voici le pays de cocagne au pied de la lettre. Les officiers même de cette maison ont une rage de toujours apprendre, quoiqu'ils soient maîtres passés : en sorte qu'ils nous feront crever à la fin ; ils possédoient au suprême degré tous les ragoûts les plus exquis de France et d'Italie ; les voilà devenus apprentifs sous le meilleur officier de cuisine d'Angleterre, pour être bientôt en ragoûts anglois beaucoup plus savants que lui ; nous ne savons donc plus où nous en sommes ; tous nos ragoûts parlent des langues différentes ; mais ils se font si bien entendre, que nous les mangeons, sous quelque figure et dans quelque sauce qu'ils se présentent. Vous voyez bien, Madame, que ce seul article de la bonne chère demandoit un *in-folio*. Voici, en vérité, une maison admirable, et un maître de maison qu'on ne peut assez adorer : je n'ai pas manqué de lui faire tous vos compliments ; et je ne vous écris d'ici que parce que je crois le moment arrivé qu'il pourra lui-même y répondre, comme bien des fois il m'a témoigné en avoir envie. Nous avons eu toute la semaine passée beaucoup de frères, de neveux et de nièces, mais depuis lundi, Monsieur le Cardinal en est réduit à ses deux fidèles commensaux, l'aimable Richard Hamilton[1], pour l'un, et le jeune Coulanges, pour l'autre ; et vous ne sauriez croire combien il s'accommode de cette solitude : il s'en accommode même si bien, que nous n'entendons pas plus parler de ce qui se passe à Paris et à la cour, que si nous étions à la Trappe : en sorte que voici un tome tout séparé des autres que je vous ai envoyés, sans savoir seulement si

Lettre 1445. — 1. Voyez ci-dessus, p. 180, note 3.

tous les mariages résolus ont été célébrés, et si tous les mariages proposés ont été ou sont en voie d'aller à bonne fin. Vous avez su l'extrémité de Mme la duchesse de Créquy, et vous avez su ensuite sa résurrection, qui a donné une excessive joie à Monsieur le Cardinal, sa longue vie étant fort nécessaire pour le bonheur de M. le duc et de Mme la duchesse d'Albret; et c'est depuis cette résurrection que Monsieur le Cardinal a renoncé à toutes les nouvelles du monde, pour vaquer à lui-même, et à une infinité d'ouvriers qui travaillent sans fin et sans cesse pour la perfection, sans contredit, d'un des plus beaux jardins de l'Europe. Je suis ravi de la meilleure santé de notre Comtesse; savez-vous bien que c'est un très-bon signe de vie, que d'avoir voulu elle-même lire mes lettres, et y donner les tons qu'elles demandent? Vous m'assurez qu'elle a bien ri en de certains endroits, et que la présidente *cuite au four*[2] ne lui a point déplu. Mais ce que j'admire de vous autres, Mesdames, si versées dans l'histoire, et si instruites des bonnes maisons de France, c'est que vous ne sachiez pas que la maison de Douilly[3] est séparée en deux branches : que l'une a produit la jeune marquise de Saint-Hérem, et l'autre la femme que M. de P** vient d'épouser; en sorte que ce sont deux cousines germaines, qui se sont mariées presque en même temps. L'une, toute resplendissante d'une Frémont[4]

1696

2. La présidente le Coigneux. Voyez ci-dessus, p. 349.

3. La plupart des noms qu'on lit ici n'étaient indiqués que par des lettres initiales dans l'édition de 1751. Voyez ci-dessus, p. 281, note 2, et sur les Douilly, ci-après, p. 377, note 14.

4. Nicolas de Frémont, père de la maréchale de Lorges, grand-père maternel des duchesses de Saint-Simon et de Lauzun, fut garde du trésor royal, et était l'un des plus riches financiers de ce temps. Il paraît cependant qu'il mourut insolvable (le 10 septembre suivant). On lit dans les *Annales de la cour et de Paris pour les années* 1697 *et* 1698 (p. 97 et 98), des détails curieux sur le procès

1696 pour mère, qui lui donne une maréchale de Lorges pour cousine germaine, et des duchesses de Saint-Simon et de Lauzun pour nièces à la mode de Bretagne[5]; l'une, dis-je, est entrée dans la maison de Montmorin; et l'autre avec moins d'ambition, quoique fille d'une mère remariée à M. de l'Hôpital[6], s'est contentée d'entrer dans la maison de B**; et voilà par ce moyen l'énigme développée, pour l'explication de laquelle vous avez recouru à moi. Nous avons encore deux mois à être ici, ils passeront bien vite; dès que je serai à Paris, je me remettrai dans le commerce, et aussitôt je vous donnerai la continuation des tomes précédents. Je voudrois bien que vous y pussiez trouver le mariage de Mlle de Bagnols avec M. de Poissy; mais c'est un enfant si difficile à baptiser, que je n'ose en espérer la conclusion, quoiqu'on m'ait mandé que l'affaire étoit en bon chemin. Adieu, Mesdames : je m'en vais porter ma feuille à notre illustre cardinal, pour illuminer au moins le reste de cette page, et vous rendre par là ma lettre d'un poids beaucoup au-dessus de ce qu'elle vaut. Mille compliments, je vous supplie, et mille respects à tous les habitants du *royal* château où vous êtes. Mme de Simiane est la maîtresse de ne point faire de réponse à mes lettres; mais j'aurois souhaité au moins pouvoir dire quelque chose de sa part à la duchesse de

que le duc de Lauzun soutint pour le payement de la dot de sa femme, et qu'il perdit, contre le fils et contre la veuve de Frémont. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. L'auteur des *Mémoires* et Lauzun avaient épousé en 1695 deux filles du maréchal de Lorges et de Geneviève de Frémont.

6. Marie Métayer, veuve de Pierre Rioult de Douilly, receveur général des finances de Poitiers, épousa en secondes noces François de l'Hôpital, dit *le marquis de l'Hôpital*, qui fut gouverneur de Toul et mourut en avril 1702. Le célèbre mathématicien de même nom (voyez ci-après la lettre du 5 février 1704) était d'une branche cadette de ces l'Hôpital, qui avaient encore eu la branche des marquis et ducs de Vitry alors éteinte.

Villeroi, qui lui avoit si joliment écrit dans ma lettre, et qui m'en demande des nouvelles tous les jours. 1696

DU CARDINAL DE BOUILLON.

Il est moins humiliant pour moi, Madame, de vous avouer ingénument la faute que j'ai faite de ne vous avoir donné aucun signe de vie à l'occasion de tous vos mariages, non plus qu'à toute la maison de Grignan, que j'honore et que j'aime infiniment : cela est, dis-je, moins humiliant que d'entreprendre d'ajouter quelques mots à la lettre de M. de Coulanges, qui est digne de vous et de lui. Il faut pourtant que je vous assure qu'en lieu du monde vous n'avez un serviteur qui vous soit si absolument acquis que je le suis.

DE COULANGES.

Notre cousine de Pracontal[7] part incessamment pour Montélimar; elle vous ira voir, et n'aura pas envie de renoncer ses parents; jamais sa mère ne lui avoit dit que nous en fussions, et sans moi elle l'ignoreroit encore. C'est une très-aimable femme, qui va passer bien des mois en province; j'en suis fâché, car je commençois fort à m'en accommoder; son mari a aussi du mérite, mais il ne la perd pas de vue; si c'est tendresse, je n'ai rien à dire, quoique cette tendresse soit fort incommode quelquefois; si c'est jalousie, c'est un effet de la dévotion de Mme de Montchevreuil, à qui il n'a pas tenu qu'elle n'ait perdu sa fille auprès de son mari et de tout le genre humain. Je suis assuré que vous la trouverez fort raisonnable, notre cousine, que vous vous en accommo-

7. Catherine-Françoise de Mornay-Montchevreuil avait épousé, le 19 novembre 1693, Armand de Pracontal, lieutenant général des armées du Roi (en janvier 1702). Il avait succédé à de Perthuis dans le gouvernement de Menin. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 14 décembre 1694. Voyez encore ci-après, p. 369, note 11, et p. 428.

1696 derez fort, et que vous ne serez point fâchée de lui étaler toutes les grandeurs de Grignan. Elle m'a prié de vous la recommander, et je vous prie de lui dire, quand vous la verrez, que je vous l'ai recommandée avec tendresse et avec éloge. Son mari l'établira dans une terre auprès de Lyon [8], pendant toute la campagne, avec sa belle-sœur Mme de Busseaux.

1446. — DE COULANGES A MESDAMES DE SÉVIGNÉ ET DE GRIGNAN.

A Paris, le 20e février.

Voici un esquif que j'envoie après le vaisseau qui est parti de Saint-Martin, pour vous dire premièrement que me voici arrivé, et que je reçus samedi au soir, à l'heure que j'y pensois le moins, lettres sur lettres que Mme de Louvois étoit depuis mardi tombée dans des coliques si cruelles et si violentes, que la dernière, arrivée vendredi sur le soir, avoit fait peur, et fait accourir tous ses parents et tous ses amis : en sorte que sans hésiter je partis hier à quatre heures du matin de Saint-Martin pour me rendre auprès d'elle et à mon devoir. Je l'ai trouvée fort abattue, mais hors de ses violentes douleurs par les remèdes et par une saignée qu'on lui a faits, obligée cependant de se tenir dans son lit sans remuer, et même sans beaucoup parler, de peur de fortifier les douleurs qu'elle a toujours, mais plus aisées à supporter que celles qui viennent par accès. Voilà, Mesdames, comme en ce monde chacun a ses peines et ses maux. J'ai été fort bien reçu, et mon zèle a été fort approuvé ; mais quoique cette maladie ne paroisse point

8. Le château de Senevas, dans le Lyonnais.

dangereuse et que Mme de Louvois fût beaucoup mieux hier sur le minuit, je n'en serai pas moins arrêté ici pendant quelques jours. Je fus hier très-fâché d'être obligé de quitter Saint-Martin, d'autant plus que samedi après dîner, le duc et la duchesse d'Albret, joliment et en bon ménage, y étoient venus surprendre le Cardinal contre ses ordres, car il ne vouloit point que la duchesse vît Saint-Martin avant le printemps : c'est un goût de maître de maison que vous comprenez fort bien ; mais il ne fut pas fâché pourtant de cette surprise, qui l'avoit fait résoudre de rester encore deux jours à Saint-Martin, pour leur expliquer au moins tout ce qui pareroit sa maison et ses jardins dans la belle saison, et j'étois fort nécessaire pour le seconder. Le jeune ménage avoit été ravi de me trouver, et la journée d'hier étoit destinée pour lier, entre les pots et les pintes, une grande connoissance avec la duchesse, qui est si bien faite, si honnête, si polie, si bien élevée, qu'elle est pour moi une beauté achevée, quoiqu'elle ne soit rien moins que belle, et qu'elle n'ait que la plus noble et la plus riche taille qu'on puisse jamais voir[1]. Voilà donc, Mesdames, la première partie de mon discours, qui n'auroit pourtant pas fait partir l'esquif, si la seconde ne me pressoit, pour faire sans perdre de temps réparation d'honneur à Mme de Simiane : je passai hier la journée avec la duchesse de Villeroi, qui me demandant si je n'avois point de ses nouvelles, me dit qu'elle en avoit reçu une très-aimable réponse ; aussitôt je remerciai la duchesse de m'avoir appris une si bonne nouvelle, et lui expliquai pourquoi, car je n'aimois point que Mme de Simiane ne fût plus l'exacte et la régulière Pauline. Je suis ravi, comme vous pouvez croire,

1696

Lettre 1446. — 1. Il paraît que la duchesse ressemblait en cela à son frère, qui était laid, mais de belle taille. Voyez tome VII, p. 461.

1696 qu'elle continue dans toutes ses perfections, et je lui demande pardon de l'avoir soupçonnée de cette peccadille. La duchesse de Villeroi devient fort jolie et fort aimable : voilà pourquoi j'étois fâché que cette allumette n'eût point pris. J'ai retrouvé ici la rage des mariages : c'est demain celui de M. de Marsan avec Mme de Seignelai[2]; ils se donnent réciproquement tous leurs meubles et la jouissance de vingt mille livres de rente au dernier vivant, en cas qu'il n'y ait point d'enfants ; le public se déchaîne assez contre Mme de Seignelai ; bien des gens trouvent que d'être à soi, et de jouir de soixante et dix mille livres de rente, étoit un état fort heureux ; et d'autres lui pardonnent d'avoir voulu s'en retirer par un rang aussi distingué que celui qu'elle va avoir, et par prendre un mari qu'on est assez persuadé qui vivra fort bien avec elle. Après avoir voulu épouser M. de Luxembourg, on ne lui auroit plus su de gré de passer en viduité le reste de ses jours ; et son dessein a été de se dépiquer, et toute sa famille en même temps. Ce sera demain à minuit cette grande cérémonie. C'est demain aussi le mariage du fils de Villacerf avec Mlle de Brinon-Senneterre[3]; on ne comprend pas bien le goût de M. et de Mme de Brinon, qui donnent cinquante mille écus ; mais voilà comme tout se prend en ce monde. On assure le mariage de Mlle de Royan avec le comte de Lux, maintenant duc de Châtillon. On parle de celui de Mlle de Bosmelet avec

2. Le mariage se fit en effet le mardi 21. Voyez Dangeau à cette date, et ci-dessus, p. 239, seconde partie de la note 2.

3. Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf, quatrième fils d'Édouard Colbert, le surintendant des bâtiments, et de Geneviève Larcher, après avoir été chevalier de Malte, fut capitaine de vaisseau en 1692, puis premier maître d'hôtel de la Dauphine. Il épousa le 21 février 1696 Marie-Madeleine de Senneterre, fille de Jean-Charles, comte de Brinon, et de Marguerite de Bauves-Contenant, qui mourut le 22 juin 1716, à l'âge de quarante-trois ans. »

le jeune duc de la Force, qui seroit bien son fils. J'ai trouvé en arrivant ici le mariage de Mlle de Bagnols avec M. de Poissy sur le côté, je ne sais par quelle faute : il y a du pour et du contre dans tout cela. Adieu, Mesdames : je vous adore et vous embrasse. 1696

1447. — DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Paris, le 27e février.

Vous ne manquez à rien, divine Pauline, et j'ai bien des pardons à vous demander d'avoir soupçonné, comme j'ai fait, votre régularité ; je me garderai bien désormais de tomber dans la faute énorme que j'ai commise envers vous : je ne veux point passer auprès de vous pour un petit bonhomme épineux, et vous pouvez fort bien écrire *à vos bons points et aisements*, comme on dit[1], et quelquefois même ne me faire aucune réponse, sans que jamais j'en sois offensé. Il faut bien quelque petit commerce entre nous, pour entretenir connoissance ; mais il faut qu'il soit libre, et le mettre en œuvre quand la fantaisie vous en prend : n'est-ce pas bien parler ? Il y a huit jours que je suis à Paris, à donner presque tout mon temps à Mme de Louvois, qui est sans colique véritablement, mais qui a été si mal menée, et qui a tant de vapeurs, qu'elle a toutes les peines du monde à se remettre. L'ambassadeur de Portugal[2] fit hier son entrée

LETTRE 1447. — 1. « *Aisement*, s. m. Commodité. Il est vieux au singulier, et il n'a plus d'usage au pluriel que dans cette phrase populaire : *A ses bons points et aisements*, pour dire : à sa commodité. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

2. Le marquis de Cascaës, ambassadeur extraordinaire de Portugal, qui repartit en novembre 1699, après avoir gagné au lansquenet, dit Dangeau (tome VII, p. 191), plus de cent mille écus. Le maré-

1696 solennelle à Paris par la porte Saint-Antoine, et fit le tour de la place Royale : le pauvre peuple de Paris est si affamé de spectacles, que c'en fut un pour lui que cette entrée, qui n'auroit pas été regardée en un autre temps. L'ambassadeur a une livrée grise avec des galons d'argent et des veloutés bleus, et quatre beaux carrosses[3]; mais une honte pour la France, ce sont les carrosses et les chevaux qu'on avoit envoyés pour lui faire cortége[4]. Cependant on ne pouvoit pas se remuer dans les rues, tant il y avoit de monde. La place Royale, avec des tapis sur les fenêtres, et à tous les balcons, n'étoit pas un des moins beaux endroits de la ville à faire voir à cet ambassadeur : aussi en fit-il le tour, et il vit belle et honorable compagnie sur le balcon de l'hôtel de Chaulnes, où avoient dîné M. le cardinal de Bouillon, Mmes les duchesses de la Trémouille[5] et d'Albret, Mme de Coulanges, l'abbé Têtu, l'abbé d'Auvergne[6], le comte d'Al-

chal d'Estrées alla avec le sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, le prendre à Picpus. Voyez la relation de cette entrée dans la *Gazette* du 3 mars.

3. Ces quatre carrosses étaient, dit la *Gazette*, « d'une magnificence et d'une richesse extraordinaire. A la tête du cortége marchoit son écuyer, suivi de quatre pages à cheval, magnifiquement vêtus, et de vingt-quatre valets de pied avec une riche livrée. »

4. C'était, dit encore la *Gazette*, « le cortége ordinaire des carrosses de Monsieur, de Madame, de Mme la duchesse de Chartres, de Mme de Guise, et des princes et des princesses du sang. »

5. Ce fut le duc de la Trémouille, premier gentilhomme de la chambre, qui complimenta le marquis de Cascaës, à son arrivée dans l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires. Voyez la relation de la *Gazette*.

6. Henri-Oswald, fils, ainsi que François-Égon, prince d'Auvergne (tome VIII, p. 316, note 3), de Frédéric-Maurice de la Tour, qui fit la branche des comtes d'Auvergne. Il fut abbé et général de Cluny, grand prévôt de l'église cathédrale de Strasbourg (1698), abbé de Redon et de Conches, archevêque de Vienne (10 mai 1722), cardinal (1737), et mourut le 23 avril 1747. « Ses mœurs, dit Saint-Simon (tome II, p. 387 et 388), étoient publiquement connues pour

bret et moi, et où beaucoup d'autres gens considérables se rendirent, après le dîner, pour le spectacle; le chevalier de Bouillon entre autres, qu'on présenta et qu'on fit baiser à votre amie Mme de Coulanges, comme un homme fort extraordinaire[7]. Je m'en vais de ce pas dîner à Montmartre, où M. et Mme de Nevers, plus belle et plus aimable que jamais, m'ont donné rendez-vous. Je crois que je n'aurai pas beaucoup de faim quand j'en reviendrai. Il ne faut pas cependant que je manque ce soir à M. de Lamoignon, en dussé-je crever. N'allez point conter ma vie à M. le chevalier de Grignan; car ma vie offense tellement tous les goutteux, qu'il n'y a malheur qu'ils ne me souhaitent. Dernièrement M. de Saint-Géran fut si offensé de me voir insolemment taper du pied dans le temps qu'il ne pouvoit se remuer, qu'il 1696

être celles des Grecs, et son esprit pour ne leur ressembler en aucune sorte. La bêtise déceloit sa mauvaise conduite, son ignorance parfaite, sa dissipation, son ambition, et ne présentoit pour la soutenir qu'une vanité basse, puante, continuelle, qui lui attiroit le mépris autant que ses mœurs, qui éloignoit de lui tout le monde, et qui le jetoit dans des panneaux et des ridicules continuels. »

7. Frédéric-Jules de la Tour, frère puîné du duc d'Albret, chevalier de Malte, prit plus tard, sans doute après la mort de son cousin François-Égon (tome VIII, p. 316, note 3), le titre de prince d'Auvergne. Voyez sur lui et sur son mariage (1720) avec Mlle de Trent, Anglaise, les *Mémoires de Saint-Simon*, tome XVII, p. 303 et 304. Ce qui rendait le chevalier de Bouillon si extraordinaire, c'était sans doute le souvenir de la triste aventure que Dangeau raconte de lui au 5 mars 1695 : « Il est arrivé un malheur à M. le chevalier de Bouillon à Avignon. Un traiteur chez qui il mangeoit avec quelques officiers de la marine a été trouvé mort, et l'on prétend que c'est des coups qu'il a reçus de ces Messieurs, qui l'avoient mis tout nu avant que de le frapper. M. de Bouillon en a parlé au Roi, et paroît fort mécontent de la conduite de Monsieur le chevalier son fils. On dit même qu'il demande au Roi qu'on le mène au château d'If, pour tâcher de le corriger par cette punition-là. » — On peut lire les révoltants détails de cette affaire dans les *Lettres historiques et galantes de Madame du Noyer*, 1739, in-12, tome I, p. 31 et 36.

1696 m'auroit étranglé, s'il l'avoit pu. Rien n'est assurément plus extraordinaire que l'état jeune et florissant dans lequel je me trouve : vous perdez bien de n'être point ici pour me voir ; combien danserions-nous ensemble aux chansons ! c'est un divertissement à la mode. M. et Mme de Marsan sont allés à Versailles, rien n'est pareil à leur contentement ; mais n'êtes-vous pas trop heureuse, divine Pauline, de n'avoir point épousé M. de Lauzun, qui sans rime et sans raison a planté là sa femme[8] ? On conte des histoires de lui qui ne finissent point, mais que je n'ai pas le temps de vous écrire. C'est pour le lundi gras le mariage du nouveau duc de Châtillon avec Mlle de Royan. La bonne femme Mme de Boutteville[9] lui a envoyé pour quatre-vingt mille francs de pierreries. Il n'y a pas de mariage encore plus heureux que celui de M. de Luxembourg, qui a perdu sa petite fille[10] du premier lit, au grand contentement de tous ceux qui en ont hérité. M. et Mme de Pracontal partent dimanche pour

8. Cette séparation ne dura sans doute pas ; car au 15 mai nous lisons dans le *Journal* de Dangeau : « M. de Lauzun, qui depuis six mois est fort brouillé avec le maréchal et la maréchale de Lorges, et qui pourtant logeoit et mangeoit chez eux, quitta leur maison et en fit sortir sa femme, qui obéit aux ordres de son mari avec bien de la douleur, car elle aime fort son père et sa mère, etc. »

9. La veuve du décapité (voyez la *Notice*, p. 12), la grand'mère du nouveau duc de Châtillon (ancien comte de Lux : voyez tome VIII, p. 222, note 4 ; ci-après, p. 444, note 26 ; et ci-dessus, p. 234, note 1, fin). Elle mourut au mois d'août suivant (Dangeau, au 6 août 1696).

10. Marie-Henriette. On lit au 11 février dans le *Journal* de Dangeau : « Mlle de Luxembourg mourut ici (*à Versailles*) ; elle étoit fille unique ; sa mère avoit eu en mariage quatre cent cinquante mille livres, dont il reviendra vingt mille écus à M. de Luxembourg, son père, cinquante mille livres aux enfants de feu M. de Seignelai, dix mille écus à Monsieur l'archevêque de Rouen (*second fils de Colbert et oncle de la petite fille*), qui avoit donné ces sommes-là pour le mariage de leur nièce (*sic : ne faut-il pas lire :* « cette somme-là pour le mariage de sa nièce » ?), et plus de cent mille écus qui reviendront à M. de Chevreuse, grand-père de a petite fille qui vient de mourir. »

aller incessamment vous voir. Je vous recommande Mme de Pracontal, qui est notre cousine, et que j'aime comme ma vie : je suis très-affligée qu'elle nous quitte; vous la trouverez très-aimable et de bonne compagnie; elle passera bien du temps hors de Paris, ou je me trompe fort[11]. M. de Marillac a perdu un frère abbé[12]. Monseigneur est à Meudon. Le Roi s'en va mercredi à Marly; et le jubilé, contre vent et marée, commencera dimanche prochain, dont le peuple est affligé; il est dans l'habitude d'employer les trois jours gras à un autre usage qu'à prier Dieu[13]. Le P. de la Ferté[14], jésuite, qui 1696

11. Mme de Pracontal (voyez ci-dessus, p. 361, et ci-après, la fin de la lettre du 4 janvier 1697) revint cependant à Paris et à la cour; on voit dans le *Journal* de Dangeau qu'elle fut du voyage de Marly, le 3 mars 1700; elle y fut amenée par la duchesse de Bourgogne. Mme de Pracontal mourut au château de Senevas en Lyonnais, le 23 avril 1729. Son mari fut tué à la bataille de Spire au milieu de novembre 1703. Voyez sur lui Saint-Simon, addition à Dangeau, tome IX, p. 354.

12. Louis, oncle de la veuve du marquis de la Fayette, prieur de Langer, curé de Saint-Germain l'Auxerrois, puis de Saint-Jacques la Boucherie, mort le 25 février.

13. On lit en effet dans le *Journal* de Dangeau, au lundi gras, 5 mars : « Le jubilé commença; tous les spectacles et les mascarades sont défendus; on a même défendu aux marchands de la foire Saint-Germain de donner à jouer. » Voyez la *Gazette* du 10 mars.

14. Louis, seigneur de la Loupe, second fils du maréchal de la Ferté; né en juin 1659, il se fit jésuite en 1677, et mourut à la Flèche en 1732, d'après Moréri. « Ce P. de la Ferté, dit Saint-Simon, tome XIV, p. 106, avoit été séduit au collége, et s'étoit fait jésuite malgré le maréchal son père, qui fit tout ce qu'il put pour l'en empêcher, et qui n'en parloit qu'avec emportement. Il étoit grand, très-bien fait, très-bel homme, ressembloit fort au duc de la Ferté, son frère, dont il avoit toutes les manières, et n'étoit point du tout fait pour être jésuite. Il étoit éloquent et savoit assez, beaucoup d'esprit et d'agrément; le jugement n'y répondoit pas. Il prêchoit bien sans être des premiers prédicateurs. On traîna un jour le duc de la Ferté à son sermon, dont après on lui demanda son avis : « L'acteur, dit-il, m'a paru assez bon, mais la pièce assez mau-

1696 prêche avec un succès au-dessus de son âge et de sa qualité, par un zèle louable et qui prouve sa vocation, a obtenu de ses supérieurs la permission de s'en aller en Canada. Adieu, belle et divine Pauline : je n'en sais pas davantage. Je suis ravi de la meilleure santé de Madame votre mère ; mais nous n'osons nous flatter de la voir ici plus tôt qu'à la fin de l'automne, et c'est nous mettre le carême bien haut.

1448. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

A Grignan, le 29e février.

Vous n'êtes pas encore quitte de nous, Monsieur. Il est plus aisé de n'avoir aucun commerce avec nous, que de cesser celui que j'ai remis sur pied, quelque petit qu'il puisse être. Je trouve que l'honnêteté m'oblige à vous dire que nous sommes bien fâchées que dans le temps que nous sommes si malades (car je parle toujours au pluriel), vous ayez pris la liberté d'être malade aussi. Nous trouvons aussi que nous devons pour le moins à la rhubarbe, à qui nous croyons avoir tant d'obligations, la justice de ne la pas laisser condamner sans l'entendre : c'est ce que je fais dans le mémoire que j'envoie à M. Barbeyrac. Par modestie, je n'y mets pas votre

« vaise. » Le P. de la Ferté ne s'étoit pas toujours bien accordé avec les jésuites ; il ne fut pas, je crois, sans repentir de s'être laissé enrôler par eux. Sans ses vœux, il auroit été duc et pair à la mort de son frère, qui ne laissa point d'enfants. A la fin les jésuites et lui, lassés de lui et lui d'eux, le malmenèrent, puis le confinèrent à la Flèche, où il vécut peu et tristement, et y mourut encore assez peu âgé (*à soixante-treize ans, d'après les dates données plus haut*). » — Le P. de la Ferté avait en effet demandé la permission d'aller au Canada ; mais sur les instances de sa famille il demeura en France.

nom; mais par l'amitié que je conserve pour vous, Monsieur, et par celle que je me flatte que vous avez encore pour nous, je ne le ferme point, et tout librement je vous conjure de vouloir bien le lire, et le faire entendre à M. Barbeyrac; car je n'écris pas méthodiquement, et c'est vous seul qui pouvez l'expliquer. Ayez donc cette charité, Monsieur : vous ne chercherez pas bien loin pour trouver dans votre cœur toute la bonté qui nous est nécessaire pour vous faire excuser de pareilles libertés. Voici une troisième raison de vous écrire : il faut bien que je vous envoie une lettre que j'ai enfin escroquée à la philosophie de notre cher Corbinelli. Il m'a donné le nom de *scélérat* que j'avois oublié, et que vous méritiez si bien. Adieu donc, illustre *scélérat :* jamais une telle qualité n'a été si parfaitement estimée et de la mère et de la fille, qu'elle l'est en vous. C'est un goût que vous renouvelez dès que nous revoyons la plus petite de vos lettres, et la moindre période qui nous redonne ce style qui a trouvé si particulièrement le secret de nous plaire. 1696

1449. — DE COULANGES A MESDAMES DE SÉVIGNÉ ET DE GRIGNAN.

A Paris, le 14e mars.

L'*in-folio* m'a attiré un très-bon *in-quarto*[1]; je le reçus avant-hier matin, et tout à propos pour en faire part à mon charmant cardinal, qui se rendit à mon lever au moment que j'y pensois le moins : il fut ravi de votre lettre; et que ne me dit-il point d'obligeant pour vous et pour tout ce qui porte le nom de Grignan? Comptez tous

LETTRE 1449. — 1. Voyez ci-dessus, p. 357, le commencement de la lettre du 17 février précédent.

1696 que si jamais vous revenez dans ce pays-ci, comme je le veux espérer, nous vous ferons voir Saint-Martin dans toute son étendue, et avec toutes ses beautés vraiment sans pareilles. Mais que pensez-vous, Mesdames, qui amenoit si matin cet aimable cardinal chez moi? hélas! c'étoit pour me proposer de le suivre, et d'aller me mortifier avec lui dans ce charmant séjour; mais en vue de faire mon jubilé, qui n'aura sa perfection que samedi matin, il m'a fallu résister courageusement à cette proposition : en sorte que me voici dans le jeûne, la cendre et le cilice, jusques à samedi après dîner, qu'une petite chaise me viendra enlever pour me mener rapidement à Pontoise, où j'espère passer quelque temps, et vous y desirer sans fin et sans cesse. Cependant, au milieu de ma cendre et de mon cilice, il faut que je trouve le moyen de jeûner aujourd'hui très-austèrement, en soupant ce soir chez Penautier [2], où je ne puis ni ne veux manquer, d'autant plus que M. et Mme de Marsan sont de ce souper, et que je serai ravi de boire et de renouveler connoissance avec eux. La duchesse du Lude, et tous les Lamoignons en sont encore : ainsi quel moyen que je m'en puisse dispenser? je m'en rapporte à vous-même, ma très-aimable gouvernante.

Au reste, notre hôtel de Chaulnes brille en carême comme il a brillé tous les jours gras : on y vit assurément à la grande. Le bon duc va toujours pesamment son chemin; mais il faut espérer que Vichy, s'il fait tant que d'y aller, dégagera sa valise, qui est assurément trop pleine, aussi bien que la mienne; mais comme je suis plus jeune que lui, et que je fais plus d'exercice, j'en suis moins embarrassé. Comme il y aura longtemps que nous ne nous serons vus, quand vous arriverez ici, Mesdames,

2. Voyez tome IV, p. 497, note 5.

je crains beaucoup que vous ne me trouviez d'une grosseur énorme; mais qu'y faire? vous ne m'en trouverez pas plus de contrebande, ni moins porté à vous honorer et à vous aimer toute ma vie. Je vis avant-hier ma commère la Troche, qui quête toutes les paperasses du monde pour vous les envoyer[3], et nous pensâmes nous quereller sur ce que je lui dis qu'il ne falloit point vous en envoyer, qu'il en falloit laisser le soin à l'abbé Bigorre, le plus exact et le plus régulier de tous les correspondants, et que c'étoit vous faire payer des ports qu'il étoit bon de vous épargner : ai-je raison? ne l'ai-je pas? Pour moi, je crois qu'il y a longtemps que la nouvelle des armées visionnaires de Bretagne est parvenue jusqu'à vous, et que vous vous moquez de la solidité avec laquelle M. de Lavardin a rendu compte de cette vision à la cour[4] : ainsi je n'ai point voulu vous en envoyer

1696

3. Voyez plus loin, p. 438-444, la longue gazette que Mme de la Troche écrit à Mme de Grignan.

4. Voici la lettre écrite par Lavardin, toujours lieutenant général en Bretagne, à l'abbé de la Fayette, au sujet de ces armées visionnaires. Le nom de Lavardin revient assez souvent dans la correspondance, pour qu'une lettre signée de lui nous paraisse ici bien à sa place.

Vannes, le 3 mars 1696.

Il vous paroîtra bizarre qu'un homme aussi peu superstitieux que moi vous mande un prodige, mais il est très-vrai, et assez singulier pour vous le mander. Il y a aujourd'hui huit jours, fête de saint Matthieu, que l'on vit dans une lande spacieuse, à cinq lieues d'ici, très-distinctement, trois armées d'infanterie en bataille, deux en présence bien rangées. Il y en avoit une troisième séparée, qui sembloit faire un corps de réserve. Elle ne combattit point, et demeura comme spectatrice; puis elle disparut après le combat. Les deux autres se mêlèrent et combattirent depuis trois heures après midi jusqu'à la nuit. Celle qui étoit du côté du nord avoit un drapeau rouge, et celle du côté du midi un drapeau blanc. Un général de taille gigantesque et de grande apparence, à la tête de chacune, les faisoit agir, et des généraux ou majors alloient de côté et d'autre. Après le combat,

1696 la relation, non plus que mille chansons qui courent, toutes plus méchantes et plus plaisantes les unes que les autres; comme je n'y ai aucune part, je ne me charge point de cette marchandise, et principalement dans ce saint temps de carême.

Mais Mme du Puy-du-Fou est morte[5]; ne faut-il pas faire un compliment en forme à M. de Grignan? Je vous supplie de m'en acquitter envers lui, et de lui dire combien j'entre vivement dans tous les biens et les maux qui lui arrivent. Je vis avant-hier la duchesse douairière de Lesdiguières à l'hôtel de Chaulnes, plus brillante que jamais; je lui demandai si la porte de son hôtel ne me seroit jamais ouverte; et au ton qu'elle prit, vous eussiez dit que c'étoit ma faute si je ne la voyois pas souvent, et que je n'avois qu'à me présenter à cette porte pour qu'elle tombât devant moi, et cependant la solitude est plus grande que jamais. Pour sa belle-fille[6], c'est un des plus vilains nez que je connoisse; j'aime mille fois mieux Mme la duchesse d'Albret, qui a le port et la taille d'une divinité. La duchesse de Richelieu a été si considérablement mal tous ces jours passés d'un gros rhume avec la fièvre et une toux épouvantable, qu'elle en est accouchée à sept mois d'un garçon[7], qui est tout plein de vie ce-

l'armée du nord retourna, quoique dérangée, vers un lieu nommé Lommé. Deux cents personnes l'ont vue. J'en ai des relations assez confirmées. Vous savez que nos histoires en rapportent de semblables. Cela est arrivé dans une paroisse appelée Ruvengal. J'envoie à Monsieur de Rennes la lettre du curé de ce lieu-là. (*Mercure* de mars 1696, p. 224-226.)

5. Mme du Puy-du-Fou étoit morte le 7 mars précédent, et non en 1693 : c'est une date à corriger, tome II, p. 53, note 6.

6. Mlle de Duras, mariée le 17 janvier précédent.

7. Le futur vainqueur de Mahon, le célèbre maréchal de Richelieu. — A la fin de mai, l'Académie française alla complimenter sur cette naissance l'héritier de son illustre fondateur. On lit dans le *Mercure* de juin 1696 (p. 301 et suivantes) : « Les derniers jours du mois

pendant, et qui réjouit autant le duc son père qu'il afflige le marquis de Richelieu[8]; mais vivra-t-il? cela est bien douteux. Nous n'avons aucunes bonnes nouvelles d'Angleterre; nous courons risque de revoir bientôt le roi Jacques[9]. On prétend que le prince d'Orange a toujours été fort bien instruit, et qu'il n'a pas fait semblant de l'être, pour nous faire donner dans le piége. Sa flotte étoit hier si près de Calais, qu'on n'attendoit que le moment qu'elle viendroit brûler tous nos bâtiments et bombarder Calais. Ce moment fatal pour nous dépendoit de la marée; on dit que toutes nos frégates sont en sûreté sous le risban[10] de Dunkerque; nous en serons incessamment mieux informés. 1696

Adieu, Mesdames: vous n'en aurez pas davantage pour aujourd'hui; et c'est beaucoup, quoi que vous en puissiez dire; car mes lettres ne sont pas aussi merveilleuses que vous voulez me le faire accroire. Je vous attends tou-

passé, l'Académie françoise complimenta M. le duc de Richelieu sur la naissance du duc de Fronsac son fils. M. Charpentier, doyen et chancelier de la compagnie, et M. l'abbé Têtu, furent chargés de ce compliment, et de présenter en même temps à ce duc un exemplaire du *Dictionnaire de l'Académie françoise*, ce qui fut reçu avec beaucoup de ressentiment. »

8. Neveu du duc : voyez tome VII, p. 199, note 12.

9. Jacques II était parti de Saint-Germain, le 28 février précédent, dans l'espoir qu'un mouvement allait s'opérer en sa faveur. On avait réuni quatre à cinq cents bâtiments de transport. Des troupes furent dirigées sur Calais et sur Dunkerque, mais elles ne devaient s'embarquer que si l'on apprenait qu'il y eût un soulèvement. Cette tentative n'eut aucune suite; le prince d'Orange, qui était sur ses gardes, fit arrêter plusieurs seigneurs, et le roi Jacques revint à Paris. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 28 février, 7 et 10 mars 1696, et le *Mercure* de février, p. 324 et suivantes.

10. « *Risban* (en allemand *Rissbank*), terme de fortification, pour signifier un terre-plein pour mettre des batteries à la défense d'un port. Le *risban* de Dunkerque, bâti par Louis XIV, au milieu des jetées, fut démoli à la paix de 1712. » (*Dictionnaire de Trévoux.*)

1696 jours ici très-impatiemment, soyez-en bien persuadées. Fi! la tête de veau, la fraise et les pieds, est-il rien de plus indigeste? croyez, ma chère gouvernante, que ce n'est point du tout un attachement raisonnable que celui que vous avez pour un tel mets, et je vous conseille, pour votre propre santé, de vous en défaire au plus tôt. Je pardonne à Mme de Simiane de ne m'avoir point écrit le mardi gras: je comprends à quel point elle étoit embarrassée ce jour-là, pour briller au bal, et pour donner la loi à toutes les dames de Vauréas. Je suis fort flatté qu'elle veuille bien m'honorer de quelque nom plus tendre que celui de *Monsieur;* j'étois résolu de la supplier de m'appeler plutôt *Pierrot;* qu'elle me baptise donc de celui que son amitié pour moi lui inspirera, et qu'elle soit très-persuadée que je mérite quelque distinction auprès d'elle, par tout le respect et l'admiration que j'ai pour la sage Pauline. Sanzei[11] vous fait mille compliments et mille remerciements de l'honneur de votre souvenir, en quelque habit qu'il soit; il a si bien fait par ses journées[12], que la maison de M. de Saint-Amant est devenue la sienne, il y est depuis le matin jusqu'au soir. On ne peut assez vous étaler la ruine de la maison de Saint-Hérem[13]; ils ont quatre cent mille francs de dettes plus qu'ils n'en ont déclaré; on lapideroit volontiers Mme de Saint-Hérem à mesure qu'on découvre des articles de dépense dont on n'a jamais entendu parler. Les jeunes gens[14] vont renoncer à toutes choses, et s'en tenir purement à la survivance du gouvernement de Fontainebleau et à leur brevet de

11. Sanzei venoit d'être fait colonel. (*Journal* de Dangeau, au 7 novembre 1695.)

12. Voyez tome IX, p. 569, note 15.

13. L'édition de 1751 n'a ici et deux lignes plus bas que les initiales S. H...; plus loin F*** pour *Fontainebleau* et deux fois D... pour *Douilly*.

14. Voyez ci-dessus, p. 281, la note 2 de la lettre du 20 juin 1695.

retenue. M. de Saint-Amant a bien mieux marié sa fille que M. Douilly; mais voyez le *Mercure galant* du mois de février, et vous verrez que c'est une maison que la maison de Douilly[15]. Votre amie vous dit des merveilles en attendant vendredi[16]. La maréchale de Créquy partit hier en poste pour aller au secours de Blanchefort[17], son fils bien-aimé, qui est malade à Tournai. 1696

1450. — DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 19e mars.

Voila le chapitre des mariages fini; c'est maintenant celui des morts qui commence. Mme de Guise partit de ce monde samedi[1] sur le midi; elle étoit tombée malade le mardi seulement, d'une grosse fièvre, avec une fluxion sur la poitrine; on ne peut guère être emportée plus rapidement; elle est morte à Versailles, avec beaucoup de connoissance et de résignation; le Roi la vit deux heures avant qu'elle mourût; après un entretien assez long, il sortit d'auprès d'elle pénétré de douleur et tout en larmes; et le lendemain, c'est-à-dire hier, il partit pour Marly, où il sera jusques à samedi au soir. La pauvre ma-

15. En effet, s'il en fallait croire une note insérée dans le *Mercure galant*, du mois de février 1696, p. 171, M. Douilly, fermier général, se serait rattaché à une famille de Normandie dont les titres remontaient jusqu'en 1463; mais on sait que ces sortes de généalogies étaient envoyées aux rédacteurs par les familles. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez ci-dessus, p. 359 et 360.

16. Le vendredi 16 mars. La lettre de Coulanges est du mercredi 14.

17. Voyez tome VIII, p. 46, note 3, et ci-après, p. 381, la dernière lettre de Mme de Sévigné.

Lettre 1450. — 1. Le 17 mars. Voyez le *Journal* de Dangeau à cette date, et le *Mercure* de mars, p. 253. — Sur Mme de Guise, Élisabeth d'Orléans, fille de Gaston, voyez tome II, p. 122, note 6.

1696 réchale de Créquy aura trouvé un courrier sur son chemin, qui l'aura empêchée d'aller à Tournai. Le pauvre Blanchefort y est mort à vingt-sept ans[2], avec un courage nompareil; c'est une grande perte pour sa maison, mais particulièrement pour sa mère, qui mourra de douleur, si tant est qu'on en meure; et Mme du Plessis Bellière[3] mourra de la mort de sa fille.

Mais qui mourut hier bien subitement? ce fut M. de Saint-Géran[4]; il s'étoit confessé mercredi, dans l'intention d'achever hier son jubilé; il jeûna vendredi et samedi à cet effet; et hier matin, sans mal ni douleur, il s'en alla à Saint-Paul, sa paroisse; comme il étoit dans le confessionnal, il tomba tout d'un coup; on courut à lui, on lui fit tous les remèdes qu'on lui put faire dans l'église; mais la connoissance ne lui étant point revenue, il fut porté chez un apothicaire vis-à-vis la grande porte de Saint-Paul, et il mourut en y arrivant. Aussitôt que j'en fus averti, j'allai chez lui, où je le trouvai mort; il sera enterré ce soir à Saint-Paul, et demain je compte

2. Le 16 mars. Voyez le *Mercure* de ce mois, p. 268.

3. Elle mourut le 25 mars 1705, âgée de près de cent ans : voyez tome III, p. 44, note 7. « C'étoit, dit Saint-Simon (*Journal* de Dangeau, tome X, p. 287), une des femmes de France qui, avec de l'esprit et de l'agrément, avoit le plus de tête, le courage le plus mâle, le secret le plus profond, la fidélité la plus complète et l'amitié la plus persévérante. C'étoit le cœur et l'âme de M. Foucquet, à qui le chevalier de Créquy s'étoit attaché et dont Foucquet fit le mariage avec la fille de cette femme, lequel devint depuis maréchal de France. Mme du Plessis souffrit la prison la plus rigoureuse, les menaces les plus effrayantes, et enfin l'exil le plus fâcheux, à l'occasion de la chute de M. Foucquet, et acquit une estime, même de leurs communs persécuteurs, qui se tourna en considération, sans avoir cessé d'être jusqu'à la fin de leur vie la plus ardente et la plus persévérante amie de M. Foucquet, à travers les rochers de Pignerol, et cela publiquement, et de leurs communs amis. » — Sa fille, la maréchale de Créquy, mourut, d'après Moréri, le 5 avril 1713.

4. Voyez tome II, p. 71, note 12, et tome III, p. 408 et note 3.

m'en aller à Versailles, pour me rendre à mon devoir auprès de Mme de Saint-Géran, qui apparemment se consolera de sa perte, et qui ne souffrira peut-être pas de même de se voir privée pour quelque temps de jouer jour et nuit au lansquenet, comme elle s'y est adonnée depuis quelques années. Notre amie a toujours vécu au jour le jour, sans jamais songer à l'avenir; Dieu veuille qu'elle s'en trouve bien jusques au bout! je ne crois pas que Mlle de Saint-Géran, sa fille, soit jamais une grande héritière[5]. 1696

Je ne sais comme vont les affaires d'Angleterre; il n'y a que la comtesse de Fiesque qui en ait bonne opinion, assurant toujours qu'elles iront bien. J'ai fait trois repas chez les Marsans, dont je me trouve à merveilles; je m'en vais bien mettre leur maison dans ma hotte[6]. M. de Marsan fait toujours souvenir sa femme qu'elle n'est plus Mme de Seignelai, et que n'étant que Mme de Marsan[7], il faut bien qu'elle s'accommode de tous ses amis, de quelque taille et de quelque rang qu'ils soient, et qu'elle vive avec les vivants. Je dois aller samedi à Saint-Martin; et en attendant, j'irai demain à Versailles, pour consoler mon amie, et pour vivre avec Mmes de Villeroi et Mlle de Bouillon, que j'y trouverai. Mme de Guise a ordonné qu'on l'enterrât sans cérémonie, et a préféré la sépulture des carmélites du grand couvent[8] à tout le faste de celle de Saint-Denis avec les rois, ses aïeux : elle n'avoit que quarante-neuf ans. Le P. de la Ferté prêchera en-

5. Saint-Géran ne laissa qu'une fille, qui se fit religieuse.

6. Voyez la fin de la lettre suivante, p. 382.

7. Ironie: M. de Marsan était prince de la maison de Lorraine, le plus jeune frère du comte d'Armagnac. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. Elle y fut conduite sans cérémonie le 19 mars 1696. Le Roi avait déjà nommé les dames qui devaient garder son corps, comme on avait fait pour Mademoiselle de Montpensier, en 1693, mais on suivit ses pieuses intentions. Voyez les détails que donne à ce sujet le *Journal* de Dangeau, au 18 mars 1696.

1696 core mercredi; et puis vendredi, sans dire mot, il partira pour le Canada[9]; s'il ne partoit à petit bruit, cela causeroit une sédition, tant il a la voix et l'approbation du peuple; l'église des Jésuites étoit trop petite pour le monde infini qui se trouvoit à ses sermons.

Je viens de dîner à l'hôtel de Chaulnes, où étoit le marquis de Grignan; il vous pourra dire que je n'y ai pas été d'une trop méchante humeur. C'est le maréchal de Villeroi qui annonça hier à Mme de Saint-Géran la mort de son mari, et c'est le duc qui s'est chargé du soin de le faire enterrer ce soir; il sera apparemment créancier privilégié sur la succession, car je ne doute point qu'il n'avance les frais nécessaires pour cette cérémonie. Je ne sais plus rien, Madame; ainsi je finis, et vous dis adieu jusques à mon retour de Saint-Martin, qui sera quand il plaira à Dieu. Mme de Coulanges n'a plus de colique : elle dit seulement qu'elle a quelquefois encore de la *colicaille*, qui ne l'empêche ni de boire, ni de manger, ni de s'accommoder des jeunes gens; elle a beaucoup de goût pour le chevalier de Bouillon et pour le comte d'Albret, et elle a été ravie de retrouver M. de Marsan, avec qui elle est en commerce de tabac. L'hiver est arrivé depuis deux jours; il a gelé et neigé de telle sorte, qu'il ne faut plus compter sur les abricots; je crains bien aussi que les pêches n'en souffrent. Mme de Frontenac a de la fièvre et un furieux rhume; cela fait peur par la mode qui court. Notre pauvre l'Enclos a aussi une petite fièvre lente, avec un petit redoublement les soirs, et un mal de gorge qui inquiète ses amis; enfin je crains bien que toutes ces morts n'aient de la suite.

9. Voyez ci-dessus, p. 369 et 370, la note 14 de la lettre du 27 février précédent.

1451. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A COULANGES[1]. 1696

A Grignan, le 29e mars.

Toutes choses cessantes, je pleure et je jette les hauts cris de la mort de Blanchefort[2], cet aimable garçon, tout parfait, qu'on donnoit pour exemple à tous nos jeunes gens. Une réputation toute faite, une valeur reconnue et digne de son nom, une humeur admirable pour lui (car la mauvaise humeur tourmente), bonne pour ses amis, bonne pour sa famille; sensible à la tendresse de Madame sa mère, de Madame sa grand'mère[3], les aimant, les honorant, connoissant leur mérite, prenant plaisir à leur faire sentir sa reconnoissance, et à les payer par là de l'excès de leur amitié; un bon sens avec une jolie figure; point enivré de sa jeunesse, comme le sont tous les jeunes gens, qui semblent avoir le diable au corps; et cet aimable garçon disparoît en un moment, comme une fleur que le vent emporte, sans guerre, sans occasion, sans mauvais air! Mon cher cousin, où peut-on trouver des paroles pour dire ce que l'on pense de la douleur de ces deux mères, et pour leur faire entendre ce que nous pensons ici? Nous ne songeons pas à leur écrire; mais si dans quelque occasion vous trouvez le moment de nommer ma fille et moi, et MM. de Grignan, voilà nos sentiments sur cette perte irréparable.

Lettre 1451. — 1. Cette lettre, la dernière qui nous reste de Mme de Sévigné, a été publiée pour la première fois en 1768, dans l'*Année littéraire* de Fréron, tome IV, p. 272-274, où elle est précédée d'une note, qui commence ainsi : « Toutes les lettres de Mme de Sévigné, de Mme de Grignan sa fille, et de quelques autres personnes illustres du dernier règne, n'ont point vu le jour. On en conserve encore dans quelques portefeuilles. »

2. Voyez ci-dessus, p. 176, note 4.

3. La maréchale de Créquy et Mme du Plessis Bellière.

1696 Mme de Vins a tout perdu, je l'avoue[4]; mais quand le cœur a choisi entre deux fils, on n'en voit plus qu'un. Je ne saurois parler d'autre chose. Je fais la révérence à la sainte et modeste sépulture de Mme de Guise, dont le renoncement à celle des rois ses aïeux mérite une couronne éternelle. Je trouve M. de Saint-Géran trop heureux, et vous aussi d'avoir à consoler Madame sa femme : dites-lui pour nous tout ce que vous trouverez à propos. Et pour Mme de Miramion, cette mère de l'Église, ce sera une perte publique[5]. Adieu, mon cher cousin : je ne saurois changer de ton. Vous avez fait votre jubilé. Le charmant voyage de Saint-Martin a suivi de près le sac et la cendre dont vous me parliez. Les délices dont M. et Mme de Marsan jouissent présentement, méritent bien que vous les voyiez quelquefois, et que vous les mettiez dans votre hotte; et moi, je mérite d'être dans celle où vous mettez ceux qui vous aiment; mais je crains que vous n'ayez point de hotte pour ces derniers.

1452. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SÉVIGNÉ.

A Paris, le 6e avril.

Je ferai voir votre lettre à la maréchale de Créquy,

4. Mme de Vins avoit perdu son fils unique. (*Note de l'édition de* 1768.)

5. « Mme de Miramion (*supérieure de la communauté des filles de Sainte-Geneviève, fondée par elle*) mourut à Paris (*le* 24 *mars*); c'est une grande perte pour les pauvres, à qui elle faisoit beaucoup de bien. Elle avoit travaillé à beaucoup de bons établissements de charité, qui presque tous avoient réussi. Le Roi l'aidoit beaucoup dans les bonnes œuvres qu'elle faisoit, et ne lui refusoit jamais rien. » (*Journal* de Dangeau, au 24 mars 1696.) Voyez tome VIII, p. 445, note 14.

Madame; le seul plaisir qui lui reste, c'est d'entendre louer son pauvre fils; elle me paroît plus affligée que le premier jour; je n'en passe guère sans la voir. Je l'ai cependant envoyée à M. de Coulanges, cette aimable et tendre lettre; il est à Saint-Martin; d'où il doit revenir mardi. Mme de Saint-Géran a reçu deux visites de Mme de Maintenon; vous jugez bien qu'il n'en falloit pas tant pour la consoler[1]. Mme de Mornay ne quitte point Mme de Maintenon; plus cette petite femme paroît insensible aux honneurs qu'elle reçoit, plus on est occupé d'elle. Je suis étonnée de ces deux sortes de conduites. Le mariage de ma nièce est absolument rompu avec M. de Poissy; elle part dans huit jours pour aller en Flandre. M. et Mme de Bagnols n'ont aucun tort; Mme de Maisons a fait aussi ce qu'elle a pu, et nous lui

1696

Lettre 1452. — 1. Il paraît en effet qu'elle se consola vite. Elle fut exilée au mois d'octobre suivant. « Le Roi, mécontent de la conduite de Mme de Saint-Géran, lui a envoyé ordre à Versailles, où elle étoit demeurée, de s'éloigner de la cour de plus de trente lieues. On ne lui laisse la liberté de demeurer à Paris que jusqu'à la fin de ce mois. On lui continuera sa pension, et même M. de Pontchartrain lui fait payer ce qui lui en étoit dû. On ne dit point encore le sujet de sa disgrâce, qui apparemment sera longue, car le Roi a déjà disposé de son appartement. » (*Journal* de Dangeau, au 25 octobre 1696, *à Fontainebleau.*) Sur la cause de cette disgrâce, qui dura moins de deux ans et demi (elle fut rappelée en mars 1699 : Dangeau, tome VII, p. 42, et Saint-Simon, tome II, p. 259 et 260), voyez Saint-Simon, tome I, p. 402 et 403. Saint-Simon, dans une addition au passage qui vient d'être cité, dit plus brièvement : « Mme de Saint-Géran, veuve du chevalier de l'ordre, avec une fille unique qui s'est depuis faite religieuse, avoit été dame du palais de la Reine, toujours toute de la cour et fort du grand monde et de la meilleure compagnie. Madame la Duchesse avoit fait des parties qui avoient déplu; elle et ses sœurs avoient été menacées; elle hasarda cependant, immédiatement devant Fontainebleau, un souper à sa petite maison du Désert dans le parc de Versailles. Mme de Saint-Géran en fut, et l'orage tomba sur elle. Elle choisit Rouen et le couvent de Bellefonds, où elle eut loisir de s'ennuyer. »

1696 en serons toujours très-sensiblement obligés : je suis ravie de la connoître; elle a un très-bon cœur et une véritable générosité. Il faut espérer que notre grande fille sera bien mariée[2]; mais ce ne peut plus être qu'au retour de la campagne; car rien ne nous convient plus dans la robe. Je m'en vais vite finir ce petit billet, car Mme de Montespan me vient prendre dès la pointe du jour, pour aller entendre le P. de la Ferté, qui prêche comme un Bourdaloue, et qui ressemble si fort au duc son frère, qu'on ne se peut empêcher de rire des discours qu'ils tiennent tous deux; Madame de Fontevrault vient aussi; voilà bien des sermons que j'entends avec cette bonne compagnie, qui part dans huit jours pour aller à Bourbon. Moins Mme de Grignan se rétablit où elle est, plus elle se devroit presser de changer d'air; séparément de l'intérêt que j'ai à donner ce conseil, c'est l'avis de tous les gens habiles. Quand reverrons-nous aussi Mme de Simiane? elle ne s'en soucie guère; elle a de quoi s'amuser, pendant que nous soupirons ici après elle. Je ferai vos compliments à la maréchale de Créquy, et ceux de M. et de Mme de Grignan, je vous en assure, ma très-aimable. Le Roi a donné deux mille louis au maréchal de Choiseul, pour l'aider à faire son équipage; je ne sais si le marquis de Grignan ira avec lui. Adieu, ma vraie amie, et vite adieu : on me presse de sortir.

2. Elle épousa en 1699 le comte de Tillières.

FIN DES LETTRES DE ET A MADAME DE SÉVIGNÉ.

1453. — DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE. 1696

A Paris, le 25e avril.

Bien loin de trouver mauvais, Madame, que vous ne m'ayez point écrit de votre main, je suis fort surpris que seulement vous ayez songé à moi dans une occasion aussi cruelle et aussi funeste que celle où nous nous trouvons[1]. Je n'ai point douté de votre sensibilité sur la perte que nous avons faite, et j'ai bien compris ce qu'il en coûteroit à votre bon naturel. Mon Dieu! Madame, quel coup pour tous tant que nous sommes! quant à moi, je me perds dans la pensée que je ne verrai plus cette pauvre cousine, à qui j'ai été si tendrement attaché depuis que je suis au monde, et qui m'avoit rendu cet attachement par une si tendre et si constante amitié. Si vous voyiez, Madame, tout ce qui se passe ici, vous connoîtriez encore plus le mérite de Madame votre grand'mère; car jamais il n'y en eut de plus reconnu que le sien, et le public lui rend, avec des regrets infinis, tout l'honneur qui lui est dû. Mme de Coulanges est dans une désolation qu'on ne peut vous exprimer, et si grande, que je crains qu'elle n'en tombe bien malade. Depuis le jour qu'on nous annonça la cruelle maladie, qui à la fin nous l'a enlevée, nous avons perdu toute sorte de repos. Mme la duchesse de Chaulnes s'en meurt; la pauvre Mme de la Troche.... Enfin nous nous rassemblons pour pleurer, et pour regretter ce que nous avons perdu. et parmi nos douleurs, l'inquiétude où nous sommes

Lettre 1453. — 1. Mme de Sévigné était morte de la petite vérole le mardi saint 17 avril précédent. Le *Journal* de Dangeau dit au 26 avril : « J'appris la mort de Mme de Sévigné, qui étoit à Grignan avec Madame sa fille, et sa fille elle-même est fort malade, et on lui cache la mort de sa mère. » — Voyez la *Notice*, p. 300 et suivantes.

1696 encore pour la santé de Madame votre mère, n'est pas une des moindres. Ne m'écrivez point, mais ordonnez seulement au moindre de vos gens de nous mander de vos nouvelles : je vous supplie de croire que la santé de Madame votre mère et la vôtre me sont très-précieuses, et par plus d'une raison; car je crois devoir encore à la mémoire de Mme de Sévigné d'être plus attaché qu'auparavant à vous et à Mme de Grignan, par bien connoître les sentiments qu'elle avoit pour elle et pour vous. Je n'écrirai de longtemps à Madame votre mère, de peur d'augmenter sa douleur par mes lettres; mais ne m'oubliez pas dans les occasions, nommez mon nom, et assurez que de tous vos serviteurs, parents et amis, personne assurément n'est plus sensiblement affligé que je le suis, et ne prend plus de part que je fais à tout ce qui vous regarde. Je ne ferai pas sitôt voir votre lettre à Mme de Coulanges; mais je ne manquerai pas de lui dire que vous ne l'oubliez pas : j'ose vous assurer que c'est une justice que vous lui devez par tous les sentiments qu'elle a pour vous. Trouvez bon que je fasse ici de très-tristes compliments à M. de Simiane, à M. le chevalier de Grignan, et à M. de la Garde. Quelle scène, bon Dieu! dans ce *royal* château, et que je suis en peine encore de la pauvre Mlle de Martillac, qui s'est si bien acquittée de tous les devoirs de la bonne et tendre amitié!

1454. — DE MADAME DE GRIGNAN AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU.

Le 28e avril 1696[1].

Votre politesse ne doit point craindre, Monsieur, de

Lettre 1454. — 1. Cette lettre est datée du 18 avril dans l'édi-

renouveler ma douleur, en me parlant de la douloureuse perte que j'ai faite. C'est un objet que mon esprit ne perd pas de vue, et qu'il trouve si vivement gravé dans mon cœur, que rien ne peut ni l'augmenter, ni le diminuer. Je suis très-persuadée, Monsieur, que vous ne sauriez avoir appris le malheur épouvantable qui m'est arrivé, sans répandre des larmes : la bonté de votre cœur m'en répond. Vous perdez une amie d'un mérite et d'une fidélité incomparable : rien n'est plus digne de vos regrets; et moi, Monsieur, que ne perdé-je[2] point ! quelles perfections ne réunissoit-elle point, pour être à mon égard, par différents caractères, plus chère et plus précieuse ! Une perte si complète et si irréparable ne porte pas à chercher de consolation ailleurs que dans l'amertume des larmes et des gémissements. Je n'ai point la force de lever les yeux assez haut pour trouver le lieu d'où doit venir le secours; je ne puis encore tourner mes regards qu'autour de moi, et je n'y vois plus cette personne qui m'a comblée de biens, qui n'a eu d'attention qu'à me donner tous les jours de nouvelles marques de son tendre attachement, avec l'agrément de la société. Il est bien vrai, Monsieur, il faut une force plus qu'humaine pour soutenir une si cruelle séparation et tant de privation. J'étois bien loin d'y être préparée : la parfaite 1696

tion de 1773, où elle a paru d'abord. C'est évidemment une erreur, on aura pris le 2 pour un 1. Voyez ci-dessus, p. 241, note 1, et p. 172, note 9, fin. — Afin qu'il ne reste aucun doute sur le jour où Mme de Sévigné fut enlevée à sa famille et à ses amis, on a consulté les registres de l'église collégiale de Saint-Sauveur à Grignan, sur lesquels on lit ce qui suit : « Le dix-huit avril mil six cent nonante-six, a été ensevelie dans le tombeau de la maison de Grignan, dame Marie de Rabutin Chantal, marquise de Sévigné, décédée le jour précédent, munie de tous ses sacrements, âgée d'environ septante ans. *Signé* de Lubac, curé, Jacomin et Coulon. » (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Tel est le texte de la première édition (1773).

1696 santé dont je la voyois jouir, un an de maladie qui m'a mise cent fois en péril, m'avoient ôté l'idée que l'ordre de la nature pût avoir lieu à mon égard. Je me flattois, je me flattois de ne jamais souffrir un si grand mal; je le souffre, et le sens dans toute sa rigueur. Je mérite votre pitié, Monsieur, et quelque part dans l'honneur de votre amitié, si on la mérite par une sincère estime et beaucoup de vénération pour votre vertu. Je n'ai point changé de sentiment pour vous depuis que je vous connois, et je crois vous avoir dit plus d'une fois qu'on ne peut vous honorer plus que je fais.

La comtesse de Grignan.

1455. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Paris, ce 2e mai.

Je vous suis sensiblement obligée, Madame, de songer encore à moi; je connoissois toutes vos perfections; mais la tendresse de votre cœur, et l'amitié que vous avez su avoir pour une personne aussi digne d'être aimée que celle que vous regrettez, c'est ce qui me paroît fort au-dessus de tout ce qu'on en peut dire. Ah! Madame, que vous avez raison de me croire infiniment touchée! Je ne pense à autre chose, je ne parle d'autre chose; j'ignore tous les détails de cette funeste maladie; je les cherche avec un empressement qui fait voir que je ne songe point à me ménager. Je passai hier toute la journée avec le prieur de Sainte-Catherine[1] : vous jugez bien sur quoi

Lettre 1455. — 1. Le confesseur de Mme de Sévigné. Voyez la lettre du 26 novembre 1693, ci-dessus, p. 127.

roula notre conversation. Je lui fis voir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; elle lui fit un vrai plaisir; car ces sortes de gens-là sont si persuadés que cette vie-ci ne doit servir qu'à s'assurer l'autre, que les dispositions dans lesquelles on quitte le monde sont les seules dignes d'attention pour eux; mais on songe à ce que l'on perd, et on se pleure. Pour moi, il ne me reste plus d'amie; mon tour viendra bientôt, cela est raisonnable; ce qui ne l'est guère, c'est d'entretenir une personne de votre âge de si tristes et si noires pensées : votre raison fait oublier votre jeunesse, Madame; et cela, joint à l'inclination naturelle que j'ai pour vous, m'autorise, ce me semble, à vous parler comme je fais. 1696

1456. — DU COMTE DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE.

Le 7 mai, à Grignan, 1696.

Vous comprenez si bien, Monsieur, tout ce que l'on peut sentir dans la perte que nous venons de faire, et vous y entrez si sincèrement et pour vous et pour moi, que je me trouve obligé de joindre aux très-humbles remerciements que je dois à vos bontés, un compliment particulier sur votre douleur. En vérité, Monsieur, toutes les personnes qui étoient attachées à Mme de Sévigné par les liens du sang et de l'amitié sont bien à plaindre, et surtout celles qui ont pu connoître dans les dernières journées de sa vie toute l'étendue de son mérite et de sa solide vertu. J'aurai l'honneur quelque jour de vous conter des détails sur cela, qui attireront votre admiration.

Faites-moi la grâce d'être toujours bien persuadé,

1696 Monsieur, de mon parfait attachement pour vous, et du véritable respect avec lequel je suis votre très-humble et très-obéissant serviteur[1],

GRIGNAN.

1457. — DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Choisy, le 15e mai.

JE vous suis d'autant plus obligé de la lettre honnête, et de votre propre main, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que je comprends à merveilles par moi-même la peine que vous pouvez avoir à traiter toujours un sujet qui vous tient si fort au cœur, et qui rappelle toutes vos tristes idées; cependant, Madame, c'est un sujet, ou je me trompe beaucoup, que nous traiterons longtemps. On oublie souvent la perte de ses parents; mais quand une fois nos parents sont nos intimes amis, c'est une plaie qui ne se ferme pas sitôt. Avouez, Madame, que ce n'est point une grand'mère que vous pleurez; pour moi, je ne pleure point une cousine germaine; mais nous pleurons assurément la plus aimable amie qui fut jamais, et la plus digne d'être aimée. La mémoire m'en sera toujours très-précieuse, et rien ne me la fera oublier, quelque lieu que j'habite, ni quelques plaisirs qui s'offrent à moi. Le délicieux séjour de Choisy, joint à la bonne compagnie qui s'y trouve ordinairement, ne m'a point encore dissipé au point que je ne donne beaucoup de moments au triste souvenir de notre illustre amie; cette perte me paroîtra longtemps un songe par ne pouvoir la comprendre; cependant c'est une vérité dont il

LETTRE 1456 (revue sur l'autographe). — 1. Au bas de la page est écrit, de la main du comte de Grignan : *Mr de Pomponne.*

faut profiter pour le salut, et dont je dois être plus frappé qu'un autre dans l'âge où je suis. Rien n'est enfin plus infaillible que de mourir tôt ou tard; et Mme de Nicolaï[1], fille unique du lieutenant civil, vient de nous en donner un exemple à vingt-cinq ans, comme avoit fait peu de jours auparavant le comte Ferdinand de Furstemberg[2]. Le bruit court que Mme de Coulanges viendra dîner ici aujourd'hui avec la maréchale de Villeroi; je ne manquerai pas de faire voir votre lettre à Mme de Coulanges, afin de ne rien ôter aux expressions qui servent à lui faire connoître vos sentiments pour elle; je puis bien vous assurer que vous n'obligez point une ingrate; car je ne connois personne qui vous estime davantage, ni qui soit plus touchée de toutes vos perfections. C'est une grande grâce de Dieu que la santé de Madame votre mère se rétablisse un peu au milieu d'une aussi rude affliction; et je trouve qu'elle fait fort bien de songer à quitter Grignan pour aller respirer un air moins sec et plus humain[3] : il eût été à souhaiter pour nous qu'elle se fût déterminée pour ces côtés-ci; mais je comprends très-bien ses raisons; et quoique je desire passionnément son retour, je l'appréhende néanmoins : je crois que cela s'entend, sans l'expliquer davantage. Je n'aurai de longtemps l'honneur de lui écrire; je lui ai rendu les devoirs dont l'usage ne permet point qu'on se dispense; 1696

Lettre 1457. — 1. Morte le 11 mai. Voyez tome IX, p. 175, note 20.

2. Ferdinand-Maximilien-Caëtan-Joseph-Égon, neveu du cardinal de Furstemberg, né le 24 octobre 1661, chanoine de Cologne et de Strasbourg, puis brigadier dans les armées du roi de France, mourut à l'âge de trente-cinq ans, le 5 mai 1696, après deux années de maladie.

3. Il paraît que Mme de Grignan alla passer quelque temps au château de la Garde. Voyez ci-après, au bas de la p. 400, la date de la lettre du 15 juillet suivant.

1696 mais ce sera à vous, divine Pauline, que je prendrai quelquefois la liberté d'en demander des nouvelles.

---

*1458. — DU COMTE D'ESTRÉES[1] AU COMTE DE PONTCHARTRAIN[2].

A Toulon, le 15 mai 1696.

MONSEIGNEUR,

Les affaires qu'il y a ici pour le service du Roi n'étant pas fort pressées, je n'ai point fait autant de diligence pour m'y rendre que j'aurois fait dans un autre temps; j'ai passé à Grignan, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, où j'ai encore trouvé tout le monde dans l'affliction de la mort de Mme de Sévigné. Mme de Grignan en paroît extrêmement touchée; mais quoiqu'elle soit très-abattue par la douleur et par une aussi longue maladie que la sienne, je ne l'ai pas cependant trouvée aussi changée qu'on me l'avoit dit avant que d'arriver, et je suis persuadé qu'elle se remettroit dans un air moins subtil que celui où elle est, qui à mon avis est très-contraire à son mal[3].

J'ai reçu mille honnêtetés de M. de Grignan, et je vous assure, Monseigneur, que nous nous entendrons bien ensemble, et que le Roi sera bien servi s'il se présente quelque occasion pendant la campagne. De ma part, j'aurai toute l'attention possible à exécuter les ordres qu'il pourra m'envoyer et à faire les choses qui

LETTRE 1458 (revue sur l'autographe inédit). — 1. Victor-Marie comte d'Estrées, vice-amiral de France, chargé alors du commandement sur les côtes de Provence, sous les ordres du comte de Grignan. Il fut créé maréchal de France en 1703.

2. Ministre de la marine.

3. Voyez ci-dessus, p. 384 et 391, et ci-après, p. 395.

lui seront agréables. J'ai établi ici mon principal séjour comme le poste le plus important à cause de la marine, et je n'irai dans les autres endroits de la côte que lorsque le service le demandera : à l'égard de Marseille, j'irai quand M. de Grignan y sera ou lorsqu'il le jugera à propos[4]....

1696

1459. — DU COMTE DE GRIGNAN AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU[1].

A Grignan, le 28 mai[2] 1696.

Vous comprenez mieux que personne, Monsieur, la grandeur de la perte que nous venons de faire, et ma juste douleur. Le mérite distingué de Mme de Sévigné vous étoit parfaitement connu. Ce[3] n'est pas seulement une belle-mère que je perds : c'est une amie tendre et solide, une société délicieuse; mais ce qui est encore

4. Le reste de la lettre ne parle que d'affaires de service.

Lettre 1459 (revue sur l'autographe). — 1. Au bas de la première page de l'original est écrit, de la main du comte de Grignan : « A Monsieur le président de Moulceau. » La lettre a été en effet imprimée pour la première fois dans l'édition de 1773, tout à la fin de la correspondance de Mme de Sévigné avec ce président : nous ne savons pourquoi, dans l'édition de Grouvelle et dans celle de 1818, on l'a mise à l'adresse de Coulanges.

2. Au lieu de « 28 mai, » date de l'autographe, les éditions antérieures à la nôtre donnent « 23 mai. »

3. L'éditeur de 1773 a modifié considérablement diverses parties de la lettre. Cette phrase, par exemple, a été ainsi imprimée : « Ce n'est pas seulement une belle-mère que je regrette, ce nom n'a pas accoutumé d'imposer toujours; c'est une amie aimable et solide, etc. » Un peu plus loin le texte a été altéré non moins librement : « C'est une femme forte dont il est question, qui a envisagé la mort, dont elle n'a point douté dès les premiers jours de sa maladie, avec une fermeté et une soumission étonnante. Cette personne si tendre, etc. »

1696 plus digne de notre admiration que de nos regrets, c'est une femme forte. Elle a envisagé, dès les premiers jours de sa maladie, la mort, avec une fermeté et une soumission étonnantes.

Cette femme si tendre et si foible pour tout ce qu'elle aimoit, n'a trouvé que du courage et de la religion, quand elle a cru ne devoir songer qu'à elle. Nous avons dû remarquer par l'usage qu'elle a su faire des bonnes provisions qu'elle avoit amassées, de quelle utilité et de quelle importance il est de se remplir l'esprit de bonnes choses, et de ces saintes lectures pour lesquelles Mme de Sévigné avoit une avidité surprenante.

Je vous rends compte de tous ces détails[4], Monsieur, parce qu'ils conviennent à vos sentiments et à l'amitié que vous aviez pour celle que nous pleurons. Je vous avoue que j'en ai l'esprit si rempli, que c'est un soulagement pour moi de trouver un homme aussi propre que vous à les écouter et à les aimer. J'espère, Monsieur, que le souvenir d'une amie qui vous estimoit infiniment contribuera à me conserver l'amitié[5] dont vous m'honorez depuis longtemps : j'en fais trop de cas et je la souhaite trop pour ne pas la mériter un peu.

Faites-moi la grâce d'être toujours bien persuadé,

4. « .... ne devoir songer qu'à elle, et nous avons dû remarquer de quelle utilité et de quelle importance il est de se remplir l'esprit de bonnes choses et de saintes lectures, pour lesquelles Mme de Sévigné avait un goût, pour ne pas dire une avidité surprenante, par l'usage qu'elle a su faire de ces bonnes provisions dans les derniers moments de sa vie. Je vous conte tous ces détails, etc. » (*Édition de* 1773.)

5. L'éditeur de 1773 a remplacé ces mots : « me conserver l'amitié, » par : « me conserver dans l'amitié ; » à la ligne suivante, il a mis : « je l'estime et la souhaite trop ; » et il a substitué au dernier paragraphe de la lettre ce commencement de phrase : « J'ai l'honneur, etc. »

Monsieur, de mon parfait attachement pour vous et du véritable respect avec lequel je suis, 1696

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

1460. — DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Choisy, le 6e juin.

Vous êtes bien honnête et bien aimable, Madame, de vouloir bien continuer, comme vous faites, à me donner de vos nouvelles et de celles de Madame votre mère : elles sont toujours bien tristes, et se peut-il autrement? L'absence de M. de Simiane, et l'état même où la renommée publie qu'il vous a laissée, ne contribueront pas à vous tirer de votre profonde mélancolie. Tout ce que je vous demande, et à Mme de Grignan, c'est qu'au moins vous songiez très-sérieusement à vos santés, car voilà ce que la vie a de plus précieux. Madame votre mère fait-elle bien de vouloir encore passer son été à Grignan? Il est vrai qu'on n'est jamais mieux que chez soi; mais le changement d'air achèveroit peut-être de la rétablir, et lui donneroit plus de force pour s'acheminer en ce pays-ci, quand la Providence en ordonneroit. Cette même Providence, qui règle tout, fait qu'il y a cinq semaines entières que je suis dans cette délicieuse maison, sans savoir précisément quand je la quitterai; car Mme de Louvois en est si contente et si charmée, qu'elle ne songe point à Paris. Nous allons ensemble lundi à Bâville pour deux jours, qu'il y a longtemps qu'elle a promis à M. de Lamoignon, et nous en reviendrons par Villeroi[1], où la duchesse se rendra pour nous en faire les

LETTRE 1460. — 1. Près de Corbeil : voyez tome VIII, p. 152, note 23.

1696 honneurs. Voilà une petite course qu'il me faut encore essuyer, avant que je puisse aller faire mes compliments à M. et à Mme de Chaulnes, sur leur heureux retour de Bourbon. Ils doivent arriver à Paris la semaine prochaine, et déjà m'avertissent de me tenir prêt pour les suivre bientôt à Chaulnes, et de songer de bonne heure à préparer Mme de Louvois à me donner ce congé. Ainsi, Madame la Marquise, vous avez bien raison de dire que ne m'a pas qui veut, et cela est bien honorable pour moi; car d'un autre côté M. le cardinal de Bouillon pour Saint-Martin, et le duc pour Évreux, n'ont qu'un cri après moi, et je ne sais tantôt plus comment satisfaire à tous mes devoirs. Voilà encore que vous m'assurez très-obligeamment que vous me voudriez dans ce *royal* château, et cette marque de l'honneur de votre amitié ne flatte pas peu mon amour-propre; cependant je commence à ne plus comprendre pourquoi on me veut tant, car je deviens un petit homme bien chargé d'années, et qui ne conviendra plus guère dans les belles et jeunes compagnies; nous en avons ici tous les jours de toutes les façons. La duchesse de Villeroi est à Marly, où je lui ai envoyé votre lettre; mais savez-vous, Madame, qui je ne vois plus? c'est votre pauvre amie, Mme de Coulanges : en cinq semaines qu'il y a que je suis ici, je ne l'ai vue qu'une seule fois qu'elle y est venue dîner; il court quelque bruit qu'elle y pourra venir aujourd'hui, et je le souhaite fort, car après tout, je l'estime et je l'aime comme elle le mérite. Je suis ravi de tous les aimables sentiments que je vous vois pour elle, et vous devez assurément les lui continuer, puisque vous possédez son estime, ses bonnes grâces et son approbation au suprême degré. La reine d'Espagne[2] est morte enfin,

2. La reine douairière, Marie-Anne d'Autriche, seconde femme

et la cour va être en deuil pour des temps infinis. Pour moi, quelque bonne mine que je fasse, je songe souvent et très-souvent à notre perte commune, et c'est un deuil que mon cœur ne quittera jamais. Je finis, Madame, en vous demandant la continuation de toutes vos bontés. 1696

1461. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Paris, le 8e juin.

Il me paroît qu'il y a bien du temps que vous n'avez reçu de mes lettres; vous ne serez peut-être pas de cet avis; il n'y a pas moyen cependant de pousser ma discrétion plus loin; c'est un bien qui m'est devenu nécessaire, d'avoir de vos nouvelles; et quelque inégalité qu'il y ait de votre âge au mien, j'éprouve que l'on vous aime très-solidement. Il y a des endroits dans votre cœur qui font oublier votre jeunesse, sans qu'il y en ait aucun dans votre figure qui ne présente toute la fleur de ce bel âge.

Je ne m'accoutume point à la perte que nous avons faite; et lorsque j'apprends le retour de la santé de Madame votre mère, je ne puis m'empêcher d'être vivement touchée que cette joie n'ait point été sentie par une personne qui en eût été si digne. Je vous prie, Madame, que je sois informée de la continuation de cette santé, à laquelle je prends plus d'intérêt que je ne puis vous le dire.

Je vis avant-hier M. de Coulanges dans la belle mai-

de Philippe IV et mère de Charles II. Louis XIV prit le deuil pour un an. « On a su, dit Dangeau au 30 mai 1696, que la reine d'Espagne étoit morte la nuit du 16 au 17, pendant l'éclipse; les Espagnols ont fait une attention fort grande à cette circonstance. »

1696 son de Choisy; Mme de Louvois et lui y sont établis pour tout l'été; on est obligé tous les jours d'y avoir deux tables, par la quantité de monde qui s'y trouve; un lansquenet ensuite, et puis des promenades délicieuses; joignez à tout cela les plaisirs qui suivent l'abondance, et vous trouverez que Choisy est un séjour enchanté; il y a trop de ces plaisirs pour moi, et je ne saurois me résoudre à y passer plusieurs jours; mon goût augmente pour la solitude, ou du moins pour une très-petite compagnie. Mme de Mornay ne quitte plus Mme de Maintenon; elle va à Marly[1]; enfin, Madame, je ne trouve rien de si extraordinaire que de la voir dans tous les plaisirs, pendant que vous êtes éloignée du monde et du bruit; il est vrai que vous avez de grandes ressources dans vous-même. Adieu, Madame : je vous demande en grâce de ne pas négliger l'occasion de dire à M. le comte de Grignan combien je l'honore; mais surtout, rendez-moi de bons offices auprès de vous, je vous en supplie.

---

*1462. — DE NICOLAS LE CAMUS[1] A MADAME DE GRIGNAN.

Je ne sais, Madame, si vous aviez quelque connoissance que Mme de Sévigné m'eût laissé, après qu'elle fut partie, une cassette cachetée de ses armes. Elle ne m'écrivit point, et je compris facilement que c'étoit pour les mêmes raisons et aux mêmes conditions qu'elle m'avoit bien voulu confier la même cassette, lorsqu'elle fit

Lettre 1461. — 1. Mme de Mornay fut pour la première fois admise au voyage de Marly le 16 juin 1696.

Lettre 1462 (d'après une copie de l'original autographe). — 1. Le lieutenant civil. Voyez tome VIII, p. 74, note 6.

un voyage précédent. La principale condition étoit que vous en fissiez l'usage convenable, en cas que Monsieur votre frère voulût avoir des prétentions contre vous. Une damoiselle de Mme de Sévigné ayant dit à Monsieur votre frère que j'avois une cassette, je lui ai expliqué l'intention de Madame votre mère, et en même temps il m'a signé un écrit dont je vous envoie une copie. Si cela vous convient, vous aurez, Madame, la bonté de faire faire une copie, et mettre au-dessous la ratification, et pareille soumission qu'a fait Monsieur votre frère. Je vous en envoie une copie, qui ne sera pas inutile, à ce que je pense. 1696

Soyez, Madame, bien persuadée de mon attachement très-respectueux, avec lequel je suis plus à vous, Madame, que je ne puis vous le dire.

Le 2 juillet 1696.

On déposera l'acte qu'a fait Monsieur votre frère et celui que vous enverrez[2] chez un notaire; et je ferai ensuite remettre les papiers entre les mains de qui vous ordonnerez.

Suscription : A Madame, Madame la comtesse de Grignan[3].

1463. — DE MADAME DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE.

Vous connoissez, Monsieur, dans toute son étendue le malheur qui m'est arrivé; vous savez quel tendre atta-

2. Dans l'autographe : « vous envoyerez. »

3. Au dos est écrit d'une main inconnue : « Répondu le 10 juillet. C'est à la lettre de Monsieur le lieutenant civil sur les affaires de

1696 chement, quelle intime union, quels liens ont été brisés; il ne se peut sentir de plus cruelle séparation; elle m'étonne comme le premier jour, et me paroît, s'il se peut, plus dure, plus amère. Mon esprit appuie présentement davantage sur chaque circonstance, et il semble que les pointes de la douleur me pénètrent plus vivement. Une perte si complète et si irréparable ne porte pas à chercher de soulagement que dans les larmes et les regrets. Je n'ai point la force de lever les yeux assez haut pour trouver de plus solides consolations. Je ne puis encore tourner mes regards qu'autour de moi et m'occuper de ce que je n'y vois plus. Et comment s'accoutumer à la privation d'une personne à qui je dois tout, qui m'a comblée de biens, dont je recevois tous les jours de nouvelles marques de tendresse, dans l'agrément de la société, et qui réunissoit en elle tous les différents caractères qui pouvoient me la rendre plus chère et plus précieuse[1]? Vous sentez, Monsieur, la peine d'être privé du commerce et de la fidèle amitié d'une amie si estimable : jugez par vos sentiments quels doivent être les miens, et combien je mérite votre pitié. Je suis, Monsieur, avec une parfaite estime et un sincère respect, votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

A la Garde, ce 15 juillet.

Mme de Grignan avec son frère. » Cette réponse fut probablement faite par le chevalier de Grignan au nom de sa belle-sœur : voyez ci-après, p. 403, la seconde lettre de le Camus, du 26 juillet.

LETTRE 1463 (revue sur l'autographe). — 1. Mme de Grignan répète ici en partie ce qu'elle écrivait au président de Moulceau le 28 avril. Voyez ci-dessus, p. 387.

1464. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

1696

A Paris, le 20e juillet.

Il y a longtemps, Madame, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire; mais ne suis-je point seule à m'en apercevoir? En vérité, c'est pure discrétion qui m'empêche de vous dire plus souvent ce que je sais penser de vous : il y a une telle disproportion de votre âge au mien, qu'il me paroît de la cruauté à moi de vous aimer comme je fais, et surtout de vous en entretenir. Je suis très-persuadée que vous n'enviez point les extrêmes distinctions dont jouit Mme de Mornay[1]; mais, Madame, n'est-ce point être trop avancée pour votre âge, de vous savoir passer du monde et de la cour? Il me semble qu'il n'y a que l'expérience qui en puisse détromper, et voilà ce que vous n'avez pas jusqu'à présent. Mme de Mornay est de tous les voyages de Marly, sans être nommée, de toutes les promenades du Roi; en un mot, Mme de Maintenon la traite comme sa fille; et pensez-vous qu'on puisse être insensible à ces honneurs? ma nièce de Bagnols[2] voit tout cela d'un grand sang-froid. La trêve d'Italie[3] donne ici de grandes espérances de la paix générale : je suis assurée, Madame, que cette grande nouvelle ne vous sera pas indifférente. On se tourmente déjà

Lettre 1464. — 1. Voyez ci-dessus, p. 398 et note 1.

2. Sans doute la future comtesse de Tillières : voyez ci-dessus, p. 335, note 5.

3. « Le 12 de ce mois (de juillet) on publia.... à Turin qu'il y avoit une trêve conclue (*entre l'armée française et celle de Victor-Amédée, duc de Savoie*) pour un mois, pendant lequel il étoit ordonné aux troupes des deux partis de s'abstenir de toutes sortes d'hostilités. » (*Gazette du 28 juillet.*) L'Empereur et le roi d'Espagne, alliés du duc de Savoie, n'acceptèrent la neutralité pour l'Italie que le 13 octobre : voyez la *Gazette* du 20 octobre.

1696 pour être des dames de Madame de Bourgogne[4]; car on dit qu'elle n'aura point de filles, et qu'on lui donnera à peu près les dames qu'avoit la Reine, excepté Mme de Beauvilliers, qui, selon toutes les apparences, sera dame d'honneur[5]. Nous craignîmes beaucoup avant-hier pour Mme de Chaulnes, qui à la suite d'une assez mauvaise santé eut une si grande foiblesse, qu'elle perdit connoissance : on envoya querir des médecins, un confesseur; enfin un appareil très-propre à épouvanter; elle se porte beaucoup mieux; elle a pris aujourd'hui un peu d'émétique. J'aime cette duchesse de la vraie douleur qu'elle a eue de la perte de Mme de Sévigné. Pour moi, Madame, je vous avoue avec une sincérité que j'ai pour vous, malgré mon âge, que je ne m'en consolerai jamais : j'y pense sans fin et sans cesse, et quand je songe que tous les retours ne la ramèneront point, je ne puis soutenir une telle idée. Je vous demande des nouvelles de votre santé, Madame; on m'a dit qu'elle n'étoit pas absolument bonne, et que vous preniez des eaux : je vous croyois une sorte de maladie où les eaux n'étoient point propres. La maréchale de Castelnau est morte d'un très-douloureux cancer[6]; les petites filles[7] espèrent la pension de quatre mille livres que le Roi lui faisoit. Je vous demande pardon, Madame, de vous écrire

4. La conclusion de la paix fut suivie du mariage du duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde, fille de Victor-Amédée. La princesse de Savoie arriva à Fontainebleau dès le 5 octobre 1696, mais le mariage ne fut célébré que le 7 décembre de l'année suivante.

5. C'est la duchesse du Lude qui fut nommée dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Voyez ci-après, p. 411, la note 1 de la lettre du 14 septembre suivant.

6. Le 16 juillet 1696. Voyez tome III, p. 76, seconde partie de la note 13.

7. Voyez la lettre du 10 janvier 1689, tome VIII, p. 402, note 39.

une si longue lettre; mais le goût que j'y trouve me doit faire espérer que vous ne vous en plaindrez pas. 1696

---

* 1465. — DE NICOLAS LE CAMUS AU CHEVALIER DE GRIGNAN.

Que Mme de Grignan a raison, Monsieur, et que je sens comme elle les renouvellements des douleurs et de la tristesse de la perte que j'ai faite, et comme cela revient à tous les moments de la vie! J'ai lu et relu votre lettre[1], et je n'ai trouvé que le parti d'être bien affligé.

Je crois qu'il n'y a rien de mieux que de signer l'acte que je vous ai envoyé. Les papiers qui sont dans la cassette me paroissent de conséquence pour Mme de Grignan; et à vous dire la vérité, lorsque j'ai fait entendre à M. le marquis de Sévigné l'intention de Madame sa mère, il signa l'acte de bonne grâce, tel que je l'ai envoyé; et comme Mme de Grignan n'a rien à demander à Monsieur son frère, il ne paroît rien de mieux à faire que de signer l'acte sans différer. Je déposerai les deux actes chez un notaire, et je donnerai les papiers à qui Mme de Grignan ordonnera.

Je suis ravi que sa santé se rétablisse, et que vous méditiez tous un voyage vers le mois d'octobre. Je vous prie, Monsieur, de m'aimer et de me croire à vous avec tout l'attachement possible.

L'on ne parle ici que de paix, de mariage et de joie, qui ne me font pas plus gai.

Lettre 1465 (d'après une copie de l'original autographe). — 1. Voyez ci-dessus, p. 399, note 3.

1696 Adieu, Monsieur : faites, je vous prie, mes compliments à toute la maison.

Le 26 juillet.

---

* 1466. — DU COMTE DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE[1].

MONSIEUR,

Le Roi vient de vous donner de nouvelles marques de sa confiance[2] qui réjouissent tous ses sujets, et je me flatte, en ces occasions, d'une distinction dans votre esprit parmi ceux-là même qui ont pour votre personne un attachement particulier. Vous devez assurément, Monsieur, cette justice aux sentiments de respect, de reconnoissance, et si je l'ose dire, de tendresse, avec lesquels j'ai toujours été et je serai toute ma vie,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Marseille, le 6e août 1696.

1467. — DE MADAME DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE.

Ce 7 août.

Vos différentes destinées, Monsieur, ont tant éprouvé

LETTRE 1466. — 1. Nous donnons cette lettre d'après l'original, qui est de la main d'un secrétaire et seulement signé par le comte de Grignan.

2. Voyez ci-après, p. 405, note 1.

ceux qui vous sont attachés et qui ont l'honneur d'être de vos amis, et vous ont si bien fait connoître leurs sentiments pour vous, que vous ne sauriez ignorer ce qu'ils pensent dans cette nouvelle restitution que l'on vous fait[1]. Je trouve le Roi et M. de Torcy bien heureux, l'un de vous avoir pour secrétaire d'État, et l'autre pour père à la place de M. de Croissy. Un échange si avantageux demande que ce soit à eux que l'on fasse des compliments; et l'on ne vous en doit, Monsieur, que sur la joie que vous avez de l'agréable établissement de Mademoiselle votre fille. J'y prends toute la part que je dois: je vous supplie d'en être persuadé, et du respect avec lequel je suis votre très-humble et très-obéissante servante, 1696

La comtesse DE GRIGNAN.

LETTRE 1467 (revue sur l'autographe). — 1. Il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit ici Mme de Grignan. Le département des affaires étrangères n'avait pas été rendu à Pompone, mais les fonctions de ce ministère étaient confiées à sa surveillance. Croissy étant mort le 28 juillet 1696, le Roi confirma dans la charge Torcy, son fils; et il fut réglé que Pompone donnerait audience aux ministres étrangers en présence de Torcy; que ce serait lui qui rapporterait au conseil toutes les affaires, et mettrait en apostille les notes d'après lesquelles les réponses devaient être rédigées par Torcy. Ce dernier n'avait encore que trente et un ans; il épousa, le 13 août suivant, la fille de Pompone. (*Note de l'édition de* 1818) Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 29 et 30 juillet. — Cette fille de Pompone était Catherine-Félicité Arnauld, qui mourut vers la fin de 1755. « De part et d'autre, dit Saint-Simon (tome I, p. 347), beaucoup de vertu dans les mariés, mais peu de bien.... Le mariage se fit à Paris le 13 août suivant, chez M. de Pompone, et ils vécurent tous dans une grande et estimable union. » — « Le Roi, en considération de ses services (*de Colbert de Croissy*), avoit, dès 1689, accordé la survivance de la charge de secrétaire d'État au marquis de Torcy, son fils aîné, qui lui a succédé en cette charge et en celle de grand trésorier de ses ordres. » (*Gazette du 4 août.*)

1696

*1468. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA COMTESSE DE GUITAUT[1].

Ce 13 août.

Je sais, Madame, l'estime et l'amitié réciproque qui étoit depuis longtemps entre vous et la personne que je pleure; je sais aussi qu'un cœur comme le vôtre connoît le prix d'une amie d'un rare mérite, et qu'une perte si irréparable est digne de ses larmes et de ses regrets. Ainsi, Madame, je sens toute la part que vous avez dans mon malheur par toutes ces circonstances, et je sens aussi avec beaucoup de reconnoissance l'intérêt que vous avez la bonté d'y prendre par rapport à ma vive douleur. Vous êtes si instruite de toutes les raisons qui la rendent juste et ineffaçable, vous savez si bien tous les différents caractères, toutes les différentes perfections qui me rendoient précieuse et chère cette personne incomparable, que vous devez comprendre et approuver la mortelle affliction que je sens d'une si cruelle privation. Quel besoin n'aurois-je pas, Madame, d'un courage et d'une vertu comme la vôtre pour soutenir un si grand mal et pour en faire un usage utile! C'est ce qui ne m'est pas donné; je suis livrée à la misère d'une grande foiblesse. Je vous rends mille très-humbles grâces de me donner tout le secours qui vous est possible, par les marques de l'honneur de votre amitié; je vous en demande la continuation, et de me croire, plus que personne, votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse de Grignan.

Lettre 1468. — 1. Cette lettre a été revue sur l'autographe.

* 1469. — DE JEAN-BAPTISTE DE GRIGNAN, ARCHEVÊQUE D'ARLES, A MONSIEUR DE POMPONE. 1696

A Salon[1], le 16e août.

L'intérêt vif et sincère, Monsieur, que tous les Grignans, depuis le premier jusqu'au dernier, prennent à tout ce qui vous regarde, vous est trop connu et depuis trop longtemps, pour vous laisser douter de leur joie du mariage de Mlle de Pompone avec M. le marquis de Torcy[2]. Tous les agréments que vous y trouvez, Monsieur, et par le mérite infini du gendre que vous acquérez, et par le relief de sa charge, et par toutes les marques de distinction dont il plaît au Roi d'honorer ce mariage, ne vous laissent rien à desirer pour votre parfaite satisfaction. Je vous supplie très-humblement de croire, Monsieur, que personne ne sauroit être plus sensible que je le suis et que je le serai toute ma vie à tous vos avantages, et que mon cœur fera toujours son devoir et sur la reconnoissance que je vous dois pour toutes vos bontés et sur les autres engagements que j'ai de vous honorer infiniment et d'être avec un très-respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'archevêque d'Arles.

---

* 1470. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

.... Et présentement que je suis sur mon terrain, je

Lettre 1469 (revue sur l'original). — 1. Voyez tome III, p. 233, note 1, et p. 265, note 7.

2. Voyez ci-dessus la fin de la note 1 de la p. 405.

Lettre 1470. — 1. Ce fragment, dont l'original est sans date, a

1696 n'ai besoin que de savoir ce que vous ordonnerez de cet argent, si vous voulez qu'on vous l'envoie, ou si vous voulez qu'on en dispose à Paris, soit pour vous le garder, soit pour le donner à quelqu'un : vous serez obéie dans le moment. Ce qui m'a causé la sécheresse où j'ai été dans les derniers temps de mon séjour à Paris, c'est que j'ai donné beaucoup d'argent pour les rachats des terres de basse Bretagne. Je m'étois proposé d'acheter une tapisserie, mais les droits en sont si exorbitants[2] que je n'ai pu le faire. J'ai trouvé quelque grâce auprès des fermiers en faveur des vieux meubles de famille, et cette raison m'a fait faire une chose dont vous me saurez pourtant gré dans la suite, mais dont je ne laisse pas de vous faire mille excuses et à M. de Grignan. Vous aviez envie d'avoir une des vieilles tentures de ma mère; la moindre a été estimée quatre cents livres, c'est-à-dire, en termes d'inventaire, cinq cents livres[3]. Vous en trouverez assurément dans le temps qui court de beaucoup plus belles, de plus éclatantes et de plus convenables pour le même prix, si vous voulez en faire chercher deux mois avant votre retour à Paris. Je vous supplie, ma très-aimable sœur, de me pardonner, si je n'ai pas en cela régulièrement suivi ce que vous souhaitiez, et de considérer que j'étois forcé par la promptitude de mon départ et par toutes les circonstances que je vous ai dites.

J'ai trouvé, dans les papiers de ma mère, un papier qui s'adresse à vous et à M. de Grignan, et qui n'est

été daté dans la première édition (1846) de juillet 1696, et dans la seconde (1851) du mois d'août de la même année.

2. On tirait les tapisseries de Flandre. Le droit d'entrée en augmentait beaucoup le prix.

3. Suivant l'ancienne pratique, au prix d'estimation porté sur l'inventaire s'ajoutait toujours un supplément appelé *crue*, et qui était ordinairement du cinquième denier au-dessus de la prisée.

point signé. Ma mère vous prie tous deux de tenir compte à Pauline d'une somme de neuf mille francs, que feu mon oncle l'abbé lui a laissée : elle dit que ce payement vous sera insensible, et même au marquis de Grignan, et finit en disant qu'il y a eu sur cela quelque changement dans les volontés de mon oncle l'abbé, mais qu'il est toujours temps de faire du bien. J'ai laissé ce billet entre les mains de M. Rochon, dont vous et moi ne saurions trop reconnoître l'amitié et le zèle pour tous nos intérêts communs. 1696

Ma mère m'a toujours fait un secret sur ce qui s'étoit passé entre vous depuis l'accommodement qu'elle eut la bonté de faire en faveur de mon mariage. Je n'ai jamais été bien connu d'elle sur ce sujet : elle m'a quelquefois soupçonné d'intérêt et de jalousie contre vous pour toutes les marques d'amitié qu'elle vous a données. J'ai présentement le plaisir de donner des preuves authentiques des véritables sentiments de mon cœur. Monsieur le lieutenant civil a été témoin des premiers mouvements, qui sont toujours les plus naturels. Je suis très-content de ce que ma mère a fait pour moi pendant que j'étois dans la gendarmerie et à la cour; j'ai encore devant les yeux tout ce qu'elle a fait pour mon mariage, auquel je dois tout le bonheur de ma vie; je vois *toutes les obligations longues et solides que nous lui avons :* ce sont là les mêmes paroles dont vous vous servez dans votre lettre; tout le reste ne m'a jamais donné la moindre émotion. Quand il seroit vrai qu'il y auroit eu dans son cœur quelque chose de plus tendre pour vous que pour moi, croyez-vous, en bonne foi, ma très-chère sœur, que je puisse trouver mauvais qu'on vous trouve plus aimable que moi? et ma fortune, soit faute de bonheur, soit faute de mérite, s'est-elle tournée de manière à bien encourager à me faire des biens de surérogation ? Jouissez tran-

1696 quillement de ce que vous tenez de la bonté et de l'amitié de ma mère : quand j'y pourrois donner atteinte, ce qui me fait horreur à penser, et que j'en aurois des moyens aussi présents qu'ils seroient difficiles à trouver, je me regarderois comme un monstre si j'en pouvois avoir la moindre intention. Les trois quarts de ma course pour le moins sont passés; je n'ai point d'enfants, et vous m'en avez faits que j'aime tendrement; je suis plus aise de leur laisser ce que Dieu m'a donné en ce monde que si je le laissois à des marmots de ma façon, qu'on ne sauroit ce qu'ils devroient devenir un jour. Je ne souhaite point d'avoir plus que je n'ai; grâces à vous et à un ministre[4], je suis assez bien dans mon état. Si je pouvois souhaiter d'être plus riche, ce seroit par rapport à vous et à vos enfants. Nous ne nous battrons jamais qu'à force d'amitié et d'honnêteté. Je veux que les Grignans me trouvent digne d'eux et de vous. Je ne leur sacrifie rien, mais je leur sacrifierois beaucoup pour avoir leur amitié et leur estime. M. de la Garde prendra, s'il lui plaît, la part qui lui convient dans ce discours.

Adieu, ma très-chère et très-aimable sœur : n'est-ce pas une consolation pour nous, en nous aimant tendrement par inclination, comme nous faisons, que nous obéissions à la meilleure et à la plus aimable de toutes les mères? Soyons donc plus étroitement unis que jamais, et comptez que tout ce qui pourra vous faire plaisir sera une loi inviolable pour moi.

4. Pontchartrain ou Pompone? Voyez ci-dessus, p. 79, et ci-après, p. 414.

1471. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE. 1696

A Paris, le 14e septembre.

J'ai été fort aise, Madame, d'apprendre par vous le rétablissement de la santé de Madame votre mère; mais je ne puis m'ôter la pensée que la personne du monde qui s'intéressoit le plus à cette santé, n'ait point partagé notre joie : ah ! Madame, je ne m'accoutume point à ne plus espérer qu'aucun retour nous amène ce que nous regrettons avec tant de raison. Je comprends ce que sera pour Mme de Grignan de se trouver en ce pays-ci au milieu de ces tristes souvenirs. Je suis fort occupée de ce que vous nous privez de l'espérance de votre retour; il me semble que vous seriez bien nécessaire à Madame votre mère; et je vous avoue que j'aurois plus de joie de vous revoir qu'il ne convient à une personne de mon âge. Vous êtes faite pour charmer tout ce qui est aimable et jeune comme vous, et c'est vous offenser que de vous aimer aussi véritablement que je fais; mais qu'importe? je ne sens point que je puisse m'empêcher de vous offenser ni d'espérer que vous me pardonnerez.

Que dites-vous, Madame, de notre duchesse du Lude[1]? Je l'embarquai mardi, avec les dames du palais[2], dans une santé parfaite; jamais on n'a marqué tant de confiance en une personne, que le Roi et Mme de Maintenon ont fait pour elle dans cette occasion; et je vous

Lettre 1471. — 1. Elle avait été nommée, le 2 septembre, dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne. Elle partit, avec les autres dames, le mardi 11 septembre, pour aller recevoir la princesse au Pont-Beauvoisin. Voyez la *Gazette* du 15 septembre.

2. Ces autres dames étaient, d'après le numéro de la *Gazette* cité dans la note précédente, la marquise de Dangeau, la comtesse de Roussy, la marquise de Nogaret et la marquise d'O.

1696 assure qu'elle n'y est pas insensible. On dit qu'il sera question encore de quatre dames du palais, et de deux autres quand la jeune princesse se mariera. Je ne comprendrai jamais qu'on ne vous aille pas chercher au bout du monde pour cela. J'ai assez bonne opinion de votre *voisine*[3], pour croire que vous seriez sa favorite. Enfin, je fais de tout ceci un petit château qui vous regarde uniquement; et je ne m'accommoderai jamais que ce château soit en Espagne. A propos d'Espagne, savez-vous que toute l'histoire de cette reine est fausse? elle n'est point grosse, elle se porte fort bien, le Roi en a reçu des nouvelles[4]. On est ici dans les *Te Deum*, dans les feux de joie de la paix de Savoie[5]. Grâce à Dieu, le Roi continue de se porter de mieux en mieux[6]. On croit que la cour ira à Fontainebleau vers la fin de ce mois,

3. La princesse de Savoie.

4. On lit dans le *Journal* de Dangeau, au 5 septembre : « Le Roi nous dit à son souper que M. de Vendôme lui mandoit qu'en Catalogne on parloit publiquement de la funeste mort de la reine d'Espagne, et que la comtesse de Pernitz, la Sapata et la Nina, trois personnes pour qui la reine avoit beaucoup d'amitié, étoient mortes aussi. M. de Vendôme mande que la reine étoit grosse, qu'on lui a ouvert le côté, et que l'enfant, qui étoit un garçon, a eu vie et a été baptisé. » Et au 10 septembre : « Le Roi.... a eu nouvelle aujourd'hui que la reine d'Espagne n'étoit ni morte, ni empoisonnée, ni grosse, et que les bruits qui avoient aussi couru de la maladie du roi d'Espagne n'étoient pas vrais. »

5. La paix de Savoie fut publiée à Paris le 10 septembre. Le *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale de Paris, le 13 du même mois. « Le soir il y eut un feu d'artifice devant l'hôtel de ville, et on en fit d'autres par toutes les rues. » (*Gazette du* 15 *septembre.*)

6. On lit dans le numéro de la *Gazette* cité à la note précédente : « Le Roi a été incommodé, depuis quelques jours, d'un clou entre les deux épaules. La goutte, qui s'est jointe à ce mal, l'a retenu plusieurs jours au lit. Sa Majesté en est présentement délivrée; et quelques incisions faites à propos, à l'endroit où étoit le clou, ont produit un si bon effet, qu'on espère qu'Elle sera bientôt entièrement guérie. »

pour y recevoir la princesse[7]. Conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, Madame; j'espère que vous voudrez bien vous souvenir de moi auprès de Mme la comtesse de Grignan et de Monsieur le chevalier : je vous demande pardon de la liberté que je prends; mais tout est permis à une personne qui a la confiance de vous écrire, et que vous honorez de vos aimables lettres. M. de Coulanges est à Vichy avec *sa femme* de Louvois[8]. 1696

---

*1472. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN.

Aux Rochers, ce 27e septembre 1696.

Dans l'état où je me vois, et sur le point d'exécuter, peut-être dans peu de temps, le dessein que j'ai toujours eu de me retirer à la fin de mes jours, si Dieu rompoit l'union qu'il a mise[1] entre ma femme et moi, je veux, ma chère sœur, vous donner un éclaircissement général de toutes les affaires de la maison, afin que vous retiriez tout ce qui reste du bien de vos pères, que vous rendiez justice à tous ceux à qui je dois légitimement, et que sans attendre ma mort, vous jouissiez paisiblement de ce qui est à vous.

Je ne sais si la charge où je me suis engagé vous donnera plus d'embarras que vous n'en auriez eu si

7. Voyez ci-dessus, p. 402, note 4, et p. 411, note 1. — Le Roi ne partit de Versailles pour Fontainebleau que le 4 octobre.

8. Nous avons vu souvent que Coulanges appelait Mme de Louvois sa *seconde femme*.

Lettre 1472 (revue sur l'autographe). — 1. Dans l'original : « qu'il a mis. » La plupart des participes qui se trouvent dans la suite de la lettre sont également sans accord.

1696 j'avois conservé les contrats que Mme de Sévigné m'a apportés en mariage : cela dépendra du prix que vous en trouverez : elle n'a point dépéri entre mes mains, au contraire ; le ministre que nous aimons et qui nous aime[2], y a fait ajouter deux mille francs par an pour mon logement, et si la paix rend l'argent plus commun qu'il n'a été depuis quelques années, il y a de l'apparence, avec la même protection que nous avons eue, que vous pourrez retrouver l'argent que j'y ai mis[3]. Je joindrai à la fin de cette lettre un mémoire exact des arrérages que je paye tous les ans ; le surplus est payé par ceux dont j'ai transporté les contrats et les actes, et en y ajoutant les dettes que ma mère a laissées, et qui ont été faites pour vous, vous connoîtrez d'un coup d'œil ce que vous devez, et ce qui vous restera quand vous vous serez acquittée.

Vous savez que Mme de Sévigné m'a apporté en mariage deux cent mille francs, plus clairs que le jour. Il seroit difficile, ma chère sœur, que sans être entièrement ruinée vous rendissiez en espèces une si grande somme ; mais la Coutume de Bretagne y a pourvu : elle ordonne que l'on fasse une rassiette en terres[4] ; les fiefs y sont au denier quarante[5], tous les biens nobles à proportion ; et par ce moyen, quand on est assez malheureux pour perdre sa femme sans en avoir d'enfants, on remplace aisément ses deniers dotaux sans perdre beaucoup de revenu. Vous pourrez employer des gens d'hon-

2. Pompone.

3. Il s'agit de la charge de lieutenant de Roi à Nantes. Voyez la lettre du 13 avril 1692, et les notes, p. 79 et 80, et ci-après, p. 420, note 21.

4. L'assiette en héritages était la désignation avec appréciation à dire d'experts des biens immeubles, nobles ou en roture, qui pouvaient être donnés en payement de la dot. (*Note de l'édition de* 1851.)

5. Y sont évalués à quarante fois le revenu. Voyez tome VII, p. 255, note 5.

neur et de nos amis pour finir cette affaire. L'abbé Charrier est l'homme du monde qui vous y peut le plus servir : tout son esprit est tourné du côté des affaires solides, il les entend ; il a un très-bon cœur, il donne volontiers ses soins pour ceux qu'il aime, et je suis le plus trompé du monde, s'il vous les refuse en cette occasion : adressez-vous à lui, et je suis sûr que vous en serez contente. 1696

Des deux cent mille francs que j'ai reçus, il y en a douze de mobilisés ; par conséquent la rassiette que vous ferez à M. de Plelo[6], l'aîné de mes beaux-frères, ne doit être que de cent quatre-vingt-huit mille livres.

Cette rassiette dont je viens de parler doit être encore moindre. Mme de Sévigné, par un mouvement de tendresse dont je ne puis me souvenir sans avoir le cœur pénétré, considéra un jour le désordre qui pourroit arriver dans ma maison, si elle venoit à mourir ; et pour me donner une marque essentielle de son amitié, elle fit une donation de cinquante mille francs en faveur d'un des cadets de M. de Tisé : elle déclaroit tout haut, et le disoit même à Mme de Tisé[7], que son intention principale en faisant un présent si considérable, étoit que jamais on[8] ne me demanderoit le fonds ni les arrérages de cette

6. Louis de Bréhan, qui fut comte de Mauron et de Plelo, et mourut sans hoirs de Sainte du Gouray, héritière et marquise de la Coste, comtesse de Guesbriant, etc., fille de Jean marquis de la Coste, lieutenant de Roi dans la basse Bretagne, et de Madeleine de Rosmadec. — Son frère cadet, qui devint chef de la famille, et qui jusque-là sans doute s'appela de Galinée (voyez ci-après, p. 417, note 11), était Jean-René-François-Amalric, qui épousa en premières noces Catherine de la Faluère, fille de René le Fèvre, premier président (dont il eut un fils né en 1699, et une fille).

7. Mme de Tisé était sœur du beau-père de Charles de Sévigné, tante de sa femme (voyez tome VII, p. 314 et note 21).

8. Dans la première édition on avait imprimé par erreur : « sa maison, » pour : « jamais on. »

1696 somme pendant ma vie. M. et Mme de Tisé consultèrent leurs directeurs, qui les assurèrent qu'une telle convention, si elle étoit exprimée, seroit contre les lois, et pourroit même blesser leur conscience; et ils furent plus de dix-huit[9] mois sans vouloir accepter cette donation. La délicatesse de leurs consciences vint à la connoissance de Mme de Sévigné, et pour les mettre dans un plein repos, elle leur[10] dit qu'elle ne prétendoit mettre aucune condition dans l'acte qu'elle vouloit faire en leur faveur, et qu'elle les prioit seulement d'avoir bien de l'amitié pour elle et pour moi. Ils répondirent l'un et l'autre que s'ils étoient assez malheureux pour jouir de cette somme pendant ma vie, je connoîtrois combien l'amitié qu'ils avoient pour elle et pour moi étoit essentielle et effective, et aussitôt l'acte fut dressé et insinué au greffe du présidial de Rennes, où l'on le trouvera aisément.

M. et Mme de Tisé ont déjà commencé à nous donner une marque de leurs sentiments; car dans l'affaire de ma charge, ils m'ont donné un contrat de trois mille quatre cents livres, dont je ne leur paye point d'arrérages, en faveur de cette donation, mais dont le fonds leur reviendra après ma mort.

Vous n'avez donc présentement, ma chère sœur, qu'à faire une rassiette à M. et à Mme de Plelo de la somme de cent trente-huit mille francs. Je vous conseille de la faire sur la terre de Bodegat, pour plusieurs raisons. La première, c'est que cette terre est dans le voisinage de Mau-

9. Dans le manuscrit le mot *huit* a été arraché après *dix*, de même que dans l'alinéa précédent *à* devant *M. de Plelo*. Ces deux mots étaient à la fin des lignes. Il y a d'autres petites lacunes semblables, toutes faciles à combler.

10. Sévigné a écrit deux fois ce mot, l'une au bas de la page, l'autre au commencement de la page suivante, et les deux fois il a mis *leurs*, pour *leur*.

ron[11]; la seconde, c'est qu'il n'y a point de château ni de manoir à cette terre; la troisième et la plus considérable pour vous, c'est qu'il n'y a point de domaines[12] et que tout le revenu consiste en fiefs et en rentes seigneuriales, ce qui est porté par la Coutume au denier quarante. 1696

A l'égard des cinquante mille francs de M. de Tisé, il suffit de les lui bien assurer, soit en terres à sa bienséance ou en argent, quand vous ou le marquis de Grignan vendrez vos terres de Bretagne, ce que vous ne sauriez faire trop tôt, dès que Dieu aura disposé de moi. Vous pouvez même le faire dès à présent, et j'y consens de tout mon cœur, pourvu que vous m'assuriez pendant le reste de mes jours quatre mille francs par an. Je me suis fixé à cette somme parce que je puis tomber en de telles infirmités, sur la fin de ma vie, soit par la foiblesse de ma vue, qui est déjà fort diminuée, soit par d'autres accidents auxquels on est sujet, que je serai obligé, pour adoucir un peu la tristesse de mon état, de retirer auprès de moi quelque homme de science et de piété, avec qui je puisse lire, étudier, en un mot me consoler.

En attendant que vous ayez vendu les terres, je me réserve le revenu de la terre du Buron, à condition que vous payerez sur les autres terres mille livres de rente, pour les arrérages de dix-huit mille francs que ma mère fut obligée d'emprunter à Nantes, pour achever de payer

11. Terre érigée en baronnie par lettres du mois de mai 1655, en faveur de Jean de Bréhan, seigneur de Galinée, châtelain du Plessis, baron de Mauron, conseiller au parlement de Bretagne. (*Note de l'édition de* 1851.)

12. Est-ce à dire qu'aucun suzerain n'avait de domaine supérieur, de redevances à prétendre sur cette terre; ou au contraire que cette terre n'ayant aucune suzeraineté sur d'autres, le revenu consistait en droits et redevances non casuels, mais directs, fixes, de perception plus sûre, d'évaluation plus facile?

1696 M. d'Harouys. Mme de Sévigné et moi sommes obligés à cette somme[13].

La terre du Buron ne vaut pas tout à fait quatre mille livres de rente; vous suppléerez le reste, soit sur les revenus de ma charge, si vous êtes quelque temps sans la vendre, soit sur les autres terres.

Il ne me reste plus qu'à vous donner un mémoire exact de toutes les affaires de la maison, qui vont désormais devenir les vôtres, et à vous supplier, ma très-chère et très-aimable sœur, de me conserver jusqu'à la fin cette amitié si chère et si précieuse que vous avez toujours eue pour moi : pardonnez-moi le peu d'honneur que je vous ai fait dans le monde; le peu de bonnes qualités que Dieu m'a donné a été entièrement inutile pour ma fortune. Je ne dois maintenant songer qu'à tâcher de rendre utiles pour mon salut les semences de piété et de religion que vous et moi avons reçues de notre éducation, et que malgré mes déréglements j'ai toujours cultivées par la lecture de plusieurs bons livres.

Je supplie M. de Grignan, Messieurs ses frères, M. de la Garde, le marquis de Grignan et mon aimable Pauline de me continuer leur amitié : je la mérite en quelque façon par l'estime, le véritable attachement et l'extrême tendresse que j'ai toujours eus pour eux.

SÉVIGNÉ.

MÉMOIRE DES DETTES QUI SONT DANS LA MAISON.

DETTES DE MA MÈRE.

A Mme de la Fayette[14].	10 000 #
Aux héritiers de feu M. d'Ormesson.	30 000 #

13. Voyez tome VII, p. 258 et note 12.

14. A la belle-fille sans doute de l'amie de Mme de Sévigné, à la veuve du marquis de la Fayette.

A M. Lamelin.	8 000 #	1696
A un autre dont j'ai oublié le nom.	1 500 #	
A Nantes, en plusieurs contrats, au denier 18.	18 000 #	
67 500 #		

DETTES DE MON ESTOC PARTICULIER[15].

Pour le mariage de Mme de Sévigné, il est dû à ses héritiers.	138 000 #
A M. de Tisé, pour sa donation.	50 000 #
188 000 #	

DETTES CRÉÉES POUR MA CHARGE.

A M. de Galinée, mon beau-frère, en deux contrats.	34 611 #
A M. de Tisé, en plusieurs contrats.	12 006 #
A Mlle de la Roche de Quelen[16]	4 800 #
A l'abbaye de Saint-Georges[17]	4 000 #
A Mme de la Villeroux.	10 000 #
A Mme du Pontbriant.	8 000 #
A Mme de la Louvelais[18], par obligation. . .	10 000 #
Plus à M. de Tisé, un petit contrat dont je ne paye point d'arrérages.	3 400 #
86 816[19] #	
Total des dettes. . . .	342 316 #

15. C'est-à-dire dettes venant de moi. Outre son emploi comme terme d'ancienne pratique, le mot *estoc* se disait autrefois dans quelques locutions familières; par exemple : « cela ne vient pas de son estoc, » pour : « cela ne vient pas de lui. » Voyez le *Dictionnaire de l'Académie*.

16. La belle-mère de Charles de Sévigné était du nom de Quelen.

17. Il y avait à Rennes de ce nom un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît.

18. On lit plutôt dans l'original *Louuelais*, que *Lonnelais*, et c'est peut-être ainsi qu'il fallait lire le nom de l'ami dont Mme de Sévigné parle dans sa lettre du 8 février 1687 à d'Hérigoyen (tome VIII, p. 16).

19. Sévigné s'est trompé dans l'addition; il faudrait à ce total : 86 817, et au total général : 342 317.

1696

BIENS ET EFFETS DE LA MAISON POUR LE PAYEMENT DES DETTES.

La terre des Rochers, valant sur les lieux six mille livres de rente et plus, on peut à un prix très-médiocre l'estimer au moins. . . 120 000 #

La terre de Bodegat, toute en fiefs et fort seigneuriale. Elle a toujours valu, par main de fermier, quatre mille livres de rente; elle ira pour le moins, sur le pied de la Coutume de Bretagne, à. . . . . 120 000 #

La terre de Sévigné, dont le principal revenu est en moulins, deux métairies et quelques fiefs, ne sera guère plus vendue que la somme [de]. . . . . 18 000 #

Les terres que Mme d'Acigné[20] a données en payement à ma mère. Elles valent, par main de fermier, quatre mille livres de rente bien payées; mais les gens du pays ne croient pas qu'à les vendre on en trouvât plus de vingt mille écus; c'est le plus bas prix. . . 60 000 #

La terre du Buron, bien bâtie pour un vieux château, vaut encore actuellement, par main de fermier, trois mille huit cents livres de rente. Elle a été jusqu'à quatre mille quatre cents; elle est dans un très-bon pays; on peut l'estimer au moins, quand la paix sera faite. . . . . 100 000 #

La charge de lieutenant de Roi de Bretagne, héréditaire, avec ce que le Roi a eu la bonté d'y ajouter pour mon logement, vaut au moins le prix que je l'ai achetée[21]. Monsieur

20. Voyez tome VII, p. 48, note 5.

21. Elle fut vendue davantage. « Le comte de Croissy achète la lieutenance de Roi du comté nantois, dont il donne deux cent dix mille francs; c'est le marquis de Simiane qui la vend et qui a hérité de cette charge par la mort de M. de Sévigné, oncle de sa femme, qui l'acheta cent quatre-vingt mille francs quand le Roi établit ces lieutenances-là dans le royaume : ces charges sont héréditaires, et celle-là est la meilleure de toutes; elle vaut onze mille francs de

l'évêque de Nantes m'en a offert du profit de la part de M. de Thianges[22].	180 000 *	1696
Total des effets. . . .	598 000 *	

Il y a de plus quelques meubles que je ne compte pour rien, quoiqu'il y en ait assez honnêtement pour un homme qui avoit son établissement dans une province.

J'ai encore[23] quelques petites dettes; mais si Dieu nous conserve la vie encore quelque temps, à Mme de Sévigné et à moi, elles seront entièrement acquittées, soit sur nos revenus, soit sur l'argent de la députation[24]. Cela m'a empêché de mettre en ligne de compte trois mille quatre cent cinquante livres que M. le duc de Chaulnes m'a prêtées très-généreusement, quand le Roi m'envoya commander à Nantes, par commission, en 1693.

SÉVIGNÉ.

1473. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Paris, le 25e d'octobre.

Je suis fort aise, Madame, que vous nous fassiez espérer le retour de Madame votre mère; mais en vérité, pour que la joie fût complète, le vôtre nous seroit bien nécessaire. J'admire que l'on ait pu faire des dames du palais pour Mme la duchesse de Bourgogne sans

rente payés par la Bretagne, et mille écus payés par le trésor royal.... » (*Journal* de Dangeau, au 27 décembre 1713.)

22. Voyez tome V, p. 459, note 10, et ci-dessus, p. 251, note 12.

23. La première édition porte par erreur : « Il y a encore, » pour : « J'ai encore. »

24. On voit que Charles de Sévigné l'avait obtenue depuis 1689 : voyez la *Notice*, p. 284 et 285, et p. 304.

1696 avoir songé à vous envoyer chercher au bout du monde : je fis part il y a quelques jours de mon étonnement à Mme de Montchevreuil. A propos de Mme de Montchevreuil, Mme de Mornay est accouchée d'un fils ; cet événement donne beaucoup de joie à toute sa maison. Où avez-vous pris, Madame, que Mme la duchesse de Bourgogne a eu la rougeole? est-il possible qu'une de ses *voisines* soit si peu instruite? Je reçus hier une lettre de Mme la duchesse du Lude, qui me paroît charmée de sa princesse : elle me mande qu'elle est gracieuse, qu'elle a un très-bon air, et que, sans beauté, on ne peut être plus agréable qu'elle est. Le Roi et Monsieur iront coucher à Montargis pour la recevoir[1], et M. le duc de Bourgogne ira jusqu'à Nemours. Madame, toutes les princesses, et les femmes de la cour, l'attendront toutes parées dans l'appartement qu'on lui destine à Fontainebleau, qui est le même qu'occupoit Madame la Dauphine. On dit que l'on nommera encore six dames au mariage de la princesse. Le Roi, Mme de Maintenon, tout est charmé de Mme du Lude ; elle s'est surpassée elle-même dans toute la bonne conduite qu'elle a eue : j'en suis aussi peu surprise que j'en suis aise. Le pauvre abbé Pelletier est mort d'apoplexie[2]. Il y a quatre ou cinq jours que je vois un spectacle bien triste, mais qui commence à le devenir moins : M. d'Harouys tomba dimanche dernier en apoplexie[3] ; je volai à son secours, et nous avons

Lettre 1473. — 1. C'est le 4 novembre que le Roi reçut la princesse de Savoie à Montargis. Il était accompagné du Dauphin et de Monsieur, grand-père de la princesse, dont la mère était Mademoiselle de Valois. Le duc de Bourgogne était allé au-devant d'elle au delà de Nemours. Voyez la *Gazette* du 10 novembre.

2. Voyez tome VIII, p. 557, note 27, et ci-dessus, p. 95.

3. M. et Mme de Coulanges avaient obtenu la permission de le voir à la Bastille, où il était enfermé depuis neuf ans. Il y mourut le 10 novembre 1699. Du Junca, lieutenant de Roi de la Bastille,

si bien fait par nos remèdes et par nos soins, que je le crois hors d'affaire; mais le pauvre homme demeurera paralytique. Tout ce qu'il nous a dit dans son agonie ne se peut ni croire ni imaginer; je n'ai jamais vu envisager la mort avec tant de courage, ni revenir à la vie avec tant de docilité. Ce pauvre mourant parloit toujours de Mme de Sévigné; il disoit : « Si elle étoit au monde, elle seroit de celles qui ne m'abandonneroient pas; » nous fondions toutes en larmes, et puis il nous disoit des choses qui nous faisoient rire, malgré que nous en eussions. J'ai une vraie impatience de recevoir l'honneur que vous dites que doit me faire un homme qui a été assez heureux pour vous plaire; j'avoue que cela me prévient fort en sa faveur. Mais, Madame, pourquoi le laissez-vous venir tout seul? en vérité, vous êtes trop raisonnable, et nous souffrons trop de votre raison. J'espère que Mlle de Bagnols aura un beau palais sans l'aller chercher à Turin, ou, pour parler plus juste, un beau château; j'ai une grande envie qu'elle soit bien établie. Conservez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, Madame; et si vous n'êtes point honteuse d'avoir un commerce avec une 1696

nous a conservé quelques détails sur la mort de d'Harouys; les voici tels qu'on les lit dans son *Journal manuscrit :* « Du mardi 10e de novembre 1699, sur le midi : Messire Guillaume d'Harouys, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur de la Seilleraie à Nantes, est mort cejourd'hui, étant prisonnier depuis près de douze années, dans le château de la Bastille, par ordre du Roi; étant présents à sa mort d'une seconde apoplexie, Mme de la Seilleraie sa belle-fille, et MM. de Richebourg, maître des requêtes, de Colanges, le marquis de Sanzei, un prêtre de Saint-Paul, deux récollets de Nantes, et plusieurs domestiques : lequel feu M. d'Harouys a été porté à la paroisse Saint-Paul, le mercredi, à six heures du soir, 11 novembre, et ensuite les cérémonies de la paroisse, il a été porté dans l'église des religieuses de Sainte-Marie, où il a été mis dans le caveau avec la famille de MM. de Colanges. » — Voyez sur du Junca la note de la lettre du 5 août 1703, ci-après p. 498. (*Note de l'édition de* 1818.)

1696 vieille comme moi, comptez qu'il ne finira point par ma faute. Je vous serai sensiblement obligée si vous voulez bien me faire la grâce d'assurer Mme la comtesse de Grignan et Monsieur le chevalier, que j'attends leur retour avec toute l'impatience qu'ils méritent.

---

* 1474. — DU COMTE DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE.

Le 8 novembre, à Lambesc[1], 1696.

Il me semble, Monsieur, que je me trouve dans un heureux engagement de vous renouveler, au moins une fois toutes les années, les assurances du véritable respect que j'ai pour vous; mais j'ose dire que vous n'êtes pas moins engagé de votre côté à me conserver vos anciennes bontés et l'honneur de vos bonnes grâces, puisque vous ne pouvez douter du très-vif empressement que j'ai de les mériter, et d'y avoir un peu de part. Trouvez donc bon, pour vous en faire souvenir, Monsieur, que je me serve de l'occasion du courrier qui va porter au Roi la continuation des marques du zèle de nos Provençaux et de leur soumission à ses volontés[2], et qu'en remplissant le devoir qui m'oblige de vous en faire part[3], je vous supplie très-humblement d'honorer notre province

Lettre 1474 (revue sur l'autographe). — 1. L'assemblée des communautés, pour laquelle le comte de Grignan se rendait d'ordinaire à Lambesc, s'était ouverte cette année-là le 6 novembre, et fut close le 13.

2. L'assemblée avait fait au Roi la veille un don de sept cent mille livres. C'était la somme que le Roi avait demandée.

3. Les affaires de Provence étaient, comme celles de Bretagne (voyez ci-après, p. 432, note 2), du département de Torcy, et les plus importantes, comme il semble, réservées à Pompone.

de votre protection et de vos bons offices auprès de Sa Majesté. Rendez-moi toujours auprès de vous-même, Monsieur, celui d'être persuadé de l'attachement respectueux et inviolable avec lequel je serai toute ma vie votre très-humble et très-obéissant serviteur, 1696

GRIGNAN.

1475. — DE MADAME DE GRIGNAN A MADAME DE SIMIANE, SA FILLE. 1697

A Paris, le 4 janvier.

J'AI eu la force il est vrai, ou plutôt le courage, d'aller à Versailles; la fatigue m'en a paru plus grande que celle du voyage de Provence à Paris; la raison en est sensible : je ne songeois, pendant mes deux cents lieues, qu'à prendre mes aises, et il faisoit un temps humain; au lieu qu'à Versailles je n'ai pas été un moment sans quelque incommodité, et il faisoit un froid excessif; j'en fus saisie au point qu'il m'ôta la respiration, et que je demeurai comme la sœur de don Bertrand à la porte de la princesse : voilà ma grande aventure dans ce voyage. Avez-vous envie de savoir comme j'ai trouvé la princesse[1]? Elle est assez jolie, de grands yeux, la physionomie vive et italienne, de beaux cheveux de la couleur des vôtres, un visage un peu long et trop petit pour ses traits; mais l'âge[2] proportionnera tout. Dispensez-moi

LETTRE 1475. — 1. La duchesse de Bourgogne. Voyez ci-dessus, p. 422, note 1.

2. Elle n'avait que onze ans et quelques jours. Voici le portrait que Saint-Simon a fait d'elle en 1712, l'année même de sa mort (tome X, p. 83 et suivantes) : « Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disoit rien, de grosses lèvres mordantes, des cheveux et des sourcils châtain brun fort bien

1697 de vous redire ses paroles; elles ne viennent pas jusques aux mortelles comme moi. Ma belle-fille a fort réussi : vous connoissez son air sage et noble, son air assuré et modeste, ne s'embarrassant d'aucune nouveauté; elle a paru dans ce caractère, et en a été fort louée. Vous voudriez bien que je vous disse comme j'ai trouvé Madame la Duchesse[3], j'y consens volontiers; mais il vous en coûtera d'apprendre comme est redevenue ma princesse[4]. La vôtre a le plus joli, le plus brillant, le plus aimable petit minois que j'aie jamais vu; un esprit fin, amusant, badin au dernier point. Rien n'est plus plaisant que d'assister à sa toilette, et de la voir se coiffer; j'y fus l'autre jour : elle s'éveilla à midi et demi, prit sa robe de chambre, vint se coiffer et manger un pain au pot; elle se frise et se poudre elle-même, elle mange en même temps; les mêmes doigts tiennent alternativement la houppe et le pain au pot; elle mange sa poudre et graisse ses cheveux; le tout ensemble fait un fort bon dejeuné et une

plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde; peu de dents et toutes pourries, dont elle parloit et se moquoit la première; le plus beau teint et la plus belle peau; peu de gorge, mais admirable; le cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyoit point mal; un port de tête galant, gracieux, majestueux, et le regard de même; le sourire le plus expressif; une taille longue, ronde, menue, aisée, parfaitement coupée; une marche de déesse sur les nuées. Elle plaisoit au dernier point; les grâces naissoient d'elles-mêmes de tous ses pas, de toutes ses manières et de ses discours les plus communs; un air simple et naturel toujours, naïf assez souvent, mais assaisonné d'esprit, charmoit, avec cette aisance qui étoit en elle, jusqu'à la communiquer à tout ce qui l'approchoit; elle vouloit plaire, même aux personnes les plus inutiles et les plus médiocres, sans qu'elle parût le rechercher.... Sa gaieté jeune, vive, active, animoit tout, et sa légèreté de nymphe la portoit partout, comme un tourbillon qui remplit plusieurs lieux à la fois, et qui y donne le mouvement et la vie. »

3. La duchesse de Bourbon. Voyez tome VII, p. 438, note 31.

4. La princesse douairière de Conti. Voyez la note suivante.

charmante coiffure; elle est d'ailleurs toute comme elle étoit : voilà la vôtre. Voici la mienne[5] : sa chambre est parfumée; c'est l'air de Vénus qui descend des cieux, accompagnée des grâces qu'une divinité pourroit avoir dans le commerce des mortels; sa beauté n'a jamais été dans un si haut degré de perfection; les remèdes l'ont rafraîchie et engraissée; avec ces deux avantages survenus à tous ceux qu'on lui connoît, vous m'avouerez que la princesse de votre mère pourroit bien être celle de tout le monde. La duchesse du Lude, au comble de la gloire, est terrassée par un rhumatisme plus puissant que tout son bonheur; elle crie jour et nuit, elle a la fièvre; elle est privée de tous ses délicieux devoirs du jour et de la nuit, et peut envier tout ce qui la trouve digne d'envie : elle est la matière d'un traité de morale tout entier. Mlle de Bagnols vous a-t-elle mandé son mariage avec M. de Poissy[6]? Ils se conviennent fort; c'est un grand parti que M. de Poissy; Mme de Bagnols aimeroit mieux M. de Villars[7]; M. de Bagnols n'est pas de même goût. Vous devez être bien aise d'avoir avec vous Mme de Pracontal[8] : on dit qu'elle est bien aimable; elle est assez raisonnable pour prendre en gré tous les lieux où son mari et son devoir la réduiront; je comprends qu'on peut être étonné de trouver parmi les dames de Montélimar ce qui conviendroit si fort ailleurs; mais

1697

5. L'ancienne Mlle de Blois, Marie-Anne de Bourbon, veuve depuis le 9 novembre 1685 de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti. Voyez tome III, p. 358, note 18.

6. Ce projet de mariage ne se réalisa point. Voyez ci-dessus, p. 256, fin de la note 5; p. 145, 242 et 335, note 5, et la lettre suivante, p. 430.

7. Louis-Hector, marquis, puis duc de Villars, pair et maréchal de France. Voyez la lettre du 5 février 1703, et la réponse à cette lettre, p. 476 et p. 483.

8. Voyez ci-dessus, p. 361, note 7, et p. 369, note 11.

1697 on broute où l'on est attaché. Adieu, ma fille : je vous embrasse[9].

1476. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE SIMIANE.

A Paris, le 7e mars.

Je suis charmée de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame; comme il y a longtemps qu'on n'a eu celui de vous voir, on est étonné de trouver tant de sagesse, de raison et de bon sens avec tous les charmes de la jeunesse : il n'y a que vous qui ayez su accorder des choses si opposées. Je suis très-

9. On trouve dans les *Annales de la cour et de Paris* une anecdote qui se rapporte au séjour que Mme de Grignan fit à Paris cette année : « La comtesse de Grignan, qui étoit alors à Paris, étant allée voir Madame à Saint-Cloud, sur ce qu'elle étoit tombée de cheval à la chasse, et qu'elle s'étoit démis le bras (*l'accident arriva le* 24 *mai* 1697 : *voyez Dangeau à cette date, et la* Correspondance *de Madame, tome I, p.* 26 *et suivantes*), en fut si mal reçue qu'elle n'eut pas envie d'y retourner de longtemps. Cette princesse s'étoit fait apporter dans cette maison, après que son bras lui avoit été remis par un chirurgien de village, qui ne s'étoit pas trop mal acquitté de son métier. Cependant comme elle souffroit encore de grandes douleurs, elle se trouva si fort indignée de ce que cette comtesse lui disoit, qu'elle venoit se réjouir avec elle de ce que son mal n'étoit plus rien, que peu s'en fallut qu'elle ne la chassât de sa présence. Cette princesse, qui est fort naturelle, la rabroua effectivement d'une étrange manière : tellement que la comtesse s'en étant revenue à Paris, le dit à toutes ses amies, ce qui revint bientôt à Monsieur. Son Altesse Royale en parla à Madame, et lui dit qu'elle avoit tort; mais elle étoit si peu capable d'entendre raison en l'état où elle étoit, qu'il fallut attendre qu'elle en fût délivrée, pour lui faire comprendre qu'elle avoit eu tort d'en avoir usé comme elle avoit fait avec cette dame. » (*Annales de la cour et de Paris pour les années* 1697 *et* 1698, tome II, nouvelle édition, Amsterdam. MDCCIII, p. 100.)

fâchée d'avoir ignoré si longtemps le séjour de M. de Simiane en ce pays-ci; le hasard me l'a fait trouver à dîner chez M. de Saint-Amant; il m'a fait ensuite l'honneur de me venir voir deux fois : il m'a paru tout comme il vous paroît, je ne crois pas peu dire; il a bien raison d'être pour vous comme il est; j'avoue que cela m'a fait un sensible plaisir; je n'aime point qu'on ignore de tels bonheurs. Ah! Madame, que ne feroit point notre pauvre Mme de Sévigné dans une pareille occasion! Le malheur de ne la plus voir m'est toujours nouveau; il manque trop de choses à l'hôtel de Carnavalet; je ne saurois m'empêcher de vous desirer; et toute votre indifférence pour ce pays-ci ne m'en peut inspirer pour votre retour; je le souhaite, comme si j'étois d'âge à en profiter; mais il me semble que mon inclination si naturelle pour vous vous fait souffrir mon âge avec quelque bonté. J'ai eu la conduite que vous m'avez prescrite au sujet de votre lettre; cependant je vous avouerai, Madame, que je l'ai montrée à Mme de Chaulnes, qui m'a fait promettre de vous dire de sa part qu'elle vous approuve, autant qu'elle désapprouve.... je ne dirai pas qui[1]. Savez-vous que Mme de Chaulnes a un nouveau mérite à mon égard? c'est celui de ne se point du tout consoler de la perte de Mme de Sévigné : nous en parlons sans cesse; car pour moi, c'est ma manière, j'aime à parler de ce que j'ai aimé, et à ne me point ménager sur les souvenirs qui me sont chers. 1697

Je fis une longue réponse à une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant la dernière; je la donnai à Madame votre mère, et ma lettre s'est trouvée perdue : je vous le dis, Madame, afin que vous ne me soupçon-

Lettre 1476. — 1. M. de Simiane? voyez vers la fin de la lettre, et la note 4.

1697 niez pas d'une grossièreté pareille à celle d'y avoir manqué. Au reste, le mariage de ma nièce[2] avec M. de Poissy est rompu; si j'étois à sa place, j'en serois aussi aise qu'elle en est peut-être fâchée : il ne la desiroit point autant qu'il convenoit pour surmonter les plus petites difficultés; quand cela est ainsi, il me paroît qu'on se doit trouver heureuse de ne point entrer dans une maison où l'on est si peu souhaitée : je suis assurée que c'est là votre avis. Quel bon sens, Madame, que le vôtre, de n'être point entêtée de la cour! songez que Mme du Lude, qui avoit une si bonne santé, est accablée de rhumatisme; songez qu'il faut qu'elle couche dans la chambre de la princesse, qu'elle se fatigue jour et nuit, et pour qui[3]? Cependant je sais une personne du monde qui admire les agréments de la place et qui la trouve préférable à tout le repos dont Mme du Lude pouvoit jouir; j'ai eu quelque escarmouche avec cette personne sur une telle façon de penser, que je vous avoue que je ne comprends point[4]. Continuez-moi toujours un peu de part dans votre amitié, Madame; il faudroit que vous pussiez bien savoir comme je suis pour vous, afin de vous persuader que je n'en suis pas indigne. Permettez-moi de prendre part à la joie de M. le marquis de Simiane de se trouver auprès de vous; sa joie est d'autant plus raisonnable qu'il n'est pas aise tout seul. J'ai eu assez l'honneur de le voir, pour desirer beaucoup de le voir davantage.

2. Voyez ci-dessus, p. 335, note 5.

3. Mme du Lude n'avoit point d'enfants. (*Note de l'édition de* 1751.)

4. Le marquis de Simiane s'attacha en 1710 au duc d'Orléans; sa femme fut aussi, sans doute vers le même temps et par lui, attachée à la duchesse : voyez la *Notice*, p. 314, et Dangeau, tome XIII, p. 187.

* 1477. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA COMTESSE DE GUITAUT [1]. 1697

29 mai.

Puisque je suis assez malheureuse pour avoir quelques affaires en Bourgogne, il me semble, Madame, que mes premiers devoirs vous appartiennent, et que je ne puis envoyer en ce pays-là sans commencer par vous assurer que vous trouverez en moi dans toute occasion les sentiments d'estime et de considération que vous méritez à tant de titres. Je me laisserois conduire par les exemples que l'on m'a donnés là-dessus, quand je ne connoîtrois pas par moi-même tout ce que vous valez; mais j'en suis si parfaitement instruite de toute manière, qu'il ne manque rien à mes lumières pour vous honorer plus que personne du monde : je ne crois point cette vérité difficile à vous persuader. Vous ne doutez point aussi, Madame, que je ne sois très-sincèrement votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse de Grignan [2].

Lettre 1477 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre, sans date d'année, ne peut évidemment avoir été la première que Mme de Grignan ait écrite six semaines après la mort de Mme de Sévigné à l'une des meilleures amies de sa mère (comparez la lettre du 13 août précédent à la même Mme de Guitaut, ci-dessus, p. 406). Elle est vraisemblablement de 1697. On se rappelle que Mme de Grignan était héritière de Bourbilly.

2. Au dos du second feuillet de cette lettre est écrit d'une vieille écriture, et très-probablement de la main de la comtesse de Guitaut : « Mardy st (saint) de 96 Me de Seuigne est morte a Grignan. » En 1696, Pâques tombant au 22 avril, le mardi saint était bien le 17.

1697

1478. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A MONSIEUR DE POMPONE.

A Nantes, ce 31e août 1697.

Permettez-moi, Monseigneur, d'avoir recours à vous dans l'effroyable inquiétude où je suis, et d'avoir l'honneur de vous parler, non pas comme un officier de province à un ministre, mais comme le fils de Mme de Sévigné à Monsieur de Pompone. Dans la confiance que j'ai dans l'amitié que vous avez toujours eue[1] pour elle et dans les bontés dont vous m'avez honoré, je vais prendre la liberté de vous importuner d'un mauvais détail très-digne de mépris, mais qui est devenu considérable pour moi, en ce qu'on a entrepris de me faire passer pour fou, et qu'on a même envoyé de gros mémoires à M. de Torcy[2] sur une vision qui n'a jamais eu le moindre fondement.

Je vais donc, Monseigneur, prendre la chose dans sa source, et je vous dirai qu'un gentilhomme de basse Bretagne, qui est allié de ma belle-mère[3], a dédié une thèse de philosophie à Mgr le comte de Toulouse[4]. Monsieur l'évêque de Nantes[5], aux grâces duquel je n'ai pas sacrifié, par la seule raison que je me suis opposé qu'il fît[6] la charge de lieutenant de Roi sans en

Lettre 1478 (revue en grande partie sur l'autographe). — 1. Il y a *eu*, sans accord, dans l'original.

2. Torcy, qui était en quelque sorte sous la direction de Pompone, son beau-père, avait la Bretagne dans son département.

3. Louise de Quelen, femme de Maurille de Bréhan comte de Mauron. Voyez tome VII, p. 253, note 1.

4. Gouverneur de Bretagne, en remplacement du duc de Chaulnes, depuis le mois de mars 1695. Voyez ci-dessus, p. 253, note 1.

5. Gilles-Jean-François de Beauveau, évêque de Nantes, mort le 7 septembre 1717.

6. Tel est le texte de l'autographe. Dans l'édition de 1818, on avait imprimé : « je me suis opposé à ce qu'il fît. »

avoir ni l'ordre ni les provisions, jugea à propos de dire qu'il prétendoit, comme étant sans difficulté le premier personnage du diocèse et de ce département[7], faire les honneurs de cette thèse, et y assister depuis le commencement jusqu'à la fin. Cela lui étoit libre, et je ne songeois pas à l'empêcher; mais il vouloit que le premier président de la chambre[8] en fît autant, et qu'en vertu de l'interprétation de l'arrêt qui fut rendu en 1681, entre les lieutenants de Roi et les présidents au mortier[9], il soutînt qu'il avoit la préséance sur moi, parce que M. le maréchal d'Estrées étant dans la province, l'autorité du Roi ne m'étoit pas dévolue. Le père du répondant vint me trouver fort alarmé; je lui dis que si le premier président étoit à la thèse, je n'irois pas. Sur cela il me dit qu'il feroit différer l'acte, et qu'il demanderoit un ordre à Mgr le comte de Toulouse, pour que je fisse les honneurs de la cérémonie. Je répondis que s'il en avoit un, j'irois assurément et que toutes choses seroient aplanies. Il est aisé de voir par là, Monseigneur, qu'il n'a jamais été question de rangs, ni avec Monsieur de Nantes, ce qui seroit une extravagance insigne de ma part, ni même avec la chambre des comptes. J'étois toujours le maître de sortir de la thèse quand le premier président arriveroit, et puisque[10] j'eusse eu l'ordre d'y assister, il n'auroit pu m'en exclure tout à 1697

7. Sévigné entend sans doute ici par département son territoire de lieutenant de Roi au comté nantois : « *Département* se dit aussi des lieux départis et distribués; et dans ce sens, en parlant de marine, on dit : *Le département de Brest...*, etc. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

8. De la chambre des comptes.

9. Dans l'édition de 1818 : « les présidents à mortiers. »

10. Les éditions antérieures à la nôtre ont ajouté *si* après *puisque*.

1697 fait et y demeurer toute la journée. Ce retardement de l'acte a fait juger à notre évêque que je lui disputois la préséance; il a envoyé des mémoires, que je lui eusse fournis moi-même, s'il en avoit eu besoin; il s'est bien gardé de s'expliquer avec moi, ni par lui-même, ni par nos amis communs : le plus sûr étoit de m'imposer une folle imagination, et de l'adresser tout droit aux ministres[11]. M. de Torcy en a parlé au Roi, et dans le temps que tout se passe ici dans les règles, et avec la plus grande honnêteté du monde de part et d'autre, entre la chambre des comptes et moi, je passe peut-être pour un insensé dans l'esprit de Sa Majesté et de tout son conseil.

Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de

11. Voici la lettre écrite par l'évêque de Nantes à Pompone :

Monsieur,

J'ai tant reçu de marques de l'honneur de votre protection en toutes les occasions qui se sont présentées, que je me flatte d'en recevoir des marques dans celle-ci.

Une folie s'est emparée de l'esprit de M. de Sévigné, notre lieutenant de Roi, qui s'est imaginé devoir représenter Monseigneur le comte de Toulouse, quoiqu'il y ait un commandant en chef dans la province. Je sais que je dois la première place à Monseigneur le comte de Toulouse : le sang dont il est issu m'y engage entre ses autres qualités; mais on ne doit rien céder à ses représentants, et si cela étoit, cela ne regarde que le commandant en chef, et non un simple lieutenant de Roi; et jamais jusqu'ici, ni les gouverneurs généraux, ni les lieutenants généraux ne m'ont disputé la première place. Je ne puis croire encore que cette vision soit entrée dans l'esprit de M. de Sévigné. Si cela étoit par malheur, je vous demanderois instamment l'honneur de votre protection, pour soutenir celui de l'épiscopat, qui seroit très-abaissé si cette folle prétention de M. de Sévigné avoit lieu.

Je suis avec un respect très-profond, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

G. DE BEAUVAU, évêque de Nantes.

A Nantes, ce 6e juillet 1697.

considérer l'état où je suis et à qui j'ai à faire[12], puisque j'ai à me justifier sérieusement sur ce qu'il[13] plaît à Monsieur de Nantes de rêver. Car enfin, Monseigneur, où sont les démarches que j'ai faites pour avoir cette prétendue préséance? auquel de Messieurs les ministres ai-je eu l'honneur d'en écrire? Quelque considérable que Mgr le comte de Toulouse soit dans l'État, il ne décide pas de ces sortes de difficultés; le temps étoit trop court pour examiner à l'armée[14] les droits des parties : il s'ensuit de là nécessairement, ou que je suis devenu entièrement imbécile, ou que l'on a voulu très-méchamment m'imposer une extravagance, pour me tourner en ridicule : personne ne peut être à couvert d'une telle aventure. Je craindrois de dire des vérités avec la même hardiesse que notre pieux évêque dit ses imaginations. Par exemple, Monseigneur, que penseriez-vous de moi si je me donnois l'honneur de vous écrire en tant que ministre, et pour le dire au Roi, que Monsieur de Nantes, le 27e du mois de juin dernier, m'appela en duel, bien régulièrement et dans toutes les formes prescrites, et que le 9e de juillet suivant, le même prélat parut à deux heures après midi, la soutane retroussée sous le bras gauche et l'épée nue à la main droite, jurant comme un soldat aux gardes, sur ce que son valet de chambre avoit pris querelle dans la place de Saint-Pierre? Cependant, Monseigneur, toute la ville de Nantes, sans excep- 1697

12. C'est là l'orthographe de l'original.

13. La lettre avait été collationnée tout entière avec l'autographe pour l'édition de 1818. Nous n'en avons retrouvé que les quatre premières pages; la quatrième finit à : « sur ce qu'il. »

14. Le comte de Toulouse servit cette année-là dans l'armée de Flandre : il fut fait lieutenant général au commencement du mois d'août, et dut être rappelé peu de temps après : voyez Dangeau au 6 août 1697.

1697 tion, est témoin de ces deux aventures; il s'est vanté hautement de la première à toute la noblesse, et tout le peuple a vu la seconde.

Je vous demande mille pardons, Monseigneur, de vous importuner comme je fais; mais où trouverai-je un asile contre de tels ennemis qu'auprès de vous? L'état où je suis est assez violent pour mériter votre indulgence et votre protection; je vous la demande par toutes les bontés dont vous m'avez toujours honoré. J'ose vous supplier de me l'accorder aussi auprès de M. de Torcy; comme j'ai moins l'honneur d'être connu de lui que de vous, et qu'il ne connoît pas non plus notre évêque duelliste, je n'aurois pas droit de me plaindre que sur sa parole sacrée il me crût fou : j'ose pourtant vous assurer, Monseigneur, que je ne le suis pas plus que je l'ai toujours été (c'est bien assez), et que je suis avec un très-humble et très-respectueux attachement, Monseigneur, votre très-humble et obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

1698 * 1479. — DU COMTE DE GRIGNAN A MONSIEUR DE POMPONE.

MONSIEUR,

Il y a si longtemps que je vous ai voué un attachement particulier, que je ne puis qu'être sensiblement touché de ce qui arrive dans votre maison, et j'espère, Monsieur, que vous serez aisément persuadé de la part que j'ai prise[1] à la perte que vous avez faite de M. l'abbé

LETTRE 1479 (revue sur l'original, dont la signature seule est autographe). — 1. Dans l'original : « que j'ai pris, » sans accord.

d'Arnauld[2], et que vous ne douterez jamais de la passion très-respectueuse avec laquelle je suis, 1698

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Lambesc[3], le 28e décembre 1698.

---

*1480. — DU CHEVALIER DE GRIGNAN A***[1]. 1699

Ce 26 septembre.

J'AI été si malade depuis trois semaines ou un mois, que je n'ai pu, Monsieur, répondre plus tôt à deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vous remercie très-humblement de vous souvenir de moi de temps en temps. Je suis si incommodé ordinairement à Paris, que j'ai pris la résolution d'aller essayer d'un hiver à Marseille, dont on me promet des merveilles. Je pars avec M. et Mme de Grignan lundi prochain ou mardi, pour aller en Provence. Nous passons par la Bourgogne, mais un peu trop loin de Dijon pour espérer d'avoir l'honneur de vous voir; mais en Pro-

2. « M. l'abbé Arnaud (voyez tome I, p. 433, note 4), frère aîné de M. de Pompone, mourut à Paris. C'étoit un homme fort retiré, que nous ne voyions point en ce pays-ci; il avoit l'abbaye de Chaumes, qui vaut huit ou dix mille livres de rente, et qui est dans le diocèse de Sens. » (Dangeau, *vendredi* 12 *décembre*, *à Versailles*.)

3. C'était la veille de l'ouverture de l'assemblée des communautés; convoquée en 1698 pour le 20 décembre, elle fut différée jusqu'au 29, et fut close le 2 janvier 1699.

LETTRE 1480 (revue sur l'autographe). — 1. Nous ne savons à qui cette lettre est adressée. Le *bon président* de Berbisy était mort deux ans auparavant (le 8 septembre 1697). Il avait laissé un fils, qui devint premier président en 1716.

1699 vence ou à Paris, je vous réponds, Monsieur, que personne ne vous honore plus que moi et n'est plus votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le chevalier DE GRIGNAN.

Nous sommes ici dans l'affliction de la perte de M. de Pompone. On écrit de Fontainebleau qu'il étoit aujourd'hui à l'extrémité[2]. Pour moi, je ne m'en consolerai point : il avoit mille bontés pour moi.

1481. — DE MADAME DE LA TROCHE A MADAME DE GRIGNAN.

Ce 25e novembre.

Vous avez été bien malade, Madame la Comtesse; j'en suis très-fâchée. Je hais fort que vous vous accoutumiez à l'être en Provence, et si loin de moi, que vous feriez mourir d'inquiétude. Votre chère enfant l'est plus que jamais de sa grossesse[1]; elle a une pituite et des vomissements qui la désolent, et je ne crois pas qu'elle en soit soulagée que son enfant ne remue. Ce n'est rien que

2. Il mourut à Fontainebleau, le soir même du jour où le chevalier de Grignan écrivait cette lettre, « à quatre-vingt-un ans, dans le desir depuis longtemps de la retraite, que l'état de sa famille ne lui avoit pas encore permise. Sa tête et sa santé étoient entières. Il n'avoit jamais été malade; il mangea un soir du veau froid et force pêches; il en eut une indigestion, qui l'emporta en quatre jours. Il reçut ses sacrements avec une grande piété, et fit une fin aussi édifiante que sa vie. Torcy, son gendre, eut les postes, et sa veuve douze mille livres de pension. C'étoit une femme avare et obscure qu'on ne voyoit guère. » (Saint-Simon, tome II, p. 329.)

LETTRE 1481 (revue sur une copie de l'autographe). — 1. Est-ce alors ou à sa grossesse suivante, en 1701, que Mme de Simiane portait le fils qu'elle perdit en 1703? Voyez ci-après, p. 468 et 481.

ces sortes de maux en comparaison de ceux qui courent : la petite vérole s'est renouvelée et tout est plein de rougeole et de dyssenterie. Mme de Torcy s'est fort bien tirée de sa petite vérole : en moins de quinze jours toutes ses croûtes étoient tombées. Mme de Turgis[2], qui en tomba malade à Pontchartrain[3], en est morte deux jours après être arrivée à Paris; elle étoit fille de Mme de Canteleu, cousine germaine de Madame la chancelière[4], qui l'aimoit fort. Mais une petite vérole bien mal placée, Madame, c'est celle de Mme la duchesse de Lorraine[5], qui venoit ici avec de grands transports de joie et à qui la fièvre prit vendredi en arrivant. Madame s'est enfermée avec elle, avec ses femmes de chambre seulement, et Monsieur et M. le duc de Lorraine ne la voient point. Ce dernier s'en va aujourd'hui faire sa foi et hommage pour son duché de Bar. Il y a eu bien des intrigues sur 1699

2. Probablement la femme du fils de Nicolas Colbert, sieur de Turgis, chef d'une branche cadette de celle du grand Colbert.

3. A quatre lieues nord-est de Rambouillet. Le château des comtes de Pontchartrain subsiste encore.

4. Marie de Maupeou, fille de Pierre, président aux enquêtes, mariée en 1668. Voyez sur son esprit, son agrément, sa vertu, son admirable charité, Saint-Simon, tome XI, p. 71 et suivantes. Elle mourut le 12 avril 1714, « universellement regrettée de toute la cour, qui l'aimoit et la respectoit, et pleurée des pauvres presque avec désespoir (p. 74). » La seule restriction de Saint-Simon à l'éloge qu'il fait même de ses manières est celle-ci : « Avec tout cela, elle avoit trop longtemps trempé dans la bourgeoisie, pour qu'il ne lui en restât pas quelque petite odeur (p. 72). » — Pontchartrain était chancelier depuis le 5 septembre précédent.

5. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, mariée au duc de Lorraine et de Bar (*Léopold-Joseph, fils de Charles IV*), le 13 octobre 1698; elle avait lors de son mariage vingt-deux ans, et le duc en avait dix-neuf. Celui-ci avait été rétabli dans ses États par le traité de Riswick, et il venait prêter au Roi le serment de foi et hommage pour le duché de Bar et les autres domaines mouvants de la couronne. (*Note de l'édition de* 1818.) — Ce duc de Lorraine, mort le 27 mars 1729, fut le père du dernier duc de Lorraine, l'empereur François I.

1699 le cérémonial; les princes de sa maison ne s'y trouveront point, parce qu'ils ne s'y couvriroient pas[6]; à cause d'une autre distinction que Monsieur a voulue, il n'y aura que les princes du sang, et M. de Vendôme a été refusé d'être du nombre. M. le duc de Lorraine vit le Roi, dès samedi, qui le reçut à merveilles; il lui dit que leurs États étoient si voisins, qu'ils étoient nécessairement obligés de bien vivre ensemble. On le trouve assez aimable (Monsieur votre fils n'est pas de ce goût); il a de l'air de la princesse d'Épinoi[7], mais il a encore le visage plus long et la lèvre de dessous fort grosse.

J'arrive de Versailles, où j'ai été huit jours, Madame : je voudrois vous pouvoir bien représenter tout ce que j'ai vu de bassesses, d'empressements et de jalousies; j'en méprise le genre humain. Imaginez-vous, Madame, que tout le monde court en foule chez Mme de Chamillart[8], mais toutes les plus fières, et que Madame la chancelière en meurt de jalousie, et l'autre jusques à présent ne s'en

6. Dangeau dit que les princes étrangers ne se couvraient qu'aux audiences des *représentants*, et point aux audiences des *souverains*. Voyez au surplus, sur cet hommage du duc de Lorraine, les longs détails du *Journal*, au 25 novembre 1699, avec les additions de Saint-Simon.

7. Élisabeth de Lorraine, fille puînée du comte de Lillebonne, née en 1694, femme de Louis de Melun, prince d'Épinoi, connétable et sénéchal héréditaire de Flandre, né en 1673, mort à Strasbourg le 24 septembre 1704. Voyez ci-dessus, p. 240, la note 5 de la lettre du 4 février 1695.

8. Isabelle-Thérèse le Rebours, fille d'un maître des comptes, femme de Michel Chamillart, nommé contrôleur général des finances le 5 septembre 1699, à la place de Pontchartrain. « Sa femme et lui, dit Saint-Simon (tome II, p. 312), étoient enfants des deux sœurs. Elle étoit vertueuse et fort polie; mais elle ne savoit que jouer, sans l'aimer, mais faute de savoir faire autre chose ni que dire, après avoir demandé à chacun comment il se portoit : la cour ne put la former, et à dire vrai, c'étoit la meilleure et la plus sotte femme du monde, et la plus inutile à son mari. »

hausse ni ne s'en baisse. Mme la comtesse de Rouci[9] dîna jeudi chez Monsieur le chancelier; on voulut la faire jouer pour divertir sa belle-sœur[10], qui garde neuf jours le lit. Pour excuse elle dit qu'elle avoit à faire, qu'elle étoit pressée et qu'elle s'en vouloit aller; on la suivit, elle vint chez Mme de Chamillart : on en a été fort en colère. Mme de Roquelaure[11] a mis la main sur elle pour la mener, pour la gouverner, pour la conseiller : elle a trouvé qu'elle étoit sa parente fort proche on s'en moque sans miséricorde, et Madame la chancelière plus que personne, qui prie tout le monde de lui démêler et de lui prouver cette parenté. On me dit hier au soir en bon lieu que Mme de Roquelaure en étoit honteuse, et qu'il y avoit trois jours qu'elle n'avoit été chez Mme de Chamillart. La petite Mme de Dreux[12] est grosse et l'on est fort content d'eux. M. de Chamillart me dit qu'il vous manderoit que nous avions bu à votre santé; quand vous lui écrirez, Madame, je vous supplie de lui marquer que vous prenez quelque intérêt en ce qui me touche. Mme de Mortemart[13] a la rougeole, dont 1699

9. Voyez tome VIII, p. 438, note 13.

10. Éléonore-Christine de Roye de la Rochefoucauld, mariée en 1697 à Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, fils du chancelier. Elle mourut le 23 juin 1708, à l'âge de vingt-sept ans.

11. Voyez tome VI, p. 239, note 10.

12. Catherine-Angélique Chamillart avait épousé le 14 juin 1698 Thomas de Dreux, fils d'un conseiller au Parlement et de Marie-Marguerite Bodinet. Ce conseiller et le mari de Mme de Dreux compromise dans l'affaire des poisons étaient cousins éloignés. Thomas de Dreux acheta en se mariant le régiment de Bourgogne. Sur l'amitié des deux pères, et sur ce mariage, voyez Saint-Simon, tome II, p. 313 et suivantes.

13. Marie-Anne, fille du marquis de Seignelai. Elle avait épousé le 14 février 1679 Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, fils de Vivonne, dont elle était veuve depuis avril 1688.

1699 elle est assez malade. Beaumont-Cognée[14] est à l'extrémité d'une opération qu'on lui a faite à la cuisse; le Roi lui a envoyé deux cents louis pour se faire gouverner, et l'abbé Dangeau[15] l'a fait confesser. J'ai trouvé Mme la duchesse du Lude fort gaie et fort libre en sa taille[16]; elle jure qu'elle est fort bien raccommodée avec sa petite maîtresse, et qu'elle la prie tous les jours d'oublier ce qui s'est passé, et que Mme de Maintenon lui dit qu'elle en est fort aise par rapport à Mme la duchesse de Bourgogne. Une des belles choses que j'aie vues[17] en mon voyage, c'est ce qu'une visite que Mme de Maintenon fit à Mme de Soubise vendredi depuis onze heures jusques à midi et demi a donné d'émotion à toutes les dames de la cour. Je dînai avec sept ou huit qui vouloient en deviner la cause; mais ce que je trouvai de plus plaisant, c'est que les meilleures amies de Mme de Soubise l'en boudèrent tout le jour.

Mme[18] la maréchale de Rochefort a donné un souper, qui est encore fort secret mais qui ne laissera pas de faire du bruit, à Madame de Chartres, où étoient Mmes de Sforce[19], de Blanzac[20] et de Saint-Pierre[21]. On y but

14. Dangeau parle d'un marquis de Beaumont-Cognée à propos d'une augmentation de pension qui lui fut accordée à la fin de juillet 1696.

15. Louis de Courcillon, frère puîné de Dangeau. Converti, comme son frère, au catholicisme, il entra à l'Académie française en 1682, et mourut en janvier 1723. On a de lui plusieurs écrits estimés sur la langue française.

16. On vient de voir, p. 427 et p. 430, qu'elle avait beaucoup souffert d'un rhumatisme.

17. Il y a ici dans l'autographe *vu* (*veu*), sans accord; à la seconde ligne de l'alinéa suivant, Mme de la Troche a écrit *segret*.

18. Cet alinéa avait été omis dans la première édition (1818).

19. Voyez tome II, p. 146, note 9; et tome V, p. 363, notes 18 et 19.

20. Voyez tome VII, p. 189, note 6.

21. Belle-sœur de l'abbé de Saint-Pierre. Son mari avait été ca-

tant et tant, qu'il fallut coucher la princesse dans le lit de la maréchale. Sa fille et Mme de Saint-Pierre tombèrent sous la table, d'où elles ne se relevèrent que pour vomir et faire d'autres saletés. La dernière pissa dans son mouchoir, et le vouloit faire sentir à tout le monde. Pour Mme de Sforce, elle eut assez de raison pour envoyer querir son carrosse et pour s'aller cacher chez elle. Madame de Chartres est plus entêtée de Mme de Blanzac que jamais; on dit que c'est à cause du chevalier de Roye[22], et que Monsieur, qui le trouve aussi fort à son gré, ne peut souffrir que Madame sa belle-fille soit de son goût. Je vous parle un peu librement, Madame, mais c'est à condition que vous brûlerez ma lettre et que vous ne me commettrez point. 1699

Nos *Divines* m'ont priée plusieurs fois de vous faire des compliments de leur part; ma fille[23] vous en fait, Madame, de très-respectueux, et je suis très-parti-

pitaine de vaisseau, puis attaché au duc de Chartres, puis premier écuyer de la duchesse d'Orléans. « La Saint-Pierre, dit Saint-Simon (tome V, p. 205), se fourroit partout, divertissoit le monde et soi-même tant qu'elle pouvoit, avec un air étourdi, mais point du tout méchante ni glorieuse. Le mari étoit un faux Caton, bien glorieux, bien présomptueux, bien insolent, jusqu'à ne prendre pas la peine de voir le Roi, de dépit de Marly, quoique ne bougeant de Versailles, méchant et dangereux avec force souterrains, et un froid silencieux et indifférent copié sur d'O, mais avec beaucoup d'esprit. Son nom étoit Castel. »

22. Barthélemy, chevalier de Roye, capitaine des gardes de la duchesse de Berri. « Il étoit, dit Saint-Simon (tome XIII, p. 255 et 256), le dernier des frères du comte de Roucy, et n'avoit rien; il épousa bientôt après (1715) la fille de Prondre, un des plus riches financiers de Paris, dont il eut beaucoup. Il prit le nom de marquis de la Rochefoucauld, mourut lieutenant général à cinquante et un ans, en 1724, et ne laissa qu'une fille unique, qui a épousé M. de Middelbourg, frère du maréchal d'Isenghien. »

23. Sa belle-fille : voyez plus haut, p. 216, note 6.

1699 culièrement votre très-humble et très-obéissante servante,

GODE V. DE LA TROCHE [24].

Vous voulez bien, Madame, que j'assure ici M. le comte et M. le chevalier de Grignan de mes respects.

Le prince d'Isenghien [25] a la petite vérole, et un des petits d'Antin.

Monsieur votre frère s'en revient riche des états [26]. Les coiffures à *la babiche* ne siéent pas bien à Madame sa femme; elle disoit l'autre jour à Mme Bouchu [27] : « Mais quoique cette coiffe soit fort jeune, je m'y puis coiffer : Mme la duchesse d'Humières, qui est de mon âge, s'y

24. Les mots *de la Troche* sont très-lisibles dans l'autographe; *Gode V.* l'est moins. Mme de la Troche était une demoiselle Gode de Varennes : voyez tome I, p. 416, note 4.

25. Louis de Gand, prince d'Isenghien, né à Lille le 16 juillet 1678, colonel d'infanterie en 1697, maréchal de France en 1741, épousa en 1700 Anne-Marie-Louise, princesse de Furstemberg, morte six ans après. Il se remaria en 1713 avec la fille unique du marquis de Rhodes et d'Anne-Marie-Thérèse de Simiane Gordes, et en 1720 avec Marguerite-Camille Grimaldi, fille du prince de Monaco.

26. Ayant touché les onze mille francs que la Bretagne devait lui payer pour sa charge? Voyez ci-dessus, p. 420, fin de la note 21.

27. Élisabeth Rouillé, femme de Jean-Étienne Bouchu, conseiller d'État, intendant du Dauphiné, d'où il revint en 1705, après s'y être, dit Saint-Simon (tome IV, p. 438), « cruellement enrichi. » Veuve en octobre 1715, après un projet de mariage rompu en 1718 avec le prince de Turenne (ancien chevalier de Bouillon), elle finit par épouser en 1731 le duc de Châtillon (ancien comte de Lux : voyez tome VIII, p. 222, note 4, et ci-dessus, p. 368, note 9), « cul-de-jatte, pour la rage d'être duchesse, pour ses grands biens, » et mourut « d'une fluxion de poitrine pour avoir voulu aller jouir de son tabouret à Versailles par le grand froid. » (Saint-Simon, tome X, p. 186 et 187.) Voyez encore les *Mémoires*, tome IV, p. 438 et 439; et Dangeau, tome X, p. 292. Bouchu « et sa femme, qui étoit Rouillé, sœur de la dernière duchesse de Richelieu et de la femme de Bullion, se passoient très-bien l'un de l'autre. Elle étoit toujours demeurée à Paris. » (Saint-Simon, aux dernières pages citées.)

coiffe. » L'autre lui répondit naturellement : « Mais elle est belle. » 1699

1482. — DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN. 1700

A Paris, ce 2e février.

J'AVOUE que j'ai tort, Madame, de la jeunesse dont je suis, de n'avoir point suivi la bonne compagnie qui est allée à Rome[1], et d'autant plus que si le repentir m'eût pris en chemin, il m'eût été fort aisé, sous votre bon plaisir, à la veille même de l'embarquement, de rester dans la plus belle ville du monde et dans une cour préférable pour moi, par bien des raisons, à celle que j'aurois été chercher. Mais, Madame, j'ai depuis quelque temps de grands charmes en celle-ci, et vous en conviendrez, quand je vous apprendrai que j'ai profité du mauvais ménage qui s'est mis entre M. de Barbesieux, M. de Villequier[2] et le marquis de Créquy[3]. Ces deux Messieurs ont abandonné enfin les logements qu'ils tenoient à Versailles dans la maison de M. de Barbesieux ; et généreusement le fils de Mme de Louvois s'est cru obligé d'en donner un à son *beau-père*, que j'ai accepté avec une joie infinie. J'ai donc à Versailles à l'heure qu'il est la chambre qu'occupoit M. de Villequier, que j'ai meublée de mes propres meubles pour en être encore

LETTRE 1482. — 1. On avait reçu en décembre et en janvier de mauvaises nouvelles du pape (Innocent XII, qui ne mourut qu'à la fin de septembre 1700); au 11 janvier, les cardinaux de Janson et de Coislin, au 17 le cardinal d'Estrées, prirent congé du Roi pour le voyage de Rome. Voyez Dangeau, tome VII, p. 217, 224, 229, 233.

2. Cousin germain de Barbesieux par Madeleine Fare le Tellier, sa mère. Voyez tome VII, p. 320, note 4.

3. Il avait épousé Anne-Charlotte d'Aumont, cousine germaine de Barbesieux. La disgrâce du marquis de Créquy avait sans doute cessé en même temps que celle de Mme de Polignac, revenue à la cour le 1er septembre 1695. Voyez tome VIII, p. 22 et note 8.

1700 plus le maître, et dont j'ai la clef dans ma poche. Elle est du plain-pied de la première salle de M. de Barbesieux, et par conséquent dans une situation charmante, n'ayant que huit ou dix marches à monter pour me trouver dans la galerie des princes et dans la voie pour parvenir, quelque temps qu'il fasse, sans chaise et même souvent sans flambeaux, aux appartements de tous mes amis. Que dites-vous de cette petite prospérité, et ne me trouvez-vous pas un grand homme tout à fait? Après cela ne conviendrez-vous pas que j'ai raison de ne point porter ailleurs mes vieux os? *Chi ben sta non si muove*[4]. Je ne fais donc plus d'autre vie que d'aller et de venir de Paris à Versailles, où je me retrouve au milieu d'une infinité de gens de conséquence de mes amis, qui m'accueillent très-favorablement, et que j'aurois perdus par ne savoir plus où loger en ce pays-là, depuis la perte que j'avois faite de l'hôtel de Chaulnes[5]. Voyez quelle sympathie avec Mme de Saint-Géran, qu'un coup de vent nous ait presque en même temps jetés dans un même port. Elle y est logée le plus agréablement du monde et fort commodément, de mon même côté; et au voyage près de Marly, qui ne lui a point encore été proposé, elle est rentrée dans tous les agréments qu'elle pouvoit desirer; mais comme à quelque chose malheur est bon, elle les ménagera mieux que par le passé[6].

Il n'est pas que vous ne sachiez, Madame, tous les déchaînements où l'on est pour les plaisirs. Le Roi veut que Mme la duchesse de Bourgogne fasse sa volonté depuis le matin jusqu'au soir, et c'est assez pour qu'elle s'en donne à cœur joie. Ce ne sont donc plus que voyages

4. Ce dicton italien se trouve déjà au tome IX, p. 598.

5. Le duc de Chaulnes était mort le 4 septembre 1698, et la duchesse le 6 janvier 1699.

6. Voyez ci-dessus, p. 383, note 1. Mme de Saint-Géran vint à Marly le 18 mars suivant : voyez le *Journal* de Dangeau, à cette date.

de Marly, de Meudon, qu'allées et venues à Paris pour les opéras, que bals et mascarades, et que seigneurs qui, pour ainsi dire, mettent couteaux sur table[7] pour s'attirer les bonnes grâces de la jeune princesse. Les dames qui entrent dans les plaisirs ont besoin de leur côté d'être bien en leurs affaires : la dépense est quadruplée; on n'emploie pas moins pour les mascarades que des étoffes de cent et cent cinquante francs l'aune, et quand par malheur quelqu'une est obligée de faire paroître deux fois un même habit, on dit qu'on voit bien qu'elle n'est venue à Paris que pour s'habiller à la friperie. Vous saurez le détail de la fête de Madame la chancelière[8] : ainsi, Madame, je ne vous en dirai pas davantage sur ce sujet. 1700

Je n'ai pas manqué de faire part de votre lettre à Mme de Louvois; elle a été ravie d'y trouver des marques de l'honneur de votre souvenir, et si touchée de la description que vous y faites de l'heureux climat dans lequel vous vivez, que peu s'en faut qu'elle ne vous aille trou-

7. « On dit proverbialement et figurément *mettre couteaux sur table*, pour dire Donner à manger. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1694.)

8. On voit, par le *Journal* de Dangeau, que les bals se succédaient tous les jours. On y lit au 8 février : « Madame la chancelière donna un grand bal à Mme la duchesse de Bourgogne, à la chancellerie; il y eut une petite comédie, de jolies boutiques où l'on trouvoit de toutes sortes de confitures et de liqueurs, une belle musique. La fête fut fort galante et magnifique; mais la foule des masques qui étoit venue de Paris troubla un peu les plaisirs de la fête. Monseigneur y étoit en masque; Messeigneurs ses enfants y étoient de leur côté masqués aussi, et Mme la duchesse de Bourgogne y étoit masquée magnifiquement; elle n'en revint qu'à trois heures du matin. Monsieur le chancelier reçut Monseigneur, Messeigneurs ses enfants et Mme la duchesse de Bourgogne au bas du degré, et puis se retira et laissa faire les honneurs de la fête à Madame la chancelière. » — Voyez dans le *Mercure* de février, p. 169 à 194, une longue description de cette fête. « Personne, dit Saint-Simon de la chancelière de Pontchartrain (tome XI, p. 72), ne s'entendoit si parfaitement à donner des fêtes. »

1700 ver. Elle jure bien du moins que si sa santé est aussi mauvaise l'hiver prochain qu'elle l'est celui-ci, elle profitera de vos avis et qu'elle l'ira passer avec vous à Marseille. Elle est toujours la femme du monde la plus malheureuse au milieu de tous ses trésors, et moi le petit homme du monde toujours le plus heureux au milieu de la plus parfaite indigence.

Je crois que j'ai noyé ma goutte dans la rivière de Seine pour m'y être baigné sans précaution quelconque tout l'été passé, et j'en suis en vérité, à l'heure qu'il est, à lui donner cent coups après sa mort, par tous les traits de vin de Champagne et d'autres pays que j'avale tous les jours. Que dit M. le chevalier de Grignan d'une telle conduite? Je bus très-joliment avant-hier en Nevers[9], et il faudra que je revienne exprès de Versailles dimanche prochain pour reprendre avec ce duc du poil de la bête. Mais entre ci et là je boirai avec M. et Mme de Simiane, auxquels nous sommes résolus de présenter un très-petit dîner mercredi prochain, pour leur apprendre à vivre et leur faire honte du grand et somptueux qu'ils nous ont donné.

Je vous remercie, Madame, de l'approbation que vous avez donnée à mon dernier conte; voici un emportement de Monsieur de Noyon[10] que j'ai mis en œuvre :

Un jour de fête, un prélat d'importance,
Mais un prélat de sa haute naissance
Fort entêté, pour faire honneur au saint
Disoit la messe, et tel qu'on le dépeint,
Vouloit du peuple et respect et silence.
Lors dans l'église entendant quelque bruit
Qui lui parut profaner sa noblesse,
Fort brusquement il se retourne et dit :
« Feriez-vous pis, peuple vil et maudit,
Quand un laquais diroit ici la messe? »

9. Chez le duc de Nevers. — 10. François de Clermont-Tonnerre.

J'ai fait, Madame, de votre part, toutes les amitiés dont il vous a plu de me charger, à Mmes de Sanzei, de Coulanges et de Bagnols, dont elles vous sont très-obligées. Mme d'Enneval, avant que de partir pour Rouen, nous a fort priés de croire que l'esprit ne lui avoit point tourné et que ce n'étoit pas sans bonnes raisons qu'elle s'étoit remariée. Vous vous êtes bien trompée, Madame, quand elle vous a paru aimer sa liberté, car elle m'a dit à moi que c'étoit une des raisons de son mariage, par n'en savoir que faire, et qu'elle n'en avoit jamais connu le mérite : ainsi ne lui doit-on savoir aucun gré du sacrifice qu'elle en a fait à l'homme du monde qui la tiendra le plus de court. 1700

Je ne suis point surpris de tous les plaisirs que vous fait M. de Montmort; je connois son palais de Marseille, ses meubles et son savoir-faire[11]; il ne vous mènera point sa femme et vous vous en consolerez aisément. Mais adieu, Madame : mille respects pour vous et pour tout ce qui s'appelle Grignan.

1483. — DE MADAME DE COULANGES ET DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 19e avril.

DE MADAME DE COULANGES.

Il y a si longtemps, Madame, que je ne fais rien de ce que je desire, que je n'ai pu trouver le moment de vous remercier de la dernière lettre que vous m'avez fait l'hon-

11. Coulanges, à son retour de Rome, en 1691, débarqua à Marseille le 11 octobre, et il y passa huit jours chez de Montmort, maître des requêtes et intendant de la marine. Voyez ses *Mémoires*, p. 309.

1700 neur de m'écrire. Ma mère[1] a depuis quinze jours la fièvre continue avec des redoublements; et moins elle est en état de penser, plus je suis attachée auprès d'elle: c'est un terrible spectacle; ce qui se passe en moi dans cette cruelle occasion, ne se peut concevoir; mais en voilà trop sur un si triste sujet; il vaut mieux vous faire de très-sincères compliments sur le voyage que M. le marquis de Grignan va faire en Lorraine[2]: toutes les distinctions sont agréables à son âge, et vous ne sauriez croire, Madame, combien celle-là a été recherchée. Je me présentai hier à la porte de *Son Excellence;* Elle étoit à Versailles; je vis Madame votre belle-fille chez Mme de Simiane, qui est en vérité bien incommodée de sa grossesse. Je rendis mes devoirs à votre appartement; il est très-beau, la vue m'en paroît charmante; je le regardai avec un air d'intérêt qui me le fit bien examiner pour la première fois; vous serez bien logée, Madame; mais vous nous ferez trop languir après votre retour; c'est là votre unique défaut; nous aurions besoin que vous en eussiez d'autres pour nous consoler. On commence aujourd'hui à tirer la loterie de Madame de Bourgogne[3]; j'ai eu trente pistoles à la grande, qui s'est faite à l'hôpital[4] : se peut-il un plus grand malheur dans une pareille occasion? cependant j'ai eu l'âme assez intéressée pour préférer ce vilain petit billet noir[5] à un billet blanc; ma sœur a trouvé ce senti-

Lettre 1483. — 1. Mme du Gué.

2. Voyez la lettre suivante. Le marquis de Grignan allait complimenter le duc de Lorraine, qui venait de perdre un jeune fils.

3. Il y avait quarante mille billets à tirer, et vingt-quatre mille boîtes qui contenaient autant de lots. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 2 et 19 avril 1700 et jours suivants.

4. Ce n'était pas encore la grande loterie de dix millions de livres dont il est parlé dans le *Dictionnaire historique des institutions* par M. Chéruel, tome II, p. 692.

5. Les billets noirs étaient les billets gagnants.

ment très-indigne d'elle. M. de Bagnols est ici; je ne désespère point qu'il n'aille à Grignan rendre à M. de Grignan tout ce qu'il lui doit; car pour Paris, ce n'auroit été que la conduite des autres. Mme la duchesse du Lude a eu un mal assez considérable au pied; elle a quelquefois un rhumatisme; mais elle ne sent point ses maux dans la chaleur du combat : je pense toujours de la même façon sur ce qui la regarde; et Dieu merci pour elle, sa façon de penser n'est point changée aussi. La pauvre petite Mme d'Aunay, fille de Mme de Morangis, est morte à vingt-un ans. 1700.

Les Villerois sont très-affligés avec raison; on assure que M. de Rochebonne et M. de Saint-Germain ont des raisons d'espérer; je souhaite de tout mon cœur, pour la chose en elle-même, et par l'intérêt sensible que vous y avez tous, que leurs espérances soient fondées[6]. J'ai appris à l'abbé Têtu que vous l'honoriez de votre souvenir; mais je vous avouerai que quoiqu'il ait reçu cette marque de votre bonté avec beaucoup de reconnoissance, il a voulu voir si je ne le trompois point, car il lui faut des démonstrations; et après avoir été convaincu de la vérité de ce que je lui disois, il a tiré des conséquences qu'il falloit qu'il fût charmé, et il a conclu qu'il l'étoit.

DE COULANGES.

Je ne vous dis pas grand'chose, Madame; mais je n'en pense pas moins sur tout ce qui vous regarde. L'ambassade de M. le marquis de Grignan est un commencement

6. La galère capitane de Malte avait été coulée bas en attaquant un vaisseau turc. On perdit les chevaliers de Villeroi, de Rochebonne et de Valençay; le chevalier de Saint-Germain Beaupré parvint à s'échapper avec le chevalier de Spinola, qui commandait le bâtiment. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 28 et 29 mars et 16 avril 1700.

1700 qui le conduira quelque jour à Rome, c'est-à-dire à d'autres emplois plus importants. Je passe ma vie entre Versailles et Paris; mais Choisy va bientôt faire diversion. La comtesse d'Ayen[7] a la petite vérole à Versailles. Je suis toujours avec beaucoup de respect et un très-parfait attachement à vous, Madame, et à tout ce qui porte le nom de Grignan.

---

*1484. — DU MARQUIS DE GRIGNAN AU MARQUIS DE TORCY.

MONSEIGNEUR,

Je prends la liberté de vous adresser une lettre pour le Roi, par laquelle je rends un compte exact à Sa Majesté de toutes les cérémonies qui se sont passées à mon audience : elles sont toutes conformes à ce qui est dans mes instructions, avec cette différence que le régiment des gardes étant à Nancy, il ne pouvoit y avoir aucunes troupes sous les armes dans la cour. Le reste des cérémonies s'est observé de cette manière :

Deux chambellans vinrent me prendre avec le maître des cérémonies dans ma chambre. Je trouvai au pied du degré le premier gentilhomme de la chambre et deux autres chambellans; au haut du degré, à la porte de la salle, le capitaine des gardes; dans la salle, ce qu'il y avoit de gardes ici sous les armes et quelques chevau-légers; à la porte de la première chambre, le grand chambellan; dans l'autre chambre devoit être M. le maréchal de Carlinfort[1], mais il étoit malade; enfin dans la troisième je

7. Voyez ci-dessus, p. 327, note 7.

LETTRE 1484. — 1. Dangeau l'appelle tantôt milord Carlingford, tantôt le comte de Carlingford. En 1704 (10 août), il annonce sa mort en ces termes : « On mande de Lorraine que milord Carlingford y est mort; il étoit fort vieux et fort attaché à l'Empereur, et

trouvai M. le duc de Lorraine[2], qui vint me recevoir à la porte, et me mena ensuite vers la cheminée. Je lui fis mon compliment dans les mêmes termes qui étoient dans mon instruction; il me parut très-pénétré des bontés du Roi, et me dit d'assurer Sa Majesté de sa reconnoissance parfaite. 1700

Je fus conduit de là avec les mêmes cérémonies chez Mme la duchesse de Lorraine[3], à qui je fis aussi mon compliment dans tous les termes qui m'avoient été prescrits dans mon instruction; elle me parut pleine de respect et de reconnoissance des bontés et des marques d'amitié qu'elle recevoit du Roi, et m'ordonna de bien rendre compte de tous ses sentiments à Sa Majesté.

De là je fus chez M. le prince Charles, évêque d'Osnabruck[4], qui me reçut avec les mêmes cérémonies et les mêmes officiers que M. le duc de Lorraine. Vous savez, Monseigneur, que ce n'est point comme son frère qu'il avoit les mêmes officiers, mais comme souverain. Je lui fis un petit compliment, auquel il répondit avec tous les sentiments de reconnoissance des marques qu'il recevoit des

avoit toutes les grandes charges de la cour de Lorraine. » La principale de ces charges était celle de grand maître (maréchal) de la maison.

2. Le duc Léopold, rétabli dans ses États par le traité de Riswick. Il était venu à Versailles et y avait fait hommage au Roi le 25 novembre précédent pour la mouvance du duché de Bar. Voyez ci-dessus, p. 439 et note 5.

3. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, fille de Monsieur, frère du Roi, mariée au duc de Lorraine le 13 octobre 1698.

4. Le siége d'Osnabruck était alternativement occupé par un catholique et par un protestant; le prince Charles (nous omettons ses autres prénoms), frère puîné du duc de Lorraine, y avait succédé en 1698 à l'électeur de Hanovre (voyez tome VI, p. 23, note 17, et tome IV, p. 61, seconde partie de la note 6). Le prince Charles devint en outre au mois de septembre 1710 coadjuteur, puis le 6 janvier 1711 archevêque électeur de Trèves, et mourut à trente-cinq ans, le 4 décembre 1715.

1700 bontés du Roi et de l'honneur de son amitié. Ensuite on me remena chez moi. Je prendrai mes audiences de congé, et je me rendrai incessamment à Versailles, où j'aurai l'honneur de vous rendre un compte exact de tout.

Je suis avec tout le respect possible,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

A Lunéville, le 4 mai 1700.

---

*1485. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A TRÉVALY[1].

A Paris, ce 15e mai 1700.

Vous voulez bien, Monsieur, que je vous fasse souvenir que vous avez bien voulu vous engager à décider une difficulté que les officiers de M. de Rohan à Blin[2] me font sur la mouvance d'un certain fief de ma terre du Buron. Je ne sais pas sur quoi ils se fondent, car ce fief est spécialement énoncé dans tous les aveux que mes pères, ma mère et moi avons rendus[3] à la seigneurie de Blin, et il y en a beaucoup qui sont hors d'impunissement. Monsieur le lieutenant de Vitré vous enverra[4], Monsieur, des extraits authentiques de ces aveux. Si vous avez besoin des originaux, ayez la bonté de les lui demander; il sera dans huit jours à Vitré.

On m'offre de l'argent à Paris et à Rennes au denier

LETTRE 1485 (revue sur l'autographe inédit). — 1. Voyez tome VII, p. 512, note 1.

2. Blin (Blain) est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure). On y voit encore les ruines d'un grand château fort.

3. Dans l'autographe: *rendu*, sans accord.

4. Dans l'autographe : *envoyera*.

vingt, pour rembourser mes rentes au denier dix-huit dans la province. Je ne veux pas, Monsieur, rien faire sur ce que je vous dois, sans savoir auparavant votre volonté. Si vous voulez me convertir du denier dix-huit au denier vingt, je serai ravi de demeurer votre débiteur; sinon, agréez, s'il vous plaît, que je vous rembourse. On place tous les jours, à Paris, de l'argent au denier vingt-deux[5], et j'en ai vu ce matin passer un contrat de 40 000^{tt} de principal. Je suis toujours du meilleur de mon cœur, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, 1700

SÉVIGNÉ.

Ayez la bonté de m'honorer promptement d'un mot de réponse[6].

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Trévaly, à Nantes.

5. Au denier dix-huit, c'est cinq francs d'intérêt pour quatre-vingt-dix de principal; au denier vingt, cinq pour cent; au denier vingt-deux, cinq pour cent dix.

6. Trévaly consentit à ce qui lui était demandé. Voici sa réponse, dont la minute est jointe à l'original de la lettre de Charles de Sévigné :

Le 22e mai.

A l'égard du petit crédit que vous avez bien voulu me consentir dans l'occasion que Madame votre mère voulut s'acquitter vers les états d'un contrat qu'elle devoit à M. de Harouys *, j'en fais trop de cas pour ne pas aller au-devant de tout ce qui peut me le conserver. Je veux donc bien en réduire les intérêts au denier vingt pendant quatre ans, comme les gens les plus précautionnés ont fait en ce pays ici, et si vous desirez quelque chose de plus de moi, je serai toujours disposé à tout ce qu'il vous plaira m'ordonner, étant avec bien du respect, etc.

* Voyez la *Notice*, p. 259; tome VII, p. 258 et note 12; tome IX, p. 4 et 9; tome VIII, p. 27 et 28, etc.

1700

1486. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 30e juillet.

Tout ce que vous me faites la grâce de me dire est vrai, Madame; cependant on ne sauroit s'imaginer ce que la nature, soutenue du spectacle, m'a fait souffrir[1]; l'impression qui m'en est restée est si vive, que je n'en puis revenir, malgré tout ce que la raison peut fournir de consolation; j'espère en la diversion que je n'ai point encore éprouvée, car je n'ai vu personne dans cette triste conjoncture. Je ne vous fais point d'excuses de n'avoir pas fait réponse à votre lettre : vous jugez aisément, Madame, de ce qui m'en a empêchée, et combien j'avois renoncé à mes plaisirs, puisque je m'étois retranché celui de vous entretenir.

M. de Coulanges est à Versailles; on vient de me dire qu'il vit hier Mme de Maintenon chez Mme de Saint-Géran, et qu'il en avoit reçu des amitiés infinies; il a mandé cette heureuse rencontre à Mme de Louvois : c'est une chose raisonnable que les *secondes femmes* soient mieux traitées que les premières, et je suis assez juste pour ne me point plaindre de la préférence que M. de Coulanges donne à Mme de Louvois. Que dites-vous de la mort de la duchesse d'U*[2]? Pour moi, je voudrois qu'on fît un exemple de tels assassinats; on dit cependant que la presse est grande à qui épousera ce joli héros[3] : ô grand pouvoir du tabouret! Le Roi est

Lettre 1486. — 1. Mme de Coulanges avait sans doute perdu sa mère : voyez le commencement de la lettre du 19 avril précédent, p. 450.

2. La duchesse d'Uzès. Elle était morte en couches. Voyez ci-dessus, p. 340, note 8.

3. Le duc d'Uzès se remaria, comme nous l'avons dit, en 1706, avec Anne-Marie-Marguerite de Bullion.

à Marly pour dix jours. Je donnai à dîner à Mme de Simiane en plein réfectoire le jour de la Madeleine[4] : nous avions la comtesse de Gramont[5] à notre dîner, et ensuite il fut question d'un sermon tout neuf du P. Massillon[6]. La seule visite que je me suis permise, a été celle de la maréchale d'Humières; en vérité, il n'y a qu'à habiter le faubourg Saint-Jacques pour être une personne au-dessus des autres : on ne peut assez admirer la parfaite patience de cette maréchale, sa résignation à la mort, sa piété, son courage; enfin rien n'est tel que le faubourg Saint-Jacques; Mme de Guitaut l'habite aussi; je vous assure que ce quartier fournit une très-bonne compagnie. Je voudrois bien, pour nous venger de la joie que vous avez eue de nous quitter, que votre séjour à Grignan vous ennuyât autant qu'à nous[7]; si cela étoit, Madame, il nous seroit permis d'espérer bientôt votre retour. Une des grandes nouvelles du monde, c'est que Madame de Bourgogne changera de confesseur aussi souvent qu'elle voudra, pourvu qu'il soit jésuite[8].

1700

4. Le 22 juillet.

5. Voyez tome II, p. 285, note 9, et ci-dessus, p. 329.

6. Massillon, qui commençait à être en grande réputation, dit Dangeau (au 1er novembre 1699), avait prêché à Versailles la Toussaint et l'Avent de 1699; il avait été désigné pour prêcher à la cour le carême de 1701.

7. Tel est le texte de l'édition de 1751, notre seule source pour cette lettre.

8. « Monseigneur le duc de Bourgogne et Mme la duchesse de Bourgogne étoient à vêpres avec le Roi, et au sortir de la chapelle le P. Gravé fut présenté dans sa chambre pour être son confesseur; le P. Paulmier l'avoit confessée à sa dernière communion, et on croit qu'elle en veut essayer plusieurs. » (*Journal* de Dangeau, au 14 août 1700.) Plus tard, la duchesse de Bourgogne eut pour confesseur le P. de la Rue.

1700

1487. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 18e décembre.

Vous n'avez pas eu de peine, Madame, à imaginer la raison, je ne dis pas de mon oubli, mais de mon silence, puisque vous m'avez fait la grâce de le remarquer. Votre vie est plus remplie que la mienne : ainsi c'est à moi qu'il convient d'être discrète. Je suis plus solitaire que jamais, et ne le suis pas encore assez à mon gré : il n'a pas été au pouvoir des grands et prodigieux événements qui sont arrivés [1], de m'obliger à quitter ma chambre ; les années m'ont tellement mise à la raison, que si j'en avois encore beaucoup à passer, je crois que je me retirerois dans quelque petit désert; mais l'avenir est court pour moi. Vous jugez bien qu'avec de telles dispositions je ne suis pas assez informée des nouvelles du monde pour avoir la confiance d'espérer vous divertir; et je ne dois pas avoir celle de croire que de ne vous apprendre que des miennes, cela vous suffise. Ce n'est pas que je n'aie véritablement souffert d'ignorer ce qui se passoit dans les lieux que vous habitez, et que je n'en aie été instruite [2], autant que je l'ai pu, par Mme de Simiane. Il faut avouer cependant que les nouvelles considérables n'ont pas manqué depuis quelque temps ; mais

.... Quiconque ne voit guère [3]
N'a guère à dire aussi.

Lettre 1487. — 1. Charles II, roi d'Espagne, était mort le 1er novembre, laissant sa couronne au duc d'Anjou, second fils du Dauphin. L'ambassadeur d'Espagne remit au Roi, le 11 novembre, une expédition authentique du testament, et le 16 du même mois, le petit-fils de Louis XIV fut déclaré roi d'Espagne. Philippe V quitta le Roi le 4 décembre 1700.

2. Il y a *instruit*, sans accord, dans l'édition de 1751.

3. Voyez la fable des *Deux Pigeons* de la Fontaine (livre IX, fable II).

Vous allez avoir bien des affaires, Madame, pour recevoir les princes[4]; je suis assurée que vous n'en serez point du tout embarrassée. Mme de Simiane trouva hier au soir ici Mme la duchesse du Lude, qui est venue passer deux ou trois jours à Paris, et lui demanda de quelle manière il convenoit que vous fussiez habillée pour recevoir cette belle et grande compagnie : elle lui répondit que ce n'étoit pas une question; qu'il falloit un grand habit, une coiffure noire, en un mot, comme vous seriez au souper du Roi. Je ne vous parle point de plusieurs mariages dont il est question, et dont je suis sûre que vous ne vous souciez guère. Mme de Simiane s'embarqua hier au soir pour aller souper chez ma nièce de Tillières[5], où est le rendez-vous du beau monde tous les jours; vous voyez bien, Madame, qu'on a du monde quand on en veut avoir. M. de Coulanges veut répondre lui-même aux aimables reproches que vous lui faites; il est cause que l'on a fait des chansons sur tous les grands directeurs; il a eu la goutte comme un grand homme; je le plains si jamais il est obligé de se croire vieux.

1700

4. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri, après avoir accompagné le roi d'Espagne, leur frère, sur la frontière d'Espagne, firent le voyage de Provence. (*Note de l'édition de* 1751.) — Nous voyons dans les lettres du poëte Duché (Marseille, 1830, in-8°) que le comte de Grignan reçut successivement les princes à Tarascon, le 6 mars 1701 (p. 235); à Aix, où Mme de Grignan leur fit servir une grande collation (p. 249 et 251); à Marseille (p. 254); puis à Toulon (p. 279).

5. Michelle-Gabrielle du Gué Bagnols, fille du conseiller d'État intendant, beau-frère de Mme de Coulanges. Voyez ci-dessus, p. 242, note 5.

1701

1488. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 17e juin.

Je vous rends mille grâces, Madame, de l'attention que vous avez eue à la subite et violente maladie dont par les soins de Chambon[1] j'ai été délivrée en vingt-quatre heures : je suis ravie de vous devoir ce médecin, car j'aime fort à être obligée aux personnes pour qui j'ai un sincère attachement; j'espère vivre et mourir de sa façon. Vous aurez été fâchée et surprise de la mort de Monsieur[2], j'en suis assurée. La dernière fois que j'eus l'honneur de le voir, il me demanda tant de vos nouvelles, que je lui fis très-bien ma cour par être en état de lui répondre sur ce qui vous regardoit. En vérité, la mort est un événement trop ordinaire pour pouvoir compter sur cette vie; pour moi, j'avoue que je ris quand je vois traiter solidement quelque chose d'aussi court et d'aussi fragile : c'est ma raison qui a cette conduite; car si c'étoit le sentiment, eh mon Dieu! on ne feroit rien de tout ce que l'on fait, et on feroit tout ce que l'on ne fait point. On vous aura sans doute mandé, Madame, que le Roi conserve à M. le duc d'Orléans tous les honneurs et priviléges de Monsieur : des gardes, tous les grands officiers, et même un chancelier. Le Roi est très-véritablement affligé. Toutes les femmes ont paru en mante devant Sa Majesté, et les cours souveraines vont lundi la haranguer. Les personnes dont la mort devroit

Lettre 1488. — 1. Chambon, né à Grignan en 1647. Il étudia à Aix, y reçut le bonnet de docteur, et devint médecin du roi de Pologne Jean Sobieski. De retour en France, il fut agrégé à la Faculté de médecine de Paris, grâce à Fagon. Il vivait encore en 1732.

2. Philippe, fils de France, frère unique de Louis XIV, mort à Saint-Clond le 9 de juin 1701 (*d'une attaque d'apoplexie; il étoit*) âgé de soixante ans et huit mois. (*Note de l'édition de* 1751.)

faire le plus d'impression sont celles qui paroissent le moins regrettées, par la raison que l'on se tourne tout d'un coup à ce qui remplit leurs places. J'avoue, Madame, que mon goût ne diminue point pour le repos, et qu'à l'heure qu'il est, je n'y préférerois que ce qui se doit préférer à tout; mais je n'aime point le repos que vous avez, il est trop loin de moi : ce n'est pas que le séjour de Grignan ne me plût infiniment, si j'y pouvois aller. Au reste, Madame, à propos de beau château, je vais avoir celui d'Ormesson[3], et je suis assez modérée pour n'en point desirer d'autre, ne voyant rien au-dessus que le séjour de Grignan. Nous avons eu ici la duchesse du Lude, cinq ou six jours avant la funeste mort de Monsieur. J'ai vu l'abbé de Polignac depuis son retour, dont il se croit redevable au P. de la Chaise; il est plus aimable que jamais, je dis l'abbé de Polignac. M. de Coulanges est ravi de la fin de cette disgrâce[4]; mais comme il court toujours les champs, je crois qu'il ne l'a point encore vu. M. le cardinal de Bouillon est tranquille dans son abbaye : chose étonnante et difficile à croire! mais, Madame, vous n'en serez point surprise quand vous saurez qu'il est dans une extrême dévotion. Le Roi lui a fait la grâce de lui accorder une mainlevée pour la jouissance de tous ses revenus; cela fait espérer bien des adoucissements dans ses malheurs[5]. Il faut que je vous

1701

3. Dans la vallée de Montmorency, à une lieue et demie nord-ouest de Saint-Denis, entre Épinay et Saint-Gratien. Mme de Coulanges y habitait-elle le château des d'Ormesson, ou n'occupait-elle qu'une maison dans le village?

4. L'abbé de Polignac (voyez tome VII, p. 348, note 5) avait été exilé le 24 avril 1698, à son retour de Pologne, où il n'avait pas réussi à faire élire le prince de Conti. Il s'était retiré dans son abbaye de Bonport, en Normandie. Le 23 mai 1701, d'après le *Journal* de Dangeau, le Roi lui permit de revenir à la cour.

5. Le cardinal de Bouillon venait d'être disgracié de nouveau, et

1701 remercie beaucoup de vous être souvenue de mon amie la marquise, dont je ne sais seulement pas le nom, mais qui m'a été recommandée par une de mes véritables

voici à quelle occasion : au mois de mars 1700, il reçut à Rome l'ordre précis de demander au pape une bulle pour faire assembler le chapitre de Strasbourg, et un bref d'éligibilité à la coadjutorerie de cet évêché en faveur de l'abbé de Soubise (plus tard cardinal de Rohan). On avait préparé les moyens de réussir, en faisant recevoir cet abbé au nombre des chanoines, ce qui avait éprouvé beaucoup de difficulté à cause de seize quartiers qu'il fallait prouver. Le concours du cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, avait été adroitement ménagé. Le cardinal de Bouillon, qui avait deux neveux dans ce chapitre et en était membre lui-même, regardait cet important siége comme devant être un jour le partage de quelqu'un de sa maison. Il ne réfléchit pas assez à l'immense crédit de Mme de Soubise. Dans la lettre qu'il écrivit au Roi, il dévoila très-imprudemment les moyens que la maison de Rohan avait employés pour parvenir à son but. Le mécontentement fut grand à Versailles, et le Roi envoya au cardinal de Bouillon l'ordre de quitter Rome au plus tôt et de revenir en France dans ses abbayes de Tournus ou de Cluny. Le Cardinal n'ayant pas obéi sur-le-champ, le Roi donna sa charge de grand aumônier de France au cardinal de Coislin, et fit séquestrer tous les revenus du cardinal de Bouillon. Celui-ci finit par quitter Rome en février 1701, et il arriva à Cluny au mois de mai. On lui rendit ses biens, mais jamais il ne recouvra les bonnes grâces du Roi. Voyez les *Mémoires de Saint-Simon*, tome II, p. 395 et suivantes ; le *Journal* de Dangeau, aux 24 et 28 mars, 8 mai et 2 juin 1700, 15 janvier, 3 mars et 1er juin 1701 ; et les *Mémoires de Coulanges*, p. 285. (*Note de l'édition de* 1818.) — Dans une note au *Journal* de Dangeau (tome VII, p. 318), le duc de Luynes, tout en admettant cette cause de la disgrâce du cardinal de Bouillon, en suppose d'autres encore. « Il y a apparence, dit-il, qu'une des causes fut l'affaire de Monsieur de Cambrai, sur laquelle le Roi ne garda de mesures avec personne, et fit sentir le poids de son autorité à ceux qui avoient les moindres relations avec ce prélat. On croit que M. le cardinal de Bouillon n'agit pas pour la condamnation du livre des *Maximes des saints* avec la vivacité que portoient ses instructions. » Il agit contre ses instructions, d'après Saint-Simon (tome II, p. 264), qui a bien au long raconté le reste de la vie du Cardinal jusqu'à sa fuite en 1710 et jusqu'à sa mort en 1715 (voyez l'*Index* des *Mémoires*), et a résumé lui-même ce qu'il en avait dit, tome XII, p. 21 à 29.

amies. On me l'amena hier; elle dit qu'elle connoissoit fort toute ma famille à Lyon; je ne me souviens point de l'y avoir vue; tout ce que je sais, c'est que c'est une femme de bonne maison, et que je vous suis très-obligée, Madame, et à M. de Grignan, de la bonté que vous avez eue l'un et l'autre d'avoir égard à la très-humble prière que je vous ai faite. Mme de Sully est assez malade; elle est dans toutes les règles des mauvais médecins : *du lait*, *saignare*, *purgare*, etc.; il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison sur cela, quoiqu'elle l'entende si bien sur toute chose. Continuez-moi l'honneur de vos bonnes grâces, Madame, et croyez, s'il vous plaît, qu'on ne peut vous honorer plus que je fais. Ma sœur brille à Bruxelles[6]; elle a tous les soirs Mme la comtesse de Soissons à souper chez elle : il me prend quelquefois envie d'aller à Bruxelles, représenter Mme de Béthune en Pologne[7]. Vous ne sauriez comprendre à quel point je desire votre retour, Madame : plus je suis indifférente pour tout ce qui vient, plus je m'attache à ce qu'il y a quelque temps que je connois. M. de Coulanges s'en va en Bourgogne avec Mme de Louvois; et moi à Choisy toute seule, prendre patience de ne pouvoir être à Ormesson que l'année qui vient; mais le moyen de faire encore des projets avec les exemples qu'on a chaque jour sous ses yeux?

1701

6. Son mari, Louis-Dreux du Gué Bagnols, conseiller d'État semestre, était sans doute encore intendant en Flandre et dans les Pays-Bas : voyez ci-dessus, p. 290, note 5, et p. 297, note 11. Il monta en octobre 1702 à la place de conseiller d'État ordinaire (Dangeau, au 8 octobre 1702).

7. C'est-à-dire d'aller prendre à la cour de ma sœur la place qu'avait à la cour de la sienne Mme de Béthune, qui était sœur de la reine de Pologne (femme de Sobieski), et femme de l'ambassadeur de France en Pologne : voyez tome II, p. 55, note 9; et ci-dessus, p. 84, note 5.

1701 * 1489. — DE CHARLES DE SÉVIGNÉ A BUROT.

A Paris, ce 25e juillet 1701.

Ce n'est plus à moi, Monsieur, qu'il faut vous adresser pour les procès qui peuvent avoir été au présidial entre quelques vassaux de la terre du Buron et moi. J'ai vendu la terre à M. de Chancartier [1], et il est porté dans le contrat qu'il doit suivre ou abandonner à son choix toutes les instances formées pour les droits, et toutes celles qui pourront encore se former, sans que j'en sois aucunement tenu ni garant. Ainsi prenez, s'il vous plaît, vos mesures auprès de lui. Je suis votre très-affectionné serviteur,

Sévigné.

Lettre 1489 (revue sur l'autographe inédit). — 1. La terre du Buron n'était pas encore vendue en septembre 1696 : voyez ci-dessus, p. 421. — L'acquéreur du Buron se nommait Dubreil de Chancartier ou Champcartier. Voici une lettre que Charles de Sévigné lui écrivait quatre ans plus tard :

A Paris, ce 18e juillet 1705.

J'ai écrit, Monsieur, à M. Desgrassières, et je l'ai prié de vouloir bien examiner avec M. Branjon les quittances de feu Angebaut; mais la mort du pauvre M. Branjon éloigne pour quelque temps cet éclaircissement. Il sera aisé de faire voir au sieur Burot qu'il n'étoit rien dû à son prédécesseur, et il lui sera fort difficile de faire voir qu'il ait fait aucunes exécutions pour moi, puisqu'il y a plus de quinze ans que je n'ai eu de procès à Nantes. Je ne comprends pas même comment il peut avoir entre les mains les titres qui regardent le clos Arnodeau, puisqu'ils ont été longtemps entre les mains de M. de Trévaly, pendant qu'il crut que l'on pouvoit traiter avec M. du Bois de la Musse. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien voir avec M. Desgrassières quand il pourra donner quelques moments à cette bagatelle, afin que vous soyez entièrement content. Je suis, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

Sévigné.

On trouvera au tome suivant deux lettres de Mme de Simiane à Chancartier, datées, l'une du 17 mai 1718, l'autre du 27 février 1719. — Sur Branjon, voyez ci-dessus, p. 314.

Suscription : Bretagne. A Monsieur, Monsieur Burot, procureur au présidial de Nantes. A Nantes. 1701

1490. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 12e septembre.

Je suis peu dans le monde, Madame, et si peu instruite de ce qui s'y passe, que je n'oserois vous agacer; mais quand vous m'honorez de votre souvenir, j'y réponds avec un empressement qui vous doit faire connoître la sensible joie que j'en ai, et juger en même temps que mon silence doit s'appeler de la discrétion toute pure. Il est vrai, Madame, que vous êtes bien exposée aux grandeurs de ce monde; vous réussissez si bien, qu'il seroit malheureux que vos talents ne parussent point; vous ne payez pas seulement d'invention : on n'a parlé ici que de la magnificence avec laquelle vous avez reçu les princes[1]. Ce n'étoit qu'en attendant la reine d'Espagne[2] : Mme de Bracciane[3] sera ravie de vous présenter à sa jeune reine. Je la trouve, comme vous, bien digne de l'emploi qu'elle a; mais la façon de penser de

Lettre 1490. — 1. Voyez la lettre du 18 décembre 1700, p. 459 et note 3.

2. Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, sœur cadette de la duchesse de Bourgogne, mariée par procuration à Philippe V, roi d'Espagne, le 11 septembre 1701. Elle éprouva une tempête qui l'obligea de relâcher à Antibes; le gros temps la força de se réfugier de nouveau dans le port de Toulon, et elle continua son voyage par terre. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 7 et 12 octobre 1701.

3. La princesse des Ursins, qui venait d'être nommée camarera mayor de la reine d'Espagne et se disposait à aller l'attendre à Villefranche.

1701 quelqu'un qui n'est plus jeune, ne laisse rien imaginer d'agréable[4]. J'ai déjà tant vécu, qu'il me paroît peu possible d'envisager un long avenir : ainsi ce peu qui me reste, j'aimerois à le passer dans le repos. Je n'ai jamais eu de goût pour les personnages qui n'étoient point les jeunes dans les comédies; cela m'est demeuré pour le théâtre du monde : ma paresse naturelle, une foible santé sans doute, me donnent de telles pensées, qui s'accommodent si bien avec ma médiocre fortune, que je n'en puis assez remercier Dieu. J'ai trop aimé le monde; mais il me semble que je n'ai pas perdu le temps que j'ai passé à m'en détromper; car il est certain que je préfère la vieillesse aux belles années, par la grande tranquillité dont elle me laisse jouir. Mais je veux répondre à vos questions, Madame. Le voyage que Mme de Louvois devoit faire en Bourgogne est rompu; elle est à Choisy pour toute l'automne; M. de Coulanges y est avec elle, et je compte y aller dans sept ou huit jours : comme je n'ai point encore de maison de campagne, je prends patience à Paris. Si je vis jusqu'à l'année qui vient, j'aurai Ormesson, qui n'est plus reconnoissable que par le bois : la maison est aussi blanche qu'elle étoit noire; les fenêtres sont coupées jusques en bas; enfin il y aura pour se coucher, pour se promener, et grâce à Dieu je n'en desire pas davantage. Pardonnez-moi : je desire passionnément de vous y recevoir; les cabarets plaisent quelquefois, quand on est accoutumé aux délices des grands palais. Oui, Madame, M. de Coulanges ira voir M. le cardinal de Bouillon[5], lequel, à ce que j'apprends, est bien plus heureux qu'il n'a jamais été. Je suis tout à fait sensible au malheur qui vient d'arriver à Mme de

4. Mme de Bracciane avait cinquante-neuf ans.

5. Voyez ci-après, p. 515 et 526, les lettres où Coulanges rend compte de son voyage à Paray-le-Monial.

Chatelus : son fils[6], bien fait, bien riche, qu'elle alloit marier à une héritière de Bourgogne, a été tué à cette dernière occasion. Je crois que M. le maréchal de Villeroi justifiera tout à fait la conduite de M. le maréchal de Catinat; il est si honnête homme qu'il ne dira que des vérités[7]. Votre amie, Mme de Lesdiguières, a été bien heureuse; vous ne m'aviez jamais confié que ce qu'elle a pour vous, Madame, est une passion très-vive. Mme de Louvois et moi passâmes avec elle il y a quelques jours une partie de l'après-dînée; elle nous montra un assortiment pour prendre du café d'une magnificence et d'une perfection comme il n'y en a point; on proposa d'en faire usage : elle nous assura que personne ne s'en serviroit avant votre retour; elle l'attend avec une impatience que je comprends mieux que personne; en un mot, Madame, vous lui avez inspiré des sentiments qui lui seroient inconnus sans vous. Son palais[8] est plus beau et 1701

6. Philibert-Paul, comte de Chastelus, fils de César-Philippe et de Judith Barrillon (voyez tome III, p. 250, note 2). Il était colonel et venait d'être tué, le 1er septembre, au combat de Chiari.

7. Le maréchal de Catinat voyait, à mesure qu'il les formait, tous ses projets découverts par le prince Eugène. Il eut les plus fortes raisons de soupçonner le duc de Savoie de trahison, et il en fit part au Roi, qui n'en voulut rien croire; celui-ci était mal disposé pour le maréchal, que Mme de Maintenon n'aimait pas, et que la jalousie de Vaudemont et de Tessé ne cessait de desservir auprès de lui. Catinat perdit le commandement, qui fut confié au maréchal de Villeroi. Ce dernier arriva à l'armée le 22 août, et le combat de Chiari fut livré et perdu le 1er septembre. Le maréchal de Catinat, dit Dangeau, s'y exposa *comme un grenadier*. Ce grand homme a peint les sentiments qu'il éprouvait alors dans une lettre qu'il écrivit, le 22 août 1701, à son frère René de Catinat, conseiller au Parlement. Voyez les *Œuvres de Louis XIV*, tome III, p. 17, et le tome I des *Mémoires* de Tessé. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. L'hôtel de Lesdiguières avait été bâti par Sébastien Zamet, célèbre financier du règne de Henri IV; ses jardins se prolongeaient

1701 plus tranquille que jamais; je m'y trouve à merveilles; il me paroît qu'on ne se peut ennuyer dans un lieu où vous êtes si chérie. L'abbé Têtu a été ravi de l'honneur de votre souvenir, aussi bien que Mme de Frontenac et Mlle d'Outrelaise; ce premier est plus jeune que jamais; il seroit tout prêt à conduire le roi d'Espagne[9]; chaque année lui en ôte deux, de façon qu'il est assurément trop jeune. Il y a longtemps que je n'ai vu Madame votre belle-sœur; elle a des vapeurs, et quand cela est ainsi, elle est seule sur son lit. Je lui ferai vos reproches. Je crois que M. de Sévigné reviendra bientôt de Bretagne. A propos de la Bretagne, personne ne doute que M. de Beaumanoir n'épouse Mlle de Noailles[10]. Mme de Simiane accouchera bientôt[11]; je voudrois bien pouvoir lui être bonne à quelque chose; mais je suis très-peu habile sur les accouchements; et comme vous savez que je ne joue point, vous voyez bien qu'il m'arrive encore de lui être inutile quand elle se porte bien. J'aurai cependant l'honneur de la voir, et de vous mander de ses nouvelles, quand elle ne sera point en état de vous écrire. Mme de Sanzei est à Autry[12].

jusqu'à la rue Saint-Antoine. Ce fut dans cet hôtel que logea le czar Pierre le Grand, en 1717, lorsqu'il vint visiter Paris. Il a été détruit vers le milieu du dix-huitième siècle. On voyait dans les jardins un petit tombeau de marbre que la duchesse de Lesdiguières avait fait ériger à une chatte qu'elle aimait. (*Note de l'édition de* 1818.) Voyez tome VI, p. 323, note 22.

9. Allusion à Mme de Bracciane, qui, malgré son âge avancé, conduisoit la reine d'Espagne. (*Note de l'édition de* 1751.)

10. Emmanuel-Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant général pour le Roi en basse Bretagne, épousa, le 20 février 1703, Marie-Françoise de Noailles, sa cousine germaine. Il était colonel de cavalerie, et fut tué à la bataille de Spire, le 15 octobre 1703. Il était né en 1684.

11. Voyez ci-dessus, la lettre du 25 novembre, p. 438, note 1; et ci-après, p. 481, celle du 10 mai 1703.

12. Voyez tomes II, p. 214, note 11, et IV, p. 139, note 6.

La cour est à Marly jusqu'à samedi; elle partira le mardi pour Fontainebleau; elle séjournera deux jours à Sceaux. Meudon, Chaville, Sceaux, l'Étang[13] : admirez, Madame, comme tout cela a changé en peu de temps; il n'y a que Mme de Bracciane et l'abbé Têtu qui ne changent point. Je vous demande pardon de la longueur de ma lettre : je me laisse aller au plaisir de vous entretenir; je crains qu'il ne m'en coûte d'être longtemps sans recevoir de vos nouvelles. Seroit-il possible, Madame, que je vous pusse recevoir à Ormesson? Vous ne me parlez jamais de votre retour, et cela m'afflige; Mme de Lesdiguières assure qu'il est décidé pour le printemps; je la verrai aujourd'hui, et ce ne sera pas sans qu'il soit bien parlé de vous; j'aime fort à lui plaire; mais il n'est pas aisé de démêler qui est la complaisante de nous deux, quand il est question de vous, Madame. 1701

1491. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN. 1702

A Paris, le 4e avril.

Je suis bien récompensée du soin que j'ai pris pour le chocolat de M. de Grignan, Madame, puisque cela m'a attiré une marque de l'honneur de votre souvenir. Il me semble que je vous aurois importunée, si je vous avois écrit dans toutes les occasions où il a été question de vous dans ce pays-ci. Vous avez fait les honneurs de la

13. Meudon et l'Etang avaient appartenu à Louvois, Chaville à le Tellier, Sceaux à Colbert. — L'Étang avait sans doute été cédé au Roi en même temps que Meudon et Chaville (ce dernier fut donné à vie à Torcy en 1712 : voyez Dangeau, tome XIV, p. 112). Le Dauphin occupait Meudon, et le duc du Maine Sceaux. — Le Roi, parti de Versailles le mercredi 21 au soir, coucha à Sceaux, y passa le jeudi, et en repartit le vendredi matin pour Fontainebleau.

1702 France avec une telle magnificence et une telle profusion, que l'on en parle encore tous les jours. Vous allez avoir le roi d'Espagne[1]; j'avoue que tous ces honneurs ne me laissent point oublier mes intérêts, et je crains toujours que cela ne retarde votre retour, que je ne puis m'empêcher de desirer très-vivement. Je ne doute point que vous n'ayez été fort sensible à la perte de notre pauvre duchesse de Sully[2] : elle vous aimoit véritablement, et c'étoit une très-aimable femme. Ah! Madame, je la vis la veille de sa mort; elle se croyoit bien malade, mais elle étoit bien éloignée de penser que le terme fût aussi court; sa docilité pour les médecins l'a tuée. Cependant s'il est vrai que nos jours soient comptés, pourquoi ne nous pas désaccoutumer de nos ridicules raisonnements? Quant à moi, qui me trouve seule de toutes les personnes avec qui j'ai passé ma vie, je demeure dans ma solitude, sans vouloir faire aucune nouvelle connoissance; cela n'en vaut en vérité pas la peine. Ma vie est très-éloignée de celle du monde; je ne m'y trouve plus du tout propre; les nouveautés qu'il me présente ne sont plus à mon usage, et mon antiquité n'est plus au sien : ainsi, grâce à Dieu, nous nous passons à

Lettre 1491. — 1. On savait que Philippe V allait s'embarquer pour Naples; il fit en huit jours la traversée de Barcelone à Baies, où il arriva le jour de Pâques, 16 avril; Dangeau ne dit pas qu'il ait touché en Provence. Voyez le *Journal*, tome VIII, p. 381, 385, 399, 401. Il repartit de Naples au commencement de juin pour se rendre à l'armée de Vendôme. Mais en quittant l'armée l'automne suivant, Philippe V traversa en effet la Provence. « Le cardinal d'Estrées vint de Rome joindre le roi d'Espagne, qui s'embarqua à Gênes pour la Provence, et de là aller par terre en Espagne, suivi du même cardinal.... Marsin (*l'ambassadeur rappelé*).... quitta le Roi.... à Perpignan. » (Saint-Simon, tome III, p. 434.) Voyez la lettre du 5 février 1703, ci-après, p. 475 et 476.

2. Morte le 15 janvier 1702. Voyez à cette date le *Journal* de Dangeau.

merveilles l'un de l'autre. Vous jugez bien, Madame, que cela me rend peu digne du commerce que je pourrois avoir avec Mme de Simiane; son âge[3] et le mien sont trop disproportionnés. Je sais cependant qu'elle va habiter notre quartier, et je la plains beaucoup. Je suis assurée que quand elle auroit tort à votre égard, vous chercheriez toujours à la justifier : ainsi j'espère que vous l'aimerez toujours, par la raison qu'elle vous est fort attachée et que vous l'aimez naturellement ; elle est aussi très-aimable, cela est constant. 1702

Mais, Madame, savez-vous bien que votre amie Mme de Lesdiguières n'est point du tout en bonne santé[4] ? elle a une jambe qu'elle ne sent point et qui est enflée; elle n'imagine point d'autre remède que la saignée, qui est le seul, je crois, qui peut rendre son mal dangereux : il faudroit fournir des esprits, et elle se veut épuiser, ce qui n'est assurément pas raisonnable; je vous en avertis, comme la seule personne qui peut lui faire entendre raison. La maréchale de Villeroi a commencé à être affligée du jour que le maréchal partit pour l'Italie[5]; l'événement n'a que trop justifié sa douleur; il étoit plus heureux étant le marquis de Villeroi[6]. Mais, Madame,

3. Pauline avait alors vingt-sept ans.

4. Elle mourut le 21 janvier 1716.

5. Il prit congé du Roi le 14 août 1701, fut battu à Chiari le 1er septembre, et fut fait prisonnier dans Crémone le 1er février suivant. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 9 et 14 février 1702; et sur l'affliction de la maréchale, Saint-Simon, tome III, p. 377 et 378.

6. Heureux à la cour sans doute, en amour : il y avait bien des années qu'il était duc (voyez tome IV, p. 554, la note 1 extraite de la *Gazette*); il est probable que le vieux Villeroi (mort en 1685) avait cédé ce titre, dès qu'il l'eut, à son fils, vers le temps du mariage de celui-ci (1662), portant lui-même depuis 1646 le titre de maréchal. Mais on se rappelle que le nouveau maréchal de Villeroi fut longtemps désigné par le nom de *petit marquis* et de *charmant* : voyez entre autres passages, tome II, p. 471, note 13, et tome III, p. 168

1702 vous nous avez envoyé un prisonnier[7], qui l'est, je crois, présentement de Mlle de Bellefonds[8]; il soupa avec elle

et suivantes, la lettre de Mme de Coulanges, particulièrement p. 171 et note 9.

7. Jean-Baptiste de Capoue, prince de la Riccia, fut arrêté dans le royaume de Naples, vers la fin de septembre 1701, et conduit à Toulon, avec le baron de Chassinet, gentilhomme de Franche-Comté. Ils y restèrent quelque temps renfermés dans la tour. Le comte de Grignan reçut l'ordre de les envoyer à Paris, où il les fit conduire par le lieutenant de ses gardes accompagné de six cavaliers. Ils y arrivèrent le 28 mars 1702; le prince de la Riccia fut conduit à Vincennes, et le baron de Chassinet à la Bastille. (*Journal manuscrit* de du Junca : voyez ci-dessous, p. 498 et note 2.) Ces deux prisonniers étaient au nombre des principaux chefs de la conspiration qui avait éclaté à Naples le 22 septembre 1701, dont le but était de soustraire ce royaume à l'autorité du roi d'Espagne, et d'y établir un archiduc d'Autriche. (Voyez l'*Histoire de la dernière conjuration de Naples en* 1701. Paris, Giffart, 1706, in-12.) Ils auraient été infailliblement punis de mort si le duc de Molès, qui avait encore à Vienne l'état d'ambassadeur d'Espagne, n'eût conseillé à l'empereur Léopold de le faire arrêter par une sorte de représailles. On craignait que le supplice d'un homme aussi puissant que le prince de la Riccia ne donnât trop d'effroi aux partisans nombreux que la maison d'Autriche conservait à Naples. (Voyez l'*Histoire des Deux-Siciles* par M. d'Égly, tome IV, p. 322, et les *Mémoires de Philippe V* par le marquis de Saint-Philippe, tome I, p. 136.) Dangeau croyait que c'était le prince de la Macchia qui avait été conduit à Vincennes, mais il se trompait. Caïetan Gamba-Corta, prince de la Macchia, l'un des principaux conjurés, était parvenu à s'échapper de Naples. Dangeau ajoute : « Le prince.... a assez de liberté pour un prisonnier, il a la permission d'aller les soirs chez la maréchale de Bellefonds. Le baron de Chassinet ne voit personne à la Bastille, mais on vient de lui donner la permission d'avoir un valet à le servir. » *Journal*, 8 avril 1702. (*Note de l'édition de* 1818.)

8. Marie-Madeleine-Hortense Gigault de Bellefonds, fille du marquis de Bellefonds (fils du maréchal) et de Marie-Olympe de la Porte Mazarini, mariée le 27 mars 1708 avec Anne-Jacques de Bullion, marquis de Fervaque. Elle demeurait à Vincennes avec sa grand'mère Madeleine Foucquet, veuve du maréchal de Bellefonds. Le gouverneur du château était alors Louis-Charles-Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds; mais comme il n'avait encore que seize ans, toute l'autorité était exercée par Charles le Fournier de Bernaville, lieu-

le jour de son arrivée à Vincennes; il fut charmé avec raison de sa beauté; il a gagné le donjon depuis avec l'idée de cette jolie fille, qui est toute des plus aimables; enfin elle n'a des Mancini que la beauté. J'ai si peu de commerce avec M. de Richelieu, que je ne l'ai point vu depuis son mariage; si on le voyoit toutes les fois qu'il se marie[9], on passeroit sa vie avec lui; il est trop jeune pour moi. Je ne sais pas si Mme de Richelieu lui trouvera ce défaut; on ne peut trop louer sa modération, elle n'a pas encore pris son tabouret. L'hôtel de Richelieu est à vendre. Pour l'abbé Têtu, je le crois très-fâché de ne pouvoir suivre l'exemple de M. de Richelieu : sa jeunesse augmente tous les ans, et vous croyez bien, Madame, qu'avec un tel privilége il est assurément trop jeune pour se marier; il m'a priée de vous dire des choses très-passionnées de sa part. La princesse de la Cisterne[10], à qui j'ai appris que vous vous étiez souvenue d'elle, m'a fait promettre, Madame, que je vous dirois combien elle est véritablement affligée de ne vous avoir point trouvée en ce pays-ci; elle y a réussi à merveilles, la cour lui en a fait. Elle a tourné l'esprit de sa mère à tout ce qu'elle a desiré; sa petite fille est morte, et c'est un bien pour faire

1702

tenant de Roi, qui fut nommé gouverneur de la Bastille, le 12 novembre 1708, après la mort de Saint-Mars. (*Note de l'édition de* 1818.)

9. Il venait d'épouser en troisièmes noces, le 20 mars 1702, Marguerite-Thérèse Rouillé, veuve du marquis de Noailles. Il était alors âgé de soixante-treize ans.

10. Henriette-Marie, fille unique du marquis de la Trousse, veuve d'Amédée-Alphonse, prince de la Cisterne, fils du marquis de Voghere (du nom *del Pozzo*), qu'elle avait épousé en 1684. Son mari était mort à Paris, âgé de trente-six ans, le 14 octobre 1698. « C'étoit, dit Dangeau à cette date, un des plus grands seigneurs de Piémont. Il étoit grand veneur et grand fauconnier de Monsieur de Savoie : ces deux charges-là sont jointes en ce pays-là. » Sa mère avait été gouvernante et dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne, qu'elle amena au pont de Beauvoisin en 1697.

1702 réussir ses projets; elle a un fils aîné, qui est un fort grand seigneur dans son pays, et un petit, beau comme le jour, qu'elle prétend établir en France sous le nom de marquis de la Trousse, avec ses deux belles terres de la Trousse et de Lisy[11]; elle ne trouve nul obstacle du côté de sa mère, qui lui a, je crois, assuré tout son bien; c'est une très-habile femme que Mme de la Cisterne; je la regrette, elle nous quitte après un voyage de huit jours qu'elle va faire à la Trousse. Elle vous plairoit, Madame: elle a un esprit bon et naturel: je pense qu'elle pourra bien se venir établir en France dans quelques années; mais je ne prends plus aucune part dans les projets éloignés. Nous sommes ici dans l'agitation du jubilé. Cette dévotion n'est point dans les principes du quiétisme, car il se faut donner bien du mouvement. Le Roi viendra trois jours de suite à Notre-Dame[12], à commencer jeudi, et s'en retournera à Meudon; Monseigneur y est venu ces jours-ci; enfin, Madame, tout le monde est dans la ferveur, jusqu'à M. de Coulanges, qui avant que d'aller courir les rues, m'a fort priée de vous assurer de ses respects. Je ne puis vous dire, Madame, à quel point je sais vous honorer et vous aimer; mais les absences sont trop longues, je ne les trouve point proportionnées à la brièveté de la vie; et vous jugez bien, Madame, par la tristesse de cette réflexion, de tout l'ennui que me cause votre éloignement.

11. La Trousse et Lisy sont voisins, à trois lieues de Meaux et quatorze de Paris. Voyez tome III, p. 132, note 5.

12. Le Roi ne vint à la cathédrale que le premier jour des stations; il alla les deux autres jours dans d'autres églises. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 6 et 8 avril 1702.

1492. — DE MADAME DE GRIGNAN A MADAME DE COULANGES. 1703

A Marseille, le 5e février.

N'avez-vous pas été bien fâchée, Madame, du malheur de ce pauvre chevalier de Sanzei[1] ? Vous êtes si bonne pour cette famille, que vous avez assurément partagé la douleur de Mme de Sanzei et celle de ses enfants : j'ai prié M. de Coulanges de vous faire mes compliments sur cette funeste aventure. J'espérois voir ici le comte de Sanzei; il a mandé qu'il ne pouvoit se résoudre à venir à Marseille, où il verroit le tombeau de son frère : cette délicatesse est juste, et me fait pardonner qu'il manque à la parole qu'il m'avoit donnée de passer un mois avec nous. Il est dans des montagnes[2], qui ne lui donnent aucune idée de tempête ni de naufrage; il a seulement à se garantir des précipices dont il est environné.

Le courrier que vous avez chargé d'une de vos lettres pour moi, n'est arrivé que depuis deux jours, et je n'ai donc pu vous dire plus tôt que j'ai été aussi peu à portée d'accepter le portrait du roi d'Espagne[3] que le portrait du roi de France; les grâces que Sa Majesté catholique a faites à M. de Grignan sont d'une autre nature et d'un plus grand prix, parce qu'elles sont moins communes. Il a permis que M. de Grignan eût l'honneur de le loger et de le défrayer dans son séjour à Marseille : ce sont

Lettre 1492. — 1. Le chevalier de Sanzei, capitaine de frégate, périt le premier jour de l'an 1703, par une tempête épouvantable, à la vue du port de Bayonne, sans qu'il fût possible de le secourir. (*Note de l'édition de* 1751.) Voyez ci-dessus, p. 226, note 3.

2. Il étoit à Gap, en Dauphiné, où il étoit occupé à faire un bon régiment d'un assez mauvais, qui lui avoit été donné. (*Note de l'édition de* 1751.)

3. Le bruit avoit couru que le roi d'Espagne avoit donné à Mme de Grignan son portrait enrichi de diamants : voyez ci-dessus, p. 470, note 1. (*Ibidem.*)

1703 des honneurs singuliers, qui se mettent parmi les titres des maisons; et voilà les sortes de grâces qui viennent jusqu'à nous. Rien n'est pareil à M. de Marsin[4], et à l'admiration qu'il a laissée en ce pays. On ne sauroit faire une figure plus agréable auprès du roi catholique que celle qu'il y faisoit. Sa vivacité et son bon esprit le rendoient maître de tout auprès de Sa Majesté; et sa politesse et son attention à faire plaisir, le rendoient maître encore de tous les cœurs. La magnanimité de refuser la grandesse ne nous paroît pas aussi récompensée qu'elle mérite : je croyois que nous le verrions du nombre des maréchaux[5]. Comment gouvernez-vous le maréchal de Villars[6]? Vous n'auriez pas mal marié Madame votre nièce[7], si vous en aviez été la maîtresse : le commande-

4. Ferdinand, comte de Marsin et du saint-empire, marquis de Clermont d'Entragues, etc., né en 1656, était originaire des Pays-Bas, où son père avait été capitaine général. Il devint maréchal de camp en 1693, lieutenant général et ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1701, chevalier des ordres du Roi en 1703, gouverneur d'Aire, de Valenciennes, maréchal de France en 1704, et fut tué le 7 septembre 1706 dans un combat livré près de Turin. Il n'avait pas été marié. « C'étoit, dit Saint-Simon (tome V, p. 242 et 243), un extrêmement petit homme, grand parleur, plus grand courtisan, ou plutôt grand valet, tout occupé de sa fortune, sans toutefois être malhonnête homme, dévot à la flamande, plutôt bas et complimenteur à l'excès que poli, cultivant avec un soin qui l'absorboit tous ceux qui pouvoient le servir ou lui nuire, esprit futile, léger, de peu de fond, de peu de jugement, de peu de capacité, dont tout l'art et le mérite alloit à plaire. » Sur son refus de la grandesse, voyez encore Saint-Simon, tome III, p. 434.

5. Le Roi avoit fait une promotion de dix maréchaux de France le 14 janvier 1703, et le comte de Marsin ne fut élevé à cette dignité qu'en 1704, lorqu'il fut choisi pour aller commander l'armée de France en Souabe, sous les ordres de l'électeur de Bavière. (*Note de l'édition de* 1751.)

6. Maréchal, seul de sa promotion, le 21 octobre précédent: voyez le *Journal* de Dangeau, à cette date.

7. Michelle-Gabrielle du Gué Bagnols, comtesse de Tillières. (*Note*

ment des armées vaut bien la solidité des châteaux du comte de Tillières ; on pouvoit même en faire l'horoscope sans témérité : il a toujours pris la route et le vol de tous ceux qui arrivent. Je ne plaindrai guère Mme de Villars[8], si elle est mécontente de sa destinée et d'aller à Strasbourg : la voilà bien malade d'être la reine de tant de guerriers ; elle représentera Armide, et les enchantera tous. On nous a mandé que Mme de Villars, la mère, avoit eu une nouvelle attaque ; c'est celle-là qui me fait pitié ; mais non, car elle se prépare à ce moment si certain et si oublié. M. de Coulanges croit donc aimer Ormesson ; il en fait ses délices, comme le chevalier de Grignan fait de Mazargues[9], où il est avec des ouvriers, 1703

de l'édition de 1751.) Voyez la réponse de Mme de Coulanges, p. 483, et ci-dessus, p. 242, note 5.

8. Jeanne-Angélique Roque de Varangeville, « belle et de fort grand air, » dit Saint-Simon (tome III, p. 345), mariée le 1er février 1702 au maréchal de Villars. Celui-ci avait contracté en 1691, avec une demoiselle Pirou, une première alliance dont aucune généalogie ne fait mention ; il paraît qu'il n'en eut pas d'enfants. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 26 avril 1691, et ci-dessus, p. 348, note 6. — Le maréchal de Villars, dit Saint-Simon (tome IV, p. 106, 1703), resté à Strasbourg, eut l'armée d'Allemagne. « Il y avoit fait venir sa femme, dont il étoit également amoureux et jaloux, à qui il avoit donné pour duègne une de ses sœurs, qui ne la perdit guère de vue nulle part nombre d'années, et qui se trouvoit mieux là qu'à mourir de faim dans sa province, avec Vogué son mari, où elle ne retourna plus. Les ridicules furent grands, et les précautions pas toujours heureuses. » Voyez ci-après, p. 490 et note 3.

9. Jolie terre aux environs de Marseille, échue par une fille de la maison d'Ornano dans celle de Grignan. (*Note de l'édition de* 1751.) — Marguerite de Raymond de Montlaur, veuve de Henri-François-Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues, frère du maréchal d'Ornano, fit donation de la terre de Mazargues à François Adhémar de Grignan, son petit-fils, le 5 mars 1658. Marguerite d'Ornano, sa fille, avait épousé Louis-Gaucher Adhémar comte de Grignan, père du mari de Mlle de Sévigné. Voyez le P. Anselme, tome VII, p. 392. — Voyez en outre ci-dessus, p. 9, note 4. — Mme de Grignan mourut à Mazargues deux ans et demi après. (*Notice*, p. 305.)

1703 qui à juste prix lui font un joli jardin, chose inconnue en ce pays-ci. Si vous vouliez, Madame, une chambre dans cette *bastide*, vous vous délasseriez de la vue de vos bois, et vous verriez différents amphithéâtres richement meublés de dix mille maisons de campagne rangées comme avec la main; vous verriez la mer d'un côté dans toute son étendue, et de l'autre resserrée dans des bornes qui forment un canal fort magnifique : c'est assurément une jolie solitude. Je ne sais si Monsieur le chevalier se résoudra de la quitter pour Paris, et vous comprenez bien, Madame, qu'il nous attache, et que ce ne sera pas sans peine que nous le laisserons dans sa solitude, quoiqu'il l'aime, et qu'il en fasse un très-bon usage; il s'est fait bâtir dans un couvent de carmes, qui est à Mazargues, un logement pour lui, avec une tribune, où il est souvent. Il n'y a rien à craindre dans ce lieu que de vivre trop longtemps; on n'y voit que des personnes qui meurent à cent dix ans; on ne connoît point les maladies : le bon air, les bonnes eaux font régner non-seulement la santé, mais la beauté. Dans ce canton, vous ne voyez que de jolis visages, que des hommes bien faits; et les vieux comme les jeunes ont les plus belles dents du monde. S'il y a un peuple qui arrive à l'idée du peuple heureux, représenté dans *Télémaque*[10], c'est celui de Mazargues; ils sont laborieux à l'excès; le terroir est cultivé et travaillé comme un jardin; aussi tout le peuple est riche autant qu'il convient, c'est-à-dire qu'il abonde dans le nécessaire, sans que personne sorte de son état;

10. On ne connaissait encore cet admirable livre que par les éditions fautives qui en avaient été faites en Hollande, à l'insu de Fénelon. Ce ne fut qu'en 1717, deux ans après la mort de l'auteur, que le marquis de Fénelon donna une édition revue sur les manuscrits de l'archevêque de Cambrai; on la regarde comme l'édition originale. (*Note de l'édition de* 1818.)

tous les hommes sont habillés en matelots, et les femmes en paysannes; la gaieté suit nécessairement la santé et l'abondance, de sorte que les jours de repos, après avoir prié Dieu dans l'innocence de leurs cœurs, ils dansent si parfaitement, qu'aucun bal ne sauroit faire tant de plaisir à voir. Ne croyez pas, Madame, que j'aie dessein d'insulter à vos bergers et bergères d'Ormesson par une description du siècle d'or : je ne veux que donner de l'émulation à M. de Coulanges, et l'engager à me représenter par quelque jolie chanson son hameau et ceux qui l'habitent. Je vous rends grâces du plaisir que vous voulez bien me donner de croire que vous me souhaitez autant que Mme de Lesdiguières; je vous assure que je profiterai jusques à l'indiscrétion du plaisir d'être avec vous, quand je serai à Paris : je ne sais pas précisément le temps. Chambon est charmé de vos bontés, et très-reconnoissant : vous lui avez obtenu un peu de liberté; il m'a écrit une lettre pleine de sentiments que l'on trouve apparemment dans les cachots de la Bastille[11], et

1703

11. Chambon (voyez ci-dessus, p. 460, note 1) avait été conduit à la Bastille le 26 septembre 1702, à trois heures après midi, ainsi qu'on le voit dans le *Journal manuscrit* de du Junca. « On l'accusoit, dit cet officier, de quelque commerce et intelligence avec le prince napolitain prisonnier à Vincennes. » Il paraît qu'il avait eu l'imprudence de remettre au prince de la Riccia une orange qui renfermait un plan d'évasion. (Voyez l'*Histoire de la Bastille* par Constantin de Renneville, tome II, p. 369, édition de 1724.) On intercepta aussi plusieurs lettres dans lesquelles Chambon indiquait au prince de la Riccia les moyens de correspondre avec l'Italie. (*Lettre manuscrite* de Torci à Saint-Mars, du 25 septembre 1702.) La découverte de ces intelligences priva le prince des adoucissements qu'il avait trouvés jusque-là dans la société de la maréchale de Bellefonds. Du Junca dit dans son *Journal* que le 26 septembre 1702, à sept heures du soir, en vertu des ordres de Torci, il se rendit à Vincennes pour transférer le prince de la Riccia au château de la Bastille, où *il devoit être bien renfermé*. C'est là que pendant onze ans il souffrit toutes les horreurs d'une captivité rigoureuse; il n'obtint sa liberté que le 18 octobre 1713,

1703 que Dieu y met pour la consolation des malheureux. Il n'aura rien perdu à sa prison, s'il y a gagné la piété et la soumission où il me paroît. Je suis toute à vous, Madame, et vous honore infiniment.

---

* 1493. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA MARQUISE D'UXELLES[1].

Marseille, le 12 février.

Je me plains hautement de MM. de Grignan, Madame. Ces honnêtes gens, ces gens si incapables d'une mauvaise action, ont fait celle de me trahir : ils ont l'honneur de vous écrire, et ne vous disent rien de moi, qui n'ai eu qu'un cri pour vous faire recevoir mes compliments par ces deux messieurs. J'étois, Madame, dans la bonne foi, et persuadée qu'une de mes lettres, dans ces occasions, n'ajoute rien à ce qu'ils vous diroient de moi, connoissant comme ils font, Madame, mes sentiments et combien je vous honore : je comptois donc qu'ils vous l'avoient dit, et je vois dans votre lettre tout le contraire. Joignez-vous à moi, je vous supplie, pour les accabler de reproches; chargez-les du soin de se justifier auprès de vous, et recevez ma justification, avec les assurances de ma vivacité sur tout ce qui vous touche; et je sais que rien ne doit toucher davantage qu'un honneur si singulier et si bien mérité que la dignité de maréchal de France[2]. C'est une restitution que la Fortune

sous la condition de se rendre à Orléans, pour n'en sortir qu'avec la permission du Roi. (*Note de l'édition de* 1818.)

Lettre 1493 (revue sur l'autographe). — 1. Marie de Bailleul, veuve du marquis de Nangis, mariée en secondes noces au marquis d'Uxelles (1645), morte le 29 avril 1712, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Voyez tome I, p. 375, note 22; p. 386, note 12; et p. 421, note 4.

2. Nicolas du Blé, marquis d'Uxelles, fut fait maréchal de

vous fait en la personne de Monsieur votre fils, dont vous deviez jouir plus intimement encore[3]; mais enfin on ne compte guère ric à ric avec la Fortune, et quand elle veut bien réparer ses torts, on les oublie. Je suis en vérité ravie du soin qu'elle a pris de se raccommoder avec vous. Je ne suis ni déesse, ni légère comme elle; j'espère cependant, Madame, que vous me pardonnerez mes fautes, et que si vous refusez d'en charger MM. de Grignan, vous ferez grâce aux sentiments tendres et respectueux avec lesquels je vous honore et vous suis attachée depuis que je suis au monde. 1703

La comtesse DE GRIGNAN.

1494. — DE MADAME DE COULANGES ET DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 10e mai.

DE MADAME DE COULANGES.

J'ESPÉROIS n'avoir aujourd'hui qu'à vous rendre mille très-humbles grâces d'une très-aimable lettre que je reçus hier de vous, Madame, et je me trouve obligée de vous faire un triste compliment sur la mort du petit marquis de Simiane; la jeunesse et la fertilité du père et de la mère doivent donner de grandes espérances de voir bientôt cette perte réparée; mais enfin il étoit tout venu,

France par lettres du 14 janvier 1703; il prêta serment le 6 février suivant. (*Note de l'édition de* 1844.)

3. Louis-Chalon du Blé, père du maréchal, avait obtenu un brevet de maréchal de France, ainsi qu'un brevet de chevalier des ordres. Blessé mortellement au siége de Gravelines, le 9 août 1658, il expira quatre jours après. (*Ibidem.*)

1703 et je prends un véritable intérêt à tout ce qui vous regarde. Je suis ravie, Madame, que vous approuviez les dernières connoissances que j'ai faites, car je n'ose encore traiter d'amis des personnes avec qui j'ai eu aussi peu de commerce; j'ai bien de quoi m'annoncer auprès d'eux par leur conter comme vous parlez de leur mérite : c'est par là que je suis bien sûre de leur plaire; ils m'ont déjà confié ce qu'ils pensoient de vous et de tout ce qui s'appelle Grignan. M. de Marsin est malade; il attend le retour de sa santé pour aller où son devoir l'appelle. Le maréchal[1] est dans sa campagne[2], plus philosophe qu'on ne peut vous le dire; il a raison de se plaindre que je le fais trop attendre : nous n'avons plus de temps à perdre tous deux; mais aussi nous sommes trop avancés pour que le temps nous puisse faire tort ni à l'un ni à l'autre. Ma sœur doit partir pour Bruxelles le lendemain des fêtes[3]; et voilà ce qui m'a empêchée jusqu'à présent de m'aller établir à Ormesson, où je compte passer une partie de l'été; mais je serai bien honteuse, si j'y reçois jamais M. de Grignan, de ne lui présenter qu'un grand bois, lui qui est accoutumé, comme vous dites, Madame, aux délices de Capoue : il n'importe, je desire très-vivement d'avoir cette honte; car si je ne lui présente point les objets charmants dont il jouit à Mazargues, et les belles eaux que je crois qui surpassent en beauté celles de Versailles, je lui présenterai une antique personne très-touchée des charmes de la solitude, et qui sans avoir aucune aigreur contre le monde, en est fort dégoûtée. J'espère que par ses conversations, il me tiendra moins de rigueur, et qu'il me pardonnera mes bois très-dénués de vue. Pour vous, Madame, j'ose dire que

Lettre 1494. — 1. Le maréchal de Catinat.
2. A Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorency.
3. De la Pentecôte sans doute, qui tombait au 27 mai.

vous serez surprise de l'arrangement de cette vieille maison, si vous pouvez faire un assez grand effort de mémoire pour vous en souvenir. Que dites-vous du parfait bonheur de M. le maréchal de Villars[4] ? Il est bien heureux de n'être point désabusé du monde, car assurément le monde est tourné bien agréablement pour lui; et le moyen alors de penser qu'il n'y ait pas de plaisirs dans cette vie ? On dit qu'il a des inquiétudes qui le troublent, et que je crois cependant très-peu fondées. Si ma nièce avoit bien voulu me croire, le maréchal seroit heureux, et elle grande dame : son insensibilité va jusqu'à n'être pas touchée de la conduite qu'elle a eue; j'avoue que je ne reconnois point mon sang à cette indolence. M. de Coulanges arriva hier de Versailles avec un portrait qu'il tenoit de la libéralité de M. le duc de Bourgogne; il est aussi content que le peut être le maréchal de Villars. Tout Paris dit qu'il va être duc[5] (je ne dis pas M. de Coulanges). Je conterai à Sanzei que vous savez de ses nouvelles ; il est si discret qu'il ne nous a point parlé de ses bonnes fortunes; il est aide de camp de M. le duc de Bourgogne, et il me paroît encore plus attaché à son maître qu'à sa maîtresse. Je ne vous puis rien dire de Chambon, j'en suis désolée; moins il est coupable, plus sa prison sera longue; il n'oseroit dire ce qui pourroit le justifier; cela vous paroîtra un peu énigme, mais je n'ose

1703

4. Le maréchal de Villars venait de remporter un avantage qui lui ouvrit la route de la Forêt-Noire, et lui permit d'opérer sa jonction avec l'électeur de Bavière. Il était fort jaloux de sa femme, et les courtisans disaient à Versailles qu'il n'avait repassé le Rhin, après la prise de Kehl, que pour revenir auprès de la maréchale. Sa conduite avait cependant eu des motifs beaucoup plus graves, qu'il a lui-même développés dans ses *Mémoires*, publiés par Anquetil. Voyez cet ouvrage, tome I, p. 159. (*Note de l'édition de* 1818.)

5. Le maréchal de Villars fut créé duc par lettres patentes du mois de septembre 1705. (*Ibidem.*)

1703 en dire davantage de peur d'être à la Bastille. Je vis il y a deux jours Mme la duchesse de Lesdiguières ; la manière dont je desire votre retour me fait un mérite auprès d'elle ; mais je ne suis point contente que vous me parliez de ce retour avec si peu de certitude. Nous attendons la Saint-Jean avec autant de crainte que d'impatience ; car si vous ne donnez point congé à M. de Rezé[6], nous ne tenons rien ; ainsi cet événement-là ne nous est assurément pas indifférent. Si vous saviez ce que c'est que la calèche de velours jaune que Mme de Lesdiguières vient de faire paroître, vous ne pourriez pas résister au plaisir de vous promener dedans ; on ne parle d'autre chose : elle est singulière, magnifique, mais très-éloignée d'être ridicule, comme on l'avoit dit : on me l'avoit faite semée de *Mores*, et cela est faux ; les roues sont bleues, et paroissent de lapis ; cela fait un effet charmant avec ce jaune[7]. Il y a trois mois que je n'ai vu Madame votre belle-sœur[8] ; elle n'a plus aucun commerce avec les profanes ; j'ai été des dernières avec qui elle a rompu, mais elle ne veut plus de moi, il ne faut point s'en faire accroire. La maison qu'elle va habiter est laide ; mais son jardin, qui est triste par la hauteur des murailles, ne laisse pas d'être grand. Vraiment, Madame, une maison de campagne n'est pas une retraite digne d'une dévote ; on ne trouve point le P. Gaffarel[9] à la

6. Est-ce un fils ou un parent de Bénard de Rezé dont il a été parlé plus haut, p. 187, note 26? Voyez la lettre suivante, p. 489.

7. Saint-Simon parle aussi (tome XIII, p. 330 et 331) de la magnificence et de la singularité de l'hôtel de Mme de Lesdiguières, « que ne démentoit pas, ajoute-t-il, son train, sa livrée, la housse jaune de son carrosse, et ses deux grands Maures avec tout leur appareil. »

8. La femme de Charles de Sévigné.

9. Prêtre de l'Oratoire d'un très-grand mérite, qui demeuroit au séminaire de Saint-Magloire. (*Note de l'édition de* 1751.) — Il mourut le 27 septembre 1729, à Angers, où il était exilé.

campagne, et il est vis-à-vis de la porte où habitera M. de Sévigné. Je suis en peine de ce dernier; sans sa docilité, ce seroit un homme perdu; mais aussi sans sa docilité n'iroit-il point habiter le faubourg Saint-Jacques[10]. Pardonnez, Madame, la longueur de cette lettre en faveur de la joie que j'ai de vous entretenir, et croyez, s'il vous plaît, qu'on ne peut être plus sensible que je le suis aux bontés dont vous m'honorez. Ne laissez plus aller M. le chevalier de Grignan dans sa solitude, et entretenez Monsieur le Comte dans l'envie qu'il a de venir faire sa cour. Je ne crois personne plus propre que lui à convertir les huguenots; il a bien de la douceur, bien de la raison, et n'est point du tout hérétique : voilà de grands talents pour Orange, mais il en a aussi pour le monde, qui le font bien desirer ici. Ne savez-vous pas, Madame, que M. le maréchal de Villeroi a été voir Mme la comtesse de Soissons à Bruxelles? il lui a mené son fils; et Mme la comtesse de Soissons avoue qu'il y a longtemps qu'elle n'a eu une aussi grande joie. J'ai lu le *Traité de l'amitié*[11], qui m'a paru rempli d'esprit; mais je ne l'aime

1703

10. Voyez la *Notice*, p. 304.

11. Par Louis de Saci, le traducteur de Pline le Jeune, qui en février 1701 avait remplacé Rose (voyez ci-après, p. 549, note 3) à l'Académie française, et mourut à soixante-treize ans, au mois d'octobre 1727. Ce traité publié en 1701, d'après Moréri, fut réimprimé à la Haye en 1703, et eut une troisième édition à Paris, en 1704. Nous en avons sous les yeux une édition datée de Paris, 1703, et qui doit être la première avouée de l'auteur : l'Approbation donnée par Fontenelle au manuscrit est du 29 novembre 1702, et le privilége du 7 décembre. La question de savoir s'il est permis de violer son serment pour sauver la vie à son ami, est posée au livre II, p. 138; la discussion paraît terminée p. 161; la conclusion de l'auteur, donnée immédiatement après l'histoire de Régulus, et corroborée ensuite par une comparaison du secret reçu, même sans serment, avec le dépôt, est celle-ci (p. 156 et 157) : « Il est donc vrai qu'en aucun cas il n'est permis de violer son serment, ou de manquer à Dieu pour un ami. C'est ce qu'avoit parfaitement compris cet ancien (*Périclès*) qui disoit

1703 point; je donne ce goût pour mien, et point du tout pour bon. Je hais les règles dans l'amitié, et je ne laisserai jamais mourir mon ami; j'aime cent fois mieux manquer à mon serment.

DE COULANGES.

Je suis ravi que Mme de Coulanges oublie une nouvelle aussi considérable que celle de Mme la duchesse de Bourgogne, qui à la suite de quelques maux de reins qu'elle a négligés, et par le peu d'attention aussi des bonnes têtes qui sont auprès d'elle, s'est blessée, mais blessée d'un véritable enfant, si bien que le voyage qui se devoit faire hier à Marly, en a été rompu, et remis à neuf jours bien entiers, que la princesse passera dans son lit[12]. Comme je suis parti de Versailles avant cette cruelle aventure, je n'ai point été témoin de tout le déplaisir de M. le duc de Bourgogne; je crois que son père et son grand-père n'en sont pas moins touchés que lui. Pour moi, quand ce ne seroit pas un malheur pour toute la France, j'en serois affligé à cause de ce jeune ménage que je dois aimer par toutes les marques de bonté et de distinction que j'en reçois. Mme de Saint-Géran a eu une légère plaie à la jambe, dont elle est guérie; mais comme à quelque chose malheur est bon, ç'a été pour elle un sujet de triomphe d'être visitée, pendant qu'elle étoit sur le grabat, et par Mme la duchesse de Bourgogne, et par Mme de Maintenon; vous saurez que je l'ai gardée, et qu'ainsi je me suis trouvé assez familièrement avec toute cette bonne compagnie. Ceci, Madame, vous soit dit en passant; car j'apprends dans ce moment qu'il vous faut faire des compliments de condoléance sur la perte de

qu'il étoit *ami jusqu'aux autels*. Voilà le dernier terme où l'amitié la plus vive se doit arrêter. Celle qui va plus loin n'est qu'une liaison sacrilége, qui ne doit donner que de l'horreur. »

12. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 8 mai 1703.

Monsieur votre petit-fils[13]. Cette nouvelle me fait rengainer bien des choses que j'aurois à vous dire, et même quelques chansons, que je me flatte qui ne vous déplairoient pas; mais elles vous viendront quand je ne les croirai plus de contrebande; car apparemment M. et Mme de Simiane ne vous laisseront pas longtemps sans consolation. Après vous avoir assurée ici de la continuation de mes respects et de mon très-sincère attachement, ne puis-je pas me tourner du côté de M. le comte et de M. le chevalier de Grignan, pour les assurer aussi des mêmes sentiments? Mme de Coulanges a oublié encore de vous parler de sa santé, qui n'est pas trop bonne depuis quelques jours, et qui m'inquiète, quoiqu'il y ait plus de vapeurs dans son fait que d'autre chose; mais le pauvre Chambon nous manque: il nous est d'un grand secours dans les moindres alarmes, par l'extrême confiance que nous avons en son savoir-faire et en son amitié, dont il nous donna de bonnes preuves l'année dernière, précisément dans ce temps-ci; je supporte, en vérité, fort impatiemment sa longue prison[14]; car qu'est-ce que ma santé sans celle de Mme de Coulanges? 1703

1495. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 17e juin.

J'ai eu la même conduite pour vous, Madame, que j'ai eue pour moi; c'est celle aussi qu'ont observée toutes les personnes qui par discrétion n'ont pas cru devoir écrire à Mme de Maintenon : elles ont fait passer leurs compli-

13. Voyez le commencement de la lettre précédente, p. 481.
14. Voyez la lettre du 5 février précédent, p. 479 et note 11.

1703 ments par Mme la duchesse du Lude. J'ai écrit à cette dernière, et je me suis chargée de tout. Vous verrez par sa réponse que je dis vrai; et je suis même assurée que vous me croiriez, quand je ne vous l'enverrois point. Il est impossible d'être plus touchée que Mme de Maintenon l'a été de la mort de M. d'Aubigné[1]. Pour moi, je le suis fort de celle de Gourville[2], avec lequel j'avois renouvelé un commerce très-vif; j'y ajouterai que son bon esprit étoit si parfaitement revenu, que jamais lumière n'a tant brillé avant que de s'éteindre. Je n'ai point été à la campagne, comme je l'avois espéré; je me suis amusée à marier le frère de Mme de Mornay avec Mlle de Ménars[3]: cette pensée-là me vint; je la proposai à M. l'abbé Duguet[4], qui voulut bien entrer dans cette affaire; elle est enfin conclue, et les noces se sont passées avec toute la magnificence possible. Nous espérons de la bonté du Roi

Lettre 1495. — 1. Charles d'Aubigné, gouverneur de Berri, chevalier des ordres du Roi, et frère de Mme de Maintenon. (*Note de l'édition de* 1751.) — Il mourut le 22 mai, à Vichy, où il était allé prendre les eaux. Dangeau annonce sa mort le 26, et Saint-Simon ajoute : « Ce fut une grande délivrance pour Mme de Maintenon que la mort de son frère, duquel elle drapa. Il y avoit longtemps que Madot, prêtre de Saint-Sulpice, ne le quittoit point, à leur grand ennui à tous deux, et qu'on le promenoit aux eaux et où l'on pouvoit, pour l'éloigner du monde, où il disoit son avis fort librement sur sa sœur, et de tout, et parloit volontiers du beau-frère. »

2. Il mourut au commencement de juin. « On sut au lever du Roi que le vieux Gourville étoit mort à Paris subitement. Il y avoit longtemps qu'il ne sortoit plus de sa chambre. Il avoit été mêlé dans beaucoup d'affaires. C'étoit un homme d'un grand sens, et il a laissé des Mémoires curieux, mais qui ne sont point imprimés. » (*Journal* de Dangeau, au 14 juin 1703.) Voyez ci-après, p. 492, note 8.

3. Mlle de Ménars était fille de Jean-Jacques Charon, seigneur de Ménars, président à mortier au parlement de Paris, et frère de Mme Colbert. Pour Mme de Mornay et son frère, voyez ci-dessus, p. 339, note 5.

4. Voyez ci-dessus, p. 263, note 2.

l'agrément pour la charge de président à mortier : Mlle de Ménars a tant de parents considérables, qu'il y a lieu de croire que cette espérance n'est pas chimérique. On présenta hier la nouvelle mariée au Roi, et à toute la cour; Mme de Maintenon lui fit des prodiges. Ma complaisance n'a point été jusqu'à aller à Versailles, quoiqu'on l'eût desiré. J'ai renoncé au monde, et je n'ai pas l'humilité d'aller dans un pays où je n'ai que faire, et où je n'ai rien d'agréable ni de nouveau à montrer. Je cours ce soir à Ormesson, où M. le maréchal de Catinat et M. de Coulanges m'attendent; je vous manderai des nouvelles de la vie que nous allons faire ce maréchal et moi. Je suis ravie d'apprendre que vous avez enfin donné congé à M. de Rezé; j'en tire la conséquence que vous revenez cet hiver; je vous assure qu'il y a longtemps qu'aucun événement ne m'a fait un plaisir si sensible. Je vous prie, Madame, que je sois rassurée sur votre rhumatisme, dont je suis très en peine; vous vous traitez si durement que je ne vous trouve point bien entre vos mains. Je vis avant-hier Mme de Simiane, que je trouvai consolée de la perte qu'elle a faite; elle l'a réparée, car elle est grosse; mais il en coûte quelque chose à sa jolie figure. M. de Sévigné nous a quittés pour sa Bretagne, et Madame votre belle-sœur va jeudi habiter la maison de ma grand'mère[5]; je me suis trouvée attendrie en leur disant adieu; il me paroît qu'ils vont changer et de vie et d'amis. C'est en vérité une vraie sainte que Madame votre belle-sœur, plus aisée à admirer qu'à imiter[6]. Je me plains, Madame, de n'avoir point appris par vous votre retour; mais j'en pardonnerois bien d'autres si vous revenez, comme je le veux espérer.

1703

5. Voyez la lettre suivante, p. 491, et ci-dessus, p. 484 et 485.
6. Voyez la *Notice*, p. 304.

1703 1496. — DE MADAME DE COULANGES ET DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Ormesson, le 7e juillet.

DE MADAME DE COULANGES.

Je ne suis point contente, Madame, de la manière dont vous me parlez de votre retour : il me paroît que la saison de Noël vous fait peur ; pour moi, je suis persuadée que le printemps et l'été n'arriveront qu'alors ; depuis trois semaines que j'habite ma solitude, je n'ai eu qu'un seul beau jour : les vents sont déchaînés, les pluies continuelles, tous les biens de la terre perdus ; voilà les événements qui nous occupent le plus. Cependant celui de la petite victoire de M. le maréchal de Boufflers[1] est venu jusques à nous ; il étoit temps qu'il fît parler de lui, et que l'on se souvînt que le maréchal de Villars n'est pas le seul conquérant que nous ayons. Nul bonheur sans mélange dans ce monde : la passion de ce dernier pour sa femme est au-dessus de celle qu'il a pour la gloire, et sa délicatesse lui persuade que la gloire le traite mieux[2]. Sa mère[3] est charmante par ses mines, et par les petits discours qu'elle commence, et qui ne sont entendus que

Lettre 1496. — 1. Le combat d'Ekeren, donné le 30 juin 1703. (*Note de l'édition de* 1751.) Voyez le *Journal* de Dangeau, au 3 juillet 1703.

2. On lit dans Saint-Simon (tome IV, p. 32) : « Je ne dis rien du ridicule extrême de ses jalousies et des voyages de sa femme traînée sur les frontières : il faut voiler ces misères ; mais il est triste qu'elles influent sur l'État et sur les plus importantes opérations de la guerre, comme la Bavière le lui reprochera à jamais. » (Voyez ci-dessus, p. 477, note 8.) Et dans le *Journal* de Dangeau, au 14 mai 1703 : « M. le maréchal de Villars souhaitoit que Madame sa femme passât en Bavière, et il avoit donné tous les ordres pour cela, mais le Roi ne l'a pas jugé à propos, et l'on croit qu'elle reviendra à Paris. »

3. Voyez la *Notice*, p. 156 ; tome I, p. 512, note 12 ; tome II, p. 52, note 3 ; et Saint-Simon, tome V, p. 195.

des personnes qui la connoissent. Mais, Madame, je m'amuse à vous parler des maréchaux de France employés, et je ne vous dis rien de celui dont le loisir et la sagesse sont au-dessus de tout ce que l'on en peut dire[4] : il me paroît avoir bien de l'esprit, une modestie charmante ; il ne me parle jamais de lui, et c'est par là qu'il me fait souvenir du maréchal de Choiseul : tout cela me fait trouver bien partagée à Ormesson ; c'est un parfait philosophe et philosophe chrétien ; enfin, si j'avois eu un voisin à choisir, ne pouvant m'approcher de Grignan, j'aurois choisi celui-là ; il vous honore beaucoup, et nous parlons souvent de vous et de M. de Grignan ; il ne lui arrive point aussi d'oublier Monsieur le chevalier. 1703

Madame votre belle-sœur est établie au faubourg Saint-Jacques, et Monsieur votre frère ira y descendre en arrivant de Bretagne. Je suis persuadée qu'il va être le compagnon du P. Massillon[5] ; c'est son premier métier que celui d'être dévot. Les dévots sont en vérité plus heureux que les autres ; je les envie, et je voudrois bien les imiter. Une des premières visites que je ferai sera celle d'aller dans la maison de ma grand'mère ; car c'est la même qu'occupe Madame votre belle-sœur.

L'esprit de Gourville étoit plus solide et plus aimable qu'il n'avoit jamais été ; il étoit revenu d'une manière qui a fait sentir bien vivement le regret de le perdre. Ses Mémoires sont charmants : ce sont deux assez gros manuscrits de toutes les affaires de notre temps, qui sont écrits, non pas avec la dernière politesse, mais avec un naturel admirable ; vous voyez Gourville pendu en effigie et gouverner le monde ; tout ce qui m'en a déplu, car je les ai entièrement lus, c'est un portrait, ou plutôt un

4. Catinat.

5. Massillon dirigeait alors le séminaire de Saint-Magloire. Voyez la *Notice*, p. 304.

1703 caractère de Mme de la Fayette, très-offensant par la tourner très-finement en ridicule[6]. Je le trouvai quatre jours avant sa mort avec la comtesse de Gramont, et je l'assurai que je passois toujours cet endroit de ses Mémoires. Les caractères de tous les ministres y sont merveilleux; l'histoire de Mme de Saint-Loup et de la croix[7] y est narrée dans le point de la perfection. Vous m'allez demander si on ne peut point avoir un aussi aimable ouvrage[8]: non, Madame, on ne le verra plus, et en voici la raison; Gourville y parle de sa naissance avec une sincérité parfaite, et son neveu[9] n'est pas un assez grand homme pour soutenir une chose aussi estimable à mon gré.

Ma sœur est présentement à Bruxelles; je lui manderai que vous lui faites l'honneur de vous souvenir d'elle. Notre nouvelle mariée me vint voir hier; c'est une femme très-vertueuse, et qui donne de très-agréables alliances à son mari, et une charge de président à mortier après la mort de M. de Ménars[10]. Je vous réponds sur toutes les questions que vous me faites, Madame, à mesure qu'il m'en souvient, et je n'y cherche point de liaison. On ne vous a pas bien informée de la santé, ou plutôt de la maladie de Mme de Maintenon : depuis cette fièvre de l'hiver passé, elle en a toujours eu des accès, précédés de grands frissons, sans marquer aucune règle; mais quand ses accès sont passés, elle se porte à merveilles :

6. Voyez les *Mémoires* de Gourville, tome LII, p. 554 et suivantes.

7. Voyez les *Mémoires* de Gourville, tome LII, p. 304 et suivantes.

8. Les *Mémoires* dont il s'agit ont été publiés à Paris en 1724, avec privilége, par Mlle de la Bussière. Il est vraisemblable qu'ils ont éprouvé des retranchements assez considérables.

9. François Hérault de Gourville, conseiller au parlement de Metz, gouverneur de Montluel en Bresse, mort en 1718 sans avoir été marié.

10. Ce fut le futur premier président Meaupeou qui eut la charge de président à mortier à la mort de Ménars, en 1718. Voyez Saint-Simon, tome XV, p. 311.

point de dégoût, point d'insomnie, très-peu de changement; voilà de bonnes marques, et qui font espérer qu'elle aura assez de force pour supporter cette bizarre fièvre[11]. Mme la duchesse de Bourgogne s'est baignée à Marly; il faut espérer au retour de M. le duc de Bourgogne[12]. Je suis persuadée que M. le comte de Grignan est entièrement délivré de sa fièvre tierce; c'est une petite maladie faite pour le quinquina, et il me paroît qu'il n'y a rien à hasarder à le continuer. Ma galerie est bien honorée d'être le modèle de la belle et magnifique galerie du château de Grignan; mais la mienne est auprès de vos palais, comme ces petits trous par où l'on fait voir Versailles : telle qu'elle est, je voudrois bien vous y tenir, Madame. Quant à Monsieur le chevalier, j'espère que Saint-Gratien l'attirera dans nos bois, et je le desire beaucoup. Je ne puis souffrir que Mme de S... ait des garçons tous les ans; toujours G**[13], et jamais *Grignan :* on n'y peut résister. 1703

DE COULANGES.

Je viens de prendre la liberté de lire tout ce que Mme de Coulanges vous écrit; c'est grand dommage que ce ne soit une meilleure écriture et une meilleure orthographe; son style assurément le mériteroit bien, convenez-en, Madame; mais il ne faut pas espérer qu'elle s'en corrige; tout ce qui est à souhaiter, c'est que vous

11. Il y avait quatorze mois que Mme de Maintenon avait la fièvre avec des intervalles. Voyez le *Journal* de Dangeau, au 5 juillet 1703.

12. Le duc de Bourgogne était allé commander l'armée de Tallard sur le Rhin : parti le 28 mai de Versailles pour Strasbourg, il arriva de Brisach à Fontainebleau le 22 septembre.

13. Tel est le texte de la première édition (1751); dans celle de Grouvelle (1806) on lit : « Mme de Sal.... », et à la ligne suivante : « toujours *Gar...* »

1703 puissiez lire ce qu'elle vous mande. Je ne suis pas moins affligé qu'elle d'entrevoir que c'est une chose incertaine que votre retour vers la fin de décembre; une belle gelée vous déplairoit-elle tant pour vous ramener rapidement en ce pays-ci? Ce n'est pas que je souffrirai beaucoup tout l'hiver de le passer avec vous sans vous pouvoir étaler tous les charmes de mon antique Ormesson; car je meurs d'impatience de vous y voir, Madame, et de vous faire avouer que les beautés naturelles sont de cent piques au-dessus de celles où l'art s'est le plus exercé.

J'aime plus que ma vie
Mon vieux château;
Je vois sans nulle envie
Fontainebleau,
Et tous ses bâtiments pompeux;
Je me tiens heureux
Dès que je suis là :
Oh gai, lon là lon lire, oh gai, lon là!

Dans ce lieu la nature
Tient ses beaux jours,
Simple dans sa parure,
Dans ses atours;
Mais parfaite dans sa beauté,
Sans rien d'emprunté,
Elle brille là :
Oh gai, lon là lon lire, oh gai, lon là!

Je crois, Madame, que c'est parler aux rochers que de vous envoyer toujours des paroles sur cet air-là; j'avois fort prié un musicien d'importance de me le noter; mais il n'en a rien fait; peut-être que quelque galopin de ce pays-ci aura pu l'apprendre à quelque galopin du vôtre; nous le tenons tous tant que nous sommes de Jeannot, qu'il n'est pas que vous n'ayez vu autrefois au Cours accorder si musicalement sa voix avec

sa vielle; c'est un menuet de Poitou très-joli, et qui plaît tout à fait. Puisque me voilà en train de vous chanter mes œuvres, j'ai bien envie de vous faire part de la réponse d'Antoine Hamilton[14], frère de la comtesse de Gramont, au sujet des couplets que je vous envoyai il y a déjà quelque temps, et où je fais d'Ormesson la maison de Polémon[15]. Vous les aurez peut-être encore; c'est pourquoi cette réponse vous plaira davantage; c'est sur le même air : *Toujours bergère, Toujours légère, Toujours bon temps.* 1703

Tous les lieux depuis Ormesson
Changeant de nom
Jusqu'à Meudon,
Tu nous feras voir tôt ou tard
Par cas étrange
Couler le Gange
Dans Vaugirard.

Peins-nous tout au travers des choux
Tes amants fous,
Toujours jaloux,
Aux champs sur le moindre soupçon
Que leur princesse
Peut dans Gonesse
Être en prison;

Guerriers en casques et pavois,
Comme autrefois
Courant les bois.
Quel malheur si quelque géant

14. L'auteur des *Mémoires de Gramont.*

15. Voyez tome III, p. 153, note 7. — On lit dans le manuscrit autographe des *Chansons* de Coulanges une chanson qu'il avait envoyée d'Ormesson à Mme de Louvois en 1700, et dont le sixième couplet commence ainsi :

Qui regarde bien Ormesson
Voit la maison
De Polémon.

1703

Forçant ta troupe,
Prenoit en croupe
Ta Saint-Géran!

Si donc les dames de la cour
Vont quelque jour
Voir ton séjour,
Pour garder ces objets divins,
Outre l'escorte,
Mets à ta porte
Sorciers et nains.

Mais avant de les recevoir
Dans ton manoir,
Fais dès le soir
Transférer dans un pavillon,
A quelques stades,
Tous les malades
De Polémon.

Coulanges, tout paroît charmant
Dans ton roman;
Mais noblement
Fais Jupiter de ton taureau,
Afin qu'on sache
Qu'au moins ta vache
S'appelle Io.

Eh bien, Madame, n'êtes-vous pas contente de cette réponse, et ne mérite-t-elle pas bien que je vous l'envoie? Mais c'est assez chanter. Comment se porte M. de Grignan?

Tout ainsi comme un chien qui chasse un lièvre
Avec un peu de temps l'attrapera,
Le quinquina chasse la fièvre,
Le quinquina l'emportera.

Vous nous obligerez fort de nous mander si ce remède aura fait ce qu'il doit dans cette occasion; car je m'in-

téresse fort à la santé de ce grand Comte, avec qui j'ai beaucoup d'impatience de renouveler connoissance. J'espère que Monsieur le chevalier voudra bien encore me regarder de bon œil en ce pays-ci, où vous êtes tous trois attendus, et sincèrement desirés : je me flatte que vous ne me trouverez pas aussi décrépit que je le devrois être vu mon grand âge ; mais que ne peuvent point une bonne humeur, une parfaite santé, et nul souci? 1703

---

* 1497. — DE MADAME DE GRIGNAN A ***[1].

Grignan, 2 août 1703.

J'AI été ravie de revoir Monsieur le sacristain, Monsieur. Je voudrois lui pouvoir donner autant de goût pour ce pays-ci que j'en ai pour lui : je vous assure que je suis charmée de toutes les qualités estimables et solides que je vois en lui. Sa régularité, sa modestie, sa piété lui donnent un caractère distingué des autres ecclésiastiques. Il respecte son état, et se rend par là très-respectable. Il n'a vu à Grenoble que des exemples qui le confirment dans ses bonnes dispositions : c'est aller à la source des bons prêtres, que d'aller dans un diocèse gouverné par un saint prélat, tel que M. le cardinal le Camus[2]. C'est aussi, Monsieur, aller à la source du bon

LETTRE 1497 (revue sur un fac-simile de l'autographe). — 1. Nous ignorons à qui est adressée cette lettre de Mme de Grignan. A la quatrième page, qui est restée blanche, on lit ces mots d'une vieille écriture, assez mal formée : « Mme de Grignan, 2 août 1703 ; reçu le lundi 6 août. »

2. Étienne le Camus, frère du lieutenant civil, évêque de Grenoble depuis 1671, cardinal depuis 1686. Il mourut en septembre 1707. Voyez tome II, p. 139, note 16 ; tome IX, p. 171 et 172, note 5 ; et un portrait peu bienveillant de Saint-Simon, au *Journal* de Dangeau, tome I, p. 385 et 386.

1703 exemple que d'être chez vous où la vertu habite et se montre sous différentes formes. Monsieur le sacristain nous fait espérer que votre saint ermite nous viendra voir. M. le chevalier de Grignan, qui l'a vu d'une autre profession, sera ravi de voir cette sainte métamorphose. Je vous prie de croire, Monsieur, qu'on ne peut avoir pour vous une plus sincère estime, ni être plus véritablement votre très-humble servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

1498. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

A Paris, le 5e août.

JE suis ravie, Madame, que la bonne santé de M. le comte de Grignan continue : le quinquina l'a bien mieux servi que Mme de Maintenon, qui malgré tout l'usage qu'elle en a fait, a toujours la fièvre ; on l'en avoit crue guérie pendant quelques jours ; mais la fièvre est revenue avec assez de violence et peu de règle. Son état rend le voyage de Fontainebleau fort incertain ; elle est cependant à Marly, mais elle ne s'en porte pas mieux.

L'affaire du pauvre Chambon n'avance point[1] ; j'allai hier à la Bastille, je fis tout mon possible pour le voir : jamais mon ami Junca[2] n'y voulut consentir. Je le re-

LETTRE 1498. — 1. Il resta environ un an à la Bastille et n'en sortit qu'à la condition de se retirer en province. Le comte de Grignan lui obtint alors le titre de médecin des galères. (*Note de l'édition de* 1818.)

2. Étienne du Junca (*dans l'édition de* 1751, Juncas), lieutenant de Roi à la Bastille depuis le 11 octobre 1690 jusqu'à sa mort, arrivée le 29 septembre 1706. Il a laissé un Journal qui fait aujourd'hui partie des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Il y inscri-

garde comme un homme ruiné sans ressource, d'autant qu'on ne voit point la fin de ses malheurs; sa petite femme me fait une extrême pitié. 1703

Je crois que vous regrettez présentement l'hiver du mois de juillet; car voici un été bien chaud; cependant il ne faut pas s'en plaindre; je crois ce temps-là bon pour M. le chevalier de Grignan et pour les vignes. J'allai il y a deux jours à Choisy; j'y laissai M. de Coulanges, qui doit incessamment venir voir votre maison pour y exécuter vos ordres. Mme de Lesdiguières, que je vis hier, ne parle que de la joie que lui donne votre retour, et c'est moi qu'elle choisit pour en parler : elle a en vérité raison, car je ne le desire pas moins vivement qu'elle. Nous allâmes hier Mme de Simiane et moi chercher le maréchal de Catinat; il étoit déjà reparti : il a passé quelques jours à Paris, où il m'avoit cherchée aussi; mais on ne se voit point à Paris. Je retourne incessamment dans la *maison de Polémon*[3], où je serai ravie de le trouver : un héros chrétien est bien plus à mon usage maintenant qu'un héros romanesque. La maison que je vais habiter m'a vue dans ces deux goûts; car en vérité, je n'y étois soutenue dans ma jeunesse que par des idées très-romanesques : ce temps-là est bien éloigné; les pensées solides sont assurément plus raisonnables, et c'est par là qu'elles sont assez tristes. Au reste, Madame, le bel air de la cour est d'aller à la jolie maison que le Roi a donnée à la comtesse de Gramont dans le parc de Versailles[4]. Le comte dit que cela le jette dans

vait chaque jour les noms des prisonniers qui entraient à la Bastille ou qui en sortaient. (*Note de l'édition de* 1818.)

3. A Ormesson : voyez ci-dessus, p. 495 et note 15.

4. Le Roi, après la mort de Félix de Tassy, son premier chirurgien, donna la jouissance de la maison des Moulineaux à la comtesse de Gramont. (*Journal* de Dangeau, au 29 mai 1703.) C'est le lieu

1703 une si grande dépense, qu'il est résolu de présenter au Roi des parties[5] de tous les dîners qu'il y donne; c'est tellement la mode, que c'est une honte de n'y avoir pas été. La comtesse va tous les jours dîner à Marly, et le soir revient dans sa jolie maison vaquer à sa famille.

Madame votre belle-sœur est fort joliment logée: j'allai chez elle en dernier lieu; je la trouvai dans une très-parfaite santé, Mlle de Grignan[6] et le P. Gaffarel avec elle, charmée de la vie qu'elle mène : bien des prières, bien des lectures, et une société de personnes qui sont toutes occupées de l'éternité, indifférentes pour les nouvelles du monde, peu sensibles à tout ce qui passe[7]. En vérité, Madame, ce n'est pas eux qui ont tort.

La comtesse de Gramont se porte très-bien : il est certain que le Roi la traite à merveilles; et c'en est assez pour que le monde se tourne fort de son côté; mais comme vous savez, Madame, le monde est bien plaisant. Permettez-moi de vous supplier de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces, et d'assurer M. le comte de Grignan et Monsieur le chevalier de mes très-humbles services. Je conterai à notre maréchal[8] tout ce que vous pensez de son mérite; et c'est par là que je prétends me faire valoir auprès de lui.

qu'Hamilton a célébré sous le nom de *Pontalie* dans le prologue du conte du *Bélier*. (*Note de l'édition de* 1818.) — Voyez sur la femme du célèbre comte de Gramont, tome II, p. 285, note 9, et ci-dessus, p. 329, note 5.

5. C'est-à-dire des mémoires à payer, comme on dit des parties d'apothicaire.

6. Voyez sur les dernières années de Mlle de Grignan, morte en 1735, la *Notice*, p. 249 et 250.

7. Nous rétablissons le texte des premières éditions (1751, 1756); à « tout ce qui passe, » on avait substitué : « tout ce qui se passe. »

8. Catinat.

1499. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

1703

A Ormesson, le 25e septembre.

J'ENTENDS fort bien parler, Madame, de la sagesse de Chambon : ainsi j'espère que son ressentiment ne l'obligera point à quitter Paris, où il rétablira mieux le tort que sa prison a fait à ses affaires qu'en lieu du monde. Vous ne connoissez plus la cour, de croire qu'on a pu lire sa justification : on ne liroit pas un billet de deux lignes, de quelque importance qu'il pût être. Vous avez été instruite du beau procédé de M. de Chamillart à l'égard de M. Desmarets[1], et des raisonnements du public : ainsi, Madame, je ne vous parlerai plus de cette vieille nouvelle; mais je ne veux pas perdre un moment à vous dire l'état où est Mme de Lesdiguières, dont je vous croyois bien informée : son mal a été une dyssenterie très-violente, et son médecin un Suisse qui a tué, ou du moins avancé la mort de M. de Chaulnes par un breuvage qu'il lui donna[2]; cependant Mme de Lesdiguières ne vouloit voir aucun autre médecin; enfin il y a six jours que Mme la maréchale de Villeroi lui mena de son autorité Helvétius, qui ne la trouva point en état

LETTRE 1499. — 1. Il venait de le faire rentrer en grâce. Voyez le *Journal* de Dangeau, aux 14 et 19 septembre 1703, et une longue addition de Saint-Simon à la seconde de ces dates. Desmarets avait été accusé de friponnerie, et forcé de vendre ses charges d'intendant des finances et de maître des requêtes; il y avait vingt ans qu'il n'avait eu permission de voir le Roi.

2. Il paraît que le duc de Chaulnes fut soigné par un nommé Aignan, qui avait été capucin. C'est ce que nous apprend, entre autres p. 93, un petit volume qui a pour titre *Observations critiques sur un livre du sieur Aignan intitulé* l'Ancienne médecine à la mode, *adressées à Mme de C****. Paris, 1702 (par de la Marre, comme il est dit dans le privilége, daté du 18 décembre 1701).

1703 de prendre son remède ; il crut avoir des indices certains qu'elle avoit un abcès ; il craignit la gangrène ; il lui fait prendre des lavements d'herbes vulnéraires avec de l'eau d'arquebusade ; elle en est à rendre du pus : ainsi on espère qu'elle reviendra de cette maladie ; mais on ne la croit pas encore hors de péril. Son mal est trop grand pour s'en prendre au café ; notre maréchal[3] l'a abandonné pour le chocolat ; je lui ferai assurément voir ce que vous dites de lui : il me paroît fort touché de votre approbation, Madame, et de celle de M. le chevalier de Grignan ; c'est le plus aimable homme du monde ; nous ne passons pas un jour sans le voir : je le trouve seul au bout d'une de nos allées ; il y est sans épée, il ne croit pas en avoir jamais porté ; il voit le Roi tous les quinze jours, et puis revient dans sa solitude avec un goût qui paroît naturel. Vous avez raison, Madame, de me trouver à plaindre quand je retournerai à Paris. J'ai promis à Mme de Louvois d'aller passer quinze jours à Choisy ; mais je vous avoue que j'ai bien de la peine à m'y résoudre. M. et Mme de Simiane me firent hier l'honneur de venir dîner ici avec notre fille d'honneur de la reine Marguerite[4], et Madame votre fille me promit qu'elle y reviendroit passer encore quelques jours. C'est en vérité une jolie femme : on ne peut avoir plus d'esprit, ni un esprit plus aimable que le sien ; une charmante humeur : il n'est pas possible de se dépêtrer d'elle ; mais c'est bien à moi d'aimer une personne de son âge ! cependant je tomberois infailliblement dans cet inconvénient si je la voyois trop souvent. J'ai bien de l'impatience de vous voir exécuter le projet que vous avez fait de revenir à Paris. Si j'étois en commerce avec les fées, vous me

3. Catinat.

4. Mlle de Sanzei était fille d'honneur de la princesse de Conti.

verriez voler à Grignan; tant que cela ne sera point, croyez que je ne vais que terre à terre. 1703

1500. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN. 1704

A Paris, le 5e février.

La comtesse de Gramont, Madame, ne se porte pas bien; aussi je la crois moins soutenue que le comte par les charmes de la cour, quoiqu'elle y soit traitée avec toutes les distinctions possibles. M. de l'Hôpital[1] est mort : c'étoit une de vos conquêtes; sa femme[2] demeure avec quarante mille écus de rente; cela change fort son état; car on ne la faisoit vivre que des *infiniment petits*[3]. L'abbé Têtu est dans un état très-digne de pitié : ses vapeurs augmentent au lieu de diminuer; il y a trois mois qu'il n'a dormi; il ne mange plus, et son imagination se sent des désordres de son corps : ajoutez à tous ses maux soixante-dix-huit ans, et vous jugerez que nous aurons bien de la peine à le tirer de l'état où il est[4].

Lettre 1500. — 1. Guillaume-François-Antoine de l'Hôpital, marquis de Sainte-Mesmes, etc., vice-président de l'Académie des sciences, mourut à quarante-trois ans, le 3 février 1704. « C'étoit, dit Dangeau au 5 février, le plus savant et le plus fameux homme de notre siècle dans toutes les parties des mathématiques, surtout dans la géométrie. » Sur un autre marquis de l'Hôpital, de la même famille, voyez ci-dessus, p. 360, note 6.

2. Marie-Charlotte de Romillei de la Chesnelaye. (*Note de l'édition de* 1751.)

3. Allusion au livre du marquis de l'Hôpital, imprimé en 1696 à l'Imprimerie royale, sous ce titre : *Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes.*

4. L'abbé Têtu mourut le 26 juin 1706. « Cet abbé Testu étoit plein d'esprit et d'un esprit fort orné, un répertoire d'anecdotes de la cour, et des meilleures et plus illustres compagnies du grand

1704 Quelle tristesse, Madame, de voir disparoître toutes les personnes avec qui on a vécu! J'apprends dans ce moment la mort de Mme de Bois-Dauphin[5]. Je vous quitte avec regret, Madame, pour aller au secours de Mme de Louvois; ce ne sera pourtant qu'après vous avoir suppliée de ne point oublier la manière dont je vous honore, j'ose dire plus, celle dont je vous aime. Je vois quelquefois Mme de Lesdiguières; j'ai même été chez elle avec Mme de Simiane, qui ne l'avoit point vue depuis la perte de son fils[6] : cette dernière prétend que ce n'étoit point sa faute; mais il étoit un peu tard, je l'avoue. Elle vous adore, mais elle soutient, et je suis de son avis, que ce n'est pas vous voir que de se souvenir de vous[7]. Je crois le printemps revenu à Marseille, car il se laisse entrevoir dans ce pays-ci. J'oubliois de vous dire que l'abbé Têtu a été très-sensible à l'honneur de votre souvenir, malgré la cruauté de tous ses maux.

monde, où il avoit toujours été recherché, un très-honnête homme, et même bon homme, d'une bonne famille du parlement de Paris. Il avoit passé sa jeunesse à la cour, et avoit fort connu Mme de Maintenon chez le maréchal d'Albret et depuis chez Mme de Montespan, et il conserva avec toutes les deux considération, amitié, liberté et commerce jusqu'à la fin de sa vie, et a utilement servi des gens auprès d'elles. C'est peut-être le premier homme connu qui se soit plaint de ce mal, si malheureusement devenu commun depuis, ignoré de ceux qui l'ont et de ceux qui le traitent, et qui sous mille formes différentes est appelé *vapeurs*. » (Saint-Simon, addition au *Journal* de Dangeau du 26 juin 1706.)

5. Mère de Mme de Louvois : voyez ci-dessus, p. 141, note 7.

6. Jean-François-Paul de Créquy, duc de Lesdiguières, mort à Modène le 6 octobre 1703, âgé de vingt-cinq ans. (*Note de l'édition de* 1751.)

7. Voyez ci-dessus, p. 181 et p. 347.

1501. — DE MADAME DE COULANGES A MADAME DE GRIGNAN.

1704

A Paris, le 3e mars.

Je me suis acquittée des ordres que vous m'avez donnés, Madame, et j'ai mille et mille remerciements à vous faire de Mme de Louvois, qui m'a paru fort touchée de votre attention à son égard : la pauvre femme a hérité de cinquante-quatre mille livres de rente; je ne l'en crois pas plus heureuse, et je sais bien que je me sens très-éloignée de l'envier. Nous avons eu la duchesse du Lude quatre jours ici; cela devient ridicule d'être aussi belle qu'elle l'est; les années coulent sur elle comme l'eau sur la toile cirée : sa joie est très-grande de l'heureuse grossesse de sa jeune princesse[1]. Le P. Massillon réussit à la cour[2] comme il a réussi à Paris; mais on sème souvent dans une terre ingrate quand on sème à la cour, c'est-à-dire que les personnes qui sont fort touchées des sermons sont déjà converties, et les autres attendent la grâce, souvent sans impatience; l'impatience seroit déjà une grande grâce. En vérité, Madame, M. le marquis de Grignan est ce qui s'appelle un homme de bien, sans qu'il lui en coûte de déplaire au monde; au contraire, on l'en aime davantage : pour moi, j'avoue que je l'honore au dernier point.

Lettre 1501. — 1. La duchesse de Bourgogne mit au monde, le 25 juin 1704, le duc de Bretagne, qui mourut, sans avoir été nommé, le 13 avril 1705.

2. Voyez ci-dessus, p. 457, note 5. Dangeau dit après le sermon de la Chandeleur, que prêche d'ordinaire le prédicateur du carême : « Le Roi après dîner entendit le sermon du P. Massillon, qui inséra dans son compliment des choses très-éloquentes et très-chrétiennes sur la tempête qui a séparé la flotte ennemie, et qu'on lui étoit venu apprendre un peu avant qu'il montât en chaire. » (Samedi 2 février 1704, à Versailles.)

1704 Mme de Simiane se porte à merveilles; elle se dispose à vous aller trouver ce printemps, puisque le duc de Savoie ajoute à tous les maux qu'il nous fait, celui de vous obliger à demeurer en Provence[3]. Nous avons ici un voisin qui vous desire beaucoup à Paris, Madame : c'est M. le cardinal d'Estrées; il s'adonne fort à venir ici les soirs, et j'ai été assez peu polie pour le prier de ne les pas pousser aussi loin qu'il faisoit; mon antiquité ne me permet plus d'entretenir la compagnie au delà de neuf heures, et notre cardinal, qui est plus vif et plus jeune que jamais, ne s'amuse point à savoir l'heure qu'il est. Je compte m'aller établir dans ma solitude vers les premiers jours de mai; j'y verrai le maréchal de Catinat, qui se trouve toujours à Saint-Gratien pour y recevoir le premier rossignol. Le maréchal de Villars nous quitte pour aller habiter le quartier de Richelieu; il est si amoureux de sa belle maréchale, qu'il est difficile qu'il soit heureux : cette passion est ordinairement suivie d'une autre qui trouble le repos, lors même qu'on a tout lieu de ne se point inquiéter. Le maréchal est souvent plus aise que s'il avoit épousé ma nièce, mais il est bien moins tranquille qu'il ne l'auroit été. La belle-mère de ma nièce[4] se meurt, et le pauvre Termes mourut hier à six heures du matin[5]. L'abbé Têtu a des maladies bien réelles; il est à craindre maintenant

3. Sur la défection du duc de Savoie depuis longtemps prévue, et consommée par le traité qu'il avait signé avec l'Empereur le 25 octobre précédent, voyez M. Henri Martin, tome XIV, p. 415 et suivantes.

4. Anne-Favier du Boulai, veuve depuis 1687 (et non depuis 1689, comme il a été imprimé par erreur tome IX, p. 511, note 6) du comte de Carouges : voyez cette note, et ci-dessus, p. 145, note 5. Elle mourut le 30 mars suivant.

5. Voyez sur le dénuement où mourut Termes (tomes II, p. 344, note 3, et IX, p. 515, note 1), un extrait de Mme d'Uxelles donné par les éditeurs de Dangeau au 2 mars.

qu'on ne soit obligé de lui faire une opération; ajoutez à ce mal un cruel rhumatisme, et vous jugerez, Madame, que ses vapeurs ne sont pas le plus grand de tous ses maux. Il est comme Job sur son fumier, à la patience près; je suis très-fâchée de son état. C'est pour ainsi dire demeurer seule sur la terre, que de voir disparoître tout ce que l'on a connu : ce qui est de certain, c'est que l'on n'y sera pas longtemps. Votre amie Mme de Lesdiguières fait des merveilles pour la duchesse de Lesdiguières, jadis Mme de Canaples[6]. 1704

Vous savez, Madame, que notre Sanzei a été fait brigadier.

---

*1502. — DE MADAME DE GRIGNAN A MADAME DE SIMIANE[1].

J'ai été incommodée et me suis guérie sans remède : je suis persuadée de votre inquiétude, et que vous voulez que je dure autant que l'univers. Ne manquez pas à m'envoyer l'opéra de *Télémaque*[2]; je le lirai avec grand plaisir, en attendant celui que j'aurai de le voir; car je

6. Sur Mme de Lesdiguières, qui avait perdu son fils en octobre 1703 (ci-dessus, p. 327, note 6), voyez tome III, p. 40, note 12. — Sur le vieux Canaples, devenu duc de Lesdiguières par la mort de son cousin, voyez tome II, p. 492, note 8. Sa femme Gabrielle-Victoire de Rochechouart, fille de Vivonne, mariée depuis le commencement de septembre 1702, mourut, d'après Moréri, en mars 1740, âgée de soixante-neuf ans. Voyez ce qu'en dit Saint-Simon, tome IX, p. 419, et tome IV, p. 10 et 11.

Lettre 1502. — 1. Cette lettre, probablement incomplète, a été publiée dans le *Mercure* de juillet 1763, avec les fragments que nous donnons plus loin, p. 566-575.

2. C'est celui que Danchet et Campra mirent au théâtre en 1704, et qu'ils avoient composé de divers fragments d'autres opéras. Mme de Grignan croyoit que cette tragédie étoit entièrement nouvelle. (*Note du* Mercure.) — Sur le livre de Fénelon, voyez ci-dessus, p. 478, note 10.

1704 surmonterai l'ennui qui m'empêche d'aller aux autres opéras, pour voir celui-là. Je crois que Monsieur de Cambrai sera obligé d'en faire les vers, s'il faut que ce soit un bel esprit et un grand archevêque qui les fasse. Mais ce n'est point un archevêque qui a fait l'Ile de Calypso ni *Télémaque :* c'est le précepteur d'un grand prince, qui devoit à son disciple l'instruction nécessaire pour éviter tous les écueils de la vie humaine, dont le plus grand est celui des passions. Il vouloit lui donner de fortes impressions des désordres que cause ce qui paroît le plus agréable, et lui apprendre que le grand remède est la fuite du péril. Voilà de grandes et d'utiles instructions, sans compter toutes celles qui se trouvent dans ce livre, capable de former un honnête homme et un grand prince. Si dans cet opéra qu'on fait on conserve cet esprit et ce caractère, il fera plus de fruit que les sermons du P. Massillon. Vous n'avez pas pris chez lui et chez ses confrères le ridicule que vous voulez donner à *Télémaque;* les Pères de l'Oratoire savent trop que l'usage est de faire lire les poëtes aux jeunes gens. Les poëtes sont pleins d'une peinture terrible des passions : il n'y en a aucune de cette nature dans *Télémaque;* tout y est délicat, pur, modeste, et le remède est toujours prêt et toujours prompt. Les poëtes anciens n'ont pas eu ces précautions, et sont pourtant admis dans les colléges par les docteurs les plus sévères : le Port-Royal a traduit Térence, Plaute, Pétrone. M. d'Andilly a traduit le 4 et le 6e livre de l'*Énéide*[3]; personne ne l'obligeoit à mettre

3. Voyez le *Port-Royal* de M. Sainte-Beuve, tome III, p. 432 et suivantes. De *Plaute*, Port-Royal n'a traduit que *les Captifs* (1666); de *Térence*, trois comédies (1647), « rendues très-honnêtes, dit le titre, en y changeant fort peu de chose. » *Pétrone* est évidemment une erreur de Mme de Grignan, ou une fausse lecture du premier éditeur. On pourrait être tenté de lire *Phèdre*, dont la traduction est

en langue vulgaire et dans les mains de tout le monde la peinture de la passion la plus forte et la plus funeste qui ait jamais été : il le faisoit pour aider quelque précepteur de ses amis à instruire quelque disciple de Port-Royal. Vous voyez donc que ces Messieurs ne vous avoueroient pas, s'ils savoient que vous tournez en ridicule un précepteur qui apprend les poëtes à son disciple d'une manière pure, délicate, et capable de rectifier les autres poëtes qu'il ne peut éviter de lire dans le cours de ses humanités. Je vous réponds bien sérieusement, ma fille; j'en suis honteuse; car tant que tu parleras en enfant, je ne dois pas prodiguer la raison et le raisonnement. 1704

---

*1503. — DE FLÉCHIER[1] AU COMTE DE GRIGNAN.

Je craindrois, Monsieur, de renouveler votre douleur de la perte que vous avez faite de Monsieur votre fils[2],

de 1647; mais pourquoi mentionnerait-elle ici ce poëte? La *Traduction des quatrième et sixième livres de l'*Énéide (1666) a été généralement attribuée, comme elle l'est ici, à Arnauld d'Andilly; une autre version des quatre premiers livres, à M. de Brienne.

Lettre 1503. — 1. Évêque de Nîmes depuis 1687.

2. Le marquis de Grignan, brigadier et colonel de cavalerie, était mort à Thionville de la petite vérole, au commencement d'octobre 1704 (la nouvelle en arriva à Fontainebleau le 15 : voyez le *Journal* de Dangeau à cette date). Il ne restait plus que le chevalier, qui épousa Mlle d'Oraison et mourut en 1713, sans postérité. Ainsi s'éteignit la maison de Castellane-Grignan; mais il restait encore des héritiers de ce beau nom. Tous les généalogistes provençaux ont parlé de la maison Grignan de Grignan, qui n'a jamais porté d'autre nom. Il est vraisemblable que ces comtes de Grignan, qui subsistent encore aujourd'hui en la personne de François-Philogène-Joseph, comte de Grignan, ancien major au service de Russie, sortent de la même souche que les Adhémar; mais leur jonction est impossible à établir parce qu'elle remonte aux temps les plus reculés. (*Note de l'édition de* 1818 *à la lettre suivante.*) — Saint-Simon (tome IV, p. 361 et 362) annonce

1704 si je ne savois avec quel sentiment de religion vous l'avez apprise, et avec quelle tristesse pourtant vous continuez à la ressentir. J'ai compris que le coup dont le Seigneur vous frappoit étoit rude, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de le prier de vous soutenir par sa grâce. Quoique résidant depuis longtemps dans un évêché éloigné de vous, je n'ai pas oublié l'attachement que j'ai eu à une maison liée à la vôtre[3], ni l'intérêt que je dois prendre à ce qui vous touche. J'aurois voulu pouvoir vous aller témoigner moi-même, avec Monsieur l'évêque de Carcassonne, la part que je prenois à votre juste affliction. Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé que je n'y ai pas été moins sensible que ceux qui vous en ont écrit les premiers, et que personne n'est avec un plus sincère et plus respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble, etc.

A Nîmes, le 15e novembre 1704.

ainsi la mort du marquis de Grignan : « Je perdis un ami, avec qui j'avois été élevé, qui étoit un très-galant homme, et qui promettoit fort : c'étoit le fils unique du comte de Grignan et de cette Mme de Grignan si adorée dans les lettres de Mme de Sévigné sa mère, dont cette éternelle répétition est tout le défaut.... Il avoit un régiment, étoit brigadier, et sur le point d'avancer. Sa veuve, qui n'eut point d'enfants, étoit une sainte, mais la plus triste et la plus silencieuse que je vis jamais. Elle s'enferma dans sa maison, où elle passa le reste de sa vie, peut-être une vingtaine d'années, sans en sortir que pour aller à l'église, et sans voir qui que ce fût. » Saint-Simon dit au même endroit que le marquis de Grignan s'étoit fort distingué à la bataille d'Hochstedt : voyez la *Notice*, p. 305.

3. La maison de Rambouillet, de Montausier? Fléchier avait dû autrefois à la protection du duc de Montausier la place de lecteur du Dauphin, et c'est lui qui prononça en 1672, dans l'église de l'abbaye d'Hières, l'oraison funèbre de la duchesse de Montausier : voyez tome IX, p. 409, note 15.

1504. — DE FLÉCHIER A MADAME DE GRIGNAN. 1704

Quoiqu'il y ait déjà quelques mois, Madame, que vous ayez perdu Monsieur votre fils, la perte est si grande, et je sais que votre douleur est encore si vive, qu'il est toujours temps qu'on y prenne part. Vous pleurez avez raison ce fils estimable par sa personne, plus encore par son mérite; on peut dire à la fleur de son âge, sorti depuis peu des plus grands dangers de la guerre[1], honoré de l'approbation et des louanges du Roi, et couvert de sa propre gloire. Je me souviens quelquefois des soins que vous avez pris de son éducation, dont j'ai été le témoin, et des espérances que vous fondiez sur les vertus et les sciences que vous vouliez lui faire apprendre, et que vous étiez occupée à lui inspirer. Je sais, Madame, le profit qu'il avoit fait des principes que vous lui aviez donnés[2] pour les mœurs et pour la conduite de la vie; et je ne doute pas que ce qui faisoit votre satisfaction ne devienne aujourd'hui le sujet de votre douleur. Il seroit inutile après cela de vouloir vous consoler; ni votre sagesse, ni votre bon esprit même ne peuvent le faire : Dieu seul qui a fait le mal peut le guérir; et c'est uniquement du fond de votre piété que vous pouvez tirer les véritables consolations. Plus la foiblesse de la nature nous paroît douce et raisonnable, plus il faut faire agir la foi et la religion pour nous soutenir. Vous éprouvez cela, Madame, mieux que je ne puis vous le dire : je me contente de vous témoigner que personne ne compatit plus sincèrement que moi à votre affliction, et ne con-

Lettre 1504. — 1. Voyez ci-dessus, p. 510, la fin de la note 2 de la lettre précédente.

2. Il y a *donné*, sans accord, dans la première édition (1711). — Cette édition nous a fourni deux bonnes corrections vers la fin de la lettre : « Vous éprouvez, » et « une résidence, » au lieu de « vous éprouverez, » et « ma résidence, » qui est le texte de 1818.

1704 serve plus fidèlement, dans une résidence éloignée, les sentiments respectueux avec lesquels j'ai été et je dois être, Madame, votre très-humble, etc.

A Nîmes, le 15e novembre 1704[3].

1705 *1505. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Marseille, ce 20[1] février.

Je n'ai reçu qu'aujourd'hui, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er décembre : je vous rends mille très-humbles grâces de vos sentiments sur mon malheur. Un cœur comme le vôtre, Madame, comprend aisément l'état déplorable où je suis, et ne sauroit lui refuser sa compassion. Il est vrai, Madame, que les seules réflexions chrétiennes peuvent soutenir en ces dures occasions; mais que je suis loin de trouver en moi un secours si desirable! Je ne sais penser et sentir que très-humainement, et pleurer et regretter ce que j'ai perdu. Je suis, Madame, toute à vous, et plus que personne du monde votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

M. de Grignan vous rend mille très-humbles grâces, Madame.

3. Cette lettre est ainsi datée dans les *Lettres de M. Fléchier ;* mais il semble par les premiers mots qu'elle fut écrite plus tard : le marquis de Grignan, comme on l'a vu ci-dessus, p. 509, note 2, était mort de quatre à cinq semaines seulement avant le 15 novembre.

LETTRE 1505 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre, dont l'original n'a que la date du jour et du mois, est très-probablement de l'année 1705. C'est sans doute la réponse au compliment de condoléance que Mme de Guitaut avait adressé à Mme de Grignan sur la mort du marquis son fils.

---

* 1506. — DE COULANGES A LA MARQUISE D'UXELLES. 1705

A Tournus[1], samedi au soir, 1er août.

Je ne doute point que le fidèle M. Gallois[2] ne vous ait rendu compte de la diligence que je fis, il y eut précisément hier huit jours, pour avoir l'honneur de vous voir. Ainsi, Madame, vous n'avez point de reproches à me faire sur le secret de mon voyage, que j'avois dessein de vous communiquer, si j'eusse été assez heureux pour vous trouver chez vous; mais les Dieux ne l'ayant point permis, je ne puis, ce me semble, mieux faire que de vous offrir mes services en ce pays-ci, et que de vous dire que je suis à la joie de mon cœur auprès d'un grand cardinal[3], auquel je voudrois bien donner des marques plus solides de la fidélité de mes sentiments sur tout ce qui le regarde, et de ma très-tendre amitié, si j'ose parler de la sorte, que de m'embarquer courageusement, comme j'ai fait, moi huitième, dans un carrosse de diligence, par une chaleur excessive, une poudre insupportable, et des cahots qui peuvent être de votre connoissance et qui mettent dans un mouvement fort éloigné encore d'apporter quelque rafraîchissement; mais en vérité, Madame, me voici bien récompensé de toutes mes peines, et

Lettre 1506 (revue sur une ancienne copie). — 1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mâcon, sur la Saône, entre Chalon et Mâcon. L'ancienne abbaye de bénédictins de Tournus était sécularisée et changée en église collégiale depuis 1627; à la tête du chapitre se trouvait un abbé, seigneur haut justicier de la ville, et cet abbé était alors le cardinal de Bouillon.

2. L'intendant de la marquise? Voyez la fin de l'avant-dernier alinéa de la lettre suivante, p. 525. Il a été parlé d'un M. Galois plus haut, p. 314.

3. Le cardinal de Bouillon, alors disgracié : voyez plus haut, p. 461 et 462, note 5.

1705 je ne pouvois mieux, ce me semble, employer la parfaite santé et le regain de jeunesse dont je fais profession, et que [je] pousserai le plus loin qu'il me sera possible. Ma destinée présentement est entre les mains de Monsieur le Cardinal, qui me veut faire voir plus d'une solitude qu'il habite en ces pays-ci selon les saisons, et qui pour mon retour à Paris me jetant du côté de la rivière de Loire[4], m'a fait prendre la précaution de ne point passer par Chalon sans aller un moment rendre mes respects à Catherine de Beaufremont[5]. Je m'acquittai donc de ce devoir jeudi matin, et je trouvai, par vos soins, Madame, une chapelle magnifique; le tombeau que vous avez fait élever à feu M. le marquis d'Uxelles[6] est d'un très-bon air, et très-bien exécuté, le dessin très-beau, les figures très-proprement taillées, et les inscriptions sur les marbres très à propos et très-bien gravées. Je pris d'autant plus de plaisir à les lire, que je connus par elles que Marie de Bailleul[7] n'avoit fait toute cette dépense que parce qu'elle avoit été mariée dans la maison d'Uxelles, et point du tout pour être enterrée dans cette chapelle, ce qui me fut d'une très-grande consolation. Comme je n'ai pas manqué, Madame, de me bien vanter ici de l'honneur de votre amitié, Monsieur le Cardinal a été tout le premier à m'en estimer davantage; et sur cela, combien m'a-t-il demandé de vos nouvelles, et m'a-t-il chargé de vous faire des compliments de sa part! Je l'ai trouvé en

4. Voyez la lettre suivante, vers la fin, p. 524.

5. Catherine-Aimée de Beaufremont, fille de Nicolas, baron de Senecei, chevalier de l'ordre, grand prévôt de France, bailli de Chalon, fut grand'mère du mari de Mme d'Uxelles (voyez p. 520, la note 12 de la lettre suivante) : son tombeau était sans doute dans la chapelle dont va parler Coulanges.

6. Le mari de Mme d'Uxelles, qui avait été, ainsi que son père et son grand-père, gouverneur de Chalon. Voyez tome I, p. 375, note 1.

7. Nom de Mme d'Uxelles.

parfaite santé, et si fort au-dessus des malheurs qui lui sont arrivés, qu'il ne veut pas seulement qu'on lui en parle. Il est tranquille, il se repose sur sa bonne conscience, et il ne veut de moi que des propos qui le puissent divertir. Il a ici une couvée de Montrevel[8] qu'il aime fort, et dont il s'accommode à merveilles. Il m'a déjà fait boire et chanter avec l'abbé, et j'aurois été présenté à ses sœurs, si elles n'étoient point malades. Il a encore l'abbé Bouchu[9]; enfin Tournus n'est pas sans quelque sorte de compagnie. Voilà, Madame, tout ce que je vous puis dire : après avoir pris la liberté de vous informer aussi amplement de mes nouvelles, j'espère que vous me ferez l'honneur de me donner des vôtres, et de me confirmer que vous êtes très-persuadée que je sais vous honorer comme vous le méritez, et que je suis toujours plus que personne du monde, avec beaucoup de respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur, 1705

COULANGES.

---

*1507. — DE COULANGES A LA MARQUISE D'UXELLES.

A Paray[1], ce 26 août.

J'AI reçu, Madame, sur les bords de la dormante

8. Moréri donne au comte de Montrevel (mari de Mlle de Lannoi, tué à Nerwinde en 1693 : voyez tome III, p. 461, note 1) un frère ecclésiastique, un autre frère qui fut mestre de camp de cavalerie (sans doute le chevalier, filleul de Mme d'Uxelles : voyez la lettre suivante, p. 516 et note 3), et plusieurs sœurs.

9. Celui sans doute qui eut en 1694 l'abbaye d'Ambronay en Bresse, valant plus de dix mille francs, dit Dangeau (tome IV, p. 474). Était-il parent de l'intendant Bouchu (ci-dessus, p. 444, note 26), qui suivant Saint-Simon se retira à Paray (voyez les *Mémoires*, tome IV, p. 439) ou à Tournus (addition à Dangeau, tome X, p. 292)?

LETTRE 1507 (revue sur une ancienne copie). — 1. Paray-le-Mo-

1705 Saône, la première lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dont mon amour-propre n'a pas été peu satisfait; car quel plaisir de faire voir adroitement en province qu'on est connu de certaines personnes de mérite et de considération, et que par elles-mêmes on en a quelquefois des nouvelles! Jugez donc combien je me suis paré de votre lettre, Madame, dans une province principalement où vous avez brillé si longtemps : j'en ai fait part, comme de raison, à notre grand cardinal tout des premiers, qui m'a paru très-touché de votre souvenir, et qui répond aussi agréablement que vous le pouvez desirer à tous vos compliments, et à tous les bons et tendres sentiments dont vous les assaisonnez, fondés sur une aussi ancienne connoissance. Votre lettre ensuite, comme vous pouvez bien le croire encore, n'a point été lettre close pour toute cette couvée de Montrevel[2] : elle a été très-aise de s'y voir solennisée avec autant d'amitié et de bonne souvenance de la bonne chère que vous dites avoir faite autrefois à Lugny[3], aussi bien que du baptême du chevalier, dont vous avez la bonté de vous tenir toujours pour marraine. Enfin j'ai fait très-honorable commémoration de vous partout, Madame, et j'ai la satisfaction même de l'avoir faite le verre à la main; car outre que votre santé m'est très-précieuse, vous ne sauriez croire encore combien on est aise d'y boire la vôtre avec les

nial, qui doit ce surnom à un ancien prieuré de bénédictins, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Charolles, entre Charolles et la Loire. Le cardinal de Bouillon, à titre d'abbé de Cluny, en était seigneur et venait y habiter le palais prioral.

2. Voyez la lettre précédente, p. 515, note 8.

3. La mère du comte de Montrevel et de ses frères et sœurs mentionnés plus haut, p. 515, note 8, fut marquise de Lugny : voyez tome III, p. 461, note 2. — Il y a dans Saône-et-Loire deux Lugny : un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mâcon, et un village du canton de Charolles.

meilleurs vins et les plus sains de Bourgogne. Mais n'est-il pas temps, pour vous obéir (comme vous me paroissez du goût de feu votre pauvre amie, Mme de Sévigné, qui vouloit des détails et qui les baptisoit du nom de style d'amitié), que je vous dise qu'après avoir passé quinze jours entiers à Tournus à bien discourir, à faire bonne et grande chère, et à me promener dans les prairies sur le bord de la rivière quand le temps, qui a toujours été d'une chaleur extraordinaire, nous le vouloit bien permettre, notre grand cardinal a pris la résolution de se mettre en marche pour son château de Paray, dit le Monial, qu'il habite volontiers en cette saison, et que pour cela nous nous mîmes en campagne par un mercredi matin, 19e de ce mois? Comme il ne vouloit ce jour-là qu'aller à Cormatin[4], et qu'il trouvoit à propos que je visse l'abbaye de la Ferté[5], par sa bonté ordinaire et par une attention dont je suis confus la plupart du temps, il m'y envoya dès le matin dans un bon carrosse à six chevaux, moi quatrième, dont l'abbé de Montrevel comme de raison occupa la première place. Après avoir donc trotté par des prairies que la saison rend très-trottables, nous y arrivâmes très-commodément sur les neuf heures, et je ne fus pas peu surpris de voir de tels bâtiments, et une église ornée de tant de statues et de bas-reliefs, qui auroient même leur mérite en Italie. La situation me parut même admirable; je donnai tout le temps qui convenoit à l'admiration d'une maison aussi magnifique, et aux louanges dues au bon vieil abbé de quatre-vingt-cinq ans, qui en 21 ans a eu le courage de mettre à bonne fin une telle entreprise. Il ne tint pas à lui qu'il ne

1705

4. Les d'Uxelles en étaient seigneurs. Cormatin et Savigny-sur-Grosne, dont il est question un peu plus loin, sont tous deux du canton de Saint-Gengoux.

5. De la Ferté-sur-Grosne, l'une des quatre filles de Cîteaux.

1705 nous donnât un très-bon déjeuner; mais nous avions un ordre exprès de porter tout notre appétit à Cormatin, où nous devions rejoindre Monsieur le Cardinal; et pour y en porter davantage, la compagnie avec qui j'étois voulut bien consentir encore à un petit détour, pour aller voir le pèlerinage de Notre-Dame-de-Grâce, dont j'étois bien aise de rendre compte à Mme de Louvois. J'eus donc dans cette marche la satisfaction de passer sur ses terres, de saluer les poteaux chargés de ses armes, et après avoir jeté l'œil à Savigny sur un assez vilain château, sur un haut, que je ne lui conseille point de faire rebâtir, de trouver dans le bas cette chapelle dont elle m'a parlé tant de fois, bâtie par les anciens Mandelots[6] ses ancêtres; mais quelle pauvreté règne dans cette chapelle! j'en fus honteux pour l'héritière de Souvré et de Mandelot, veuve d'un des plus grands et des plus riches ministres que nous ayons eus, et si bien, que j'ai pris la liberté de lui en écrire deux mots à telle fin que de raison. Après avoir cependant révéré ce saint lieu comme s'il avoit été plus richement orné, vu de près et baisé respectueusement cette miraculeuse image de la Vierge, et en avoir appris toute l'histoire de la vieille bouche d'un fort vieux cordelier, nous prîmes enfin le chemin de Cormatin, guidés par le château d'Uxelles[7]. Mais quel beau château que celui de Cormatin, Madame! vous ne m'en aviez jamais parlé. Quoi? trois grands corps de logis et quatre gros pavillons avec des tours en cul-de-lampe, qui m'ont paru des chefs-d'œuvre. Quelque faim que j'eusse, je me

6. Jean de Souvré, grand-père de Mme de Louvois, avait épousé Catherine de Neufville, dame de Pacy, laquelle était fille de Charles marquis d'Alincourt et de Marguerite de Mandelot, dame de Pacy. Voyez ci-dessus la lettre du 3 octobre 1694, p. 195, note 3.

7. Le vieux château d'Uxelles, actuellement détruit, s'élevait au sommet d'une montagne, près du village de Chapaize (même canton de Saint-Gengoux).

mis à parcourir tout ce beau château, pendant que notre grand cardinal, en nous attendant, s'étoit mis entre deux draps, dans un très-bon et beau lit dans votre appartement. A qui en avez-vous, Madame, de croire que Cormatin soit fort dégradé pour n'y avoir pas un lit avec des perles, et quelques tapisseries, portées à Strasbourg [8], dont la Renommée m'a entretenu? Je vous assure qu'il est fort bien meublé, et si M. le maréchal d'Uxelles n'a pas le goût de ses pères pour mettre la dernière main à ce château, du moins en a-t-il fait paroître un que j'estime fort, qui est d'avoir rehaussé tous ses lits, et de leur avoir donné tout le bon air du temps présent. Je fus en particulier très-content de celui où je couchai, d'un damas rouge, ce me semble, avec des compartiments de broderie, dans une belle chambre au delà de la chapelle, ornée de lambris avec des chiffres de du Blé et de Phélypeaux [9], et, je crois, le portrait de Jacques, votre beau-père, sur la cheminée. Jamais encore je ne couchai dans un meilleur lit, dans des draps mieux conditionnés; et la tapisserie de cette chambre, qui est de bûcherons, me parut des meilleures. On peut encore arriver présentement dans cette chambre par une grande salle nouvellement lambrissée d'un très-bon air, qui fait foi des soins de Monsieur le maréchal, aussi bien que le jardin fruitier et les espaliers qu'il a fait planter, et la dépense qu'on fait au revêtement des fossés pour les rétablir. Je ne doute point qu'ils ne soient très-agréables quand ils sont rem- 1705

8. Où commandait le maréchal d'Uxelles, fils de la marquise. Il eut plus tard le gouvernement de l'Alsace et de Strasbourg. Voyez Saint-Simon, tome IV, p. 92 : « Il résida toujours, dit-il, à Strasbourg jusqu'en 1710, roi plutôt que commandant d'Alsace. »

9. Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, seigneur de Cormatin, etc., beau-père de Mme d'Uxelles, avait épousé en 1617 Claude Phélypeaux, fille de Raymond, seigneur d'Herbant, conseiller d'État et trésorier de l'Épargne, et de Claude Gobelin.

1705 plis et que la Grosne a la liberté d'y prendre son cours. J'ai vu avec un extrême plaisir et attention le tableau d'Henri IV[10] qui est dans le bout de la galerie, et j'y ai bien reconnu de nos vieux amis; mais je tremble encore que M. le maréchal d'Uxelles ait eu quelque envie de le faire porter à Strasbourg : hélas! sans la vieillesse, l'affaire en auroit été faite; cependant ces sortes de tableaux sont faits pour le principal manoir, et point du tout pour voyager dans les pays étrangers; et si celui-là eût été transféré, il ne seroit jamais arrivé qu'en mille pièces.

Mlle Bouton, dont j'ai grand sujet de me louer, et qui est votre très-humble servante, me conta bien des choses, et me fit voir votre portrait dans sa chambre; mais quelle mauvaise détrempe! il ne m'inspira point du tout en le voyant de m'écrier :

Privé de mon vrai bien, ce faux bien me soulage[11];

car je ne vous y reconnus point du tout. Elle me fit voir encore une chambre en haut, remplie de bien mauvais portraits, où je n'en trouvai qu'un du cardinal de Lorraine qui pourroit convenir, par sa grandeur, à beaucoup de ceux que vous avez à Paris; mais ce n'est qu'une copie. Comme vous pouvez croire, Madame, la faim à la fin chassa le loup du bois, et je ne fus pas fâché de trouver un bon dîner-souper, sur les cinq heures, dans une grande salle, où Antoine du Blé[12], car je soupçonne

10. D'après le *Dictionnaire de la France* de M. Peigné, on montre encore au château de Cormatin une chambre où coucha Henri IV.

11. Mme de Sévigné a également cité ce vers : voyez tome VI, p. 355.

12. Le grand-père du mari de Mme d'Uxelles, le mari de Catherine-Aimée de Beaufremont (voyez p. 514, la note 5). Voici son article dans Moréri, fourni peut-être par la famille au généalogiste : « Antoine du Blé, seigneur de Cormatin, baron d'Uxelles, etc., gou-

que c'est lui, nous regarda toujours assez fièrement de dessus son cheval. Pourquoi n'avez-vous point fait écrire son nom? C'est que dans le temps que vous habitiez ce château, vous n'étiez pas si touchée de l'ancienne portraiture que vous l'êtes présentement : *altri tempi, altre cure*[13]. Après avoir bien contenté mon appétit, je recommençai de plus belle à visiter Cormatin, et je ne négligeai pas les dehors : nous en partîmes assez matin le lendemain. L'abbé de Montrevel nous quitta, pour s'en retourner à Tournus, et nous, par de belles prairies, dont toutes les barrières nous furent ouvertes, nous arrivâmes de très-bonne heure dans le trou de Cluny[14]. Monsieur le cardinal commença par y entendre la messe, par mettre ensuite solennellement la première pierre à l'édifice d'un hôpital (comme il avoit fait à Tournus quelques jours auparavant), où il ne manquera pas d'étaler des marques de sa piété et de sa libéralité; et puis je le suivis dans la grande et triste église de l'abbaye, mais qui ne laisse pas d'avoir son mérite, par son étendue, par ses voûtes et par quantité de tombeaux antiques qui s'y trouvent dispersés. Mais bientôt, quel magnifique mausolée y verra-t-on, par les soins de notre grand cardinal, qui y a mis en œuvre tous les meilleurs ouvriers d'Italie en marbres et en bronze, pour le rendre un des

1705

verneur de la ville et citadelle de Chalon, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, servit dès l'âge de dix-sept ans.... Il assista aux derniers états tenus à Blois; se trouva à la journée d'Arques, où il eut deux chevaux tués sous lui, aux siéges de Paris et de Rouen..., à la défaite des Espagnols à Marseille, commandant la compagnie des gendarmes du duc de Guise, à la réduction de la Bourgogne et à la conquête de la Savoie, et fut toujours très-considéré des rois Henri III et Henri IV, et mourut le 19 mai 1616. »

13. « Autres temps, autres soins. » Vers du *Pastor fido* : voyez tome IX, p. 316.

14. Le cardinal de Bouillon était abbé de Cluny et général de l'ordre.

1705 plus beaux de l'Europe! Tout mon déplaisir est qu'il ne sera point dans un lieu plus à la main pour être vu et admiré; mais il a de si bonnes et de si pertinentes raisons pour signaler là la mémoire de ses ancêtres et de leurs descendants, qu'il n'y a pas moyen de ne les pas approuver[15]. Nous passâmes tout le reste du jour assez ennuyeusement dans Cluny. Le lendemain, par des chemins diaboliques, dans une bonne litière, avec notre charmant cardinal, je fis cinq mortelles lieues pour gagner Charolles, ville capitale du Charollois, où nous passâmes saintement la soirée avec de bons pères du tiers ordre de Saint-François, qui dans leur couvent hors de la ville ont fait joliment construire et approprier un appartement pour notre adorable cardinal, toutes les fois qu'il est obligé d'y passer pour se rendre ici. Ils m'en donnèrent aussi un très-propre, et ce fut là qu'après avoir passé

15. « Le cardinal de Bouillon, dit Saint-Simon, tome V, p. 320, se prétendit sorti par mâle des anciens comtes de la province d'Auvergne, cadets des ducs de Guyenne, et n'omit rien pour trouver à Cluny, qui est de la fondation de ces princes, de quoi appuyer cette chimère. » Le Roi, dit encore Saint-Simon, tome VIII, p. 390, « donna ses ordres (*en* 1710, *après la fuite du cardinal*) pour la visite de l'abbaye de Cluny et de tous les monuments d'orgueil qu'en manière de pierre d'attente le cardinal de Bouillon y entassoit depuis si longtemps, comme descendant des ducs de Guyenne; suivant la fausseté du Cartulaire de Brioude.... il descendoit masculinement des fondateurs de Cluny. C'étoit sa chimère en tout temps.... Il avoit.... multiplié à Cluny les actes et les marques de cette fausse descendance, dans les temps de sa faveur et de son autorité...; il y avoit fait conduire les corps de son père, de sa mère, de plusieurs de ses neveux, et sous prétexte de piété se faisoit de leur sépulture des titres et des monuments de grandeur, avec tout l'art, la hardiesse et la magnificence possible. Le Parlement rendit, le 2 janvier 1711, arrêt portant commission au lieutenant général de Lyon de visiter cette abbaye, et d'y faire entièrement biffer et effacer tout ce qui en quelque façon que ce pût être, en monuments ou en écritures, étoit de cette nature, et cela fut pleinement exécuté. » Voyez cet arrêt à l'Appendice du tome IX de Saint-Simon, p. 449 et suivantes.

une très-bonne nuit, nous restâmes très-dévotement une grande partie du samedi, qui étoit le jour de la Vierge[16]; car nous n'en partîmes que sur le soir, pour venir coucher dans ce château, qui n'en est qu'à deux lieues, et où nous sommes depuis douze jours. C'est le lieu du monde le plus agréable, et embelli par les soins de notre cardinal, qui y a fait des dedans et des dehors qui mériteroient bien un pays plus fréquenté; car je n'ai jamais vu un désert qui ait plus d'agréments. Ce n'est plus la Saône ni la Grosne qui arrosent nos terres, mais une petite rivière de Bourbance, qui jolie et fort raisonnable dans de certains temps, comme dans cette saison-ci, devient dans d'autres fort déraisonnable par ses débordements. Cette petite rivière embellit une des plus jolies vues qu'on puisse voir. Nous avons de très-aimables jardins, une terrasse toute pleine de mérite, et des jets d'eau, de trente-cinq pieds de haut, dont on feroit cas dans une maison royale. Les dehors nous fournissent des promenades charmantes, et entre autres dans une belle et grande forêt fort à la main, où les chênes, qui donnent de la tête dans les nues, ne sont pas moins beaux et verts qu'au premier jour de l'univers. Mais ce lieu si charmant est à huit grandes lieues de la poste, et voilà son seul défaut, et ce qui m'a empêché, Madame, de vous remercier plus tôt de votre première lettre et de votre seconde, qui étant encore adressée à Tournus, m'est venue comme par miracle. Je n'en ai pas fait un moindre usage que de la première; elle n'a pas été moins approuvée de notre grand cardinal, et l'abbé de Montrevel, qui nous est revenu depuis deux jours, a été ravi de voir que vous continuiez à y faire mention honorable de toute sa couvée. Il doit venir cet hiver à Paris, et déjà je l'ai prié,

1705

16. Le 15 août, jour de l'Assomption.

1705 sous votre bon plaisir, de souper un soir chez vous avec notre bon petit bon abbé des Roches. Est-ce que vous m'en dédirez, Madame? Je suis donc présentement à Paray, en tout plaisir et en toute bonne

CHANSON,

Sur l'air : *Sommes-nous pas trop heureux? Belle Iris, que vous en semble?* etc.

Je connois de plus en plus,
En faisant très-grande chère,
Qu'un estomac qui digère
Vaut plus de cent mille écus.
Le mien soutient cette thèse,
Rempli de friands morceaux,
Et digérant à son aise
Truffles, melons et cerneaux.

Cependant, Madame, je vois approcher le temps de mon départ, et ce n'est pas sans déplaisir assurément, quoique Mme de Coulanges me tienne fort au cœur; mais enfin, comme mon pays n'est pas de ce monde, je fais état, sous le bon plaisir de notre grand cardinal, de partir dans les premiers jours du mois prochain, si, sous le bon plaisir aussi du ciel, il lui plaît de nous envoyer de la pluie, pour mettre la rivière de Loire en état de me porter jusques à Orléans. Ainsi, Madame, voilà désormais notre commerce de lettres fini; mais je m'en consolerai dans l'espérance d'avoir l'honneur de vous voir bientôt, et de vous protester sur nouveaux frais, sans compliment aucun, que personne au monde ne vous honore plus que je fais, et n'est plus sincèrement que je le suis, avec beaucoup de respect et d'attachement, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COULANGES.

Comme vous aimez à me lire, dites-vous, Madame, je ne vous ferai point d'excuses d'une aussi longue lettre. Je vous remercie de l'épitaphe de feu M. le marquis de Nangis[17], qu'il n'est pas impossible que je ne voie en place, et de la situation présente où est l'hôtel de Gramont[18], dont vous avez la bonté de me faire un récit très-fidèle. Je crains que le port de cette lettre n'effraye M. Gallois; le papier de Rome contribuera beaucoup encore à le rendre considérable. 1705

Je vais demain dîner à Marcigny-les-Nonains[19]. Je suis

17. Du premier mari de Mme d'Uxelles, tué au siége de Gravelines en juillet 1644? Ou peut-être du neveu de ce mari, mort plus récemment (en août 1690) à trente-deux ans, d'une blessure reçue à l'armée d'Allemagne : Louis-Fauste de Brichanteau, marquis de Nangis, colonel du régiment royal de la Marine, brigadier de cavalerie.

18. Le duc de Gramont (voyez tome II, p. 388, note 8, et p. 215, note 12), veuf depuis 1694, venait de contracter un second mariage, que Saint-Simon appelle énorme, monstrueux (addition au tome IX de Dangeau, p. 497), et dont Moréri n'a pas même osé faire mention. Voici ce que la marquise d'Uxelles en écrivait à l'un de ses correspondants, dans une lettre du 22 juillet 1705, citée par les éditeurs de Dangeau, tome X, p. 367 : « M. le duc de Gramont met toute sa maison en grande affliction ici par la déclaration qui s'est faite de son mariage, sur quoi la nouvelle duchesse reçoit des visites, mais on ignore encore si elle aura droit au tabouret (*Saint-Simon, même addition, dit que le Roi défendit qu'elle* mît le pied dans Versailles et ne prît ni housse ni manteau ducal). Le comte de Gramont a dit au Roi que si le maréchal vivoit, il feroit mettre son fils à Saint-Lazare, que la comtesse et lui ne verroient point cette nouvelle nièce. M. le maréchal de Boufflers (*gendre du duc de Gramont*) en dit autant. Le cardinal et [le] duc de Noailles n'ont point vu M. le duc de Gramont depuis son retour; le duc et la duchesse de Guiche (*fils et belle-fille du duc de Gramont, cette dernière fille du duc de Noailles : tome VIII, p.* 30 *et note* 6) délogent de l'hôtel de Gramont. »

19. « Marcigni, petite ville.... au diocèse d'Autun, près de la Loire (*au sud de Paray*). La seigneurie de la ville appartient à la dame prieure régulière de Marcigni. Il y a dans cette maison quarante filles nobles, sans compter la dame prieure. La cure de la paroisse

1705 invité par l'abbesse, nièce du P. de la Chaise[20]. Avec le secours d'un bon cuisinier qu'elle a demandé et qu'on fera partir dès ce soir, l'on m'assure qu'elle me fera très-bonne chère.

---

*1508. — DE COULANGES A LA MARQUISE D'UXELLES.

A Paray, ce 26 septembre.

Il ne sera pas dit, Madame, que je ne vous remercie pas par une quatrième lettre des trois bonnes que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que je quitte ce pays sans prendre congé de vous. Le temps de mon départ seroit déjà venu, s'il avoit plu à la rivière de Loire de me fournir assez d'eau pour m'y embarquer; mais jusqu'ici elle s'est moquée de moi; et pour me moquer d'elle à mon tour, notre cardinal m'a mené au port de Digoin[1], où je comptois de m'embarquer, et me l'a fait traverser d'un bord à l'autre dans son carrosse; mais ce qui me surprit encore davantage fut de voir toutes les bêtes à quatre pieds toutes les plus basses la passer sans nager, et les hommes et les femmes avec de l'eau seulement jusqu'à la cheville du pied. Ainsi présentement j'en suis à prendre d'autres mesures; en attendant que je les aie trouvées, je ne suis pas bien à plaindre, au moins en aussi bonne maison que celle où je suis, et en la bonne compagnie de

est à la nomination de cette dame, et la justice y est exercée par ses officiers. M. Baillet.... nomme cette ville *Marsigni-les-Nonnains* (*on la nomme aujourd'hui* Marcigni-sur-Loire), et dit que ce monastère est de l'ordre de Cluni. » (*Dictionnaire de Moréri.*)

20. Un neveu du P. de la Chaise avait épousé une nièce de Mme de Coulanges : voyez ci-dessus, p. 289, note 3, et p. 301.

Lettre 1508 (revue sur une ancienne copie). — 1. Digoin, sur la Loire, à une lieue et demie de Paray-le-Monial.

notre grand cardinal, qui ne cesse point de me caresser et de me marquer combien il est aise de me tenir dans son désert, à vous dire vrai, le plus agréable du monde; car je n'ai jamais vu un si joli pays, ni aux environs des promenades plus à la main. Il accommode fort son château, et c'est un grand secours à qui ne veut point se livrer aux visites de ses voisins de province[2], que d'avoir des ouvriers en plus d'un atelier chez soi, pour faire quelque diversion aux occupations ordinaires. Notre cardinal soutient avec vérité bien noblement sa retraite, et sa bonne santé rend un bon témoignage de sa résignation à la Providence et de la fermeté de son esprit. Voici cependant, à qui le voudroit, une habitation qui ne seroit pas tout à fait dans la Thébaïde, car nous sommes à cinq lieues tout au plus loin de bien des gens qui ont des noms. 1705

Le noble château de Paray
De noblesse est tout entouré,
De noblesse plus ou moins riche :

2. Le cardinal de Bouillon ne voyait personne, et il écrivait peu à ses amis. Voici ce qu'il mandait le 20 juillet 1701 à la marquise d'Uxelles : « Quelque résolution, Madame, que j'aie prise de n'avoir, dans l'état où je suis, tant qu'il durera, aucun commerce de lettres avec les personnes même que j'estime et que j'aime le plus.... je ne puis néanmoins être plus longtemps sans succomber à la tentation de vous renouveler, tout vieux doyen que je suis du sacré collége, une passion que vous fîtes naître dans mon cœur.... il y a près de quarante ans, etc. » (*Note de l'édition de* 1820.) Sur le décanat que le cardinal rappelle ici avec complaisance, voyez Saint-Simon, tome II, p. 365, 414 et 415. « Le cardinal de Bouillon, dit-il au premier endroit cité, devenu sous-doyen du sacré collége, eut le plaisir d'ouvrir la porte sainte du grand jubilé du renouvellement du siècle, par l'infirmité du cardinal Cibo, doyen (*mort dans l'année, le* 21 *juillet*). Il en fit frapper des médailles et faire des estampes et des tableaux. On ne peut marquer un plus grand transport de joie, ni se croire plus honoré et plus grand de cette fonction, qu'il ne devoit pourtant à aucun choix. »

1705 Des Chamron[3], d'Amanzé[4], Foudras[5],
Des Ragni[6], Montperrous[7], Laguiche[8],

3. Il y avait un Gaspard II de Vichi, comte de Champrond, fils de Gilbert et de Madeleine d'Amanzé; il avait vendu en 1703 la compagnie des gendarmes du Berri, et épousé en 1690 Anne, fille de Nicolas Brûlart, premier président de Bourgogne, et de Marie de Bouthillier de Chavigny.

4. Dangeau parle (tome IV, p. 155) d'un marquis de ce nom, colonel d'infanterie, tué dans Embrun en août 1692; et au 15 février 1706 on trouve cette autre mention : « M. d'Amanzé, un des cinq lieutenants généraux de Bourgogne, et qui a la lieutenance de Roi de Dijon, est mort à Paris; il avoit outre cela un petit gouvernement en Bourgogne, qui est Bourbon-Lancy; ces deux charges valent sept ou huit mille livres de rente. » — Amanzé est un petit village du canton de la Clayette et de l'arrondissement de Charolles en Saône-et-Loire.

5. Saint-Simon parlant, tome VI, p. 150, avec les plus grands éloges d'une demoiselle de cette maison, dame d'atour de Madame de Bavière (Mme de Châteauthiers), dit que les Foudras étaient d'Anjou et avaient des baillis dans l'ordre de Malte.

6. Il est question de Ragni tome V, p. 504, note 7; et ci-dessus, p. 72, note 4.

7. Il faut sans doute lire ici *Montpeyroux*. Il mourut en 1714, assez jeune et sans enfants, un lieutenant général de ce nom; il était mestre de camp général de la cavalerie. « Il dormoit partout depuis longtemps, et debout et en mangeant. C'étoit un brave homme, assez officier, sans aucun esprit. » (Saint-Simon, tome XI, p. 54). Au tome IV, p. 313, Saint-Simon nous apprend que les Montpeyroux étaient seigneurs de Dio (lieu voisin d'Amanzé, puisqu'il est dans le même canton de la Clayette). « Le nom propre de Montpéroux étoit Palatin de Dio.... Palatin étoit un titre familier dans ces provinces de Bourgogne et voisines, resté en nom propre après avoir été des concessions des Empereurs : ainsi c'étoit palatin ou, sous un titre plus éminent, seigneur de Dio. » Les Montpeyroux s'allièrent aux Langhac et aux Damas : voyez les deux notes suivantes.

8. Cette maison, originaire du Mâconnais (*Laguiche est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Charolles*), subsiste encore en la personne de M. le marquis de Laguiche, pair de France. Nous aimons à rappeler les obligations que nous lui avons, et qui sont communes à tous les amis de Mme de Sévigné. (*Note de l'édition de* 1820.) — L'aînée des six filles du comte de Langhac (petit-fils

De toutes sortes de Damas[9]. 1705

Car il s'en faut de beaucoup, Madame, que Mme la duchesse de Nevers[10] soit persuadée qu'ils soient tous de Gênes comme le sien; cependant les cafards même, j'apprends, par la chronique du pays, qu'ils entrent dans tous les chapitres où l'on n'entre point sans preuve de noblesse : cela soit dit à leur honneur. Mais tous ces bons noms-là ne font pas toujours la bonne compagnie, il en faut demeurer d'accord. Je me suis tellement pressé de mander de tous côtés qu'on ne m'écrivît plus, que je ne sais plus qui vit ou qui ne vit pas. J'ai pourtant écrit, pour n'arriver pas à Paris dans une si excessive ignorance, qu'on m'adressât à Briare, au maître de la poste, les lettres qu'on voudra bien y hasarder, avec ordre à lui de me les garder pour me les rendre à mon passage par là, quand je les lui enverrai querir. Je crois présentement Mme de Coulanges dans la province d'Ormesson, où je lui souhaite tranquillité et repos avec son sage voisin le maréchal de Catinat[11], et je fais pour vous les mêmes souhaits dans la bonne ville de Paris. Conservez-vous bien, je vous supplie, Madame,

de Bussy, mort en 1746) et de Jeanne-Marie Palatine de Dio de Montpeyroux, fut mariée à Claude-Élisabeth, marquis de Laguiche.

9. François de Damas, bisaïeul du marquis de Thianges d'alors, avait épousé Françoise, fille de Jean Palatin de Dio, et en eut plusieurs enfants. Le grand-père du marquis de Thianges fut lieutenant général des pays de Bresse et de Charollais. Voyez sur une Damas alliée à un Ragni, ci-dessus, p. 72 et notes 3 et 4.

10. Diane-Gabrielle de Damas Thianges : voyez tome II, p. 22 et note 5. Sa mère, la marquise de Thianges, l'avait sans doute fort entêtée de sa naissance, et rendue particulièrement difficile et dénigrante pour les Bourguignons : voyez les *Souvenirs de Mme de Caylus*, tome LXVI, p. 401 et suivantes. — Les Thianges descendent des Dalmas, qui étaient du Forez ; j'ignore quelle est l'origine génoise qu'indique ici Coulanges. (*Note de l'édition de* 1820.)

11. Le maréchal de Catinat, comme nous l'avons dit, vivait retiré dans son château de Saint-Gratien, dans la vallée de Montmorency, près d'Ormesson, où était alors Mme de Coulanges.

1705 et faites-moi l'honneur de me croire toujours, avec beaucoup de respect et un très-sincère attachement, mille fois plus que je ne vous le puis dire, votre très-humble et très-obéissant serviteur, COULANGES.

Notre grand cardinal m'ordonne toujours de vous dire, Madame, mille bonnes choses de sa part. A vue de pays, je prévois bien que je ne partirai point encore d'ici de cette semaine; Dieu veuille que ce soit pour le commencement de la suivante!

1708 *1509. — DE FLÉCHIER A LOUIS-JOSEPH DE GRIGNAN, ÉVÊQUE DE CARCASSONNE.

LE choix, Monseigneur, que le Roi vient de faire de M. l'abbé de Rochebonne[1] pour l'évêché de Noyon, nous a tous réjouis ici, tant par l'honneur qu'il fait au clergé, que par la satisfaction que vous en avez. Il joint le mérite à la qualité, et il a tout ce qu'il faut pour remplir dignement un siége si noble et si éclatant. L'Église est accoutumée à être gouvernée par des personnes de votre sang; et il est sorti tant de grands prélats de votre famille, que celui-ci, avec ses talents personnels et ses exemples domestiques, ne peut qu'honorer sa dignité, et s'acquitter comme il faut de son ministère. Je vous souhaite une vie douce et heureuse, et suis avec tout l'attachement et tout le respect possible, Monseigneur, votre très-humble, etc.

A Montpellier, le 7e janvier 1708.

LETTRE 1509. — 1. Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, neveu de l'évêque de Carcassonne et du comte de Grignan, fut évêque de Noyon de 1708 à 1731, puis archevêque de Lyon de 1731 à 1740. Voyez tome III, p. 154, note 1.

---

*1510. — DE FLÉCHIER AU COMTE DE GRIGNAN. 1708

Je vous dois, Monsieur, et je vous fais avec plaisir mon compliment sur le choix que le Roi a fait de M. l'abbé de Rochebonne pour l'évêché de Noyon. L'acquisition que l'Église fait d'un digne sujet, et la satisfaction que vous avez de le voir placé dans un des plus honorables siéges de France, m'obligent à vous en témoigner ma joie. Il est sorti de votre famille tant d'illustres prélats qui ont sagement gouverné de grands diocèses, et fait honneur à leur dignité, que nous espérons que celui-ci ne sera pas moins édifiant, ni moins utile à l'Église que les autres. Je souhaite que tout le cours de cette année continue à vous être heureux, et que je puisse souvent vous témoigner l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, et le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très-humble, etc.

A Montpellier, le 14e janvier 1708.

---

*1511. — DE COULANGES A LA MARQUISE D'UXELLES. 1709

A Choisy, mercredi 2 octobre[1].

C'est bien à faire à Mme Galand[2], quoique votre bonne voisine, à vous écrire quand je suis à ses côtés!

Lettre 1511 (revue sur l'autographe). — 1. La date de 1709 n'est pas de Coulanges, mais elle a été ajoutée d'une écriture ancienne.

2. Dangeau (tome II, p. 358 et 359) nous apprend que c'était une amie de Mme de Louvois, dont la fille avait épousé en mars 1689 Berthelot le fils, secrétaire des commandements de la Dauphine.

1709 C'est un honneur qui m'appartient, Madame, et que je disputerai toujours, même aux plus haut huppés, tout bas huppé que je sois. Vous voulez des nouvelles de Mlle de Barbesieux[3] : est-ce que vous la voulez marier avec M. le maréchal d'Uxelles[4] ? Eh bien, il vous en faut dire, Madame : la fièvre qui l'avoit prise avant-hier à trois heures après minuit, la quitta hier d'assez bonne heure, et lui a permis de passer une tranquille nuit, en sorte que le quinquina lui a été ordonné ce matin. Vous voyez bien que nous voilà par là hors de tout[5] malencontre et dans l'espérance de la voir incontinent dans le chemin de la convalescence. Mme de Louvois m'ordonne de vous faire beaucoup de compliments de sa part, et de vous bien remercier de tout l'intérêt que vous prenez en ce qui se passe à Choisy[6]. Grand nombre de ses[7] domestiques est encore sur le grabat, mais dans un canton si reculé, que le château royal que nous habitons paroît à l'abri de toute maligne influence. Pour moi, j'y suis depuis samedi, et j'y suis venu avec cette bonne cuirasse de jeunesse et de santé qui jusques ici m'a rendu comme invulnérable. Comme le pain est fort cher[8], je serai ici tout le plus

3. Anne-Catherine-Éléonore le Tellier Barbesieux, petite-fille de Mme de Louvois, mariée le 3 juillet 1713 à Charles-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne, comte de Lux. Elle mourut à l'âge de vingt-trois ans, le 21 octobre 1716, sans laisser de postérité.

4. Le maréchal d'Uxelles mourut le 10 avril 1730, sans avoir été marié.

5. Il y a bien le masculin *tout* dans l'autographe.

6. Mme de Louvois, comme nous l'avons dit, avait cédé Meudon au Roi en 1695, et elle avait reçu en échange le château de Choisy, qui devait ses principaux embellissements à Mademoiselle de Montpensier.

7. Coulanges avait d'abord écrit *son*, au lieu de *ses*; deux mots plus loin, il a corrigé *sont* en *est*.

8. L'hiver de 1709 est un des plus malheureux dont le souvenir

longtemps que je pourrai, car la dame de ce château n'y regarde pas de si près; et par son ordre je viens d'écrire à Mme de Coulanges, non-seulement de venir vivre sous son empire, mais d'y amener encore l'anachorète Sévigné[9]. Voici en vérité une bonne maison, Madame, et votre bonne voisine est pardonnable de la préférer à la sienne, quelque avantageux que lui soit votre voisinage, dont elle connoît tout le mérite. Rien ne lui fait tant d'honneur dans cette cour que d'être informée par vous de tout ce qui se passe et de tout ce qui se dit dans le monde. Pour son intérêt et pour le nôtre, continuez, Madame, à nous faire part de toutes vos lumières, car souvent, quelques[10] bonnes habitudes que nous ayons à Versailles et à Marly, il nous échappe bien de petits riens qui ne laissent pas de faire plaisir. Traitez-nous donc à peu près comme vous traitez M. de la Garde depuis tant d'années[11], et soyez persuadée que vous ne sèmerez point en terre ingrate. Je vous promets pour récompense d'augmenter votre pot-pourri de beaucoup d'herbes odoriférantes. Tous les jours il en naît quel- 1709

ait été conservé. « On ne mangea dans Paris, dit Voltaire, que du pain bis pendant quelques mois; plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine; Mme de Maintenon en donna l'exemple. » (*Siècle de Louis XIV*, chapitre XXI.)

9. Charles de Sévigné menait alors la vie la plus retirée; il avait déjà manifesté ce goût du vivant de sa mère, qui mandait au président de Moulceau, le 25 octobre 1686 (tome VII, p. 524 et 525) : « Il s'en est retourné chez lui avec un fonds de philosophie chrétienne, chamarrée *d'un brin d'anachorète.* » Et Mme de Coulanges écrivait à Mme de Grignan, le 7 juillet 1703 (ci-dessus, p. 491) : « Je suis persuadée qu'il va être le compagnon du P. Massillon; c'est son premier métier que celui d'être dévot. »

10. Dans l'autographe : *quelsques.*

11. On a encore bon nombre de lettres adressées par la marquise d'Uxelles au marquis de la Garde, et nous en avons cité quelques-unes. Voyez tome IX, p. 390 et note 50.

1709 qu'une dans mon potager; mais le 23 août dernier il en parut une, contre l'ordinaire, d'une très-mauvaise odeur pour toute autre personne moins ambitieuse que je ne le suis. Cependant sans me troubler, Apollon m'ayant inspiré l'air *Ah! petite brunette*, je pris ma lyre et je chantai :

Septante et six printemps
Veulent qu'on les regrette ;
Pourtant par eux je prétends
Être un jour dans la *Gazette:*
Seroit-elle muette,
Si j'allois à cent ans[12]?

Adieu, Madame : soyez bien persuadée que je vous honore toujours d'un culte très-particulier, et que je suis plus que personne du monde votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COULANGES.

Que ne vous dit point votre bonne voisine! volontiers elle voudroit vous écrire dans cette lettre pour vous marquer sa reconnoissance, mais je veux que cette lettre soit de moi tout seul.

Suscription : A Madame, Madame la marquise d'Huxelles, rue Sainte Anne. A Paris.

12. On voit par ce passage que Coulanges avait eu soixante-seize ans le 23 août 1709; ainsi il était né le 23 août 1633.

* 1512. — DU COMTE DE GRIGNAN A LE REBOURS[1]. 1710

Le 17 août, à Marseille, 1710.

Je connois il y a longtemps, Monsieur, la bonté de votre cœur qui ne se dément jamais pour vos amis, en aucune occasion. Comme je ne puis douter que vous n'ayez beaucoup contribué par vos soins obligeants à ce que M. Desmarets[2] a fait pour moi, vous ne devez pas douter aussi que je n'y sois très-sensible, et très-persuadé en même temps que vous auriez mieux fait s'il avoit été en votre pouvoir. M. de Simiane profitera de ce secours, et ce n'est pas une chose indifférente pour moi qu'un aussi agréable établissement que celui qui le regarde présentement[3] : vous comprenez assez, Mon-

Lettre 1512 (revue sur l'autographe inédit). — 1. Alexandre le Rebours, d'abord conseiller au grand conseil, puis premier commis de Chamillart, qui fit créer pour lui en août 1704 une nouvelle charge d'intendant des finances, qu'il garda jusqu'à la Régence. « Rebours, cousin germain de Chamillart et de sa femme (*Isabelle-Thérèse le Rebours*), travailla sous lui d'abord, puis devint intendant des finances. C'étoit, je pense, le véritable original du marquis de Mascarille, et fort impertinent au fond. » (Saint-Simon, tome II, p. 313.) Voyez encore les *Mémoires*, tome IV, p. 299 ; et Dangeau, tomes X, p. 97, et XVI, p. 174.

2. Desmarets, sur la demande de Chamillart, avait succédé à celui-ci dans la charge de contrôleur général des finances, à la fin du mois de février 1708. — Il avait sans doute fait accorder au comte de Grignan quelque gratification, comme celle de douze mille francs qu'il avait obtenue en 1692 (voyez ci-dessus, p. 95, note 3 *), ou facilité, par quelque arrangement financier, l'achat que venait de faire le marquis de Simiane : voyez la note suivante.

3. « M. le duc d'Orléans demanda hier au Roi son agrément pour le marquis de Simiane, qui a traité avec M. de Châtillon de la

* Dangeau nous apprend encore au 7 mars 1705, que le comte avait reçu un brevet de retenue de deux cent mille francs sur sa charge, « sans quoi, ajoute-t-il, Mme de Grignan ne pourroit pas trouver ses reprises quand il mourra, s'étant engagée à toutes les dettes de son mari, qui vit fort noblement dans son emploi. »

1710 sieur, combien je devois sentir vivement le triste état où je le voyois comme abandonné par le malheur de son étoile, et vous jugerez par là combien ma reconnoissance y doit être proportionnée. Quant à moi, Monsieur, je resterai toujours dans la même tristesse de situation, c'est-à-dire au milieu d'une grande province où il faut représenter, environné d'officiers de troupes de terre et de mer qu'on ne peut laisser sans subsistance : je me flatte que vous ne désapprouverez pas que j'entre dans ce petit détail avec vous, et que vous voudrez bien m'accorder votre attention et la continuation de vos bontés.

Vous aurez su, Monsieur, l'heureux événement du port de Cette[4] en Languedoc par l'extrême diligence de M. le

charge de premier gentilhomme de la chambre de S. A. R.... Le Roi y a consenti. M. de Simane en donne cent trente-six mille francs.» (Dangeau, au 17 juin 1710.) Jusque-là il ne semble pas que le gendre du comte de Grignan ait eu d'autre charge que celle de lieutenant ou de sous-lieutenant des gendarmes écossais de la garde du Roi. Il avait, d'après Dangeau (tome VIII, p. 267), vendu en décembre 1701 la sous-lieutenance de ces gendarmes.

4. « Vers les Alpes et la Méditerranée.... les alliés avaient arrêté un plan assez redoutable. Le comte de Thaun, avec le gros de l'armée austro-piémontaise, descendit par le col de l'Argentière dans la vallée de Barcelonette (21 juillet). Son projet était de pousser sur Gap et de donner la main aux *nouveaux convertis* dauphinois, qui devaient prendre les armes et se rassembler à Die; le Vivarais, où il y avait eu quelques mouvements en 1709, devait se soulever de son côté, réveiller les Cévennes; et les montagnards devaient descendre dans la plaine de Languedoc pour se joindre à des troupes étrangères débarquées à Cette. Alors le Languedoc et le Dauphiné insurgés uniraient leurs armes, et l'armée de Berwick serait coupée d'avec la basse Provence. Tout cela avorta. Berwick arrêta court le comte de Thaun, quoique supérieur en forces, et empêcha le mouvement dauphinois d'éclater. Le Languedoc n'eut pas le temps de remuer. Deux mille Anglais, commandés par le réfugié Saissan, avaient été débarqués par une escadre anglaise à Cette, s'étaient emparés de ce port, puis d'Agde, à peu près sans résistance, et menaçaient Béziers. Le duc de Noailles (*l'ancien comte d'Ayen : voyez ci-dessus*,

duc de Noailles et les soins de M. de Roquelaure[5]. Ce dernier avoit demandé au Roi les bataillons des galères et de marine, ne comptant pas que la flotte ennemie dût venir se présenter sur nos parages de Marseille : ces troupes étoient ma seule ressource depuis que M. de Barwick[6] avoit appelé auprès de lui toutes celles de terre que j'avois en Provence ; j'ai pris la liberté de les garder jusques à ce que les ennemis aient disparu de dessus nos côtes, et que j'aie été informé qu'ils sont à Envay sur la côte de Gênes pour y embarquer de nouvelles troupes qui leur viennent de Naples. J'ai depuis fait marcher en Languedoc par les ordres de la cour un bataillon des vaisseaux ; celui des galères qui m'est demandé avec instance par M. de Roquelaure ne sauroit se mettre en marche faute de dix mille francs pour leur acheter des souliers et des chausses, laquelle somme il n'a pas été au pouvoir à M. Arnoul, intendant de galères, de rassembler dans toute notre province, dont la caisse est à sec. Voilà, Monsieur, où nous en sommes, attendant qu'il

1710

p. 327, *note* 7), commandant du Roussillon, reçut cette nouvelle au Boulou, sur l'extrême frontière d'Espague, le 25 juillet au soir ; il fit tourner tête à ses troupes vers le Languedoc avec une telle célérité, que, le 29, il rentra dans Agde, évacuée par les ennemis, et que, le 30 au matin, il reprit d'assaut la forteresse et le port de Cette. Les Anglais se rembarquèrent précipitamment. Avant l'arrivée de Noailles, ils avaient déjà été repoussés à coups de fusil par les habitants, dans un essai de descente à Frontignan. Le comte de Thaun repassa les Alpes dès le milieu d'août. » (M. Henri Martin, tome XIV, p. 530 et 531.) — « On a des nouvelles de Provence que la flotte ennemie qui avoit été chassée le 29 du port de Cette avoit paru devant les îles de Marseille et ensuite sur les côtes d'Antibes et de Villefranche, et que le 6 elle avoit pris le large, n'ayant osé tenter aucune descente. » (Dangeau, au 12 août.)

5. Le duc de Roquelaure (l'ancien marquis de Biran, qui devint maréchal en 1724) commandait en Languedoc. Voyez tome III, p. 109, fin de la note 5 ; et tome IV, p. 260, note 10.

6. Le duc de Berwick, maréchal de France depuis 1706.

1710 plaise aux ennemis de faire à leur retour d'Envay quelque tentative sur nos côtes. Bien des raisons doivent faire espérer que ce ne peut être leur projet, mais bien plutôt sur Monaco, s'ils en ont un, mais auquel je n'ai pas plus de foi présentement que j'en ai eu dès le commencement de la campagne, regardant toujours les bruits que Monsieur de Savoie en faisoit répandre comme un amusement et un dessein de déposter, s'il avoit pu, M. de Barvick de l'admirable situation où il s'est mis sur toutes nos frontières de Dauphiné et de Provence. De ce côté-là ce général me mande qu'il ne craint plus rien sur les montagnes où il est placé, et nous attendons quels seront les mouvements de la flotte, qui dans les apparences doit se tourner vers Barcelone.

J'ai cru, Monsieur, que vous ne seriez pas fâché d'apprendre l'état où nous nous trouvons. Il me reste à vous demander la continuation de l'honneur de votre amitié : personne ne l'estime et ne la souhaite plus que je fais, et ne peut être avec plus de passion et d'attachement que moi votre très-humble et très-obéissant serviteur,

GRIGNAN.

Oserois-je vous conjurer, Monsieur, de faire souvenir M. et Mme de Chamillart de la reconnoissance et du respect infini que je conserve[7] pour eux ?

7. Le 9 juin 1709 le Roi avait fait demander à Chamillart la démission de sa charge de secrétaire d'État, qui fut donnée à Voisin.

*1513. — DE COULANGES A GAIGNIÈRES[1]. 1711

Ce mardi matin [17 mars[2]].

Je vous suis très-obligé, Monsieur, de l'honneur de votre souvenir; c'est une marque de la continuation de votre amitié, à laquelle je suis très-sensible; mais je suis très-affligé de l'état où vous êtes, et je ne manquerai pas jeudi prochain d'en aller moi-même savoir des nouvelles. Je souhaite fort que vous m'en donniez de meilleures que celles que vous m'apprenez par votre billet.

Votre cabinet mérite bien l'immortalité, et pour y parvenir, vous ne pouviez mieux faire que de le joindre à celui de Sa Majesté[3]; mais je souhaite fort que tant que vous vivrez, Elle vous donne largement des marques bien effectives de la reconnoissance qu'Elle en doit avoir : le présent le mérite bien. Je vous remercie par avance, Monsieur, de la grâce que vous me voulez bien faire de me dire comme tout cela s'est passé : vous ne pouvez en faire confidence à personne qui prenne plus d'intérêt que je le fais en tout ce qui vous regarde, qui vous honore et vous estime plus que je le fais aussi, ni qui soit plus sincèrement et plus tendrement que je le suis votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Coulanges.

Je crois que vous savez bien que nous avons perdu

Lettre 1513 (revue sur l'autographe). — 1. Voyez tome VIII, p. 153, note 1.

2. La date « 17 mars » est d'une vieille écriture, mais non de la main de Coulanges.

3. Comme il est dit dans la note du tome VIII à laquelle nous venons de renvoyer, Gaignières fit don de ses collections à Louis XIV, quatre ans avant sa mort, arrivée en mars 1715.

1711 dimanche dernier M. le maréchal de Choiseul[4]. Comme il n'avoit que huit mois plus que moi, c'est une pierre dans mon jardin. Nous en sommes très-affligés, Mme de Coulanges et moi : c'étoit un ami de plus de cinquante ans, avec qui nous avons toujours eu une liaison très-particulière, dont on ne pouvoit assez admirer la valeur et le désintéressement par n'avoir rien qui ne fût au service de ses amis. C'est une grande perte pour tous les Choiseuls qui sont sur la terre, qu'il secouroit dans tous leurs besoins.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Gaygnières.

4. Il mourut doyen des maréchaux de France, le dimanche 15 mars 1711 : voyez le *Journal* de Dangeau à cette date.

LETTRES DE DATE INCERTAINE

ET FRAGMENTS.

I. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE LA FAYETTE.

A Paris, le mardi 24e[1].

Vous savez, ma belle, qu'on ne se baigne pas tous les jours; de sorte que pendant les trois jours que je n'ai pu me mettre dans la rivière, j'ai été à Livry, d'où je re-

LETTRE I. — 1. Cette lettre, qui, dans l'édition de 1751, où elle a paru d'abord, a pour toute date *le mardi* 24e, mais qui doit avoir été écrite dans le courant de l'été puisqu'il y est question de bains de rivière, a été placée en 1675, parmi les lettres du mois de juillet, par Grouvelle (1806) et dans l'édition de 1818; mais cette année-là le 24 du mois ne tombe au mardi qu'en septembre. D'un autre côté, il serait étonnant que Mme de Sévigné, dans ses lettres de l'été de 1675, n'eût rien dit à sa fille de ces soins qu'exigeait sa santé. La lettre serait plutôt de l'année précédente : en 1674 Mme de Grignan était auprès de sa mère, et le 24 juillet était un mardi. Au reste, nous sommes loin de rien affirmer quant à la date : rien dans la lettre ne nous amène à la déterminer à coup sûr. Nous disons seulement que *le mardi* 24e écrit en tête, qui empêche de la mettre au mois de juillet 1675, permettrait de la placer en juillet 1674. Une chose toutefois pourrait étonner quelque peu : c'est que Mme de Sévigné ayant auprès d'elle sa fille, ne dise rien ni d'elle ni de sa part. La mort de l'amante de Trévigni pourrait dater la lettre, mais nous ignorons qui elle était. — Gault de Saint-Germain et des éditeurs plus récents ont placé la lettre au 24 août 1675, mais pour cela il leur a fallu altérer le texte et substituer *samedi* à *mardi*. — Ce qui nous a surtout déterminés à rejeter cette lettre ici, c'est que rien ne s'opposant à ce qu'elle soit bien antérieure aux années 1674 ou 1675, la mention qui y est faite de Mlle de Rambouillet nous la ferait volontiers croire d'avant 1658 : voyez la fin de la note 2.

vins hier, avec dessein d'y retourner quand j'aurai achevé mes bains, et que notre abbé aura fait quelques petites affaires qu'il a encore ici. La veille de mon départ pour Livry, j'allai voir Mademoiselle, qui me fit les plus grandes caresses du monde; je lui fis vos compliments, et elle les reçut fort bien; du moins ne me parut-il pas qu'elle eût rien sur le cœur. J'étois allée avec Mlle de Rambouillet, Mme de Valençay et Mme de Lavardin[2]. Présentement elle s'en va à la cour, et cet hiver elle sera si aise, qu'elle fera bonne chère[3] à tout le monde.

Je ne sais point de nouvelles pour vous mander aujourd'hui, car il y a trois jours que je n'ai vu la Gazette[4]. Vous saurez pourtant que Mme des N*** est morte, et que Trévigni[5], son amant, en a pensé mourir de douleur; pour moi, j'aurois voulu qu'il en fût mort pour l'honneur des dames.

Je suis toujours couperosée, ma pauvre petite, et je fais toujours des remèdes; mais comme je suis entre les mains de Bourdelot[6], qui me purge avec des melons et

2. Sur Mme de Valençay (morte à la fin d'août 1684), voyez tome II, p. 68, note 8; et sur Mme de Lavardin, tome II, p. 47, note 7. Nous ignorons qui en 1674, si la lettre est de cette année-là, pouvait être nommée Mlle de Rambouillet; c'était avant son mariage avec le comte de Grignan (qui se fit à la fin d'avril 1658) le nom que portait la plus jeune sœur de Mme de Montausier : voyez les *Précieux et Précieuses* de M. Livet, p. 100 et suivantes.

3. Pour *visage*, *figure*, *accueil*. Nous avons rencontré plusieurs fois ce mot pris dans ce même sens : voyez tome III, p. 438, note 11; tome IX, p. 585, etc.

4. L'éditeur de 1751 explique ainsi ce mot en note : « C'est-à-dire Mme de Lavardin, qui aimoit beaucoup les nouvelles et qui en quêtoit partout. » Comme il n'y avait pas alors, que nous sachions, de feuille quotidienne, l'explication est peut-être bonne. La *Gazette* ne paraissait qu'une fois la semaine.

5. Il est question d'un Breton de ce nom ci-dessus, p. 25.

6. Pierre Michon, plus connu sous le nom de l'abbé Bourdelot, né en 1610 à Sens, mort à Paris en 1685. Voyez tome IV, p. 262, note 17, et tome II, p. 516, note 3.

de la glace, et que tout le monde me vient dire que cela me tuera, cette pensée me met dans une telle incertitude, qu'encore que je me trouve bien de ce qu'il m'ordonne, je ne le fais pourtant qu'en tremblant. Adieu, ma très-chère : vous savez bien qu'on ne peut vous aimer plus tendrement que je fais.

---

* 2. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

.... Enfin l'absence est affreuse, je ne m'y accoutume point; au contraire, j'en suis toujours plus affligée : notre destinée est étrange. Je ne comprends point ce grand mystère que vous faites de la providence de Dieu : je ne trouve rien au monde de si aisé à comprendre dès qu'on veut bien le regarder comme le créateur de toutes choses et le maître absolu de toutes ses créatures et de son univers. Il fait agir nos volontés selon les fins qu'il a réglées : par exemple, sans aller plus loin, il veut que je vous aime d'une inclination et d'une tendresse extraordinaire; il lui plaît de mêler dans votre établissement, que nous avons voulu[2], des absences cruelles pour nous mortifier, pour nous faire souffrir : nous en faisons l'usage qu'il lui plaît. Nous nous retrouverons, ma bonne, par cette même volonté. Je la vois, je la regarde toujours au travers de mille amertumes : il me semble que toutes les causes secondes sont autant de mains qui exécutent les

Lettre 2. — 1. Ce fragment, que nous croyons inédit, est tiré de l'ancien manuscrit qui nous a fourni tant d'additions et de rectifications.

2. Ceci pourrait porter à croire que le fragment faisait partie d'une lettre écrite peu de temps après le mariage de Mme de Grignan et son premier départ pour la Provence.

volontés de Dieu. Nous ne laissons pas d'agir librement, nous voulons faire ce que nous faisons : il est le maître de nos volontés, il nous les tourne comme il lui plaît; quand elles sont bonnes, elles viennent de la grâce; quand elles sont mauvaises, ce sont des abandonnements, que nous méritons toujours, puisque Dieu n'est point obligé de nous tirer de notre misère qu'autant qu'il lui plaît, gratuitement, par bonté : ainsi nous ne devons jamais nous plaindre.

Il faut regarder tous les maux qui sont dans le monde, toutes les hérésies, tous les aveuglements, tous les meurtres, comme des volontés souveraines dont il sait tirer tous les biens qu'il lui plaît, et qui pour nous être inconnues n'en sont pas moins dans l'ordre de sa providence.

Je suis au désespoir d'avoir donné liberté à ma plume de parler sur ce sujet : vous me désapprouverez, et je hais toujours de vous déplaire. Je parlerois longtemps sur ce chapitre, mais je me sais fort bien taire aussi.

---

*3. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

Je gardois cette feuille pour mon fils, mais il est en compagnie; et comme vous êtes pointilleuse et difficile, je craindrois que vous ne voulussiez encore interpréter mon apostille : de sorte, ma bonne, que je veux vous dire encore que vous avez sans contestation cette place dans mon cœur comme vous le pensez; mais il n'est pas

Lettre 3. — 1. Ce fragment, qui a été publié par M. Corrard de Breban, est très-probablement de l'année 1689 ou de 1690. Voyez les lettres, écrites aux Rochers, du 22 janvier 1690, tome IX, p. 423 et suivantes, particulièrement p. 427, et du 12 février 1690, même tome, p. 455 et 456.

juste que je sois si bien chez vous : vous êtes trop aimable et trop bonne, vous me gâtez. Vos lettres me font un plaisir sensible, mais je prends sur moi de vous conjurer de les retrancher; quand vous êtes accablée d'affaires.

Je n'ai point de réponse de M. de Berbisy : avez-vous frappé à cette porte? M. Gauthier[2] ne vous est-il pas d'un bon secours? Parlez-moi de vous, ma chère Comtesse, d'Enfossy[3], de vos affaires. Est-il vrai que l'Archevêque va à Paris? Rochon me le mande avec mille protestations de vous servir avec son zèle ordinaire. Adieu, mon enfant : je rends mille grâces à vos aimables Grignans, à M. de la Garde; vous ne les oubliez jamais, ne m'oubliez pas aussi auprès d'eux. J'embrasse Pauline : elle n'est point laideron; mon fils ne souffre pas ce mot; il vous embrasse et son épouse aussi.

Suscription : Pour ma chere Comtesse.

---

*4. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

A Paris, ce 20e décembre.

Je fis hier, ma bonne, une des choses que vous voulez que je fasse, je pris médecine[2]. Je vis fort peu de monde; M. du Coudray[3] en fut, nous causâmes assez bien; j'aime toujours son esprit, et ses manières qui font

2. Voyez tome V, p. 386, note 2.
3. Voyez tome V, p. 393, note 2.

Lettre 4. — 1. Voyez sur ce fragment, tome V, p. 156, note 2.
2. Dans l'édition de la Haye (1726) : « je pris ma médecine. »
3. Voyez ci-dessus, p. 143, note 14.

les grossières et que je trouve très-polies. Aujourd'hui[4] j'ai demandé permission au lendemain de ma médecine d'aller voir M. de Pompone : elle me l'a permis; il y a longtemps que je ne l'avois vu; nous avons bien parlé de vous, et de la manière dont vous avez charmé M. du Coudray, sans qu'il lui coûte un soupir de votre absence[5]; il étoit présent. J'ai[6] vu ensuite Mme de Vins;

4. Dans l'édition de la Haye : « .... que je trouve très-jolies aujourd'hui. J'ai, etc. »

5. Ce petit membre de phrase : « sans qu'il lui coûte un soupir de votre absence » manque dans l'édition de la Haye.

6. Tout ce qui suit ne se trouve que dans l'édition de la Haye, où le mot « chevalier » est en abrégé, *chev.*, et où le nom « de la Charce » est écrit *de la Charge*. — Il paraît par l'extrait du *Mercure* que nous transcrivons quelques lignes plus bas (voyez aussi tome VIII, p. 513, et ci-après, à la fin de la note, p. 548, la lettre du comte de Grignan) qu'il y avait trois sœurs du nom de la Charce (dont l'une était mariée). C'est sans doute de Philis qu'il est ici question : voyez sur elle tome IV, p. 124, la note 12. Voici pour compléter les renseignements donnés dans cette note, un passage du *Mercure* cité par les éditeurs de Dangeau, tome IV, p. 158 (au 23 août 1692), et un autre de la *Gazette :* « Le zèle qu'a fait paroître Mlle Philis de la Charsse, nouvelle convertie en Dauphiné, pour le service du Roi, ne doit pas être oublié. Elle a empêché la désertion des peuples depuis les environs de Gap jusqu'aux Baronnies. Elle s'est mise à leur tête, a fait couper les ponts, garder les passages, empêché les ennemis de pénétrer au delà de Gap. Cette amazone, ayant informé les généraux de tout ce qu'elle avoit fait, en fut approuvée et complimentée, et de leur aveu elle fit armer tout ce qu'elle put de monde pour le service du Roi et la sûreté de la province. Mme la marquise de la Charsse, sa mère, exhortoit les peuples de la plaine à se tenir dans le devoir pendant que sa fille résistoit aux ennemis dans la montagne. Mme d'Urtis, son aînée, fit d'un autre côté couper toutes les cordes des bateaux qui traversoient la Durance, afin que les ennemis ne s'en pussent emparer.... M. le marquis de la Charsse fit lui-même, il y a quelques années, ruiner la terre dont il porte le nom*, à cause que les religion-

* Le village de la Charce, où subsistent quelques restes du château, est du canton de Rémusat, arrondissement de Nyons, à l'est de Grignan.

Monsieur le chevalier y présentoit Mlle de la Charce,

naires y avoient fait des assemblées contre les ordres du Roi. Et puisque nous en sommes sur les actions glorieuses de cette famille, on ne doit pas passer sous silence le courage et l'intrépidité avec laquelle Mlle Dalerac de la Charsse, cadette de cette maison, soutint le parti des catholiques contre les mutins qui s'étoient assemblés en Dauphiné proche de Bordeaux (*Bourdeaux, Drôme*), et qui avoient baptisé leur assemblée du nom de *Camp de l'Éternel*. Cette demoiselle est présentement à Paris, où elle fait briller son esprit, sa piété et ses autres vertus, et l'on dit qu'elle voudroit être en Dauphiné pour partager avec sa famille la gloire qu'elle s'est acquise dans cette dernière rencontre. » (*Mercure* de septembre, p. 328-331.) — « Damoiselle Philis de la Tour du Pin de la Charce, qui depuis sa conversion à la religion catholique avoit donné autant de preuves de sa piété que de son zèle pour le service du Roi en plusieurs occasions, est morte à Nions en Dauphiné, âgée de cinquante-huit ans. » (*Gazette* du 23 juin 1703, p. 300.) — Nous emprunterons une dernière citation à l'excellente *Histoire de la ville de Nyons*, que M. l'abbé A. Vincent a publiée à Valence en 1860 (chez Marc-Aurel). « Les troupes du duc de Savoie, dit ce savant auteur (chapitre XII, p. 121 et suivantes), formées d'Allemands, de Sardes et de Barbets, venaient d'envahir le Gapençois et marchaient en avant : c'était au mois de juillet 1692. Catinat, chargé de protéger le Diois, convie les habitants à voler aux frontières.... La voix de Philis de la Charce réveilla surtout l'ardeur belliqueuse de la contrée. Elle venait de perdre son père, Pierre III, de la Tour du Pin, maréchal des armées du Roi (*c'est-à-dire maréchal de camp*), et l'un des meilleurs lieutenants de Turenne; mais, instruite de l'approche des coalisés, elle fait sonner le tocsin, parcourt les campagnes, rassemble les milices et les conduit au feu, en digne héritière des la Tour du Pin Gouvernet.... Le général de Larré, en un rapport détaillé, a transmis au ministre de la guerre l'admirable conduite de Philis; de son côté le maréchal de Catinat déclara que, sans sa puissante et habile diversion, il n'aurait pu se maintenir dans le bas Dauphiné. Louis XIV.... fit mettre le portrait et l'écusson de Philis dans le trésor de Saint-Denis; là aussi furent déposées les armes dont elle s'était si vaillamment servie.... Le brevet de deux mille livres de pension attribuée aux colonels de l'armée vint encore témoigner de l'estime et de la satisfaction du grand roi.... Aujourd'hui.... les galeries de Versailles se sont enrichies du portrait de Philis.... Un nouveau mausolée, construit près des fonts baptismaux de l'église paroissiale (*de Nyons*), recevait, le 19 février de l'an 1857, les dépouilles mortelles de Philis. » Voyez à la fin du volume de M. l'abbé

autrement la *guerrière Pallas;* elle nous a conté ses dernières campagnes[7] avec beaucoup d'esprit.

---

5. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ AU PRÉSIDENT DE MOULCEAU[1].

A Paris, ce 22e décembre.

Croiriez-vous bien, Monsieur, que Monsieur l'archevêque d'Arles, tel que vous le connoissez par tant de

Vincent, p. 139 et 140, le procès-verbal de la translation et les inscriptions du monument élevé à Philis par « la ville de Nyons et sa propre famille. »

La lettre suivante, écrite par le comte de Grignan à une demoiselle de la Charce, est postérieure à la mort de Philis; elle est adressée probablement à sa sœur cadette :

A Grignan, le 9e octobre 1710.

J'ai reçu, Mademoiselle, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je suis accoutumé depuis longtemps à mille bontés de votre part; je ne suis point surpris des marques obligeantes qu'il vous plaît de m'en donner. Vous connoissez mon ancien attachement à votre personne, à Monsieur votre frère et à toute votre famille; rien ne peut être capable de m'en éloigner jamais, ni du respect avec lequel je veux toujours être, Mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Grignan.

Ma fille de Simiane est très-sensible à l'honneur de votre souvenir; elle vous fait mille très-humbles compliments; elle va passer demain quelques jours avec M. le marquis de la Garde.

Pardon, Mademoiselle, si je n'ai pas l'honneur de vous écrire de ma main : il y a deux ou trois jours que je suis un peu incommodé d'une fluxion.

Suscription : A Mademoiselle de la Charce, à Nions.

7. L'une de ces campagnes était peut-être celle de 1689, où le comte de Grignan visita les montagnes. Voyez tome VIII, p. 513.

Lettre 5. — 1. Ce fragment daté de Paris (nous l'aurions plutôt cru daté de Grignan) a été publié pour la première fois et d'après

choses qui le rendent si distingué, et si digne d'être honoré et révéré de tous ceux qui le connoissent, m'ordonne de vous écrire pour vous recommander ses intérêts dans une affaire dont vous êtes le juge? En vérité, Monsieur, je ne sais comme je dois me prendre à vous faire cette sollicitation, sachant très-bien que rien ne se peut ajouter aux sentiments de respect et de considération que vous avez pour lui, et que vous êtes disposé, autant qu'on le peut être, à lui rendre une bonne et favorable justice; je ne vois donc pas que j'aie autre chose à faire ici qu'à vous remercier par avance de la joie que vous aurez de le servir, et....

---

6. — DE MADAME DE SÉVIGNÉ A MADAME DE GRIGNAN[1].

.... le gouverneur. Pour l'affaire de Monsieur d'Arles, elle a été jugée désagréablement. Le promoteur est obligé de venir rendre compte de son ordonnance. C'est Monsieur de Paris[2] qui fait cet arrêt; Monsieur d'Arles l'a cru de ses amis, mais il a oublié qu'il l'est beaucoup plus de M. Roze[3]. Je ne puis rendre compte à Monsieur l'Ar-

l'autographe dans l'édition de 1818 (tome VIII, p. 229). Il est antérieur à l'année 1689, où mourut (en mars) l'archevêque d'Arles, oncle du comte de Grignan. — A ce fragment avait été jointe par erreur, dans l'édition de 1818, la fin de la lettre à Moulceau du 10 janvier 1696 (voyez ci-dessus, p. 344).

Lettre 6. — 1. Une grande partie de ce fragment, qui appartient à la lettre du 30 octobre 1676, a été imprimée au tome V, p. 124 et 125. Nous le reproduisons ici parce que nous en avons trouvé depuis une ancienne copie qui modifie notablement le texte de Perrin et a plusieurs phrases inédites.

2. Harlay de Champvallon.

3. Roze ou Rose, secrétaire du cabinet du Roi; il était de l'Académie depuis 1675; il mourut en 1701, à l'âge de quatre-vingt-sept

chevêque d'une chose qui a si mal réussi. Il y a grande différence en vérité de notre bon pape à notre archevêque. On dit des merveilles de ce saint-père[4], et cela retombe en louanges sur notre cardinal[5].

Pour Monsieur de Paris, ce sont d'autres merveilles : il a emporté contre les commissaires qui avoient la conscience plus délicate que lui, que le Roi peut mettre des abbesses à plusieurs couvents de filles, surtout aux Cordelières, et cela commence à s'exécuter avec un bruit et un scandale épouvantable. Ces quatre commissaires qui se signalèrent contre lui furent MM. Pussort[6], Boucherat, Pommereuil et Fieubet. Ils prirent le parti de l'Église, et l'Archevêque celui de Beelzebut; ils étoient quatre contre trois. Sa Majesté rendit la partie égale pour les voix, et fort inégale par la puissance. Vous voyez le côté où il pencha, de sorte qu'il jugea et gagna sa propre cause. On a pris six filles à Chelles pour être abbesses

ans. « Rose, dit Saint-Simon (tome III, p. 58 et suivantes), étoit un petit homme ni gras ni maigre, avec un assez beau visage, une physionomie fine, des yeux perçants et petillants d'esprit, un petit manteau, une calotte de satin sur ses cheveux presque blancs, un petit rabat uni presque d'abbé, et toujours son mouchoir entre son habit et sa veste : il disoit qu'il étoit là plus près de son nez.... Il étoit extrêmement propre et gaillard et plein de sens jusqu'à la fin : c'étoit une sorte de personnage.... Il étoit aussi président à la chambre des comptes, fort riche et fort avare, mais c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, et qui avoit des saillies et des reparties incomparables, beaucoup de lettres, une mémoire nette et admirable, et un parfait répertoire de cour et d'affaires, gai, libre, hardi, volontiers audacieux; mais à qui ne lui marchoit point sur le pied, poli, respectueux, tout à fait en sa place, et sentant extrêmement la vieille cour.... Il étoit compté et ménagé même par tous les ministres. »

4. Innocent XI (Odescalchi) : voyez tome V, p. 92 et 93, et notes 21 et 22; et p. 85, note 16.

5. Le cardinal de Retz.

6. Dans le manuscrit : *Pussot;* un peu plus loin : *Fioubet;* et au commencement de la dernière phrase : *la Doradoux.* Voyez tome V, p. 125, la note 6.

deçà et delà. La d'Oradour n'en est pas, dont elle est tout à fait mortifiée, car elle a entièrement l'esprit et la vocation de la petite cour orageuse des abbayes.

---

*7. — DE COSTAR A MADAME DE SÉVIGNÉ [1].

MADAME,

J'espère que vous n'aurez point désagréable le petit présent que je vous fais de mon dernier Livre [2]. Mme la marquise de Lavardin m'en a comme répondu, et j'ai appris de vous que cette excellente marquise n'étoit guère moins un habile homme qu'une honnête femme, et qu'elle avoit une certaine tête de chancelier pleine d'un sens très-exquis, et d'un jugement solide qui n'étoit pas sujet à se tromper [3]. Pour moi, Madame, je pense qu'il n'y aura point de vanité de me figurer que vous recevrez de ce livre une sorte de plaisir, que ne sauroient vous donner les ouvrages de ce siècle les plus achevés : c'est qu'en le lisant soigneusement, vous aurez la joie de voir

LETTRE 7. — 1. Voyez à la p. 475 des *Lettres de Monsieur Costar*, seconde partie, dédiée au premier président de Lamoignon, Paris, 1659. L'Achevé d'imprimer est du 1er avril. — Nous avons donné au tome I, p. 424 et 426, deux autres lettres de Costar à Mme de Sévigné.

2. La première partie de ses *Lettres*, qui avait paru en 1658 (d'après le titre; mais l'Achevé d'imprimer est du 1er mars 1657, le privilége du 20 octobre et l'enregistrement du 26 octobre 1657).

3. Costar dit un peu plus loin dans une lettre à la présidente Amelot de Gournay, p. 823 : « Elle (*la marquise de Lavardin*) parle de ses affaires comme un consultant.... »; et p. 825 et 826 : « Ajoutons que l'adorable marquise de Sévigny dit en toute rencontre de cette excellente personne, *que c'est tout ensemble une des plus honnêtes femmes, et un des plus habiles hommes qui soient en France*. Je consens, Madame, que vous donniez à cette expression hardie toute l'étendue qu'il vous plaira, etc. »

que dans un si grand nombre de lettres, qui n'ont point été désapprouvées, il n'y en a pas une qui soit du prix des moindres qui vous échappent tous les jours sans méditation et sans effort, et qui coûtent bien plus à votre main qu'à votre esprit. Encore que ce contentement soit celui de tous que je devrois moins vous souhaiter, je ne laisse pas de vous le desirer de tout mon cœur, tant votre gloire m'est chère aux dépens même de la mienne, et tant je prends de part à votre belle réputation. Tout ce que j'appréhende, Madame, c'est que votre modestie, qui est excessive, ne vienne troubler ce divertissement innocent, et ne vous fasse en cette occasion le même tort qu'elle vous a fait en plusieurs autres. En effet, dans le peu de temps que j'ai eu le bonheur de vous entrevoir, je me suis aperçu qu'encore que toutes les honnêtes personnes qui savent débiter agréablement les vérités obligeantes vous eussent répété cent fois que vous étiez toute remplie de charmes et d'agréments, que rien n'étoit plus inimitable que votre air galant, et rien de plus beau que le feu qui brille dans vos yeux, et dans toutes vos paroles, néanmoins vous n'étiez persuadée que très-foiblement de toutes ces choses. Je vous en plains, Madame : si vous étiez plus crédule, vous en seriez plus heureuse, et la bonne opinion de vous-même feroit votre bonne fortune. Toutefois pour m'en consoler, je veux m'imaginer que vous en seriez moins bonne, moins civile et moins humaine, et que vous ne recevriez peut-être pas de si bonne manière les protestations que je vous fais de vouloir être toute ma vie,

Madame,

Votre très-humble, etc.

---

*8. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA COMTESSE DE GUITAUT.

Ce 9 octobre[1].

L'on ne sauroit apprendre sans frémir la perte que vous avez faite, Madame; elle est accompagnée de si cruelles circonstances, qu'il n'est pas besoin d'être à vous autant que j'y suis pour en sentir toute l'amertume. Je voudrois que mes sentiments pussent affoiblir les vôtres; mais c'est un bien que l'on ne sauroit faire, quoique l'on partage bien sincèrement la douleur des personnes que l'on honore. C'est en vous-même, Madame, que vous trouverez vos secours et votre force, par l'acquisition que vous avez faite depuis longtemps de beaucoup de soumission et de vertu. Je vous honore et vous admire plus que personne, et je suis, Madame, avec beaucoup de vérité, votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse de Grignan.

---

*9. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA COMTESSE DE GUITAUT[1].

Monsieur de Grignan va vous rendre ses devoirs : je

Lettre 8 (revue sur l'autographe). — 1. A cette date a été ajoutée sur l'autographe, d'une autre main, mais ancienne, l'année 1697 : nous ne trouvons dans la généalogie de la maison de Pechpeyrou aucune mention de l'événement à l'occasion duquel la lettre a été écrite; elle ne l'a certainement pas été, comme d'autres éditeurs l'ont dit, au sujet de la mort du comte de Guitaut, qui arriva en décembre (le 27 décembre 1685).

Lettre 9 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre a été écrite en chemin, probablement à Rouvroy (voyez la lettre du 12 septembre 1679, à la fin du tome V). Elle est presque sûrement de la fin de

vous aurois rendu les miens, Madame, s'il ne me laissoit pour garder à vue M. le chevalier de Grignan, qui est si malade, que l'on ne comprend point qu'il soit en chemin en cet état : c'est une merveille que nous ne demeurions pas à chaque hôtellerie. Il ne nous en a coûté que deux jours de séjour [à] Auxerre; mais il m'en coûte aujourd'hui, Madame, d'être privée de l'honneur de vous voir, et c'est une grande augmentation au chagrin qui m'accompagne dans tout ce voyage. J'aurois été ravie de vous renouveler l'idée d'une personne qui vous honore parfaitement, de jouir un moment de votre aimable conversation, de voir votre jolie famille et votre beau château. Plaignez-moi, je vous supplie, Madame, de perdre tant de biens, et sachez-moi quelque gré de le sentir vivement. Je suis, Madame, plus parfaitement que je ne puis vous le dire, votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

Suscription : A Madame, Madame la comtesse de Guitaut. A Espoisse.

---

*10. — DE MADAME DE GRIGNAN A LA COMTESSE DE SÉVIGNÉ.

A Grignan, le 22[1].

JE suis très-touchée, Madame, de l'état où vous me représentez M. le comte de Sévigné; je crains fort que

septembre ou du commencement d'octobre 1699 : nous avons vu plus haut (p. 437) une lettre du chevalier de Grignan, datée du 26 septembre 1699, annonçant qu'il doit, tout souffrant qu'il est, partir le 28 ou le 29 pour la Provence avec M. et Mme de Grignan, et passer par la Bourgogne.

LETTRE 10 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre est postérieure à l'année 1695, où le comte de Toulouse remplaça le duc de

les premières nouvelles ne m'apprennent que nous l'avons perdu, et je vous assure, Madame, que je sentirai vivement cette perte : je l'honore, je l'aime, je compte sur son amitié : toutes ces liaisons, Madame, sans compter celle de la parenté, me rendent bien sensible à votre malheur et me le font partager bien sincèrement. Je voudrois être en lieu de pouvoir vous garantir de celui de perdre la députation que vous avez eue de M. le comte de Toulouse; mais de Provence on ne peut guère bien solliciter. Je ne doute pas que vous n'ayez écrit à mon frère : il est à portée de vous rendre service; je lui ai mandé que je le priois de redoubler son zèle pour vos intérêts, puisque je ne puis faire agir le mien; je connois trop ses sentiments pour croire qu'il omette rien de tout ce qui pourra faire réussir ce que vous souhaitez. Si je puis dans les suites vous être utile, ou M. de Grignan, faites-nous la grâce de compter sur nous et de nous employer avec confiance. Je plains Mademoiselle votre fille : je sais qu'elle est très-aimable, et qu'elle profite fort de tous les soins que vous prenez de son éducation; il faut espérer que Dieu prendra soin de son établissement et vous donnera cette consolation dans les malheurs qui vous menacent et que je crains avec vous. Je suis, Madame, votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

Chaulnes comme gouverneur de Bretagne (voyez ci-dessus, p. 253 et note 1), et sans doute postérieure à la mort de Mme de Sévigné. Il n'est même pas probable qu'elle soit antérieure à l'année 1703, où Charles de Sévigné vint s'établir à Paris (*Notice*, p. 304), et où il était encore mieux qu'en Bretagne à portée de solliciter. — La comtesse de Sévigné à qui la lettre est adressée était-elle la mère ou la femme du filleul de Mme de Sévigné? voyez les lettres du 7 novembre 1675, tome IV, p. 241 et note 22; du 5 août 1676, tome V, p. 4 et 5; du 3 septembre 1677, tome V, p. 308 et note 10.

II. — DE MADAME DE GRIGNAN A VARANGEVILLE[1].

A Grignan, ce 7 juin.

On me vient chercher au bout de la terre, Monsieur, pour être présentée à vous; c'est me faire bien de l'honneur, c'est aussi en faire à votre constance de croire qu'une longue absence ne diminue point les bontés dont vous m'avez honorée. Je n'ai osé, Monsieur, en juger autrement que M. Pernot; et pour le confirmer dans une opinion si avantageuse, j'ai pris la plume sans hésiter pour vous demander ce qu'assurément, Monsieur, vous lui accorderez bien sans aucune recommandation. La justice qu'il souhaite et que des personnes que je considère beaucoup m'ont priée de solliciter pour lui, est un bien que l'on trouve chez vous, malgré le crédit des parties adverses qui tenteroient de l'empêcher; ainsi je crois M. Pernot très-bien protégé par son bon droit, et il me semble, Monsieur, que je le dois remercier de l'occasion qu'il me donne de vous faire souvenir de moi, et de vous assurer qu'au bout du monde j'honore et respecte votre vertu autant qu'elle le mérite. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse de Grignan.

Permettez-moi, Monsieur, de faire mes compliments à Mme de Varangeville, et de vous faire ceux de M. le

Lettre II (revue sur un fac-simile de l'autographe). — 1. Cette lettre a été datée à tort de 1704 dans l'édition de 1818, puisque celui à qui elle est adressée mourut en octobre 1692. — Voyez sur M. et Mme de Varangeville, ci-dessus, p. 348, note 6; et tome IV, p. 35 à 37, et p. 103 et 104.

chevalier de Grignan, qui vous assure de ses respects. M. de Grignan est en Provence pour quelque temps.

---

*12 — DE MADAME DE GRIGNAN A***[1].

A Mazargues, ce 28 mai,
au coin du feu.

Vous nous aviez laissé espérer, Monsieur, que vous nous ménageriez quelques-uns de vos moments, et que Marseille partageroit avec Aix les temps qu'il vous est libre de donner à l'une ou à l'autre de ces deux belles villes : l'attente où nous étions commence à nous paroître bien longue, et nous avons lieu de craindre que l'hiver de la Pentecôte[2] ne détruise et vos projets et nos espérances.

Cependant, Monsieur, puisque vous voulez que les affaires vous poursuivent à Aix, il faut bien vous aller importuner comme les autres, et au lieu d'égayer un peu ma sollicitation à Mazargues, me voici une triste cliente à la porte de votre cabinet, vous demandant bien au delà de justice. Je ne m'en tiens pas, Monsieur, avec vous à ce que vous ne refusez à personne : il me faut des grâces qui s'accordent rarement. Ce qui donne la confiance de vous les demander, c'est que vous nous paroissez un intendant d'une espèce toute particulière, et chez qui la pitié, la charité, ont autant d'accès que la justice : nous avons un grand besoin de cette pitié, de cette charité,

Lettre 12 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre, sans doute adressée à le Bret, intendant de Provence et premier président du parlement d'Aix (tome X, p. 9, note 1), est postérieure à la nomination de Chamillart au ministère (23 novembre 1700). Sa date la plus probable est l'année 1703, où la Pentecôte tombait au 27 mai.

2. Voyez la fin de la note précédente.

pour tirer d'affaire ce pauvre Bouvery. Je voudrois bien que ma fille pût passer du cabinet de M. de Chamillart dans le vôtre; elle a disposé le ministre tout aussi favorablement qu'il est possible, et nous ne serions pas trop mal fondés à croire qu'elle auroit le même crédit dépourvue de ce secours : nous devrons tout à votre bon cœur, Monsieur, et vous en serez plus digne de notre admiration et de notre reconnoissance. Je suis votre très-humble et très-obéissante servante,

La comtesse DE GRIGNAN.

---

* 13. — DE LA COMTESSE DE GRIGNAN A***.

Vous apprendrez par la belle voyageuse les détails de notre course à la grotte[1], et vous saurez que le mauvais temps n'a point empêché notre caravane de s'acheminer au milieu des rigueurs de la saison; des chemins affreux, de la boue jusques aux genoux, un guide plus qu'octogénaire nous laissant à moitié chemin....[2] en fureur, et mille autres incommodités n'ont pu nous décourager. Dussiez-vous en avoir du dépit, je ne vous tairai pas l'ennui que nous a causé votre absence : jamais vous n'avez été plus desiré que cela; c'est une petite satisfaction qu'il faut bien donner à votre vanité pour vous dédommager d'un contre-temps aussi fâcheux. Le P. Bouhours me prie de vous faire tenir cette épître pour avoir votre sentiment. Je ne crois pas que vous en soyez plus content

LETTRE 13 (revue sur une copie de l'autographe). — 1. Ce qui suit empêche, ce semble, d'entendre ceci de Rochecourbières (voyez tome IV, p. 448, fin de la note 8). S'agit-il de la Sainte-Baume? La lettre serait-elle du temps où Mme de Grignan visita cette grotte? Voyez tome III, p. 28 et notes 2 et 5; 34 et note 1; 62 et note 15.

2. Il y a ici un mot laissé en blanc dans la copie.

que moi : c'est beaucoup, car vous savez que je ne suis pas trop difficile sur ces sortes de pièces-là. Ne m'oubliez pas auprès de notre bonne religieuse. Adieu, Monsieur, et surtout point de rancune.

La comtesse DE GRIGNAN.

---

*14. — DE BARBIN A MADEMOISELLE DE SÉVIGNÉ[1].

MADEMOISELLE,

L'estime particulière que je sais que Mlle des Jardins[2] fait de vous, m'oblige à vous présenter ce Recueil de quelques-unes de ses lettres, et à vous demander en leur faveur une protection, que le beau sexe est obligé en quelque sorte d'accorder à tous ses ouvrages. Ceux-ci sont d'un caractère à dépendre du jugement d'une ruelle galante plutôt que de celui de l'Académie; et comme je les imprime en son absence, et sans son ordre, je me trouve chargé de leur succès. Ayez la bonté de le rendre favorable, Mademoiselle, s'il vous plaît. Vous êtes toute propre à ranger la cour du parti que vous soutiendrez, et le suffrage de Madame votre mère est une autorité pour tout ce qu'il y a d'esprits

LETTRE 14. — 1. Cette lettre, adressée à Mme de Grignan, peu de temps avant son mariage, se trouve en tête d'un volume intitulé : *Recueil de quelques lettres ou Relations galantes*. Par Mlle des Jardins. Paris, chez Claude Barbin (voyez sur celui-ci, tome II, p. 534 et note 1), 1668, in-12.

2. « Marie-Hortense des Jardins, dame de Villedieu, fille de Guillaume des Jardins, prévôt de la maréchaussée d'Alençon, et de Catherine Ferrand, née en 1632, morte au petit village de Clinchemare en octobre 1683. » (*Note de M. Paulin Paris.*) Voyez sur cette femme auteur et galante l'*Historiette* de Tallemant des Réaux, tome VII, p. 244 et suivantes, et le commentaire de M. Paulin Paris, particulièrement p. 263, dernière note.

délicats dans notre siècle, dont aucun ne s'est dispensé jusques ici. Comme c'est cette considération qui m'a inspiré la liberté que je prends, c'est par elle que je prétends l'excuser, et obtenir la permission de me dire,

Mademoiselle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BARBIN.

---

*15. — DU COMTE DE GRIGNAN A D'AIGLUN [1].

Le 22e août, à Grignan.

J'AI reçu votre lettre du 15e de ce mois, mon cher Monsieur, dans laquelle je vois la continuation de vos soins obligeants pour ce qui regarde mes intérêts : vous voulez bien que je vous conjure de ne relâcher point, et de faire entendre, s'il vous plaît, à votre consul de Lesmées, que vous ayant donné parole d'entrer dans mes sentiments, il ne doit pas vous y manquer; que jamais affaire ne m'a tant regardé que celle de M. de Maillanes [2], et quoique du côté de la cour j'aie tout ce que je voudrai, je serois pourtant bien aise de faire les choses de l'agrément de la province, et de faire voir à Sa Majesté que quand il me plaît, j'ai les consuls à ma dévotion. Vous voyez bien, mon cher Monsieur, étant de mes amis comme vous êtes, que c'est un coup d'État pour moi; enfin si le consul de Lesmées veut avoir des amis, il en aura un en moi, qui ne lui manquera jamais, et un ami sûr, au lieu que les autres le sacrifieront mille fois au moindre petit intérêt qui leur en

LETTRE 15 (revue sur une copie de l'autographe). — 1. D'Aiglun, comme nous l'apprend la suscription de la lettre, était conseiller au parlement de Provence.

2. Voyez tome III, p. 271, note 3.

reviendroit. Vous pouvez assurer tous les autres de la même chose. Ne trouvez donc pas mauvais, mon cher Monsieur, que j'aie recours à vous, comme à un homme en qui j'ai la dernière confiance et dont l'amitié m'est chère : quand j'ai une bonne fois conçu bonne opinion des gens, je m'abandonne à leur amitié. Pressez donc vos amis, tirez-en parole pour l'affaire de M. de Maillanes, et faites-moi la grâce de me le mander. J'ai envoyé le maréchal des logis de mes gardes dans toutes les communautés[3] pour leur demander leur parole. Faites parler de ma part à celui de Digne[4], je vous en conjure, et surtout pardonnez-moi toutes les fatigues que je vous donne, et me conservez l'amitié que vous m'avez promise : je l'estime autant qu'elle mérite de l'être, et suis assurément plus à vous qu'à homme du monde.

GRIGNAN.

Écrivez-moi, je vous prie, sans cérémonie, comme je vous écris.

Suscription : Monsieur d'Aiglun, conseiller du Roi en son parlement de Provence.

---

* 16. — DU COMTE DE GRIGNAN A LA MARQUISE D'UXELLES.

Je laisse à tout ce qui compose le château de Grignan e soin de répondre en corps de famille à votre aimable

3. *Communauté* se disait en Provence pour *commune*. Les maires ou premiers consuls des trente-six plus considérables communautés avaient leur place à l'assemblée de Lambesc : voyez la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, p. 322.

4. C'est-à-dire au consul de Digne.

poésie, Madame la marquise. Pour moi, qui ai des raisons secrètes de parler de mon chef, je répondrai en mon petit particulier, et me sers des premières forces d'une pauvre tête qui a été un peu ébranlée[1], et que l'ouvrage que j'entreprends n'est guère propre à racoommoder, pour chanter :

Quand vos aimables vers nous élèvent un *buste,*
Vous échauffez ma veine au milieu des *glaçons,*
Et vous en cueillerez les premières *moissons :*
Excusez si ma voix n'est pas assez *robuste.*

Vous auriez pu briller dans le siècle d'*Auguste :*
Chez vous du savoir-vivre on donne des *leçons,*
Marquise; et ce n'est point vous conter des *chansons*
Que trouver votre esprit des esprits le plus *juste.*

Votre amitié suffit pour donner de l'*orgueil;*
Mériter près de vous un favorable *accueil,*
C'est aux plus grands chagrins opposer une *digue.*

Pour plaire il vous fallut peu jouer de *ressorts;*
Si de faveurs pour moi l'on vous eût vu *prodigue,*
L'on me verroit encor dans mes premiers *transports*[2].

Lettre 16 (revue sur une ancienne copie). — 1. On pourrait supposer d'après ceci que cette lettre a été écrite quelque temps après la chute que le comte de Grignan fit à Sorgues en 1694, pendant le dernier séjour de Mme de Sévigné à Grignan (voyez ci-dessus, p. 199). Mais les bouts-rimés qui la terminent nous portent à croire qu'elle est plutôt d'une époque antérieure : au moins ne voyons-nous pas qu'en 1694 on s'amusât encore à rimer au château de Grignan, comme on le faisait en 1673, en 1678 et en 1690 (voyez tome III, p. 337 et note 17; tome V, p. 440 et note 7 (où nous avons fait la promesse, que nous tenons ici, de donner un échantillon des bouts-rimés du comte de Grignan); et tome IX, p. 540 et 541).

2. Le manuscrit où cette lettre a été conservée contient, à la suite de ces bouts-rimés, d'autres vers sur les mêmes rimes, non moins insignifiants, qui très-probablement ne sont pas du comte de Grignan, mais de quelque autre personne de sa famille ou d'un de ses hôtes.

*17. — DE L'ABBÉ DE GRIGNAN A***[1]

MONSEIGNEUR,

Je ne sais que depuis très-peu de temps les bontés que vous avez eues[2] pour moi dans votre voyage de Rome, et les sollicitations pressantes que vous avez faites plusieurs fois au pape pour m'obtenir des bulles gratis; j'ai même ignoré jusques à cette heure que la lettre que je me donnai l'honneur d'écrire sur ce sujet à Votre Éminence lui eût été rendue : je pense qu'elle n'a pas assez méchante opinion de moi pour croire que si j'eusse été averti plus tôt de ces obligations, j'eusse été si lent à vous donner des marques de ma respectueuse reconnoissance. Ce n'est pas qu'avec vous, Monseigneur, cet empressement n'est pas une chose absolument nécessaire : vous en avez encore un plus grand à oublier les biens que vous faites et à dispenser les gens de vous être obligé Cependant, Monseigneur, je vous le suis autant qu'on le peut être, et j'en ai tous les sentiments que je dois avoir; et quoique je me doive la justice de croire que Mme de Grignan a eu beaucoup de part à ce que vous avez fait en ma faveur, je ne veux pourtant pas la charger d'aucune reconnoissance, et je prétends la garder toute entière pour moi,

LETTRE 17 (revue sur l'autographe). — 1. Cette lettre, signée *l'abbé de Grignan*, est sans suscription, mais il est assez naturel de penser que Retz est le cardinal à qui elle fut adressée. Ce cardinal y est remercié des démarches faites à Rome à la sollicitation de Mme de Grignan, qui était, on se le rappelle, la *chère nièce* de Retz (voyez tome II, p. 505). Depuis le mariage de celle-ci, Retz assista à deux conclaves : à la fin de 1669 et au milieu de 1676; il fut de retour la première fois en juin 1670; la seconde, en septembre 1676. — Le bel abbé soutint son acte en Sorbonne le 30 mars 1672; mais il pouvait même auparavant posséder quelque bénéfice (il eut l'abbaye de Saint-Hilaire de Carcassonne) et avoir besoin de bulles. Il était agent du clergé en 1675. La lettre est probablement de 1676.

2. Il y a *eu*, sans accord, dans l'autographe.

trop heureux si je pouvois vous en donner des marques telles que je souhaiterois. Soyez cependant bien persuadé, Monseigneur, qu'on ne peut être avec un plus profond et plus véritable respect que je suis,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE GRIGNAN.

---

*18. — DE MADAME DE COULANGES A LAMOIGNON[1].

A Brevannes, vendredi au soir.

QUEL endroit du monde habitez-vous, Monsieur? moi qui m'accommode si bien d'ignorer tout ce qui s'y passe, je sens bien qu'il faut que je sois instruite sur ce qui vous regarde. Ayez donc la bonté de me faire savoir si vous êtes de retour de tous vos grands voyages, si vous vous portez bien de vos eaux. Vous me parlez d'une manière si vive sur la douleur que vous avez eue de quitter Monsieur votre frère[2], que j'en ai été attendrie. Bien des gens disent qu'ils aiment bien, mais cela n'est que trop vrai en vous, et vous l'avez bien éprouvé. Avouez que voilà le besoin que vous aviez des eaux; mais les eaux passent et font bien; tout passe aussi. Cette réflexion

LETTRE 18 (revue sur l'autographe). — 1. L'avocat général Chrétien-François, fils du premier président. Voyez tome VIII, p. 543, note 9 : il ne quitta le parquet qu'en mars 1698, fut alors nommé par le Roi président à mortier, céda plus tard cette charge à son fils, et mourut le 7 août 1709. Nous avons déjà donné plus haut, p. 38, une lettre qui lui fut adressée par Mme de Coulanges en 1691. — L'original de cette lettre-ci est écrit sur de petits feuillets séparés : voyez ci-dessus, p. 243 et note 9; p. 247; p. 334 et note 1.

2. Nicolas de Lamoignon, seigneur de Bâville, intendant de Languedoc. Voyez tome III, p. 9, note 16

soutient dans la solitude, où j'ai pourtant bien envie d'avoir l'honneur de vous voir; mais vous avez trop d'affaires pour que je puisse espérer une de vos visites; ainsi, Monsieur, j'irai à Paris uniquement pour vous, et me tiendrai très-bien récompensée de mon voyage si vous me donnez quelques moments.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Lamoignon.

---

* 19. — DE MADAME DE GRIGNAN[1].

A SON MARI.

Si ce major s'en retourne, je le chargerai d'une petite lettre de douceur; j'y joindrai les nouvelles que je pourrai attraper : elles sont rares, et les plus considérables sont légères, quand on en retranche les médisances qui égayent la conversation.

* A MADAME DE SIMIANE, SA FILLE.

Je ne sais d'attrait nouveau à Marseille, que la présence de M. de Ventadour[2], qui a choisi ce domicile pour cet hiver; cette compagnie me gâte fort le soleil de Provence; M. de Ventadour me paroît une violente éclipse.

Je m'afflige de l'anéantissement des grandes maisons : c'est une parure de moins au monde.

1. Les fragments suivants (p. 566 à 575), ainsi que deux autres que nous avons donnés plus haut (tome V, p. 447, et ci-dessus, p. 507), et une lettre de Charles de Sévigné que nous avons placée au tome VII, p. 253, ont été publiés pour la première fois dans le *Mercure de France*, premier volume de juillet 1763, p. 55 à 76, sous ce titre : *Extrait de quelques lettres de Madame la comtesse de Grignan, du chevalier de Grignan, du marquis de Sévigné, et de M. de Bussy-Rabutin, évêque de Luçon*, et avec cette note : « Nous tenons ces Extraits de M. l'abbé Trublet de l'Académie françoise, et il les tenoit de feu M. le chevalier de Perrin, éditeur des lettres de Mme de Sévigné. Il a bien voulu y joindre quelques notes. » Ces fragments, oubliés dans le *Mercure*, ont été fidèlement réimprimés en 1854 par M. Corrard de Breban, qui y a joint un fragment inédit de Mme de Sévigné (donné par nous ci-dessus, p. 544).

2. Le *monstre* de 1671 (voyez tome II, p. 106; p. 48 et note 10; p. 135 et note 3) ne mourut que le 27 septembre 1717 aux Incurables, où il s'était retiré, ne laissant qu'une fille (la princesse de Rohan).

Sa jeunesse surannée[1] me fait aimer votre jeunesse prématurée.

J'ai fort regretté notre sœur du Janet[2]; mais pourquoi? C'est une sainte et elle étoit martyre.

Quoique nous n'ayons pas grand'chose à nous dire, cela ne vous dispense pas de m'instruire de ce qui vous regarde, puisque votre silence ne me dispense pas de sentir pour vous bien de l'amitié.

Les circonstances de la mort subite de Monsieur[3] sont dignes de grandes réflexions; mais d'ordinaire les réflexions n'agissent que sur les personnes qui en ont le moins de besoin et qui sont déjà bien disposées.

Je[4] fais peu d'attention à l'espèce; il n'y en a que de deux façons : ce qui ne se fait pas une fois se répare l'autre.

Vous avez trouvé le secret de me rendre attentive en me parlant de votre cœur et de votre amitié. J'ai pesé vos expressions; j'y aurois cru de l'exagération, si je ne vous croyois assez exacte sur la vérité pour ne pas dire une parole qui ne serve à l'exprimer. Je suis très-touchée de vos sentiments, et de pouvoir faire votre joie ou votre peine par la manière dont je vivrai avec vous; je n'en saurois changer quand votre cœur fera son devoir: c'est lui qui est ma règle et qui détermine mes démonstra-

1. De la belle-mère de Mme de Simiane. (*Note du* Mercure.)
2. Voyez tome VI, p. 163 et 175.
3. Arrivée le 9 juin 1701: voyez ci-dessus, p. 460, note 2.
4. Cet alinéa est précédé de ce titre dans le *Mercure : A la même sur la couche d'une fille.*

tions. Vous êtes devenue si raisonnable, si dégagée des sentiments qui font les conduites bizarres et capricieuses, que je puis vous répondre de moi, parce que je me réponds de vous. J'ai fort envie que nous éprouvions l'une et l'autre l'égalité et la douceur d'un commerce aimable et tendre. J'ai fort envie de vous avoir auprès de moi, mais je me pique d'amour pur et désintéressé ; vous savez que je connois la richesse des privations ; le bonheur de s'y accoutumer est le plus réel de la vie.

Le roi d'Espagne[1] a rempli toutes les lettres comme il remplissoit tous les esprits et toutes les conversations. Ne seriez-vous point curieuse de voir en ce pays Messieurs les princes ? C'est une belle occasion de leur en faire les honneurs. Mais il ne faut point tenter le jeune Télémaque[2] de s'arrêter dans le cours de ses voyages, ni lui présenter quelqu'un de plus aimable qu'Eucharis[3] et qu'il auroit peut-être plus de peine à quitter : cette raison vous retiendra.

Je suis peu surprise de vos prospérités chez M. et Mme de Chamillart[4] : ce n'est pas à leur bonté et à leur égalité que vous devez leur constance, c'est à vous et à leur bon goût. Je ne vous parle point de mon retour, parce que ce discours est inutile à vous qui savez mes sentiments, et au monde qui ne s'en soucie point.

1. Philippe V quitta Versailles le samedi 4 décembre 1700. Ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Berri, l'accompagnèrent jusqu'à la frontière, où ils se séparèrent (dans l'île des Faisans), le samedi 22 janvier. Les princes revinrent par Auch, Toulouse, la Provence, le Dauphiné, Lyon et Dijon. Sur leur séjour en Provence, voyez ci-dessus, p. 459 et note 3.

2. Voyez ci-dessus, p. 478, note 10.

3. Voyez le livre VI du *Télémaque*.

4. Voyez ci-dessus, p. 440, note 8, et p. 538, note 7.

Le simple récit de l'accident du chevalier de Grignan suffit pour vous faire faire toutes les réflexions au grand mépris de la prévoyance de la prudence humaine : il vient ici pour éviter les douleurs [1], et il y trouve des accidents qui lui font souffrir des douleurs insupportables.

On ne peut mander une maladie d'une manière plus propre à rassurer que vous me mandez celle de mon frère [2]; cela s'appelle une maladie digne d'envie : c'est la peur d'avoir la migraine qui le retient dans sa chambre, qui rassemble le monde chez lui, qui vous amuse tous. En vérité je le plaindrai quand il jugera à propos de se guérir.

J'ai su votre voyage de Champlâtreux [3]; je me suis représenté vos plaisirs; ils auroient été plus parfaits, si le malheur au jeu ne les avoit troublés. Je suis dans l'épreuve de cette sorte de tribulation : la *comète* [4] déconcerte ma tranquillité, comme les *as rouges* démontent M. de Grignan. Mme de Rochebonne fait avec moi la récolte de ce qui manque à la médiocrité de ses revenus, et je suis sa dupe, sans pouvoir me corriger de mal jouer ni de jouer.

1. S'agit-il de son voyage de 1699 (voyez ci-dessus sa lettre, p. 437)? ou de son établissement à Mazargues (voyez p. 477 et 478)?

2. Le marquis de Sévigné. (*Note du* Mercure.)

3. La terre de Champlâtreux, à deux lieues au nord d'Écouen, près de Luzarches, était aux Molé. Le comte de Champlâtreux, fils de Mathieu Molé, dont il a été plusieurs fois question dans la *Correspondance* (voyez tome IV, p. 225, note 17), était mort en 1682. Son fils Louis, président à mortier, mourut en janvier 1709, et son petit-fils mourut jeune en 1711.

4. « Espèce de jeu qui se joue avec des cartes, dont une porte particulièrement le nom de Comète. » (*Dictionnaire de l'Académie de* 1762.)

Il faut faire un effort pour tirer M. de Simiane d'une charge de subalterne, bonne pour y passer, et humiliante quand on y séjourne trop longtemps[1].

J'ai eu ici Mme de Simiane[2]; elle est cent fois plus jeune que vous, mais toujours utile à sa famille par son attention habile. Elle est inquiète de ces mouvements de troupes qui présagent la guerre. Je ne sais si elle sera aussi effective qu'elle est apparente; mais il y a bien assez de l'apparence pour effrayer.

On m'a dit que le P. le Rat[3] avoit succédé au P. Malinco; cela fera des *rates*, ou des *ératées*, ou bien des *ratières;* la terminaison n'empêche pas que la conduite ne soit solide.

On n'obtiendra jamais ma compassion par quelque chose d'aussi desirable à mes yeux que la fécondité.

Adieu, ma fille : le soleil dore nos montagnes; les troupeaux bondissent dans nos champs; la joie et la vigilance animent tous les acteurs.

La jeunesse a ses peines comme les autres âges, et plus rudes à proportion de ses plaisirs; c'est une compensation que la justice divine observe pour la consolation et humiliation de tous les mortels, afin qu'ils soient tous égaux et n'aient rien à se reprocher.

1. Voyez ci-dessus, p, 536, fin de la note 3.
2. Probablement la belle-mère de Pauline; son mari était mort en 1684.
3. De l'Oratoire, confesseur de Mlle de Grignan et de Mme de Sévigné la bru. (*Note du* Mercure.)

Je trouve mon fils[1] d'un esprit si ferme, si raisonnable et si augmenté en mérite, que je suis ravie d'avoir le loisir de le connoître à fond; car à Paris ce ne sont que des moments, on ne sait ce qu'on voit

L'esprit de Mme de Fortia[2] est vif, et la charité n'a point encore diminué l'agrément de sa conversation.

Le mot d'*adieu* est bon à retrancher à deux cœurs sensibles et à deux santés délicates; je me suis donc dérobée, et à vous ce cruel moment.

L'abbé de Bussy[3] m'a fait confidence qu'il n'a point vu de dévote qu'on ait tant d'envie de revoir que vous : difficilement trouverez-vous meilleure compagnie et plus

1. Le marquis de Grignan. (*Note du* Mercure.)

2. D'une famille de Provence divisée en plusieurs branches. Le chef de l'une d'elles fut Paul de Fortia, gouverneur du château d'If et des îles de Marseille, d'abord chevalier de Malte, puis marié en mars 1675 avec Geneviève de Vento, fille de Marc-Antoine, seigneur de Pennes (voyez tome II, p. 212 et note 3). Il acquit en 1689 la baronnie de Peiruis, et laissa plusieurs enfants.

3. L'abbé de Bussy étoit le fils du comte de Bussy Rabutin; il fut depuis évêque de Luçon. Il fut aussi de l'Académie françoise, et y succéda à M. de la Motte, au commencement de 1732. M. de Fontenelle répondit à son discours de réception. On peut voir l'éloge de ce prélat dans le *Temple du Goût* par M. de Voltaire, tome II de ses *Œuvres*, p. 327, édition de 1756 (*la première est de* 1733) : il y parle, comme Mme de Grignan, de l'agrément de sa conversation. (*Note du* Mercure.) — Voici les vers de Voltaire (tome XII, p. 347 de l'édition Beuchot) :

Mais son fils, son aimable fils,
Dans le temple est toujours admis,
Lui qui sans flatter, sans médire,
Toujours d'un aimable entretien,
Sans le croire, parle aussi bien
Que son père croyait écrire.

au goût que je vous ai vu d'un badinage aisé et gai. Je vous devois l'un à l'autre.

---

*20. — DU CHEVALIER DE GRIGNAN.

A MADAME DE GRIGNAN, SA BELLE-SOEUR.

Tous vos parents vous embrassent. Moi qui suis parent, je vous embrasse aussi, ma chère sœur. Nous sommes ici dans la lecture des ouvrages de ma sœur[1] qui ont pour titre : *Abrégé des vertus de notre sœur une telle*. Elle y rapporte qu'une béate avoit tant de faim après une maladie, qu'elle mangeoit du bois ; enfin le diable la tenta, elle mangea du pain bis ; le confesseur sachant que c'étoit par une faim qui suivoit une maladie, au lieu de lui ordonner une pénitence, lui dit d'en manger tous les matins autant.

---

*21. — EXTRAITS DE LETTRES DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE LUÇON (BUSSY RABUTIN)[2].

A MADAME DE GRIGNAN[3].

Je voudrois être avec vous dans ce bois de Saint-Andiol[4], à vous dire au pied d'un ormeau, ce qui ne

1. Outre la marquise de Saint-Andiol et la comtesse de Rochebonne, le chevalier avait encore pour sœur Marie, qui fut religieuse à la Ville-Dieu et à Aubenas : voyez tome VI, p. 442 et note 15 ; et tome IX, p. 381, note 16. Mais s'agit-il d'elle ici? n'y a-t-il pas omission d'un nom propre après *ma sœur* ?

2. Voyez p. 571, note 3.

3. Le *Mercure* ajoute à ce titre : (*Années*) 1701 *et suivantes*.

4. Saint-Andiol est dans le canton d'Orgon, arrondissement d'Arles. Le comte de Grignan eut un beau-frère qui était marquis de Saint-Andiol (voyez tome II, p. 116, note 13).

s'y est jamais dit, qu'on ne peut être avec plus de respect, etc.

Je le crois, Madame : la règle est d'un grand prix pour le bon goût; mais la règle naturelle, quand on l'a, n'a pas besoin de l'art, et ne peut être que dangereuse avec lui : elle rend trop scrupuleux, elle éteint le feu de l'imagination, on est toujours le compas à la main, rien n'échappe et on ne laisse plus rien échapper. Que deviendront tous ces endroit vifs des Italiens devant votre critique?

Je crois que c'est un des plus grands charmes de l'amour de passer pour ce qu'on vaut auprès de ce qu'on aime. La vanité cherche son compte dans cette passion presque autant que la volupté. L'amitié, qui est plus raisonnable et par conséquent plus clairvoyante, manque de ce charme.

La fantaisie de faire mon devoir m'a pris comme une autre.

Pour être cru de vous, Madame, vous me faites toujours retrancher de la vérité.

Je m'aperçois toujours, Madame, que votre vue porte mille fois plus loin que la mienne : vous voyez distinctement des objets que je ne me doute pas qui soient au monde, et peut-être cela vous fait-il négliger ceux qui sont grossiers et palpables, et qui, pour parler vulgairement, crèvent les yeux.

J'en suis avec la fortune à vouloir seulement me prou-

ver que j'ai fait toutes mes diligences envers elle; et comme ceux qui bâtissent, je m'occupe moins de voir ma maison faite, que de la faire.

Le siècle s'est tourné à ne recevoir de sainteté que dans une vie privée et tout à fait simple, c'est-à-dire dans des gens si obscurs, qu'on ne les ait point vus.

Madame votre fille[1] aime aussi peu de gens que si elle étoit dans le plus grand monde; mais elle les aime autant qu'une religieuse sait aimer.

Le ministre d'aujourd'hui[2] ne gagne pas moins qu'un autre à la mort du prince d'Orange[3] : quelle épine hors du pied de tout le monde! car je trouve que les ennemis gagnent autant que nous à la mort d'un perturbateur du repos public. J'admire sa vie; mais je suis bien aise qu'elle soit finie, non-seulement comme François, mais comme homme.

Il est plus ordinaire et plus facile à l'homme d'avoir de fausses vertus, que de produire des actions contre nature : ainsi permettez-nous de douter de la sincérité des regrets de Monsieur de Cambrai[4]

Il n'est pas en moi, Madame, de refuser une occasion de vous écrire : je crois toujours avoir mille choses à vous dire; et à bien démêler ce sentiment-là, je sens

1. Marie-Blanche sans doute.
2. M. de Chamillart, qui succéda (*en novembre* 1700) à M. de Barbesieux. (*Note du* Mercure.)
3. Guillaume III était mort le 19 mars 1702.
4. Sur la mort de Monsieur de Meaux. (*Note du* Mercure.) — Bossuet était mort le 12 avril 1704.

qu'il me vient du plaisir que j'aurois de vous parler sur la plupart des choses qui se présentent à mon esprit. Je prends même souvent la liberté de vous parler, ou de parler de vous tout seul; à la vérité, cela n'a pas l'air d'un homme trop sage; mais, en lisant surtout, je pense : « Voilà qui lui plairoit; voilà ce qu'elle croit; voilà ce qu'elle ne croit pas, » et ainsi du reste. Pardonnez-moi, Madame, de vous placer ainsi par toutes mes pensées; mais je tâche à ne vous y placer pas indignement, et je vous assure que je suis bien éloigné des sentiments que le Roi soupçonnoit dans Mme de Longueville. Il y a aveu et aveu, comme fagots et fagots; il ne faut pas ôter aux pénitents la douceur d'avouer et d'exagérer leurs fautes, et à Dieu la gloire qu'il en tire : je n'oserois plus, sans friser l'impiété, venir à l'application.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME X,

RANGÉES D'APRÈS LES NOMS DES CORRESPONDANTS.

(Le numéro des lettres qui n'étaient point dans la première édition est précédé d'un astérisque.)

1° LETTRES ÉCRITES PAR MADAME DE SÉVIGNÉ A :

BRÉHAN DE MAURON (le président) :

1695, 20 septembre, lettre 1430, page 318.

BUSSY RABUTIN :

1691, 12 juillet, lettre 1324, page 30 ; — 27 octobre, lettre 1337, page 62.
1692, 27 janvier, lettre 1340, page 68 ; — 12 avril, lettre 1342, page 75 ; — 31 octobre, lettre 1346, page 86 ; — 10 décembre, lettre 1350, page 93.

CHAULNES (le duc de) :

1691, 15 mai, lettre 1321, page 24.

COLIGNY (Mme de), comtesse de DALET :

1692, 31 octobre, lettre 1346, pages 85 et 86.

COULANGES (Emmanuel de) :

1691, 10 avril, lettre 1318, page 11 ; — 15 mai, lettre 1320, pages 19 et 23 ; — 23 juin, lettre 1323, page 28 ; — 24 juillet, lettre 1328, page 42 ; — 26 juillet, lettre 1329, page 45 ; — 14 août, lettre 1332, page 54.

1694, 5 juillet, lettre 1381, page 168; — 9 septembre, lettre 1386, page 190; — 14 octobre, lettre 1388, page 199.
1695, 3 février, lettre 1403, page 236; — 22 février, lettre 1406, page 246; — 26 avril, lettre 1410, page 260; — 28 mai, lettre 1412, page 265; — 19 juin, lettre 1416, page 278; — 6 août, lettre 1425, page 302; — 15 octobre, lettre 1433, page 324.
1696, 29 mars, lettre 1451, page 381.

COULANGES (Mme de) :

1694, 16 novembre, lettre 1391, page 210.
1695, 3 février, lettre 1402, page 234; — 22 février, lettre 1406, page 246.

FAYETTE (Mme de la) :

.... page 541.

GRIGNAN (Mme de) :

1694, 19 avril, lettre *1373, page 140; — .... lettre *1374, page 144.
Fragments, *page 543; — *page 544; — *page 545; — page 549.

GUITAUT (Mme de) :

1692, 29 octobre, lettre *1345, page 83; — 22 novembre, lettre *1347, page 87; — 30 novembre, lettre *1348, page 89; — 21 décembre, lettre *1351, page 94; — 28 décembre, lettre *1352, page 96.
1693, 7 janvier, lettre *1353, page 98; — 18 janvier, lettre *1354, page 99; — 25 janvier, lettre *1355, page 100; — 5 février, lettre *1356, page 103; — 10 mars, lettre *1357, page 105; — 3 juin, lettre *1358, page 107; — 17 juillet, lettre *1359, page 112; — 24 juillet, lettre *1360, page 116; — 7 août, lettre *1361, page 118; — 26 août, lettre *1362, page 122; — 25 septembre, lettre *1363, page 125; — 6 octobre, lettre *1364, page 126; — 26 novembre, lettre *1365, p. 127; — .... novembre, lettre *1366, page 130.
1694, 1er janvier, lettre *1367, page 131; — 18 janvier, lettre *1368, page 132; — 2 février, lettre *1369, page 135; — 12 février, lettre *1370, page 136; — .... février ou mars, lettre *1371, page 137; — 31 mars, lettre *1372, page 139; — 25 avril, lettre *1376, page 150; — 20 juillet, lettre *1382, page 169; — .... décembre, lettre *1396, page 219; — .... lettre *1397, page 222.

MOULCEAU (le président de) :

1695, 5 juin, lettre 1414, page 271; — 29 juin, lettre 1421, page 293.

1696, 10 janvier, lettre 1440, page 342; — 25 janvier, lettre 1441, page 345; — 4 février, lettre 1444, page 356; — 29 février, lettre 1448, page 370.

Fragment, *page 548.

PLESSIS (M. du) :

1691, 19 janvier, lettre * 1314, page 3; — 1er mai, lettre * 1319, page 17; — 4 août, lettre * 1330, page 48; — 15 septembre, lettre * 1333, page 56.

POMPONE (M. de) :

1695, 24 novembre, lettre 1437, page 332.

SÉVIGNÉ (Charles de) :

1695, 20 septembre, lettre 1430, page 313.

2° LETTRES ÉCRITES A MADAME DE SÉVIGNÉ PAR :

BOUILLON (le cardinal de) :

1696, 17 février, lettre 1445, page 361.

BUSSY RABUTIN :

1691, 20 mai, lettre 1322, page 26; — 9 août, lettre 1331, page 49; — 5 novembre, lettre 1338, page 65; — 25 novembre, page 67, note 6.

1692, 31 janvier, lettre 1341, page 71; — 17 avril, lettre 1344, page 81; — 2 décembre, lettre 1349, page 92.

CHAULNES (la duchesse de) :

1695, 10 octobre, lettre 1432, page 321.

COSTAR :

.... * page 551.

COULANGES (Emmanuel de) :

1694, 24 mai, lettre 1378, page 156; — 23 juin, lettre 1379, page 160; — 4 août, lettre 1383, page 173; — 27 août, lettre 1384, pages 178 et 182; — 1er septembre, lettre 1385, page 187; — 3 oc-

tobre, lettre 1387, page 194; — 29 octobre, lettre 1389, page 202; — 17 novembre, lettre 1392, page 211; — 31 décembre, lettre 1398, page 223.

1695, 21 janvier, lettre 1401, page 231; — 12 février, lettre 1405, page 243; — 4 mars, lettre 1407, page 248; — 15 avril, lettre 1409, page 257; — 10 juin, lettre 1415, page 272; — 22 juin, lettre 1418, page 283; — 10 octobre, lettre 1432, pages 321 et 323.

1696, 27 janvier, lettre 1442, pages 346 et 348; — 3 février, lettre 1443, page 351; — 17 février, lettre 1445, pages 357 et 361; — 20 février, lettre 1446, page 362; — 14 mars, lettre 1449, page 371; — 19 mars, lettre 1450, page 377; — 25 avril, lettre 1453, page 385.

COULANGES (Mme de) :

1694, 24 mai, lettre 1378, page 156; — 27 août, lettre 1384, page 181; — 29 octobre, lettre 1390, page 207; — 19 novembre, lettre 1393, page 212; — 26 novembre, lettre 1394, page 215; — 10 décembre, lettre 1395, page 216.

1695, 14 janvier, lettre 1399, page 227; — 21 janvier, lettre 1400, page 229; — 4 février, lettre 1404, page 238; — 12 février, lettre 1405, page 241; — 25 mars, lettre 1408, page 253; — 13 mai, lettre 1411, page 262; — 3 juin, lettre 1413, page 270; — 20 juin, lettre 1417, page 280; — 24 juin, lettre 1419, page 288; — 8 juillet, lettre 1422, page 294; — 29 juillet, lettre 1424, page 299; — 12 août, lettre 1426, page 304; — 2 septembre, lettre 1427, page 306; — 9 septembre, lettre 1428, page 308; — 16 septembre, lettre 1429, page 311; — 30 septembre, lettre 1431, page 319; — 28 octobre, lettre 1434, page 326; — 7 novembre, lettre 1435, page 328; — 18 novembre, lettre 1436, page 330; — 23 décembre, lettre *1438, page 334.

1696, 27 janvier, lettre 1442, page 346; — 6 avril, lettre 1452, page 382.

FAYETTE (Mme de la) :

1691, 19 septembre, lettre 1334, page 58; — 26 septembre, lettre 1335, page 59; — 10 octobre, lettre 1336, pages 60 et 61.

1692, 24 janvier, lettre 1339, page 68.

.... Mardi 24, page 541.

ROCHON :

1693, ... novembre, lettre *1366, page 130.

3° LETTRES DE DIVERS A DIVERS.

BARBIN :

A Mlle DE SÉVIGNÉ : *page 559.

BEAUVAU (de), évêque de Nantes :

A M. DE POMPONE : 1697, 6 juillet, *page 434, note 8.

BUSSY RABUTIN :

A CORBINELLI : 1692, 17 avril, lettre 1344, page 82.

BUSSY RABUTIN (évêque de Luçon) :

A Mme DE GRIGNAN : *fragments*, *page 572.

CAMUS (Nicolas le) :

A Mme DE GRIGNAN : 1696, 2 juillet, lettre *1462, page 398.

Au chevalier DE GRIGNAN : 1696, 26 juillet, lettre *1465, page 403.

CORBINELLI :

A BUSSY RABUTIN : 1692, 12 avril, lettre 1342, page 77.

COULANGES (Emmanuel de) :

A GAIGNIÈRES : 1711, 17 mars, lettre *1513, page 539.

A Mme DE GRIGNAN : 1694, 28 juin, lettre 1380, page 164.
1695, 10 juin, lettre 1415, page 272 ; — 22 juin, lettre 1418, page 283.
1696, 20 février, lettre 1446, page 362 ; — 14 mars, lettre 1449, page 371.
1700, 2 février, lettre 1482, page 445 ; — 19 avril, lettre 1483, page 451.
1703, 10 mai, lettre 1494, page 486 ; — 7 juillet, lettre 1496, page 493.

A PAULINE DE GRIGNAN : 1694, 10 mai, lettre 1377, page 153. (Voyez A Mme DE SIMIANE.)

A la famille DE GRIGNAN : 1694, 31 décembre, lettre 1398, page 223.

A Lamoignon : 1691, 11 janvier, lettre *1313, page 1 ; — 30 janvier, lettre *1315, page 5 ; — 14 juillet, lettre *1325, page 34.
A Mme de Simiane : 1696, 6 janvier, lettre 1439, page 337 ; — 27 février, lettre 1447, page 365 ; — 25 avril, lettre 1453, page 385 ; — 15 mai, lettre 1457, page 390 ; — 6 juin, lettre 1460, page 395.
A la marquise d'Uxelles : 1705, 1er août, lettre *1506, page 513 ; — 26 août, lettre *1507 ; page 515 ; — 26 septembre, lettre *1508, page 526.
1708, 2 octobre, lettre *1511, page 531.

Coulanges (Mme de) :

A Coulanges : 1691, 23 juillet, lettre 1327, page 39.
A Mme de Grignan : 1700, 19 avril, lettre 1483, page 449 ; — 30 juillet, lettre 1486, page 456 ; — 18 décembre, lettre 1487, page 458.
1701, 17 juin, lettre 1488, page 460 ; — 12 septembre, lettre 1490, page 465.
1702, 4 avril, lettre 1491, page 469.
1703, 10 mai, lettre 1494, page 481 ; — 17 juin, lettre 1495, page 487 ; — 7 juillet, lettre 1496, page 490 ; — 5 août, lettre 1498, page 498 ; — 25 septembre, lettre 1499, page 501.
1704, 5 février, lettre 1500, page 503 ; — 3 mars, lettre 501, page 505.
A Pauline de Grignan : 1694, 10 mai, lettre 1377, page 155. (Voyez A Mme de Simiane.)
A Lamoignon : 1691, 17 juillet, lettre *1326, page 38 ; — *page 564.
A Mme de Simiane : 1696, 2 mai, lettre 1455, page 388 ; — 8 juin, lettre 1461, page 397 ; — 20 juillet, lettre 1464, page 401 ; — 14 septembre, lettre 1471, page 411 ; — 25 octobre, lettre 1473, page 422.
1697, 7 mars, lettre 1476, page 428.

Estrées (le comte d') :

Au comte de Pontchartrain : 1696, 15 mai, lettre *1458, page 392.

Fayette (Mme de la) :

A Mme de Grignan : 1691, 10 octobre, lettre 1336, page 61.

Fléchier :

A M. de Grignan : 1704, 15 novembre, lettre *1503, page 509.
1708, 14 janvier, lettre *1510, page 531.

A Mme de Grignan : 1704, 15 novembre, lettre 1504, page 511.
A Louis-Joseph de Grignan, évêque de Carcassonne : 1708, 7 janvier, lettre * 1509, page 530.

Grignan (le comte de) :

A Aiglun (d') : 22 août, * page 560.
A Mlle de la Charce : 1710, 9 octobre, * page 548, note 6.
Au président de Moulceau : 1696, 28 mai, lettre 1459, page 393.
Au comte de Pontchartrain : 1691, lettre * 1316, page 8.
A M. de Pompone : 1696, 7 mai, lettre 1456, page 389; — 6 août, lettre * 1466, page 404; — 8 novembre, lettre * 1474, page 424.
1698, 28 décembre, lettre * 1479, page 436.
A le Rebours : 1710, 17 août, lettre * 1512, page 535.
A la marquise d'Uxelles : * page 561.

Grignan (Mme de) :

A Boyer : 1694, 24 avril, lettre * 1375, page 149.
A le Bret de Flacourt : 1691, ... lettre * 1317, page 9.
1703 (?), 28 mai, * page 557.
A Coulanges : 1691, 10 avril, lettre 1318, page 16; — 15 mai, lettre 1320, page 23.
1695, 28 mai, lettre 1412, page 269.
A Mme de Coulanges : 1703, 5 février, lettre 1492, page 475.
Au comte de Grignan : *fragment*, * page 566.
A la comtesse de Guitaut : 1696, 13 août, lettre * 1468, page 406.
1697, 29 mai, lettre * 1477, page 431.
1705, 20 février, lettre * 1505, page 512; — 9 octobre, * page 553; — * page 553; — 20 février, * page 554.
Au président de Moulceau : 1696, 28 avril, lettre 1454, page 386.
A M. de Pompone : 1696, 15 juillet, lettre 1463, page 399; — 7 août, lettre 1467, page 404.
A la comtesse de Sévigné : * page 554.
A Mme de Simiane : 1697, 4 janvier, lettre 1475, page 425.
1704, ... lettre * 1502, page 507.
Fragments, * page 566.
A la marquise d'Uxelles : 1703, 12 février, lettre * 1493, page 480.
A Varangeville : 7 juin, page 556.
A *** : 1703, 2 août, lettre * 1497, page 497.
A *** : * page 558.

GRIGNAN (le marquis de) :

Au marquis DE TORCY : 1700, 4 mai, lettre * 1484, page 452.

GRIGNAN (Jean-Baptiste de), archevêque d'Arles :

A M. DE POMPONE : 1696, 16 août, lettre * 1469, page 407.

GRIGNAN (l'abbé de) :

A *** : *page 563.

GRIGNAN (le chevalier de) :

A Mme DE GRIGNAN : *fragment*, *page 572.

A *** : 1699, 26 septembre, lettre * 1480, page 437.

LAVARDIN (le marquis de) :

A l'abbé DE LA FAYETTE : 1696, 3 mars, page 373, note 4.

SÉVIGNÉ (Charles de) :

A BUROT : 1701, 25 juillet, lettre * 1489, page 464.
A CHAMPCARTIER : 1705, 18 juillet, *page 464, note 1.
A Mme DE GRIGNAN : 1696, ... lettre * 1470, page 407; 27 septembre, lettre * 1472, page 413.
A LAMOIGNON : 1695, 25 juin, lettre * 1420, page 290.
A M. DE POMPONE : 1697, 31 août, lettre 1478, page 432.
Au comte DE PONTCHARTRAIN : 1692, 13 avril, lettre * 1343, page 79.
A TRÉVALY : 1700, 15 mai, lettre * 1485, page 454.
A *** : 1695, 9 juillet, lettre * 1423, page 298.

TROCHE (Mme de la) :

A Mme DE GRIGNAN : 1699, 25 novembre, lettre 1481, page 438.

VILLEROI (la duchesse de) :

A Mme DE SIMIANE : 1696, 6 janvier, lettre 1439, page 342.

DE *** :

A LAMOIGNON : 1695, lettre * 1420, page 292, note 4.

Paris. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.